



Université d'Oran 2
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion

THESE

Pour l'obtention du diplôme de Doctorat en Sciences
En Sciences Economiques

**L'OMC et l'Agriculture :
Enjeux et implications des négociations commerciales multilatérales
pour la promotion d'une sécurité alimentaire durable
dans les pays en développement**

Présentée et soutenue publiquement par :
M. Mellal Ahmed

Devant le jury composé de :

Amroun Seddik	Professeur	Université d'Oran 2	Président
Derbal Abdelkader	Professeur	Université d'Oran 2	Rapporteur
Ouguenoue Hind	Maitre de conférences (A)	Université d'Oran 2	Examineur
Seddi Ali	Professeur	Université de Tiaret	Examineur
Said Mansour Fouad	Maitre de conférences (A)	Université de Khemis Miliana	Examineur
Derradji Aissa	Professeur	Université de Tissemsilt	Examineur
Bouزيد Amel	Maitre de recherche (A)	CREAD	Membre invité

Année 2021

Remerciements

La rédaction de cette thèse a été pour moi l'une des réalisations les plus importantes de ma vie et je suis conscient de l'opportunité qui m'a été offerte de participer à la production scientifique. En fait, ce que j'avais initialement envisagé dans cette thèse est l'accomplissement d'un rêve qui a été proche de mon cœur et que j'ai toujours espéré atteindre.

En premier lieu, je tiens à saisir l'occasion pour adresser mes sincères et vifs remerciements au professeur DERBAL Abdelkader qui a dirigé ce travail en faisant preuve d'une grande disponibilité et d'une capacité d'écoute remarquable, et pour la confiance qu'il m'a accordée, pour sa patience et bienveillance ainsi que pour ses conseils avisés au cours de ces années de recherche.

Je tiens aussi à remercier Monsieur AMROUN Seddik, Professeur à la Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion de l'université d'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed, de m'avoir fait l'honneur de présider le jury de cette thèse et pour avoir eu l'amabilité de lire et d'évaluer mon travail. Je tiens à lui exprimer ma profonde gratitude.

Mes remerciements vont également aux membres du jury qui ont bien voulu me faire l'honneur de consacrer une partie de leur temps pour évaluer ce travail et de faire partie du Jury: Madame OUGUENOUNE Hind, Maitre de conférences classe "A" à la Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion de l'université d'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed, M. SEDDI Ali, Professeur à Université Ibn Khaldoun - Tiaret, M. SAID MANSOUR Fouad, Maitre de conférences classe "A" à Université Djilali Bounaama - Khemis Miliana, M. DERRADJI Aïssa, Professeur à l'Université Yahia El-Wancharissi - Tissemsilt et Mme BOUZID Amel, maitre de recherche "A" et Directrice de la division : Agriculture, Territoire et Environnement (ATE) au CREAD, pour l'honneur qu'elle m'a fait en acceptant de suivre ce travail et de faire partie du jury en tant qu'invitée.

J'adresse un retentissant hommage à l'Âme de mon professeur EL AFFANI Amar qui nous a quittés le 12 novembre 2020 et à tous les enseignants qui nous ont quittés notamment pendant cette période de pandémie.

Le présent travail a été réalisé à la Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion de l'université d'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed, dirigée par le professeur NAIT BAHLOUL Mokrane, et à l'école Doctorale économie et management, dirigé par le professeur BENBAYER Habib, et sans oublier le Docteur BELGOUM Farid, vice-doyen de la

post-graduation et le Docteur SALEM Abdelaziz le président du conseil scientifique de la faculté, je tiens à leur exprimer ma sincère gratitude.

Cette thèse n'aurait pas pu être réalisée sans le soutien du Centre de Recherche en Économie appliquée pour le Développement (CREAD), tant sur le plan professionnel et en termes de savoir-faire que sur le plan personnel. Par ces quelques mots, je tiens à exprimer toute ma gratitude à ce magnifique Centre dont je suis également redevable à la gentillesse et le dynamisme de Monsieur le Directeur, ces chercheurs, son personnel administratif, en particulier, je veux souligner l'immense aide effectuée par Mme BOUZID Amel et Mme BOUDEDJA Karima pour supporter et mener à bon port la publication de mon article et aussi pour la correction de cette thèse. Elles m'ont toujours soutenu par leurs appuis, leurs grandes disponibilités. J'aimerais aussi profiter cette occasion pour remercier M. AMELLAL Rachid qui a été patient et persévérant avec moi durant la préparation et la correction de ce travail.

Je tiens à remercier également l'ensemble du personnel de l'École Doctorale, de post-graduation et de la Bibliothèque de la Faculté pour leur efficacité, leur disponibilité et amabilité.

Je suis également reconnaissant à tous ceux et de toutes celles, qui, d'une manière ou d'une autre, ont permis l'aboutissement heureux de cette thèse. Que ce travail soit à la hauteur de toutes les aides précieuses qu'ils m'ont prodiguées.

Ahmed MELLAL

Dédicaces

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à celui sans qui rien n'aurait été possible : Allah le Tout-Puissant. Je suis conscient du privilège qu'il m'a offert notamment en mettant sur mon chemin tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

Mes remerciements vont en premier à ma mère pour m'avoir donné la motivation et le soutien nécessaires pour écrire et compléter ce travail. À mon père exceptionnel, qui me manque énormément. Que Dieu ait son Âme et l'accueille dans son vaste paradis.

À ma femme et mes petites filles Hiba et Noha, mes chéries, mes bonheurs, vous êtes ma source d'inspiration. Je vous aime d'un amour éternel et inconditionnel. Cette dissertation n'aurait jamais été terminée sans son aide morale infatigable, merci de m'avoir donné de la force de l'intérieur pour faire aboutir ce rêve.

Enfin, je voudrais exprimer ma gratitude à tous mes chers amis et collègues d'avoir été là pour moi quand j'en avais besoin et pour leur soutien indéfectible et de m'avoir donné la motivation et le soutien nécessaires pour accomplir ce travail. BELLIL Kousseila, AMEUR Fatah, OULMANE Amine, NACERI Reda, BENJEDDAH Toufik, BOURCHI Salah, EL HASSANE Amazar et tous les autres amis et proches qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour me soutenir et m'encourager tout le long de la réalisation de cette thèse.

Plus largement, mes remerciements s'adressent aux nombreuses personnes, qui par leurs conseils, leurs soutiens ou, tout simplement, par leurs amitiés, ont activement contribué à ce que cette thèse de doctorat puisse voir le jour.

Ahmed MELLAL

Liste des abréviations

Abréviation	Signification en Français
ADPIC	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AID	Association internationale de développement
ALE	Accords commerciaux de libre-échange (ALE) bilatéraux et régionaux
AsA	Accord sur l'agriculture
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BM	Banque mondiale
CE	Communauté européenne
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CIC	Conseil international des céréales
CIN	Conférence internationale sur la nutrition
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CSAM	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
DIT	Division internationale du travail
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FIES	Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue
FMI	Fonds monétaire internationale
FMN	Firme multinationale
FSA	Fonds spécial pour la Sécurité alimentaire
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GHI	Indice de la faim dans le monde
GMSA	Gouvernance Mondiale de la Sécurité alimentaire
ICTSD	Centre international pour le commerce et le développement durable
IDH	Indicateur de développement humain
IFAT	La Fédération internationale du commerce alternatif
IFI	Institutions financières internationales
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IPN	Insuffisance pondérale à la naissance
ISA	Indice synthétique de sécurité alimentaire
KCAL	Kilocalories
NCM	Négociations commerciales multilatérales
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

ODD	Objectifs de développement durable
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations unies
ORD	Organe de règlement des différends
PAC	Politique agricole commune
PAM	Programme alimentaire mondial
PAS	Programme d'ajustement structurel
PED	Pays en développement
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNSA	Programmes nationaux pour la sécurité alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPA	Parité des pouvoirs d'achat
PRSA	Programmes régionaux pour la sécurité alimentaire
PSP	Programmes de stockage publics à des fins de sécurité alimentaire
PSSA	Programme spécial pour la Sécurité alimentaire
RSA	Réserves de Sécurité alimentaire
SA	Sécurité alimentaire
SAA	Système agro-alimentaire
SAD	Sécurité alimentaire durable
SAN	Sécurité alimentaire et nutritionnelle
SAP	Système d'alerte précoce
SIM	Système d'Information sur le Marché
SMA	Sommet mondial de l'Alimentation
SPG	Système des préférences généralisées
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
TRIMs	Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce
TSD	Traitement spécial et différencié
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement international
VAM / ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité

Sommaire

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale	1
Le Contexte de l'étude :	1
Problématiques de recherche :	17
Hypothèses de recherche :	18
La méthodologie de recherche :	19
Plan du travail :	23
L'intérêt de ce travail :	24
Chapitre 1. Promouvoir la sécurité alimentaire à travers des systèmes alimentaires durables : défis et opportunités.	27
Introduction :	28
Section 1. La sécurité alimentaire : Un enjeu multidimensionnel	29
1.1. Le concept de la sécurité alimentaire.	29
1.1.1. Un bref aperçu étymologique du concept de la sécurité alimentaire.	29
1.1.2. Définitions du concept de la sécurité alimentaire.	35
1.2. Les quatre piliers de la sécurité alimentaire.	42
1.2.1. La disponibilité des produits alimentaires.	44
1.2.2. L'accessibilité aux denrées alimentaires :	45
1.2.3. L'utilisation de l'alimentation :	47
1.2.4. La stabilité des approvisionnements :	48
1.3. Les indicateurs de l'insécurité alimentaire et de la faim.	50
1.3.1. Les indicateurs de sécurité alimentaire de la FAO :	51
1.3.2. L'indice mondial de la sécurité alimentaire (GFSI)	55
1.3.3. Analyse et de cartographie de la vulnérabilité (VAM)	56
1.3.4. Global Hunger Index (GHI):	56
1.3.5. Les indicateurs de la stabilité et l'utilisation de la nourriture :	57
1.3.6. D'autres plateformes de surveillance.	59
Section 2. L'ampleur du problème de l'insécurité alimentaire dans le monde.	62
2.1. La faim et l'insécurité alimentaire dans le monde : un constat persistant.	62
2.2. Les principaux facteurs et défis de la sécurité alimentaire.	71
2.2.1. Facteurs agricoles et environnementaux :	72
2.2.2. Facteurs économiques, commerciaux et sociaux.	85
2.2.3. Facteurs démographiques et politiques	92
2.2.4. Facteurs politiques de gouvernance locale et mondiale.	97
Section 3. Le système alimentaire mondial: entre échec et impératif de durabilité.	99
3.1. Les régimes agro-alimentaires (Food regime).	99
3.1.1. Définitions du régime agro-alimentaire :	100
3.1.2. Les théories du régime agro-alimentaire :	101
3.1.3. Évolution des régimes agro-alimentaires	103
3.2. Le système alimentaire mondial.	108
3.2.1. Définitions des systèmes alimentaires	109
3.2.2. Un système alimentaire mondial complexe, mais défaillant.	117

3.3. Assurer la transition vers des systèmes alimentaires durables. _____	124
3.3.1. Le système alimentaire durable. _____	124
3.3.2. L'économie verte et les dimensions de la durabilité des systèmes alimentaires : _____	135
Conclusion : _____	139
Chapitre 2. La fragmentation et l'incohérence de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire dans l'ère post-crise mondiale _____	140
Introduction : _____	141
Section 1. Les répercussions de la crise alimentaire mondiale et ses enjeux. _____	142
1.1. La volatilité des prix sur les marchés agricoles et les crises alimentaires. _____	142
1.2. La défaillance de la GMSA dans la gestion de ces crises alimentaires. _____	152
Section 2. Évolution de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire. _____	159
2.1. La gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire (GMSA). _____	159
2.1.1. Le concept de gouvernance mondiale. _____	159
2.1.2. Les institutions de la GMSA. _____	162
2.2. Chevauchement entre les institutions de la GMSA. _____	175
2.3. La GMSA et les Objectifs de développement durable. _____	180
2.3.1. Les Objectifs de développement durable. _____	180
2.3.2. Les défis de la sécurité alimentaire et ses opportunités dans les ODD. _____	183
Conclusion : _____	189
Chapitre 3. L'Accord sur l'Agriculture de l'OMC et la GMSA _____	190
Introduction : _____	191
Section 1. Les implications de l'OMC dans la GMSA. _____	192
1.1. L'OMC dans la gouvernance mondiale. _____	192
1.1.1. Le cadre institutionnel de l'OMC. _____	192
1.1.2. Le système commercial multilatéral de l'OMC. _____	194
1.1.3. L'OMC et le règlement des différends commerciaux. _____	199
1.2. L'AsA de l'OMC: Le nouveau "régime" de l'économie alimentaire mondiale. _____	201
1.2.1. L'agriculture dans un environnement post-GATT de 1947. _____	202
1.2.2. Intégration de l'agriculture dans les négociations du GATT. _____	208
1.3. Les trois piliers de l'AsA de l'OMC. _____	211
1.3.1. Accès au marché. _____	212
1.3.2. Soutien interne. _____	213
1.3.3. Les subventions à l'exportation. _____	221
Section 2. La politique commerciale internationale et la sécurité alimentaire. _____	223
2.1. Les interactions entre la sécurité alimentaire et le commerce international. _____	225
2.1.1. Les effets du commerce international sur la sécurité alimentaire. _____	225
2.1.2. Spécialisation et croissance des revenus. _____	232
2.1.3. La Stabilité de l'approvisionnement en denrées alimentaires. _____	233
2.2. Le commerce international des produits alimentaire et agricole. _____	236
2.2.1. L'importance croissante du commerce international de l'alimentation. _____	236
2.2.2. L'évolution des marchés et des échanges agricoles. _____	240
2.2.3. L'impact des pratiques commerciales des pays développés sur la sécurité alimentaire des PED _____	244
Conclusion : _____	257
Chapitre 4. Les PED et les questions de la sécurité alimentaire durable dans les négociations de l'AsA _____	258
Introduction : _____	259
Section 1. Les PED dans les négociations agricoles. _____	260
1.1. Les PED dans les négociations agricoles. _____	260
1.1.1. La différenciation entre les PED au sein de l'OMC. _____	260

1.2. Les PED à la quête de la sécurité alimentaire durable dans le cycle de Doha. _____	274
1.2.1. L'Agriculture et la sécurité alimentaire dans le Cycle de Doha. _____	274
1.2.2. Les négociations sur le traitement spécial et différencié pour les PED. _____	290
1.2.3. Les récentes tensions en matière de sécurité alimentaire à l'OMC. _____	298
Section 2. Les orientations des PED en réponse aux défis posés par les impasses de l'OMC. _____	303
2.1. Les PED et les perspectives de réforme de l'OMC. _____	304
2.2. L'émergence de nouvelles approches alternatives suite à l'impasse de Doha. _____	307
2.2.1. L'approche de la souveraineté alimentaire. _____	307
2.2.2. La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture. _____	310
2.2.3. Les accords de libre-échange et la sécurité alimentaire dans PED. _____	313
Conclusion : _____	327
<i>Conclusion générale</i> _____	328
<i>Références bibliographiques</i> _____	343
<i>Liste des Tableaux et Figures</i> _____	380
<i>Liste des Annexes</i> _____	384
<i>Table des matières</i> _____	415

Introduction générale

Le Contexte de l'étude

Pour vivre et travailler convenablement, les êtres vivants ont un besoin permanent d'une alimentation adéquate et nutritive. Il est donc très évident que sans nourriture, il est impossible de satisfaire d'autres nécessités. Historiquement, c'est d'ailleurs grâce à un système complexe de chasse et de cueillette que nos ancêtres ont pu bénéficier d'une alimentation variée et nutritive. Ces pratiques ont été changées il y a environ 10 000 ans, au moment où l'agriculture a émergé simultanément dans différentes parties du monde, et en s'appuyant sur la connaissance et l'expérience acquises dans l'agriculture, ils ont pu créer un système alimentaire largement répandu pour satisfaire leurs besoins en denrées alimentaires.¹

Il ressort de ces tendances que nos ancêtres ont su apprécier, de toute évidence et de façon positive le caractère approprié et important de l'agriculture pour assurer leurs sécurités alimentaires, c'est pour cela qu'ils ont accordé une attention particulière à la gestion des stocks de céréales et au contrôle des prix des produits alimentaires de première nécessité, ce qui nous amène à conclure que la production et la disponibilité alimentaires sont depuis longtemps considérées comme une dimension importante de la sécurité alimentaire².

Aujourd'hui, la superficie des terres cultivées compte plus de 40% de la surface mondiale de la terre, sur laquelle nous produisons autant de nourriture que jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité. Pourtant, pour notre époque on peut facilement constater que ces pratiques anciennes ne sont pas viables en raison de diverses entraves qui empêchent souvent les activités de l'approvisionnement en nourriture suffisante pour nourrir une population toujours plus nombreuse. De telles difficultés se manifestent non seulement au niveau individuel ou national, dont le manque de droits (accès) pourrait entraîner la pauvreté et la famine selon l'analyse de Sen en 1981,³ mais aussi au niveau mondial, sous contraintes excessives en raison d'un manque en eau, en terres, en énergie et les conséquences dommageables pour l'environnement dans certains endroits.⁴

En effet, tout au long de l'histoire, plusieurs pays dans le monde ont déjà été confrontés aux graves menaces posées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (la Chine de 1959 à 1961,

¹ Doyon, M., & Klein, J.L. (2019). Introduction. In Doyon, M., & Klein, J. L. (Eds.). *Pour la sécurisation alimentaire au Québec : Perspective territoriale*, (pp. 1-18), Québec, Presses de l'Université du Québec.

² Schmitz, A., Kennedy, P.L. & Schmitz, T.G. (2015). Food Security: Starvation in the Midst of Plenty. In Schmitz, A., & Kennedy, P.L. (Eds.). *Food Security in an Uncertain World*, (pp. 1-13). Frontiers of Economics and Globalization, Vol. 15. Emerald Group Publishing Limited.

³ Sen, A. (1982). *Poverty and famines: an essay on entitlement and deprivation*. Oxford. Oxford University Press, p. 49.

⁴ Sunderland, T., O'Connor, A., Muir, G., Nerfa, L., Rota Nodari, G., Widmark, C., Bahar, N. & Ickowitz, A. (2019). SDG 2: Zero Hunger – Challenging the Hegemony of Monoculture Agriculture for Forests and People. In P. Katila, C. Pierce Colfer, W. De Jong, G. Galloway, P. Pacheco, & G. Winkel (Eds.). *Sustainable Development Goals: Their Impacts on Forests and People*, (pp. 48-71). Cambridge. Cambridge University Press.

l'Éthiopie de 1984-1985, la Somalie de 1991-1992...). Une telle observation reste toujours valable pour plusieurs pays qui sont devenus de plus en plus vulnérables aux différentes causes de l'insécurité alimentaire, dont notamment, l'inadéquation des zones agricoles, la sécheresse, l'insuffisance des connaissances, l'ignorance et les effets de long terme des conflits armés.¹

Toutefois, les récents développements dans le monde contemporain montrent que la sécurité alimentaire est devenue la priorité pour tous les pays du monde, qu'ils soient développés ou sous-développés. De même, ils indiquent clairement que le problème de la sécurité alimentaire ne cessera de prendre de l'importance à l'avenir. Les questions de gouvernance et de politiques liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition (FSN) deviennent de plus en plus complexes, conduisant à des défis nouveaux et complexes qui exigent des solutions mieux coordonnées, harmonisées et fondées sur des preuves.² En d'autres termes, s'il est généralement reconnu que même dans les meilleurs moments comme dans les plus mauvais, la sécurité alimentaire, en particulier pour les personnes vulnérables, a été une priorité politique essentielle, les questions clés sont donc de savoir comment la fournir, comment la gouverner et comment l'assurer durablement.

Ce constat s'est développé au fil des années de telle sorte qu'il faut davantage se préoccuper de ces questions, mais aussi faut-il agir à plusieurs niveaux différents pour anticiper le futur si l'on veut continuer d'assurer la sécurité alimentaire et éradiquer la pauvreté. Étant donné qu'au cours des années qui viennent, le système alimentaire mondial continuera de connaître une confluence sans précédent de pressions.³

Du côté de la demande (besoins alimentaires), la population mondiale atteindra huit milliards en 2030, contre près de sept milliards aujourd'hui et probablement plus de 9,8 milliards en 2050. Cette hausse de la population mondiale qui devrait se concentrer principalement dans les pays en développement (PED),⁴ conjuguée à une hausse importante du PIB global dans le monde qui devrait atteindre plus de 250 000 milliards de dollars contre 70 000 milliards de dollars en 2013,⁵ fait peser de graves menaces sur les préoccupations majeures en matière de sécurité alimentaire et de la durabilité des ressources naturelles. Cela peut s'expliquer par la forte élasticité de la

¹ Wafullah, T. N. (2019). *Agricultural Science and Food Security*. Oakville, Delve Publishing, p. 14.

² Young, E. M. (2004). Globalization and food security: novel questions in a novel context? *Progress in Development Studies*, 4(1), 1-21.

³ Godfray, H. C. J., Beddington, J. R., Crute, I. R., Haddad, L., Lawrence, D., Muir, J. F., ... & Toulmin, C. (2010). Food security: the challenge of feeding 9 billion people. *science*, 327(5967), 812-818.

⁴ Lewis, B., Purser, K., & Mackie, K. (2020). *The Human Rights of Older Persons: A Human Rights-Based Approach to Elder Law*. Springer Nature, p. 13.

⁵ LAN, X., Sachs, J. D., SCHMIDT-TRAUB, G. & Tubiana, L. (2013). Définir des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. In Genevey, R., Pachauri, R. K., Tubiana, L., Biagiotti, I., Jozan, R., & Voituriez, T. (Eds.). *Regards sur la terre 2013 : Réduire les inégalités : un enjeu de développement durable*, (pp. 351-367). Armand Colin.

consommation par rapport au revenu notamment pour les produits alimentaires,¹ dont la moindre augmentation des revenus dans ces pays pourrait entraîner un accroissement considérable de la demande de produits alimentaires et agricoles.² De nombreuses personnes seront en effet plus aisées, engendrant une demande pour une alimentation de qualité et plus variée, ce qui exigera donc en premier lieu des ressources supplémentaires permettant de garantir sa production.³

Du côté de l'offre alimentaire, la pression exercée sur la production agricole dans le but de la faire développer sera plus forte dans les pays les moins développés (par exemple en Afrique subsaharienne), où la productivité agricole est faible ou stagnante. Dans un contexte de répartition inégale des ressources naturelles dans le monde, le défi consistant à nourrir une population mondiale croissante, par un changement de régime alimentaire, se heurte au problème du maintien de la qualité et de la productivité des ressources naturelles utilisées dans l'agriculture, en particulier l'eau, les sols et l'énergie,⁴ dont la future demande mondiale devrait également augmenter de 40 % en 2050.⁵ Cela signifie que la concurrence pour ces ressources va s'intensifier, tandis que les effets du changement climatique deviendront de plus en plus évidents. La nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux changements climatiques deviendra impérative. Au cours de cette période, la mondialisation se poursuivra, exposant le système alimentaire à de nouvelles pressions économiques et politiques.⁶

Dans cette optique, force est de constater qu'il est de plus en plus évident que l'investissement technologique dans l'agriculture a un rôle central à jouer pour assurer la disponibilité de la nourriture dans le monde, servant ainsi de source de revenus majeure qui améliore le pouvoir d'achat des ménages pour acheter des aliments ayant un taux élevé de statut nutritionnel.⁷

À la lumière de ce qui précède, il apparaît cependant nécessaire d'admettre que l'un des aspects les plus importants de la modernisation est l'introduction, l'adaptation et l'utilisation des technologies modernes ce qui a conduit à la transformation agricole la plus rapide et la plus

¹ Rastoin, J., Gherzi, G. (2010). *Le système alimentaire mondial : Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*. Versailles, France: Éditions Quæ, p. 206.

² Moss, C. B., Oehmke, J. F., & Lyambabaje, A. (2016). Food security, subsistence agriculture, and Working's model. In Schmitz, A., Kennedy, P. L., & Schmitz, T. G. (Eds.). *Food security in a food abundant world: an individual country perspective*, (pp. 19-32). Emerald Group Publishing.

³ Baldos, U. L. C., & Hertel, T. W. (2014). Global food security in 2050: the role of agricultural productivity and climate change. *Australian Journal of Agricultural and Resource Economics*, 58(4), 554-570.

⁴ Obayelu, A. E. (2019). Integrating Environment, Food Systems, and Sustainability in Feeding the Growing Population in Developing Countries. In Khosrow, M., -Pour, D.B.A. (Ed.) *Urban Agriculture and Food Systems: Breakthroughs in Research and Practice*, (pp. 468-478). IGI Global.

⁵ FAO. (2012). Energy-Smart Food at FAO: An Overview. Environment and Natural Resources Management Working Paper n°53. Food and Agriculture Organization of the United Nations Rome, p. 8.

⁶ Blandford, D. & Hassapoyannes, K. (2019). Introduction. In Josling, J., Blandford, D., & Hassapoyannes, K. (Eds.). *Global Challenges for Food and Agricultural Policies*, (pp. 1-3). Vol. IV. series Handbook on International Food and Agricultural Policy. World Scientific Publishing Company Pte Limited.

⁷ Osabohien, R., Osabuohien, E., & Urhie, E. (2018). Food Security, Institutional Framework and Technology: Examining the Nexus in Nigeria Using ARDL Approach. *Current nutrition and food science*, 14(2), 154-163.

spectaculaire de l'histoire de l'humanité.¹ L'agriculture basée sur la science a apporté de nombreux changements à la ferme en faisant passer l'agriculture de subsistance à une agriculture industrielle moderne plus productive et plus rentable, notamment après l'avènement de la révolution verte pour le blé, le riz et le maïs qui repose sur la production intensive.²

En revanche, malgré ces changements, la famine et la malnutrition demeurent de tristes réalités qui n'ont pas été éradiquées dans toutes les régions du monde. Plusieurs pays essaient de protéger leur population de l'insécurité alimentaire en travaillant à rechercher des solutions à long terme.³ Certes, la technologie et l'agriculture moderne ont été les principaux moteurs de l'augmentation de la productivité agricole à des fins de sécurité alimentaire, mais, à un égard important, les choses n'ont guère changé. Le système alimentaire demeure une question préoccupante, particulièrement en ce qui concerne l'usage intensif des ressources non renouvelables et la consommation de nombreuses ressources renouvelables à des taux bien supérieurs à leur reconstitution sans investissement pour leur remplacement éventuel.⁴

Il apparaît donc que les solutions à la sécurité alimentaire ne concernent pas seulement la production alimentaire,⁵ axée sur des approches basées sur l'augmentation de la productivité agricole.⁶ Mais, a priori, les solutions doivent tenir compte de la façon dont nous utilisons les ressources et les paysages agricoles pour maintenir la biodiversité et les services écosystémiques et de l'interaction du système alimentaire avec les autres systèmes.* Dans ce cas, la relation avec le paysage est liée à la façon dont les technologies peuvent rendre les terres et les cultures vivrières productives, mais éco-efficaces.⁷

En fait, la meilleure façon d'assurer la sécurité alimentaire mondiale passe, selon la recommandation de Foresight (2011), par « une intensification durable ». Cela laisse entendre que la production doit être augmentée à partir de moins de terres, de ressources, d'énergie et

¹ Baldwin, R. (2016). *The Great Convergence: Information Technology and the New Globalization*. Harvard University Press, p. 77.

² Onodu, B., & Culas, R. (2017). The role of Cassava production in improving food security in the delta state of Nigeria. In Webb, J. (Ed.). *Food security: Threat factors, policies and challenges* (pp. 1-34). Nova Science Publishers.

³ Jourdain-Fortier, C., & Loquin, É. (2012). Droit du commerce international et sécurité alimentaire. *Revue internationale de droit économique*, 26(4), 21-47. DOI 10.3917/ride.258.0021

⁴ UNSDSN. (2013). Solutions for Sustainable Agriculture and Food Systems. Technical report for the post-2015 development agenda. Thematic Group on Sustainable Agriculture and Food Systems of the Sustainable Development Solutions Network, p.1.

⁵ Khoury, C. K., Bjorkman, A. D., Dempewolf, H., Ramirez-Villegas, J., Guarino, L., Jarvis, A., Rieseberg, L.H., & Struik, P. C. (2014). Increasing homogeneity in global food supplies and the implications for food security. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 111(11), 4001-4006.

⁶ Cornell University, INSEAD, and WIPO (2017). *The Global Innovation Index 2017: Innovation Feeding the World*, Ithaca, Fontainebleau, and Geneva, p. xi.

* L'approche basée sur l'augmentation de la productivité agricole est fortement dépendante sur des gammes étroites de cultures, d'animaux d'élevage, de fertilisation du sol, de mécanisation, de sélection végétale et de l'ingénierie génétique.

⁷ Maye, D. (2018). The new food insecurity. In Zeunert, J. & Waterman, T. (Eds.). *Routledge Handbook of Landscape and Food*, (pp. 382-392). London: Routledge, <https://doi.org/10.4324/9781315647692>.

d'eau, et ce grâce à des approches technologiques "éco-efficaces" telles que la modification génétique, la nanotechnologie, la génomique et l'informatisation.¹

Et d'autre part, bien qu'il soit évident qu'aucun pays ne peut assurer durablement un approvisionnement alimentaire suffisant et adéquat à sa population de manière individuelle, l'histoire nous a bien montré qu'aucun groupe important d'humains, qu'il s'agisse d'une tribu, d'un village, d'une nation État ou d'un empire, n'a été entièrement autarcique en ce qui concerne ses systèmes alimentaires,² et que les mesures en faveur du protectionnisme et de l'isolement des marchés mondiaux n'ont jamais été la solution optimale. L'autosuffisance alimentaire à elle seule ne peut être considérée comme synonyme de sécurité alimentaire. Une telle autonomie est un objectif illusoire dans le monde contemporain, où une très large gamme d'intrants interviennent dans l'ensemble du cycle de production, et il est évident qu'aucun pays n'est à l'abri des effets climatiques qui peuvent détruire ou réduire fortement toute la production agricole du pays³.

Aussi, l'expérience passée, tout comme la conjoncture actuelle, montre que le meilleur moyen de garantir la sécurité alimentaire passe par des systèmes alimentaires flexibles fonctionnant dans un monde économiquement intégré et politiquement interdépendant. En effet, dans un monde interdépendant, le déplacement des excédents alimentaires vers des régions confrontées à de faibles disponibilités alimentaires est un moyen essentiel de remédier aux déficits alimentaires ou de les éviter, ce qui pourrait permettre de faire face aux fluctuations de la production liées, par exemple, aux changements des conditions climatiques et atténuer l'impact des transformations structurelles à plus longue échéance. De même, l'intégration économique permet de réduire le coût des intrants de production et de faire en sorte que les marchés demeurent ouverts pendant des périodes critiques.⁴

Dans tous les cas, les implications de cette mondialisation néo-libérale sont fortement ressenties dans le monde entier. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'au début du XXI^e siècle, le 3^e régime alimentaire néolibéral dirigé par les entreprises⁵ a permis l'entrée en relation directe et/ou indirecte sur le marché de nouveaux des milliards de nouveaux producteurs, fournisseur, commerçants et distributeurs pour remplir tous les besoins des consommateurs, où

¹ Foresight (2011). *Futur de l'alimentation et de l'agriculture : Défis et options pour la durabilité mondiale*. London: The Government Office for Science, p. 09.

² McBeath, J. H., & McBeath, J. (2010). *Environmental change and food security in China*. Vol. 35. Springer Science & Business Media, p. 02.

³ Panitchpakdi, S. (2005). Pourquoi le commerce peut-il contribuer à améliorer la sécurité alimentaire ? Table ronde de haut niveau sur la réforme du commerce agricole et la sécurité alimentaire FAO, Rome, 13 avril 2005.

⁴ Johnson, H. (2018). *International Agricultural Law and Policy. A Rights-Based Approach to Food Security*. New Horizons in Environmental and Energy Law series. Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing, p. 279.

⁵ McMichael, P. (2009). A food regime analysis of the 'world food crises'. *Agriculture and Human values*, 26(4), 281-295.

qu'ils se trouvent dans le monde, tant dans les pays développés que dans les PED, ce qui a permis à la majorité d'entre eux d'atteindre des niveaux de consommation supérieurs.¹

Cependant, à l'heure actuelle, le système alimentaire mondial qui y est associé laisse des millions de personnes dans l'insécurité alimentaire puisque plusieurs régions du monde sont à fort taux de prévalence de la sous-alimentation (Afrique subsaharienne, Asie du Sud) et beaucoup d'autres vivent dans l'extrême pauvreté. À cela s'ajoute l'implication de ce système alimentaire dans la surproduction, à la méconnaissance de l'ampleur réelle des pertes et gaspillages de denrées alimentaires et dans des politiques générant une dégradation importante de l'environnement.²

Bien que ces préoccupations ne sont pas nouvelles et sont largement connues, force est de constater que ces questions ne relèvent pas seulement des aspects liés à la production, à la disponibilité et/ou à l'accès, mais également des aspects éthiques, sociaux, économiques et environnementaux, ce qui montre bien que l'accent porte essentiellement sur la gouvernance de ce système alimentaire.³

En vertu des éléments susmentionnés, la promotion d'une sécurité alimentaire durable (SAD) dans le monde est et demeurera un des objectifs prioritaires, non seulement pour les pays, mais aussi pour toute la communauté internationale si nous voulons améliorer la sécurité alimentaire à long terme.⁴ Sa complexité et sa nature multidimensionnelle qui exige une approche multiacteurs sont maintenant reconnues et cela ne veut pas dire que les pays ne peuvent pas assurer la sécurité alimentaire par eux-mêmes, mais, sans eux, une gouvernance mondiale efficace de la sécurité alimentaire sera également impossible.⁵ C'est pourquoi elle reste tributaire de la mobilisation d'une assistance adéquate de la communauté internationale pour permettre aux pays à relever les nombreux défis contemporains auxquels ils sont confrontés qu'ils soient économiques, sociaux, culturels, environnementaux et sanitaires, pour assurer le développement durable.⁶

Toutefois, la complexité sous-jacente de ces questions s'impose pour mettre en place les éléments indispensables à l'amélioration des structures actuelles de gouvernance mondiale afin

¹ Combes, M., Coutrot, T., Lemaire, F., Plihon, D. & Trouvé, A. (2015). *Les naufragés du libre-échange - De l'OMC au Tafta*. Éd. Les Liens qui Libèrent, p. 11.

² HLPE. (2017). *Food systems: a report by the High-Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security*. Committee on World Food Security : Rome, Italy, p. 21.

³ Comité Consultatif Commun d'Éthique Pour La Recherche Agronomique (2009). Avis 1 sur la sécurité alimentaire et modèles de consommation alimentaire. INRA&Cirad. (hal-02816931) disponible sur le lien : <https://hal.inrae.fr/hal-02816931/document> (consulté le 15/05/2016)

⁴ Clapp, J. (2016). Trade and the sustainability challenge for global food governance. Global governance/politics, climate justice & agrarian/social justice: linkages and challenges (An international colloquium 4-5 February 2016), International Institute of Social Studies (ISS), The Hague, The Netherlands.

⁵ Marzęda-Młynarska, K. (2013). Food security: from national to global governance. *Annales Universitatis Mariae Curie-Skłodowska, sectio K-Politologia*, 20(1), 33.

⁶ Resnick, D., Babu, S. C., Haggblade, S., Hendriks, S., & Mather, D. (2015). Conceptualizing drivers of policy change in agriculture, nutrition, and food security: The kaleidoscope model. IFPRI Discussion Paper 1414. Washington, D.C.: IFPRI. <http://ebrary.ifpri.org/cdm/ref/collection/p15738col12/id/128953>.

d'apporter une contribution appropriée pleinement articulée sur des approches multidimensionnelles plus coordonnées et pleinement engagées vis-à-vis des politiques et des réglementations visant à rendre plus équitables, transparentes et cohérentes les nombreuses questions qui constituent le défi de la durabilité de la sécurité alimentaire mondiale.¹

De plus, bien que cela n'ait pas toujours été le cas, aujourd'hui, il est généralement admis que la gouvernance mondiale en matière de l'alimentation a des rôles significatifs à jouer puisqu'elle repose, en grande partie, sur la mise en œuvre des normes internationales au niveau régional et au sein des systèmes juridiques des pays et vise à soutenir les efforts de développement des capacités dans les pays et à la concrétisation des objectifs pertinents en matière de lutte contre la pauvreté, le droit à l'alimentation et la préservation de l'environnement.²

Par ailleurs, il n'est pas surprenant de constater que les quelques dernières décennies ont été marquées par de profondes mutations dans les règles de base de l'économie mondiale. Cela est largement dû à la modification des modèles de production et de consommation dans l'économie internationale, amplement influencés par le système agroindustriel (qui touche près de 60% de la population mondiale)³, et cela a, sans doute, affecté les PED de façon significative. La libéralisation économique a joué un rôle important, tout d'abord par l'harmonisation générale des règles commerciales à l'échelle mondiale, grâce aux accords et protocoles édictés d'abord par le GATT puis par son successeur l'OMC et, deuxièmement, et simultanément, la plupart des PED sont passés de politiques économiques de substitution aux importations à des politiques plus ouvertes et axées sur les exportations. Cela a entraîné deux effets principaux, qui s'associent tous deux à une interdépendance économique croissante⁴:

- En permettant une intégration économique plus poussée entre les pays et les régions et en favorisant une interdépendance de plus en plus étendue des entreprises.

Ces deux tendances sont concomitantes avec le rôle croissant des firmes multinationales (FMNs) dans l'économie mondiale qui sont les mieux placées pour tirer parti de leurs capacités à intégrer

¹ Béné, C., Oosterveer, P., Lamotte, L., Brouwer, I., de Haan, S., Prager, S., Talsma, E. F., & Khoury, C. K. (2019). When food systems meet sustainability—Current narratives and implications for actions. *World Development*, 113, 116-130.

² Rayfuse, R., & Weisfelt, N. (2012). The international policy and regulatory challenges of food security: An overview. In Rayfuse, R. G. & Weisfelt, N. (Eds.). *The challenge of food security: international policy and regulatory frameworks*, (pp. 3-15). Cheltenham: Edward Elgar Publishing.

³ Rastoin, J. L. (2017). Introduction : La sécurité alimentaire : concepts et enjeux. In Rastoin, J. L. & Ferault, C. (Eds.). *La sécurité alimentaire mondiale. États des lieux et perspectives*, (pp. 17-28). Paris, L'Harmattan.

⁴ Narula, R. & Shakil Wahed, M. (2017), The dominant presence of MNEs in agro-food GVCs: implications for the developing countries. In: Mergos, G. and Papanastassiou, M. (Eds.) *Food Security and Sustainability: Investment and Financing along Agro-food Value Chains*. Palgrave Macmillan, pp. 71-88.

les marchés internationaux et à se coordonner avec des réseaux complexes d'acteurs dans de multiples régions.¹

Pourtant, parmi les aspects négatifs de l'émergence et la montée en puissance de ces FMNs de l'agroalimentaire sur la scène économique, ce n'est pas seulement leurs niveaux de concentration élevés en amont et en aval de la production agricole, mais plutôt que les principales FMNs agro-alimentaires étendent maintenant leur pouvoir en contrôlant la plupart des activités agricoles au détriment des petits paysans et de l'agriculture vivrière. Encore plus inquiétant, c'est la part du prix payé par le consommateur final que le producteur perçoit contre son produit agricole a chuté de manière dramatique depuis vingt ans en faveur de ces FMNs.²

À titre d'exemple, au début des années 1990, les pays producteurs de café percevaient en moyenne 33% du prix payé par les consommateurs au bout de la chaîne de valeur. En 2002, ils en perçoivent moins de 10%, bien qu'entre-temps, le marché du café ait doublé en chiffre d'affaires. L'évolution du cacao est semblable, ou la part de la valeur ajoutée revenant aux pays producteurs a chuté de 60% en 1970-1972 à environ 28% en 1998-2000. Ainsi les pays exportateurs de café et du cacao peuvent-ils voir chuter leurs revenus en même temps que leur production augmente. Nous assistons donc à une perte de contrôle des producteurs sur les conditions de production et à une perte de capacité à influencer les prix, en raison des déséquilibres de la chaîne alimentaire et d'une dépendance extrêmement forte des producteurs à l'égard des intermédiaires.³

Avec cette perspective, le défi de garantir une sécurité alimentaire pour tous ne fera qu'accroître la pression, durant cette période, sur l'offre, la demande et le commerce de produits agricoles et alimentaires sur toute la planète. Ce qui a poussé la FAO à tirer la sonnette d'alarme en estimant que pour parvenir à nourrir correctement toute la population du monde et remédier ainsi aux facteurs d'insécurité alimentaire, la production alimentaire mondiale devrait augmenter de 70% d'ici 2050,⁴ un pourcentage qui peut aller jusqu'à 100% dans les PED.⁵

Tandis qu'elle a récemment estimé qu'au cours des 20 dernières années, le nombre total de personnes dans le monde souffrant de sous-alimentation chronique ou d'insécurité alimentaire

¹ Ashley, J. M. (2018). *Human Resilience Against Food Insecurity*. Academic Press, pp. 186-187.

² Van Der Ploeg, J. D. (2010). The food crisis, industrialized farming and the imperial regime. *Journal of Agrarian Change*, 10(1), 98-106.

³ De Schutter, O. (2015). Commerce international et souveraineté alimentaire. Pourquoi la libéralisation accrue du commerce international des produits agricoles n'est pas la solution à la question de la faim. In Trépan, I., & Lannoye, P. (Eds). *Commerce mondial : la démocratie confisquée. Le rouleau compresseur du libre-échange*, (pp. 29-55). 05000GAP. France. Éditions Yves Michel.

⁴ FAO. (2009). How to Feed the World in 2050. Rome, Italy, Food and Agriculture Organization, p. 08.

⁵ FAO. (2009). High Level Expert Forum - How to Feed the World in 2050. Office of the Director, Agricultural Development Economics Division Economic and Social Development Department. Rome, Italy disponible sur le lien : http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/lon/HLEF2050_Global_Agriculture.pdf (consulté le 12/03/2016).

chronique a lentement diminué dans certaines zones touchées, certains PED et PMA demeurent néanmoins soumis à une exception à cette tendance mondiale, en affichant des taux à la hausse au cours de la même période.¹

En réalité, et au-delà de problème de l'emballlement démographique et en tenant compte des différentes perspectives qui ont dominé au cours des dernières décennies notamment la prise de contrôle d'une part importante du secteur agroalimentaire par les FMNs², le concept de sécurité alimentaire et depuis son introduction dans les années 1970 n'a cessé d'évoluer au fil des ans. À la suite de ce long processus, les défis et les menaces de la sécurité alimentaire mondiale sont devenus multiples, complexes, diversifiés et difficiles y compris entre autres l'élévation des niveaux de vie dans des pays émergents, l'impact de régimes alimentaires déséquilibrés et les mutations alimentaires,³ la dégradation de l'environnement (pollution, manque d'eau, énergie) et puis plusieurs pays ravagés par des conflits prolongés sont actuellement en situation de "grave insécurité alimentaire" et aussi, l'évolution des pratiques commerciales dans l'agriculture avec l'émergence de chaînes de valeurs mondiales.⁴

Tout récemment, le rapport de synthèse sur les régimes alimentaires sains résultant des systèmes alimentaires durables de la Commission EAT-Lancet a noté que : "La production alimentaire mondiale dans ses dimensions actuelles menace la stabilité du climat et la résilience des écosystèmes et constitue le principal facteur de dégradation de l'environnement et de transgression des frontières planétaires. Dans son ensemble, son résultat est désastreux. Une transformation radicale du système alimentaire mondial est nécessaire de toute urgence".⁵ Devant ce constat inquiétant, et pour y faire face, plusieurs initiatives ont été entreprises aux niveaux local, national, régional ou mondial, pour déterminer les différents facteurs susceptibles d'alimenter et/ou d'aggraver l'insécurité alimentaire et pour explorer les réformes nécessaires et les solutions adéquates qui devraient être déployées.

À la lumière de ces initiatives et des mécanismes visant à identifier, à instaurer et à gouverner des systèmes alimentaires plus durables, plus sécurisés et susceptibles d'affronter les défis de l'avenir, le commerce international semble être un élément incontournable de toute stratégie de

¹ FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. (2020). L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020. Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable. Rome, FAO, pp. 9-10.

² Rozenblat, C. (2007). Les entreprises multinationales : un processus urbain dans un environnement international et transnational. *L'Information géographique*, vol. 71(2), 43-66.

³ Bricas, N., & Tchamda, C. (2017). Les profondes mutations des consommations alimentaires en Afrique subsaharienne. *So What?*, (2), 4-p.

⁴ Dunwell, J. (2013). Global population growth, food security and food and farming for the future. In Bennett, D. & Jennings, R. (Eds.). *Successful Agricultural Innovation in Emerging Economies: New Genetic Technologies for Global Food Production*, (pp. 23-38). Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9781139208475.003.

⁵ EAT-Lancet Commission. (2019). *Food in the anthropocene: Healthy diets from sustainable food systems*, p. 5.

sécurité alimentaire et sert de moteur pour le transfert de produits agroalimentaires depuis les zones excédentaires vers les zones déficitaires. En ce sens, le système de l'OMC est censé renforcer la sécurité alimentaire mondiale grâce à ces dispositions visant à éliminer ou à réduire les obstacles qui faussent les échanges, en y fournissant un cadre juridique contraignant et prévisible pour orienter l'intervention des gouvernements dans le secteur agro-alimentaire.

Pour ces raisons, il est tout à fait clair que dans le contexte actuel de la mondialisation accélérée fondée sur le degré d'intégration des marchés (qui se manifeste par l'augmentation du volume et de la valeur des échanges internationaux de biens et de services), ainsi que par la participation accrue de tous les pays aux activités des échanges internationaux,¹ l'OMC a marqué son influence et sa valeur ajoutée en tant qu'organisation internationale ayant pour mission d'établir et de contrôler les règles régissant la bonne conduite du commerce international et s'efforce actuellement de définir et d'établir des règles acceptables pour tous les pays.²

En revanche, le constat susmentionné ne peut pas être partagé sur tous les secteurs d'activités, notamment pour les PED.³ Il est par conséquent possible de conclure d'après les estimations fournies, que le commerce de marchandises (exportations) entre les pays membres de l'OMC a augmentées de 188% entre 2001 et 2011, passant de 5800 milliards de dollars à 16700 milliards de dollars par an. Les exportations mondiales de services commerciaux ont également connu une croissance rapide au cours de la même période, passant de 1500 milliards de dollars à 4200 milliards de dollars.⁴ À son tour, le commerce des produits agroalimentaires affiche, depuis le début du millénaire, une tendance croissante plus soutenue que dans la décennie précédente, estimée à près de 8% en termes réels par an entre 2001 et 2014 contre 2% entre 1990 et 2000.⁵

Concernant les produits agroalimentaires, il convient de rappeler que l'agriculture était le plus grand secteur pour lequel il n'existait pas de règles commerciales internationalement partagées jusqu'à une date relativement récente. À ce jour, ce secteur abrite les mesures protectionnistes les plus importantes, ce qui fait de lui le sujet de débat et des négociations les plus controversées

¹ Rainelli, M. (2006). Analyse de la mondialisation : les limites des approches traditionnelles en économie internationale. In Kebadjian, G., & BERTHAUD, P. (Eds.). *La Question politique en économie internationale*, (pp. 31-38). Paris, La Découverte.

² Siddiqui, K. (2016). International trade, WTO and economic development. *World Review of Political Economy*, 7(4), 424-450.

³ Ibid.

⁴ Murphy, J. P., & McLarney, C. (2018). Regionalism and the Multilateral Trading System: The Role of Regional Trade Agreements. In Presenza, A., & Sheehan, L. R. (Eds.). *Geopolitics and Strategic Management in the Global Economy*, (pp. 1-18). IGI Global.

⁵ <http://www.oecd.org/agriculture/topics/agricultural-trade/> (page consultée le 13/07/2019).

entre les pays. D'autant plus qu'il offre des perspectives commerciales et de développement considérable pour de nombreux pays.¹

En fait, avec la conclusion de l'Uruguay Round (UR) en 1994, la prescription de règles internationales pour le commerce des produits agricoles a été considérée comme l'une de ses réussites les plus marquantes. Les négociations menées dans le cadre de ce cycle ont abouti à un certain nombre d'accords importants, à savoir la signature de l'Accord sur l'agriculture (AsA) lui-même, la formulation des concessions et engagements que les membres devaient faire sur les trois piliers clés de l'accord (à savoir l'accès aux marchés, le soutien interne et les subventions à l'exportation), la conclusion de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (TBT) et enfin la décision ministérielle sur les PMA et les PED importateurs nets de produits alimentaires.²

En raison de la dépendance de la plupart des PED à vis-à-vis du secteur agricole et que ce dernier représente pour eux un des enjeux clés qui garantit durablement leur sécurité alimentaire et de développement.³ Cela est particulièrement vrai dans le contexte socio-économique actuel des PED, notamment pour ceux qui ont fait de grands efforts, sans succès, pour améliorer le bien-être de leurs populations en essayant d'intégrer dans l'économie mondiale par le biais des Programmes d'ajustement structurel (PAS), les réformes commerciales et les traitements spéciaux et différenciés accordés par les pays développés en leurs faveurs.⁴

Compte tenu de ces nouvelles avancées, il est important de reconnaître que la mise en œuvre de l'AsA constitue désormais le point de départ dans lequel les préoccupations du secteur agricole des pays développés et des PED peuvent être négociées et intégrées dans le cadre institutionnel de l'OMC. À ce titre, par référence à certains engagements internationaux que les gouvernements ont négociés à l'OMC en matière de sécurité alimentaire, on peut souligner l'existence de quatre aspects spécifiques liés au système commercial multilatéral qui visent à atteindre les objectifs de sécurité alimentaire dans les pays membres et qui devraient être encore renforcés de façon à améliorer les conditions d'accès des PED, à savoir :⁵

¹ Temple, N. J., & Steyn, N. P. (2016). *Community Nutrition for Developing Countries*. AU Press and UNISA, p. 439.

² Díaz-Bonilla, E., Thomas, M., Robinson, S., & Cattaneo, A. (2006). Food security and the World Trade Organization: A typology of countries. In Díaz-Bonilla, E., Frandsen, S. E., & Robinson, S. (Eds.). *WTO Negotiations and Agricultural Trade Liberalization, The Effect of Developed Countries Policies on Developing Countries*, (pp. 162-183), Cabi.

³ Stockbridge, M. (2007). Agricultural trade policy in developing countries during take-off. *Oxfam Policy and Practice: Agriculture, Food and Land*, 7(2), 136-196.

⁴ Thirlwall, A. P. (2013). *Economic Growth in an Open Developing Economy: The Role of Structure and Demand*. Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing. doi: <https://doi.org/10.4337/9781781955338>, pp. 123-125.

⁵ Rogerson, E., & Dixit, D. (2016). Food security issues and the role of the multilateral trading system. In Ewing-Chow, M., & Slade, M. V. (Eds.). *International Trade and Food Security: Exploring Collective Food Security in Asia*, (pp. 15-26). UK. Cheltenham, Edward Elgar Publishing.

- La réduction des obstacles au commerce pour favoriser l'ouverture et le fonctionnement des marchés alimentaires (les barrières à l'importation et à l'exportation) ;
- Les règles multilatérales sur les subventions agricoles (les subventions intérieures et subventions à l'exportation) ;
- Les questions liées aux PED importateurs nets de produits alimentaires ;
- Les règles multilatérales régissant les questions de sécurité alimentaire.

En dehors du débat qui porte essentiellement sur les questions de commerce et de développement dans les PED à l'ère du marché libre, la littérature existante consacrée à la libéralisation du commerce agricole et à son impact sur la sécurité alimentaire, les revenus et les moyens de subsistance des pauvres montre très clairement que les effets de l'AsA ne doivent pas être traités séparément.¹

Cet impact des réformes commerciales sur les PED fait désormais partie intégrante des négociations de l'OMC, qui s'inscrivent dans le cadre du programme de Doha pour le développement lancé en novembre 2001 à Doha, pour lequel, une des préoccupations majeures qui a été débattue est le dossier du soutien à l'agriculture accordé par les pays développés à ses agriculteurs et son incidence potentielle sur la pauvreté rurale dans les PED.

En fait, en reconnaissant l'importance de l'agriculture et le commerce sur la pauvreté, la réduction de la pauvreté est devenue largement acceptée comme un objectif principal de l'agenda international. Lors du Sommet mondial de l'alimentation (SMA) de 1996, il était déjà question de parvenir à ce que le nombre de personnes sous-alimentées soit réduit de 50% d'ici 2015. En 2000, la Déclaration du Millénaire (DM) a reconnu cette valeur de la réduction de la faim et de la pauvreté en la fixant comme cible (cible 1.C)* de l'OMD,² dans lequel la DM engage la communauté internationale à promouvoir un système commercial plus ouvert et fondé sur des règles comme moyen important d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.³

Grâce à ces initiatives, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a été réduit de plus d'un milliard entre 1990 et 2015, diminuant ainsi le taux moyen de pauvreté dans le monde de 1% par an durant la même période. Encore plus, entre ces deux dates, la proportion de la population mondiale vivant dans la pauvreté, définie par le seuil de pauvreté international

¹ Combes, M., Coutrot, T., Lemaire, F., Plihon, D. & Trouvé, A. (2015). *op. cit.*, p. 11.

* Cible 1.C de l'OMD : "réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personnes qui souffrent de la faim".

² <http://www.fao.org/economic/ess/ess-fs/fs-methods/fs-methods1/en/> (consultée le 16/02/2018).

³ Costantini, V. (2009). WTO agricultural negotiations and developing countries: an overview. In Caldeira, T. N. (Ed.). *Economics of developing countries*, (pp. 21-51). Nova Science Publishers.

comme un revenu inférieur à 1,90 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA) de 2011, est tombée de 36% à 10%.¹

Bien que le commerce des produits agricoles contribue, selon l'OMC, à la sécurité alimentaire dans plusieurs pays en leur offrant la possibilité de recourir aux marchés mondiaux pour faire face aux déficits alimentaires temporaires ou prolongés dus à des aléas climatiques ou à d'autres facteurs, il est en outre, dans de nombreux pays un élément d'une grande importance pour l'activité économique générale, dans la mesure où il génère des revenus, des richesses et des emplois (en jouant un rôle majeur dans la stimulation de la production et des exportations agricoles nationales, et en fournissant à l'État des recettes et des devises étrangères).

Mais force est de constater qu'après plusieurs années qui ont suivi le lancement du cycle de Doha pour le développement en 2001, les pays développés n'ont pas été en mesure de tenir leur promesse de mettre le commerce au service du développement, une question qui illustre clairement le fossé actuel entre le discours et la réalité qui menace profondément le processus de négociation international dans lequel les pays développés sont si fortement engagés.² Depuis lors, les règles suffisamment importantes pour apporter un changement positif n'ont guère changé dans les obligations de l'OMC.

Toutefois, depuis l'éclatement de la dernière crise alimentaire de 2007-08, semblable à celle qu'a connue le monde durant les années 1970, dont les conséquences sont parfois aggravées par des réflexions politiques fortement protectionnistes développées par certains pays,³ les pays du monde entier ont été confrontés non seulement à un ralentissement dans la reprise économique, mais aussi à un élargissement du fossé de la richesse résultant du développement économique, tant dans les pays développés que dans les PED. Ceci a entraîné une insuffisance de revenus ainsi qu'une répartition inégale de ces derniers, l'aggravation de l'insécurité alimentaire et des changements radicaux dans les régimes alimentaires, notamment pour les plus démunis, ces questions constituent déjà un des enjeux majeurs pour la justice sociale.⁴

Du point de vue historique plus large, on peut constater que les PED ont été, depuis les années 1980, les plus durement touchés par les politiques de privatisation, de déréglementation et de libre-échange liées aux PAS imposées par les institutions financières internationales et les

¹ Banque mondiale (2018). Rapport 2018 sur la pauvreté et la prospérité partagée : Compléter le puzzle de la pauvreté. Aperçu. Banque mondiale, Washington, p. 2.

² Alam, S. (2007). *Sustainable development and free trade: Institutional approaches*. Routledge, p. 59.

³ Benson, T., Minot, N., Pender, J., Robles, M., & Von Braun, J. (2008). *Global food crises: Monitoring and assessing impact to inform policy responses*. Vol. 19. Intl Food Policy Res Inst, p. 18.

⁴ Zheng, Y., & Qian, J. (2019). Introduction: Poverty reduction in comparative perspective. In Zheng, Y., & Qian, J. (Eds.). *Development and Poverty Reduction: A Global Comparative Perspective*, (pp. 3-15). (1st ed.). Routledge.

créanciers internationaux (la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI)).¹ Les évaluations des résultats de ces programmes ont généralement été négatives dans la mesure où elles ont réduit l'espace politique et les services de soutien à l'agriculture dans ces pays.² Cela a certainement été le cas ces dernières années, dans laquelle on a assisté à une dégradation drastique des moyens de subsistance des populations rurales des PED depuis le début de la crise alimentaire en 2007-08, caractérisée par des prix des denrées alimentaires élevés et plus instables, engendrant ainsi une tendance à la hausse du chômage et une plus forte mobilisation migratoire depuis les zones rurales vers les zones urbaines.³

Par ailleurs, comme discuté auparavant, les évolutions récentes de la conjoncture politique et économique ont fortement influencé les marchés agricoles mondiaux et ont fait évoluer les prix des denrées alimentaires à la consommation, ce qui a une fois de plus réorienté l'attention de la communauté internationale vers les enjeux du commerce, de l'agriculture et de la politique commerciale agricole.⁴ Ces hausses des prix des denrées alimentaires enregistrées en 2007-2008 et au cours de la période 2007-11 ont provoqué des « émeutes de la faim » dans un certain nombre de pays autour du monde, ouvrant une période d'instabilité politique et augmentant le nombre de personnes souffrant de la faim et de malnutritions au niveau mondial.⁵ En conséquence, certains pays, afin d'isoler leurs marchés locaux de toute instabilité internationale, ont souvent entrepris des restrictions à l'exportation visant à assurer la disponibilité de l'offre pour leurs consommateurs locaux⁶, renforçant ainsi les tensions sur les marchés mondiaux.⁷

Durant cette période, la notion de sécurité alimentaire a fait surface dans le champ des préoccupations au sein de l'OMC. Cette période a constitué un moment important des tendances observées dans la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire (GMSA) et en conséquence d'autres dimensions subséquentes importantes ont été incorporées dans les négociations, notamment la question concernant les programmes de détention de stocks publics à des fins de

¹ McKeon, N. (2015). La Via Campesina: The 'Peasants' Way' to Changing the System, not the Climate. *Journal of World-Systems Research*, 21(2), 241-249.

² Rech, W. (2019). Ideology. In d'Aspremont, J., & Singh, S. (Eds.). *Concepts for International Law. Contributions to Disciplinary Thought*, (pp. 393-412). Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing.

³ Margulis, M. (2017). The forgotten history of food security in multilateral trade negotiations. *World Trade Review*, 16(1), 25-57.

⁴ Häberli, C. (2016). Agricultural trade: how bad is the WTO for development? In Bungenberg, M., Herrmann, C., Krajewski, M. & Terhechte, J. P. (Eds.). *European Yearbook of International Economic Law. 2016* (pp. 103-117). Springer, Cham.

⁵ Clapp, J. (2012). Food Security and the WTO. In Wilkinson, R., & Scott, J. (Eds.). *Trade, Poverty, Development: Getting Beyond the WTO's Doha Deadlock*, (pp. 79-93). Vol. 67. Routledge.

⁶ Konandreas, P., George, M. (2014). WTO domestic support disciplines: options for alleviating constraints to stockholding in developing countries in the follow-up to Bali. FAO Commodity and Trade Policy Research, Working Paper No. 45. Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome.

⁷ Tangermann, S. (2016). Agriculture and food security: new challenges and options for international policy. In E15 Expert Group on Agriculture, Trade and Food Security. Geneva: International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD) and World Economic Forum.

sécurité alimentaire et les limites du processus de négociations multilatérales de l'OMC sur ce sujet.¹

Si de telles mesures ont pu regagner du terrain durant les périodes des crises alimentaires au détriment des autres pays notamment les pays importateurs nets de produits alimentaires et aux pays les moins avancés (PMA), cela ne fait que confirmer que la sécurité alimentaire n'est plus une question nationale, mais une crise alimentaire mondiale présente sur l'agenda de chaque gouvernement,² qui nécessitera une attention particulière dans la mise en œuvre des politiques nationales et internationales relatives au système alimentaire mondial.³

Ainsi, ces tendances ont pu faire pousser les pays membres de l'OMC de reconnaître que la nécessité d'assurer la viabilité, la cohérence et la complémentarité entre les règles commerciales et la sécurité alimentaire dans le cadre de l'OMC est une question centrale.

Eh fait, la Déclaration ministérielle de Doha en 2001 a déjà mandaté que la question de la sécurité alimentaire soit une partie intégrante des négociations. Ce point a été discuté lors des réunions ministérielles de 2011 à Genève, de 2013 à Bali et de 2015 à Nairobi. Dans laquelle les pays membres de l'OMC ont évoqué la possibilité d'un nouveau programme de travail sur la sécurité alimentaire, qui prévoit notamment un soutien financier pour les pays importateurs nets de denrées alimentaires (PINDA) et les pays les moins avancés (PMA) afin de répondre à leurs préoccupations concernant la hausse et la volatilité des prix des denrées alimentaires.⁴

Dans la mesure où la détention de stocks publics et les marchés publics pour la sécurité alimentaire sont des politiques très importantes pour des millions de populations à faible revenu et d'agriculteurs de subsistance pauvres en ressources dans les PED, ce point a été à l'origine d'une confrontation entre les États-Unis et l'Inde concernant les achats d'aliments de base à des prix administrés. En raison des dispositions de l'AsA, de nombreux PED sont confrontés à des contraintes politiques visant à assurer la sécurité alimentaire de millions de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition.⁵

¹ Smith, F. (2018). From Agriculture to Food Security: Embedded Liberalism and Stories of Regulatory Change. In G. Moon & L. Toohey (Eds.). *The Future of International Economic Integration: The Embedded Liberalism Compromise Revisited* (pp. 81-102). Cambridge : Cambridge University Press.

² Chadwick, A. (2017). World hunger, the 'global' food crisis and (international) law. *Manchester Journal of International Economic Law*, 14(1), 4.

³ Fresco, L. O. (2019). Governance and Institutions: Considerations from the Perspective of Sustainable and Equitable Food Systems. In: Campanhola, C., & Pandey, S. (Eds.). *Sustainable Food and Agriculture: An Integrated Approach*, (pp. 543-550). Academic Press.

⁴ Margulis, M. (2017). The Forgotten History of Food Security in Multilateral Trade Negotiations. *op. cit.*

⁵ Mellal, A., & Derbal, A. (2020). L'OMC et les programmes de stockage publics à des fins de sécurité alimentaire dans les PED : avancées et perspectives. *Dirassat Journal Economic Issue*, 11(1), 547-566.

En outre, avec l'expiration du programme quinquennal des objectifs du Millénaire pour le développement (" OMD 15 ans "), une autre approche encore plus intégrée de la durabilité a été poursuivie pour les OMD, qui font partie de l'Agenda 2030 plus large.¹ En effet, en 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé les Objectifs de développement durable (ODDs) dont l'ODD n°2 vise spécifiquement à " mettre fin à la faim, parvenir à la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et l'agriculture durable " d'ici 2030 et assurer l'accès à des aliments nutritifs pour tous, en particulier les pauvres et les personnes en situation de vulnérabilité.²

La mention explicite de l'agriculture dans l'un des 17 ODDs est donc un fait original. Cela signifie que l'agriculture durable est appelée à jouer un rôle majeur pour résoudre la faim dans le monde et de façon plus large, la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.³ Le secteur agricole, qui est le plus gros employeur de main-d'œuvre rurale dans le monde et la plus grande source de revenus pour les ménages ruraux pauvres, peut jouer un rôle important pour assurer l'alimentation pour tous ainsi que des objectifs de développement dans les PED. Toutefois, les dispositions de l'AsA empêchent de nombreux PED d'adopter des mesures visant à assurer la sécurité alimentaire grâce à une politique de prix et d'approvisionnement, ainsi qu'une agriculture durable en période de changement climatique.⁴

Lors de la 10^e Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi (2015), il a été décidé que les négociations sur cette question seraient traitées de manière accélérée. Les négociations sur la question du stockage public à des fins de sécurité alimentaire demeurent ouvertes et les pays membres de l'OMC se sont engagés à trouver une solution permanente à ce problème dont plusieurs propositions et modalités ont été discutées au cours du cycle de Doha, mais la solution permanente à cette question reste difficile à trouver.⁵

Étant donné que de nombreux PED éprouvent des difficultés à mettre en œuvre des politiques de sécurité alimentaire en raison des règles de l'OMC, il est utile d'examiner les résultats négatifs et

¹ Gammage, C., & Novitz, T. (2019). The concept of sustainability and its application in international trade, investment and finance. In Gammage, C., & Novitz, T. (Eds.). *Sustainable Trade, Investment and Finance: Toward Responsible and Coherent Regulatory Frameworks*, (pp. 1-29). Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing. doi: <https://doi.org/10.4337/9781788971041.00006>

² Meybeck, A., & Gitz, V. (2016). Quelle alimentation pour des systèmes alimentaires durables ? *Cahiers de Nutrition et de Diététique*, 51(6), 304-314.

³ Billand, A., & Caron, P. (2017). ODD 2 : le choix de réunir faim, sécurité alimentaire et agriculture durable. In Caron, P., & Châtaigner, J. M. (Ed.). *Un défi pour la planète : les objectifs de développement durable en débat*, (93-106). Editions Quae.

⁴ Sharma, S. K. (2016). WTO and food security in developing countries In Chakraborty, D., & Mukherjee, J. (Eds.). *Trade, Investment and Economic Development in Asia: Empirical and Policy Issues*, (pp. 303-315). Routledge.

⁵ Glauber, J. W. (2016). After Nairobi: Public stockholding for food security. In: ICTSD. *Evaluating Nairobi: What Does the Outcome Mean for Trade in Food and Farm Goods?* (pp. 69-82). Eds. Hepburn, J., and Bellmann, C., ICTSD Programme on Agricultural Trade and Sustainable Development; International Centre for Trade and Sustainable Development, Geneva, Switzerland, www.ictsd.org.

positifs potentiels des politiques commerciales de l'OMC sur la sécurité alimentaire des PED et également de souligner les préoccupations prioritaires de ces pays liées aux politiques commerciales et aux règles de l'OMC.

Problématiques de recherche

Depuis 1948 jusqu'au 1995, les relations commerciales multilatérales ont été gouvernées par le GATT (the General Agreement on Tariffs and Trade - en anglais). Durant ces 47 ans, le GATT qui n'était qu'un accord entre les états contractants qui comptait que 23 membres en 1947, dont la majorité des membres sont des pays à revenu élevé, avec quelques pays à revenu moyen et aucun pays à faible revenu. Aujourd'hui, le successeur du GATT, l'OMC, compte 164 membres (en juillet 2016), dont la majorité des membres sont des PED et 16 autres pays négocient actuellement leur adhésion. Il ne reste donc que 17 pays en dehors du système de l'OMC, dont les plus importants sont l'Éthiopie, l'Érythrée, la Corée du Nord, la Somalie et le Turkménistan.

Bien que l'OMC soit actuellement la seule institution internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays, au cours des 30 dernières années, les accords régis par cette dernière se sont multipliés y compris les Accords de libre-échange. Presque tous les pays en ayant signé au moins un. Bon nombre de ces accords ont, non seulement, contribué à réduire le niveau des droits de douane, mais ont, également, servi à régler des questions aussi diverses comme l'Agriculture, les investissements étrangers directs, les droits de propriété intellectuelle et les marchés publics.

Cette recherche essaie de comprendre comment les pays membres à l'OMC se confrontent dans le cadre des négociations pour voir exactement quelles sont les possibilités dont disposent les PED pour défendre leurs intérêts. En fait, l'ensemble des interactions qui s'établissent au sein de l'OMC entre les pays membres et qui met, souvent, en contact plusieurs partenaires commerciaux ayant parfois des intérêts divergents et des situations économiques et des caractéristiques de développement et de ressources différentes, voire inégales, a toujours constitué une importante pierre d'achoppement pour introduire davantage d'équité entre les acteurs du commerce international. Plusieurs points de divergence plombent le déroulement des négociations commerciales multilatérales (NCM), notamment les dispositions particulières qui traitent des intérêts des pays qui dépendent fortement des importations pour leur approvisionnement alimentaire, ainsi que les autres questions qui bloquent les négociations en cours dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.

En réalité, cette prise de position, par un pays membre, dépend fondamentalement des questions parmi lesquelles sa vision est partagée avec d'autres pays, c'est-à-dire, de la façon dont il voit

ses intérêts et la manière dont il suit et surveille le déroulement des négociations et enfin de compte, il conçoit des relations et des alliances stratégiques (coalitions) avec les autres membres pour les défendre. En revanche, il faut souligner que ce type de positionnement n'est d'ailleurs pas sans conséquence. Comme pour toute opportunité, favoriser une coalition plutôt qu'une autre peut avoir un coût d'opportunité important, dans la mesure où les effets de la libéralisation du commerce devraient être inégaux compte tenu de la diversité des régions géographiques et des conditions socio-économiques existantes entre les pays membres de l'OMC.

En somme, en partant de l'ensemble des éléments précités, ce travail consiste à analyser l'impact des récentes orientations de la politique agricole et les développements entourant le cadre juridique de l'agriculture dans les accords de l'OMC et les opportunités qui pourraient être favorisées par le contexte actuel des négociations, nous essayons méthodiquement de répondre à la question centrale de cette problématique, qui peut être formulée comme suit :

Les règles de l'OMC sur l'agriculture permettent-elles aux PED d'assurer leur sécurité alimentaire et de promouvoir une agriculture durable ou aggravent-elles leur situation ?

Cette problématique que nous allons développer résulte de nos observations sur l'évolution historique et du contexte actuel de la sécurité alimentaire mondiale à travers l'analyse et le suivi de l'état de la sécurité alimentaire fournis par les différentes institutions spécialisées. Plusieurs autres questions secondaires peuvent être formulées.

- Que peut-on conclure à propos des enjeux de la sécurité alimentaire dans les PED ?
- Existe-t-il un lien qui unit les NCM de l'OMC avec les PED en vue d'identifier les lacunes ou les insuffisances qui minent les intérêts et les aspirations des PED pour la promotion d'une sécurité alimentaire durable dans ces pays ?

Hypothèses de recherche

Pour délimiter les lignes et les limites de cette recherche, les premières hypothèses de départ suivantes ont été retenues :

Première hypothèse : La reconnaissance de la multiplicité et de la diversité actuelles des questions auxquelles est confronté le système alimentaire mondial exige une approche multidisciplinaire pour traiter les problèmes qui y sont associés. L'objectif de la promotion d'une SAD dans tous les PED, ne peut être atteint qu'avec la mise en place des systèmes alimentaires durables plus équitables, plus résilients et capables de nourrir le monde.

Deuxième hypothèse : La promotion d'une SAD dans le monde, en particulier dans les PED importateurs nets de produits alimentaires, reste tributaire de la mobilisation d'une assistance

adéquate de la part des instances de gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire pour leur permettre de relever les nombreux défis auxquels ils sont continuellement confrontés.

Troisième hypothèse : Le commerce international se présente comme un facteur déterminant pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans le monde. Néanmoins, la tenue de négociations sous l'égide de l'OMC reste un élément essentiel pour l'ensemble des PED, qui leur permettraient de défendre leurs intérêts communs et de prendre position pour bénéficier non seulement de dérogations aux disciplines de l'OMC, mais aussi pour exiger la mise en œuvre d'un système durable de développement économique et social compatible avec leurs spécificités nationales.

La méthodologie de recherche

L'alimentation, en tant que droit humain fondamental, est un véritable facteur de stabilité politique et sociale, elle est soumise à diverses influences disciplinaires. Alors que les préoccupations concernant les conséquences sanitaires et environnementales de l'agriculture s'intensifient, de nouvelles voix se sont fait entendre dans les domaines de la nutrition et des sciences environnementales,¹ ainsi que dans les normes et des règles commerciales². Il n'est donc pas surprenant que la méthodologie de recherche dans ce domaine varie énormément, en fonction du contexte, de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel des pays concernés par le champ de l'étude. La controverse qui entoure ces débats occulte souvent des questions importantes telles que la manière dont nous découvrons l'utilisation des différents moyens disponibles pour l'alimentation et de quelles façons nous évaluons ces informations surtout en ce qui concerne les tendances des marchés mondiaux des produits agricoles, la spéculation et la volatilité des prix. Ceux qui tentent de répondre à ces questions adoptent toute une série de stratégies méthodologiques, certaines plus convaincantes que d'autres.

La relation entre le commerce international, l'agriculture et la sécurité alimentaire a fait l'objet de nombreuses études empiriques au cours des deux dernières décennies (Johnson, 2018³ ; Cardwell, 2012⁴ ; Bagwell et Staiger, 2004⁵, Anderson et Strutt, 2012⁶ ; Laborde et Martin, 2012)⁷. Dans la plupart de ces études, plusieurs méthodologies ont été proposées pour évaluer les conséquences économiques de la libéralisation du commerce notamment l'analyse du commerce

¹ Herdegen, M. (2016). *Principles of international economic law*. Oxford: Oxford University Press, p. 264.

² Clapp, J. (2016). op. cit.

³ Johnson, H. (2018). op. cit., pp. 276-278.

⁴ Cardwell, R. (2012). *Food Security and International Trade. Encyclopedia of food and agricultural ethics*. Springer Science+Business Media Dordrecht. DOI 10.1007/978-94-007-6167-4_378-1.

⁵ Bagwell, K., & Staiger, R. W. (2004). *The economics of the world trading system*. MIT press, pp. 163-180.

⁶ Anderson, K., & Strutt, A. (2012). Agriculture and food security in Asia by 2030 (No. 368). ADBI Working Paper.

⁷ Laborde, D., Martin, W. (2012). Agricultural Trade: What Matters in the Doha Round? Policy Research Working Paper; No. 6261. World Bank, Washington, DC. World Bank.

d'équilibre partiel (Baldos et Hertel, 2014)¹, les modèles d'équilibre général - CGE (Valenzuela, van der Mensbrugge, et Anderson, 2008)²; et les modèles gravitaires (Zhu, 2016)³. De tels modèles ont été utilisés à la fois dans des études transversales entre pays ou dans des études de séries chronologiques des pays (Bouët, 2008⁴; Awe et al., 2018)⁵, ou des régions (Minot, 2014)⁶. Cependant, plusieurs réserves ont été formulées sur le fait que la plupart de ces études utilisent des variables et des outils économétriques limités et qui sont largement basés sur des modèles qui en fait ne peuvent être validés pour une autre période que celle de l'étude,⁷ et les résultats obtenus de ces études sont souvent contradictoires quant à la capacité du commerce international à répondre durablement aux défis auxquels sont confrontés la plupart des PED pour assurer la sécurité alimentaire.⁸

Dans ce contexte, les liens entre le commerce et la sécurité alimentaire font l'objet d'un débat animé. En effet, plusieurs études sont parvenues à démontrer que la libéralisation du commerce est un instrument qui contribue à la sécurité alimentaire dans la mesure où elle conduit à une augmentation des revenus, une réduction de la pauvreté, une diminution de la volatilité des prix sur les marchés, une baisse des prix des denrées alimentaires ou simplement la mise à disposition physique des aliments au profit des consommateurs.

En revanche, d'autres études reflètent des résultats mitigés de la libéralisation du commerce et de la sécurité alimentaire.⁹ Elles estiment que le commerce international se trouve associé à des règles particulières, à des institutions internationales et à des théories de croissance économique et de bien-être qui n'ont pas toujours été bien adaptées aux besoins et aux défis de la sécurité alimentaire. Il est plus opportun, en conséquence, de restreindre autant que possible les échanges

¹ Baldos, U. L. C., & Hertel, T. W. (2014). op. cit.

² Valenzuela, E., van der Mensbrugge, D., & Anderson, K. (2008). General equilibrium effects of price distortions on global markets, farm incomes and welfare. In Anderson, K. (Ed.) *Distortions to agricultural incentives: A global perspective, 1955-2007*, (pp. 505-563). The World Bank.

³ Zhu, Y. (2016). International trade and food security: conceptual discussion, WTO and the case of China. *China Agricultural Economic Review*, 8(3), 399-411.

⁴ Bouët, A. (2008). *The expected benefits of trade liberalization for world income and development: Opening the "black box" of global trade modeling* (Vol. 8). Intl Food Policy Res Inst.

⁵ Awe, O. O., Akinlana, D. M., Yaya, O. S., & Aromolaran, O. (2018). Time series analysis of the behaviour of import and export of agricultural and non-agricultural goods in West Africa: A case study of Nigeria. *AGRIS on-line Papers in Economics and Informatics*, 10(665-2018-3621), 15-22.

⁶ Minot, N. (2014). Food price volatility in sub-Saharan Africa: Has it really increased? *Food Policy*, 45, 45-56.

⁷ Baldos, U. L. C., & Hertel, T. W. (2014). op. cit.

⁸ Bellmann, C., Hepburn, J., et Wilke, M., (2012). The challenges facing the Multilateral trading system in Addressing global public Policy objectives. In Carbonnier, G. (Ed.) *International Development Policy: Aid, Emerging Economies and Global Policies*, (117-140). Palgrave-MacMillan, UK.

⁹ McCorrison, S., Hemming, D., Lamontagne-Godwin, J. D., Osborn, J., Parr, M. J., & Roberts, P. D. (2013). What is the evidence of the impact of agricultural trade liberalisation on food security in developing countries? EPPI-Centre, Social Service Research Unit, Institute of Education, University of London.

internationaux.¹ D'autres études ont montré que la mise en œuvre de l'Accord sur l'agriculture (AsA) a entraîné une augmentation plus rapide des importations des PED que de leurs exportations.² Dans ce contexte, Olivier De Schutter, l'ancien Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, a fait valoir que le commerce international et les règles de l'OMC peuvent entrer en conflit avec la sécurité alimentaire.³

En conséquence, tout en prenant aussi en considération tous ces éléments susmentionnés, la présente étude cherche à identifier les interactions entre la libéralisation du commerce agricole telle qu'elle est pratiquée actuellement par l'OMC et la sécurité alimentaire dans les PED. Cela nous amènera sans aucun doute à mieux comprendre comment de telles règles affectent la durabilité du système commercial agricole et comment les négociations menées dans le cadre de l'OMC peuvent contribuer à la mise en place d'un système alimentaire durable.

Pour apporter notre contribution à ces travaux de recherche, ce travail tentera d'analyser les politiques de l'OMC sur l'agriculture et recadrer certaines implications de ces règles pour la réalisation d'une sécurité alimentaire plus sûre et plus durable dans les PED, géographiquement, économiquement, politiquement et culturellement insérés dans des contextes contrastés, afin de permettre aux agriculteurs comme aux consommateurs une vie décente. Bien que le commerce international des produits agricoles soulève une multitude de questions, l'accent principal est d'appréhender la superposition des lois et réglementations internationales de l'OMC et les lois et les réglementations gouvernementales internes qui affectent le commerce des produits agricoles. Il sera aussi question au travers cette thèse d'examiner la situation mondiale en matière de sécurité alimentaire.

Dans le but de fournir des explications approfondies à la question centrale de notre étude. Nous allons fonder notre recherche sur l'approche analytique interprétative. Et en s'appuyant sur une revue approfondie de la littérature scientifique récente disponible en relation avec notre sujet (que nous avons pu collecter et consulter) produite par différentes organisations, institutions et agences internationales (telles que l'OMC, le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE, IFPRI, etc.), notant que ces différentes sources d'information sont considérées comme fiables et authentiques. C'est aussi en s'appuyant, pour les mêmes fins, sur leurs bases de données statistiques, y compris l'utilisation des cartes et graphiques, existants, regroupés et détaillés le plus souvent sous forme de données nationales, régionales et internationales et ce, durant la période antérieure à l'OMC,

¹ Murphy, S. (2016). International trade, food security and nutrition. In Pritchard, B., Ortiz, R., & Shekar, M. (Eds.) *Routledge Handbook of Food and Nutrition Security* (pp. 286-300). Routledge.

² Nanda, N. (2008). *Expanding frontiers of global trade rules: The political economy dynamics of the international trading system*. Routledge, pp. 38-39.

³ Margulis, M. (2017). *The Forgotten History of Food Security in Multilateral Trade Negotiations*. op. cit.

de 1947-81 à 1993-94, ainsi que durant la période postérieure à l'OMC. En s'inspirant, par ailleurs, pour les mêmes périodes, des travaux empiriques les plus récents. Cette thèse examine ces questions susmentionnées, en grande partie, à la lumière des données fournies dans les récents ouvrages, articles scientifiques, les rapports d'études émanant d'institutions gouvernementales et internationales, etc. Aussi, nos différentes étapes d'analyses et d'interprétations seront renforcées et justifiées par d'importantes quantités de données appropriées.

Sur le plan méthodologique, ce travail s'appuie sur les résultats obtenus dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition et la faim dans les PED. En substance, cette thèse vise à couvrir précisément les aspects suivants : l'évolution de la bonne gouvernance mondiale en tant que concept sur la sécurité alimentaire. Il s'appuiera principalement sur la méthodologie générale développée dans la théorie économique, juridique et sociale pour identifier les éléments essentiels à l'analyse et à la compréhension de la fonction de négociation de l'OMC et ses implications pour permettre une gouvernance mondiale du commerce équitable et inclusif notamment en ce qui concerne le secteur agricole.

Ce travail soulignera l'implication importante du rôle accru des institutions internationales dans la gouvernance mondiale du système alimentaire mondial, ce qui constitue la phase initiale par laquelle nous avons choisi l'OMC comme étant une organisation mondiale plus jeune et "conduite par ses membres". Sa mission est d'imposer le libre-échange, s'occuper des règles régissant le commerce, et elle sert surtout comme un forum de négociation, où les pays membres se réunissent pour essayer de résoudre au mieux leurs problèmes commerciaux. L'objectif est donc de mettre en évidence les liens entre la sécurité alimentaire, les efforts déployés par l'OMC, la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et les ambitions et les mesures à mettre en œuvre pour identifier et décrire des systèmes alimentaires sains, durables et inclusifs.

Mais à côté de ces progrès, force est de constater que bon nombre de dispositions du cadre réglementaire international pour le commerce agricole sont ambiguës et souvent sujettes à des interprétations contradictoires. Cette confusion peut avoir un effet préjudiciable sur les politiques nationales de sécurité alimentaire, car les PED tiennent compte du risque qu'ils ne puissent être pleinement convaincus qu'une politique donnée ne provoquera pas de différend commercial au sein de l'OMC.

Plan du travail

Partant de ce cadre théorique et méthodologique, pour répondre à notre question de recherche principale ainsi qu'aux autres questions connexes et conformément aux hypothèses élaborées ci-dessus, nous avons articulé notre travail autour de quatre (04) chapitres.

Le premier et le deuxième chapitre décrivent les différentes notions de base sur lesquelles repose la présente thèse. Dans le premier chapitre intitulé : Promouvoir la sécurité alimentaire à travers des systèmes alimentaires durables. L'objectif de ce chapitre est de présenter une analyse approfondie des défis auxquels le système alimentaire mondial est confronté aujourd'hui et qui ont rendu plus que jamais nécessaire de promouvoir la sécurité alimentaire à travers des systèmes alimentaires durables, en cette période de crises marquées par de nombreux problèmes environnementaux, climatiques, sociaux et économiques.

Pour le deuxième chapitre qui s'intitule « La fragmentation et l'incohérence de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire dans l'ère post-crise mondiale », nous allons voir comment la crise mondiale des prix des denrées alimentaires a été perçue comme une source d'inquiétude pour la sécurité alimentaire et comment elle a pu contribuer de manière déterminante à repenser le débat sur l'amélioration de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire. Toutes ces questions ont été mises en évidence dans la deuxième section. Ce chapitre a conclu, pour les besoins de cette thèse, que la gouvernance alimentaire mondiale fait référence à un ensemble complexe de règles et de normes, établies par des institutions internationales, notamment les accords multilatéraux de l'OMC.

En plus, en ce qui concerne le troisième et le quatrième chapitre, ils ont pour objectif de présenter les changements dans le système commercial international qui ont défini l'ordre économique et politique mondial depuis la Seconde Guerre mondiale, dans lequel figure en particulier l'impact des accords de l'OMC sur la gouvernance des questions agricoles et alimentaires aux niveaux mondial et régional.

Dans le troisième chapitre intitulé : L'Accord sur l'Agriculture de l'OMC et la GMSA, son objectif est de présenter un aperçu sur les implications de l'AsA de l'OMC en matière de la GMSA. Pour ce, nous examinons dans la première section le rôle de l'OMC dans la GMSA, par la suite et pour comprendre l'importance de l'AsA dans la régulation du commerce agricole mondial, nous présentons un aperçu historique des processus de négociation qui ont abouti à sa conclusion et nous mettrons en évidence par la suite l'importance de ses trois piliers dans le contexte du commerce international. Enfin, la deuxième section s'intéresse à l'interaction de cet

accord avec la sécurité alimentaire et comment les pays développés ont pu favoriser systématiquement leurs producteurs agricoles au détriment des agriculteurs des PED ;

Dans le quatrième et le dernier chapitre ayant comme titre : Les PED et les questions de la sécurité alimentaire durable dans les négociations de l'AsA, nous avons fait le choix d'étudier la problématique de la participation des PED à l'OMC, nous analysons les débats menés sur certains enjeux impliquant les PED dans les NCM de l'OMC pour réformer le secteur agricole et à renforcer le rôle du marché dans l'orientation des politiques appliquées dans ce secteur. Le premier objectif de la première section consiste à examiner la question de la différenciation entre les PED dans le contexte de l'OMC et à mieux comprendre les enjeux de l'application des règles de l'OMC sur les PED. Le deuxième objectif consiste à étudier la nécessité d'accorder un traitement spécial et différencié aux PED. En examinant ces questions, nous serons amenés à observer comment ces pays collaborent et contribuent d'une manière directe aux activités principales de cette organisation à travers les coalitions. Nous allons également, examiner les enjeux de la participation des PED à l'OMC et essayer de fournir une description de la situation des PED dans les négociations de l'OMC dans le domaine de l'agriculture et de déterminer la position de ces pays sur certaines questions en cours de négociation.

Dans cette optique, le chapitre présente également dans la deuxième section, les orientations des PED en réponse aux défis posés par les impasses prolongées de l'OMC, en analysons la place des PED dans les perspectives de réforme de l'OMC et enfin, le dernier point de cette section examine et évalue les différentes voies possibles pour que les PED puissent parvenir à assurer leur développement économique et atteindre ainsi leur sécurité alimentaire.

Dans la conclusion générale, nous récapitulons les résultats obtenus et décrivons un certain nombre de perspectives pour étudier l'évolution de la bonne gouvernance mondiale en tant que concept sur la sécurité alimentaire et nous présentons des éléments de compréhension de la fonction de négociation de l'OMC et ses implications pour garantir une gouvernance mondiale du commerce agricole surtout dans les PED, qui se doit d'être équitable et inclusif et surtout durable.

L'intérêt de ce travail

Cette thèse s'inscrit dans le cadre des précédents travaux de recherche que nous avons menés au sein du laboratoire de recherche LAMEOR. Ce programme de recherche a abouti à la réalisation de notre Mémoire de Magister et des publications sur plusieurs sujets relevant du régime de commerce multilatéral sous l'égide de l'OMC et concernant notamment les questions qui ont été

évoquées et débattues par les délégations des PED membres et qui suscitent encore tant de litiges.

À cet égard, il nous apparaît pertinent de réaliser ce travail considéré comme une contribution au débat sur l'OMC et la sécurité alimentaire dans les PED. Il s'agit de mettre en lumière les problèmes auxquels sont confrontés les PED en raison des dispositions de l'AsA et de la nécessité de modifier les règles de l'OMC afin de ménager une marge d'action suffisante pour concevoir et mettre en œuvre adéquatement des politiques de sécurité alimentaire permettant d'atteindre les objectifs de développement durable et d'éliminer la faim et la malnutrition dans les meilleurs délais.

Son contenu s'avère utile pour les décideurs et spécialistes, la société civile, les groupes d'agriculteurs, les chercheurs, les étudiants ainsi que toute personne intéressée par les questions liées à l'OMC, à l'agriculture et à la SAD et qui tentent de mieux comprendre les liens qui les unissent. Les cinq enjeux majeurs qui ont été soulevés lors de notre travail sur les PED peuvent être résumés comme suit :

1. L'enjeu de la sécurité alimentaire, qui constitue un défi de longue date pour de nombreux PED ;
2. La place des PED dans l'émergence des différents régimes et systèmes agro-alimentaires et ses relations avec la formation du système alimentaire mondial actuel.
3. Le débat sur le rôle joué par le commerce international pour promouvoir la sécurité alimentaire dans les PED et notamment sur les risques liés au renforcement et de développement des chaînes de valeur dans l'agriculture dans ces pays ;
4. Les enjeux liés à l'environnement qui restent largement ignorés dans les PED,
5. Les effets du changement climatique sur la production agricole et sur sa durabilité,
6. La question de l'hétérogénéité substantielle dans les systèmes de production agricole et alimentaire entre les PED et leurs différentes externalités¹, notamment ces impacts sur les négociations agricoles au sein de l'OMC.

Aussi, il y a au moins trois raisons pour lesquelles cette étude paraît opportune :

1. Analyser le système alimentaire mondial et le cadre de dépendance dans lequel s'inscrit l'OMC afin de déterminer les éventuels facteurs de fonctionnement et de dysfonctionnement de la libéralisation du commerce sur les différentes dimensions de la

¹ Gil, R., Bojacá, C. R., & Schrevens, E. (2019). Understanding the heterogeneity of smallholder production systems in the Andean tropics—The case of Colombian tomato growers. *NJAS-Wageningen Journal of Life Sciences*, 88, 1-9.

sécurité alimentaire : l'OMC est en plein milieu du cycle de NCM de Doha, et la réforme de la politique agricole est l'une des questions les plus controversées de ces négociations. En effet, l'analyse économique suggère fortement que les coûts économiques les plus importants découlent des restrictions à l'accès aux marchés, telles que les tarifs d'importation et les contingents tarifaires.¹ Aussi, William Cline, (2003) a estimé que 75 millions de personnes en Inde pourraient sortir de la pauvreté grâce au libre-échange.²

Dans une autre étude, Valenzuela, van der Mensbrugge, et Anderson (2009) ont constaté que 69,9 % des coûts des barrières commerciales pour l'économie mondiale et 71,8 % de ces coûts pour les PED sont dus à des politiques agricoles protectionnistes, principalement dans les pays développés.³

2. De plus, les prix alimentaires mondiaux ont atteint des niveaux extrêmement élevés en 2007-08, ce qui a conduit certains gouvernements des PED, soucieux de faire face à cette crise qui a provoqué une série de manifestations appelées "émeutes de la faim" (Figure 2.2), à réagir autrement sans pour autant être optimistes. Il est donc important dans ce contexte de chercher à comprendre en quoi le commerce mondial est impliqué dans la sécurité alimentaire, et ce, à la lumière des réponses politiques qui ont été apportées à cette crise et à d'autres flambées des prix alimentaires (notamment en 1973-74), afin de distinguer parmi ces réponses celles qui sont les plus efficaces.
3. Faire quelques suggestions concrètes qui pourraient apporter des réponses utiles à la mise en place d'une SAD et inclusive dans les PED en général et pour les aider ainsi à atteindre le deuxième Objectif de Développement durable (SDG 2) en particulier.

¹ Laborde, D., Martin, W. (2012). op. cit.

² Sharma, D., (2005). Trade Liberalization in Agriculture: Lessons from the First 10 Years of the WTO. Study commissioned by: APRODEV, Brussels and German NGO Forum Environment and Development. November 2005. (http://forumue.de/wp-content/uploads/2015/05/AG_Handel_Trade_Liberalization_EN.pdf)

³ Valenzuela, E., van der Mensbrugge, D., & Anderson, K. (1955). op. cit.

Chapitre 1. Promouvoir la sécurité alimentaire à travers des systèmes alimentaires durables : défis et opportunités.

Introduction

Aujourd'hui, la sécurité alimentaire durable (SAD) constitue l'un des grands défis auxquels le monde doit faire face. En effet, il est évident que cette question reste toujours d'actualité. Les décideurs politiques comme les chercheurs s'accordent à dire qu'il est absolument urgent et indispensable que cette question soit traitée en toute priorité. Ce qui a conduit, au cours des dernières années, ces deux communautés à lui consacrer des ressources et des moyens de recherche importants. Mais ce que nous voulons dire par SAD, et encore plus ce qui devrait être fait et ce qu'il faut changer pour l'assurer, reste encore un terrain vague et un sujet inédit qui a besoin d'être étudié. En effet, les récentes évolutions dans le système alimentaire mondial marquées par une préoccupation croissante pour les questions alimentaires, nutritionnelles, socio-économiques et environnementales ont pointé du doigt la défaillance systémique de ce système.

L'objectif de ce chapitre est de présenter une analyse approfondie des défis auxquels le système alimentaire mondial est confronté aujourd'hui et qui ont rendu plus que jamais nécessaire de promouvoir la sécurité alimentaire à travers des systèmes alimentaires durables, en cette période de crises marquée par de nombreux problèmes environnementaux, climatiques, sociaux et économiques.

La première section aborde le cadre conceptuel de la sécurité alimentaire. Dans la deuxième section, qui débutera par une brève description de l'état de la sécurité alimentaire au niveau mondial et plus spécifiquement dans les PED, nous allons examiner les différents facteurs sous-jacents et défis qui affectent la sécurité alimentaire. Dans la dernière section, nous allons mettre en évidence à partir de leur particularité historico-politique, les rapports qui unissent les problèmes persistants de la sécurité alimentaire dans les PED avec les régimes agro-alimentaires et son implication dans la restructuration des systèmes alimentaires qui ont émergé conjointement au cours de la période allant de la fin du 19^e siècle à nos jours. Cette partie a pour but d'établir une interprétation du problème auquel l'évolution des régimes agro-alimentaires a rendu le système alimentaire mondial incapable de faire face aux défis posés par l'insécurité alimentaire et la faim dans le monde. Enfin, cette section se terminera par un examen de la question de la durabilité des régimes et des systèmes alimentaires, qui est de plus en plus prise en compte par la communauté internationale.

Section 1. La sécurité alimentaire : Un enjeu multidimensionnel

1.1. Le concept de la sécurité alimentaire

1.1.1. Un bref aperçu étymologique du concept de la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est un concept clé pour les décideurs politiques et qui fait l'objet de débats depuis plusieurs années.¹ Selon Peng and Berry (2019), la sécurité alimentaire est un concept flexible, complexe, controversé, contesté et politiquement chargé, et son utilité en tant qu'approche politique a été remise en question, comme en témoignent les nombreuses tentatives visant à la définir dans la recherche et dans l'utilisation des politiques.²

Sous toutes ses formes et ses limites, la sécurité alimentaire demeure le principal cadre par lequel la faim et la malnutrition sont définies et prises en compte au niveau de l'élaboration des politiques internationales.³ Au fil du temps, ce concept a acquis un certain nombre de significations différentes, certains estiment qu'il existe il y a encore deux décennies environ 200 définitions et 450 indicateurs de ce dernier.⁴

De plus, il en ressort qu'il n'y a pas de consensus universel sur ses paramètres de définition étant donné la complexité de ses interdépendances existantes avec d'autres problèmes, notamment la santé humaine, la pauvreté et la durabilité environnementale. Elle est en proie à des dissonances entre les communautés savantes, entre les chercheurs, les responsables des politiques et les défenseurs des droits, et entre les profanes et les professionnels.⁵

Nous serons donc besoin de retracer l'évolution du concept de la sécurité alimentaire afin de mieux le comprendre et pour remonter leurs origines il nous semble de plus en plus souhaitable de prendre du recul dans le temps et faire le point sur les différentes questions qui s'y rattachent et décrire brièvement leurs principaux faits marquants durant cette période.

a. L'alimentation dans le droit international

En fait, le droit à l'alimentation avait déjà existé bien avant l'apparition du concept de la sécurité alimentaire. Bien que ce dernier ne soit pas mentionné en tant que tel, il fait son apparition dans le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et dans certaines déclarations et résolutions mondiales⁶. Nous en citons ici quelques exemples :

¹ El Bilali, H., Callenius, C., Strassner, C., & Probst, L. (2019). Food and nutrition security and sustainability transitions in food systems. *Food and Energy Security*, 8(2), e00154.

² Peng, W., & Berry, E. (2019). The Concept of Food Security. *Encyclopedia of Food Security and Sustainability*, 2, 1-7.

³ Duncan, J. (2015). *Global Food Security Governance: Civil society engagement in the reformed Committee on World Food Security*, London: Routledge, p. 42.

⁴ Mukharjee, A. (2012). *Food security in Asia*. SAGE Publications India, p.04.

⁵ Pritchard, B. (2016). Food and nutrition security: future priorities for research and policy. In Pritchard, B., Ortiz, R., & Shekar, M. (Eds.). *Routledge Handbook of Food and Nutrition Security*, (pp. 19-42). London : Routledge.

⁶ Afifi, A., (2006). Sources et normes de sécurité alimentaire en droit international. In Mahiou, A. & Snyder, F. (Eds.). *La sécurité alimentaire/Food security and Food Safety*, (pp. 252-264). Martinus Nijhoff. The Hague, the Netherlands.

Le droit à l'alimentation a été reconnu à l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) le 10 décembre 1948 « *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille notamment pour l'alimentation...* ».

Le droit à la nourriture a depuis lors fait l'objet d'une multitude d'instruments internationaux de nature diverse et pour la première fois son caractère contraignant général a été stipulé par l'article 11, paragraphes 1 et 2 du Pacte I du PIDESC adopté en 1966 (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels).¹

Paragraphe 1 « *Le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'une amélioration constante de ses conditions d'existence* ».

Au paragraphe 2, ils reconnaissent que des mesures peuvent être nécessaires pour assurer « *le droit fondamental qu'à toute personne d'être à l'abri de la faim...* ».

Ce pacte a jeté les bases du concept général de sécurité alimentaire, tout en reconnaissant l'importance de la nutrition. Qui consacrait le droit à une nourriture suffisante et le droit d'être à l'abri de la faim et soulignait l'obligation pour les États partis de prendre les mesures qui s'imposaient :²

« *[pour] améliorer les méthodes de production, de conservation et de distribution des denrées alimentaires par la pleine utilisation des connaissances techniques et scientifiques, par la diffusion de principes d'éducation nutritionnelle...* » et « *... [pour] assurer une répartition équitable des ressources alimentaires mondiales par rapport aux besoins* » (Article 11).

b. Le concept de la sécurité alimentaire durant les années 70

Au cours des années 70, de différentes nouvelles perspectives économiques et du développement ont attiré l'attention de la communauté internationale en réponse à la conjoncture économique mondiale jugée défavorable, résultant, en grande partie, des effets de la crise alimentaire de 1972-1973 (la plus périlleuse depuis celle des années 30, et de famines régionales très médiatisées qui auraient dû être prévues ou être évitées),³ dont elles ont révélé la fragilité des systèmes alimentaires mondiaux et ont grandement favorisé les recherches et les discussions sur

¹ Soma, A. (2009). Droit de l'homme à l'alimentation et sécurité alimentaire en Afrique. Thèse soutenue à Genève le 9 mars 2009, sous la direction de Giorgio Malinverni, Genève, Zurich, Bâle : Schulthess, 2010, p.20. (Disponible sur le lien suivant : <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:5683> (consulté le 17 septembre 2016)

² CSA. (2012). S'entendre sur la terminologie. Sécurité alimentaire, Sécurité nutritionnelle, Sécurité alimentaire et nutrition, Sécurité alimentaire et nutritionnelle., trente-neuvième session 15-20 octobre 2012, CFS 2012/39/4, Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), Rome, p: 04. (Disponible sur le lien suivant : <http://www.fao.org/docrep/meeting/026/MD776F.pdf> consulté le 17 septembre 2016)

³ Page-Reeves, J. (2014). Conceptualizing food insecurity and women's agency: a synthetic introduction. In Page-Reeves, J. (Ed.). *Women Redefining the Experience of Food Insecurity: Life Off the Edge of the Table*, (pp. 3-41). Lexington Books.

l'alimentation, en se focalisant sur la nécessité de comprendre et de résoudre les problèmes d'approvisionnement alimentaire.¹

Même encore, l'idée d'une action internationale pour atteindre la sécurité alimentaire mondiale a été lancée par la FAO au début de 1973, qui s'est concrétisé en 1974 par la première conférence mondiale de l'alimentation qui s'est tenue à Rome et qui fut l'occasion pour l'ensemble des participants de prendre des décisions éclairées concernant la lutte contre la pauvreté et la faim dans le monde, en marquant ainsi la première apparition du concept de la sécurité alimentaire par sa reconnaissance mondiale en tant que sujet de préoccupation politique important de premier ordre et en donnant lieu à des solutions qui correspondent davantage à l'approvisionnement alimentaire fortement axée sur l'augmentation de la production et de l'aide alimentaire.²

La sécurité alimentaire a été définie lors de cette conférence comme étant : « *la disponibilité à tout moment d'un approvisionnement alimentaire mondial suffisant en produits alimentaires de base pour soutenir une expansion régulière de la consommation alimentaire et compenser les fluctuations de la production et des prix* ». ³ Cette définition reflète les préoccupations de la communauté internationale en 1974 au sujet du volume et de la stabilité de l'approvisionnement alimentaire. Bien qu'elle ne mentionne pas explicitement l'utilisation ou la stabilité des aliments, cette définition est probablement incluse implicitement dans la formulation "à tout moment".⁴

Il convient de noter que, cette vision restreinte dans la définition du concept de la sécurité alimentaire à cette époque a été influencée par les prix élevés des produits de base pendant la crise alimentaire mondiale de 1972-1973, résultant d'une augmentation rapide des prix du pétrole et de la pression sur les matières premières,⁵ conjuguée avec de déficits dans la production mondiale en particulier les céréales.⁶ C'est pour cette raison que les politiques des années 70 étaient axées sur la production, dans le but d'assurer la stabilité des prix et la disponibilité des produits alimentaires⁷. Puisque le manque de macronutriments en 1970 était censé toucher 25% de la population mondiale, et des révisions plus récentes de la FAO supposent que jusqu'à 30 % de la population souffrant de la faim dans cette période.⁸

¹ Johnson, D. G. (1986). A World Food System: Actuality or Promise? *Perspectives in Biology and Medicine* 29(2), 180-198. Johns Hopkins University Press.

² Brun, M., et Treyer, S. (2014). Regards géopolitiques sur une gouvernance réformée de la sécurité alimentaire mondiale. Agriculture et géopolitique : rivalités, puissance, coopération, Feb 2014, Saint Quentin en Yvelines, France.

³ <http://www.fao.org/3/y4671e/y4671e06.htm#fn25> (page consulté le 15 avril 2015).

⁴ McKeon, N. (2015). *Food Security Governance: Empowering Communities, Regulating Corporations*. Routledge (Routledge Critical Security Studies Series), London and New York, p. 100.

⁵ Johnson, D. G. (1986). op. cit.

⁶ Rondeau, A. (1975). La Conférence mondiale de l'Alimentation ou le triomphe de la rhétorique. Rome, 5-16 novembre 1974. *Tiers-Monde*, tome 16 n°63 pp. 671-684.

⁷ Elliott, D., & Burnett, K. (2015). *The Relationship between food security policy measures and WTO trade rules*. Quaker United Nations Office, Geneva, p. 2.

⁸ Berry, E., Dermine, S., Burlingame, B., Meybeck, A., & Conforti, P. (2015). Food security and sustainability: can one exist without the other? *Public health nutrition*, 18(13), 2293-2302.

c. Le concept de la sécurité alimentaire durant les années 80

Dans les années 80, après le succès de la « révolution verte » qui a marqué une forte augmentation de la production agricole et alimentaire (l'offre et la disponibilité alimentaire), force est de constater que durant cette période l'impact de ces politiques a été toutefois mitigé dans la mesure où les urgences alimentaires, voire même les famines, n'étaient pas tant causées par des pénuries alimentaires que par d'autres facteurs.¹ Le travail d'Amartya Sen (lauréat du prix Nobel d'économie 1998), en particulier son livre *Poverty and Famines : An Essay on Entitlement and Deprivation (1981)* [*Pauvreté et famines : essai sur les garanties d'accès et la privation*], a cependant, tout tourné en conduisant, dans ce sens, à un changement fondamental dans la façon dont les chercheurs et les décideurs abordaient la question de la nourriture et de la famine. Une interprétation très simplifiée du travail de Sen (1981) explique que la famine n'est pas le résultat des pénuries alimentaires en soi, et que c'était plutôt dû à la chute brutale du pouvoir d'achat de groupes sociaux spécifiques, à l'absence de ressources (ou de droits) au niveau de l'individu ou du ménage qui leur permettent d'accéder à la nourriture abordable.²

d. Le concept de sécurité alimentaire dans le contexte actuel

Même si les deux dimensions de Sen en termes d'accessibilité et d'utilisation ont été adoptées comme étant des dimensions importantes de la sécurité alimentaire, dans la mesure où la sécurité alimentaire s'étend désormais bien au-delà du facteur de disponibilité, c'est-à-dire la quantité de nourriture de qualité appropriée fournie soit par la production nationale, les importations, les stocks alimentaires ou l'aide alimentaire. En conséquence, le concept de sécurité alimentaire a été révisé et élargi par la FAO, avec l'approbation du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). Trois objectifs principaux lui ont été associés : disponibilité alimentaire suffisante, stabilité des approvisionnements alimentaires et des marchés, et sécurité de l'accès aux denrées.³

Par ailleurs, le Rapport de la Banque mondiale (1986) sur la pauvreté et la faim a proposé une définition de la sécurité alimentaire qui a suscité un vif intérêt. Elle a été "redéfinie comme la capacité d'acheter de la nourriture", et a ainsi conceptualisé "la sécurité alimentaire comme une question basée sur le marché"* dans un système alimentaire mondial.¹

¹ Bokeloh, G., Gerster-Bentaya, M., & Weingärtner, L. (2011). *Assurer la Sécurité alimentaire et Nutritionnelle Actions visant à relever le défi global Manuel de référence*. 3 éd. Actualisée, In Klaus Klennert (Editeur), Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Feldafing, Allemagne, p. 03.

² Neilson, J., & Arifin, B. (2012). Food security and the de-agrarianisation of the Indonesian economy. In C Rosin H Campbell P Stock (Eds), *Food systems failure: The global food crisis and the future of agriculture* (pp. 147-165). London. Earthscan.

³ CSA. (2012). op. cit.

* Suite au rejet des stocks nationaux de céréales alimentaires, jugés peu rentables par rapport à la capacité d'acheter de la nourriture sur le marché mondialisé.

Ce rapport a également introduit la distinction entre la sécurité alimentaire chronique, associée à la pauvreté structurelle, et l'insécurité alimentaire transitoire, associée à des périodes de pression dues à des catastrophes naturelles ou à des conflits.²

L'insécurité alimentaire varie donc en fonction du temps et intensité. La faim chronique touche généralement les personnes très pauvres, qui n'ont pas les moyens financiers pour se nourrir correctement. Elle peut aussi avoir un caractère saisonnier et être plus fréquente durant la période qui précède les moissons et les récoltes, lorsque les réserves sont basses et les prix locaux élevés.³

La notion de sécurité alimentaire peut donc être affinée pour tenir compte de ses aspects à long et à court terme, elle s'applique donc à plusieurs niveaux. Plusieurs facteurs, tant du côté de l'offre que de la demande, peuvent entraîner une insécurité alimentaire chronique, saisonnière, et /ou transitoire. Ces deux situations de l'insécurité alimentaire peuvent être résumées comme suit :⁴

- **Insécurité alimentaire chronique** : L'insécurité alimentaire à long terme, où l'insécurité chronique est définie en termes d'existence persistante de la malnutrition et du manque de développement et de croissance qui en découle dans les PED à faible revenu ou dans les régions de ces pays. Pour cette dernière, des recommandations ont été formulées qui portent notamment sur l'apport alimentaire quotidien minimum, des mesures de politique nutritionnelle et souvent des mesures non économiques plus générales pour compenser ou améliorer la malnutrition et la sous-alimentation, quelle qu'en soit la forme. Les problèmes de malnutrition endémique à long terme exigent en premier lieu des mesures politiques visant à atténuer cette forme extrême de sous-alimentation. L'atténuation permanente de l'insécurité alimentaire chronique est plus susceptible d'être réalisée par le processus de croissance économique et de développement lui-même.

- **Insécurité alimentaire transitoire (temporaire)** : L'incapacité d'atteindre la sécurité alimentaire à court terme, où l'insécurité alimentaire transitoire (temporaire) est définie comme une diminution temporaire de l'accès à la nourriture d'un ménage, d'une région ou d'un pays. L'insécurité alimentaire transitoire peut être considérée comme une situation dans laquelle les personnes sont incapables de satisfaire leurs besoins alimentaires minimums pendant les périodes des crises résultant d'une baisse soudaine de la capacité à produire ou à acquérir de la nourriture.

¹ Jarosz, L. (2009). The Political Economy of Global Governance and the World Food Crisis: The Case of the FAO. *Review. (Fernand Braudel Center)*, 32(1), 37-60.

² Liese, A. (2018). Food Security. In Draude, A., Börzel, T., & Risse, T. (Eds.), *The Oxford Handbook of Governance and Limited Statehood*, (pp: 459-478).: First Edition, Oxford University Press.

³ Hadiprayitno, I. (2019). Food Security. In Kaplan, D. M. (Ed.). *Encyclopedia of Food and Agricultural Ethics*, (pp. 1235-1242). Netherlands, Springer Nature B.V.

⁴ Cathie, J. (2006). Food security. In Clark, D. (Ed.). *The Elgar companion to development studies*, (pp. 178-183). Edward Elgar Publishing.

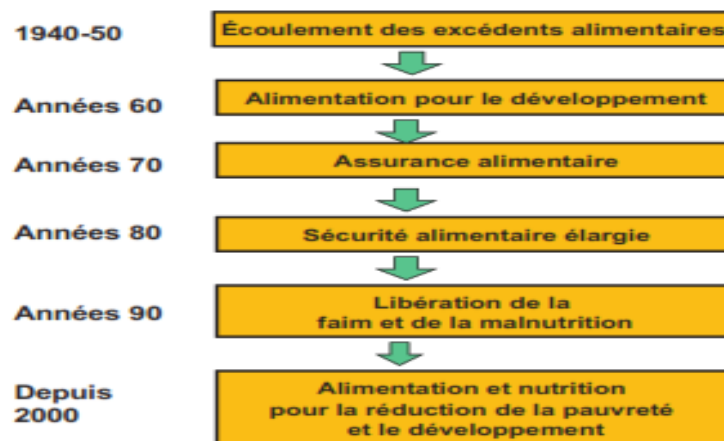
Une telle situation peut provenir des marchés alimentaires locaux, régionaux ou internationaux (par le biais d'une offre excessive ou par une baisse de la production intérieure ou une hausse des prix mondiaux des produits agricoles). Elle peut résulter également suite aux catastrophes naturelles telles que les inondations, les sécheresses, les tremblements de terre et autres phénomènes météorologiques ou de mauvaises récoltes qui peuvent engendrer des fluctuations saisonnières et annuelles de la production alimentaire.¹

Concernant l'évolution et la définition du concept de la sécurité alimentaire, notamment ceux émanant de divers sommets mondiaux, conférences et rapports de la FAO, ainsi que dans les rapports établis par d'autres organisations et forums internationaux. Maxwell (1996) a observé que la sécurité alimentaire semble être devenue une corne d'abondance d'idées. Toutefois, il a souligné l'identification de trois changements de paradigmes importants qui se chevauchent, et qui ont progressivement rapproché la théorie et la politique de l'insécurité alimentaire réelle. Selon le même auteur, ses changements se reflètent dans les définitions successives du terme de la sécurité alimentaire qui sont :²

- Du global et du national vers le ménage et l'individu,
- Du point de vue de l'alimentation d'abord à celui des moyens de subsistance, et Des indicateurs objectifs à la perception subjective.

En somme, comme cela est illustré à la Figure 1.1, le concept de sécurité alimentaire n'a cessé d'évoluer au fil des ans. À la suite de ce long processus, la complexité et la nature multidimensionnelle de la sécurité alimentaire sont maintenant reconnues et posent en même temps de sérieux problèmes à l'action publique.

Figure 1.1. L'évolution des questions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle



Source : Weingärtner, L. (2011). Le concept de sécurité alimentaire et nutritionnelle. In Klennert, K. (Ed.). *Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Actions visant à relever le défi global. Manuel de référence*, (pp.1-38). Feldafing (Allemagne) : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

¹ Hadiprayitno, I. (2019). op. cit.

² Maxwell, S. (1996). Food security: a post-modern perspective, *Food Policy*, 21(2), pp. 155–170.

Actuellement, de différentes agences mettent l'accent sur les différents aspects de la sécurité alimentaire.¹ En conséquence, d'autres dimensions subséquentes importantes ont été incorporées dans le concept de la sécurité alimentaire, élargissant progressivement l'ancienne perspective étroite qui se concentrait principalement et uniquement sur le problème de disponibilité alimentaire.²

1.1.2. Définitions du concept de la sécurité alimentaire

Comme nous l'avons évoqué précédemment, la notion de sécurité alimentaire est à la fois source de confusion et de subjectivité. Il s'agit d'un concept large et complexe, dont l'issue est déterminée par l'interaction de nombreuses considérations politiques, sociales, économiques et environnementales qui peuvent inclure, entre autres, des facteurs géophysiques, socio-économiques et biologiques.³

En effet, les définitions les plus répandues s'inspirent de celle proposée par la Banque mondiale (1986). Elles ont été résumées par Maxwell et Frankenberger (1992). Dans le cadre de leur étude, les auteurs sont arrivés à repérer l'existence de près de 200 définitions uniques.⁴ IFPRI (1999) a mis à jour cette littérature en fournissant quelque 200 définitions et 450 indicateurs de la sécurité alimentaire.⁵

Maxwell et Frankenberger (1992) avaient saisi cette occasion en élargissant la définition de la sécurité alimentaire à un état dans lequel « *les systèmes alimentaires fonctionnent de manière à éliminer la crainte [des gens] qu'il n'y aura pas assez à manger* ». La sécurité alimentaire, a-t-il souligné, « *ne sera atteinte que lorsque les pauvres et les plus vulnérables... auront un accès sûr à la nourriture qu'ils veulent* ».⁶

Dans cette optique, il est difficile de définir avec précision la nature et la portée du concept de sécurité alimentaire. C'est pour cette raison que nous nous sommes confrontés à de nombreuses définitions, interprétations et permutations des idées en cause. À cet égard, nous présentons ci-après quelques-unes des définitions les plus récentes et les plus largement citées et qui figurent dans la littérature actuelle. Il ne s'agit pas d'une liste définitive, mais simplement d'un aperçu général dont parmi les nombreuses définitions existantes, celles de la FAO, de CSA, des États-Unis, et de l'OMC sont peut-être les plus reconnues pour notre travail.

¹ Castleman, T., & Bergeron, G. (2015). Food Security and Program Integration: An Overview. In Ivers, L. (Ed.). *Food Insecurity and Public Health* (pp. 22-43). Boca Raton: CRC Press.

² Alpha, A., & Fouilleux, E. (2018). How to diagnose institutional conditions conducive to inter-sectoral food security policies? The example of Burkina Faso. *NJAS-Wageningen Journal of Life Sciences*, 84, 114-122.

³ Gibson, M. (2012). *The feeding of nations: redefining food security for the 21st century*. CRC Press, p. 6.

⁴ Maxwell, S., & Frankenberger, T. R. (1992). *Household Food Security: Concepts Indicators Measurement. A technical review*. New York: UNICEF, IFAD.

⁵ Hoddinott, J. (1999). Choosing outcome indicators of household food security. Washington, DC: International Food Policy Research Institute.

⁶ Maxwell, S. (1996). op. cit.

a. Définition du Sommet mondial de l'alimentation de la FAO

La sécurité alimentaire est définie par le Sommet mondial de l'alimentation de la FAO en 1996 et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme un état dans lequel, « *La sécurité alimentaire, au niveau individuel, domestique, national, régional et mondial [est atteinte] lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* ». ¹ Inversement, l'insécurité alimentaire indique l'incertitude de l'accès à une nourriture suffisante et appropriée. La (in)sécurité alimentaire incarne donc intrinsèquement une condition ex ante, avec des états tels que la faim, la malnutrition et les concepts ex post liés à la sous-alimentation.

La dernière révision de cette définition a eu lieu lors du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire de 2009, qui a ajouté une quatrième dimension « la stabilité » comme indicateur à court terme de la capacité des systèmes alimentaires à résister aux chocs, qu'ils soient naturels ou d'origine humaine. Le Sommet a également utilisé le concept de " sécurité alimentaire et nutritionnelle " pour couvrir également le besoin de la sécurité alimentaire à une meilleure qualité des aliments en termes d'équilibre nutritionnel. ²

Ce lien entre la sécurité alimentaire, la sûreté des aliments et l'équilibre nutritionnel est devenu un point central pour construire ce que l'on appelle la sécurité humaine et est devenu depuis lors la norme pour la documentation du CSA et l'un des objectifs stratégiques de la FAO.

Par conséquent, dans plusieurs définitions, la sécurité alimentaire et la sécurité nutritionnelle ont été souvent combinées entre elles. Finalement, c'est l'expression "sécurité alimentaire et nutritionnelle" qui est devenue un point central pour construire ce que l'on appelle « la sécurité humaine », qui reconnaît l'importance de la nutrition pour atteindre la sécurité alimentaire, tout en maintenant l'accent traditionnel sur la disponibilité, l'accès et la stabilité des aliments. Cette perspective met l'accent sur le fait que la sécurité alimentaire est une condition préalable à une nutrition adéquate (Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 2012). ³

Depuis lors, le concept de sécurité alimentaire et nutritionnelle est devenu la norme pour la documentation du CSA et l'un des objectifs stratégiques de la FAO, il est désormais un concept très répandu dans de nombreuses organisations (par exemple, l'IFPRI, la FAO et l'UNICEF) et dans le monde universitaire. Par exemple, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) utilise l'expression "sécurité alimentaire et nutritionnelle" depuis le milieu des années 1990. La sécurité alimentaire et nutritionnelle (FNS) souligne la nécessité d'une plus

¹ Disponible sur le lien : <http://www.fao.org/3/w3613f/w3613f00.htm> (consulté le 17/03/2015).

² Kent, G. (2011). *Ending Hunger Worldwide*. New York: Routledge, pp. 4-5.

³ CSA. (2012). op.cit., p. 10.

grande intégration de la nutrition et de la sécurité alimentaire dans les programmes, les politiques et la recherche et considère que des niveaux de nutrition appropriés sont le but ultime de la sécurité alimentaire.¹

Par ailleurs, dans cette définition, la sécurité alimentaire et nutritionnelle prend en compte les besoins en énergie, en protéines et en nutriments pour une vie saine, elle reconnaît que l'insécurité nutritionnelle peut se manifester par la sous-nutrition, la surnutrition et les carences en micronutriments.²

Cette définition reconnaît également, les facteurs et les dynamiques complexes qui contribuent à l'insécurité alimentaire au niveau individuel, domestique, national ou mondial ; en particulier, elle met l'accent sur la gamme potentielle d'obstacles à la nourriture qui peuvent être :³

- Physiques (Distance aux sources alimentaires et/ou aux marchés auxquels font face les communautés rurales et isolées ou l'existence de déserts alimentaires dans les quartiers urbains à faible revenu...);
- Social (les pratiques culturelles qui garantissent que les femmes et les enfants mangent après les hommes adultes...), et/ou ;
- Économiques (lorsque les prix des aliments sains et nutritifs suffisants sont inabordables ou lorsqu'un gouvernement impose des interdictions d'exportation de produits alimentaires qui peuvent limiter l'approvisionnement alimentaire au niveau international...).

Et pourtant, malgré les progrès majeurs dans la production et de la distribution alimentaire, une connaissance accrue de la nutrition et de la santé et des réductions substantielles de la faim et de la malnutrition dans les PED, l'insécurité alimentaire demeure toutefois un défi majeur et une priorité mondiale.⁴

b. Définitions américaines

Dans les années 1980, le groupe de travail sur l'assistance alimentaire créé par le président Reagan a reconnu la terminologie variée et complexe utilisée pour décrire la sécurité alimentaire et a créé deux définitions pratiques de la "faim", à savoir :⁵

1. Les effets physiologiques réels de privations nutritionnelles prolongées, et ;

¹ El Bilali, H., Callenius, C., Strassner, C., & Probst, L. (2019). op. cit.

² Pinstrup-Andersen, P. (2007). Agricultural research and policy for better health and nutrition in developing countries: a food systems approach. *Agricultural Economics*, 37, 187-198.

³ Margulis, M. (2017). The Global Governance of Food Security. In Biermann, R., & Koops, J. A. (Eds.). *Palgrave Handbook of Inter-Organizational Relations in World Politics* (pp. 503-525). Palgrave Macmillan UK.

⁴ Ibid.

⁵ Christaldi, J., & Castellanos, D. C. (2018). Child and Adult Food Insecurity in the United States. In Hoflund, A. B., Jones, J. C., & Pautz, M. C. (Eds.). *The Intersection of Food and Public Health: Current Policy Challenges and Solutions*, (pp. 15-31). CRC Press.

2. L'incapacité, même occasionnelle, d'obtenir une nourriture et une alimentation adéquates. Selon ces critères, il est possible de dire que la faim peut persister même en l'absence de signes cliniques de privation.

En 1990, les définitions officielles de la sécurité alimentaire, de l'insécurité alimentaire et de la faim ont été créées par le Bureau de recherche en sciences de la vie de la Fédération des sociétés américaines de biologie expérimentale qui se présentent comme suit :¹

- La sécurité alimentaire a été définie comme étant « *l'accès de tous, à tout moment, à une nourriture suffisante pour une vie active et saine, et comprend, au minimum (a) la disponibilité immédiate d'aliments nutritionnellement adéquats et sûrs et (b) une capacité assurée d'acquérir des aliments acceptables par des moyens socialement acceptables (par exemple, sans avoir recours à des fournitures alimentaires d'urgence, à la récupération, au vol ou à d'autres stratégies d'adaptation* ».
- L'insécurité alimentaire existe chaque fois qu'il y a « *une disponibilité limitée ou incertaine d'aliments nutritionnellement adéquats et sûrs ou une capacité limitée ou incertaine d'acquérir des aliments acceptables par des moyens socialement acceptables* ».
- La faim dans son sens de « *sensation désagréable ou douloureuse causée par un manque de nourriture* » est dans cette définition « *une conséquence potentielle, bien que non nécessaire, de l'insécurité alimentaire* ».

Le ministère américain de l'Agriculture (USDA) et l'Agence américaine pour le développement international (USAID) définissent tous deux la sécurité alimentaire en fonction de son objectif particulier. En général, l'USDA se concentre sur les problèmes nationaux de la faim tandis que l'USAID opère principalement sur le front international.²

- Définition de l'USDA : Les définitions établies en 2006 par le ministère américain de l'Agriculture sont conformes aux ceux de 1990, qui comprennent néanmoins un nouveau langage et quatre niveaux distincts de sécurité et d'insécurité alimentaire.³ Elles sont les suivantes :⁴

- La sécurité alimentaire :

- Sécurité alimentaire élevée (ancien label = sécurité alimentaire) : aucune indication signalée de problèmes ou de limitations d'accès aux aliments.
- Sécurité alimentaire marginale (ancienne étiquette = sécurité alimentaire) : une ou deux indications rapportées - généralement une anxiété liée à la suffisance alimentaire ou à

¹ Christaldi, J., & Castellanos, D. C. (2018). op. cit.

² Gibson, M. (2012). op. cit., pp. 07-08.

³ Disponible sur le site : <https://www.ers.usda.gov/topics/food-nutrition-assistance/food-security-in-the-us/definitions-of-food-security.aspx> (consulté le 12/03/2016).

⁴ Coit, M., & Feitshans, T. A. (2020). *Food Systems Law: An Introduction for Non-lawyers*. Routledge, pp. 144-145.

une pénurie de nourriture dans la maison. Peu ou pas d'indication de changements dans l'alimentation ou la prise alimentaire.

- Insécurité alimentaire :

- Faible sécurité alimentaire (ancien label = insécurité alimentaire sans faim) : rapports de qualité, variété ou désirabilité réduite du régime alimentaire. Peu ou pas d'indication de consommation alimentaire réduite.
- Très faible sécurité alimentaire (ancien label = insécurité alimentaire avec faim) : rapports faisant état de multiples indications de modes d'alimentation perturbés et de réduction de l'apport alimentaire.

En ce qui concerne la définition ci-dessus des États-Unis, on peut observer que le terme "faim" a été éliminé du discours national. Les chercheurs ont cessé de demander si les gens étaient littéralement affamés, souffraient d'un retard de croissance ou d'une insuffisance pondérale. Le changement conceptuel s'est orienté vers les inquiétudes résultant des incertitudes concernant l'approvisionnement alimentaire des ménages.¹

c. Définition de l'OMC

Dans le contexte de l'OMC, les discussions sur les questions de sécurité alimentaire se déroulent régulièrement sous la conduite du comité de l'agriculture, qui donne également une définition de la sécurité alimentaire comme étant : « *Les populations sont considérées comme étant en situation de "sécurité alimentaire" lorsqu'elles ont accès à des produits alimentaires sûrs, nutritifs et en quantité suffisante pour pouvoir mener une vie saine et active* ». ²

Comme on peut le constater, les définitions de la FAO, des États-Unis et de l'OMC ont toutes de nombreux points communs.

d. Les différentes significations de la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire peut avoir différentes significations dans des contextes différents. En effet, la notion de sécurité alimentaire issue de l'anglais « Food security » désignait la capacité de produire des quantités suffisantes de nourriture pour assurer l'alimentation. Ces dernières décennies, cette notion a sensiblement évolué notamment lorsque la production agricole nationale s'avère insuffisante, elle repose maintenant en conséquence, sur la capacité technique et financière pour pouvoir importer les denrées nécessaires à partir d'autres pays.³

¹ Wright, J. D., Donley, A. M., & Vega, S. S. (2019). *Hunger in the Land of Plenty: A Critical Look at Food Insecurity*. Lynne Rienner Publishers, p. 05.

² https://www.wto.org/french/thewto_f/glossary_f/glossary_f.htm (page consultée le 18/06/2015).

³ Carroué, L., Ruiz, C. & Collet, D. (2005). *La mondialisation : genèse, acteurs et enjeux*. Editions Bréal, p. 275.

Il convient aussi de noter que cette traduction en langue française fut jugée certainement trop limitée, car la sécurité alimentaire se rapporte à deux notions distinctes en langue anglaise : food security, c'est-à-dire l'aspect quantitatif ou l'alimentation en quantité suffisante, et food safety, c'est-à-dire l'aspect qualitatif ou le caractère sain des aliments,¹ qui porte en fait sur la manière dont les pouvoirs publics et la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire dans son ensemble peuvent veiller à ce que les aliments soient sûrs et nutritifs et à ce que les informations sur l'origine, le contenu, l'étiquetage et l'utilisation des aliments soient clairement et correctement mises en évidence.²

En outre, selon le CSA (2012), les concepts de sécurité alimentaire et de nutrition (ou de sécurité nutritionnelle), en particulier, peuvent être très bien compris quand ils sont employés séparément que lorsqu'ils sont combinés pour former l'expression « sécurité alimentaire et nutritionnelle », la traduction de certains termes vers d'autres langues peut se révéler difficile à mesure que certains peuvent prendre un sens différent une fois traduit vers une autre langue. Dans ce cas, il convient d'user de prudence et de s'assurer que le respect de la formulation convenue n'est pas incompatible avec l'usage de ces termes dans les contextes nationaux.³

Il est également admis que la notion de sécurité alimentaire diffère aussi bien d'un pays à un autre selon le niveau de son développement. En d'autres termes, du point de vue stratégique, la traduction de cette notion « Food security en sécurité alimentaire » pour les PED demeure la bonne, car elle consiste à assurer les besoins en calories et en nutriments indispensables à la survie, en revanche, pour les pays développés, elle serait mieux adaptée à désigner la sécurité sanitaire des aliments (food safety).⁴

e. Le chevauchement des concepts dans le contexte de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

L'insécurité alimentaire et l'insécurité nutritionnelle sont étroitement liées. Par référence à la Figure 1.2, le cercle extérieur représente une population souffrant d'insécurité nutritionnelle, les cercles à l'intérieur de ce cercle représentant des sous-ensembles spécifiques de cette population. La façon dont ces ovales se chevauchent illustre les relations entre ces différents sous-ensembles :⁵

¹ Mahiou, A. (2006). La sécurité alimentaire. In Mahiou, A. & Snyder, F. (Eds.). *La sécurité alimentaire/Food security and Food Safety*, (pp. 1-77). Martinus Nijhoff. The Hague, the Netherlands.

² Parent, G. (2012). Droit économique et sécurité alimentaire : un couple mal assorti ? *Revue internationale de droit économique*, 4(4), 15-19. <https://doi.org/10.3917/ride.258.0015>.

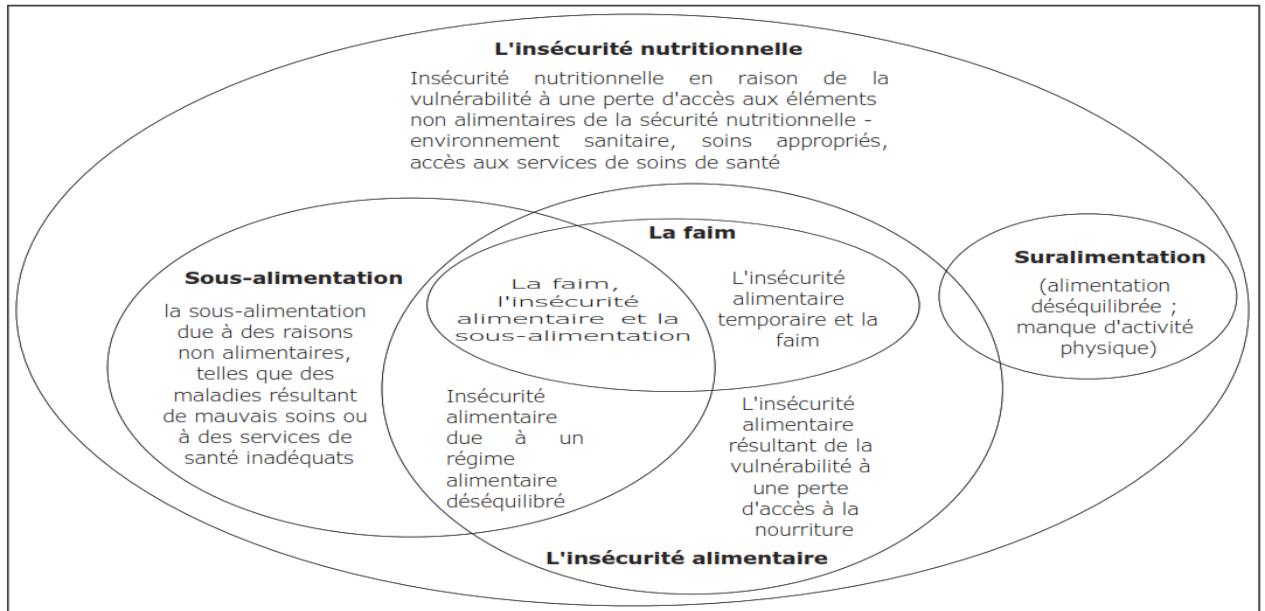
³ CSA. (2012). op. cit., p. 10.

⁴ Branger, A., & Roustel, S. (2007). *Alimentation, sécurité et contrôles microbiologiques*. Educagri Editions, p. 145.

⁵ Faber, M., & Wenhold, F. (2016). Food security, dietary diversity, and biodiversity. In Temple, N. J., & Steyn, N. (Eds.). *Community nutrition for developing countries*, (pp. 22-46). Athabasca University Press and UNISA Press.

- Les personnes souffrant d'insécurité alimentaire ;
- Les personnes affamées ;
- Les personnes sous-alimentées, et ;
- Les personnes suralimentées.

Figure 1.2. Le chevauchement des concepts dans le contexte de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle



Source: Faber, M., & Wenhold, F. (2016). Food security, dietary diversity, and biodiversity. In Temple, N. J., & Steyn, N. (Eds.). *Community nutrition for developing countries*, (pp. 22-46). Athabasca University Press and UNISA Press.

Le cercle de la faim fait référence aux personnes qui ont involontairement faim, que ce soit de manière chronique ou temporaire. Tandis que ceux qui souffrent de la faim sont en insécurité alimentaire (que ce soit de manière chronique ou temporaire), mais toutes les personnes en insécurité alimentaire ne sont pas affamées. En d'autres termes, la faim est une conséquence potentielle, mais non nécessaire, de l'insécurité alimentaire.

Le chevauchement entre le cercle de la "suralimentation" et celui de l'"insécurité alimentaire" reflète les nouvelles preuves que l'obésité est, dans certains cas, le résultat de ménages souffrant d'insécurité alimentaire modérée qui dépendent d'aliments peu coûteux qui ont tendance à être riches en graisses et en énergie, mais pauvres en nutriments.

De nombreuses personnes pauvres ne peuvent tout simplement pas se permettre de consommer une alimentation équilibrée. Au lieu de cela, les personnes appartenant à des groupes socio-économiques inférieurs se tournent vers des aliments de mauvaise qualité et à forte teneur énergétique parce que ces aliments sont bon marché. Il en résulte une augmentation de l'obésité, même dans les populations en situation d'insécurité alimentaire.

Mason, (2003) (cité par Faber, et al. 2009) a montré que lorsque la croissance de l'enfant est satisfaisante, il est probable que la sécurité alimentaire des ménages le soit également. L'inverse peut cependant ne pas s'appliquer, car une mauvaise croissance de l'enfant peut être due à des facteurs autres que la sécurité alimentaire du ménage. Par conséquent, toujours selon l'auteur, l'anthropométrie est utile pour confirmer les tendances d'autres indicateurs d'insécurité alimentaire, mais elle ne mesure pas la sécurité alimentaire et n'est pas un substitut. Néanmoins, les mesures anthropométriques sont largement utilisées dans les enquêtes sur la sécurité alimentaire.¹ Ceci est illustré dans la Figure 1.2 par la partie du cercle représentant la population sous-alimentée qui ne chevauche pas le cercle de l'insécurité alimentaire.

Dans le cadre de notre travail, la définition que nous avons retenue, largement utilisée et acceptée par la communauté provient donc du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) qui a été recommandée cette définition* et est formulée comme suit :²

*« La sécurité alimentaire et nutritionnelle existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture saine dont la quantité consommée et la qualité sont suffisantes pour satisfaire les besoins énergétiques et les préférences alimentaires des personnes, et dont les bienfaits sont renforcés par un environnement dans lequel l'assainissement, les services de santé et les pratiques de soins sont adéquats, le tout permettant une vie saine et active ».*³

1.2. Les quatre piliers de la sécurité alimentaire

Faisant référence à la définition de la sécurité alimentaire mentionnée plus haute et communément acceptée et utilisée par la FAO, CSA, FIDA et PAM..., quatre piliers (dimensions) de la sécurité alimentaire ont été identifiées en fonction de différents niveaux à savoir, la disponibilité (le maintien de quantités suffisantes d'aliments disponibles de façon constante) ; l'accès (la capacité des individus d'une population d'avoir suffisamment de ressources pour obtenir des aliments appropriés pour une alimentation nutritive notamment avec des moyens de subsistance adéquats) ; l'utilisation, parfois appelée " absorption " (la capacité des individus d'utiliser les aliments auxquels ils peuvent accéder pour assurer leur santé) ; la stabilité

¹ Faber, M., Schwabe, C., & Drimie, S. (2009). Dietary diversity in relation to other household food security indicators. *International Journal of Food Safety, Nutrition and Public Health*, 2(1), 1-15.

* Cette définition a été recommandée suite à un examen approfondi de la signification et des différents usages des termes de sécurité alimentaire utilisés en vue de normaliser la terminologie officielle que le CSA devrait utiliser en proposant une définition techniquement et politiquement acceptable et cohérente entre les termes actuellement existants à savoir "sécurité alimentaire", "sécurité alimentaire et nutrition" et "sécurité alimentaire et nutritionnelle"

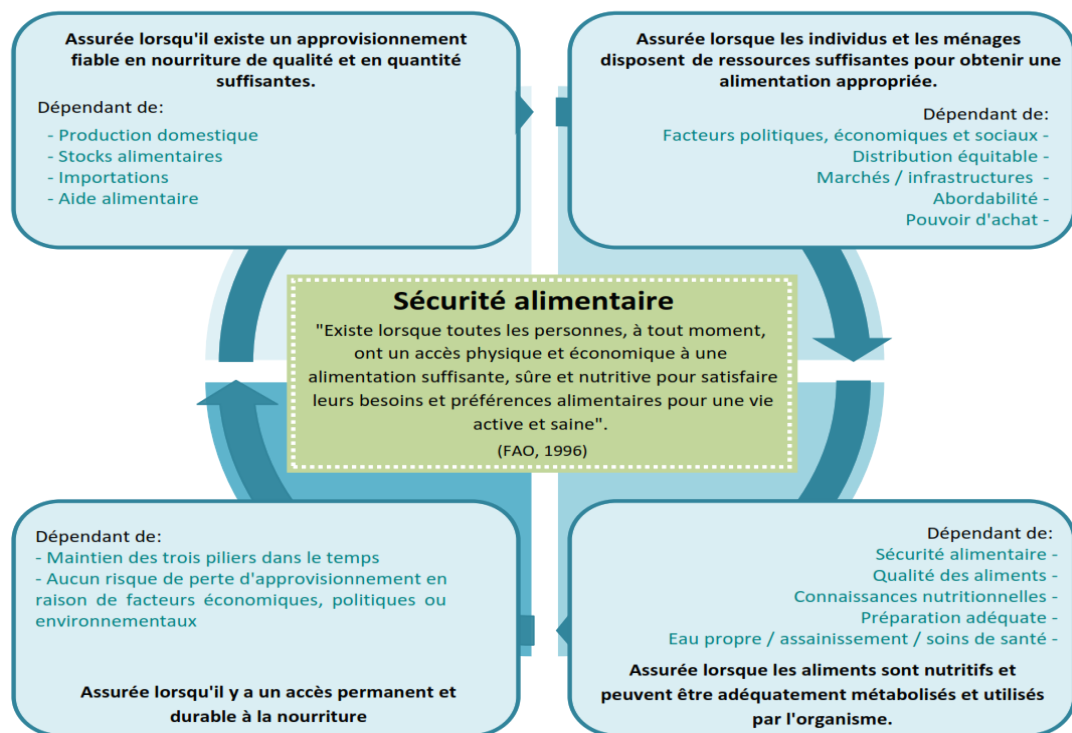
² CSA. (2012). op. cit., p. 10.

³ Le sixième rapport sur la situation de la nutrition mondiale (6th Report on the World Nutrition Situation, 2010) publié par le SCN avec l'aval de la FAO, du PAM, de l'OMS et de l'UNICEF, contient un chapitre traitant de la « sécurité alimentaire et nutritionnelle durable » qui emploie systématiquement le terme « sécurité alimentaire et nutritionnelle » pour marquer l'importance attachée à l'instauration de la sécurité nutritionnelle.

(la résistance des systèmes alimentaires dans le temps qui permettent de prévenir les crises alimentaires).¹

Dans l'ensemble, ces quatre piliers vont nous permettre, en d'autres termes, de mettre l'accent sur le concept de la sécurité alimentaire en tant que résultat de processus variés qui recourent les dimensions productive, économique, sociale et de santé humaine. Chaque dimension peut être considérée comme conditionnée de manière séquentielle par les autres, la disponibilité étant nécessaire, mais non suffisante pour l'accès, et l'accès étant nécessaire, mais non suffisant pour l'utilisation.²

Figure 1.3. La sécurité alimentaire et les interactions entre ses quatre piliers essentiels



Source: Cawthorn, D. M., & Hoffman, L. C. (2015). The bushmeat and food security nexus: A global account of the contributions, conundrums and ethical collisions. *Food Research International*, 76, 906-925.

En se basant sur ces quatre piliers, il est tout à fait évident que si l'insécurité alimentaire se manifeste principalement à l'échelle des ménages, ses causes s'étendent largement au-delà de cette échelle. Comme le montre la Figure 1.3, il est donc évident que les stratégies et les politiques visant à y remédier doivent étendre leur action à d'autres échelles.³

Mais il convient de noter que, selon Berry et al. (2015), la visualisation des piliers donne une représentation assez trompeuse du concept, comme il a été avancé plus haut, puisque les quatre

¹ Pritchard, B. (2016). Food and nutrition security: future priorities for research and policy. op. cit.

² Castleman, T., & Bergeron, G. (2015). op. cit.

³ Battersby, J., & Haysom, G. (2019). Linking urban food security, urban food systems, poverty, and urbanisation. In: Battersby, J. & Watson, V. (Eds.). *Urban Food Systems Governance and Poverty in African Cities*, (pp. 56-67). London: Routledge.

dimensions sont certainement interreliées et interdépendantes, plutôt que statiques et séparées, cependant, à cela s'ajoute le problème de pondération qui dépend réellement du contexte et de la situation de chaque pays. Donc, ils ne donnent aucune illustration du lien entre les dimensions de la sécurité alimentaire.¹

Dans ce qui suit, nous allons donner un aperçu de ces quatre dimensions de la sécurité alimentaire.

1.2.1. La disponibilité des produits alimentaires

Il s'agit de l'existence physique d'aliments en quantité et qualité suffisantes, c'est-à-dire des aliments équilibrés et nutritifs fournissant les proportions nécessaires de glucides, de protéines, de graisses et de micronutriments, au niveau individuel, du ménage, local, du pays ou d'une région. Une réduction de la disponibilité des aliments au niveau des ménages peut être causée aussi bien par une perte de production agricole qui peut entraîner une réduction de la consommation, que par une perte de revenus, une perte d'accès aux marchés ainsi qu'un manque de puissance de négociation.

Lorsque la disponibilité de la nourriture sur le marché n'est pas suffisante, les ménages qui ne produisent pas de nourriture peuvent ne pas pouvoir y accéder à la nourriture en raison de la rareté et de l'augmentation des prix de vente. De plus, la disponibilité alimentaire individuelle peut être influencée par le manque de nourriture pour l'ensemble du ménage et par la priorité accordée aux membres du ménage à manger, c'est-à-dire les enfants et les femmes enceintes ou allaitantes qui bénéficient d'une alimentation avant le reste des membres du ménage. Le manque de disponibilité alimentaire individuelle peut contribuer à la sous-alimentation et aux carences nutritionnelles chez cet individu.²

La plupart des efforts déployés pour atteindre l'objectif de la sécurité alimentaire à travers la disponibilité se sont traditionnellement concentrés sur l'aspect de l'offre, ce qui soulève la question de savoir si l'on dispose effectivement d'une quantité "suffisante" de nourriture, généralement interprétée en termes d'énergie alimentaire. Si l'on suit cette perspective très étroite, on se heurte déjà à un obstacle majeur dans de nombreux PED, où toutes les communautés ne disposent tout simplement pas d'un approvisionnement stable en aliments de qualité. Dans de nombreuses régions africaines, par exemple, la production agricole nationale a été entravée par des facteurs tels que la sécurité foncière, la pauvreté du sol, la forte variabilité

¹ Berry, E., Demini, S., Burlingame, B., Meybeck, A., & Conforti, P. (2015). op. cit.

² Pietzsch, S., Talley, L. E., & Navarro-Colorado, C. (2018). Food Security. In: Townes, D. (Ed.). *Health in Humanitarian Emergencies: Principles and Practice for Public Health and Healthcare Practitioners*, (pp. 181-197). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/9781107477261.014.

saisonnaire, la prévalence de maladies du bétail telles que la trypanosomiase, ainsi que la baisse des investissements locaux et étrangers dans le secteur. La production agricole locale ne couvre que 38% des besoins de la population au Gabon et moins de 50% en République du Congo, tandis que les protéines animales domestiques sont tout aussi rares dans la région de l'Afrique de l'Ouest.¹

La disponibilité de la nourriture signifie donc avant tout qu'une denrée alimentaire particulière est disponible pour être achetée. Elle dépend d'une variété de facteurs qui sont à peine influencés par ceux qui achètent les produits. L'un de ces facteurs d'influence est de savoir s'il est cultivé ou produit localement ou importé d'un autre endroit, étant donné qu'au niveau national, la disponibilité alimentaire représente la production alimentaire nationale, les importations alimentaires commerciales, l'aide alimentaire et le stock alimentaire national.² Ceci est particulièrement pertinent dans les pays africains où les coûts de transport sont élevés et les itinéraires de transport sont particulièrement difficiles (à savoir, les mauvaises conditions routières, les possibilités techniques réduites, les frontières légitimes et arbitraires) qui affectent grandement la disponibilité. La question de savoir si une denrée alimentaire particulière pourrait être transportée ou cultivée localement dépend à son tour du climat, de la saison, de la qualité du sol et des possibilités techniques disponibles.³

1.2.2. L'accessibilité aux denrées alimentaires

Il s'agit de la capacité économique et physique qui permet au consommateur de se procurer des denrées alimentaires sur le marché en qualité et en quantité suffisante. L'étude d'Amartya Sen (1981) a clarifié la distinction entre la disponibilité des aliments et la sécurité alimentaire. Il a montré que l'élément critique pour la sécurité alimentaire est de savoir si les individus ont accès à la nourriture, plutôt que de savoir si la nourriture est produite en quantité suffisante dans un pays ou une région. En l'absence de programmes de protection sociale qui donnent aux individus des droits à la nourriture qui dépassent ce qu'ils peuvent acheter sur le marché, l'accès à la nourriture se résume à savoir si les gens ont un revenu suffisant pour acheter de la nourriture. Dans cette situation, l'impact d'une variation des prix alimentaires sur les revenus réels, et en particulier sur les taux de pauvreté, devient un déterminant essentiel de la sécurité alimentaire.⁴

¹ Cawthorn, D. M., & Hoffman, L. C. (2015). The bushmeat and food security nexus: A global account of the contributions, conundrums and ethical collisions. *Food Research International*, 76, 906-925.

² Behera, B. K., Rout, P. K., & Behera, S. (2019). *Move Towards Zero Hunger*. Springer Nature, p. 28.

³ Biesalski, H. K. (2013). *Hidden hunger*, Springer Berlin Heidelberg, p. 53.

⁴ Ivanic, M., & Martin, W. (2008). *Food prices and food security*. The World Bank. Disponible sur https://voxeu.org/article/food-prices-and-food-security-don-t-blame-liberalisation?quicktabs_tabbed_recent_articles_block=0 (page consultée le 13/02/2016).

Cela signifie que l'accès économique fait référence au pouvoir d'achat des ménages, influencé par la part du revenu qui peut être utilisée pour acheter de la nourriture sur le marché local ou national. L'accès économique à la nourriture est influencé, également, par les moyens de subsistance et les activités qui permettent aux ménages de générer des revenus, ainsi que par les revenus disponibles et les moyens financiers. Si le ménage perd ses sources de revenus, telles que l'emploi, la vente ou l'échange de produits, à la suite d'une situation d'urgence, son accès à la nourriture est compromis, et par conséquent, leur sécurité alimentaire.

Même si la nourriture est disponible sur le marché local, un ménage peut être en situation d'insécurité alimentaire s'il n'a pas d'accès économique à cette nourriture en raison des prix élevés des denrées alimentaires. Les prix du marché ont tendance à fluctuer selon les saisons, se situant à un niveau bas, c'est-à-dire après la récolte avec une offre élevée, et à un niveau plus élevé pendant la période de soudure et pendant la pré-récolte avec une offre faible.

Cette situation correspond à une dynamique normale de l'offre et de la demande sur le marché, où une forte demande et une faible offre font augmenter les prix locaux. En cas de situation d'urgence ou pendant une forte période de soudure, entraînant une éventuelle rupture de l'offre due à un arrêt de la production agricole ou à une région où les transports sont interrompus, les ménages pauvres et vulnérables peuvent connaître une insécurité alimentaire due à un manque de pouvoir d'achat.

L'accès physique aux denrées alimentaires peut également être entravé par des contraintes liées au réseau routier local et à la distance des marchés. En cas d'urgence, les routes risquent d'être barrées en raison d'inondations ou de conflits ; de ce fait, l'accès d'un ménage aux denrées alimentaires sur le marché peut être interrompu. De même, l'accès physique qui est déterminé par les pratiques sociales peut empêcher les individus et les ménages de se rendre au marché, comme par exemple les ménages qui sont dirigés par une femme ou les ménages déplacés, etc.

La disponibilité et l'accessibilité des aliments sont intrinsèquement liées, l'une influençant l'autre par le biais des liens du marché et à travers la dynamique de l'offre et de la demande. La disponibilité et l'accessibilité se font au niveau des ménages et des communautés, en fonction des marchés locaux, régionaux, nationaux et mondiaux et en fonction des scénarios de dynamique de production. Au cours de la dernière décennie, en particulier depuis 2008 avec la crise mondiale des prix alimentaires, une plus grande attention est accordée à l'influence des prix du marché et des subventions sur la sécurité alimentaire des ménages et à la manière dont ceux-ci peuvent être influencés et réglementés par le commerce alimentaire national, les subventions, les filets de sécurité et les marchés.

1.2.3. L'utilisation de l'alimentation

Il s'agit de l'utilisation, de la préparation et de la consommation d'aliments au niveau de l'individu et du ménage. Au niveau individuel, l'utilisation ou la consommation de nourriture peut être influencée par les normes culturelles et traditionnelles, le genre et les pratiques religieuses. L'utilisation individuelle des aliments comprend également les capacités individuelles de digestion et d'absorption qui ont à leur tour une influence sur l'état nutritionnel de la personne. La capacité d'un individu à absorber les nutriments est susceptible d'être réduite par des maladies aiguës et/ou chroniques, des carences nutritionnelles et/ou en raison de divers facteurs environnementaux. Quant au niveau du ménage, l'utilisation des aliments comprend le choix des aliments et leur préparation, qui définissent l'apport en macro et micronutriments d'un individu.¹

En outre, l'utilisation peut également être divisée en composantes physiques et biologiques :²

L'utilisation physique : fais référence à l'infrastructure nécessaire au transport des aliments, ainsi qu'aux installations nécessaires à leur stockage et à leur préparation. Elle concerne également la charge de travail liée aux aliments et le temps disponible pour la cuisson.

L'utilisation biologique : fais référence à la capacité du corps humain à utiliser les nutriments des aliments consommés. Les infections et les maladies peuvent la diminuer et, par conséquent, l'utilisation biologique dépend fortement de l'accès à l'eau potable, aux installations sanitaires et aux soins de santé.

Il convient de noter que ces deux types d'utilisation dépendent en partie des connaissances et des compétences des individus et peuvent parfois être améliorés par l'éducation.

Aujourd'hui, les consommateurs sont devenus de plus en plus exigeants quant à la variété et à la disponibilité de ces aliments tout au long de l'année. De telles exigences sont devenues possibles grâce aux progrès des technologies de l'information et du transport, qui ont considérablement contribué à changer la manière dont les aliments sont produits, traités, transportés et livrés aux consommateurs. Cette " nouvelle économie alimentaire " intègre des technologies d'information, de production et de distribution qui ont permis de réorganiser les circuits de distribution.³

Ces nouvelles technologies ont donc permis une intégration accrue de diverses activités de marché et un recours accru aux contrats privés dans les réseaux d'approvisionnement mondiaux.

¹ Pietzsch, S., Talley, L. E., & Navarro-Colorado, C. (2018). op. cit.

² Ahteensuu, M., & Siipi, H. (2016). Food security and ethics. In Rawlinson, M., & Ward, C. (Eds.). *The Routledge handbook of food ethics*, (pp. 409-418). Routledge.

³ Khaleque, A., Rahman, M. M., Anwar, K. S., & Uddin, M. N. (2015). Impact of Changing Lifestyles and Consumer Demands on Food Safety. In Bari, M. L., & Ukuku, D. O. (Eds.). *Foodborne pathogens and food safety*, (pp. 213-236). CRC press.

Les acheteurs sont désormais associés à de grands réseaux alimentaires de détail, où la réputation, la qualité et la livraison sont des attributs importants des transactions.

Traditionnellement, ces détaillants font appel à des importateurs, des intermédiaires, des distributeurs et des grossistes comme fournisseurs, mais aujourd'hui, ils sont de plus en plus souvent amenés à contacter directement les agriculteurs et les transformateurs, ou à procéder à une intégration verticale. Par exemple, la plupart des grandes chaînes de magasins d'alimentation de détail en Amérique du Nord ont acquis leurs propres entreprises agricoles pour se procurer des produits frais, tels que des produits laitiers, des fruits et légumes, de la viande, de la volaille et des articles à valeur ajoutée.

L'évolution rapide dans les méthodes de production alimentaire et les choix de transformation des aliments a créé de nouvelles opportunités pour les attributs des aliments. Les nouveaux développements peuvent être classés dans les trois modèles suivants :

1. Les méthodes de production alimentaire visant à améliorer les niveaux de nutriments ;
2. Les méthodes de production permettant d'obtenir de meilleurs rendements ;
3. Les méthodes de production permettant l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Les progrès technologiques dans les méthodes agricoles qui ont augmenté la nutrition, la production comme que dans celle de la sécurité (contre les maladies d'origine alimentaire) ont également suscité certaines préoccupations de la part des consommateurs concernant en particulier la sécurité des produits agricoles génétiquement modifiés (OGM), du bétail et de la volaille, les inégalités sociales, l'impact sur l'environnement et enfin le mauvais traitement des animaux d'élevage et de la volaille.

1.2.4. La stabilité des approvisionnements

La stabilité repose sur le fait que la disponibilité, l'accès et l'utilisation des aliments sont dynamiques et que les changements de situation dépendent de divers facteurs. Les individus, les ménages et les régions en situation de sécurité alimentaire ne restent pas toujours dans cette situation, et les facteurs d'insécurité alimentaire peuvent se transformer en facteurs de sécurité alimentaire. Certains ménages et certaines régions sont néanmoins plus stables que d'autres. Un faible niveau de stabilité est lié à la vulnérabilité, qui est de plus en plus influencée par les changements climatiques* ce qui a entraîné des pertes substantielles de production et une baisse des revenus dans les zones vulnérables.¹

* Le nombre de phénomènes extrêmes tels que les sécheresses, les inondations et les ouragans a augmenté ces dernières années, de même que l'imprévisibilité des régimes climatiques.

¹ Ahteensuu, M., & Siipi, H. (2016). op. cit.

Le concept de stabilité a été reconnu au cours des dernières années comme étant un facteur nécessaire à la sécurité alimentaire. Les agences de développement préconisent désormais que les activités de sécurité alimentaire s'inscrivent dans des cadres nationaux ou régionaux globaux axés sur la résilience, par lesquels les gouvernements prennent des mesures pour garantir que les populations, les ménages et les individus disposent d'une disponibilité, d'un accès et d'une utilisation adéquats de la nourriture sur une base fiable et durable, même en cas de chocs environnementaux, économiques ou sociaux (catastrophes naturelles, volatilité des prix alimentaires, conflits, etc.), parmi lesquels figurent les suivants :¹

- Une approche des politiques qui encouragent la stabilité consiste à réduire les chances que des chocs se produisent en premier lieu. Cela peut être réalisé en adoptant des systèmes de surveillance et d'analyse des risques pour la sécurité alimentaire afin d'anticiper, et éventuellement d'atténuer, les perturbations.
- Les politiques qui soutiennent la capacité des agriculteurs à produire des denrées alimentaires et à contribuer aux stocks alimentaires nationaux sans stress ni incertitude quant à leurs revenus ou à leurs moyens de subsistance sont des mécanismes supplémentaires pour y parvenir.
- Une autre approche complémentaire consiste à supposer que des chocs se produiront, en constituant des tampons afin que les consommateurs puissent maintenir leur accès et leur utilisation des denrées alimentaires lorsque l'inévitable se produira.
- Un dernier élément de soutien à la stabilité consiste à mettre en place des politiques qui aident les gens à se remettre des chocs. Il s'agit notamment de mesures d'urgence qui permettent le déploiement rapide de programmes de protection sociale et de plans de réintégration des réfugiés et des personnes déplacées.
- D'autres mesures peuvent créer un environnement propice à la stabilité, notamment en permettant la mise en place d'un développement durable (par exemple, maintenir l'intégrité des écosystèmes, faciliter une urbanisation "intelligente") ; ainsi que de mesures visant à atténuer les effets infrastructurels et sociaux des phénomènes météorologiques dangereux ; garantir la propriété des terres et des ressources naturelles par des titres légaux ; et renforcer la gouvernance et/ou mettre en place des efforts de consolidation de la paix pour minimiser les conflits.

¹ Caiafa, K., & Wrabel, M. (2019). National Policies and Programs for Food Security and Sustainability. *Elsevier* (1), 142-148.

1.3. Les indicateurs de l'insécurité alimentaire et de la faim

Les travaux menés sur le concept de sécurité alimentaire en vue de mesurer son degré de réalisation ont conduit à la création de nombreux indicateurs, dont les caractéristiques diffèrent en fonction des besoins qui peuvent être dégagés à partir de sa définition. Ces indicateurs cherchent à mettre en lumière, le plus souvent à l'échelle nationale, les principales dimensions de la sécurité alimentaire à savoir la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité dans le but de permettre une meilleure orientation dans l'élaboration des politiques publiques.

En revanche, les pays qui cherchent à évaluer leur niveau de sécurité alimentaire sur la base de ces quatre piliers sont confrontés à différents degrés de difficulté, de telle sorte qu'il ne convient pas toujours d'accorder à chaque dimension une pondération équivalente de 25%, dans la mesure où cette pondération peut ne pas être conforme à sa véritable signification. Ainsi, dans de nombreux PED, la question de l'accessibilité dépend essentiellement de la qualité des infrastructures de transport, ce qui pourrait compromettre la sécurité alimentaire. À titre d'exemple, en Tanzanie, 75% de la population sont des agriculteurs tandis que 90% des routes rurales ne sont pas encore revêtues. De telles préoccupations auront des répercussions sur la façon de mesurer la sécurité alimentaire, quel que soit l'indice utilisé.¹

En conséquence, les études ont recours à des mesures indirectes à différents niveaux d'agrégation, telles que la disponibilité alimentaire au niveau national ou régional, les dépenses alimentaires, l'indice des stratégies d'adaptation et les mesures de la diversité alimentaire au niveau des ménages, ainsi que la faim, la dénutrition, l'insuffisance pondérale et la malnutrition au niveau individuel. Selon Barrett & Lentz (2016), les chercheurs de différentes disciplines s'orientent naturellement vers des mesures différentes, qui mettent implicitement l'accent sur des dimensions distinctes du défi de la sécurité alimentaire.²

C'est pour cette raison que la reconnaissance du caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire constitue un élément essentiel pour faire traiter ses causes.³ Cependant, les indicateurs de sécurité alimentaire disponibles dans la littérature ne permettent pas de saisir tous ces aspects. La plupart des agences ont leur variante préférée sur les méthodes de collecte, d'agrégation et d'analyse des données, cela tient au fait qu'aucune institution n'a ni le mandat ni la capacité de mesurer et de surveiller la sécurité alimentaire dans ses nombreuses dimensions à

¹ Berry, E., Demini, S., Burlingame, B., Meybeck, A., & Conforti, P. (2015). op. cit.

² Barrett, C. B. & Burton, L. M. (2017). Hunger and food insecurity. In Brady, D., & Burton, L. M. (Eds.). *The Oxford handbook of the social science of poverty*, (pp. 602-622). Oxford University Press.

³ Ramadan, R. (2015). *Food security and its measurement in Egypt*. CIHEAM Watch Letter, 32.

l'échelle mondiale.¹ À cela s'ajoute qu'il n'y a pas de consensus sur le choix des indicateurs à utiliser tant au niveau international que national.²

En outre, les mesures de la sécurité alimentaire se heurtent également aux difficultés rencontrées lors de la construction des enquêtes ou encore plus fréquemment lorsque les données sont indisponibles ou insuffisantes. La partie qui suit donne une série d'indicateurs les plus pertinents dans lesquels les quatre dimensions de la sécurité alimentaire sont mesurées.

Berry et al. (2015) soutiennent la procédure utilisée par la FAO dans le rapport sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2013 pour montrer les interactions qui relient la production alimentaire (disponibilité) au ménage (accessibilité) et à l'individu (utilisation). Dans ce sens, l'accessibilité fait référence aux moyens physiques (transports, infrastructures) et économiques (pouvoir d'achat des aliments). Elle implique également l'accès et les préférences socioculturelles et ses effets sur la santé et, avec eux, l'importance de la protection sociale. La stabilité souligne ainsi l'importance d'apporter une dimension temporelle, même à court terme, à la sécurité alimentaire. Le chemin de la sécurité alimentaire peut également être considéré comme étant circulaire en raison de la boucle de feedback qui va de l'utilisation à la disponibilité, puisque le capital humain dépend de l'état nutritionnel optimal de la main-d'œuvre dans l'agriculture et dans tous les secteurs de production.³

1.3.1. Les indicateurs de sécurité alimentaire de la FAO

La FAO fournit plus de 30 indicateurs de sécurité alimentaire pour plus de 200 pays. L'étendue de la couverture dépend de l'indicateur particulier, mais la plupart couvrent la période de 1990 à ce jour pour la plupart des pays.⁴ Ces indicateurs portent sur plusieurs aspects de la sécurité alimentaire, notamment sa disponibilité, son accessibilité, la stabilité de la production, et la nutrition et/ou la malnutrition au niveau national. Les données utilisées pour l'élaboration de ces indicateurs proviennent principalement d'enquêtes nationales sur les ménages, telles que les enquêtes sur la mesure du niveau de vie (LSMS), les revenus et les dépenses des ménages (HIES) et les enquêtes sur le budget des ménages (HBS) administrées par des organisations internationales qui contiennent des données sur la consommation alimentaire.⁵

¹ Carletto, C., Zezza, A., & Banerjee, R. (2013). Towards better measurement of household food security: Harmonizing indicators and the role of household surveys. *Global food security*, 2(1), 30-40.

² Hendriks, S. (2014). Food security in South Africa: Status quo and policy imperatives. *Agrekon*, 53(2), 1-24.

³ Berry, E., Dernini, S., Burlingame, B., Meybeck, A., & Conforti, P. (2015). op. cit.

⁴ Wright, F. D. (2015). *Researching Developing Countries: A Data Resource Guide for Social Scientists*. Chandos Publishing, pp. 102-103.

⁵ Une explication détaillée du cadre méthodologique utilisé par la FAO pour les indicateurs de sécurité alimentaire est disponible dans la section Méthodologie (<http://www.fao.org/economic/ess/ess-fs/fs-methods/fs-methods1/en/>)

En outre, le rapport sur L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde est l'étude mondiale qui fait le plus autorité en matière de suivi des progrès réalisés pour ce qui est d'éliminer la faim et la malnutrition. Elle est produite conjointement par la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'OMS.

a. La prévalence de la sous-alimentation (PsA)

La prévalence de la sous-alimentation (PsA) est en fait l'indicateur classiquement utilisé par la FAO pour surveiller la faim au niveau mondial et régional.¹ Il a été élaboré à une époque où très peu de gouvernements nationaux, en particulier dans les pays à faible revenu, collectaient régulièrement des données sur la consommation alimentaire. La méthodologie repose sur des données agrégées au niveau national, disponibles pour la plupart des pays, et occasionnellement sur des données relatives à la consommation alimentaire qui sont disponibles pour quelques pays. Elle produit une estimation de la proportion de la population qui n'a pas un accès régulier à une énergie alimentaire suffisante pour une vie saine et active.²

Il repose sur 26 indicateurs qui prennent en considération les variations de l'apport énergétique alimentaire et les mesures de la sous-alimentation (par exemple, la part de l'apport énergétique provenant des céréales, des racines et des tubercules ; l'apport moyen en protéines d'origine animale ; la PsA tient compte des besoins énergétiques pour une activité physique plus intense, etc.) ainsi que des informations sur les prix des denrées alimentaires en utilisant des données sur les parités de pouvoir d'achat des pays, les taux d'inflation et les déficits alimentaires.

En raison des progrès réalisés dans la mise en œuvre des enquêtes nationales sur les ménages, le nombre de pays en mesure de fournir des informations sur l'inégalité d'accès à la nourriture au sein de leur population a augmenté. Le recueil de données pendant cette période dans de nombreux pays a été utilisé pour améliorer les estimations de la FAO sur la PsA au niveau des pays. Cette méthodologie comporte plusieurs faiblesses liées au fait que la distribution de fréquence de la consommation d'énergie alimentaire par habitant n'est pas basée sur des données observées, mais est dérivée à l'aide d'un modèle dont les paramètres sont estimés sur des données ou des mesures qui sont sujettes à des erreurs d'ampleur et de direction inconnues.

Afin de compléter les informations fournies par la PsA et de permettre un suivi plus efficace de la cible 2.1 de ODD au niveau mondial, la FAO s'est inspirée des pays qui utilisent déjà une

¹ Une explication détaillée du cadre méthodologique utilisé par la FAO pour les indicateurs de sécurité alimentaire est disponible dans la section Méthodologie (<http://www.fao.org/economic/ess/ess-fs/fs-methods/fs-methods1/en/>).

² Gaiani, S., & Fonseca, J. (2020). Food security and food waste: key issues. In Yahia, E. M. (Ed.). *Preventing food losses and waste to achieve food security and sustainability*, (pp. 1-35). Cambridge. Burleigh Dodds Science Publishing Limited.

approche différente pour mesurer l'insécurité alimentaire et l'a transposée au niveau mondial. Cette approche consiste à demander aux gens, directement dans le cadre d'une enquête, de rendre compte de l'existence de conditions et de comportements connus pour refléter des contraintes en matière d'accès à la nourriture.

b. La disponibilité énergétique alimentaire (DEA)

Cette mesure estime la disponibilité de calories dans un pays et divise ce total par la population du pays. La comparaison de la disponibilité calorique par habitant avec un besoin alimentaire minimum peut indiquer si un pays a la capacité de se nourrir par sa production et ses importations. La FAO produit chaque année des bilans alimentaires nationaux qui fournissent des données sur la disponibilité calorique par habitant pour la plupart des pays.¹

La DEA est une estimation de la ration calorique moyenne disponible par jour et par personne pendant une période donnée. Le plus souvent, les bilans alimentaires servent à estimer la DEA totale d'un pays ainsi que sa disponibilité en macronutriments (graisses, protéines et kilocalories). Étant donné que les bilans alimentaires se concentrent sur la disponibilité alimentaire totale et non sur la consommation réelle, la DEA ne peut pas être utilisée comme une estimation de la quantité de nourriture consommée en moyenne par les résidents ; il s'agit plutôt d'un indicateur de la disponibilité d'une quantité suffisante de nourriture au niveau national, en particulier dans les PED, qui sont plus susceptibles de connaître des problèmes de dénutrition. Dans certains pays développés, cependant, la disponibilité alimentaire est parfois utilisée comme un indicateur de la consommation alimentaire réelle.²

Selon la FAO, pour que les populations aient de quoi se nourrir, la disponibilité alimentaire par tête doit être très supérieure aux besoins par tête, et ce afin de compenser le gaspillage au niveau de la vente au détail et des ménages et l'accès inéquitable. Pour calculer les DEA, la FAO utilise des bilans alimentaires fournis par les pays qui suivent de près l'offre et l'utilisation des produits alimentaires, les pays où les pénuries sont les plus aigües sont les pas avec une DEA de moins de 2000 kcal.³

c. L'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire (FIES)

En 2014, le projet de la FAO intitulé Voix des affamés a développé une mesure expérimentale de l'insécurité alimentaire, l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire (Food Insecurity

¹ Bassett, T. J., & Winter-Nelson, A. (2010). *The atlas of world hunger*. University of Chicago Press, p. 06.

² FAO. (2017). Directives pour l'élaboration des bilans alimentaires. Publication de la FAO : Rome, p. 03. Disponible sur le lien : <http://www.fao.org/3/ca6404fr/ca6404fr.pdf>. (Consulté le 03 avril 2019).

³ Publication de la FAO : Rome. Disponible sur le lien : <http://www.fao.org/nouvelle/1998/981204-f.htm> (Consulté le 03 avril 2019).

Experience Scale - FIES), qui a été traduite en 200 langues, et a fait l'objet d'un contrat avec Gallup, Inc. pour la collecte de données par le biais du Gallup World Poll.¹

Ce module d'enquête est composé de huit questions soigneusement sélectionnées et testées et qui se sont avérées efficaces pour mesurer la gravité de la situation d'insécurité alimentaire au niveau individuel dans le monde dans différents contextes culturels, linguistiques et de développement. Les résultats peuvent être désagrégés, ce qui permet d'identifier les sous-populations les plus touchées par l'insécurité alimentaire dans un pays comme illustrées dans la Figure 1.4.

Figure 1.4. Insécurité alimentaire fondée sur l'échelle de mesure FIES

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE FONDÉE SUR L'ÉCHELLE DE MESURE FIES: QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE?



Source : <http://www.fao.org/in-action/voices-of-the-hungry/fies/fr/> (page consultée le 13/02/2019)

Ensuite, il est possible d'estimer la prévalence de l'insécurité alimentaire à différents niveaux de gravité. Une personne souffrant d'insécurité alimentaire grave est susceptible d'avoir passé des journées entières sans manger par manque d'argent ou d'autres ressources.²

d. Les analyses des moyens de subsistance

Les analyses des moyens de subsistance sont largement utilisées dans les systèmes d'alerte précoce pour collecter des informations sur les moyens de subsistance des ménages et leur capacité à faire face aux chocs. Les éléments clés des approches axées sur les moyens de subsistance comprennent l'accent mis sur les actifs (plutôt que sur les revenus, comme c'est le cas dans les mesures typiques de la pauvreté et comme ressources potentielles à liquider en cas de stress) et le rôle des institutions. Si les approches axées sur les moyens d'existence sont essentielles pour comprendre comment les gens s'en sortent et les stratégies qu'ils emploient pour atténuer l'insécurité alimentaire, il convient toutefois de faire preuve de prudence, car très peu de composantes de l'analyse des moyens d'existence peuvent être quantifiées numériquement.³

¹ Smith, M. D., Rabbitt, M. P., & Coleman-Jensen, A. (2017). Who are the world's food insecure? New evidence from the Food and Agriculture Organization's food insecurity experience scale. *World Development*, 93, 402-412.

² <http://www.fao.org/in-action/voices-of-the-hungry/background/fr/> (page consultée le 13/02/2019).

³ Faber, M., Schwabe, C., & Drimie, S. (2009). op. cit.

e. L'indicateur de diversité alimentaire

Un autre outil prometteur est l'utilisation d'indicateurs de diversité alimentaire dans le cadre des évaluations de la sécurité alimentaire. La diversité alimentaire est généralement définie comme étant le nombre de groupes d'aliments ou de produits alimentaires différents consommés au cours d'une période donnée. On sait depuis longtemps que la diversité alimentaire est fortement corrélée à l'adéquation des nutriments dans les pays développés et, depuis peu, elle a été validée dans de nombreux PED. À ce jour, les indicateurs de diversité alimentaire n'ont pas encore été validés en tant qu'indicateurs de sécurité alimentaire ni en tant qu'indicateurs d'adéquation de micronutriments spécifiques dans les situations d'urgence ; ils sont toutefois très prometteurs sur les deux fronts. Il est logique que les populations touchées par des situations d'urgence aient tendance à réduire la variété de leur régime alimentaire et, par conséquent, l'apparition de carences en micronutriments. S'il s'avère qu'elles sont des indicateurs valables du statut en micronutriments ou du risque de carence, elles seraient utiles pour déclencher une action sans qu'il soit nécessaire de procéder à des enquêtes cliniques intensives.¹

a. Le Système SMIAR/GIEWS

La FAO a également mis en place le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) qui collecte des données relatives à l'insécurité alimentaire temporaire. Ce système assure une surveillance permanente de l'offre et de la demande alimentaires, ainsi que d'autres indicateurs clés, afin d'évaluer la situation globale de la sécurité alimentaire dans tous les pays du monde.²

1.3.2. L'indice mondial de la sécurité alimentaire (GFSI)

L'indice mondial de la sécurité alimentaire (Global Food Security Index- GFSI) a été conçu et construit par l'Economist Intelligence Unit. Le classement du GFSI repose sur l'examen de la dynamique des systèmes alimentaires et des effets de l'évolution de l'environnement mondial. Le GFSI est le premier indice à examiner la sécurité alimentaire sous l'angle de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité, ainsi que de ressources naturelles et de résilience dans un ensemble de 113 pays, dont beaucoup sont représentés par Corteva Agriscience.

¹ Webb, P., & Thorne-Lyman, A. (2007). Entitlement failure from a food quality perspective: the life and death role of vitamins and minerals in humanitarian crises. In Guha-Khasnobis, B. (Ed.). *Food Insecurity, Vulnerability and Human Rights Failure* (pp. 243-265). Palgrave Macmillan, London.

² <http://www.fao.org/3/ca7518fr/ca7518fr.pdf> (consulté le 16/01/2019)

L'indice est un modèle d'analyse comparative quantitative et qualitative dynamique construit à partir de 59 indicateurs uniques qui mesurent les moteurs de la sécurité alimentaire dans les PED comme dans les pays développés.¹

Depuis 2020, le GFSI intègre pour la première fois la catégorie « Ressources naturelles et résilience » dans l'index principal. Cette catégorie évalue l'exposition d'un pays aux impacts d'un changement climatique ; sa sensibilité aux risques liés aux ressources naturelles ; et comment le pays s'adapte à ces risques, qui ont tous un impact sur l'incidence de l'insécurité alimentaire dans un pays.

1.3.3. Analyse et de cartographie de la vulnérabilité (VAM)

Le Programme alimentaire mondial (PAM) a développé le projet d'Analyse et de cartographie de la vulnérabilité (VAM) destiné à analyser la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des populations cibles. La majeure partie du projet VAM se réfère à l'accès à la nourriture. L'évaluation approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité fournit des informations détaillées permettant de répondre aux questions suivantes :²

- Quelles sont les personnes exposées à l'insécurité alimentaire ?
- Combien sont-elles ?
- Où vivent-elles ?
- Pourquoi sont-elles en situation d'insécurité alimentaire ?
- Comment l'assistance alimentaire ou d'autres formes d'intervention peuvent-elles contribuer à lutter contre la faim et à préserver les moyens de subsistance ?

1.3.4. Global Hunger Index (GHI)

Parmi ces indicateurs, le plus connu est probablement l'indice mondial de la faim (Global Hunger Index - GHI). Le GHI publié à l'initiative de l'IFPRI, ACTED, Welt Hunger Hilfe et de Concern Wordwilde, est conçu de manière globale pour mesurer et suivre la faim à la fois d'une façon globale, par pays et par région. Il est calculé chaque année par l'IFPRI, et pour refléter la nature multidimensionnelle de la faim, il combine trois indicateurs pondérés de façon égale dans un indice numérique :³

1. Sous-alimentation : la proportion de personnes sous-alimentées en pourcentage de la population (reflétant la part de la population ayant un apport calorique insuffisant) ;

¹ <https://foodsecurityindex.eiu.com/Home/About> (consulté le 13/10/2020).

² <https://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/newsroom/wfp142360.pdf> (consulté le 05/10/2018)

³ Dunwell, J. (2013). op.cit.

2. Enfants présentant une insuffisance pondérale : la proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (poids insuffisant pour l'âge reflétant l'émaciation, un retard de croissance, ou les deux), c'est un indicateur de dénutrition infantile ; et
3. Mortalité infantile : le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Ceci reflète en partie l'interaction entre un apport alimentaire insuffisant et un environnement malsain.

Le mode de calcul aboutit à une échelle de 0 à 100 points : 0 étant le meilleur score (pas de faim) et 100 le pire. Les valeurs inférieures à 10 reflètent une faible malnutrition, les valeurs de 20 à 35 indiquent une malnutrition aiguë, les valeurs de 35 à 50 sont alarmantes, et celles de plus de 50 sont extrêmement alarmantes.

1.3.5. Les indicateurs de la stabilité et l'utilisation de la nourriture

On entend par stabilité alimentaire à la fois les dimensions de disponibilité et d'accès de la sécurité alimentaire, puisqu'une population, un ménage ou un individu doit avoir accès à une nourriture adéquate à tout moment, indépendamment des chocs saisonniers ou des crises économiques. Sept indicateurs font partie de cette dimension de la sécurité alimentaire :¹

1. Le ratio de dépendance à l'égard des importations de céréales ;
2. Pourcentage de terres arables équipées pour l'irrigation ;
3. Valeur des importations de denrées alimentaires par rapport aux exportations totales de biens ;
4. Stabilité politique et absence de violence/terrorisme ;
5. La volatilité des prix alimentaires intérieurs ;
6. La variabilité de la production alimentaire par habitant ; et
7. La variabilité de l'approvisionnement alimentaire par habitant.

La dernière dimension de la sécurité alimentaire représente l'utilisation de la nourriture par le biais d'un régime alimentaire adéquat, d'une eau salubre, de l'assainissement et des soins de santé pour atteindre un état de bien-être nutritionnel permettant de satisfaire tous les besoins physiologiques. L'utilisation de la nourriture qui fait ressortir l'importance des intrants non alimentaires dans les questions de sécurité alimentaire est décrite par les indicateurs suivants :

- Les trois moteurs qui déterminent les résultats de la disponibilité alimentaire sont : La production ; la distribution, et ; les échanges.
- Trois éléments de base déterminent l'accessibilité de la nourriture à savoir : L'accessibilité financière ; la répartition et la préférence.

¹ Brankov, T., & Lovre, K. (2018). *GM food systems and their economic impact*. Vol. 7. CABI, p. 118.

- Dans le cas de l'utilisation des aliments, les trois éléments qui contribuent à l'utilisation des aliments sont la valeur nutritionnelle, la valeur sociale et la sécurité alimentaire.

Le Tableau 1.1 résume certains exemples choisis parmi les indicateurs de diagnostic et d'évaluation liés aux différentes dimensions de la sécurité alimentaire aux niveaux macro, méso et micro.

Tableau 1.1. Quelques indicateurs pour évaluer la sécurité alimentaire

Niveau social	Disponibilité	Accessibilité	Utilisation	Stabilité
Macro	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des précipitations - Bilan des disponibilités alimentaires - Production alimentaire - Taux de fécondité - Déplacements de population - Politiques agricoles et commerciales - Planning familial 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse et cartographie de la vulnérabilité (VAM) - Prix alimentaires - Salaires - Consommation alimentaire par tête - Politique des prix - Programme de tickets alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête démographique et de santé (EDS) - Taux de retard de croissance - Taux d'émaciation - Taux de faible poids à la naissance - Programme Maternité sans risque 	<ul style="list-style-type: none"> - Système mondial d'information et d'alerte rapide - Système de surveillance de la santé (OMS) - Fluctuation des prix de la nourriture - Écarts régionaux - Politique d'épargne et des salaires
Méso	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête sur le marché alimentaire - Moment de la récolte - Production d'aliments de base - Projet d'irrigation à petite échelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Discussion de groupe centrée sur l'alimentation - Prix alimentaire sur le marché et de détail - Programme de cantines scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête sanitaire du district - Couverture en latrines - Maladies diarrhéiques - Campagne de vaccination contre la rougeole 	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance anthropométrique des enfants - Alimentation avant / après la récolte - IMC femmes - Comités de planification communautaires
Micro	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de production agricole - Stockage alimentaire - Consommation de fruits sauvages - Usage de fertilisants 	<ul style="list-style-type: none"> - Questionnaire de fréquence alimentaire dans le ménage - Fréquence des repas - Fréquence alimentaire - Emploi - Suivi de l'allaitement maternel 	<ul style="list-style-type: none"> - Carte de vaccination - Poids par rapport à l'âge - Goitre - Anémie - Construction de latrines - Carte de croissance 	<ul style="list-style-type: none"> - Carte de pesée des femmes enceintes - Pratiques alimentaires avant la récolte - Migration - Stockage alimentaire

Source : Weingärtner, L. (2011). Le concept de sécurité alimentaire et nutritionnelle. In Klennert, K. (Ed.). Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Actions visant à relever le défi global. Manuel de référence (pp.1-38). Feldafing (Allemagne) : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

Tous ces indicateurs se réfèrent à la sécurité alimentaire au niveau macro, méso et micro., conformément à ce qui a été exposé ci-dessus :¹

- La production alimentaire par habitant est un indicateur qui permet de mesurer la capacité des pays à se nourrir par leurs propres moyens. Elle est calculée par la FAO en multipliant la production alimentaire totale (selon la définition de FAOSTAT) par le prix du marché mondial (en dollars US) pour une année donnée, puis divisée sur le nombre total de ses habitants de ladite année.

¹ Kasteng, J., Karlsson, A., Lindberg, C. (2004). Differentiation between Developing Countries in the WTO, Report 2004 :14 E. Swedish Board of Agriculture, International Affairs Division June 2004, p. 22.

- La capacité d'importation de produits alimentaires est un indicateur qui reflète la capacité des pays à financer leurs importations de produits alimentaires à partir de leurs recettes d'exportation totales, y compris les biens et services. De nombreux analystes affirment que cet indicateur est plus pertinent et approprié pour l'analyse de la sécurité alimentaire que la position commerciale alimentaire nette utilisée aujourd'hui par l'OMC. Cet indicateur inclut également la contribution générale du commerce à la sécurité alimentaire, c'est-à-dire non seulement la disponibilité de denrées alimentaires sur les marchés mondiaux, mais aussi la génération de revenus d'exportation pour financer ces importations.¹
- Les calories par personne par jour et les protéines par personne par jour (en grammes) sont utilisées comme indicateurs de la consommation moyenne au niveau national. Il est toutefois important de rappeler que les moyennes nationales n'ont qu'une valeur limitée pour estimer la sécurité alimentaire au niveau des ménages et des individus.
- La population non agricole (ou le degré d'urbanisation) est un indicateur qui permet de savoir dans quelle mesure les pays peuvent être affectés par les réformes des politiques agricoles et commerciales. En effet, lorsqu'il s'agit d'une politique protectionniste, le commerce des produits alimentaires serait soumis à une taxe sur la consommation alimentaire, alors que dans le cas d'une politique de libéralisation, il se traduirait par une réduction de la taxe pour les consommateurs. Il ressort de ce raisonnement que le recours à de telles mesures peut engendrer des conséquences différentes dans les PED et ce, tant au niveau de la population urbaine que de la population rurale.

1.3.6. D'autres plateformes de surveillance

- En réponse à la crise alimentaire de 2007-08, une Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire (High Level Task Force on Global Food and Nutrition Security - HLTF) a été créée en avril 2008. Parallèlement aux efforts visant à accroître les investissements dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle, HLTF recommande une série de réformes visant à améliorer la structure et le fonctionnement des marchés des produits de base. HLTF appuie également un engagement renouvelé en faveur des approches préexistantes de lutte contre la faim, telles que le Défi Faim Zéro, et un nouvel engagement en faveur d'un développement agricole fondé sur des principes, sur la base des Principes de Rome de 2009 sur la sécurité alimentaire. L'accent est mis sur l'utilisation d'outils juridiques pour lutter contre l'insécurité alimentaire. L'une des pierres angulaires de la réforme d'après-crise est un

¹ Díaz-Bonilla, E., Thomas, M., Robinson, S., & Cattaneo, A. (2006). op. cit.

engagement renouvelé en faveur de la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate. HLTF, la FAO et la Banque mondiale préconisent également une approche de la lutte contre la faim fondée sur les principes des droits de l'homme, à savoir la participation, la responsabilité, la non-discrimination, la transparence, la dignité humaine, l'autonomisation et l'état de droit (PANTHER). Parmi les autres recommandations de réformes juridiques figurent le renforcement du droit du travail national, l'adaptation du régime commercial et la reconnaissance des droits fonciers des populations locales.¹

- Le système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) a été mis en place lors du sommet du G20 en 2011 pour relever le défi de la volatilité des prix des produits alimentaires de base à l'échelle mondiale. Actuellement, il se concentre sur quatre produits de base clés que sont le maïs, le riz, le soja et le blé. L'AMIS vise à fournir un forum pour une meilleure coordination des réponses politiques à la volatilité. Ce système n'est pas une nouvelle organisation internationale, mais plutôt une plateforme permettant aux acteurs clés de travailler ensemble pour consolider les synergies afin d'améliorer la fiabilité, l'actualité et la fréquence des données. En outre, l'AMIS vise également à renforcer la capacité des PED à analyser les perspectives du marché et favorisera le dialogue politique.² Il a permis de compléter les informations sur les prix au niveau local par le système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), qui date de 1975.

Le secrétariat de l'AMIS est hébergé au siège de la FAO à Rome et constitué des organisations et des entités internationales suivantes FAO, GEOGLAM, IFPRI, FIDA, IGC, OCDE, CNUCED, HLTF, le groupe de la BM, le PAM et l'OMC. Les contributions de ces organisations internationales à l'accomplissement des fonctions du secrétariat reflètent l'avantage comparatif et l'expertise de ces organisations. Il soutient toutes les fonctions du Forum et du Groupe d'information de l'AMIS.³

Le Food Price Watch, géré par la Banque mondiale, a été lancé en 2010, il met en évidence les tendances des prix intérieurs des denrées alimentaires dans les pays à revenu faible et intermédiaire et décrit les implications politiques des fluctuations des prix alimentaires.

L'Observatoire de la crise des prix alimentaires (Food Price Crisis Observatory) : est une plateforme d'information interactive destinée à aider les décideurs politiques, les organisations de la société civile et les organisations mondiales, le secteur privé et toute autre personne intéressée

¹ Chadwick, A. (2017). op. cit.

² Disponible sur le lien <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/international/agraarmaerkte-und-agrarhandel/entwicklung-der-agraarmaerkte/amis.html> (consulté le 05/01/2020).

³ Garrido, A., M'Barek, R., Bardají, I., Meuwissen, M. P., Morales-Opazo, C., & Sumpsi-Viñas, J. M. (2016). Scope and objectives. In Garrido, A., Brümmer, B., M'Barek, R., Meuwissen, M., & Morales-Opazo, C. (Eds.). *Agricultural markets instability: Revisiting the recent food crises*, (pp. 1-12). London and New York : Routledge.

par l'identification des crises alimentaires multi-pays au fur et à mesure de leur déroulement, par le repérage des lieux et des raisons des émeutes alimentaires et par le suivi des politiques nationales susceptibles d'atténuer les crises des prix alimentaires. Ses quatre modules offrent une approche intégrée pour couvrir les tendances mondiales des prix alimentaires et les vulnérabilités nationales à l'insécurité alimentaire, ainsi que les politiques nationales et les épisodes d'émeutes dans les pays du monde entier.¹

Il permet à tous les acteurs concernés de suivre efficacement l'évolution des prix des denrées alimentaires, leurs conséquences et les interventions appropriées. Le dispositif fournit également des données pertinentes à des institutions comme le Groupe de la Banque mondiale et d'autres participant à des forums tels que l'Équipe de haut niveau des Nations Unies sur la sécurité alimentaire mondiale et le Système d'information sur les marchés agricoles, qui peuvent aider à la détection précoce des crises des prix alimentaires dans les pays les plus vulnérables.

- Le programme de suivi et d'analyse des politiques alimentaires et agricoles (Monitoring and Analysing Food and Agricultural Policies - MAFAP), est également une initiative de la FAO et vise à mettre en place des systèmes durables et appropriés par les pays pour suivre, analyser et réformer les politiques alimentaires et agricoles afin de permettre la mise en place de cadres politiques plus performants, efficaces et inclusifs dans un nombre croissant d'économies en développement et émergentes.²

Anderson (2019) estime qu'il est encore difficile de déterminer dans quelle mesure la collecte et le partage de ces informations ont contribué à une bonne compréhension des situations d'instabilité et d'insécurité alimentaire.³

¹ Disponible sur le lien suivant : <https://www.banquemondiale.org/fr/home> (consulté se 25/06/2018).

² Disponible sur le lien suivant : <http://www.fao.org/in-action/mafap/home/fr/> (consulté le 25/07/2018)

³ Anderson, J. R. (2019). Concepts of Stability in Food Security. In Ferranti, P., Berry, E., & Jock, A. (Eds.). *Encyclopedia of Food Security and Sustainability*, (pp. 1-8). Reference Module in Food Science. Elsevier.

Section 2. L'ampleur du problème de l'insécurité alimentaire dans le monde

2.1. La faim et l'insécurité alimentaire dans le monde : un constat persistant

Pour la plupart des gens, la sensation de famine qui résulte de longues périodes sans ou avec peu de nourriture à manger demeure une expérience inconnue. Mais la malnutrition, qui consiste à ne pas avoir une alimentation suffisamment nutritive pour maintenir un mode de vie sain, est souvent la sensation la plus préoccupante pour les personnes qui en souffrent et cette dernière est considérée comme le premier risque sanitaire dans le monde.

Partout dans le monde, l'insécurité alimentaire, qui consiste à ne jamais savoir comment obtenir un éventuel repas nutritif, est une réalité pour de nombreuses personnes, tant dans les pays développés que dans les PED. Selon la FAO, l'insécurité alimentaire entraîne un certain nombre de conditions allant de la faim à la malnutrition en passant par la famine. C'est la raison à laquelle le discours mondial sur la sécurité alimentaire s'est récemment intensifié, révélant une forte divergence de vues, au point que ce débat a vocation de se poursuivre jusqu'à ce que la situation de l'insécurité alimentaire et de la faim s'améliore.

Il est en effet paradoxal à constater que dans la mesure où le monde connaît une abondance de nourriture,¹ à laquelle la production alimentaire mondiale (estimé à l'équivalent de 4 500 kcal par personne et par jour) pourrait nourrir près de deux fois la population mondiale si elle était correctement gérée comme l'a souligné de Schutter dans un article publié dans le journal *Le Point*.² Le système alimentaire mondial demeure impuissant à satisfaire la demande de la population mondiale en denrées alimentaires. Plus surprenant encore, le système alimentaire mondial actuel ne parvient même pas à nourrir ses propres acteurs dans la mesure où la majorité des personnes pauvres et sous-alimentées dans le monde vivent dans les zones rurales et subsistent grâce à l'agriculture.³

Tout récemment, selon le dernier rapport de la FAO sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, près de 687,8 millions de personnes ont souffert de la faim en 2019, dont 88,7% sont concentrées plus généralement en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Afrique de l'Est.⁴

¹ Timmer, C. P. (2017) Food Security, Structural Transformation, Markets and Government Policy. *Asia & the Pacific Policy Studies*, 4 : 4-19.

² Disponible sur le lien suivant: https://www.lepoint.fr/environnement/nous-pourrions-nourrir-deux-fois-la-population-mondiale-et-pourtant-09-09-2014-1861529_1927.php (consulté le 16/07/2017).

³ Meybeck, A., & Gitz, V. (2016). op. cit.

⁴ FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. (2019). L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019. Se prémunir contre les ralentissements et les fléchissements économiques. Rome, FAO, p. 11.

En ce qui concerne les carences en micronutriments connues sous le nom de "faim cachée", les études de la FAO suggèrent un taux de prévalence d'une personne sur trois dans le monde. Au cours des dernières décennies, la faim cachée (mesurée par des indicateurs de substitution ciblant les carences en fer, en vitamine A et en zinc) s'est aggravée en Afrique, tandis qu'elle s'est surtout améliorée en Asie et dans le Pacifique. Plusieurs études ont fait apparaître qu'en 2019, plus de 200 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance.¹

Le nombre de personnes souffrant de problèmes de surpoids ou d'obésité a atteint en 2016 plus de 1,9 milliard d'adultes dans le monde (39% des adultes dans le monde sont en surpoids et 13% sont obèses).² En 2016, 613 millions de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans souffraient de carence en fer ; en 2013, 28,5% de la population mondiale souffrait de carence en iode ; et en 2005, 33,3% des enfants de moins de cinq ans et 15,3% des femmes enceintes souffraient de carence en vitamine A et 17,3 % de la population mondiale de carence en zinc.³

Selon De Schutter & Cordes (2011), les carences en vitamine A et en zinc figurent toujours parmi les principales causes de décès dans les PED où, ensemble, ces carences chez les nouveau-nés et les nourrissons représentent 9% des décès d'enfants de moins de cinq ans. Entre un cinquième et un quart, des décès d'enfants peuvent être attribués à un faible poids à la naissance et à une insuffisance pondérale chez les enfants.⁴

Ces chiffres révèlent clairement que beaucoup de personnes souffrent de carences alimentaires et que la plupart ont des régimes alimentaires inadéquats, étant donné que les systèmes alimentaires actuels ne sont pas durables et mettent en danger à la fois la santé et l'avenir de la planète.⁵ Le déficit alimentaire correspond à un déficit en termes d'apports caloriques ou de micronutriments. Le corps humain a besoin en moyenne de 2200 kcal par jour pour répondre à ses besoins physiologiques. Sous ce seuil, la sensation de faim apparaît, suivie d'une sous-alimentation qui peut conduire à la mort.⁶

¹ UNICEF. (2019). La situation des enfants dans le monde 2019 : Bien grandir dans un monde en mutation. United Nations, p. 06.

² <https://www.who.int/features/factfiles/obesity/fr/> (page consultée le 19/06/2019)

³ Mbow, C., Rosenzweig, C., Barioni, L. G., Benton, T. G., Herrero, M., Krishnapillai, M., ... & Tubiello, F. N. (2019). Food security. In *Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems*. IPCC.

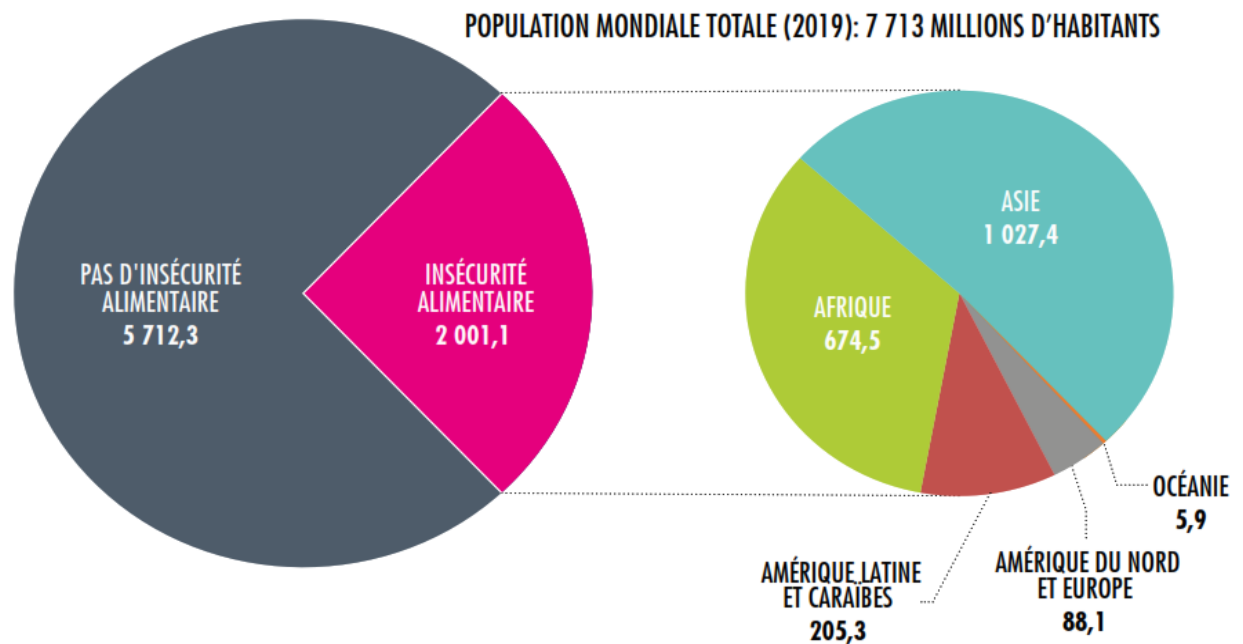
⁴ De Schutter, O., & Cordes, K. Y. (2011). Accounting for Hunger: An Introduction to the Issues. In De Schutter, O., & Cordes, K. Y. (Eds.). *Accounting for hunger: the right to food in the era of globalisation*, (pp. 1-24). Bloomsbury Publishing.

⁵ Allen, T., & Prosperi, P. (2016). Modeling sustainable food systems. *Environmental management*, 57(5), 956-975.

⁶ Rastoin, J. L. (2013). Quelle place pour l'aide alimentaire dans un monde d'insécurité alimentaire ? In Aide alimentaire et accès à l'alimentation : du droit d'être nourri au droit à l'alimentation. 2013-03-21. EAPN – UMR Innovation – Chaire UNESCO AdM.Campus Montpellier SupAgro/Inra – 21 mars 2013.

En termes quantitatifs, selon les données disponibles les plus récentes sur la sécurité alimentaire, le constat est plutôt inquiétant pour un grand nombre de PED et PMA. Étant donné qu'aujourd'hui, environ 86% des 7,71 milliards d'habitants de la planète vivent dans ces pays, où se concentre manifestement la majeure partie de la pauvreté mondiale.¹ La Figure 1.5 montre qu'en 2019, sur les 2 milliards de personnes qui souffrent d'insécurité alimentaire, 1,027 milliard se trouve en Asie, 674,5 millions en Afrique, 205 millions en Amérique latine et dans les Caraïbes, 88 millions en Amérique du Nord et en Europe et 5,9 millions en Océanie.²

Figure 1.5. Répartition des personnes touchées par une insécurité alimentaire modérée ou grave dans le monde



NOTES: Nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire/exemptes d'insécurité alimentaire, en millions.

Source : FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. (2020). L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020. Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable. Rome, FAO, p. 25.

Les raisons de cette variation peuvent être multiples, mais les différences semblent correspondre à des différences dans les taux de réduction de la pauvreté elles-mêmes corrélées à des différences dans les taux de croissance économique.

Bien que l'Asie du Sud dispose des ressources alimentaires nécessaires, environ 50% de sa population est confrontée à une pauvreté extrême. Dans cette région, c'est l'accès à la nourriture qui constitue le problème majeur, plutôt que la disponibilité alimentaire.³

¹ UN. (2019). World Population Prospects 2019: Highlights. Department of Economic and Social Affairs, Population Division (ST/ESA/SER.A/423). United Nations. New York.

² FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. (2020). op. cit., p. 25.

³ Faber, M., & Wenhold, F. (2016). op.cit.

Il suffit ici de penser à l'Inde qui occupe la deuxième place mondiale dans la production de fruits et légumes, pourtant, selon la FAO, 194 millions de personnes en Inde ne reçoivent pas la nourriture dont elles ont besoin et 15,2% de la population est sous-alimentée au point de ne pas pouvoir mener une vie normale. En outre, un tiers des enfants sous-alimentés dans le monde se trouvent en Inde. En résumé, nous pouvons dire qu'il s'agit d'un défi mondial qui ne concerne pas seulement l'alimentation et la nutrition des populations, mais qui implique aussi toutes les caractéristiques d'une économie et d'une société.¹

En Afrique, la pauvreté est très présente, évoquant ainsi de sérieux problèmes d'accès à la nourriture, tout en soulignant que la disponibilité alimentaire constitue elle aussi un problème majeur.²

En effet, selon le Rapport 2018 sur la pauvreté et la prospérité partagée de la Banque mondiale, il a été noté qu'en 2015, près de 26,3% des habitants de la planète vivent avec moins de 3,20 dollars par jour et restent confrontés à de grandes difficultés pour satisfaire leurs besoins élémentaires. Cela est encore plus grave pour les personnes vivant au seuil de pauvreté de la Banque mondiale de 1,90 dollar par jour dont la nourriture représenterait environ 50 à 70% de leurs revenus. Une situation qui ne permet donc pas à ces populations de subvenir à leurs besoins alimentaires.³

Cette réalité est mise en évidence par une récente enquête menée par l'université de l'État de Washington, qui a révélé que la loi d'Engel* continue d'exercer une influence plus lourde sur la vie de nombreuses personnes et les pays dans lesquels les citoyens consacrent proportionnellement une plus grande part de leurs revenus à l'alimentation ont également enregistré des taux de malnutrition beaucoup plus élevés.⁴

En effet, alors que les dépenses alimentaires relatives dans les pays à haut revenu tendent à être beaucoup plus faibles, on observe que les PED ont tendance à consacrer une part très importante de leurs revenus à l'alimentation. Certes, la relation entre la sous-alimentation et l'incidence de la pauvreté peut être approfondie grâce au Tableau 1.2 qui cherche à mettre en rapport le classement des 15 premiers pays et les 15 derniers, en termes de dépenses alimentaires des ménages, avec leur classement dans l'indice mondial de sécurité alimentaire (GHI) calculé sur 113 pays.

¹ Shaheen, S., Ahmad, M., & Haroon, N. (2017). *Edible Wild Plants: An alternative approach to food security*. Springer International Publishing, p. 10.

² Faber, M., & Wenhold, F. (2016). *op. cit.*

³ BM (2018). Rapport 2018 sur la pauvreté et la prospérité partagée : Compléter le puzzle de la pauvreté. Aperçu. Banque mondiale, Washington, p. 12.

* Le statisticien et économiste allemand du 19^e siècle Ernst Engel a observé que "plus une famille est pauvre, plus la part de ses dépenses totales qui doit être consacrée à l'alimentation est importante".

⁴ http://wsm.wsu.edu/researcher/2011fall_hunger_foodcost.php (page consultée le 15/06/2018)

Il ressort que le ménage moyen au États-Unis, Singapour, Royaume-Uni, l'Irlande, Canada, la Suisse, l'Australie et à l'Autriche ne consacre que moins de 10% de leur budget à l'alimentation, tandis que les ménages des PED et PMA ont tendance à consacrer une plus grande part de leur budget à cette dernière. Le Nigeria, l'Éthiopie, le Myanmar, le Bangladesh, le Kenya et le Laos, affectent plus de la moitié de leur budget à l'alimentation, une part encore plus grande est estimée pour les ménages les plus pauvres. Devant de telles situations, les personnes les plus vulnérables vivant dans les PED et les PMA, se voient en permanence privées de l'accès à des aliments riches en nutriments tels que les aliments d'origine animale, les fruits et les légumes.

Tableau 1.2. Relation entre la part de l'alimentation dans le total des dépenses de consommation des ménages avec le classement GFSI dans différents pays (dans différents pays (Année 2018))

Les 15 pays dont les ménages dépensent le plus en nourriture			Classement dans l'indice mondial de la sécurité alimentaire (GFSI)/113 pays	Les 15 pays dont les ménages dépensent le moins en nourriture			Classement dans l'indice mondial de la sécurité alimentaire (GFSI)/113 pays
Pays	Part consacrée à l'alimentation			Pays	Part consacrée à l'alimentation		
	2013	2018			2013	2018	
Nigeria	58,9	59,0	94	USA	6,8	6,4	3
Éthiopie	53,9	56,6	91	Singapour	7,2	6,9	1
Myanmar	58,7	56,1	77	Royaume-Uni	8,8	8,1	17
Bangladesh	52,5	53,5	83	Irlande	10,4	9,0	2
Kenya	46,7	52,9	86	Canada	9,3	9,1	8
Laos	50,1	50,0	92	Suisse	9,0	9,2	4
Angola	45,8	48,6	100	Australie	9,5	9,3	12
Cameroun	45,8	45,3	88	Autriche	10,0	9,8	10
Kazakhstan	41,0	44,9	48	Allemagne	10,2	10,7	11
Ouganda	48,6	44,2	98	Pays-Bas	11,5	11,4	9
Cambodge	46,7	42,3	90	Danemark	11,5	11,5	14
Ukraine	38,1	42,2	76	Finlande	12,7	11,5	5
Philippines	42,7	42,0	64	Norvège	12,4	11,7	6
Ghana	43,0	41,3	59	Espagne	13,3	12,1	26
Guatemala	40,1	41,2	68	Qatar	13,9	12,3	13

Source: par l'auteur sur la base des données disponible sur les liens suivants : ERS, USDA calculations based on annual household expenditure data from Euromonitor International, available at: https://www.ers.usda.gov/media/10271/2013-2018-food-spending_update-april-2019.xls et The Economist (2019). Global food security index 2019. Strengthening food systems and the environment through innovation and investment. The Economist Intelligence Unit Limited, p. 30. Disponible sur le lien : <https://foodsecurityindex.eiu.com/Home/DownloadResource?fileName=Global%20Food%20Security%20Index%202019%20report.pdf> (consultés le 05/09/2019).

Même si cette évaluation n'a pas permis de mettre en évidence la situation critique de certains pays du point de vue de la faim et de l'insécurité alimentaire, en raison du manque de données

statistiques solides, comme il ressort du Tableau 1.3, le récent rapport GFSI 2019 a révélé que parmi les 15 pays qui ont été confrontés en 2019 à des crises alimentaires et nécessitant des mesures de soutien d'urgence, 11 de ces pays se trouvaient en Afrique, 02 en Asie et 02 dans le continent américain.

Tableau 1.3. Les pays les plus touchés par l'insécurité alimentaire selon le classement GFSI (Année 2019)

Classement mondial sur 113 pays	Pays	Score global	Accessibilité	Disponibilité	Qualité et sécurité	Ressources naturelles et résilience
113	Venezuela	31,2	18,8	32,2	66,9	61,2
112	Burundi	34,3	36,6	32,2	34,5	64,2
111	Yemen	35,6	45,5	28,6	30,2	40,4
110	Congo (Dem. Rep.)	35,7	37,3	40,0	19,8	45,4
109	Chad	36,9	40,3	34,9	33,5	52,9
108	Madagascar	37,9	35,7	45,7	22,1	56,3
107	Syria	38,4	34,6	38,9	46,4	45,2
106	Sierra Leone	39,0	40,8	40,3	30,6	50,2
105	Mozambique	41,4	42,5	47,9	20,6	49,0
104	Malawi	42,5	39,4	48,6	33,1	68,7
103	Haiti	43,3	50,3	39,6	35,9	53,2
102	Togo	44,0	45,6	47,2	31,0	56,0
101	Zambia	44,4	41,8	50,7	33,6	61,0
100	Angola	45,5	51,3	40,5	44,9	52,1
99	Sudan	45,7	47,1	44,4	56,0	52,1

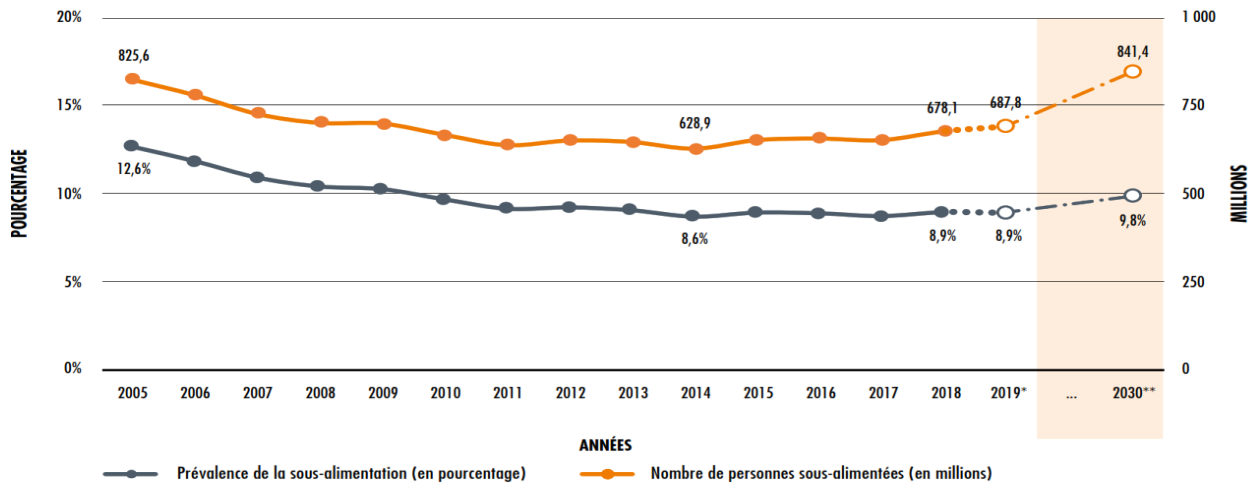
Source : The Economist (2019). Global food security index 2019. Strengthening food systems and the environment through innovation and investment. The Economist Intelligence Unit Limited, p. 30. Disponible sur le lien : <https://foodsecurityindex.eiu.com/Home/DownloadResource?fileName=Global%20Food%20Security%20Index%202019%20report.pdf> (consulté le 05/09/2019)

Par ailleurs, comme le montre la Figure 1.6, après avoir connu un déclin significatif du nombre total de personnes affamées et sous-alimentées dans le monde jusqu'en 2014, une nouvelle tendance à la hausse a été observée depuis 2015. Les estimations les plus récentes indiquent que la sous-alimentation mondiale a augmenté en 2019 pour affecter désormais 687,8 millions de personnes.

En fait, dans un certain nombre de pays, la faim a atteint des niveaux extrêmement élevés, la dénutrition s'est aggravée, notamment dans certaines régions d'Afrique subsaharienne, d'Asie du Sud-Est et d'Asie occidentale, et récemment en Amérique latine. Des détériorations ont été

observées plus particulièrement dans les pays en situation de conflit ou dans les zones affectées en plus de conflits par des sécheresses ou des inondations.¹

Figure 1.6. Le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde (2005-2019) avec projections allant jusqu'en 2030



Note. Dans cette figure, les valeurs issues de projections sont illustrées par des lignes pointillées et des cercles vides. La zone ombrée correspond à la période allant de 2019 à 2030 (année cible). L'ensemble a été soigneusement révisé pour refléter les nouvelles informations disponibles depuis la publication de la dernière édition du rapport ; il remplace toutes les séries publiées précédemment. * Voir l'encadré 2 pour une description de la méthode de projection. ** Les projections allant jusqu'en 2030 ne tiennent pas compte de l'impact potentiel de la pandémie de covid-19.

Source : FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS. 2020. L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020. Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable. Rome, FAO.

La prévalence de la faim avait diminué au cours de la période allant de 2005 à 2014, à l'échelle mondiale, ce pourcentage est passé de 12,6% en 2005 à 8,6% en 2014. Cependant, au cours de la période 2015-19, le pourcentage a augmenté pour atteindre 8,9% en 2019.² Cette évolution est principalement due aux changements observés dans des pays très peuplés tels que la Chine et l'Inde, où des progrès rapides ont été réalisés au cours des années 1990 et qui ont permis de réduire le nombre de personnes souffrant de la faim de 216 millions, soit une réduction de 21,4%, sans compter l'augmentation de 1,9 milliard de la population mondiale.

Il existe en outre des différences marquées dans les progrès réalisés non seulement entre les pays, mais aussi entre les régions et les sous-régions. Par exemple, la prévalence de la faim a rapidement diminué dans le Caucase et en Asie centrale, passant de 14,1% à 7% de la population ; en Asie orientale, de 23,2% à 9,6% ; en Asie du Sud, de 23,9% à 15,7% ; en Amérique latine, de 13,9% à moins de 5% ; et en Amérique du Sud, de 15,1% à moins de 5%. Mais, si l'on exclut la Chine, la proportion de personnes sous-alimentées dans la population totale de l'Asie de l'Est est passée de 9,6% à 14,6%, en raison de l'augmentation significative de la République populaire

¹ FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. (2020). op. cit., p. 26

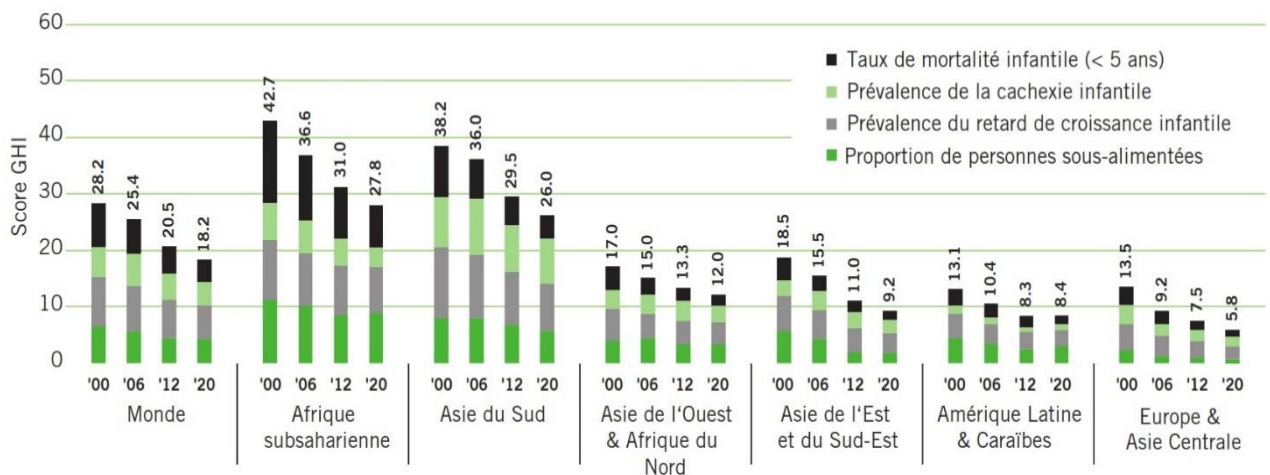
² Ibid., p. 23.

démocratique de Corée et de la Mongolie. Une personne sur quatre, soit 23,2% de la population, souffre de la faim en Afrique subsaharienne. C'est en Asie du Sud que le nombre de personnes souffrant de la faim est le plus élevé : 281 millions de personnes.¹

Lorsque cette situation de la faim dans le monde est représentée par le score GHI de l'indice de la faim dans le monde (GHI), de graves problèmes persistent dans les PED. C'est ce que nous pouvons voir dans la Figure 1.7 qui présente des estimations régionales des niveaux de la sous-alimentation dans le monde durant la période 2000-2020. Les chiffres sont basés sur des données très agrégées et cachent donc d'importantes différences internes et locales. Pourtant, il n'y a qu'en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne que l'on trouve encore plus de personnes qui souffrent de la sous-alimentation, ainsi qu'une prévalence régionale de la malnutrition supérieure à 25%.

En 2020, l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud, ont respectivement enregistré des scores de 21,8, et 26 points, ce qui signifie qu'elles sont gravement touchées par la faim. L'Asie de l'Ouest et l'Afrique du Nord avec un score de 12,0 points, et l'Asie de l'Est et du Sud-Est avec 9,2 points ont une faim modérée. Cependant, dans les autres régions, la faim est considérée comme faible ou modérée, malgré son existence dans certains pays de ces régions. Les régions les plus préoccupantes sont les pays où la faim persiste dans plus de 20 % de la population totale.²

Figure 1.7. L'insécurité alimentaire, représentée par le score GHI, par région pour l'année 2000, 2006, 2012 et 2020



Source : von Grebmer, K., J. Bernstein, R. Alders, O. Dar, R. Kock, F. Rampa, M. Wiemers, K. Acheampong, A. Hanano, B. Higgins, R. Ní Chéilleachair, C. Foley, S. Gitter, K. Ekstrom, et H. Fritschel. (2020). Synthèse : Indice de la faim dans le monde : Une décennie vers la faim zéro relier la santé et les systèmes alimentaires durables. Dublin. Bonn, Chatham House, p. 02.

¹ Brankov, T., & Lovre, K. (2019). Does transgenic food production affect world food prices? In. Brankov, T., & Lovre, K. (Eds.). *GM food systems and their economic impact*, (pp. 91-117). Vol. 7. CABI.

² von Grebmer, K., J. Bernstein, R. Alders, O. Dar, R. Kock, F. Rampa, M. Wiemers, K. Acheampong, A. Hanano, B. Higgins, R. Ní Chéilleachair, C. Foley, S. Gitter, K. Ekstrom, et H. Fritschel. (2020). *Synthèse : Indice de la faim dans le monde : Une décennie vers la faim zéro relier la santé et les systèmes alimentaires durables*. Dublin. Bonn, Chatham House, p. 02.

En outre, malgré une forte croissance démographique, la proportion de personnes souffrant de la faim dans le monde a en fait diminué, passant de 14,7% en 2000 à 10,7% en 2015. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2030, étant donné l'ampleur actuelle du problème. La situation peut être considérée comme tout aussi grave sur le front de la malnutrition. Près d'une personne sur trois dans le monde souffre d'au moins une forme de malnutrition qui comprend l'émaciation, le retard de croissance et l'obésité. Pour faire face à cette "double charge de la malnutrition", il faut évidemment intervenir dans des domaines tels que la santé, l'hygiène, l'autonomisation des femmes et l'éducation diététique, en plus de l'agriculture.¹

Comme illustré dans la Figure 1.7, parmi les régions qui connaissent les problèmes les plus graves de la faim et de l'insécurité alimentaire figurent l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne. Ces deux régions ont les scores GHI 2020 les plus élevés au monde, avec respectivement 27,8 et 26. Cependant, dans les autres régions, la faim est considérée comme faible ou modérée, malgré son existence dans certains pays de ces régions.

Bien que de grands progrès aient été réalisés au cours du siècle dernier en ce qui concerne la réduction de l'insécurité alimentaire, qui a fait passer le taux d'insécurité de plus de 34,75% de la population mondiale en 1970 à environ 12,90% aujourd'hui en 2019, il reste néanmoins une proportion plus importante de la population qui souffre de carences épisodiques en micronutriments. Bien que ces carences ne soient pas un phénomène entièrement récent, il semble que le chemin à parcourir soit encore long avant de pouvoir offrir à tous un accès régulier à une alimentation saine et adéquate.

En outre, l'augmentation de l'obésité a suscité des inquiétudes quant à l'augmentation simultanée des maladies non transmissibles (MNT). En effet, l'OMS a prévu que d'ici 2030, les MNT seront la principale cause de décès en Afrique subsaharienne. Selon Drimie & Pereira (2016), les récentes études ont montré que les MNT figurent déjà parmi les principales causes de décès. En 2010, elles représentaient 39% du total des décès dans l'Afrique du Sud dont plus d'un tiers (36%) de ces décès étant survenus avant l'âge de 60 ans.²

¹ Pandey, S., (2019). The Role of Irrigation for Food Security and Sustainability. In Ferranti, P., Berry, E.M. and Anderson, J. R. (Eds.), *Encyclopedia of Food Security and Sustainability*. Vol.3. Sustainable Food Systems and Agriculture, (pp. 142-146). Amsterdam, the Netherlands: Elsevier.

² Drimie, S., & Pereira, L. (2016). Advances in food security and sustainability in South Africa. In Barling, D. (Ed.). *Advances in Food Security and Sustainability*, (pp. 1-31). Vol. 1. Elsevier & Academic Press.

Au-delà de ces tristes situations humaines, plusieurs facteurs ont été largement reconnus comme étant à l'origine de ces états de fait. Ces facteurs ont contribué à rendre les conditions de production et de consommation dans certaines régions plus vulnérables et incertaines, les paragraphes ci-après offrant une présentation sommaire de chacun d'entre eux.

2.2. Les principaux facteurs et défis de la sécurité alimentaire

Les chercheurs ont mis en avant différentes priorités lorsqu'ils parlent de la pertinence de la question de l'amélioration de la sécurité alimentaire, mais ils partagent tous l'idée qu'il y a un besoin essentiel pour équilibrer la demande et l'offre. Les facteurs déterminants à cet égard incluent la pénurie alimentaire, les tendances à la baisse de la dépendance à l'égard de l'étranger, la hausse des prix des produits agricoles et l'augmentation des coûts de production, la diminution de la capacité de paiement des consommateurs et une plus forte croissance de la population dans son ensemble. Les déséquilibres macro-régionaux disponibles attirent l'attention sur un objectif important de la meilleure redistribution possible des ressources agricoles.¹ Ainsi que l'inadéquation des politiques et des institutions.²

Comme on le sait déjà, l'insécurité alimentaire se produit de différentes manières, à différents niveaux de gravité et en raison de différents problèmes. Cette complexité rend la question de la sécurité alimentaire difficile à définir et donc à traiter efficacement et durablement.³ À cela Duncan (2016) ajoute que les scientifiques ne partagent pas les mêmes opinions sur les causes profondes des problèmes qui entraînent l'insécurité alimentaire, dans la mesure où certains affirment que la production est insuffisante, tandis que d'autres soulignent les difficultés liées à la distribution. En absence de consensus, l'auteur ajoute qu'il n'est pas surprenant également de constater qu'il n'existe pas un compromis sur les solutions à apporter pour assurer la SAD.⁴

Cela suggère que la disponibilité et l'accès à la nourriture sont déterminés par beaucoup plus que le bon temps et les récoltes abondantes (même s'il s'agit également de facteurs importants), dans la mesure où il existe un ensemble complexe de facteurs au niveau micro et macro susceptibles d'engendrer une insécurité alimentaire.

En effet, selon le Tableau 1.4, les principaux défis auxquels le monde est actuellement confronté et continuera de l'être dans les prochaines décennies sont la croissance démographique, la

¹ Kuzmin, E. (2015). Food security modelling. *Bioscience's biotechnology research Asia*, 12. p. 773-781.

² Severino, J.M. (2015). Introduction : Assurer une sécurité alimentaire durable dans un monde sous contraintes en eau, en énergie et en terres. In Baromètre de la Faim 2012. Edition publiée à l'occasion du Grand Débat Relever le défi de la faim Convergences 2015, le 15 octobre 2012 à Paris disponible sur le lien https://www.cfsi.asso.fr/wp-content/uploads/2021/01/barometre_faim_2012_bd.pdf (consulté le 19/05/2018).

³ Parasecoli, F. (2019). *Food*. MIT Press, 2019, p.138.

⁴ Duncan, J. (2016). Governing in a Post-Political Era: Civil Society Participation for Improved Food Security Governance. In Barling, D. (Ed.). *Advances in Food Security and Sustainability*, (pp. 137-161). Vol. 1. Elsevier & Academic Press.

croissance économique et le changement climatique. Ces évolutions auront un impact direct sur la sécurité alimentaire dans le monde entier, bien qu'à des degrés divers. D'autres facteurs tels que l'utilisation de la technologie, le gaspillage alimentaire, la dégradation des terres, la rareté des sols et de l'eau, l'urbanisation, la modification des schémas commerciaux, la migration des populations des zones rurales vers les zones urbaines, la marginalisation des femmes, ainsi que l'élaboration de politiques et l'instabilité politique et les risques causés par les conflits militaires, auront une incidence sur les systèmes alimentaires. Avec les trajectoires actuelles, les grandes différences régionales en matière de changements environnementaux et économiques continueront à accroître les fossés entre les riches et les pauvres.¹

Tableau 1.4. Les facteurs influençant la sécurité alimentaire

Facteurs	Niveau macro (pays)	Niveau micro (ménage / individuel)
- Facteurs agricoles et environnementaux	- Niveaux de production alimentaire - Rendements des céréales - Catastrophe - Pollution de l'environnement	- Rendements des céréales - Catastrophes (inondation, sécheresse ...)
- Facteurs économiques, commerciaux et sociaux	- PIB (PPP) par habitant - Transferts de fonds, IDE ... - Remboursement de la dette - Ouverture commerciale - Prix alimentaires mondiaux et locaux	- Revenu/ richesse du ménage - Emploi familial - Assistance gouvernementale (dispositifs de sécurité) - Transferts de fonds - Disponibilité de l'infrastructure - Prix locaux des denrées alimentaires
- Facteurs démographiques	- Population (nombre, densité ...) - Conflit	- Genre - Âge - Santé - Structure familiale - Éducation
- Facteurs politiques	- La qualité de la gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme	- Qualité de gouvernance locale - Liens sociaux

Source: Petrikova, I. (2016). *Global Food Security and Development Aid*, 1st published, Taylor & Francis., p. 30.

Les principaux facteurs influençant la sécurité alimentaire sont présentés ci-dessous :

2.2.1. Facteurs agricoles et environnementaux

a. Besoins alimentaires en forte croissance

Le défi de la production agricole qui se manifeste en ce 21^e siècle est de produire suffisamment de nourriture de qualité tout en limitant l'impact écologique. En effet, la population urbaine, qui représentait 50% de la population mondiale en 2011, devrait atteindre en 2050 environ 70% de la population mondiale, les grandes villes devant abriter plus de la moitié de cette population. Ce développement des mégapoles se produit généralement au détriment des meilleures terres cultivables.²

¹ Flatin, I. T., & Nagothu, U. S. (2014). Food security in the context of global environmental and economic change. In Nagothu, U. S. (Ed.). *Food security and development: country case studies*, (pp.1-34). Routledge.

² Traitler, H., Dubois, M., Heikes, K., Petiard, V., & Zilberman, D. (2017). *Megatrends in Food and Agriculture: Technology, Water Use and Nutrition*. John Wiley & Sons, pp. 54-55.

À l'heure actuelle, le système alimentaire mondial compte plus de 1,3 milliard d'agriculteurs et des millions d'exploitations agricoles, et chaque pays participe à une partie de cet effort.¹

Néanmoins, sur les quelque 570 millions d'exploitations agricoles que compte le monde, 84% sont des exploitations de moins de 2 hectares. Ces petites exploitations ne représentent que 12% de la surface agricole totale. Sur l'ensemble de ces exploitations agricoles, on en trouve 74% en Asie (dont 35 % en Chine et 24 % en Inde), 9 % en Afrique subsaharienne, 7% en Europe centrale et en Asie centrale, 3 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, et 3% au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Seuls 4% des exploitations se trouvent dans les pays développés. Ainsi, selon les conclusions de Pretty (2018), pour qu'on parvienne à nourrir la population efficacement, l'intensification durable (ID) devra englober un plus grand nombre d'exploitations dans les PED et les PMA et des exploitations plus grandes et moins nombreuses dans les pays développés.²

Face à cette situation, il est essentiel de savoir comment le secteur agricole pourra répondre à cette évolution de la demande de produits agricoles et, surtout, s'il sera en mesure de fournir ces produits de manière durable.

En effet, l'agriculture utilise beaucoup de terres et d'eau et a donc une empreinte écologique considérable. Par exemple, la conversion de paysages naturels en terres agricoles entraîne une perte de biodiversité et une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, tandis que l'utilisation intensive d'intrants tels que les engrais et les pesticides a un impact sur les écosystèmes.³ À cela s'ajoute le déclin des marchés agricoles qui a rendu le secteur moins attractif pour les investissements, ce qui a pour conséquence la réduction de l'augmentation totale de la production agricole à une moyenne de 1,6% par an dans les années à venir, comparativement à 2,5% par an au cours de la dernière décennie.⁴

Bien que la croissance de la production agricole provienne à la fois de l'expansion des surfaces cultivées, de l'augmentation des rendements par surface plantée, de l'augmentation de l'intensité des cultures et à l'utilisation d'intrants. Néanmoins, d'après la Figure 1.8, on constate que la croissance de la production agricole mondiale entre 2001 et 2014 est plutôt devenue en grande attribuable à l'augmentation de la productivité totale des facteurs (PTF) et au système de rotation des cultures (plusieurs cultures par an sur la même surface), alors qu'une proportion minime est

¹ World Bank. (2007). World development report 2008: agriculture for development. Washington, D.C. World Bank Group, p. 03.

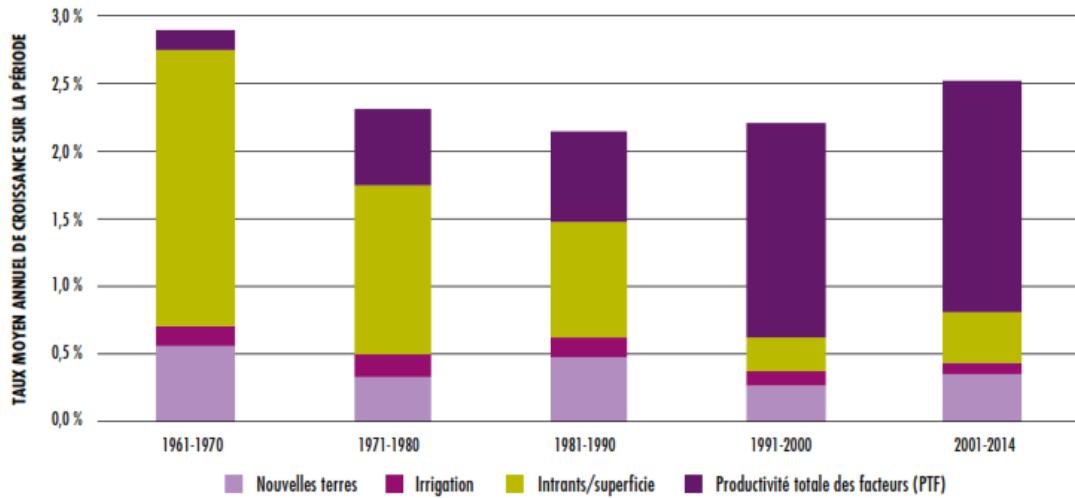
² Pretty, J. (2018). Intensification for redesigned and sustainable agricultural systems. *Science*, 362(6417).

³ OCDE/FAO. (2019). Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2019-2028, Éd. OCDE, Paris/FAO, Rome, p. 32.

⁴ OCDE/FAO. (2016). Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO. Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>. <http://dx.doi.org/10.1787/888933385768>

due à l'expansion de la surface cultivée, à l'irrigation et à l'utilisation d'intrants.¹ Au cours de cette période, la croissance de la PTF dans certaines régions a été nettement décalée par rapport à d'autres régions dont notamment les pays PED.²

Figure 1.8. Sources de croissance de la production agricole mondiale



Source : FAO. (2018). La situation des marchés des produits agricoles 2018. Commerce agricole, changement climatique et sécurité alimentaire. Rome, p. 52.

En outre, alors que la superficie totale cultivée est estimée actuellement à près de 1671 millions d'hectares, cette superficie risque de connaître une réduction préoccupante à l'avenir en raison de plusieurs facteurs, dont notamment :

- Selon l'évaluation de la FAO, les pertes de terres arables seront réduites en raison de la combinaison du développement économique mondial, de la croissance urbaine et de la désertification. La diminution prévisible de la surface cultivée par habitant connaîtra donc la même ampleur que la croissance démographique. Ce qui signifie qu'il faudra augmenter les rendements moyens dans les mêmes proportions, pour obtenir le même résultat en termes de nourriture.³
- En outre, selon les estimations de l'OCDE/FAO illustrées dans la Figure 1.9, l'utilisation globale des terres agricoles (cultures et pâturages) n'a augmenté que d'environ 10 % depuis 1960. Les Perspectives envisagent une croissance d'environ 14% de la production agricole mondiale au cours de la prochaine décennie, tandis que l'utilisation globale des terres agricoles restera globalement inchangée. Cela suppose que l'intensification de la

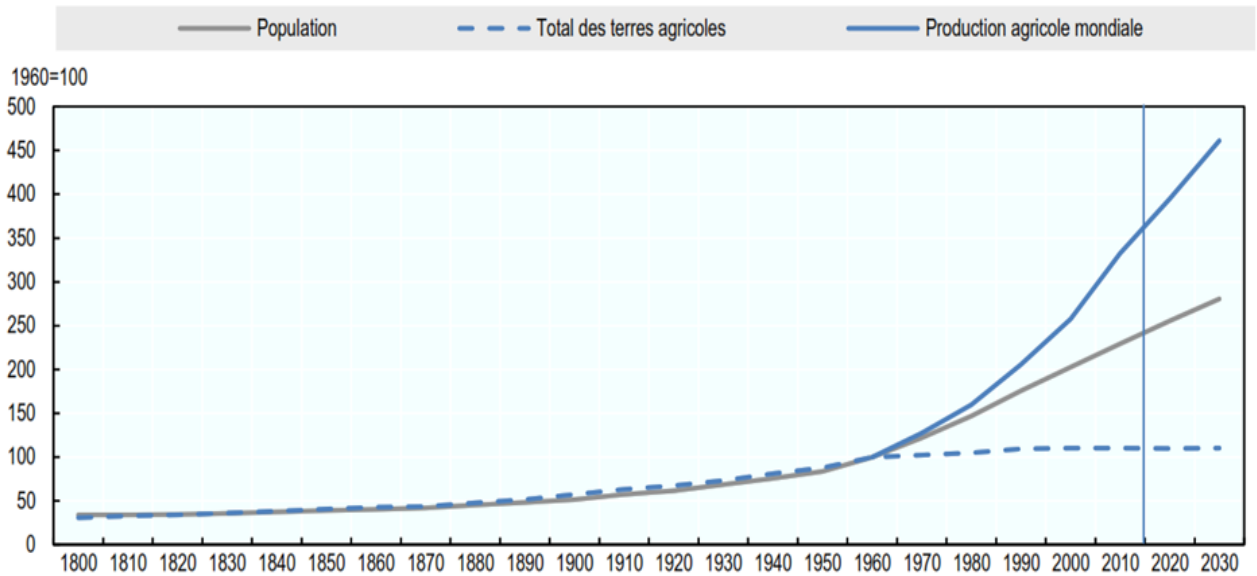
¹ USDA, Economic Research Service, produits de données relatifs à la productivité agricole internationale, octobre 2017. Les intrants comprennent les engrais, les machines, la main-d'œuvre et les autres ressources par acre de terre agricole. In : FAO. (2018). La situation des marchés des produits agricoles 2018. Commerce agricole, changement climatique et sécurité alimentaire. Rome, p. 52.

² Arias, D., Vieira, P. A., Contini, E., Farinelli, B., & Morris, M. (2017). Agriculture Productivity Growth in Brazil (No. 32202). The World Bank.

³ FAO <http://www.fao.org/faostat/fr/#data/QC/visualize> (page consultée le 18/05/2019).

production se poursuivra et que la quantité de nourriture par personne devra être augmentée.

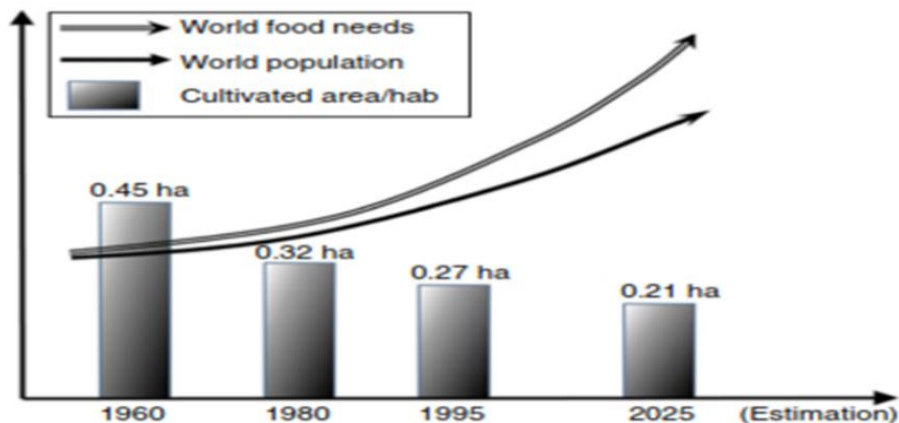
Figure 1.9. Population, production agricole et utilisation des terres agricoles à long terme



Source : OCDE/FAO (2019), Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2019-2028, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/agr_outlook-2019-fr, p. 43.

- À son tour, la Figure 1.10, montre également que la croissance de la demande, associée à la stagnation de la croissance des surfaces cultivées, a entraîné une diminution de la surface productive par habitant. Sur la base des grandes cultures (à l'exclusion des prairies permanentes), en 2050, chaque hectare devra nourrir 5,8 habitants, soit 0,17 ha en moyenne par habitant.

Figure 1.10. La surface productive par habitant, 1960-2025.



Source : Statistiques de la FAO. In: Traitler, H., Dubois, M., Heikes, K., Petiard, V., & Zilberman, D. (2017). Megatrends in Food and Agriculture: Technology, Water Use and Nutrition. John Wiley & Sons, p. 55.

Par contre, il se trouve que le continent africain, en particulier l'Afrique subsaharienne, est celui où les rendements moyens sont les plus faibles. Il est donc raisonnable de considérer que c'est là où les gains d'efficacité devraient être les plus importants, étant donné que c'est également le

continent qui connaîtra la plus forte croissance démographique au cours des 20 prochaines années. Jusqu'à présent, les grands producteurs de semences ne sont pas présents pour ces agriculteurs. Les rendements céréaliers mondiaux moyens, calculés par la Banque mondiale, sont de 3,9 tonnes/ha pour 2013.

Les données de la FAO montrent qu'en 2014, le maïs est la seule culture céréalière dont le rendement moyen est supérieur à 5 tonnes/ha. Le calcul du rendement moyen ne tient pas compte des intrants utilisés pour la culture, notamment les engrais et les produits phytosanitaires. Par exemple, les rendements moyens des céréales dépassent 8 tonnes/ha en Europe de l'Ouest, mais ils sont environ la moitié pour les céréales biologiques. En d'autres termes, au même niveau technique qu'à ce jour, les entrées "pèsent" pour 50% de la production.¹

L'une des principales raisons de l'insécurité alimentaire réside dans la faible productivité et la compétitivité du secteur agricole. Bien que la question de la sécurité alimentaire mondiale soit complexe, l'une de ses racines réside dans la compétitivité des systèmes alimentaires et agricoles. Toutefois, contrairement à la sécurité alimentaire, la compétitivité n'a pas de définition universellement acceptée. Il s'agit d'un concept dynamique qui peut être défini, évalué et mesuré à des niveaux micro et macro.²

Finalement, dans les décennies à venir, l'augmentation des investissements dans l'agriculture sera cruciale pour relever le défi d'une alimentation adéquate pour tout le monde. Selon la FAO, les flux d'investissement sont enregistrés par les dépenses publiques dans l'agriculture, les flux de coopération au développement vers l'agriculture, les investissements directs étrangers et les crédits à l'agriculture. Bien que le total des flux de développement augmente sur le long terme, la part des cultures, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture et de la sylviculture dans leur ensemble est en baisse. Dans la plupart des régions, à l'exception de l'Europe, la part de l'agriculture dans le crédit total est également en baisse.³

b. La dégradation des terres

Parmi les principales formes de dégradation des terres, l'érosion des sols est la plus étendue et la plus coûteuse à remédier. L'épuisement des éléments nutritifs, la salinisation des sols, l'acidification, la pollution chimique, l'engorgement, l'encroûtement et le compactage sont d'autres formes.⁴ Elle demeure un problème récurrent qui a des incidences négatives sur le

¹ Traitler, H., Dubois, M., Heikes, K., Petiard, V., & Zilberman, D. (2017). *op. cit.*, pp. 54-55.

² Jambor, A., & Babu, S. C. (2017). *Competitiveness of global agriculture: Policy lessons for food security: Synopsis*. Springer International Publishing, Cham, p. 02.

³ FAO. (2018). *World food and agriculture – statistical pocketbook 2018*. Rome, p. 10.

⁴ Wild, A. (2003). Land degradation and its control. In Wild, A. (Ed.). *Soils, Land and Food: Managing the Land during the Twenty-First Century*, (pp. 69-92). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9780511815577.006.

développement socio-économique et humain, en particulier dans les PED. Aujourd'hui, la tâche d'estimer l'ampleur du problème posé par l'utilisation dommageable des ressources foncières est énorme.

Il ne fait aucun doute que les populations du monde entier souffrent de l'impact d'une mauvaise utilisation des terres. Cortina et al., (2011) ont estimé que 41% de la surface terrestre est constituée par des régions arides dans lesquelles on peut trouver 38% de la population mondiale. Cependant, en raison de la désertification, environ 10 à 20% de ces terres arides sont touchées par la désertification.¹

Rosenberg (2007) postule que 70% de toutes les terres arides (ou régions non tropicales) sont déjà classées comme dégradées dans le monde. Cela représente 14% de la surface terrestre totale de la Terre. Avec 73% de ses terres arides agricoles actuellement classés comme étant fortement dégradés, l'Afrique reste le continent le plus touché au monde.² Ils sont très adaptés à la variabilité climatique et au stress hydrique, mais aussi extrêmement vulnérable aux activités humaines dommageables tels que la déforestation, le surpâturage et les pratiques agricoles non durables, qui provoquent la dégradation des terres.³

Le nombre de personnes touchées est énorme, en Afrique, 70% sont tributaires de l'agriculture et de la terre pour leur subsistance. Toutefois, la croissance économique de la plupart des PED, est largement dépendant des ressources humaines et de l'exploitation des ressources foncières, en particulier dans les industries primaires comme l'agriculture, pour le développement et la réduction de la pauvreté.⁴

Ainsi, dans la mesure où les forêts contribuent directement et indirectement à la sécurité alimentaire et à la nutrition de diverses façons et pour divers groupes de personnes, des recherches récentes ont révélé que l'expansion de l'agriculture est la plus grande cause de déforestation, responsable d'environ 80% de la perte de forêts dans le monde. Plus d'un quart de ces transformations permanentes des forêts est due à l'expansion des produits de base, notamment celle du bétail, du soja et du palmier à huile.⁵

En parallèle, la perte de terres productives affecte l'agriculture et le développement, dont les pauvres et les femmes des zones rurales, en particulier en Afrique subsaharienne et dans la

¹ Cortina, J., Amat, B., Derak, M., Ribeiro da Silva, M.J., Disante, K.B., Fuentes, D., Tormo, J.R.T., (2011). On the restoration of degraded drylands. *Secheresse* 22, 69-74.

² Fajobi, T. A. (2018). Land Degradation and Sustainable Human Development in Nigeria. In Adeniran, A., & Ikuteyijo, L. (Eds.). *Africa Now! Emerging Issues and Alternative Perspectives*, (pp. 101-117), Palgrave Macmillan, Cham.

³ Crawhall, N., Davies, J., Dudley, N., Gudka, M., Henwood, W. D., MacKinnon, K., ... & Smith, J. (2012). Conserving dryland biodiversity. Disponible sur le lien <https://www.iucn.org/resources/issues-briefs/drylands-and-land-degradation> (consulté le 18/06/2018).

⁴ Fajobi, T. A. (2018). op. cit.

⁵ Sunderland, T., O'Connor, A., Muir, G., Nerfa, L., Rota Nodari, G., Widmark, C., Bahar, N., Ickowitz, A. (2019). op. cit.

région Asie-Pacifique, seront les plus touchés. Tandis que les travailleurs agricoles et d'autres personnes peuvent être forcés de se déplacer vers les villes et les villages, mais seulement pour faire face au chômage et à la pauvreté.¹

Dans certains pays où le niveau de pauvreté est élevé, la nécessité de financement se traduit par un niveau d'endettement impressionnant. Le remboursement de ces dettes et les paiements d'intérêts qui en découlent réduisent la capacité de ces nations à accumuler des recettes nécessaires pour financer des importations destinées à des activités durables de lutte contre la pauvreté. Selon l'hypothèse "dette-ressource", les dettes importantes de nombreux PED encouragent ces pays à surexploiter leurs ressources naturelles pour obtenir les devises nécessaires. Les exportations en masse de produits forestiers en sont un bon exemple.²

Enfin, pour améliorer la productivité de l'agriculture et favoriser un développement rural durable, IAASTD (2009), recommande de prendre les dispositions suivantes :³

- Évaluer les tendances de la perte de capital naturel (sol, eau, diversité végétale et animale, couverture végétale, énergie, climat, services écosystémiques) due à la surexploitation.
- Comprendre les facteurs qui entraînent une moindre résilience environnementale et l'impossibilité pour les ruraux pauvres d'obtenir une production agricole optimale.
- Atténuer et inverser les impacts sévères sur l'environnement et les moyens de subsistance des populations pauvres, par exemple en résolvant la perte de fertilité des sols, l'érosion, la salinisation des sols, la diminution de la qualité et de la disponibilité de l'eau, la diminution de la biodiversité et des services écosystémiques.
- Résoudre les problèmes biophysiques et socialement complexes de la GRN en utilisant les connaissances formelles, locales et traditionnelles, ainsi que la prise de décision collective, participative et anticipée avec diverses parties prenantes à des échelles multiples.
- Adopter une approche holistique ou systémique, afin de saisir les besoins de production durable et d'aborder la complexité des systèmes de production alimentaire et autres dans des écologies, des lieux et des cultures différents, afin d'intégrer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à la gestion des ressources naturelles.
- Identifier clairement les responsables du paiement des mesures correctives en cas de surexploitation et/ou de pollution du système de ressources naturelles dont tout le monde dépend.

¹ Fajobi, T. A. (2018). op. cit.

² Tietenberg, T. H., & Lewis, L. (2018). *Environmental and natural resource economics*. Routledge, p. 292.

³ IAASTD. (2008). Synthesis report with executive summary: a synthesis of the global and sub-global IAASTD reports. Edited by McIntyre, B.D., Herren, H.R., Wakhungu, J. and Watson, R.T., Island Press, Washington, DC, pp. 59-60.

c. La pénurie de ressources en eau

La sécurité alimentaire est sensible à la disponibilité de l'eau et les ressources en eau sont sensibles au changement climatique. Le cycle global de l'eau, la gestion des terres et la sécurité alimentaire sont intimement liés. La pénurie croissante d'eau dans de nombreux pays pose des défis importants.¹

Environ 70% des prélèvements d'eau douce pour usage humain dans le monde sont utilisés dans l'agriculture et jusqu'à 90% dans certains pays à revenu faible ou intermédiaire. Cependant, la part de la consommation mondiale réelle (par évapotranspiration, etc.) est plus proche de 95% (Shiklomanov, 1999 ; cité par Acharya et al. 2014).² Il est extrêmement important que ce pourcentage soit réduit à au moins 50%, est-ce que la Chine a effectivement réalisé.³

Selon le rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau, "peu de pays sont conscients de la quantité d'eau qu'ils utilisent, à quelles fins et combien ils peuvent en prélever sans conséquences graves pour l'environnement". Pourtant, sans cette approche mesurée, les risques pour la production pourraient accroître la volatilité des prix alimentaires et saper les gains de développement du secteur privé réalisés ailleurs. La reconnaissance équitable du rôle de l'eau dans la production alimentaire offre aux PED la possibilité de fixer des prix équitables pour les produits agricoles, des prix qui représentent à la fois le coût de production et son impact sur l'environnement. L'établissement d'un droit minimum à l'eau garantira la coopération entre les exploitations agricoles de toutes tailles afin de parvenir à un environnement durable.⁴

La concurrence pour l'eau est également devenue plus forte et pourrait devenir une source de conflit entre les secteurs et entre les pays, dans la mesure où 15 à 35% de la quantité d'eau totale utilisée pour l'irrigation n'est pas durable.⁵ L'efficacité de l'utilisation de l'eau en agriculture est généralement faible. La salinisation et l'exploitation abusive des eaux souterraines augmentent la dégradation des sols et des ressources en eau, tandis que l'utilisation excessive de l'eau dans certaines régions entraîne un manque d'accès dans d'autres. En effet, conformément au Tableau 1.5, près de 10% de la surface cultivée était irriguée en 1960, soit 139 millions d'hectares ; ce

¹ Hanjra, M. A., Ferede, T., Blackwell, J., Jackson, T., & Abbas, A. (2013). Global food security: facts, issues, interventions and public policy implications. In Hanjra, M. A. (Ed.). *Global food security: emerging issues and economic implications*, (pp. 1-35). Nova Science Publishers.

² Acharya, T., et al. (2014). *Assessing Sustainable Nutrition Security: The Role of Food Systems*. The International Life Sciences Institute, Research Foundation, Center for Integrated Modeling of Sustainable Agriculture and Nutrition, Washington, DC.

³ Aswathanarayana, U. (2012). Economic frameworks to inform decision-making. In Aswathanarayana, U. (Ed.). *Natural Resources-Technology, Economics & Policy*, (pp. 47-55). CRC Press. A Balkema, London, UK.

⁴ House of Commons (2013). Global food security: first report, session 2013-14, Vol. 1: Report, together with formal minutes, oral and written evidence. United Kingdom. Stationery Office Limited.

⁵ Stordalen, G., & Fan, S. (2018). Food security: The global food system under radical change. In IFPRI. (Ed.). *2018 Global food policy report*, (pp. 14-19). Washington, DC: IFPRI. https://doi.org/10.2499/9780896292970_02.

chiffre est aujourd'hui passé à 18% pour une superficie de 280 millions d'hectares qui participe à plus de 35% de la production agricole mondiale. En 2050, ce chiffre est susceptible d'atteindre 19% afin d'irriguer environ 320 millions d'hectares.¹

Tableau 1.5. Évolution des terres irriguées dans le monde (Unité : million d'hectares)

	1961	2000	2009	2030	2050
Terres arables utilisées	1351	1506	1533	1600	1700
dont terres irriguées	139	270	280	290	310 à 320
part terres irriguées dans le total (%)	10,3%	17,9%	18,3%	18,1%	18,2% à 18,8%

Source : Neveu, A. (2017). Comment satisfaire les besoins alimentaires de l'humanité à l'horizon 2050 ? In Rastoin, J. L. & Ferault, C. (Eds.). *La sécurité alimentaire mondiale : état des lieux et perspectives*, (pp. 31-38). Paris. L'Harmattan.

L'avenir de la sécurité alimentaire dépendra donc de la gestion durable et de la conservation des ressources du sol, en conjonction avec les ressources en eau.

d. La production de biocarburant

La production et les prix des aliments ont été affectés par l'augmentation de la production de biocarburants, en raison de la concurrence pour les terres et les ressources naturelles. De même, certaines des cultures utilisées pour la production de biocarburants nécessiteront de grandes quantités d'eau, une ressource qui constitue déjà une contrainte majeure pour la production agricole dans de nombreuses régions du monde.²

Au cours de la période 2005-11, les prix de nombreuses céréales et des oléagineux ont plus que doublé en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment la forte expansion des biocarburants.³ Ces politiques en matière de biocarburants dans les pays du Nord ont détourné d'importants volumes de production et d'approvisionnement agricoles, comme le maïs et les oléagineux des marchés de l'alimentation humaine et animale à la production d'énergie.⁴

En raison du caractère tendu des marchés pétroliers, où la demande dépasse la capacité de l'offre, les cultures de biocarburants, qui peuvent être converties en éthanol ou en biodiesel ont connu un essor considérable. Le Tableau 1.6 qui retrace les changements intervenus dans l'utilisation des matières premières agricoles par le secteur de l'énergie entre 2007 et 2011, il ressort clairement que l'utilisation du maïs et de la canne à sucre sur le marché de l'éthanol représente successivement près de 11,8% et 16,2% de la production mondiale, tandis que les chiffres sont de 11,23% pour le soja et de 27,4% pour le colza.

¹ Neveu, A. (2017). Comment satisfaire les besoins alimentaires de l'humanité à l'horizon 2050 ? In Rastoin, J. L. & Ferault, C. (Eds.). *La sécurité alimentaire mondiale : état des lieux et perspectives*, (pp. 31-38). Paris. L'Harmattan.

² Loyat, J. (2013). *Agricultures du monde : Les questions qui font peur, les solutions pour agir durablement*, Paris : Éd. France agricole, p. 23-25.

³ Glauber, J. W. (2016). op. cit.

⁴ Margulis, M. (2014). The World Trade Organization and Food Security after the Global Food Crises. In Drache, D. & Jacobs, L. (Eds.), *Linking Global Trade and Human Rights*, (pp. 236-256). Cambridge: Cambridge University Press.

Tableau 1.6. L'utilisation des matières premières agricoles par le secteur de l'énergie entre 2007 et 2011

Produit	Production mondiale 2007 (1000t)	Utilisation dans les biocarburants 2007 (1000t)	Part dans les biocarburants 2007	Production mondiale 2009 (1000t)	Utilisation dans les biocarburants 2009 (1000t)	Part dans les biocarburants 2009	Production mondiale 2011 (1000t)	Utilisation dans les biocarburants 2011 (1000t)	Part dans les biocarburants 2011
Utilisation de l'éthanol									
Maïs	789,481	61,711	7.8%	817,111	101,924	12.5%	883,460	135,309	15.3%
Blé	612,607	2,572	0.4%	681,916	3,752	0.6%	704,080	6,286	0.9%
Canne à sucre	1,617,176	269,645	16.7%	1,682,577	294,316	17.5%	1,794,359	259,399	14.5%
Betterave sucrière	246,535	5,140	2.1%	229,490	8,930	3.9%	271,645	10,330	3.8%
Utilisation du Biodiesel									
Huile de soja	37,276	2,462	6.6%	36,125	4,080	11.3%	41,642	6,563	15.8%
Huile de colza	17,914	4,520	25.2%	21,223	6,113	28.8%	22,329	6,310	28.3%
Huile de palme	38,939	607	1.6%	41,340	1,689	4.1%	48,551	2,915	6.0%

Source: ICTSD & WEF. (2013). Agriculture, Trade and Food Security Challenges: Proposals and Analysis. E15Initiative. Geneva. ICTSD and World Economic Forum (WEF). www.e15initiative.org, p. 13.

Aussi, selon les estimations de Cassidy et al. (2013), en 2010, la production mondiale de biocarburants a représenté 2,7% du carburant utilisé pour le transport routier dans le monde (estimé à 107 milliards de litres produits), soit une augmentation de plus de 450% par rapport à 2000. Pour parvenir à cette production, selon les auteurs, les États-Unis et le Brésil ont utilisé plus de 460 millions de tonnes de maïs et de canne à sucre, ce qui représente 6% de la production agricole mondiale.¹

Selon Sage, C. (2019), en raison des politiques de l'Union européenne, des États-Unis et d'autres pays, qui ont imposé le recours à des sources d'énergie renouvelables dans le secteur des transports, la culture du maïs et de la canne à sucre, ainsi que de l'huile de palme et d'autres huiles végétales destinées à être transformées en biodiesel, s'est considérablement étendue sur les terres arables. En outre, le volume de maïs actuellement détourné vers la distillation d'éthanol aux États-Unis à lui seul serait suffisant pour nourrir 400 millions de personnes pendant un an.² Cette utilisation a eu un impact important sur les marchés alimentaires, avec des retombées sur les autres produits céréaliers, les produits à base d'amidon et de glucose, et les oléagineux. Jusqu'à récemment, la demande de biocarburants était stimulée par des politiques publiques telles que des subventions, des exemptions fiscales et des mandats de mélange obligatoire. La concurrence vis-à-vis de l'alimentation, ainsi que les craintes qui se posent de plus en plus quant

¹ Cassidy, E. S., West, P. C., Gerber, J. S., & Foley, J. A. (2013). Redefining agricultural yields: from tonnes to people nourished per hectare. *Environmental Research Letters*, 8(3), 034015.

² Sage, C. (2019). Food Security. In Richardson, D., Castree, N., Goodchild, M.F., Kobayashi, A., Liu, W., and Marston, R. A. (Eds.). *The International Encyclopedia of Geography: People, the Earth, Environment and Technology*. John Wiley & Sons. doi: 10.1002/9781118786352.wbieg0791.pub2

au bilan environnemental des biocarburants ont conduit plusieurs pays à réduire leurs ambitions pour ce type de carburants.

Finalement, il est important de noter que la production de biocarburants a fortement influencé les marchés alimentaires, avec des répercussions négatives sur les autres céréales, les produits à base d'amidon et de glucose, et les oléagineux. Jusqu'à récemment, la demande de biocarburants était stimulée par des politiques publiques telles que des subventions, des exemptions fiscales et des mandats de mélange obligatoire. Toutefois, en raison de la concurrence qui s'exerce avec les produits agricoles destinés à la consommation humaine et des interrogations croissantes sur le bilan environnemental de ces biocarburants, plusieurs pays ont décidé de réduire leurs programmes de production de biocarburants.

e. Le changement climatique

Augmenter la production alimentaire pour nourrir durablement une population mondiale en constante augmentation est un grand défi, d'autant plus à une époque où les changements environnementaux sont rapides et où la hausse des températures et les événements climatiques extrêmes menacent la production alimentaire mondiale.¹

En effet, selon Hatfield et Walthall (2014), au cours des 50 dernières années, la concentration de CO₂ a connu une augmentation passant de 325 à 390 ppm. En conséquence, il est presque probable que les vagues de chaleur seront plus intenses, plus fréquentes et plus durables dans un environnement climatique plus chaud.²

Il est bien évident que l'agriculture est intrinsèquement sensible à la variabilité et aux changements climatiques, qu'ils soient dus à des causes naturelles ou à des activités humaines. En effet, bien que l'agriculture soit responsable de 12% des émissions de CO₂, NH₄ et N₂O, elle absorbe aussi massivement du CO₂ par photosynthèse, grâce à son activité biologique végétale,³ les scientifiques s'accordent à dire que les retombées de changement climatique notamment ceux causés par les émissions de gaz à effet de serre devraient se répercuter directement sur les systèmes de production de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux ou de fourrage,

¹ Tirado, C., Cohen, M. J., Aberman, N. L., & Thompson, B. (2009). The impact of climate change on nutrition. In Clapp, J., & Cohen, M. J. (Eds.). *The global food crisis: Governance challenges and opportunities*, (pp. 129-144). Wilfrid Laurier Univ. Press.

² Hatfield, J. L., & Walthall, C. L. (2014). Climate change: Cropping system changes and adaptations. In Van Alfen, N. K. (Eds.). *Encyclopedia of Agriculture and Food Systems*, (pp. 256-265). Vol. 2. Elsevier- Academic Press.

³ Hainzelin, E. (2019). Le Sud face au défi climatique. In Beaudet, P., Caouette, D., Haslam, P., & Benhmade, A. (Eds.). *Enjeux et défis du développement international : Acteurs et champs d'action*, (pp. 169-174). Édition nouvelle et actualisée. University of Ottawa Press.

affecter la santé du bétail et modifier la structure et la balance commerciale des aliments et produits alimentaires.¹

En revanche, force est de constater que le changement climatique a déjà commencé à affecter la croissance agricole et ces impacts varieront en fonction du degré de réchauffement et des changements associés dans les régimes pluviométriques, ainsi que d'un endroit à un autre. Selon plusieurs estimations (Vos, 2015² ; attuso et al., 2014³), le changement et l'évolution à venir du climat risquent d'exercer une pression permanente à la hausse sur les prix des denrées alimentaires en réduisant considérablement la production dans de nombreux PED, notamment en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, qui constituent déjà le centre de gravité de la faim et de la malnutrition.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC-IPCC), les variations climatiques affectent (avec des effets négatifs plus fréquents que positifs) les petits exploitants et les agriculteurs de subsistance en raison des processus environnementaux et physiques qui perturbent la production au niveau du paysage dans les PED.⁴

Lobell et al. (2011) estiment que le changement climatique a déjà réduit les rendements mondiaux de maïs et de blé de 3,8% et 5,5% respectivement, et plusieurs chercheurs ont prédit de fortes baisses de la productivité des cultures lorsque les températures atmosphériques dépassent les seuils physiologiques critiques des cultures agricoles.⁵ Aussi, selon la banque mondiale, d'ici 2050, le changement climatique pourrait entraîner le déplacement forcé à l'intérieur de leur pays de plus de 143 millions d'habitants (appelé migrants climatiques ou de survie), notamment dans l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et l'Amérique latine.⁶ L'Afrique est à la fois le continent ayant la plus faible contribution au changement climatique et celui qui est le plus impacté par celui-ci.⁷

¹ Yadav, S. S., Hegde, V. S., Habibi, A. B., Dia, M., & Verma, S. (2019). *Climate Change, Agriculture and Food Security*. In Yadav, S. S., Redden, R. J., Hatfield, J. L., Ebert, A. W. and Hunter, D., (Eds). *Food Security and Climate Change*, (1-24). Wiley-Blackwell.

² Vos, R. (2015), *Thought for Food: Strengthening Global Governance of Food Security*. CDP Background Paper No. 29, Department of Economic & Social Affairs, ST/ESA/2015/CDP/29, United Nations, New York, USA

³ Gattuso, J., Hoegh-Guldberg, O., & Pörtner, H. (2014). *Cross-Chapter Boxes*. In Intergovernmental Panel on Climate Change (Author), *Climate Change 2014 – Impacts, Adaptation and Vulnerability: Part A: Global and Sectoral Aspects: Working Group II Contribution to the IPCC Fifth Assessment Report* (pp. 97-166). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9781107415379.005

⁴ IPCC. (2014). *Rural Areas*. In *Climate Change 2014 – Impacts, Adaptation and Vulnerability: Part A: Global and Sectoral Aspects: Working Group II Contribution to the IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) Fifth Assessment Report* (pp. 613-658). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9781107415379.014.

⁵ Yadav, S. S., Hegde, V. S., Habibi, A. B., Dia, M., & Verma, S. (2019). *op. cit.*

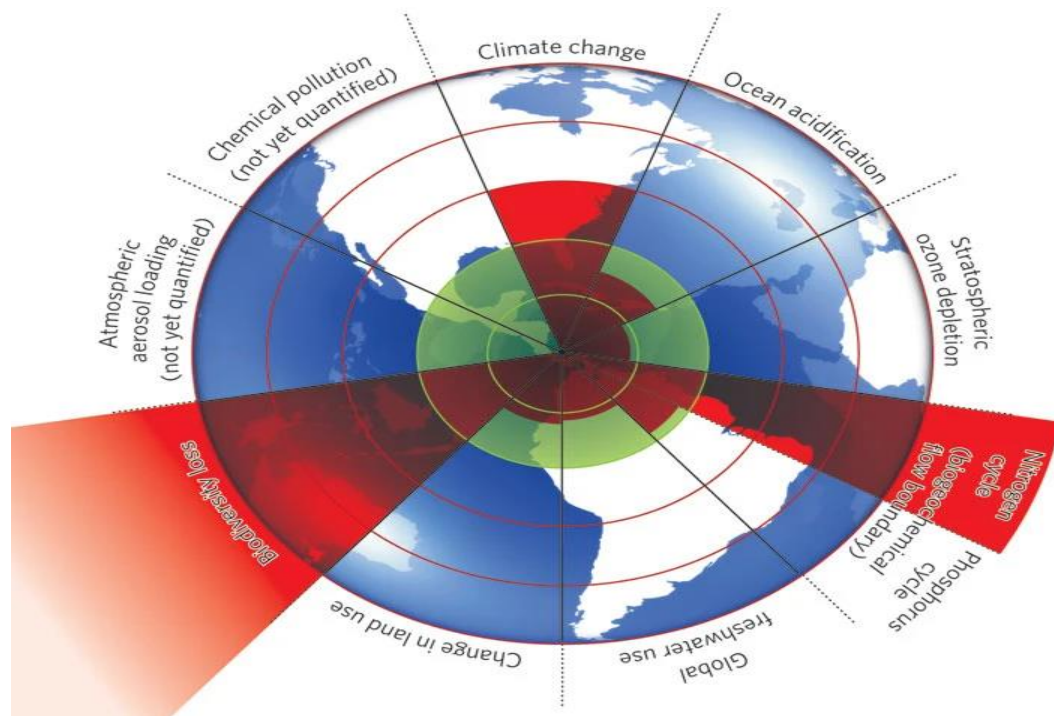
⁶ Rigaud, K. K., Sherbinin, A., Jones, B., Bergmann, J., Clement, V., Ober, K., & Midgley, A. (2018). *Groundswell: Preparing for Internal Climate Migration*. World Bank, Washington, DC, p. 107.

⁷ Shanahan, M., Shubert, W., Scherer, C., & Corcoran, T. (2014). *Le Changement climatique en Afrique : guide à l'intention des journalistes*. UNESCO, p. 10.

Les changements climatiques et la « croissance verte » font partie des priorités de l'agenda pour le développement de l'agriculture. Les contraintes en matière de ressources, la croissance démographique et les préoccupations environnementales sont autant de défi à la productivité agricole.¹ Il est généralement admis que l'agriculture produit plus que de la nourriture et des produits de base. L'agriculture et la sylviculture utilisent à elles seules plus de 60% de la surface de la Terre, ce qui fait de ces deux secteurs des activités indispensables pour le bon fonctionnement de nos écosystèmes.

En 2009, Rockström et al. (2009) ont délimité neuf frontières planétaires qui constituent en fait un espace sûr pour l'habitation humaine qui sont : Le changement climatique ; taux de perte de biodiversité (terrestre et marine) ; interférence avec les cycles de l'azote et du phosphore ; l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique ; l'acidification des océans ; utilisation mondiale de l'eau douce ; changement d'utilisation des terres ; pollution chimique ; et le chargement des aérosols atmosphériques.²

Figure 1.11. Les neuf systèmes biophysiques critiques de la Terre



Source: Rockstrom, J., Steffen, W., Noone, K., Persson, A., Chapin, FS., Lambin, EF., Lenton, TM., Scheffer, M., Folke, C., Schellnhuber, HJ., Nykvist, B., de Wit, CA., Hughes, T., van Der Leeuw, S., Rodhe, H., Sorlin, S., Snyder, PK., Costanza, R., Svedin, U., Falkenmark, M., Karlberg, L., Corell, RW., Fabry, VJ., Hansen, J., Walker, B., Liverman, D., Richardson, K., Crutzen, P., & Foley, J. A. (2009). A safe operating space for humanity. *Nature*, 461(7263), 472-475.

¹ FAO. (2012). Les TIC et l'agriculture dans le contexte de la croissance verte, <http://www.fao.org/3/aq000f/aq000f.pdf> (consulté le 25/06/2017).

² Rockstrom, J., Steffen, W., Noone, K., Persson, A., Chapin, FS., Lambin, EF., Lenton, TM., Scheffer, M., Folke, C., Schellnhuber, HJ., Nykvist, B., de Wit, CA., Hughes, T., van Der Leeuw, S., Rodhe, H., Sorlin, S., Snyder, PK., Costanza, R., Svedin, U., Falkenmark, M., Karlberg, L., Corell, RW., Fabry, VJ., Hansen, J., Walker, B., Liverman, D., Richardson, K., Crutzen, P., & Foley, J. A. (2009). A safe operating space for humanity. *Nature*, 461(7263), 472-475.

Rockström et al (2009) ont élaboré une démarche inédite visant à définir les conditions indispensables au développement humain, en se fondant sur l'idée que de nombreux sous-systèmes de la Terre réagissent de manière non linéaire et sont particulièrement sensibles aux seuils de certaines variables. Lorsque ces variables dépassent ces seuils, des changements environnementaux rapides et imprévisibles peuvent produire des résultats dangereux, compromettant la capacité de la planète à supporter les activités des sociétés humaines dans leur forme actuelle. Sur les neuf frontières planétaires.

L'analyse de Rockström et al. (2009) ont identifié quatre systèmes biophysiques qui pourraient avoir des conséquences désastreuses pour l'humanité et pour lesquelles les seuils ont déjà été franchis comme illustrés dans la Figure 1.11, à savoir le domaine du changement climatique, du changement de système terrestre, de l'interférence humaine avec les cycles biogéochimiques (phosphore et azote) et, en particulier, de la perte d'intégrité de la biosphère (perte de biodiversité et extinctions d'espèces).

Selon ces scientifiques, si l'humanité continue à dépasser ces seuils de sécurité, on risque d'assister à des changements environnementaux violents ou irréversibles. Pourtant, pour ces quatre systèmes ainsi que pour les autres, c'est la façon dont nous cultivons et produisons nos aliments qui constitue le facteur décisif pour ces systèmes.¹

2.2.2. Facteurs économiques, commerciaux et sociaux

a. Facteurs économiques

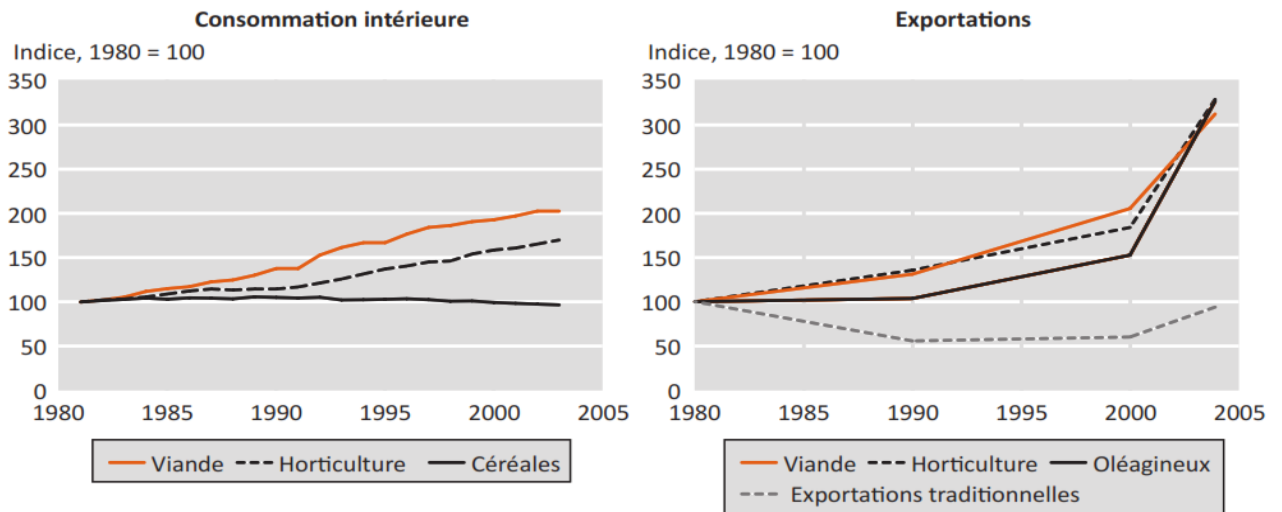
Le secteur agricole est considéré comme la principale source d'alimentation de nombreux pays, il permet d'augmenter la disponibilité alimentaire et les niveaux de revenus, en particulier pour la population rurale, représente bien souvent une importante source de revenus pour le gouvernement, il fournit des emplois et génère des devises étrangères.

L'augmentation des revenus, combinée à la croissance démographique, devrait doubler la demande mondiale de denrées alimentaires. Il est à noter que la hausse des revenus par habitant dans les PED a déjà entraîné une augmentation de la demande de produits alimentaires tels que la viande, le lait et les céréales comme le montre la Figure 1.12. Il ressort par conséquent de certaines estimations qu'il faudra produire autant de nourriture dans les 50 prochaines années que

¹ Rockstrom, J., Steffen, W., Noone, K., Persson, A., Chapin, FS., Lambin, EF., Lenton, TM., Scheffer, M., Folke, C., Schellnhuber, HJ., Nykvist, B., de Wit, CA., Hughes, T., van Der Leeuw, S., Rodhe, H., Sorlin, S., Snyder, PK., Costanza, R., Svedin, U., Falkenmark, M., Karlberg, L., Corell, RW., Fabry, VJ., Hansen, J., Walker, B., Liverman, D., Richardson, K., Crutzen, P., & Foley, J. A. (2009). op. cit.

l'humanité en a produit au cours des 10000 dernières années. Répondre à cette augmentation représente un défi mondial pour le système alimentaire mondial remis en cause.¹

Figure 1.12. La croissance de la consommation intérieure et des exportations de certains produits agricoles dans les PED (1980-2005)



Source: World Bank. (2007). World development report 2008: agriculture for development. Washington, D.C. World Bank Group, p. 13.

En fait, l'augmentation des poids économiques de ces pays ne concerne pas seulement la demande alimentaire et les changements d'habitudes alimentaires, mais a également touché fortement le secteur de l'énergie et des matières premières, sans omettre l'environnement. En général, la croissance économique dans ces pays présente à la fois des effets positifs, tels que l'augmentation du revenu par habitant qui peut faciliter l'accès à l'alimentation, et un impact potentiellement déstabilisant, par exemple l'augmentation de la consommation alimentaire avec l'impact qui en découle sur l'approvisionnement, l'augmentation de la consommation d'énergie soumise à la volatilité du marché et au risque d'impact environnemental, et la raréfaction des ressources naturelles avec les problèmes de durabilité qui en découlent.²

b. Facteurs commerciaux

Le commerce mondial des produits agroalimentaires s'est considérablement développé depuis les années 1980 de sorte qu'il a permis de changer le comportement des producteurs et des consommateurs du monde entier. Les grandes FMN et les supermarchés sont en mesure d'influencer les cultures des petits agriculteurs et les produits alimentaires destinés aux consommateurs même dans les régions les mieux isolées du monde. Les prix du marché ont

¹ Smyth, S., Kerr, W. A., & Phillips, P. W. (2019). *GM agriculture and food security: Fears and facts*. CABI, p. 33.

² BCFN. (2011). The challenges of food security - how to strengthen global governance mechanisms to increase agricultural productivity. Barilla Center for Food & Nutrition (BCFN) disponible sur le lien : <https://www.barillacfn.com/m/publications/pp-challenges-food-security.pdf> (consulté le 10/03/2018).

beaucoup d'influence sur le type d'aliments à produire et à vendre comparativement à la valeur nutritionnelle des récoltes.

Cette tendance n'aide pas les petits exploitants à diversifier leur production et ne permet pas non plus aux consommateurs de choisir des aliments nutritifs sur le marché. Les barrières commerciales et les tarifs douaniers influenceront à leur tour les plans et les politiques de développement agricole nationaux. De toute évidence, il est davantage nécessaire d'intégrer et de soutenir le développement d'initiatives locales, nationales et mondiales susceptibles de résoudre efficacement les problèmes de production alimentaire, d'accès aux aliments et de nutrition.¹

En plus des facteurs agricoles et naturels cités auparavant, la sécurité alimentaire a été menacée par des facteurs conjoncturels récents, qui pourraient également persister à l'avenir si une action appropriée n'est pas prise sur les causes. La récente volatilité des principaux marchés de produits agricoles, causée par des phénomènes mondiaux tels que l'instabilité des marchés de l'énergie, les effets du changement climatique sur la production agricole, la croissance économique et démographique, et amplifiée par la spéculation financière.

Tableau 1.7. Les principaux déterminants des prix alimentaires mondiaux

Causes profondes	Causes intermédiaires	Causes immédiates	Les effets
Événements climatiques extrêmes et changements climatiques	Concentration de la production alimentaire mondiale dans quelques régions ou restriction des exportations des exportateurs	Restriction à l'exportation	- Augmentation des prix - Volatilité - Les pics
Augmentation de la demande de matières premières pour les biocarburants	Asymétrie de l'information	Des importations alimentaires intensives	
Augmentation de la demande sur les produits de base et de leur commerce	La croissance économique dans les marchés émergents	Diminution des réserves alimentaires mondiales	

Source: Teng, P., Lassa, J. (2015) Food Security. In Caballero-Anthony, M. (Ed.). *An introduction to non-traditional security studies: a transnational approach*, (pp. 114-133). Sage.

La volatilité des prix des denrées alimentaires qui reflètent l'incapacité des acteurs du marché de prévoir les prix des denrées alimentaires d'un mois ou d'une année à l'autre, ce qui pourrait éroder les investissements dans le système alimentaire, la production alimentaire et l'efficacité du marché. Dans de nombreuses régions du monde, les prix alimentaires locaux sont isolés des prix internationaux en raison de leur distance et de leur manque d'interaction avec le marché international ou grâce aux aides d'État. Minot (2010) a montré que seules 13 des 62 séries chronologiques de prix des produits alimentaires en Afrique étaient influencées par les prix mondiaux pendant une période où les prix internationaux des produits de base évoluaient

¹ Nagothu, U. S. (2015). The future of food security: Summary and recommendations. In Nagothu, U. S. (Ed.). *Food Security and Development: Country case studies*, (pp. 252-269). London: Routledge.

rapidement.¹ D'autres auteurs soutiennent que les politiques gouvernementales contribuent de façon significative à la volatilité locale des prix alimentaires, ce qui accroît l'incertitude entourant l'approvisionnement alimentaire et les importations en provenance d'autres régions.²

En outre, il est également important de noter que le changement climatique aura des répercussions importantes sur les flux commerciaux en raison de son impact sur l'agriculture, la sylviculture, les infrastructures physiques liées au commerce et les services tels que le tourisme. Les phénomènes météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles que nous avons discutés précédemment sont susceptibles de perturber certains secteurs, en particulier l'agriculture, et de porter atteinte à la qualité de ces infrastructures, ce qui pourrait modifier l'avantage concurrentiel de l'agriculture fondé sur des facteurs écologiques. Les prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat prévoient des mutations progressives, mais considérables des modes de production, des cultures et des rendements, la propagation des parasites et des maladies, ainsi que l'accélération de la désertification et des sécheresses. L'introduction de mesures de lutte contre le changement climatique par le biais du marché émergent du carbone et du protocole de Kyoto aura des répercussions sur le commerce et le développement, car elles seront introduites dans plusieurs secteurs de l'économie, tels que les transports, la consommation d'énergie, la production d'électricité, l'agriculture et la sylviculture. De nombreux PED, en particulier les PMA et les pays vulnérables, seront particulièrement touchés par ces effets du changement climatique. Par conséquent, la structure des échanges internationaux dans le domaine de l'agriculture risque de changer au fil du temps, en raison de la diversité de l'offre et de la demande, ainsi que des rendements.³

c. La perte et le gaspillage des aliments

Alors que le monde continue à faire face au défi consistant à nourrir durablement sa population, un tiers de la nourriture produite dans le monde en termes de poids est perdue ou gaspillée à travers les différentes étapes de la chaîne de valeur alimentaire, remédier à ces problèmes serait donc une étape importante vers l'augmentation de l'offre alimentaire mondiale.⁴

Les estimations de la part de nourriture perdue et gaspillée dans le monde sont particulièrement élevées pendant la production et la transformation agricoles dans les PED, alors que les déchets

¹ Minot, N. (2010). Transmission of world food price changes to markets in Sub-Saharan Africa. Washington: International Food Policy Research Institute.

² Tschirley, D. L., & Jayne, T. S. (2010). Exploring the logic behind southern Africa's food crises. *World Development*, 38(1), 76-87.

³ Parr, J. (2018). *The History and Future of The World Trade Organization*, US. New Orleans. White Press Academic, p. 257.

⁴ Kummu, M., De Moel, H., Porkka, M., Siebert, S., Varis, O., & Ward, P. J. (2012). Lost food, wasted resources: Global food supply chain losses and their impacts on freshwater, cropland, and fertiliser use. *Science of the total environment*, 438, 477-489.

alimentaires sont courants au stade de la consommation dans les pays industrialisés. En 2019, la FAO estime que 13,8% des aliments produits en 2016 ont été perdus entre l'exploitation agricole (incluse) et le stade de la vente au détail (exclu).¹

De plus, dans une étude récente, l'IFPRI a estimé que les pertes et le gaspillage alimentaires entraînent des coûts environnementaux élevés, étant donné qu'environ 30% des terres agricoles mondiales étaient consacrées à une production de nourriture qui ne sera jamais consommée.²

Aussi, selon la FAO, environ un tiers des aliments produits pour la consommation humaine sont perdus ou gaspillés dans le monde. Les recherches les plus récentes de la FAO en 2019 indiquent que 13,8% des aliments produits en 2016 ont été perdus de la ferme à l'assiette, à l'exclusion des étapes de la vente au détail et des ménages de la chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale.³ Ce qui fait perdre énormément de ressources (terre, eau, énergie et autres) et provoque l'émission inutile de millions de tonnes de gaz à effet de serre.⁴

Cela nous amène à conclure que la perte et le gaspillage des aliments que nous produisons constituent une source importante d'inefficacité dans notre système alimentaire.

Si le consommateur est souvent le premier à être pointé du doigt, la question concerne en réalité l'ensemble des acteurs et filières de l'alimentation. Selon une étude de l'ADEME de 2016, 18% de la production alimentaire destinée à la consommation humaine serait gaspillée chaque année. Ce gâchis se répartit comme suit :⁵

- 32% pour la production agricole ;
- 21% pour la transformation ;
- 14% pour la distribution ;
- 14% pour la restauration (collective et commerciale) ;
- 19% pour la consommation à domicile.

Ainsi, tous les secteurs d'activités sont concernés et génèrent du gaspillage à leur niveau pour différentes raisons : surproduction, critères de calibrage, rupture de la chaîne du froid, mauvaise gestion des stocks, inadéquation entre l'offre et la demande, etc. Mais chacun d'entre eux a un rôle à jouer et dispose aussi de marges de manœuvre considérables pour le réduire.

¹ FAO. (2019). La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2019. Aller plus loin dans la réduction des pertes et gaspillages de denrées alimentaires. Rome, p. 9.

² IFPRI. (2016). Global Food Policy Report 2016. Washington, DC: International Food Policy Research Institute, pp. 6-7

³ Ibid., p. 9.

⁴ FAO. (2020). Agriculture and climate change: Law and governance in support of climate smart agriculture and international climate change goals. FAO Legislative Studies No. 115. Rome, p. 72.

⁵ AK2C, I. C. (2016). Pertes et gaspillages alimentaires: l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire. Disponible sur le lien : <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/pertes-et-gaspillages-alimentaires-201605-rapport.pdf> (consulté le 16/03/2018).

Des organisations internationales, des instituts de recherche, des gouvernements nationaux et d'autres ont pris des initiatives pour réduire les pertes et les déchets alimentaires, mais jusqu'à présent, ces efforts n'ont donné lieu qu'à quelques succès majeurs. Pour devenir plus efficace, il faudra améliorer l'infrastructure, la technologie, le transport et la distribution tout au long de la chaîne d'approvisionnement, et éduquer les consommateurs sur le gaspillage alimentaire.

Une nouvelle plateforme technique du G20 sur les pertes et les déchets alimentaires, lancée par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et la FAO en 2015, fournira des connaissances sur les meilleures pratiques dans ces domaines.

Chaque année, le monde perd ou gaspille environ 30% des aliments destinés à la consommation humaine. Ce pourcentage équivaut à 1,3 milliard de tonnes de nourriture et représente 1000 milliards de dollars de coûts économiques, ainsi que près de 700 milliards de dollars de coûts environnementaux et presque 900 milliards de dollars de coûts sur le plan social.¹

L'approche de prévention et de réduction des pertes et des gaspillages alimentaires découle d'une vision globale prônant la durabilité des systèmes alimentaires ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous.

Stuart, T. (2009), dans son ouvrage intitulé « *Waste: Uncovering the Global Food Scandal* », affirme qu'il est plus pertinent de se demander ce que toute la nourriture que nous gaspillons peut signifier pour les personnes qui souffrent réellement de la faim dans le monde, plutôt que de réfléchir à la manière de répondre à leurs besoins en nourriture.² Selon l'auteur, si la nourriture perdue et gaspillée par les consommateurs et les industries alimentaires aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe est évaluée et ajoutée au total, on pourrait obtenir suffisamment de nourriture pour satisfaire les besoins de tous les affamés du monde entre trois et sept fois.³

Le gaspillage alimentaire généré aux États-Unis pourrait permettre à environ 200 millions de personnes de sortir de la faim. De plus, si l'on inclut tous les aliments qui entrent dans la production de la viande et des produits laitiers jetés chaque année par les consommateurs, les détaillants et les services de restauration aux États-Unis et au Royaume-Uni, ce chiffre passe à 1,5 milliard de personnes.⁴

Un examen plus approfondi des données de la FAO sur le gaspillage alimentaire révèle une différence entre les pays riches et les pays moins riches en ce qui concerne les endroits où la nourriture est gaspillée dans la chaîne agroalimentaire. La Figure 1.13 expose les

¹ FAO. (2014). Food wastage footprint-full-cost accounting-Final Report. Food and Agriculture Organizations of the United Nations. Rome, p. 7.

² Stuart, T. (2009). *Waste: Uncovering the global food scandal*. WW Norton & Company, p. 79.

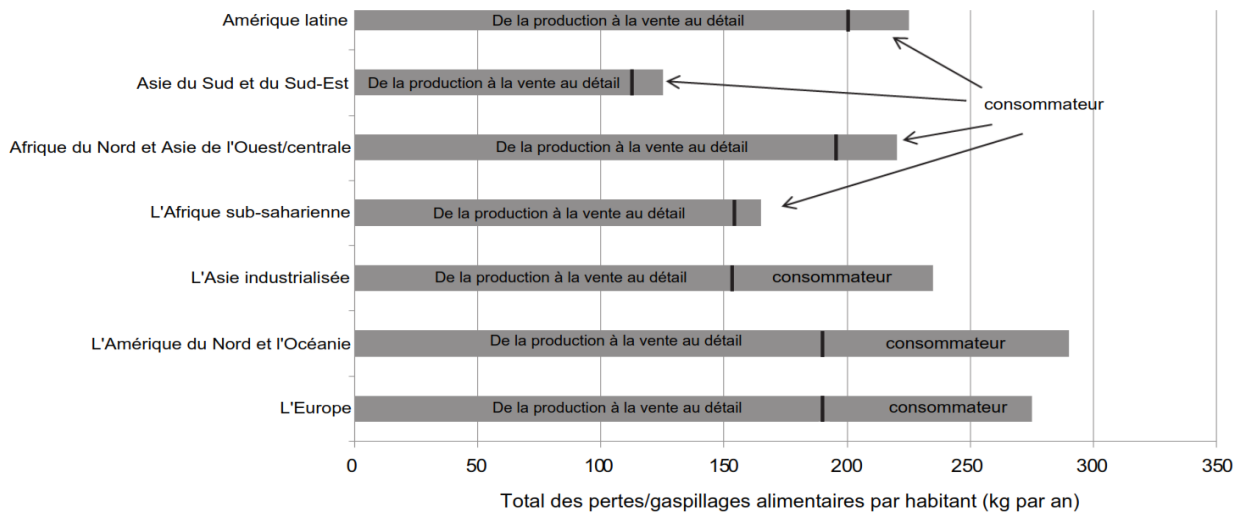
³ Ibid., p. 83.

⁴ Otles, S., Despoudi, S., Bucatariu, C., & Kartal, C. (2015). Food waste management, valorization, and sustainability in the food industry. In Galanakis, C. M. (Ed.). *Food waste recovery: processing technologies and industrial techniques*, (pp. 3-23). Academic Press.

pertes/gaspillages alimentaires par habitant aux stades de la consommation et de la pré-consommation dans certaines régions.

Alors que la nourriture est gaspillée et perdue dans tous les pays, c'est aussi le constat que la quantité de nourriture éliminée par les consommateurs tend à augmenter avec l'amélioration de niveau de vie des personnes et à mesure que le coût moyen de la nourriture diminue. Il est logique, d'un point de vue économique, que les ménages gaspillent davantage de nourriture à mesure qu'elle devient moins chère. Mais ce raisonnement économique trop simpliste masque la relation de pouvoir inégale au sein des systèmes alimentaires et rejette donc trop de responsabilités sur les consommateurs (bien qu'ils ne puissent certainement pas être entièrement exonérés de cette transgression).

Figure 1.13. Les pertes/gaspillages alimentaires par habitant, aux phases de consommation et de pré-consommation, pour certaines régions



Source: Gustavsson et al., (2011). In Carolan, M. S. (2013). *Reclaiming food security*. Routledge, p. 90.

Le gaspillage et la perte de nourriture constituent un défi mondial, en particulier pour les pays à faible revenu. Il existe des lacunes importantes dans les données sur les pertes de nourriture, couvrant les pertes de nourriture avant et après consommation, en raison des difficultés de suivi de ce gaspillage. Les données les plus récentes de la FAO sur les pertes alimentaires de 2016, montrent qu'il existe une disparité importante entre les pays les mieux classés et les moins bien classés, ce qui indique que des investissements et des soutiens supplémentaires sont nécessaires pour les pays qui se situent à l'extrémité inférieure du classement.

Ces pertes de denrées alimentaires ont non seulement pour effet d'entraver la disponibilité de l'approvisionnement alimentaire, mais elles réduisent également les revenus des agriculteurs et nécessitent une surproduction pour compenser les pertes de produits, ce qui exerce des pressions supplémentaires sur les terres, l'eau et l'environnement. Par conséquent, la réduction de l'écart aurait des répercussions positives sur l'économie et l'environnement. Si les développements en

matière d'infrastructures et de chaînes de froid sont utiles, l'utilisation de la technologie de mise en correspondance numérique améliore également l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, ce qui permet d'obtenir des solutions plus facilement adoptables et plus rentables.¹

2.2.3. Facteurs démographiques et politiques

a. La croissance démographique et l'effet de l'augmentation des revenus

Quand Malthus a posé le défi de nourrir la population mondiale, il y avait à son époque environ 900 millions de personnes sur la planète. Depuis, la population a été multipliée par huit. Avec 7,4 milliards d'habitants sur la planète en 2018 et une population mondiale qui continue d'augmenter en raison de l'ajout annuel de 70 millions de personnes,² le défi de nourrir la planète et d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle a de nouveau refait surface. Le problème est encore plus compliqué que Malthus n'aurait pu l'imaginer, pour quatre raisons principales :³

1. Une part importante de la population mondiale est aujourd'hui sous-alimentée ;
2. La population mondiale continue de croître et la demande en alimentation doit être satisfaite à des prix abordables ;
3. Le changement climatique et d'autres changements environnementaux menacent la production alimentaire future ;
4. Le système alimentaire lui-même contribue de façon importante au changement climatique et à d'autres dommages environnementaux.

Un autre aspect important de la croissance démographique mondiale est la répartition régionale. Cela s'explique principalement par le fait que dans les PED, notamment en Afrique, les baisses de fécondités ne se concrétisent pas aussi rapidement, ce qui fait qu'une grande partie de la population supplémentaire se trouvera dans ces pays, Fait plus surprenant encore, ce sont les pays les plus exposés à l'insécurité alimentaire qui devront absorber la majeure partie de cette augmentation de la population prévue.⁴

En effet, de 1970 à 2010, 63% de la croissance démographique mondiale a été enregistrée en Asie et 21% en Afrique. Entre 2010 et 2050, ces chiffres ont tendance à se changer radicalement. D'ici là, la part totale de la croissance démographique sera d'environ 42% en Asie et de 48,5% en Afrique.

En 2016, la croissance démographique de l'Afrique subsaharienne est estimée à 2,7%, ce qui est bien supérieur à celle des deux autres régions en développement, et le nombre total d'Africains

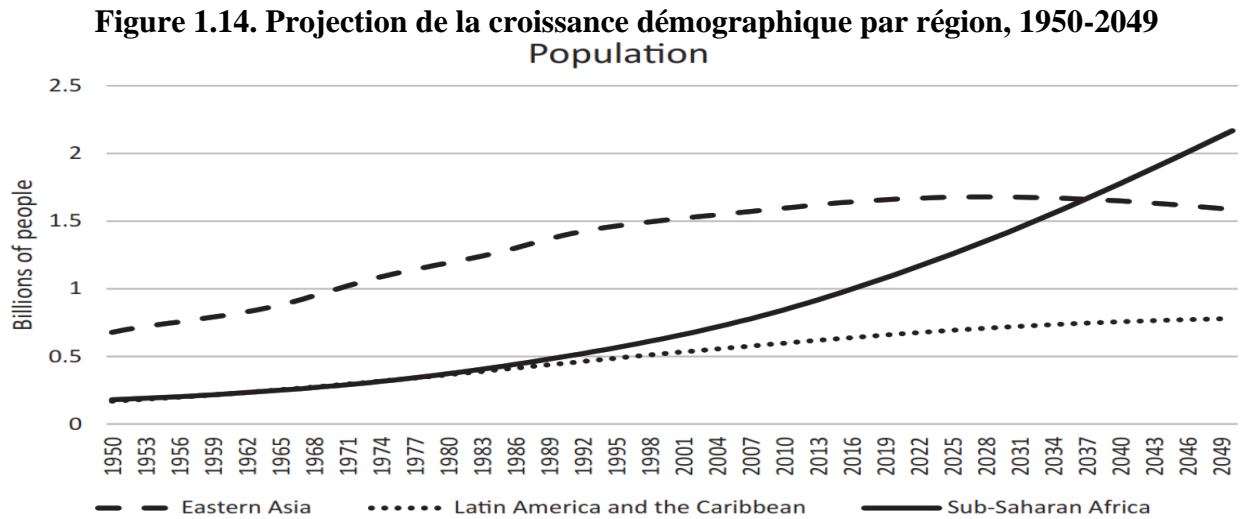
¹ The Economist Intelligence Unit Limited (2019). Global food security index 2019. Strengthening food systems and the environment through innovation and investment.

² Ayers J.C. (2017). *Sustainability: An Environmental Science Perspective*. Taylor & Francis Group, CRC Press, pp. 227-228.

³ Sachs, J.D. (2015). *The Age of Sustainable Development*. New York, Columbia University, p. 318.

⁴ Hanjra, M. A., Ferede, T., Blackwell, J., Jackson, T., & Abbas, A. (2013). op. cit.

augmentera de manière très significative au cours des prochaines décennies en raison de la dynamique démographique sous-jacente.¹ On prévoit en conséquence que plus de 1,2 milliard de personnes s'ajouteront à la population africaine pour atteindre plus que 2 milliards à l'horizon 2050 si les conditions démographiques actuelles restent constantes, ce qui dépasse largement le milliard prévu pour l'Asie.



Source : Addison, T., Pikkarainen, V., Rönkkö, R., & Tarp, F. (2019). Development and poverty in sub-Saharan Africa. In Zheng, Y., & Qian, J. (Eds.). *Development and poverty reduction: a global comparative perspective*, (pp. 55-106). Routledge.

Ce changement spectaculaire des parts de population en Asie et en Afrique pourrait avoir un impact significatif sur les régimes (modèles) de consommation alimentaire et la sécurité alimentaire au niveau mondial, car ce sont les régions les plus touchées par l'insécurité alimentaire qui connaissent la croissance la plus rapide. Avec les 2,67 milliards de personnes supplémentaires attendues entre 2010 et 2050, dont près de la moitié en Afrique, la sécurité alimentaire sera confrontée à de futurs défis.²

Selon les estimations de la FAO, la combinaison de la croissance démographique mondiale et l'augmentation des revenus signifie que la consommation alimentaire augmentera d'environ 70% entre 2005 et 2050. La grande part de ce changement se produira dans les pays émergents et en développement.³

En effet, la croissance économique et l'essor de la classe moyenne dans les régions d'Asie de l'Est et du Sud sont des moteurs de pression additionnels qui stimulent la consommation et la demande de produits alimentaires. La situation et les perspectives de l'économie mondiale 2019

¹ Addison, T., Pikkarainen, V., Rönkkö, R., & Tarp, F. (2019). Development and poverty in sub-Saharan Africa. In Zheng, Y., & Qian, J. (Eds.). *Development and poverty reduction: a global comparative perspective*, (pp. 55-106). Routledge.

² Meyers, W. H., & Kalaitzandonakes, N. (2015). World population, food growth, and food security challenges. In Schmitz, A., Kennedy, P. L., & Schmitz, T. G. (Eds.). *Food security in an uncertain world: an international perspective*, (pp. 161-177). Emerald Group Publishing Limited.

³ Godfray, H. C. J., Beddington, J. R., Crute, I. R., Haddad, L., Lawrence, D., Muir, J. F., Pretty, J., Robinson, S., Thomas, S. M. & Toulmin, C. (2010). op. cit.

de l'ONU ont montré que la majorité des économies continueront de prospérer dans un contexte d'incertitudes et de vulnérabilités. Ces régions restent sur une trajectoire de croissance relativement forte, avec une croissance de 5,8 % et 5,6 % respectivement en 2018. Cela pourrait représenter la moitié du pouvoir d'achat mondial d'ici 2030 avec une croissance toujours plus forte en Asie, à mesure que la Chine et l'Inde se positionnent comme de nouvelles puissances dans l'économie mondiale.¹

Comme des millions de personnes passeront de la pauvreté à la classe moyenne, les taux de croissance seront presque deux fois plus élevés dans les régions souffrant d'insécurité alimentaire comme la région d'Afrique subsaharienne et l'Asie. Selon des comparaisons internationales utilisant la méthode de parité de pouvoir d'achat (PPA), il apparaît que la croissance des revenus a un effet sur l'évolution du régime alimentaire, qui délaisse les cultures riches en fibres au profit d'une part plus importante de produits animaux, ainsi que le recours à des produits organiques et à des produits élevés en plein air, ce qui entraîne des conséquences néfastes pour la sécurité alimentaire et les émissions de gaz carbonique à l'échelle mondiale.²

Selon Azoulay (2006), l'écart de revenu nominal par habitant a atteint le niveau record de 1 à 400. À l'intérieur même de chaque pays, les inégalités croissantes de répartition du revenu national constituent l'un des facteurs essentiels de la persistance du problème de la faim.

Ces évolutions récentes traduisent la persistance d'une problématique caractérisée par la disponibilité de nourriture à l'échelle de la planète (en fait, souvent au niveau des pays et des régions), mais aussi par une incapacité de tous les individus de produire ou d'accéder aux denrées. La question ancienne, mais tant négligée, de la répartition des richesses est centrale, car l'accroissement des inégalités de répartition des ressources disponibles à l'échelle de la planète est aujourd'hui tel que 15% de la population mondiale bénéficie de plus de 85% du revenu mondial.³

b. Les conflits armés

Les conflits armés continuent de causer de graves problèmes humains dans un grand nombre de PED. De nos jours, la moitié des pays africains fait face à une forme d'instabilité ou à des conflits armés. Alors que l'aide humanitaire peut être efficace à fournir de la nourriture et un abri

¹ United Nations (2019). World Economic Situation and Prospects 2019. United Nations publication. Sales No. E.19.II.C.1, pp. 182-183.

² Lejeune, H. (2015). *Retour sur Terre : A propos de quelques idées reçues sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt*. Editions France Agricole, p. 05.

³ Azoulay, G. (2006). Pour une sécurité alimentaire durable des pays les plus pauvres : quelques enjeux. In Hubert, B., & Clément, O. (Eds.). *Le monde peut-il nourrir tout le monde ? Sécuriser l'alimentation de la planète*, (pp. 133-145). Marseille : IRD Éditions.

à des millions de réfugiés et de personnes déplacées, une action politique est nécessaire pour traiter les causes profondes.

Des études récentes ont montré que la pauvreté, la faim et la dégradation des ressources naturelles contribuent aux conflits armés et à l'instabilité. Ces études ont été entreprises au niveau national, mais il est raisonnable de supposer que compte tenu de la persistance des inégalités entre les nations, de la pauvreté extrême et des informations sur la mondialisation, des relations similaires auront lieu au niveau international. La faim généralisée, l'absence d'espoir et de justice sociale génèrent la colère et sont perçues comme une justification de l'instabilité internationale et du terrorisme fomentés et soutenus par des individus et des groupes issus de la classe moyenne. Faute de reconnaître et de traiter ces causes fondamentales de l'instabilité, les efforts actuels investis dans les solutions militaires, les services secrets et les autres mesures de protection seront inefficaces.¹

L'instabilité politique, qui peut ou non se manifester par un conflit armé, est l'une des causes les plus signalées des crises alimentaires qui peuvent provoquer le déplacement de personnes, l'épuisement du capital humain, la destruction de terres, la diminution des activités économiques et/ou une distribution inégale de la production économique. De nombreux pays parmi les moins développés sont touchés par des conflits. Entre 1992 et 2001, le nombre de PMA qui ont connu un problème de conflit a augmenté, tandis que le nombre d'autres PED qui ont connu un conflit a diminué. Dans les années 1970 et 1980, environ 40 % des PMA étaient touchés par des conflits, mais ce chiffre est passé à 50 % en 1990-5 et à 58 % en 1996-2001.²

Dans les années 1990, en Afrique subsaharienne, la pénurie alimentaire a prévalu dans les cas de conflits actifs, comme en Angola, au Sud-Soudan et en Somalie où toutes les parties en conflit ont utilisé la nourriture et la faim comme outils politiques. Dans le cas du conflit au Rwanda, au Burundi et, dans une moindre mesure, au Kenya, les victimes de la violence ayant dû faire face à des pénuries alimentaires immédiates et à long terme en raison de leur incapacité à regagner leur domicile pour y planter leurs cultures.³

Compte tenu des nombreux conflits en Afrique subsaharienne, il est estimé que 10 millions de personnes ont été tuées dans l'ensemble de ces conflits. En 2001, sur les 14 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile que compte le monde, plus de 3,5 millions étaient africains. Enfin, sur

¹ Messer, E., Cohen, M. J., & Marchione, T. (2001). Conflict: A cause and effect of hunger. Environmental Change and Security Project Report N°7. Washington: centre Woodrow Wilson. Smithsonian Institution.

² Herrmann, M. (2007). Agricultural support measures of developed countries and food insecurity in developing countries. In Guha-Khasnobis, B., Acharya, S. S., & Davis, B. (Eds.). *Food security: Indicators, measurement, and the impact of trade openness*, (pp. 206-238). Oxford University Press on Demand.

³ Messer, E. (1998). Conflict as a cause of hunger. In Derose, L. F., Messer, E., Millman, S., & Millman, S. (Eds.). *Who's hungry? and how do we know? Food shortage, poverty, and deprivation*, (pp. 164-180). Hong Kong. The United Nations University.

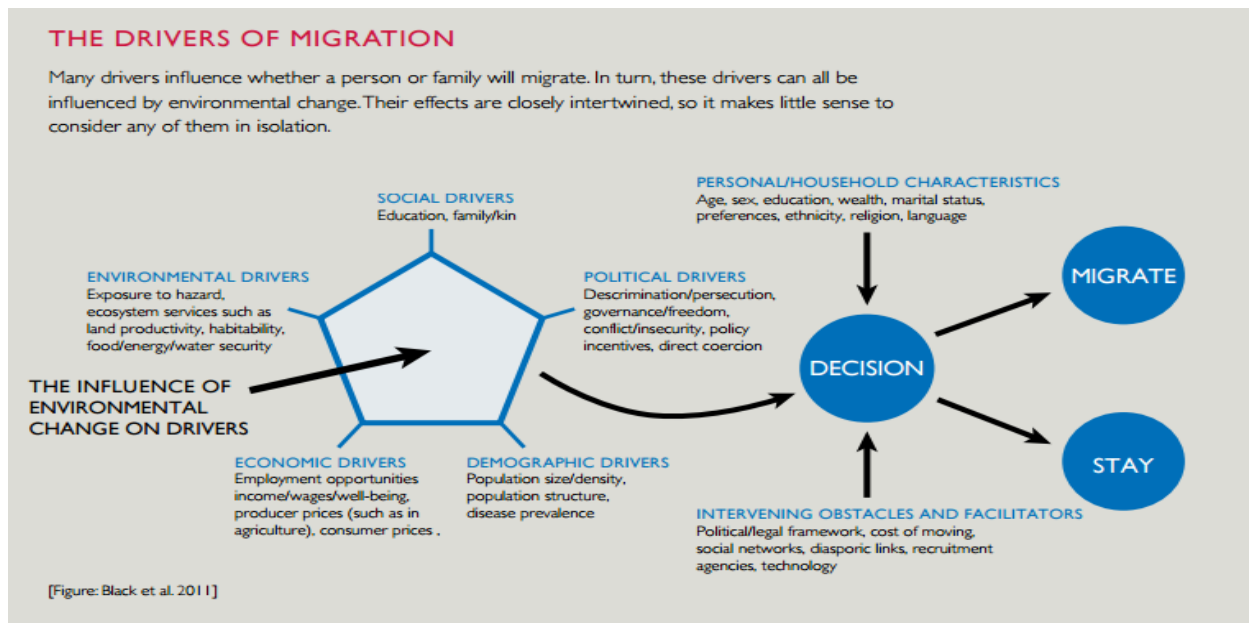
les quelque 21 millions de personnes déplacées dans le monde, plus de 10 millions sont des Africains.¹

Tout récemment, la propagation et l'intensité des conflits et la prolongation des crises ont fortement aggravé la situation de l'insécurité alimentaire. En 2020, selon l'Indice mondial de la faim, à cause des conflits, un niveau élevé de la faim persistait toujours dans 50 pays, dont selon les scores GHI 2020, le Tchad, le Timor-Leste, Madagascar, le Burundi, la République centrafricaine, les Comores, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Sud-Soudan, la Syrie et le Yémen présentent des niveaux de faim alarmants.²

c. Pressions migratoires

La Figure 1.15 fait apparaître les nombreuses raisons qui poussent les gens à migrer, mais l'insécurité de l'approvisionnement en nourriture et en eau peut être le facteur le plus important. Le monde est actuellement témoin des plus grands flux migratoires depuis la Seconde Guerre mondiale. Selon les estimations du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), 65,3 millions de personnes avaient été déplacées de force dans le monde à la fin de 2015, dont 21,3 millions au titre des réfugiés.³

Figure 1.15. Les facteurs de la migration



Source: Martens, M., (2017). La sécurité alimentaire et hydrique au Moyen-Orient et en Afrique du nord. Rapport spécial n° 176. La commission des sciences et des technologies, la présidence parlementaire de l'OTAN, p. 4.

¹ Mentan, T. (2014). *Africa: Facing Human Security Challenges in the 21st Century*. Langaa RPCIG, p. 98.

² von Grebmer, K., J. Bernstein, R. Alders, O. Dar, R. Kok, F. Rampa, M. Wiemers, K. Acheampong, A. Hanano, B. Higgins, R. Ní Chéilleachair, C. Foley, S. Gitter, K. Ekstrom, and H. Fritschel. (2020). *2020 Global Hunger Index: One Decade to Zero Hunger: Linking Health and Sustainable Food Systems*. Bonn: Welthungerhilfe; and Dublin: Concern Worldwide, p. 7.

³ Martens, M., (2017). La sécurité alimentaire et hydrique au Moyen-Orient et en Afrique du nord. Rapport spécial n° 176 STC 17 F Bis, déposé par la commission des sciences et des technologies, enregistré à la présidence parlementaire de l'OTAN le 8 octobre, p : 4.

Alors que les PED accueillent environ 85% des réfugiés dans le monde dont notamment les par les pays frontaliers de pays ravagés par ces conflits,¹ l'Europe a connu un important afflux de migrants et de réfugiés ces dernières années. Entre octobre 2014 et octobre 2015, plus de 875000 de personnes se sont rendues en Europe pour demander l'asile (The Economist's Data Team, 2016). En 2016, le nombre de réfugiés et de migrants qui débarquent en Europe est tombé à 370 000, mais on est loin de la fin de ce phénomène de crise.²

Les migrations liées au changement climatique, dit aussi migrations de survie (ou climatiques, que nous avons abordés précédemment dans les effets du changement climatique)), posent un énorme défi à l'urbanisation, car elles entraînent une densification rapide des centres urbains. Une partie importante des causes de migration restent cependant anthropiques (assèchement et déforestation, agriculture intensive) et les déplacements forcés sont largement induits par les violences intercommunautaires et la présence de groupes armés.³

Finalement, selon les estimations, 79 millions de personnes restaient déplacés dans le monde à la mi-2019, dont 44 millions d'entre elles étaient des déplacés internes et 20 millions étaient des réfugiés. Plus de la moitié de ces réfugiés étaient accueillis dans des pays comptant un nombre élevé de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë. Dans les pays où les contraintes de financement ont réduit l'assistance dans les camps de réfugiés, la sécurité alimentaire des réfugiés était en conséquence, gravement menacée.⁴

2.2.4. Facteurs politiques de gouvernance locale et mondiale

L'accès aux actifs, leur utilisation et les rendements attendus dans le secteur agricole sont influencés par l'environnement politique, institutionnel et organisationnel dans lequel les personnes sont intégrées. Les politiques fournissent un cadre qui contraint ou soutient le rôle joué par les institutions ou les organisations. Si la sécurité alimentaire n'est pas une priorité dans ces politiques, il est évident que la bonne gestion des risques pour réduire sa vulnérabilité ne le sera pas non plus.⁵

En outre, dans de nombreux pays, l'absence de coordination adéquate entre et au sein des institutions chargées de la mise en œuvre des politiques agricoles a empêché le succès de leur application. Dans ces conditions, devant l'incapacité des gouvernements nationaux à améliorer la

¹ Boniface, P. (2020). *La géopolitique : 50 Fiches pour comprendre l'actualité*. Editions Eyrolles, p. 70.

² Martens, M., (2017). La sécurité alimentaire et hydrique au Moyen-Orient et en Afrique du nord. Rapport spécial n° 176. La commission des sciences et des technologies, la présidence parlementaire de l'OTAN, p. 4.

³ D'Aiglepierre, R., David, A. & Spielvogel, G. (2020). VI. La migration africaine. Dans : Agence française de développement éd., *L'économie africaine 2020*, (pp. 95-109). Paris. La Découverte.

⁴ FSIN. (2020). *Global Report on Food Security Crises 2020*. Rome: Food Security Information Network, p. 3.

⁵ Lovendal, C. R., & Knowles, M. (2007). Tomorrow's hunger: A framework for analysing vulnerability to food security. In Guha-Khasnobis, B., Acharya, S. S., & Davis, B. (Eds.). *Food Security: Indicators, Measurements, and the Impacts of Trade Openness*, (pp. 62-94). Oxford University Press on Demand.

situation du secteur agricole, il est de plus en plus nécessaire d'envisager un ensemble cohérent de réformes prioritaires multisectorielles.¹

En raison de cette mauvaise gouvernance et la défaillance des politiques mises en œuvre, les personnes en situation d'insécurité alimentaire et de pauvreté sont souvent les premières victimes de l'injustice sociale et du comportement des décideurs politiques inéquitable qui en découlent. Cette constatation est très inquiétante et illustre le manque de cohérence entre les discours et les actions visant à réduire la pauvreté et la faim par les autorités dans la majorité des PED, ce qui reflète une mauvaise gouvernance au niveau local.²

Cela justifier également l'idée, souvent préconisée par les acteurs de la sécurité alimentaire, pour laquelle la gouvernance de la sécurité alimentaire devrait mobiliser tous les secteurs d'intervention publique (agriculture, emploi, santé, environnement, commerce, etc.) pour aborder la complexité des systèmes alimentaires.³

Il faut également tenir compte d'un autre élément important pour remédier aux facteurs d'insécurité alimentaire qui nécessite, selon Clapp (2014), une approche large et globale non seulement dans les différentes agences alimentaires qui abordent des piliers spécifiques de sécurité alimentaire, mais aussi entre les agences alimentaires et les cadres généraux de gouvernance économique qui abordent le commerce, l'investissement et les finances.⁴

Cependant, l'adoption de ce changement a été difficile dans la pratique en raison des agendas concurrents et chevauchants de différents acteurs de la gouvernance mondiale. Par exemple, il ne fait aucun doute, que les programmes de réforme économique (PAS) imposés par le FMI et la Banque mondiale aux pays endettés des années 90s ont durement et directement influencé la situation du droit à l'alimentation et de la sécurité alimentaire dans de nombreux PED.⁵ D'où la nécessité d'une approche plus complète et plus coordonnée de la sécurité alimentaire au niveau mondial est bien comprise. (Voir la deuxième section du deuxième chapitre de cette thèse).

¹ Wafullah, T. N. (2019). op. cit., p. 13.

² Pinstrup-Andersen, P. (2007). Eliminating Poverty and Hunger in Developing Countries: A Moral Imperative or Enlightened Self-Interest? In Pinstrup-Andersen, P., & Sandøe, P. (Eds.). *Ethics, Hunger and Globalization*, (pp. 15-27). In search of appropriate policies (Vol. 12). Springer Science & Business Media.

³ Alpha, A., & Fouilleux, E. (2018). op. cit.

⁴ Clapp, J. (2014). Food and Hunger. In Thomas G. Weiss and Rorden Wilkinson (Eds.). *International Organization and Global Governance*, (pp. 644-655). London and New York: Routledge

⁵ Ziegler, J., Golay, C., Mahon, C., & Way, S. A. (2011). *The fight for the right to food*. Palgrave Macmillan, p. 84.

Section 3. Le système alimentaire mondial : entre échec et impératif de durabilité

3.1. Les régimes agro-alimentaires (Food regime)

Au sein de l'économie politique et des relations internationales, l'analyse du fonctionnement des régimes occupe une place importante. Selon Krasner (1982), les régimes sont "des ensembles de principes, de normes, de règles et de procédures décisionnelles implicites ou explicites autour desquels convergent les attentes des acteurs dans un domaine donné des relations internationales".¹

Certes, les processus qui ont conduit à l'incorporation inégale et défavorable des agriculteurs dans les PED peuvent être mieux décrits si l'on utilise la structure des systèmes alimentaires mondiaux et l'analyse des régimes agro-alimentaires. Ce cadre analytique a été introduit au début des années 1980, comme une méthode permettant d'explorer le rôle de l'agriculture commerciale dans la formation des États. Il donne un aperçu des " dynamiques plus larges d'accumulation, de pouvoir, de classe et de territoire ".² C'est un cadre analytique qui est ancré dans une analyse historique de l'agriculture commerciale et qui a été indissociablement lié à la formation de l'État en Europe et aux États-Unis.³

Dans le même sens, la théorie de la stabilité hégémonique, selon Kindleberger, (1986) (cité par Plahe et al., 2013), explique que les régimes sont conçus par des puissances hégémoniques qui établissent des règles pour atteindre des objectifs stratégiques et assurent le respect de ces règles. D'autres considèrent également que les régimes naissent en réponse à un besoin ou à une demande perçue (Keohane, 1984). Les pays et les autres acteurs ont tendance à coopérer et à interagir en raison d'une confluence d'intérêts et d'objectifs. La nature et la qualité de l'interaction ainsi que la transparence et la disponibilité de l'information sont des paramètres déterminants pour assurer le succès du régime, tandis que ses différents participants peuvent procéder aux ajustements et aux alliances indispensables pour maintenir sa fiabilité.⁴

Dans ce qui suit, nous allons aborder ces définitions, examiner ces théories et donner un résumé des principaux aspects liés à la façon dont les régimes agro-alimentaires ont été dirigés par le développement capitaliste et l'impact sur le monde en développement.

¹ Krasner, S. D. (1982). Structural causes and regime consequences: regimes as intervening variables. *International organisation*, 185-205.

² Friedmann, H. (2016). Commentary: Food regime analysis and agrarian questions: widening the conversation. *The Journal of Peasant Studies*, 43(3), 671-692.

³ Ayeb, H., & Bush, R. (2019). *Food Insecurity and Revolution in the Middle East and North Africa: Agrarian Questions in Egypt and Tunisia*. Anthem Press, p. 14

⁴ Plahe, J. K., Hawkes, S., & Ponnampetuma, S. (2013). The corporate food regime and food sovereignty in the Pacific Islands. *The Contemporary Pacific*, 309-338.

3.1.1. Définitions du régime agro-alimentaire

Le concept de régime agro-alimentaire a été introduit par Harriet Friedmann et Philip McMichael (1989) dans un article dans lequel ils ont analysé les différentes mutations affectant le rôle de l'alimentation et de l'agriculture dans le développement du capitalisme mondial depuis 1870.¹

À son tour, Friedmann (1993, pp. 30-31 cité par McMichael, 2009) ajoute que le régime agro-alimentaire est défini comme " une structure gouvernée par des règles de production et de consommation de nourriture à l'échelle mondiale ".²

Pour Meybeck et Gitz (2016), "un régime agro-alimentaire est une sélection d'aliments, consommés par un individu, choisi entre ceux mis à sa disposition par le système alimentaire. La somme des régimes crée la demande alimentaire globale qui oriente à leur tour les systèmes alimentaires. En conséquence, les régimes agro-alimentaires constituent simultanément un résultat et un facteur déterminant des systèmes alimentaires".³

Un régime agro-alimentaire se caractérise par une structure, des règles, des procédures et des normes et est animé par une idéologie directrice. Il englobe l'interaction de tous les intérêts en jeu : classes sociales, lobbies, États et capitaux. Les intérêts des acteurs les plus puissants, qui fixent les priorités et établissent les règles, auront tendance à prévaloir. La terre, le travail et les ressources nécessaires à la production alimentaire sont distincts, tout comme la distribution et la consommation des aliments. Les groupes d'intérêts sectoriels tels que les sociétés transnationales, les agriculteurs, les propriétaires fonciers, les distributeurs, les transformateurs, les détaillants, les décideurs et les consommateurs sont tous des groupes identifiables dont les actions affectent les intérêts des uns et des autres.⁴

Toutefois, le régime agro-alimentaire réunit à la fois l'économie politique, l'écologie politique et l'analyse historique pour expliquer comment les relations particulières de la production et de la consommation alimentaires se trouvent au cœur des mécanismes de fonctionnement et de reproduction de la mondialisation capitaliste. Il s'agit donc, d'une approche qui se préoccupe moins de l'alimentation en tant qu'objet que des multiples interconnexions et relations auxquelles les produits alimentaires donnent lieu, y compris les conséquences sociales, culturelles et écologiques.⁵

¹ Friedmann, H., & McMichael, P. (1989). The rise and decline of national agricultures, 1870 to the present. *Sociologia ruralis*, 29(2), 93-117.

² McMichael, P. (2009). op. cit.

³ Meybeck, A., & Gitz, V. (2016). op. cit.

⁴ Plahe, J. K., Hawkes, S., & Ponnampuruma, S. (2013). op. cit.

⁵ Sage, C. (2013). The interconnected challenges for food security from a food regimes perspective: Energy, climate and malconsumption. *Journal of Rural Studies*, 29, 71-80.

Depuis plus de deux décennies, la théorie des régimes agro-alimentaires a joué un rôle primordial dans la description de l'évolution globale de la production et de la consommation agricoles à l'échelle mondiale. La théorie des régimes agro-alimentaires vise à inscrire les relations internationales de production et de consommation alimentaires dans une analyse historique des périodes de développement capitaliste, offrant une périodisation du rôle stratégique de l'agriculture et des relations agroalimentaires dans l'économie mondiale.¹

Sur le plan méthodologique, les théoriciens du régime agro-alimentaire ont souvent cherché à observer l'organisation des forces sociales et des relations de production dans le système alimentaire mondial à différents niveaux, dans différents contextes et à différentes échelles et lieux d'intervention. Cette méthodologie matérialiste fait du concept de régime agro-alimentaire un outil particulièrement utile pour expliquer l'évolution de ce qu'on appelait alors le système alimentaire mondial.²

3.1.2. Les théories du régime agro-alimentaire

L'approche des régimes agro-alimentaires considère l'agriculture et l'alimentation en relation avec le développement du capitalisme à l'échelle mondiale et affirme que le changement social est le résultat de luttes entre les mouvements sociaux, le capital et les États. Ce concept repose initialement sur une combinaison de deux théories incluant la théorie des systèmes monde et la théorie de l'école française de la régulation.³ Il s'agit actuellement d'une approche interdisciplinaire, qui englobe les domaines de l'économie, de l'histoire, de la politique, de la sociologie et du droit.⁴

Suivant la théorie du régulationnisme, il existe un type spécifique de déclin au sein du capitalisme appelé régime d'accumulation, qui est en fait "une organisation systématique de la production, de la distribution des revenus, de l'échange de produits sociaux et de la consommation", caractérisée par un développement économique relativement stable. De tels moments sont caractérisés par une accumulation extensive, comme au 19^e siècle, "où l'investissement de capital constant, y compris les investissements dans le fer et l'acier, la construction ferroviaire et la construction navale elle-même, a validé la croissance économique."⁵

¹ Buck, M. (2014). Policing the new enclosure: on violence, primitive accumulation, and crisis in the neoliberal food system. In Wolf, S.A., & Bonanno, A. (Eds.). *The Neoliberal Regime in the Agri-Food Sector: Crisis, Resilience, and Restructuring*, (pp. 52-70). 1st ed. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203583111>.

² Ibid.

³ Magnan, A. (2012). Food regimes. In Pilcher, J. M. (Ed.). *The Oxford handbook of food history*, (pp. 370-388). Oxford University Press.

⁴ Sodano, V. (2012). Food policy beyond neo-liberalism. In Erasga, D. (Ed.). *Sociological Landscape: Theories, Realities and Trends*, (pp. 375-402). BoD-Books on Demand.

⁵ Brankov, T., & Lovre, K. (2018). *op. cit.*, p. 18.

La théorie du régime alimentaire a été conçue par des sociologues et des géographes, et l'analyse du régime agro-alimentaire a été et reste un outil influent dans l'étude du système alimentaire mondial et ces disciplines. Bien qu'il n'existe pas de domaine distinct de "droit alimentaire international", les spécialistes internationaux traitent fréquemment des questions d'alimentations et de faims. L'analyse du régime alimentaire comprend de nombreuses dimensions juridiques internationales ainsi qu'un vaste débat sur les droits de l'homme, le droit commercial, le droit de l'environnement, le droit de la propriété et toute une série de domaines du droit international. La théorie du régime agro-alimentaire est issue d'une combinaison de la théorie des systèmes mondiaux et de la théorie de la régulation.¹

La théorie des systèmes mondiaux tente d'analyser l'économie capitaliste par une approche multidisciplinaire, en particulier en éliminant les barrières entre les sciences sociales et l'histoire. Elle permet d'étudier la politique et l'économie de l'alimentation dans le contexte de conditions et de circonstances historiques spécifiques.

La théorie de la régulation se concentre sur les tendances ou les lois qui soutiennent les modes d'accumulation du capital et sur la manière dont elles sont influencées par les conditions historiques et sociales. Les perspectives de la théorie de la régulation ont conduit les théoriciens du régime agro-alimentaire à examiner les modes de régulation qui ont soutenu les relations alimentaires à des moments spécifiques de l'histoire. Les origines de la théorie du régime agro-alimentaire invitent à explorer le rôle du droit international comme moyen de réguler l'économie politique de l'alimentation.²

Les régimes agro-alimentaires étaient auparavant largement connus pour leur périodisation historique d'un système alimentaire international émergent, le premier régime agro-alimentaire se situant entre 1870 et 1914 et le second entre 1947 et 1973, entrecoupés d'une "ère expérimentale et chaotique (1914-47)". Alors que la période de 1973 à nos jours a été généralement considérée comme une autre ère contestée et expérimentale, certains théoriciens ont affirmé qu'elle a commencé à constituer un "troisième" régime, ce qui justifie de l'appeler "régime agro-alimentaire d'entreprise".³

De tels débats ne sont pas concernés ici. L'objectif est plutôt d'utiliser une perspective de régime agro-alimentaire afin de faciliter une compréhension plus complexe du déplacement du lieu de pouvoir au sein du système alimentaire mondial. Donc, aborder la question des régimes agro-

¹ Saab, A. (2019). *Narratives of Hunger in International Law: Feeding the World in Times of Climate Change*. Cambridge Studies in International and Comparative Law. Cambridge. Cambridge University Press. doi:10.1017/9781108670906, pp. 47-49.

² Ibid., pp. 47-49.

³ Sage, C. (2013). op. cit.

alimentaires et de leur évolution peuvent nous servir comme moyen pratique pour aborder plus concrètement l'évolution du système alimentaire mondial. Dans cette partie, nous allons dresser un aperçu historique sur l'évolution des différents régimes agro-alimentaires en analysant leur caractérisation spécifique et les raisons de leur effondrement.

La théorie du régime agro-alimentaire a été sérieusement critiquée pour d'être trop appuyée sur des théories développées pour les industries manufacturières, remettant ainsi en question la périodisation de régimes agro-alimentaires spécifiques (Goodman et Watts 1994 ; Goodman 1997 ; citées par Müller, 2014). Cette critique a remis en question la pertinence de la théorie des régimes agro-alimentaires à la fin des années 1990. L'accent principal de la théorie des régimes agro-alimentaires sur l'identification de régimes particuliers d'hégémonie dans le système alimentaire mondial a également réduit les transformations du système alimentaire à la logique de l'accumulation capitaliste, sous-estimant ainsi l'agence de l'État. Néanmoins, la théorie du régime agro-alimentaire continue de fournir une perspective analytique utile pour comprendre les transformations des systèmes alimentaires.¹

Selon Buttel (2001), la démarche de Friedmann et McMichael (1989) visant à comprendre comment les structures agraires et les politiques agricoles des États se sont développées au fil du temps, tant dans les pays développés (Nord/Centre) que dans les PED (Sud/Périphérie). Ce faisant, ils ont fait valoir que ni le concept d'économie mondiale capitaliste ni celui de capitalisme en tant que mode de production ne peut en soi expliquer les régimes spécifiques de production internationale (par exemple, les politiques agroalimentaires internationales) dans le temps et l'espace. Ils soutiennent cependant qu'une autre construction à l'échelle mondiale, celle des régimes mondiaux, comme les manières concrètes dont les politiques alimentaires et agricoles, ont été représentées dans les "régimes alimentaires mondiaux", nous aide à expliquer plus en détail les changements importants des systèmes agroalimentaires.²

3.1.3. Évolution des régimes agro-alimentaires

En tant que méthode d'analyse historique, la théorie des régimes agro-alimentaires est fondée sur l'existence de périodes relativement stables, marquées par des moments de transition à grande échelle. La transition est un processus qui se produit à la suite d'une crise, le résultat d'une accumulation progressive de contradictions qui, ensemble, rompent les relations d'hégémonie et

¹ Müller, A. R. (2014). South Korea: Food Security, Development, and the Developmental State. In Christoplos, I., & Pain, A. (Eds.). *New challenges to food security: from climate change to fragile states*, (pp. 298-320). Routledge.

² Buttel, F. H. (2001). Some reflections on late twentieth century agrarian political economy. *Sociologia Ruralis*, 41(2), 165-181.

entraînent leur nécessaire réorganisation en fonction des changements de pouvoir sur la production.¹

La théorie du régime agro-alimentaire met en évidence l'histoire du système alimentaire mondial et national comme une série de crises, de transformations et de transitions dans l'économie mondiale et le rôle hégémonique de quelques nations ou sociétés dans le façonnement du système alimentaire mondial.²

Tableau 1.8. Les régimes agro-alimentaires

1^{er} régime agro-alimentaire : De la culture à l'agriculture	Période de transition (entre deux guerres)	2^e régime agro-alimentaire : La modernisation de l'agriculture pendant le développementaliste.	3^e régime agro-alimentaire : L'accumulation par la dépossession
Industrialisation agricole, sidérurgie, chimie, électricité et pétrole, rôle central de la colonisation et de la domination britannique.	Du libre-échange à la protection : La nouvelle donne de Roosevelt	Domination américaine ; guerre froide ; surplus alimentaire, PL480 ; industrialisation de l'agriculture. Soutien aux exploitations agricoles du Nord ; surproduction, prix cassés. Idée du "droit à l'alimentation" et de la "sécurité alimentaire".	Inflation des prix des céréales dans les années 1970s et 2005-8 ; concurrence accrue dans le commerce agricole ; nouveaux entrants, la fin de la guerre froide signale la fin du rôle stratégique de l'aide alimentaire. La libéralisation du commerce, le pouvoir accru des multinationales agricoles, l'idée de la sécurité alimentaire des ménages.
Spécialisation des cultures dans les PED (Asie et Afrique)	Les guerres dans les pays du Sud et la montée en puissance du mouvement pour l'indépendance des peuples colonisés	Les PED ont recours à l'industrialisation basée sur la substitution des importations (ISI), à l'industrialisation à forte intensité de capital, aux économies à forte intensité de main-d'œuvre, aux importations de blé bon marché, aux transitions agraires désarticulées, à la dette et à l'encouragement de l'exportation de produits alimentaires.	Austérité dans les PED ; politiques d'ajustement structurel (PAS) ; fin des aides aux agriculteurs et de l'industrialisation par substitution des importations (ISI) ; Dépaysannisation relative et absolue, déplacement, privatisation ; accaparement des terres ; sécurité alimentaire vis-à-vis de la souveraineté ; résistance des agriculteurs ; promotion des aliments et des semences comme étant plus que des produits de base.

Source : Bush, R., & Martiniello, G. (2017). Food riots and protest: Agrarian modernizations and structural crises. *World Development*, 91, 193-207.

Dans ce qui suit, nous allons présenter le développement des régimes agro-alimentaires à travers l'analyse de leur caractérisation spécifique et des raisons de leur effondrement

¹ Buck, M. (2014). Policing the new enclosure: on violence, primitive accumulation, and crisis in the neoliberal food system. op. cit.

² Müller, A. R. (2014). op. cit.

a. Le 1^{er} régime agro-alimentaire basé sur la colonie de peuplement (1870s-1930s)

Ce régime est également connu en anglais comme " a colonial-settler regime " à exister approximativement de 1875 au début de la Première Guerre mondiale. Il a donné lieu à des échanges commerciaux organisés et spécialisés entre les pays européens et les États " colonisateurs " à travers les hémisphères " colonies ", où les produits agricoles primaires et transformés étaient exportés depuis les colonies du Sud vers les pays européens. En retour, les États colonisateurs importaient d'Europe des produits manufacturés de valeur, de la main-d'œuvre et des capitaux, facilitant souvent l'extraction des ressources et la production agricole.¹

Dans ce premier régime alimentaire, le projet britannique « atelier du monde » a intégré le capitalisme industriel européen émergent avec des chaînes d'approvisionnement alimentaire provenant de l'empire offshore de la capitale.²

Ces dimensions commerciales associées au « modèle impérial britannique » ont fonctionné sur la base d'un noyau extractif et d'une périphérie, renforçant le pouvoir financier et politique des pays avancés tout en faisant stagner le développement de la production agricole dans le Sud. Ce régime marque une étape importante dans la division internationale du travail. Il est considéré comme étant un régime d'accumulation extensive.³

En effet, la formation d'un marché mondial du blé en tant que première denrée alimentaire de base a marqué une rupture radicale dans l'histoire de l'approvisionnement alimentaire. Des populations entières (ex., le Royaume-Uni) sont devenues dépendantes d'approvisionnements alimentaires lointains pour leur survie et les échanges alimentaires ont lié les États, les agriculteurs et les consommateurs à travers la culture de produits d'exportation. Selon l'analyse de Friedmann et McMichael, cette évolution a rendu possible l'émergence du premier régime alimentaire international, un ensemble de règles, d'institutions et de pratiques historiquement spécifiques qui ont réglementé l'alimentation et l'agriculture à l'échelle mondiale sous l'hégémonie britannique.⁴

Ce régime a connu une véritable crise qui a accompagné l'effondrement de la civilisation du 19^e siècle suite au déclenchement de la Première Guerre mondiale et après une longue période de

¹ Clendenning, J., & Dressler, W. (2013). Between empty lots and open pots: Understanding the rise of urban food movements in the USA. paper presented for discussion at: Food Sovereignty: A Critical Dialogue International Conference September 14-15, 2013, under the Agrarian Studies Program, Yale University (pp. 1-31).

² McMichael, P. (2013). *Food regimes and agrarian questions: Agrarian change and peasant studies*. Nova Scotia, Canada: Fernwood Publishing, p. 46.

³ Verhaegen, É. (2012). Les paysanneries et territoires ruraux face à la globalisation : les limites de l'approche par les régimes agroalimentaire (Doctoral dissertation, thèse de doctorat en études du développement, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve), p. 31.

⁴ Magnan, A. (2012). op. cit.

turbulences économiques et politiques entre les deux guerres mondiales, un second régime a émergé vers 1945, sous l'hégémonie des États-Unis.¹

b. Le 2^e régime agro-alimentaire d'après-guerre (1950s-1970s)

Ce régime est également connu en anglais comme " postwar food regime " et a émergé à la suite de la restructuration des agricultures nationales et du commerce mondial sous l'hégémonie américaine.

Durant cette période, les structures de production agricole ont été transformées en profondeur dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. Grâce aux aides du plan Marshall, la mécanisation, le progrès technique, le rendement, les pesticides, les engrais ont pris une importance considérable. Les États-Unis ont déployé politiquement des excédents alimentaires bon marché pour créer des alliances et des marchés pour les produits de leur régime d'accumulation intensive.²

Dans ce régime, les gouvernements ont joué un rôle plus important dans la régulation des prix et des marchés agricoles pour atteindre les objectifs nationaux de développement rural et de sécurité alimentaire. Au niveau international, les États-Unis et d'autres acteurs puissants ont structuré le commerce agricole autour de l'"aide alimentaire", des accords internationaux sur les produits de base et d'autres pratiques mercantiles,³ pour empêcher les mouvements révolutionnaires dans les pays développés et pour faire face à l'expansion du socialisme pendant la guerre froide.⁴

Bien que l'agro-industrialisation soit commune à chaque régime, la structure sociale de l'accumulation et du système interétatique diffère considérablement d'une époque à l'autre.

Les chocs pétroliers et alimentaires des années 1970 ont provoqué la chute de ce deuxième régime agro-alimentaire et ont marqué le début d'une période d'intensification de la concurrence internationale, de volatilité des prix et de démantèlement de nombreuses institutions d'après-guerre.

¹ Maya-Ambía, C. J. (2015). Agricultural industrialization and the presence of the "local" in the global food world. In Fitzpatrick, K. M., & Willis, D. (Eds.). *A Place-Based Perspective of Food in Society*, (pp. 37-57). Palgrave Macmillan, New York.

² McMichael, P. (2013). *op. cit.*, p. 46.

³ Magnan, A. (2013). The Canadian Wheat Board in Food Regime History. In Wolf, S. A., & Bonanno, A. (Eds.). *The neoliberal regime in the agri-food sector: crisis, resilience, and restructuring*, (pp. 73-90). Routledge.

⁴ Maya-Ambía, C. J. (2015). *op. cit.*

c. Le 3^e régime agro-alimentaire néolibéral dirigé par les entreprises

Ce régime est également appelé transition post-productiviste et connu en anglais comme "the post-productivist transition",¹ "the neoliberal food regime", "corporate food regime" ou "corporate-environmental food regime".²

Selon certaines recherches menées jusqu'à présent, sur les régimes agro-alimentaires, les tensions actuelles autour de la réglementation de l'agriculture et de l'alimentation qui s'expriment par l'échec des négociations de l'OMC, la persistance de la faim dans le monde, la volatilité des prix alimentaires, les crises agricoles, les craintes liées à la sécurité alimentaire et la critique environnementale de l'agriculture industrielle, témoignent que les conditions de crise survenues dans les années 1970 n'ont jamais été totalement résolues. Dans ces circonstances, on assiste actuellement à un débat de longue haleine sur l'émergence d'un éventuel troisième régime alimentaire.³

Les caractéristiques de ce troisième régime n'étaient pas encore définies et ne faisaient pas encore l'unanimité, mais il était le plus souvent articulé comme un régime réglementaire international favorable aux entreprises que certains considèrent comme étant une entrave à la puissance de l'État. Les prédictions selon lesquelles l'internationalisation du régime réglementaire et l'institutionnalisation des droits des entreprises à l'initiative de l'État seront des caractéristiques clés de ce troisième régime alimentaire se sont avérées durables. Par conséquent, contrairement à l'optimisme des partisans du libre-échange, le régime néolibéral est prêt à étendre et à ancrer les inégalités existantes entre les États-nations.⁴

Le régime alimentaire des entreprises tel qu'il existe aujourd'hui, repose sur les ressources fossiles et est dominé par des monopoles mondiaux. Il se caractérise, entre autres, par une concentration mondiale dans les secteurs des intrants, de la transformation et de la vente au détail des aliments, par des chaînes d'approvisionnement mondiales pour la viande, les aliments pour animaux et les biocarburants, et par l'essor des semences génétiquement modifiées brevetées.⁵

Grâce aux progrès technologiques entrepris au cours de cette période, l'industrie agricole a pu faire face à deux contraintes conflictuelles selon Detwiler (2020), à savoir la diminution rapide des terres disponibles pour l'agriculture et la croissance rapide de la population. C'est à cette époque que les agriculteurs ont commencé à utiliser de nouveaux outils, notamment la

¹ Mayhew, S. (2015). *A dictionary of geography*. Oxford quick reference. Oxford University Press, p. 496.

² Sodano, V. (2012). *op. cit.*

³ Magnan, A. (2012). *op. cit.*

⁴ Pechlaner, G., & Otero, G. (2010). The neoliberal food regime: Neoregulation and the new division of labor in North America. *Rural sociology*, 75(2), 179-208.

⁵ Morales, A. (2011). Growing food and justice: Dismantling racism through sustainable food systems. In Alkon, A. H., & Agyeman, J. (Eds.). *Cultivating food justice: Race, class, and sustainability*, (pp. 149-176). MIT press.

biotechnologie sous la forme de cultures résistantes aux mauvaises herbes et aux insectes, de cultures génétiquement modifiées et de satellites pour l'agriculture de précision.¹

Au début des années 1990, les FMN disposaient d'un système "approvisionnement alimentaire mondial" perceptible grâce aux technologies de modification des semences, de refroidissement et de conservation, ainsi qu'au transport des fruits et légumes, a permis d'offrir, tout au long de l'année, aux consommateurs relativement aisés un accès non saisonnier à ces produits. Ces activités ont donné lieu à des études sur les "chaînes de valeur" qui exploitent les exportations non traditionnelles de fruits et légumes en provenance des PED.²

Ce nouveau régime alimentaire néolibéral des entreprises et de l'environnement affirme que les demandes des mouvements sociaux pour des aliments plus sains, plus sûrs et plus respectueux de l'environnement sont en train d'être reconnues par l'industrie alimentaire. Cette dernière est en train de mettre en place des systèmes privés de normes et de chaînes d'approvisionnement contrôlées (par opposition à la réglementation publique des gouvernements) afin de convaincre les consommateurs que leurs produits alimentaires répondent à ces nouvelles exigences "vertes".³

Toujours selon McMichael (2013), le régime alimentaire des entreprises a connu un cycle similaire aux conditions d'effondrement des deux premiers régimes. En effet, un quasi-multilatéralisme institutionnalisé par les règles de l'OMC donnant la priorité à un modèle agro-exportateur industriel qui s'est retrouvé en crise à la fin des années 2000. Les retombées ont été centrées sur les redéfinitions de la "sécurité alimentaire", en tant que concept central du régime alimentaire des entreprises.⁴

3.2. Le système alimentaire mondial

Comme nous l'avons souligné précédemment à travers l'analyse des trois régimes agroalimentaires, le fait marquant qui a commencé à se dessiner depuis le 19^e siècle est surtout la mise en place d'un système alimentaire mondial centré sur la recherche, les industries de production, la production, la transformation, le transport, le stockage et la distribution, à la vente au détail, et de la préparation à la consommation.⁵

Pratiquement tous les systèmes alimentaires du monde sont liés d'une manière ou d'une autre au système alimentaire mondial, qui est lui-même façonné par le régime alimentaire des entreprises. Ce régime est financièrement dominé par les monopoles du complexe agroalimentaire industriel

¹ Detwiler, D. (2020). *Food Safety: Past, Present, and Predictions*. Academic Press, p. 207.

² McMichael, P. (2013). *op. cit.*, p. 49.

³ Talbot, J. M. (2015). Food Regimes and Food Import Dependence: An Analysis of Jamaica's Food Imports, 1950–2000. In Ervine, K., & Fridell, G. (Eds.). *Beyond free trade: alternative approaches to trade, politics and power*, (pp. 37-56). Palgrave Macmillan, London.

⁴ McMichael, P. (2013). *Op. cit.*, p. 46.

⁵ Smyth, S., Kerr, W. A., & Phillips, P. W. (2019). *op. cit.*, p. 33.

(FMN) et politiquement géré par les gouvernements nationaux et les organisations multilatérales qui établissent et exécutent les règles de libre-échange, de travail et de propriété qui rendent possible la création et l'application d'un régime alimentaire mondialisé. Ce partenariat politico-économique est complété par une myriade d'institutions, tant publiques que privées, qui remplissent des fonctions de soutien, d'atténuation et d'adaptation au sein de ce régime, en partant de la Banque mondiale et du FMI jusqu'au PAM.¹

Le système alimentaire mondial à travers ses processus essentiels est devenu très complexe et largement interconnecté avec des régions géographiques éloignées. Les approvisionnements alimentaires qui impliquent toute une série d'activités qui amènent les aliments de la " ferme à l'assiette " sont, à l'heure actuelle, étroitement liés aux relations économiques internationales.² De nos jours, les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires sont généralement allongées en termes de distance physique parcourue par les aliments et de nombre d'agents impliqués dont les FMNs agro-alimentaires et leurs filiales sont largement présentes et influencent dans le domaine de l'alimentation.³

Néanmoins, plus récemment, l'alimentation et les systèmes alimentaires sont de plus en plus confrontés à des enjeux complexes et difficiles à relever. Ces enjeux sont souvent le reflet d'un manque de connaissances sur les risques encourus par la sous-alimentation, associée à la malnutrition et à l'obésité ; par la sécurité, associée aux préoccupations nutritionnelles ; par le gaspillage alimentaire, associé à la pauvreté mondiale ; par le changement climatique, associé à la pénurie d'eau, à l'érosion des sols et à la perte de biodiversité. Tous ces problèmes sont le reflet d'un système alimentaire mondial qui, selon de nombreux indicateurs et facteurs, n'est pas durable.⁴

3.2.1. Définitions des systèmes alimentaires

a. Définitions des systèmes alimentaires

Les systèmes alimentaires désignent d'abord les chaînes d'activités marchandes et non marchandes et les acteurs qui relient la production, l'agrégation, le transport et le stockage des aliments, la transformation, la distribution, la préparation, la restauration et la consommation, la

¹ Morales, A. (2011). op. cit.

² Karunasagar, I., & Karunasagar, I. (2016). Challenges of food security—need for interdisciplinary collaboration. *Procedia food science*, 6, 31-33.

³ De Schutter, O. (2009). Report of the Special Rapporteur on the right to food: Agribusiness and the right to food. UN General Assembly. Human Rights Council. A/HRC/13/33.

⁴ Mason, P., & Lang, T. (2017). *Sustainable diets: how ecological nutrition can transform consumption and the food system*. Taylor & Francis, p. 02.

gestion des déchets et des ressources, ainsi que les fournisseurs d'intrants agricoles (semences, engrais, emballages, etc.) et les institutions et les activités réglementaires associées.¹

Si ces activités et acteurs sont interconnectés par la circulation des aliments, chacun d'entre eux peut être considéré comme un sous-système ayant des interactions spécifiques avec le reste des activités et acteurs qui ne font pas partie de l'agriculture ou de l'alimentation. Ainsi, chaque sous-système évolue à sa manière, certains étant plus industrialisés que d'autres, et les facteurs généraux peuvent avoir une influence sur certains sous-systèmes, mais moins sur d'autres.²

Adopter une approche systémique est plus complexe, mais cela signifie que nous pouvons prendre en compte les interactions, les influences et les réactions entre les différents activités, acteurs et institutions. Chaque sous-système comprend des acteurs dont le seul but n'est pas seulement l'alimentation.

Les systèmes alimentaires ne couvrent pas toutes les activités agricoles et certains de leurs produits font partie d'une bioéconomie plus large à mesure que l'agriculture produit non seulement des aliments, mais aussi des paysages ruraux, protégeant la biodiversité, créant des emplois et contribuant à la viabilité des zones rurales.³ Aussi elle produit de l'énergie (bois de chauffage et charbon de bois, animaux de trait et huiles), des matériaux (bois d'œuvre, paille, bois, latex, fibres et cuir). Les engrais peuvent être fournis par la biomasse (paille, feuilles et fumier animal) ou par des produits chimiques et miniers (phosphates d'azote chimiques et potasse). Le transport, l'énergie et la consommation ne s'appliquent pas seulement à l'alimentation. Les changements dans ces sous-systèmes ont une influence sur les systèmes alimentaires.⁴

La meilleure façon de conceptualiser le système alimentaire est d'adopter une approche multi-acteurs qui tient compte de sa complexité afin de garantir les quatre principaux piliers de la sécurité alimentaire. Le système alimentaire est une combinaison des activités qui se déroulent de la ferme à l'assiette ainsi que leurs résultats. Il comprend également les facteurs tels que le changement environnemental mondial et les facteurs socio-économiques qui affectent ces activités et leurs résultats. Les résultats comportent de nombreux effets sur la sécurité

¹ Bricas, N., (2019). The scope of the analysis: food systems. In: Dury, S., Bendjebbar, P., Hainzelin, E., Giordano, T. and Bricas, N., (Eds). *Food Systems at risk: new trends and challenges*, (pp. 15-18). Rome, Montpellier, Brussels, FAO, CIRAD and European Commission. DOI: 10.19182/agritrop/00080

² Ibid.

³ Potter, C., & Burney, J. (2002). Agricultural multifunctionality in the WTO: legitimate non-trade concern or disguised protectionism? *Journal of Rural Studies*, 18(1), 35-47.

⁴ Bricas, N., (2019). op.cit.

alimentaire, y compris les impacts sociaux et environnementaux, les conséquences sur la santé, l'emploi et les questions éthiques.¹

La concrétisation progressive et efficace du droit des personnes à une alimentation adéquate comme le prévoit la FAO est universellement être subordonné à la mise en œuvre d'un système alimentaire fonctionnel et durable qui soient capable de forcer et d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de tous, dès aujourd'hui et à l'avenir, et qui donnent accès à des aliments sains, de qualité et en quantité suffisante, d'un prix abordable, sûr d'un point de vue sanitaire, et acceptable d'un point de vue culturel.²

Pour ce faire, nous avons besoin d'un système alimentaire qui produit plus de nourriture en utilisant le moins de ressources possible. L'ONU rapporte que les producteurs alimentaires mondiaux devront produire 70% de nourriture en plus d'ici 2050 pour nourrir une population mondiale prévue de 9,8 milliards. Pourtant, les ressources mondiales en terres et en eau sont déjà soumises à de sérieuses pressions. Les technologies, les institutions et les politiques doivent toutes être conçues pour promouvoir l'utilisation efficace et productive de ces ressources. Les chaînes de valeur, les marchés et les systèmes commerciaux doivent fonctionner plus efficacement. En réduisant les distorsions dans les politiques commerciales, le récent accord de l'OMC visant à mettre fin aux subventions à l'exportation constitue un pas prometteur dans cette direction.³

Le HLPE a adopté la définition ci-après d'un système alimentaire : « Un système alimentaire est constitué de l'ensemble des éléments (environnement, individus, apports, processus, infrastructures, institutions, etc.) et des activités liées à tous les processus associés à la production et à l'utilisation des aliments : culture, récolte, emballage, transformation, transport, commercialisation, consommation et élimination des restes alimentaires, ainsi que du résultat de ces activités, notamment sur les plans socio-économique et environnemental ». ⁴

Toutes ces activités nécessitent des intrants et se traduisent par des produits et/ou des services, des revenus et un accès à la nourriture, ainsi que par des impacts environnementaux. Un système alimentaire fonctionne dans et est influencé par son environnement social, politique, culturel, technologique, économique et naturel.⁵

¹ McKeon, N. (2015). Food Security Governance. op. cit., p. 17.

² HLPE. (2017). Nutrition et systèmes alimentaires. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, p. 27.

³ IFPRI. (2016). Global Food Policy Report 2016. op. cit., p. 6.

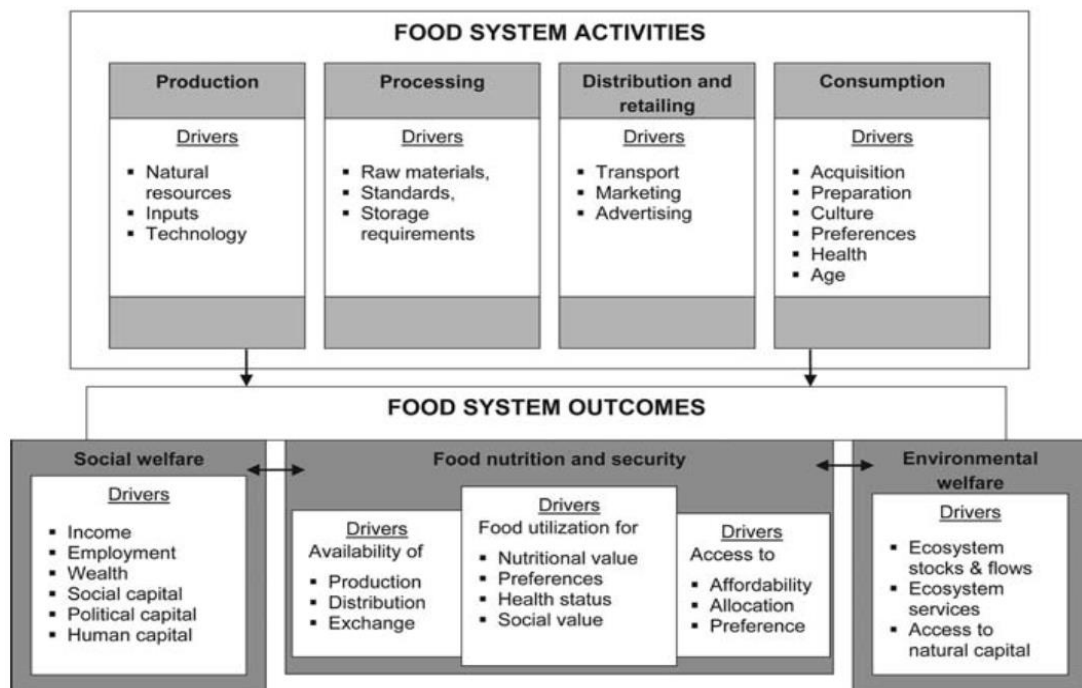
⁴ HLPE. (2017). Nutrition et systèmes alimentaires. op. cit., p. 31.

⁵ Van Berkum, S., Dengerink, J., & Ruben, R. (2018). The food systems approach: sustainable solutions for a sufficient supply of healthy food (No. 2018-064). Wageningen Economic Research, p. 6.

Le terme "système alimentaire" fait référence aux systèmes locaux, régionaux et nationaux. La raison pour laquelle l'accent est mis sur les systèmes alimentaires, plutôt que sur les aliments, est qu'une discussion sur les systèmes prend mieux en compte la nature complexe de l'approvisionnement alimentaire.¹

La Figure 1.16 ci-dessous montre les activités, les interactions entre les composants et les résultats escomptés au sein du système alimentaire. Les interactions entre les composants auront un impact significatif sur la sécurité alimentaire dans toute société.

Figure 1.16. Les activités, interactions et les résultats du système alimentaire



Source: IAASTD. (2008). Global Report. International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development, Johannesburg, p. 108.

En analysant ces activités qui se déroulent au sein du système alimentaire et la manière dont elles sont régies, nous pouvons mieux comprendre les résultats qui en découlent comme suit :²

1. L'ensemble du secteur de la production alimentaire dans l'économie (y compris les exploitations agricoles, la transformation et la commercialisation de produits alimentaires), ainsi que la consommation de produits alimentaires.
2. Les systèmes alimentaires comprennent :
 - a. Les interactions entrent et avec les environnements bio-géophysiques et humaines, qui déterminent un ensemble d'activités ;
 - b. Les activités elles-mêmes (de la production à la consommation) ;

¹ Coit, M., & Feitshans, T. A. (2020). op. cit., p. 01.

² Hospes, O., and Anke Brons, A. (2016). Food system governance: a systematic literature review. in, Kennedy, A., and Liljeblad, J., (Eds), *Food systems governance: Challenges for justice, equality and human rights*, (pp. 13-42). Routledge.

- c. Les résultats des activités (contributions à la sécurité alimentaire, à la sécurité environnementale et à la protection sociale) ; et
 - d. D'autres déterminants de la sécurité alimentaire (provenant en partie des interactions de (a)).
3. Le système alimentaire mondial est un système des systèmes constitué d'une chaîne d'approvisionnement alimentaire et de systèmes environnementaux, industriels et commerciaux, qui sont eux-mêmes des systèmes autonomes, hétérogènes et complexes.
 4. Une série de processus interdépendants, y compris la production de matières premières alimentaires à travers les activités de l'agriculture et l'élevage de bétail, transformation et le conditionnement pour la consommation, la distribution et l'utilisation par les consommateurs.
 5. Le large éventail de questions liées à alimentaires, y compris la production alimentaire, la transformation des aliments, la distribution de nourriture, l'accès aux aliments et la gestion des déchets alimentaires.
 6. Les activités de la chaîne alimentaire (fabrication et distribution des intrants, production agricole, transformation primaire et secondaire, emballage, stockage, transport et distribution, commercialisation et distribution, restauration, gestion des produits alimentaires et élimination des déchets) et leurs résultats.
 7. Le système alimentaire combine les chaînes alimentaires, les cycles alimentaires, les réseaux trophiques et les (foodsheds) et couvre plusieurs étapes : production, transformation, distribution, acquisition, préparation, consommation et déchets.
 8. Activités d'acteurs commerciaux et non commerciaux qui cultivent, transforment, distribuent, achètent et éliminent des aliments, avec des activités (de la production à la consommation) et des résultats (contributions à la sécurité alimentaire, environnementale et sociale).
 9. Processus qui transforme les ressources naturelles et artificielles et les intrants en aliments.
 10. Relations et processus qui vont au-delà de la culture et de la récolte pour inclure d'autres composantes telles que la recherche, le transport et la consommation, ainsi que des institutions liées à l'alimentation telles que les marchés et les communautés.
 11. Les systèmes alimentaires comprennent un ensemble complexe d'activités interdépendantes et de résultats de la chaîne de production jusqu'à la consommation.

b. Les trois grandes catégories de systèmes alimentaires

Les systèmes alimentaires sont déterminés et modifiés par les personnes et les institutions qui amorcent ou freinent leur transformation. Le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition a défini trois grandes catégories de systèmes alimentaires, à savoir les systèmes traditionnels, mixtes et modernes :¹

- Systèmes alimentaires traditionnels : Dans ces systèmes, les populations vivent généralement en milieu rural. Ces populations tendent à produire la majeure partie de leurs aliments et à se fournir localement sur les marchés traditionnels, quotidiens ou hebdomadaires, de produits frais et les petits points de vente. Les caractéristiques de ce système peuvent être résumées comme suit :

- L'alimentation peut manquer de diversité,
- Les personnes n'ont pas accès aux infrastructures qui leur permettraient de se rendre dans des marchés éloignés,
- Les personnes ont généralement accès à des aliments de base à des prix abordables, tandis que les aliments d'origine animale sont souvent plus chers.
- Dans les petits points de vente, on trouve essentiellement des aliments frais, mais également quelques aliments conditionnés. On trouve des produits alimentaires de base, comme l'huile de cuisine et le sucre, et des aliments conditionnés et prêts à l'emploi, comme les pâtes et divers en-cas.
- La surveillance de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires est le plus souvent inexistante.
- La promotion des aliments et les informations à leur sujet sont très rares.
- Le régime alimentaire d'un grand nombre de personnes consiste en céréales de base, telles que le maïs, le riz ou le blé, et n'assure pas des quantités suffisantes de protéines et de micronutriments.
- Ces effets nutritionnels ont des répercussions sur le système immunitaire, rendant les populations plus sensibles aux maladies infectieuses, notamment les diarrhées et les infections des voies respiratoires supérieures.
- Les taux de retard de croissance peuvent être élevés, de même que l'incidence des carences en micronutriments.
- Les taux de morbidité et de mortalité sont beaucoup trop élevés, en particulier chez les enfants de moins de cinq ans.

¹ HLPE. (2017). Nutrition et systèmes alimentaires. op. cit., p. 32.

Systèmes alimentaires mixtes : Dans ces systèmes, une plus grande proportion de la population vit dans les zones urbaines et périurbaines et dispose de revenus plus élevés que dans les systèmes alimentaires traditionnels. L'environnement alimentaire offre un éventail plus large de « points d'entrée des aliments ». Les caractéristiques de ce système peuvent être résumées comme suit :

- Les gens peuvent encore accéder aux marchés traditionnels de produits frais, mais ils ont aussi à disposition des supermarchés qui proposent une vaste gamme de produits transformés, conditionnés ou frais, tout au long de l'année.
- Les gens ont accès à des boutiques et des magasins de proximité qui sont semblables aux petits points de vente des systèmes alimentaires traditionnels.
- Ils ont aussi plus facilement accès aux repas cuisinés consommés hors de chez soi.
- L'urbanisation s'accompagne de l'essor des aliments vendus sur la voie publique, qui constituent une autre option alimentaire dans le système mixte.
- Selon les sources de produits alimentaires, les niveaux de qualité et de sécurité sanitaire sont extrêmement variables. Cependant, l'apparition récente de réglementations favorise une normalisation progressive de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments.
- La promotion des produits alimentaires se développe, notamment dans les supermarchés et les établissements de restauration rapide. L'offre plus importante d'aliments conditionnés et la réglementation des produits alimentaires favorisent l'étiquetage des aliments et la fourniture d'informations à leur sujet.
- Dans ces systèmes, les gens tendent à avoir accès à des produits alimentaires diversifiés, garantissant des apports suffisants en calories et en protéines. En conséquence, les cas d'émaciation et de retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans sont rares.
- L'amélioration de la situation nutritionnelle et les progrès en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement, d'hygiène et de services médicaux, se traduisent par une moindre incidence des maladies infectieuses et un recul de la mortalité.
- Avec la disponibilité et la popularité des aliments transformés, la consommation de matières grasses saturées, d'acides gras trans et de sucre augmente.
- Une progression de la consommation de produits d'origine animale, qui constituent une source de protéines, mais également de matières grasses saturées.
- Certaines évolutions du régime alimentaire entraînent dans ces systèmes une incidence croissante de l'excès pondéral et de l'obésité ainsi que des maladies non transmissibles, notamment les maladies cardiovasculaires et le diabète, avec la morbidité qui va avec.

- L'espérance de vie augmente en raison du recul des maladies infectieuses, mais la morbidité augmente aussi en raison de la progression des maladies non transmissibles.

Systèmes alimentaires modernes : Dans ces systèmes, la majorité de la population vit dans des zones urbaines, avec des revenus plus élevés et est confrontée à un nombre impressionnant de choix alimentaires. Les caractéristiques de ce système peuvent être résumées comme suit :

- Les consommateurs vivent souvent loin des lieux où leurs aliments sont produits.
- Grâce aux avancées technologiques et aux nouvelles infrastructures (y compris en matière de distribution et d'échange), les consommateurs ont accès à une vaste gamme d'aliments pendant toute l'année.
- Les marchés tendent à être proches les uns des autres et les consommateurs peuvent choisir où acheter les aliments.
- Les supermarchés et les marchés traditionnels (de producteurs) de produits frais offrent souvent plus de choix, une qualité supérieure et davantage d'articles de spécialité.
- Il existe plusieurs options s'agissant de consommer des repas cuisinés hors de chez soi, par exemple les établissements de restauration rapide, les restaurants, ou encore les marchands ambulants spécialisés dans les produits gastronomiques. Ces derniers emploient souvent des ingrédients de meilleure qualité.
- Comme dans les systèmes alimentaires mixtes, les prix des aliments sont très variables, les produits frais et les produits d'origine animale étant plus onéreux que la plupart des aliments conditionnés. Cependant, l'écart de prix par rapport aux aliments de base est plus limité que dans les systèmes alimentaires traditionnels. Un produit local et biologique a tendance à être plus cher.
- Il existe aussi des options encore plus onéreuses, notamment les aliments spécialisés vendus sous emballage, et la restauration de prestige.
- Des réglementations strictes et des moyens de les appliquer permettent d'exercer un contrôle rigoureux sur la qualité et la sécurité sanitaire des aliments.
- La promotion et l'étiquetage des aliments sont encore plus développés, et l'accent est souvent placé sur la santé et sur l'environnement, par exemple pour mettre en évidence les produits non génétiquement modifiés, les produits locaux ou les produits biologiques.
- Dans les systèmes alimentaires modernes, l'abondance des produits, en particulier hautement transformés, est associée à un risque plus important d'excès pondéral, d'obésité et de maladies non transmissibles. Cependant, il est vraisemblable que la progression des revenus et de l'éducation permettra aux consommateurs de prendre davantage conscience du lien entre le régime alimentaire, la nutrition et la santé.

- Dans ces systèmes, les gens ont aussi plus facilement accès à des soins médicaux de qualité, notamment pour la prévention et la gestion des maladies non transmissibles. Cette situation entraîne un recul de la morbidité et favorise la longévité, malgré la présence de ces maladies.

Dans plusieurs PED, où les classes moyennes ayant adopté un régime alimentaire de type occidental, les activités d'élevage spécialisées se sont multipliées à côté des systèmes agricoles traditionnels. Entre le début des années 1970 et le milieu des années 1990, la consommation de viande a augmenté de 70 millions de tonnes dans les PED, alors qu'elle n'a augmenté que de 26 millions de tonnes dans le Nord.¹

3.2.2. Un système alimentaire mondial complexe, mais défaillant

Ce manque d'information sur les "aliments provenant de nulle part" dans les systèmes alimentaires modernes a suscité, selon Clapp et Scott (2018), un énorme débat sur les "kilomètres alimentaires" au cours de la dernière décennie et a favorisé une réaction générale sous la forme d'un localisme alimentaire. Selon les auteurs, la complexité est aggravée par des conditions météorologiques imprévisibles ainsi que par le rôle croissant des acteurs financiers sur les marchés des produits de base, ce qui contribue à rendre les marchés fortement instables. Les produits agricoles remplissent également de multiples fonctions autres que l'alimentation, telles que les ingrédients utilisés comme combustibles ou à d'autres fins industrielles, ce qui rend de plus en plus difficile de démêler la dynamique de l'offre et de la demande sur les marchés alimentaires et leurs effets sur la sécurité et la durabilité alimentaires. Les phénomènes qui rendent ce système si complexe conduisent à une séparation physique et mentale entre production et consommation.²

La complexité et l'éloignement des chaînes d'approvisionnement alimentaire ont des implications importantes pour la politique environnementale mondiale de l'alimentation. La distance permet aux agents puissants de la chaîne d'approvisionnement d'externaliser plus facilement les coûts, car les boucles de rétroaction se rompent avec le manque d'échange d'information à mesure que les produits changent de mains. Dans un tel contexte, il est difficile de situer la responsabilité des dommages environnementaux dans le système alimentaire ou de monter des campagnes de résistance.

¹ McMichael, P. (2002). La restructuration globale des systèmes agro-alimentaires. *Mondes en développement*, 1(1), 45-53. <https://doi-org.snd11.arn.dz/10.3917/med.117.0045>

² Clapp, J., & Scott, C. (2018). Introduction: The Global Environmental Politics of Food. *Global Environmental Politics* 18(2), 1-11.

Des chaînes d'approvisionnement longues et complexes créent également la possibilité de multiples points d'entrée pour cerner les problèmes liés à l'intersection des systèmes environnementaux avec les systèmes alimentaires, notamment les conséquences environnementales de la façon dont les aliments sont cultivés, les effets écologiques de leur distribution et aux impacts de leur consommation. Il n'est donc pas surprenant que des initiatives de gouvernance aient vu le jour à divers endroits le long des chaînes d'approvisionnement, qu'il s'agisse d'initiatives ciblant les exploitations agricoles, comme la promotion d'une agriculture respectueuse du climat par les organisations internationales, de mesures de médiation des activités des entreprises le long des chaînes agroalimentaires, comme les systèmes de certification ou de politiques visant à modifier les choix alimentaires individuels.¹

En effet, pour maximiser l'efficacité du système alimentaire mondial, il faut, selon de Schutter (2009), transformer fondamentalement la façon dont il est organisé. Les interventions gouvernementales visant à accroître la diversité agricole et alimentaire et à inclure les coûts sociaux et environnementaux dans les prix du marché peuvent contribuer à une telle transformation, mais elles ne tiennent pas compte de la configuration du système alimentaire mondial lui-même, qui est déterminé non seulement par les politiques et les institutions existantes, mais aussi par les intérêts, les normes sociales et les valeurs culturelles en place.²

Dans une étude portée sur le système alimentaire mondiale, Clapp et Scott (2018) a constaté certaines inefficacités systémiques qui peuvent être résumées comme suit :³

- Si l'efficacité du système alimentaire est liée à la quantité d'aliments cultivés et consommés par les humains, alors, au total, l'efficacité du système alimentaire mondial est de 41% sur le plan énergétique et de 36% sur le plan protéique, principalement en raison des pertes et déchets alimentaires.
- Si l'on considère la surconsommation humaine comme un facteur d'inefficacité, ces chiffres tombent à 38 et 28%, respectivement.
- Si l'on considère les pertes trophiques de protéines de viande par rapport aux protéines végétales comme une forme d'inefficacité, les " pertes alimentaires d'opportunité " par rapport aux aliments d'origine végétale que sont le bœuf, les produits laitiers, la volaille et les œufs sont respectivement de 96, 90, 75, 50 et 40%.

En termes simples, s'il y avait moins de déchets et que les gens mangeaient davantage conformément aux recommandations alimentaires, il serait possible de libérer des ressources

¹ Clapp, J., & Scott, C. (2018). op. cit.

² Benton, T., & Bailey, R. (2019). The paradox of productivity: Agricultural productivity promotes food system inefficiency. *Global Sustainability*, 2, E6. doi:10.1017/sus.2019.3

³ Clapp, J., & Scott, C. (2018). op. cit.

naturelles très importantes et de réduire l'impact de l'agriculture sur l'environnement (terre, eau, climat) et la santé.

Paradoxalement, l'inefficacité systémique actuelle est une conséquence de la recherche d'efficacité au niveau de l'exploitation agricole : la productivité agricole et la concurrence par le commerce maintiennent les prix bas, rendant les déchets économiquement rationnels pour de nombreux consommateurs, et elle crée une focalisation du marché sur les aliments de base à haute énergie, encourageant une mauvaise utilisation des cultures pour l'alimentation animale et la surconsommation de calories par l'homme. Les incitations à l'efficacité et à la productivité de l'agriculture (que ce soit par la concurrence du marché ou par le soutien public) encouragent l'externalisation des coûts sur l'environnement et les systèmes de santé, coûts qui dépassent dans une certaine mesure la valeur de l'économie agricole.¹

a. La chaîne de valeur mondiale

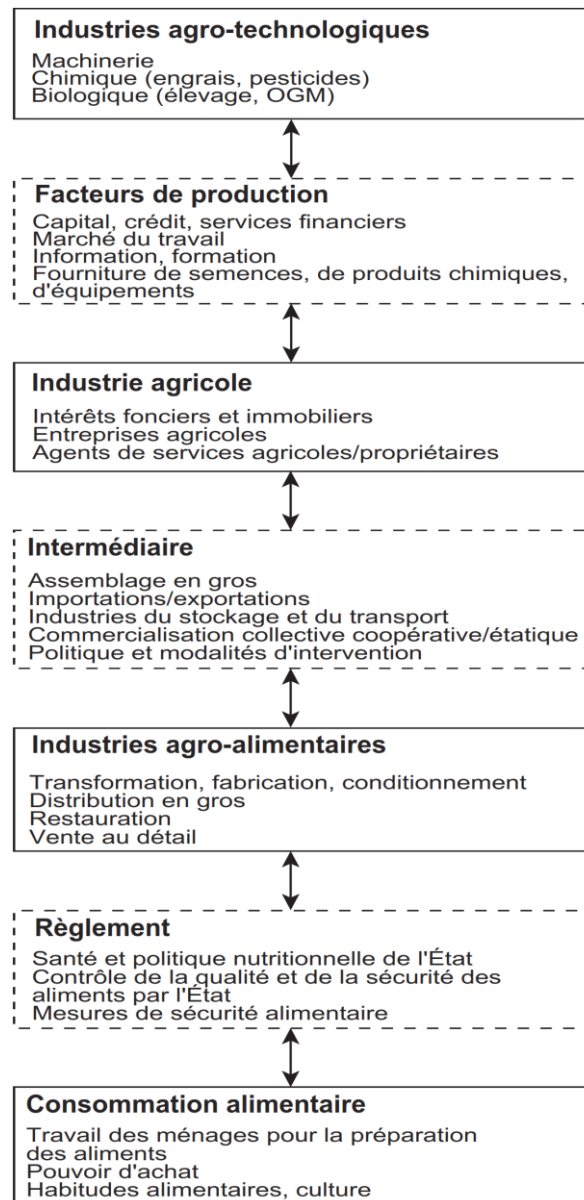
La chaîne de valeur mondiale (CVM) s'est progressivement orientée vers le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, dans laquelle de nombreux acteurs sont impliqués dans le processus de transformation des matières premières, par le biais de l'intégration horizontale et verticale, pour parvenir finalement à fournir un produit de consommation qui se déplace d'un pays à l'autre, la Figure 1.17 illustre certains de ses composants les plus importants. Grâce à la réduction des obstacles au commerce et à l'investissement, ainsi qu'à l'évolution des marchés, du marketing et de la logistique, la fragmentation de la production, de la transformation et de la livraison est désormais plus fréquente. Les liens entre l'agriculture et les chaînes de valeur mondiales sont généralement établis en tant que fournisseur en amont de denrées alimentaires, de fibres et de carburant, et en aval, en tant qu'utilisateur de ressources provenant de l'agriculture. Pour calculer le degré d'engagement dans les CVM, deux principaux indicateurs peuvent être utilisés :²

1. Le degré de participation en amont, qui permet de mesurer la part des exportations servant de produit intermédiaire dans les exportations d'autres pays ; et
2. Le degré de participation en aval, qui permet de mesurer la part des produits intermédiaires importés intégrés dans les exportations d'un pays.

¹ Benton, T., & Bailey, R. (2019). op. cit.

² OCDE (2020), « Global value chains in agriculture and food: A synthesis of OECD analysis », OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers, n° 139, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6e3993fa-en>.

Figure 1.17. Quelques aspects du fonctionnement de la chaîne alimentaire mondiale



Source : traduit par l'auteur depuis Young, E. M. (2013). *Food and development*. Routledge, p. 119.

En examinant cette figure, on peut constater à quel point les chaînes alimentaires sont devenues très complexes. Ce qui laisse également apparaître la variété des endroits où la réglementation pourrait être appliquée de manière à dégager des profits. Au cours des 30 dernières années, le pouvoir sur chaque partie de cette chaîne "agroalimentaire" s'est avéré être concentré entre les mains de quelques firmes multinationales agro-alimentaire.¹

En effet, dans le domaine des semences et des intrants, de la transformation et du commerce, et de la fabrication. Le Tableau 1.9 montre que la forte concentration dans la chaîne de production

¹ Young, E. M. (2013). *Food and development*. Routledge, p. 119.

alimentaire est devenue une réalité préoccupante notamment à son impact sur les petits exploitants et sur les choix et les habitudes des consommateurs.

Tableau 1.9. La forte concentration dans la chaîne de production alimentaire

Stade d'activité	Domaine d'activité	Nombre de FMN et leur part du marché mondial contrôlée	Nom des FMN
Les intrants	Semences	3 FMN contrôlent 56% du marché	Bayer/Monsanto, Corteva Agriscience* (DowDupont), ChemChina/ Syngenta.
	Agrochimie	4 FMN partagent 70% du marché de l'agrochimie et 75% du marché mondial des pesticides	ChemChina/ Syngenta, Bayer/Monsanto, BASF, Corteva Agriscience (séparée de DowDupont le 3 juin 2019)
Commercialisations	Commerçants	4 grands FMN contrôlent jusqu'à 90% du commerce mondial des céréales	Bunge, Archer Daniels Midland, Cargill, Louis Dreyfus
Processus	Denrées alimentaires et Boissons	10 FMN possèdent les plus grandes marques de produits et fabriquent la plupart des paniers d'achats des consommateurs, générant collectivement des revenus de plus de 1,1 milliard de dollars par jour.	Associated British Foods, Coca-Cola, Danone, General Mills, Kellogg's, Mars, Mondelez International, Nestlé, PepsiCo, Unilever
Distribution	Détaillants	10 FMN se partagent 40% des ventes mondiales. Dans la plupart des économies de l'OCDE, une FMN contrôle entre 15 et 30% des ventes nationales de supermarchés nationaux	Tesco (Royaume-Uni), E.Leclerc (France), WalMart (États-Unis), Edeka (Allemagne).

Source : par l'auteur depuis : Bellmann, C., Lee, B., & Hepburn, J. (2019). *Delivering Sustainable Food and Land Use Systems: The Role of International Trade*. The Royal Institute of International Affairs. Chatham House, p. 23.

Par ailleurs, la conception des semences génétiquement modifiées a largement consisté à créer une intégration verticale entre les semences, les pesticides et la production dans le but d'accroître les bénéfices des FMN. En effet, selon la FAO, 85% de toutes les plantations de cultures transgéniques sont des cultures de soja, de maïs et de coton, qui ont été modifiées pour réduire les coûts des intrants et de la main-d'œuvre pour les systèmes de production à grande échelle, sans pour autant être conçues pour nourrir le monde ou améliorer la qualité des aliments. Seul 1 % des budgets de recherche et de développement des multinationales est consacré à des cultures qui pourraient être utiles dans les PED.¹

b. Les firmes multinationales agro-alimentaires

Le système alimentaire mondial est clairement déterminé par la structure des marchés, les changements de l'offre et de la demande, et l'évolution du bien-être économique des consommateurs au fil du temps. Les changements dans la taille, le nombre et l'organisation des entreprises agricoles et alimentaires au cours des 50 dernières années notamment les méga-

¹ Ziegler, J., Golay, C., Mahon, C., & Way, S. A. (2011). op. cit., p. 92.

entreprises multinationales qui dominent actuellement le marché mondial ont également modifié considérablement les modes de production des produits alimentaires et la répartition des bénéfices économiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Ces changements sont liés à l'évolution des préférences des consommateurs et des modes de consommation alimentaire.¹

Dans le contexte de la politique mondiale, le rapport entre les FMN et les États présente de fortes implications. Au-delà des relations entre les données économiques nationales et celles des entreprises, il y a aussi des modèles d'interconnexion économique intra-firme plutôt qu'inter-étatique. Cela donne aux FMN un rôle clé par rapport aux États, car au lieu que le commerce soit mené sur la base de l'avantage comparatif ricardien et que les opérateurs préfèrent le soutien de l'industrie nationale à celui de l'industrie étrangère selon Adam Smith, il est mené sur la base de la concurrence entre les fournisseurs de biens et services intermédiaires au profit des multinationales. Quant à ces FMN, elles régissent par le biais d'accords et de règles contractuelles, et indirectement par la sous-traitance.²

Les grandes FMN ont joué un rôle disproportionné dans le commerce mondial dans tous les secteurs économiques. Selon les estimations de la CNUCED, publiées dans son Rapport sur l'investissement dans le monde 2013, environ 80% des échanges, en termes d'exportations brutes, ont été effectués par le biais de réseaux de production internationaux liés aux FMN. Ces opérations prennent deux formes :³

- Sous forme de commerce intra-entreprise qui représente environ un tiers du total, de modèles sans participation (notamment la fabrication sous contrat, l'octroi de licences et le franchisage) ou encore ;
- Sous la forme de transactions sans lien de dépendance impliquant au moins une entreprise. Il est également estimé que les FMN contrôlent environ deux tiers du stock d'investissements directs étrangers (IDE) dans le monde.

Ainsi, c'est à travers ces structures que s'articulent l'économie mondiale, les relations commerciales et même le système alimentaire mondial. Les FMN, en exploitant les asymétries des marchés alimentaires entre les pays, notamment entre les pays développés et en

¹ Nesheim, M. C., Oria, M. & Yih, P.T. (2015). *A framework for assessing effects of the food system. A framework for assessing effects of the food system*. Washington, DC, USA: The National Academies Press, p. 42.

² Mikler, J., & Ronit, K. (2020). Introduction: MNCs and their pathways of influence in global politics. In Mikler, J., & Ronit, K. (Eds.). *MNCs in Global Politics*, (pp. 1-29). Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing. doi: <https://doi.org/10.4337/9781789903232.00009>.

³ Bellmann, C., Lee, B., & Hepburn, J. (2019). *Delivering Sustainable Food and Land Use Systems: The Role of International Trade*. The Royal Institute of International Affairs. Chatham House, p. 24.

développement, et en optimisant leurs stratégies d'approvisionnement mondial en fonction des écarts de coûts existant entre les pays.¹

À bien des égards, ces FMN participent également à l'élaboration de la stratégie des gouvernements et influencent la souveraineté des États où ces fournisseurs sont basés, et où elles ont leur siège social. Elles sont en mesure de garantir les avantages de l'emploi et de la croissance économique à ces États, ou de les en écarter. Une grande partie du système alimentaire mondial, depuis la fourniture de semences et d'engrais jusqu'au commerce et à la revente, est entre les mains de quelques grandes entreprises dont les intérêts concernent avant tout la réalisation de gains économiques, et non l'alimentation des personnes affamées dans le monde.²

Les dynamiques de pouvoir inégal qui prévalent dans le système alimentaire mondial jouent un rôle important dans le façonnement de la politique environnementale des aliments. Le système alimentaire industriel mondial se caractérise par une concentration extrême autour des FMN qui dominent l'activité alimentaire de la production à la distribution.

La participation des entreprises du secteur privé dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'eau peut être source d'efficacité, mais la concentration du pouvoir monopolistique risque également d'entraîner des conséquences néfastes tant pour les petits producteurs que pour les consommateurs.³

Les chercheurs spécialisés dans le système alimentaire utilisent souvent un sablier pour décrire la structure du pouvoir dans le système, dans lequel la partie étroite du sablier est dominée par une poignée de puissantes sociétés transnationales. Les consommateurs et les producteurs sont assis de part et d'autre de ce point d'étranglement, et bien qu'ils soient plus nombreux et profondément touchés par les décisions prises au milieu, ils détiennent beaucoup moins de pouvoir dans le système alimentaire que les grandes FMN. Il existe également d'énormes inégalités en termes de pouvoir des pays riches et des pays pauvres dans le système alimentaire mondial, les pays riches ayant plus d'influence dans la formulation des politiques telles que le G20, le G8, l'OMC et la Banque mondiale.⁴

¹ McMichael, P. (2002). op. cit.

² Daniel, S. (2011). Land grabbing and potential implications for world food security. In Benhassi, M., Shaid, S., & D'Silva, J. (Eds.). *Sustainable Agricultural Development: Recent Approaches in Resources Management and Environmentally-Balanced Production Enhancement*, (pp. 25-42). Springer, Dordrecht.

³ Ziegler, J., Golay, C., Mahon, C., & Way, S. A. (2011). op. cit., p. 91.

⁴ Clapp, J., & Scott, C. (2018). op. cit.

3.3. Assurer la transition vers des systèmes alimentaires durables

Après avoir cerné les origines du concept de la sécurité alimentaire et donné un aperçu de ses définitions les plus récentes et les plus utilisées ainsi que ces indicateurs et comprendre le fonctionnement des systèmes alimentaire selon une approche basée sur les trois régimes agro-alimentaires, il est maintenant question de recadrer et essayé de faire la lumière sur l'importance de la durabilité dans le système alimentaire mondial.

3.3.1. Le système alimentaire durable

En fonction de tout ce que nous avons exposé jusqu'à présent, nous pouvons en constater que la sécurité alimentaire se présente comme une problématique complexe relevant du développement durable, en lien avec la santé par le biais de la malnutrition, et aussi avec la durabilité du développement économique, de l'environnement et du commerce, d'où de nombreux débats autour de la SAD tentent de déterminer ses enjeux, ses composantes et ses conditions, dont certains affirment à ce sujet que :¹

- Il y a suffisamment de nourriture dans le monde pour nourrir tout le monde de manière adéquate ; le problème est la distribution est le manque d'attention accordée à sa bonne gouvernance.
- Les besoins alimentaires futurs sont susceptibles d'être satisfaits ou non au regard des niveaux de production actuels.
- La sécurité alimentaire nationale est primordiale ou n'est plus nécessaire compte tenu du commerce mondial.
- La mondialisation des échanges peut entraîner la persistance de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté dans les communautés rurales ou non.

a. La durabilité dans la sécurité alimentaire

Plus que jamais, il est désormais nécessaire de proposer aux consommateurs des produits et des services alimentaires moins nocifs pour l'environnement, qui tiennent compte du bien-être des animaux et de l'écologie, ainsi que du bien-être des agriculteurs, tant au niveau national qu'internationaux. Un large éventail de technologies, de systèmes agricoles, de mouvements sociaux et d'activités agro-entrepreneuriales cherchent à instaurer un système alimentaire mondial durable, sur le plan économique, écologique et social.²

¹ Mentan, T. (2014). *op. cit.*, p. 91.

² Sargant, E. (2014). *Sustainable food consumption: a practice-based approach*. Vol. 11. Wageningen Academic Publishers, p. 14.

En effet, selon *Calicioglu et al.*, (2019), les tendances relatives aux systèmes agricoles et alimentaires du futur peuvent être résumées comme suit :¹

- Une population mondiale en augmentation rapide, marquée par des "points sensibles" de croissance, d'urbanisation et de vieillissement.
- Différentes tendances en matière de croissance économique, de revenus des ménages, d'investissements agricoles et d'inégalité économique.
- Une concurrence fortement accrue pour les ressources naturelles.
- Les impacts du changement climatique dus aux effets des conditions météorologiques extrêmes, aux sécheresses, aux inondations, aux épidémies qui frappent les cultures, etc.
- Stagnation de la productivité agricole pour de nombreuses cultures et animaux.
- Organismes nuisibles et maladies transfrontières.
- Augmentation des conflits, des crises et des catastrophes naturelles. Augmentation des conflits, des crises et des catastrophes naturelles.
- La persistance de la pauvreté, des inégalités et de l'insécurité alimentaire.
- Transitions alimentaires affectant la nutrition et la santé.
- Changements structurels dans les systèmes économiques et implications pour l'emploi.
- Augmentation des migrations.
- Les systèmes de production alimentaire avancés et les impacts qui en résultent sur les moyens de subsistance des agriculteurs.
- Pertes et gaspillages alimentaires persistants.
- Nouveaux mécanismes de gouvernance internationale pour le règlement des problèmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Le changement dans le financement international du développement durable.

Toutes ces grandes tendances ont permis de faire de la durabilité un concept souvent proclamé dans les discours quotidiens. Ce qui fait défaut dans ces discours, c'est la nécessité de savoir ce que nous voulons maintenir durablement. Selon *Paehlke* (2004), la réflexion sur cette question nous conduit rapidement à la conclusion qu'il n'existe pas encore de compréhension totalement partagée de la signification de la durabilité. Les défenseurs de la conservation sont souvent ceux qui se préoccupent le plus de la durabilité de la nature. Pour d'autres, le sens de la durabilité est lié à la préservation de la santé et du bien-être humains ou, plus largement, à la "qualité de vie".

¹ Calicioglu, O., Flammini, A., Bracco, S., Bellù, L., & Sims, R. (2019). The future challenges of food and agriculture: An integrated analysis of trends and solutions. *Sustainability*, 11(1), 222.

Pour d'autres encore, la durabilité consiste essentiellement à maintenir les ressources pour alimenter la société industrielle telle que nous la connaissons.¹

Historiquement, le concept de durabilité économique trouve ses premiers fondements dans les écrits de John Stuart Mill et de Thomas Robert Malthus, qui ont cherché à établir un lien entre la durabilité et la maximisation de l'utilité globale. Dans le même sens, *Gammage et al. (2019)* ont considéré que la règle de Hartwick sur l'"épargne-investissement"* peut expliquer parfaitement ce que nous entendons par développement durable, dans la mesure où cette règle ou ce principe consiste à évaluer le montant des investissements nécessaires pour maintenir le niveau de vie des générations futures au fur et à mesure que les ressources disponibles sont de plus en plus réduites.²

Toutefois, la croissance économique durable a pour objectif tacite de réduire les inégalités et de réduire l'écart entre les riches et les pauvres. La durabilité de l'environnement, d'autre part, a mis davantage l'accent sur l'interconnexion entre les systèmes de survie de l'environnement, la production économique et l'humanité. Selon cette approche, la durabilité est un concept des sciences naturelles qui s'intéresse au "maintien du capital naturel". Ce sont les différents paramètres proposés pour mesurer et analyser la durabilité qui font sa force. Toutefois, si l'accent était mis uniquement sur le maintien du stock de capital pour les générations futures sans améliorer le bien-être des générations actuelles, notre compréhension de la durabilité aurait alors un caractère extrêmement illusoire.³

Dans le Plan d'action sur la sécurité alimentaire mondiale adopté lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, il a été énoncé que « la promotion et la protection de tous les droits de l'être humain et des libertés fondamentales y compris le droit au développement et la réalisation progressive du droit à une nourriture adéquate pour tous ainsi que la pleine participation des hommes et des femmes sur un pied d'égalité sont également indispensables à la réalisation de notre objectif ; la SAD pour tous ».⁴

Des développements plus récents soulignent l'importance de la durabilité, qui peut être considérée comme la (cinquième) dimension à long terme de la sécurité alimentaire. En effet,

¹ Paehlke, R. C. (2004). Sustainability. In Durant, R. F., Fiorino, D. J., & O'Leary, R. (Eds.). *Environmental governance reconsidered: challenges, choices, and opportunities*, (pp. 35-67). MIT Press.

* Selon la règle de Hartwick (Hartwick 1977), dans le calcul normal de l'utilité auquel recourent les économistes pour équilibrer les intérêts du futur et ceux du présent, l'extraction de ressources épuisables doit être entièrement compensée par l'accumulation de capital. In Collier, P. (2013). Épargner les revenus tirés des ressources naturelles dans les pays en développement : principes et règles de politiques. *Revue d'économie du développement*, 4(4), 59-96. <https://doi.org/10.3917/edd.274.0059>

² Gammage, C., & Novitz, T. (2019). op. cit.

³ Ibid.

⁴ Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation texte précité note 26 par 13.

selon *Berry et al., (2015)*, la durabilité doit être considérée comme faisant partie de la dimension temporelle à long terme dans l'évaluation de la sécurité alimentaire. Dans une telle perspective, le concept de régimes alimentaires durables peut jouer un rôle clé en tant qu'objectif et moyen pour maintenir le bien-être nutritionnel et la santé, tout en assurant la durabilité de la sécurité alimentaire future. Sans l'intégration de la durabilité comme une dimension explicite (cinquième) de la sécurité alimentaire, les politiques et les programmes actuels pourraient devenir la cause même d'une insécurité alimentaire accrue à l'avenir.¹

Pour remédier à ce constat, la solution ne consiste pas à produire plus de nourriture puisque nous produisons déjà trop. Une grande partie du problème tient simplement au fait que nos aliments sont mal répartis, mais il s'agit bien d'un problème de gouvernance (une question que nous allons traiter dans le deuxième chapitre). Le monde pourrait ne pas être en mesure de se nourrir d'ici 2050 s'il n'augmente pas durablement la productivité alimentaire.²

Le concept de la SAD est fondé sur la nécessité de développer des pratiques qui n'ont pas d'effets néfastes sur les ressources naturelles tout en conduisant à une amélioration de la productivité agricole. Les pays doivent donner la priorité à l'agriculture et à la culture de denrées alimentaires selon des méthodes plus durables. Il ne s'agit pas seulement de croître davantage, mais aussi de gérer ce que nous faisons maintenant.

Au cours des dernières années, on s'est de plus en plus accordé sur le fait que la durabilité est très pertinente pour la sécurité alimentaire, mais sa position dans le cadre de la sécurité alimentaire n'a pas encore été formulée.

Elle pourrait être intégrée dans les dimensions de disponibilité, pour la durabilité à long terme de la production alimentaire, et pour l'accès, pour la durabilité à long terme de la consommation. Certains pourraient soutenir que la durabilité représente l'extension du cadre temporel de la stabilité, ou même un substitut plus pertinent de la stabilité. Pour d'autres, sont en accord avec ceux qui estiment que la durabilité devrait être considérée comme une cinquième dimension distincte de la sécurité alimentaire pour représenter et contrôler la capacité à assurer, à long terme, toutes les dimensions de la sécurité alimentaire. L'inclusion de la durabilité comme cinquième dimension de la sécurité alimentaire a pour conséquence de consolider un cadre opérationnel plus holistique à chaque niveau, régional, national, des ménages et individuel. Elle rassemble également, de manière globale, d'autres notions importantes telles que : l'agriculture

¹ Berry, E.M., Demini, S., Burlingame, B., Meybeck, A., Conforti, P., 2015. op. cit.

² Pagett, R. (2017). *Building Global Resilience in the Aftermath of Sustainable Development Planet, People and Politics*. Palgrave Studies in Environmental Policy and Regulation. Palgrave Macmillan, p. 75.

durable, l'économie durable, la production alimentaire durable et les régimes alimentaires durables.¹

La durabilité de la sécurité alimentaire semble être considérée comme un élément important dans la nouvelle approche du concept de sécurité alimentaire. Cette durabilité s'exprime à travers la nécessité de veiller à ce que les personnes soient en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires "à tout moment". Selon *Parent, (2012)*, il ne s'agit donc plus exclusivement de répondre à des situations ponctuelles, quoique chroniques, d'insécurité alimentaire aiguë (famines), mais plutôt de garantir l'accès à une alimentation saine et suffisante pour tous sur le long terme.²

En conclusion, tous les points de vue s'accordent à dire que la durabilité implique la dimension temporelle à long terme (génération), qui a été explicitement intégrée, dès 2009, dans les cinq principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable, en particulier le principe 3.2. Celui-ci stipule que « [S'efforcer] d'adopter une double approche globale de la sécurité alimentaire consistant à :³

1. Une action directe pour s'attaquer immédiatement à la faim pour les plus vulnérables et,
2. Des programmes durables à moyen et à long terme dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement rural afin d'éliminer les causes profondes de la faim et de la pauvreté, notamment par la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate".

Toutefois, même cette synthèse n'est pas nouvelle. En 1998, lors d'un forum politique sur l'approvisionnement alimentaire mondial, il a été noté que "le succès de l'humanité à se nourrir elle-même devrait être jugé par :

1. La proportion de personnes dont l'accès aux besoins nutritionnels de base est assuré, et
2. La mesure dans laquelle la production alimentaire mondiale est durable".

Ce lien entre la sécurité alimentaire et la durabilité a également été examiné, en ce début du troisième millénaire, par d'autres auteurs. *Duhaime et Godmaire (2002)* ont développé un modèle intégré sur les conditions nécessaires pour une SAD. Ce modèle, qui englobe plusieurs facteurs incluant l'environnement, la démographie et la santé, la technologie, l'économie, la structure sociale ainsi que la culture, explique essentiellement, comment certains facteurs du système social, notamment la politique, le cadre juridique et la bonne gouvernance, ont une influence sur les "mécanismes d'interaction", c'est-à-dire les opérations de production et de circulation des

¹ Berry, E.M., Dernini, S., Burlingame, B., Meybeck, A., Conforti, P., 2015. op. cit.

² Parent, G. (2012). op. cit.

³ Berry, E., Dernini, S., Burlingame, B., Meybeck, A., & Conforti, P. (2015). op. cit.

aliments, ainsi que sur les conditions de sécurité et de consommation alimentaires, à savoir la disponibilité et l'accessibilité des aliments. Ce modèle démontre également que la législation, qui donne une forme concrète et une force exécutoire aux décisions politiques, peut promouvoir ou entraver la disponibilité, l'accessibilité et la consommation des denrées alimentaires. La législation peut initier et organiser des mesures visant à renforcer la sécurité alimentaire d'une population donnée. D'autre part, la législation peut être préjudiciable à la sécurité alimentaire si elle sert des intérêts qui lui sont hostiles ou si elle ne tient pas compte de ses exigences.¹

Aussi, l'étude de *MacDonald et Reitmeier (2017)*, a contribué dans le même sens à mettre en lumière le rôle des différentes composantes d'un système alimentaire durable qu'ils peuvent être résumés dans le Tableau 1.10 ci-dessous.

Tableau 1.10. Composantes d'un système alimentaire durable

	Agronomique	Humanitaire
Économique	Différents types d'agriculture sont rentables	Une alimentation saine est abordable
Environnement	La qualité du sol, de l'air et de l'eau, la biodiversité et les ressources naturelles sont protégés et améliorés pour les générations futures ; les types et les quantités d'énergie utilisés sont bien gérés	Les nutriments sont bien équilibrés pour assurer la croissance, le développement et la santé de la population mondiale tout au long de la vie
Politique	Les réglementations garantissent l'équilibre entre les agriculteurs et l'environnement et optimisent l'accès à l'alimentation au niveau mondial	L'accès à la nourriture est équitable, juste et attentionné ; les réglementations sont utilisées pour protéger et faire progresser la santé humaine
Sociale	L'agriculture est valorisée et bien comprise ; la production et la transformation des aliments sont sûres et la commercialisation est juste	L'alimentation et la nutrition sont comprises et culturellement acceptables ; les modes de vie sains sont encouragés
Éthique	Les droits des agriculteurs et des propriétaires fonciers sont en équilibre avec les droits environnementaux et les droits des consommateurs	Une alimentation sûre, appropriée et saine sur le plan nutritionnel pour maintenir le bien-être est assurée pour tous
Sciences	La technologie et la science sont appliquées avec discernement pour améliorer la production agricole et protéger l'environnement	Le rôle de la nutrition et de l'alimentation dans la santé humaine est compris et constitue la base des politiques alimentaires

Source: MacDonald, R., & Reitmeier, C. (2017). *Understanding Food Systems: Agriculture, Food Science, and Nutrition in the United States*. Academic Press, p. 288.

En outre, malgré les diverses révolutions "vertes" des années 1960 marquées par une forte amélioration dans les techniques agricoles adoptées durant les décennies suivantes, le monde reste confronté à une forte concentration de la pauvreté dans certaines régions du monde. Ces

¹ Duhaime, G., & Godmaire, A. (2002). The conditions of sustainable food security: an integrated conceptual framework. *Sustainable Food Security in the Arctic: State of Knowledge*, 15, 45.

perfectionnements dans le domaine de l'agriculture n'ont pas pu suivre le rythme de la croissance démographique, et la demande de nourriture continue d'augmenter, notamment en raison de l'évolution des modes de consommation et de la généralisation des régimes alimentaires occidentaux dans les PED, qui comportent davantage de nourriture transformée et de viande.

Dans cette perspective, *Lang et Barling (2012)* offrent une autre réflexion déterminante. Ils considèrent que la complexité et la nature multidimensionnelle de la sécurité alimentaire, ainsi que les diverses dimensions que leur signification implique, nécessitent une interprétation plus étendue de ce concept, et ils soutiennent encore que le concept lui-même est parfois limité. Pour cette raison, ils proposent d'abandonner le terme "sécurité alimentaire" et d'opter pour une définition plus large et plus complète, en adoptant le concept de "système alimentaire démocratique et durable". De cette façon, selon les auteurs, la nature multidimensionnelle de la question sera plus facile à comprendre. De cette façon, la réduction de la pauvreté, la durabilité environnementale et l'inclusion sociale seront également prises en compte.¹

b. Les trois dimensions de la durabilité de la sécurité alimentaire

Lors de la conférence de Rio+20 sur le développement durable, qui s'est tenue en 2012, le secrétaire général de l'ONU a dévoilé un ensemble de cinq objectifs fondamentaux qui se complètent les uns les autres :²

- L'accès pour tous à une alimentation adéquate tout au long de l'année ;
- Zéro enfant de moins de deux ans souffrant d'un retard de croissance ;
- Augmentation maximale de la productivité et des revenus des petits agriculteurs ;
- Zéro perte ou gaspillage de produits alimentaires.
- Tous les systèmes agroalimentaires sont durables ;

Les deux premiers objectifs pourraient être qualifiés comme des résultats (éradication de la faim et de la malnutrition chez les enfants), et les deux autres comme des moyens, qui intègrent les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale. Or, le dernier objectif qui consiste à rendre "tous les systèmes alimentaires durables" est à la fois un moyen et un résultat, et c'est aussi un moyen permettant d'intégrer des actions visant à transformer les régimes alimentaires sur le long terme.

Effectivement, ensemble, les trois dimensions de la durabilité, sociale, économique et environnementale, sont également source de viabilité des systèmes alimentaires dont dépend

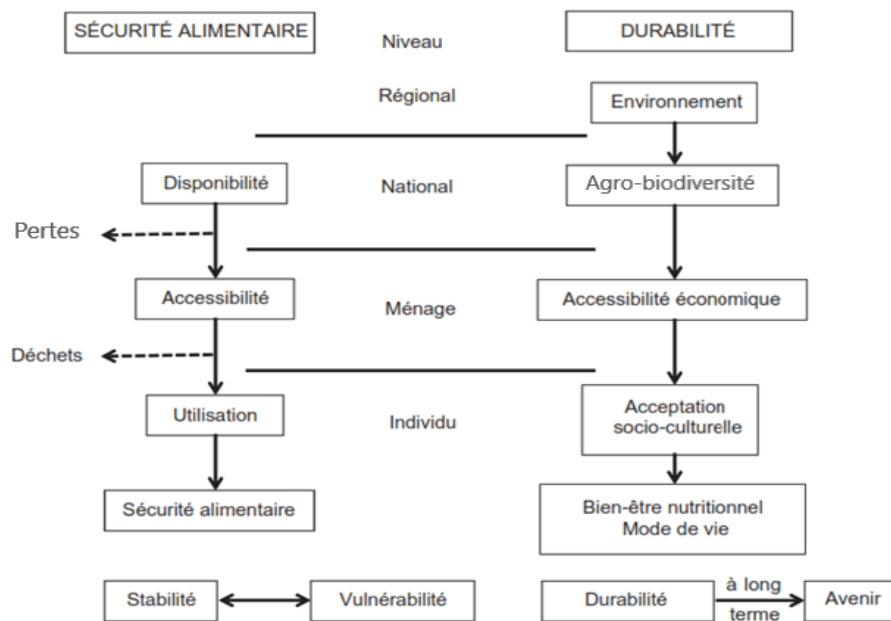
¹ Bernaschi, D., & Crisci, G. (2018). Towards a More Democratic and Sustainable Food System : The Reflexive Nature of Solidarity Purchase Groups and the Migrants' Social Cooperative "Barikamà". In Mattas, K., Baourakis, G., & Zopounidis, C. (Eds.). *Sustainable Agriculture and Food Security: Aspects of Euro-Mediterranean Business Cooperation*, (pp. 1-19). Springer.

² Meybeck, A., & Gitz, V. (2016). op. cit.

l'équilibre des autres dimensions de la sécurité alimentaire, comme le montre la Figure 1.18 ci-dessous et qui est résumée comme suit :¹

- L'environnement, et en particulier le climat et la possibilité d'obtenir des ressources naturelles, est une condition préalable à la disponibilité des aliments ainsi qu'à la préservation de la biodiversité.
- La durabilité économique et sociale est nécessaire à l'accessibilité de tous à la nourriture.
- La durabilité sociale est également un facteur déterminant pour l'utilisation de la nourriture.

Figure 1.18. La dimension temporelle de la sécurité alimentaire : stabilité à court terme (à gauche) ; durabilité à long terme (à droite)



Source : Berry, E., Dernini, S., Burlingame, B., Meybeck, A., & Conforti, P. (2015). Food security and sustainability: can one exist without the other? *Public health nutrition*, 18(13), 2293-2302.

D'autre part, les relations sont réciproques, car la sécurité alimentaire est de plus en plus considérée comme une condition de la durabilité.

- La dimension économique

Le raisonnement de la durabilité du point de vue économique porte le terme de durabilité faible. Ce terme est inspiré de l'hypothèse qui stipule que la croissance économique est une condition préalable à la durabilité sociale et environnementale, dont le remplacement des ressources naturelles et humaines est possible et donc son objectif est d'augmenter l'efficacité de l'activité humaine.²

¹ Berry, E., Dernini, S., Burlingame, B., Meybeck, A., & Conforti, P. (2015). op. cit.

² Cleveland, D. A. (2013). *Balancing on a planet: The future of food and agriculture*. Vol. 46. Univ of California Press, pp. 99-100.

Dans toute l'histoire du développement économique, il a été généralement possible, lorsqu'une ressource se raréfie, d'en trouver une autre pour la remplacer. Même lorsque les ressources sont abondantes, il se peut qu'il existe des substituts qui peuvent être utilisés de manière plus économique. Cependant, il existe un débat sur les limites potentielles de ce processus continu de substitution. Pour certains, souvent surnommés les "optimistes technologiques", la capacité humaine à innover est pratiquement illimitée et les êtres humains seront toujours en mesure de trouver des ressources de substitution économiquement rentables à mesure que les ressources existantes se raréfient. Mais la réalité nous a montré qu'il existe certaines ressources qui pourraient être irremplaçables par d'autres et que certaines d'entre elles sont plus essentielles que d'autres.¹

Dans cette logique, l'augmentation de la taille de l'économie humaine est compatible avec l'augmentation de la durabilité, si l'unité d'impact négatif, comme les émissions de gaz à effet de serre (GES), par unité d'activité économique, comme le produit intérieur brut (PIB), est en baisse.²

Cela est également désigné comme un découplage relatif de la croissance économique par rapport aux incidences négatives sur l'environnement. Elle suppose que l'impact humain (IH) est confortablement inférieur à la capacité de charge humaine (CCH) sur le plan environnemental et social, et par conséquent la croissance de la consommation est bonne puisqu'elle stimulera l'innovation technologique ce qui conduira à une croissance continue de la CCH.

L'accent économique domine les systèmes alimentaires mondiaux et nationaux et définit la durabilité comme étant une croissance continue des rendements, de la production et des profits, avec des solutions à la crise alimentaire mondiale atteintes par le biais d'une industrialisation, d'une commercialisation et d'une innovation technologique continues. Il s'agit d'une vision unilinéaire qui voit les petits systèmes agroalimentaires traditionnels se transformer partout en systèmes industriels modernes à grande échelle, un processus dirigé par les décisions rationnelles des agriculteurs qui maximisent leurs profits.

- La dimension environnementale

La dimension environnementale considère que les fonctions économiques et sociales du système agroalimentaire sont tributaires des fonctions environnementales et soutient donc que les conseils des scientifiques de l'environnement devraient être prioritaires dans l'élaboration des politiques

¹ Goodwin, N., Harris, J.M., Nelson, J.A., Roach, B., Torras, M., & Rajkarnikar, P.J. (2019). *Macroeconomics in Context* (3rd ed.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203713075>

² Cleveland, D. A. (2013). op. cit., pp. 99-100.

destinées à intensifier la durabilité. Elle définit la durabilité en termes de conservation des écosystèmes et de la biodiversité, tant naturelle que domestiquée.

Elle part du principe que le HI dépasse le HCC environnemental et que la population et la consommation humaines ne devraient pas croître voire même diminuer afin de restaurer et de maintenir la biodiversité et les fonctions des écosystèmes qui risquent de disparaître en dépit ou à cause des innovations technologiques. En d'autres termes, elle suppose que la croissance de HI nous a déjà fait entrer dans la zone, et elle soutient une forte durabilité, avec pour objectif de diminuer le niveau absolu de HI (contrairement à la diminution du taux auquel HI augmente, comme dans la faible durabilité de l'accent économique).

Dans cette perspective, la croissance économique est considérée comme limitée par des contraintes physiques et biologiques naturelles. Elle rejette la consommation de biens et de services comme indicateur de bien-être, comme le préconise l'approche économique. Elle mesure plutôt le bien-être en fonction de résultats à plus long terme, notamment la fonctionnalité des écosystèmes et la conservation de la biodiversité. Pour certains, cela implique que l'agriculture traditionnelle non industrielle est plus durable, car elle suppose que les agriculteurs locaux sont plus en harmonie avec les systèmes naturels et leurs limites.¹

Un défi majeur pour la durabilité environnementale est la complexité des écosystèmes, y compris les écosystèmes agroalimentaires, sur lesquels les scientifiques ont encore beaucoup à apprendre. Il est donc difficile de fixer des limites à l'impact que l'homme peut avoir sans porter atteinte aux écosystèmes et de déterminer les actions nécessaires pour restaurer les systèmes qui ont été affectés négativement.

En effet, si tous les domaines du développement sont importants, il importe également qu'ils soient exploités dans des conditions aussi respectueuses de l'environnement que possible. Pour cette raison, le nombre de pays qui ont adopté des accords multilatéraux sur l'environnement constitue comme une mesure ou un repère de cadres politiques solides qui auront un impact sur tous les aspects du développement, et pas seulement sur l'environnement. La Figure 1.19 montre les taux d'adoption de certains des plus importants accords environnementaux au cours des 45 dernières années dont :²

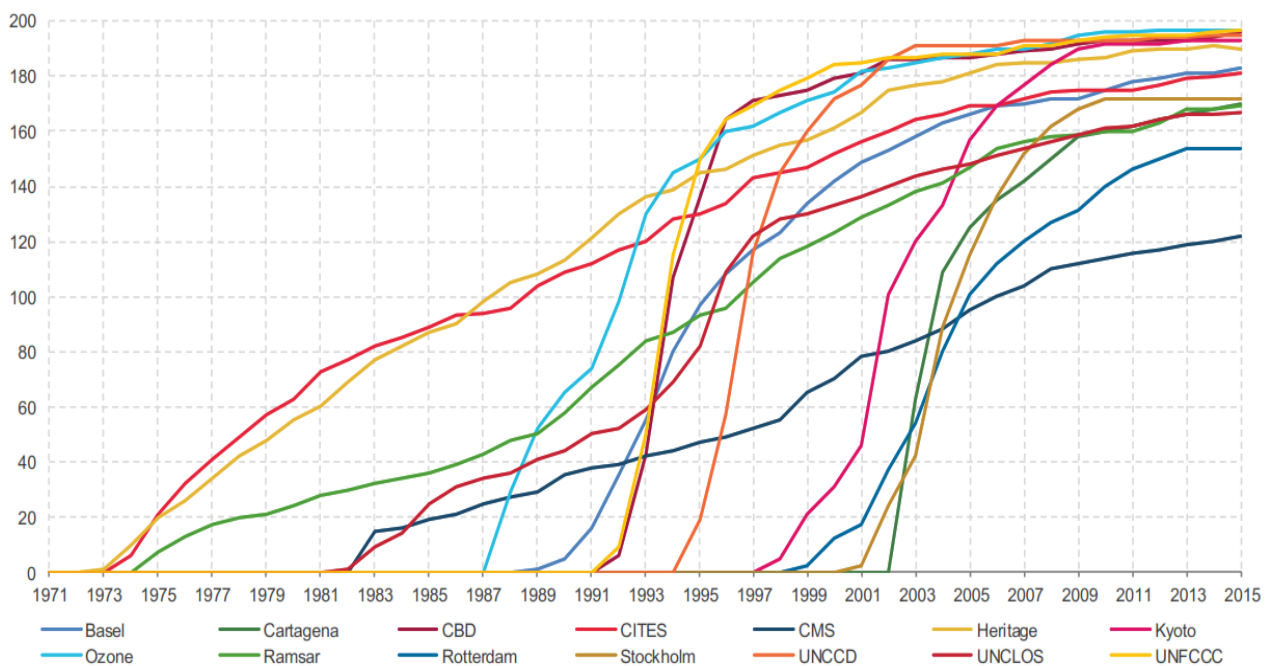
- La Convention CITES et la Convention sur le patrimoine mondial, qui ont été introduites dans les années 1970, mais ont mis longtemps à atteindre un niveau élevé d'adoption.

¹ Cleveland, D. A. (2013). op. cit., p. 102.

² UNCTAD. (2016). Development and globalization facts and figures 2016. United Nations publication. New York and Geneva, p. 08.

- La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), est encore loin de l'adoption universelle, avec seulement 122 signataires en 2015.
- La Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone a été adoptée par une majorité de pays en cinq ou six ans, lorsque l'urgence de la situation est apparue.
- De même, la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et son successeur, le protocole de Kyoto, la convention sur la diversité biologique (CDB) et le protocole de Carthagène sur la biosécurité qui l'accompagne ont connu des taux d'adoption relativement rapides.

Figure 1.19. Évolution de la participation des pays aux accords multilatéraux sur l'environnement, 1971-2015 (Nombre de pays)



Notes : CDB : Convention sur la diversité biologique. CMS : Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. UNCCD : Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. UNCLOS : Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. UNFCCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Stockholm : Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Cartagena : Protocole de Carthagène sur la biosécurité. CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Patrimoine : Convention du patrimoine mondial. Kyoto : Protocole de Kyoto. Ozone : Convention de Vienne sur l'ozone. Ramsar : Convention de Ramsar. Rotterdam : Convention de Rotterdam.

Source: UNCTAD. (2016). Development and globalization facts and figures 2016. United Nations publication. New York and Geneva, p. 08.

- La dimension sociale

La dimension sociale estime que les fonctions économiques et environnementales d'un système alimentaire sont moins importantes par rapport à ses fonctions sociales et considère donc que les communautés devraient avoir la priorité dans l'élaboration des politiques visant à accroître la durabilité. Elle définit la durabilité en termes de justice sociale pour les moins puissants, y compris les agriculteurs des PED, les femmes, les groupes minoritaires et indigènes, et permet un

accès équitable aux ressources de production alimentaire et agricole telles que la terre et l'eau. Si IH peut dépasser la CCH environnementale, plus important encore, il dépasse également la CCH sociale, en termes de l'énorme et croissante inégalité d'accès à la nourriture et aux ressources, avec les dommages sociaux, culturels et psychologiques qui en résultent. Dans ce contexte, la population peut être considérée comme un problème, mais un problème qui peut être résolu en améliorant l'accès à la technologie et à une consommation équitable. Une telle amélioration peut être obtenue en augmentant la consommation des pauvres, laquelle devra peut-être être obtenue en réduisant la consommation des riches.¹

3.3.2. L'économie verte et les dimensions de la durabilité des systèmes alimentaires

Dans un contexte mondial marqué par une croissance démographique accrue en même temps que les ressources naturelles s'épuisent de plus en plus, les dimensions environnementales, sociales et économiques qui se rapportent à la mise en place d'une SAD suscitent un intérêt croissant.

Les ressources naturelles sont des atouts fondamentaux pour la production de denrées alimentaires, le développement rural, la croissance durable et le bien-être de la population. Les profondes transformations structurelles en cours exigent une plus grande attention dans la gestion systématique des ressources naturelles. En effet, la pression exercée sur les ressources naturelles dans diverses régions du monde est de plus en plus forte.²

Historiquement, les inquiétudes concernant la rareté des ressources notamment face à l'augmentation de la population et aux pénuries d'énergie (charbon) remontent à Malthus (l'augmentation de la population), William Stanley Jevons (pénuries du charbon) et d'autres penseurs des 18^e et 19^e siècles. Cette question a été évoquée dans les années 1950 dans les écrits de *Fairfield Osborn (1953)* et *Samuel Ordway (1953)*. Toutefois, ce n'est que dans les années 1960 et 1970 qu'une partie importante de l'opinion publique a exprimé un tel malaise. Depuis lors, on assiste à une intensification des sentiments d'inquiétude à l'égard de l'environnement, en particulier des risques sanitaires causés par la pollution industrielle. Cela a conduit, à son tour, à des critiques environnementales du développement économique conventionnel, orienté vers la croissance.³

Il est important de noter que la disponibilité de la nourriture, l'accès à celle-ci et son utilisation sont toujours déterminés par les conditions environnementales. Tout au long de l'histoire de l'humanité, les inondations, les famines, la sécheresse et les parasites ont directement affecté la

¹ Cleveland, D. A. (2013). op. cit, pp. 102-103.

² Gaiani, S., & Fonseca, J. (2020). op. cit.

³ Baker, S. (2015). *Sustainable Development* (2nd ed.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203121177>, p. 22.

production agricole et la sécurité alimentaire. Les catastrophes naturelles sont des exemples majeurs de changement environnemental, mais au cours de la dernière génération, elles ont été largement dépassées par les catastrophes causées par l'homme. La liste des changements environnementaux provoqués par l'homme est longue et ne cesse de s'allonger : déforestation, désertification, surpêche, perte de biodiversité, pollution de l'air, des terres et de l'eau par les activités industrielles et agricoles et, plus récemment, le phénomène de changement climatique induit par les émissions de gaz à effet de serre. Toutes ces causes humaines qui provoquent des changements environnementaux sont en interaction avec les catastrophes naturelles, entraînant ainsi leur aggravation.¹

Ces dernières années ont donc vu un intérêt croissant des décideurs politiques pour le développement de ce que l'on appelle une économie "verte", "à faible émission de carbone" ou "de technologie propre". Toutefois, la manière dont une telle économie peut être intégrée n'est pas claire et il existe un débat considérable sur la mesure dans laquelle les politiques actuelles en matière d'économie verte permettront de résoudre d'une façon substantielle les problèmes environnementaux mondiaux, tels que le réchauffement climatique et l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.²

Dans son rapport intitulé : *Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication, de la pauvreté*, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), a utilisé la définition qui englobe plusieurs paramètres à la fois, en considérant qu'il s'agit d'une : « ***économie à faible intensité de carbone, efficace dans l'utilisation des ressources et socialement inclusive et dans laquelle la croissance des revenus et de l'emploi devrait être stimulée par des investissements publics et privés qui réduisent les émissions de carbone et la pollution, améliorent l'efficacité énergétique et l'utilisation des ressources et préviennent la perte de biodiversité et de services écosystémiques*** ». ³

Dans cette définition, le rapport fait valoir que la croissance économique peut être synonyme de développement social et de respect de l'environnement, il suffit simplement qu'elle soit "verte", c'est-à-dire que les investissements réalisés ont le moins d'impact possible sur l'environnement et qu'ils contribuent à générer des revenus et des emplois.

En décortiquant les idées du développement durable, la Conférence Rio+20 a focalisé l'attention internationale en 2012, le document « The Future we want », dans lequel "l'économie verte" est considérée "dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté comme

¹ McBeath, J. H., & McBeath, J. (2010). op. cit., pp. 2-3.

² Gibbs, D. (2018). Sustainable regions. In Paasi, A., Harrison, J., & Jones, M. (Eds.). *Handbook on the Geographies of Regions and Territories*, (pp. 182-194). Edward Elgar Publishing.

³ UNEP, U. (2011). *Towards a green economy: Pathways to sustainable development and poverty eradication*. Nairobi, Kenya: UNEP, p. 16.

faisant partie des mécanismes importants permettant de promouvoir le développement durable et qu'elle pourrait fournir des options pour l'élaboration des politiques sans devenir un ensemble complexe de règles".¹

Dans son côté, *Bina (2013)* classe les politiques d'économie verte sur un spectre allant du "statu quo" à "tout changement", en reflétant la mesure dans laquelle les questions environnementales sont simplement considérées comme une opportunité économique, ou si elles appellent des changements substantiels dans l'organisation de l'économie et de la société. Selon l'auteur, devant l'état actuel de la planète et la reconnaissance de l'interdépendance entre les crises écologiques et économiques, il ne nous faut rien de moins qu'un concept différent du progrès socio-économique, basé sur une nouvelle compréhension de la relation entre les humains et la nature.²

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) estime que l'utilisation optimale et durable des matériaux et de l'énergie pourrait faire générer un supplément de 2000 milliards de dollars à l'économie mondiale d'ici 2050.³

Ainsi, l'analyse de ce contexte met en évidence une tension potentielle entre la durabilité environnementale et les autres dimensions de la sécurité alimentaire. La disponibilité alimentaire n'est pas encore surveillée à l'échelle mondiale pour les impacts environnementaux, en particulier l'équilibre entre les sources alimentaires animales et végétales. La stabilité et la durabilité des aliments partagent un élément temporel, mais la stabilité dans le temps n'est pas nécessairement compatible avec la durabilité, par exemple lorsque des intrants chimiques agricoles plus élevés sont nécessaires pour maintenir la production constante. Les politiques de sécurité alimentaire en l'absence de mesures et d'indicateurs de durabilité contribueront sûrement à une insécurité alimentaire accrue dans les années à venir.⁴

Jusqu'à présent, les initiatives en faveur d'une politique de sécurité alimentaire "verte" ont été fragmentées et limitées. Et ce, malgré la reconnaissance pratiquement universelle des États et des acteurs mondiaux quant à la nécessité de relever les défis environnementaux dans l'ensemble du système alimentaire, et malgré les appels de plus en plus nombreux à s'éloigner du modèle économique traditionnel dans les politiques mondiales de sécurité alimentaire. Considérons que les cadres politiques actuels en matière de sécurité alimentaire mondiale restent marqués par la

¹ UN, 2012. Rio+20 The future we want: outcome document adopted at Rio+20. Disponible sur le lien : <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/743GE%20Issue%20nr%20202.pdf> (consulté le 16/07/2017).

² Bina, O. (2013). The green economy and sustainable development: An uneasy balance? *Environment and Planning C: Government and Policy*, 31(6), 1023-1047.

³ UNEP. (2011). Towards a green economy: Pathways to sustainable development and poverty eradication. United Nations Environment Programme (UNEP).

⁴ Berry, E., Dernini, S., Burlingame, B., Meybeck, A., & Conforti, P. (2015). op. cit.

promotion de modes de production agricole axés sur les produits de base, qui mettent l'accent sur la réduction des écarts de rendement, la production de "plus avec moins" et l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre, de la technologie et des intrants chimiques. Pourtant, un nombre croissant de recherches ont illustré que les technologies de l'agriculture conventionnelle sont en réalité " associées aux émissions de gaz à effet de serre, aux résidus de pesticides, à la réduction de la biodiversité, à l'érosion des sols, à la baisse de la fertilité et aux accumulations de sel " et que les stratégies orientées vers le marché d'exportation ont eu des impacts négatifs sur la sécurité alimentaire et l'environnement dans certains cas.¹

¹ Duncan, J. (2015). " Greening" global food governance. *Canadian Food Studies. La Revue canadienne des études sur l'alimentation*, 2(2), 335-344.

Conclusion

Ce chapitre s'est concentré sur un aspect spécifique du débat sur la sécurité alimentaire. Comme nous l'avons vu, la sécurité alimentaire est un concept qui présente une flexibilité conceptuelle en réponse aux différents changements survenus en fonction de l'exercice de nombreux facteurs dont : les droits de l'homme, la conjoncture économique mondiale, les pressions nationales, les mouvements sociaux et en fonction d'un agenda néolibéral plus large.

Néanmoins, pour relever les graves défis du secteur agricole, auxquels le monde est confronté aujourd'hui, pour atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il est évident que le monde a besoin de nouveaux modèles pour concevoir les futurs systèmes de sécurité alimentaire. Dans cette optique, le passage à des systèmes alimentaires plus durables peut déclencher des effets escomptés, en amont sur la production et la diversification alimentaire, la chaîne de transformation et la préservation de l'environnement et en aval sur les modes de consommation alimentaires.

Dans le but de mettre en place une sécurité alimentaire plus durable, il importe de prendre des mesures à dimensions multiples, de fixer les priorités et de prendre les bonnes mesures les concernant. Cela nécessitera des actions dans plusieurs domaines, y compris, mais sans s'y limiter, l'investissement dans les ressources humaines, l'accès aux ressources productives et aux emplois rémunérés, l'accès aux marchés, les infrastructures appropriées et les institutions facilitatrices, la recherche, les connaissances et les technologies, la gestion durable des ressources naturelles et la bonne gouvernance. Ces actions devraient nécessairement inclure la transition vers un régime agro-alimentaire plus viable et des modes de consommations plus sains, équilibrés et respectueux de l'environnement.

Cela implique aussi que la communauté internationale prenne sérieusement en considération l'appel à l'adoption et à l'orientation de ces systèmes, vers des mesures centrées sur les activités de recherche et de développement technologique qui favorisent l'intégration de la science fondamentale, des choix politiques et de l'innovation.

En outre, remédier durablement aux facteurs de l'insécurité alimentaire exige une approche large et globale non seulement dans les différentes agences alimentaires qui abordent des piliers spécifiques de la sécurité alimentaire, mais aussi entre les agences alimentaires et les cadres généraux de gouvernance économique qui abordent le commerce (OMC, CNUCED) et l'investissement et les finances (FMI, Banque mondiale, FAO). La gouvernance de la sécurité alimentaire au niveau mondial est notamment dans son volet commercial est l'objectif du deuxième chapitre qui suit dans cette thèse.

**Chapitre 2. La fragmentation et l'incohérence de la
gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire dans l'ère
post-crise mondiale**

Introduction

Dans le chapitre précédent, nous avons abordé la question de la reconfiguration et la complexité des régimes agro-alimentaires et ses répercussions sur le système alimentaire mondial actuel. Ce dernier n'a pas pu remplir, à l'ère de l'abondance, ses engagements en matière de la lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire en laissant souffrir des milliers de personnes, dont la plupart vivent dans les PED.

Cette situation s'est encore aggravée avec le déclenchement de la crise alimentaire mondiale de 2007-08, qui a laissé derrière elle un bilan tout aussi lourd que celui de la famine ou de la pauvreté. Cependant, les initiatives qui ont été mises en place par la communauté mondiale pour pouvoir identifier ses causes et remédier à ces insuffisances n'ont pas été satisfaisantes en raison de la fragmentation et l'incohérente des institutions et des règles régies par les nombreux forums internationaux concernés par l'alimentation.

Depuis lors la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire est devenue une des principales préoccupations, dans la mesure où les pays sont aujourd'hui convaincus de la nécessité de renforcer la coordination et la mise en place d'une gouvernance mondiale actives dans le domaine de l'alimentation, de la nutrition et de l'agriculture. En effet, au regard de l'ampleur de la fragilité et de l'instabilité du système alimentaire mondial et le caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire, de nombreuses agences de gouvernance ont rejoint la mêlée de la sécurité alimentaire en travaillant sur des aspects de la politique alimentaire dans toutes les instances de négociations internationales concernées par ce sujet.

Nous allons voir dans ce chapitre comment la crise alimentaire mondiale a pu mettre en évidence le dysfonctionnement et les défaillances de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire. Dans la première section, nous allons présenter un certain nombre d'analyses de la crise alimentaire mondiale, en mettant l'accent sur les défis et les opportunités qu'elle a présenté pour la gouvernance du système alimentaire et agricole international. Quant à la deuxième section, nous allons procéder à l'identification des acteurs de la gouvernance mondiale qui interviennent dans un contexte de jeux subjectifs multiples et imbriqués dans la mêlée de la quête de la sécurité alimentaire. Le reste de cette section sera consacré à la présentation d'un nouveau cadre conceptuel permettant de donner un sens aux futurs objectifs de la communauté internationale par le biais des ODD.

Section 1. Les répercussions de la crise alimentaire mondiale et ses enjeux

1.1. La volatilité des prix sur les marchés agricoles et les crises alimentaires

Étant donné que ce sont les marchés qui permettent aux producteurs et aux consommateurs d'effectuer des transactions alimentaires, ces derniers ont joué un rôle déterminant dans la formation des prix, la gestion de la production et des importations, l'amélioration des chaînes de valeur et d'approvisionnement, la baisse des prix des intrants, ainsi que dans l'amélioration de l'efficacité de la distribution et la création d'emplois. Les forces du marché ont également largement contribué à une baisse significative du prix global des denrées alimentaires depuis le milieu des années 1970 jusqu'à la crise alimentaire de 2007-08.¹

Il est tout à fait évident qu'il existe plusieurs types de crises alimentaires et on peut souvent les distinguer entre des crises qui peuvent survenir au niveau local plutôt qu'au celle qui pourrait affecter l'ensemble de la planète :

- Les crises alimentaires locales se produisent généralement dans les PED où il est impossible d'obtenir une nourriture adéquate en raison des mauvaises récoltes et de l'insuffisance des approvisionnements. Dans ce cas, la crise alimentaire est limitée seulement sur la zone affectée par la mauvaise récolte.
- Les crises alimentaires mondiales produisent quand elles affectent les prix internationaux et les conditions du marché. Avec la mondialisation croissante, le commerce international, dans une certaine mesure, compense les éventuelles pénuries locales, à condition que le pouvoir d'achat soit suffisant. D'un autre côté, la mondialisation signifie également que les changements de prix dans une partie du monde se propagent immédiatement, dans une mesure plus ou moins grande, au reste du monde.

En effet, les prix des aliments de base sur le marché international sont très instables et la probabilité d'un nouveau choc est élevée. Depuis 1960, les prix nominaux internationaux des produits alimentaires ont connu six pics d'une ampleur voisine ou supérieure à 20% sur une période de deux à trois ans. L'amplitude maximale a été constatée en 1973, avec une augmentation spectaculaire de 80% par rapport à l'année (n-2) suivie seulement pendant deux ans par une descente brutale de 104%. Sur quatre années, l'amplitude des variations de cours a été de 184%. Les autres épisodes de volatilité des cours ont été constatés autour de 1963 (amplitude des variations, en valeur absolue, de 54%), de 1980 (83%), 1988 (76%), 1994 (56%). Fin novembre 2008, on enregistrait 66% d'amplitude. En utilisant l'indice FAO des prix

¹ Teng, P., Lassa, J. (2015) Food Security. In Caballero-Anthony, M. (Ed.). *An introduction to non-traditional security studies: a transnational approach*, (pp. 114-133). Sage.

alimentaires et en considérant qu'une forte hausse peut se définir comme une variation de prix supérieure à deux fois l'écart-type des cinq années précédant cette hausse, on confirme que les périodes de surchauffe ont été 1972-1974, 1988, 1994 et 2007-2008.¹

Dès lors, les crises alimentaires mondiales ont un certain nombre de caractéristiques et de conséquences qui se sont produites au cours des dernières décennies :²

- Les augmentations de prix pour les céréales et d'autres produits agricoles importants ;
- Grandes fluctuations et volatilité des prix ;
- L'augmentation des coûts des aliments, ce qui représente un lourd fardeau pour les membres les plus pauvres de la population des PED ;
- Détérioration de l'approvisionnement en nourriture et augmentation de la faim et de la famine ;
- Des troubles politiques et sociaux dans plusieurs endroits du monde résultant d'une alimentation plus coûteuse ou d'une pénurie alimentaire prononcée ;
- Intervention par le biais de politiques agricoles et commerciales afin d'assurer l'approvisionnement alimentaire national et de limiter les augmentations des prix alimentaires intérieurs.

En effet, l'analyse de la Figure 2.1 nous a permis de confirmer qu'au cours du dernier demi-siècle, le marché agricole international a connu plusieurs périodes de volatilité des prix, tant à la hausse qu'à la baisse. Ces fluctuations ne sont pas inhabituelles en soi, mais la volatilité croissante de ces dernières années constitue une tendance mondiale spécifiquement observable. Cependant, comme nous l'avons souligné dans le premier chapitre, la demande accrue de bioénergie, les nouveaux modes de consommation dans les économies émergentes et en développement et les changements des conditions climatiques résultant du changement climatique ce sont justement les principales raisons qui peuvent expliquer cette fluctuation des prix.

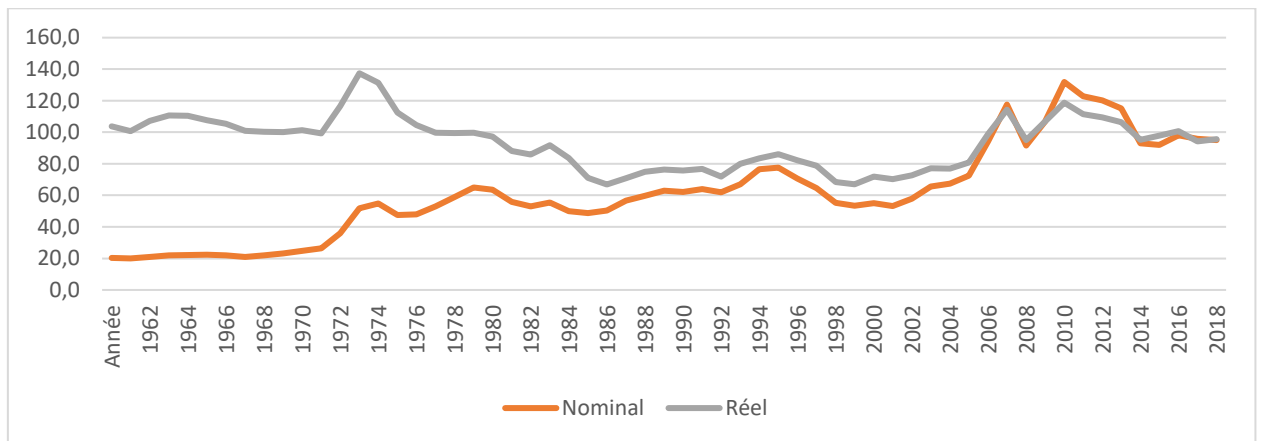
Le phénomène de la flambée des prix des denrées alimentaires qui s'est produit en 2007-08 a surpris tant les pays que les organisations internationales et les autres acteurs concernés. À tous égards, il s'agissait d'une série de chocs largement imprévus, tant lors de la première flambée en 2007 que lors de la seconde reprise en 2011. Pour trouver un épisode similaire de hausse soudaine, rapide et importante des prix alimentaires, il faut remonter à 1972-73. La crise alimentaire mondiale de 1972-73 avait pour origine une augmentation rapide des prix du pétrole

¹ Rastoin, J., Ghersi, G. (2010). op. cit., pp. 328-329.

² Hansen, H. O. (2013). *Food Economics: Industry and Markets*. Series: Textbooks in Environmental and Agricultural Economics. London (UK) and NY (USA): Routledge (Taylor & Francis Group), pp. 26-27.

et de la pression sur les matières premières conjuguée à des déficits dans la production mondiale de céréales causés par un choc climatique sévère,¹ même ce sont les mesures politiques prises par la suite aux États-Unis et en Union soviétique qui ont aggravé le problème en déclenchant l'explosion des prix. Contrairement à la crise alimentaire temporaire et évoquée par deux facteurs en 1972-73, dont aussi la portée géographique était limitée, la crise de 2007-08 était une crise mondiale, multifactorielle et durable et se caractérisait par une volatilité de longue durée, suivie de pics récurrents des prix alimentaires en 2010 et 2012.²

Figure 2.1. Indice FAO des prix des produits alimentaires, en terme réel et nominal de 1961 à 2019 en USD (2005 = 100)



Source : calculer par l'auteur sur la base des données du FMI (2020). (2014-16 = 100), <http://www.fao.org/worldfoodsituation/foodpricesindex/en/> (consulté le 14/03/2020)

Comme illustré dans la Figure 2.1, l'indice de la FAO des prix des denrées alimentaires nominales en USD a doublé, passant de 100 en 2002 à près de 200 en 2008, ces derniers sont nettement supérieurs à ceux observés au cours des décennies précédentes. Dans le même temps, les prix réels (corrigés de l'inflation) ne sont pas aussi élevés à ceux des années 1960 et 1970, même si la tendance à la baisse des prix qui avait été observée dans les années 1980 et 1990 s'est inversée à partir de 2007 et à mi-2008, en 2011, les prix réels des denrées alimentaires étaient supérieurs d'environ 69% à leur niveau de 2002, ce qui représente l'index des prix le plus élevés depuis 1960. Depuis 2011, la tendance des années 2000 à la hausse des prix s'est arrêtée, les prix des denrées alimentaires se sont redressés malgré qu'ils soient restés élevés depuis lors, ce qui laisse entrevoir la possibilité d'un retour à la baisse à long terme des prix des denrées alimentaires.³

¹ Timmer, C. P., & Dawe, D. (2010). Food Crises Past, Present (and Future?): will we ever learn? In Dawe, D. (Ed.). *The Rice Crisis: Markets, Policies and Food Security*, (pp. 27-36). Routledge.

² Garrido, A., M'Barek, R., Bardají, I., Meuwissen, M. P., Morales-Opazo, C., & Sumpsi-Viñas, J. M. (2016). op. cit.

³ Cochrane, L., Adams, M., & Kunhibava, S. (2015). The Impact of Speculation on Global Food Accessibility and Food Security. *Arab law quarterly*, 29(1), 76-91. DOI: 10.1163/15730255-12341294

Le système alimentaire mondial a connu, durant cette période, une évolution exceptionnelle des prix internationaux des produits de base. Comme le montre le Tableau 2.1, les prix nominaux de presque tous les produits alimentaires ont augmenté de plus de 50%. Trois ans après cette crise, les prix des denrées alimentaires ont de nouveau bondi en 2010–11.¹ Les systèmes d'approvisionnements alimentaires sont entrés dans une situation de volatilité des prix des produits de base qui a ensuite été appelée "crise mondiale des prix alimentaires". Le prix du maïs a doublé, le prix du riz a augmenté de 70% et celui du blé de 50%, ce qui a entraîné des troubles sociaux, un boom des investissements sur le marché des contrats à terme et une série d'ajustements des politiques et du marché.²

Tableau 2.1. Prix à l'exportation des produits alimentaires, 2007-2018 (Indices, 2005=100)

Produit	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Produits alimentaires	129	163	138	155	187	183	183	174	141	146	149
Céréales	158	223	164	166	232	234	218	183	150	130	132
Blé	167	214	147	147	207	206	205	187	143	110	115
Maïs	166	227	168	189	297	303	263	196	173	162	157
Riz	116	243	205	181	192	202	180	148	132	135	136
Huiles végétales et farines protéiques	143	193	154	170	209	216	206	191	153	156	155
Viande	97	99	93	120	144	142	143	173	139	125	135
Viande de bœuf	99	102	101	128	154	158	155	189	169	150	161

Source : OMC (2019), Examen statistique du commerce mondial 2018. OMC, Genève, p. 209.

Entre 2007 et 2011, la hausse des prix au niveau local et les graves crises survenues au niveau des cours internationales des denrées alimentaires, ont entraîné une érosion des revenus réels des ménages ce qui a posé un grave problème lié à leurs capacités à se procurer des denrées alimentaires, en particulier aux ménages les plus vulnérables des PED qui consacrent entre 60 et 80% de leurs dépenses totales à l'alimentation. En fait, les périodes difficiles de cette crise alimentaire ont pris, comme le montre la Figure 2.2, la forme des émeutes de la faim* dans plus

¹ Tadasse G., Algieri B., Kalkuhl M., von Braun J. (2016) Drivers and Triggers of International Food Price Spikes and Volatility. In: Kalkuhl M., von Braun J., Torero M. (Eds.). *Food Price Volatility and Its Implications for Food Security and Policy*. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-319-28201-5_3

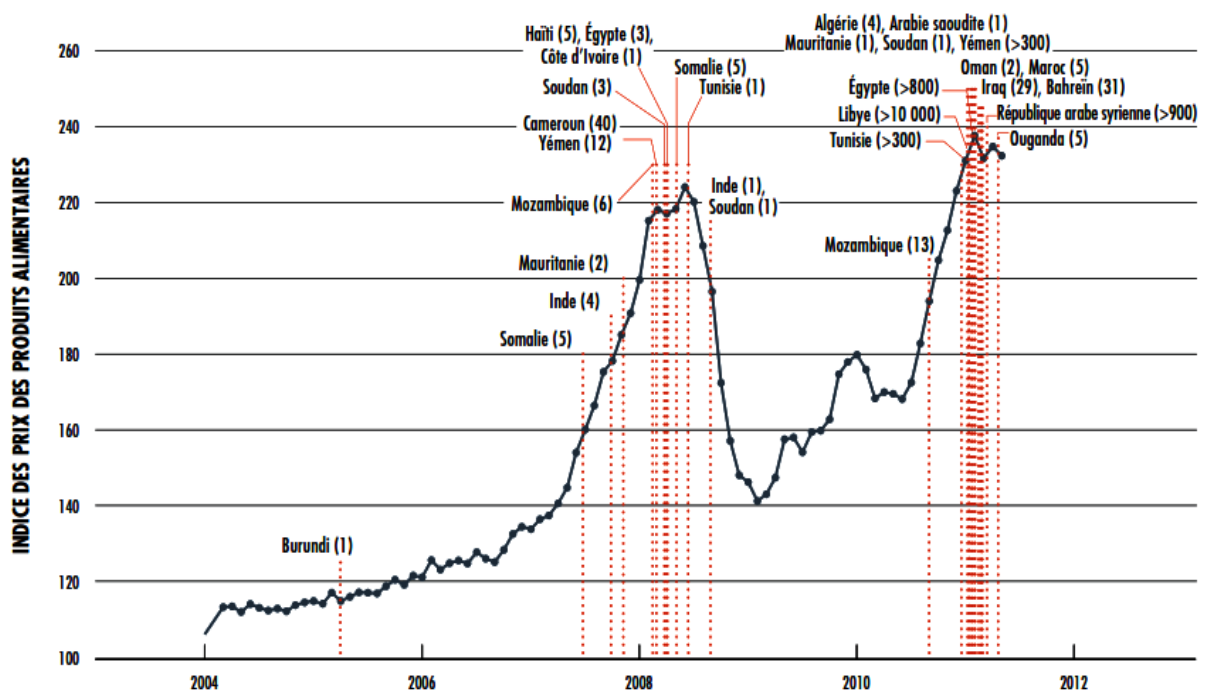
² Vinge, H. (2015). Food Security, Food Sovereignty, and the Nation-State: Historicizing Norwegian Farmland Policy. In: Trauger, A. (Ed.). *Food sovereignty in international context: discourse, politics and practice of place*, (pp. 87-105). Routledge.

* Les émeutes de la faim commencent souvent dans les zones urbaines, où les ménages dépendent surtout des marchés pour accéder aux aliments et sont extrêmement vulnérables aux fluctuations de prix. Toutefois, les crises liées aux prix ne causent pas nécessairement une détérioration marquée de la sécurité alimentaire avant de déclencher un conflit. C'est plutôt la crainte de l'insécurité alimentaire qui peut induire les groupes directement concernés à lutter pour protéger leurs moyens d'existence. Il s'ensuit que les variations de la sécurité alimentaire sont probablement plus déterminantes que le degré d'insécurité alimentaire en tant que tel.

de 40 pays du monde.¹ Dans les zones urbaines, les ménages pauvres se sont retrouvés forcés de s'approvisionner auprès des marchés en subissant de plein fouet la hausse des prix. Quant aux régions rurales, la situation n'est guère meilleure. Même si les agriculteurs cultivent la terre, nombre d'entre eux sont en effet des consommateurs "nets" de produits agricoles, c'est-à-dire qu'ils consomment plus de nourriture qu'ils n'en produisent. Ce sont notamment les plus pauvres qui sont les plus touchés à savoir : (i) là où se trouvent les paysans avec peu de terres (ii) les travailleurs agricoles (salariés) et (iii) les paysans sans terre.²

Bien qu'environ la moitié des calories consommées par les pauvres provient de trois céréales de base (le riz, le blé et le maïs), le coût humain de ces mouvements de marché de ces produits a été très élevé. La FAO a estimé que 100 millions de personnes supplémentaires ont été poussées dans la faim et la pauvreté en raison de la volatilité des prix des céréales en 2008 seulement. Bien que les prix des produits de base aient chuté rapidement en 2009, les prix des céréales ont suivi une trajectoire similaire entre le deuxième semestre de 2010 et la fin de 2011.³

Figure 2.2. Les émeutes de la faim observées dans plus de 40 pays suite à l'augmentation soudaine des prix des denrées alimentaires*



Source : FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. (2017). L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017. Renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire, Rome, FAO, p. 61.

¹ Chadwick, A. (2017). op. cit.

² Beaugard, H. (2013). *Relations économiques internationales*. Québec. Pearson ERPI, p. 17.

³ Chadwick, A. (2017). op. cit.

* Évolution dans le temps de l'indice FAO des prix des produits alimentaires de janvier 2004 à mai 2011. Les lignes pointillées verticales rouges correspondent aux dates de début des « émeutes de la faim » et des manifestations associées aux troubles majeurs récemment survenus en Afrique du Nord et au Proche-Orient. Le nombre total de morts figure entre parenthèses. Les données sur les prix reprennent l'indice FAO des prix des produits alimentaires de 2004 à 2011.

Pour les pays qui étaient devenus dépendants des importations alimentaires au cours des 40 dernières années, y compris la plupart des PMA, la hausse soudaine des prix alimentaires a entraîné une crise majeure.¹

Selon les estimations de la FAO, 40 millions de personnes supplémentaires sont tombées dans la catégorie des affamés chroniques en 2008 seulement, ce qui porte le nombre total de personnes sous-alimentées à 915 millions dans le monde. En outre, 100 millions de personnes supplémentaires ont été ajoutées au nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde en raison des effets de la crise financière et économique mondiale, principalement en raison de la perte d'emplois, de revenus et de transferts de fonds, ce qui porte le total à un peu plus d'un milliard (1,02) de personnes en 2009.²

Les plus fortes augmentations du nombre de personnes sous-alimentées ont eu lieu dans les pays de l'Asie et l'Afrique subsahariennes, mais la famine a également augmenté en Amérique latine, où la sécurité alimentaire s'était considérablement améliorée au cours de la dernière décennie. Pour de nombreuses personnes qui consacraient déjà une grande partie de leurs revenus à l'alimentation, la hausse des prix a entraîné une réduction des achats de nourriture ou d'autres produits essentiels.³

Toutefois, les populations urbaines démunies, fortement dépendantes des céréales importées, ont été durement touchées par la hausse des prix. Cette situation de dépendance vis-à-vis du marché international n'est pas si courante, même en Afrique. En effet, ce sont souvent les zones rurales qui s'approvisionnent en grande partie grâce à la production locale tandis que les zones urbaines sont devenues des débouchés très importants pour l'agriculture commerciale.⁴

Bien qu'à partir de juillet 2008, les prix mondiaux des denrées alimentaires aient commencé à baisser, ils n'ont jamais retrouvé leurs niveaux antérieurs et, dans de nombreux pays. La récession économique a entraîné une réduction de l'emploi et des revenus des populations les plus vulnérables dans les PED et a causé de graves problèmes d'accès économique à la nourriture dans les ménages les plus pauvres, et donc de graves problèmes de sécurité alimentaire.

Néanmoins, on estime que des fluctuations des prix des denrées alimentaires sur le marché intérieur peuvent encore se produire. Quoi qu'il en soit, la chute des prix des produits de base

¹ Clapp, J. (2011). *Food security and the WTO: will the Doha Round make a difference?* Manchester, UK, PovertyDialog.org and The University of Manchester Brooks World Poverty Institute.

² FAO. (2009). *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde : Crises économiques – répercussions et enseignements 2009*. Rome, FAO, pp. 04 et 11.

³ Liverman, D., & Kapadia, K. (2010). Food systems and the global environment: An overview. In Ingram, J., Ericksen, P., & Liverman, D. (Eds.). *Food security and global environmental change*, (pp. 3-24). Routledge.

⁴ Bricas, N., & Daviron, B. (2008). De la hausse des prix au retour du « productionnisme » agricole : les enjeux du sommet sur la sécurité alimentaire de juin 2008 à Rome. *Hérodote*, (4), 31-39.

constitue une grave menace pour le bien-être des pays tributaires de ces produits dans les PED.¹ Étant donné que l'augmentation des prix agricoles représente également une grande opportunité pour les producteurs agricoles, même si ce sont généralement les producteurs des pays les plus développés et les agriculteurs commerciaux des PED qui sont capables de profiter des prix agricoles élevés, comme ce fut le cas en 2007-2008.²

Ces changements ont eu pour effet de réduire la prévisibilité et rendre les décisions d'investissement plus difficiles pour les agriculteurs et entravent notamment l'efficacité des mesures gouvernementales prises pour maîtriser la sécurité alimentaire. Ainsi, on se demande de plus en plus dans quelle mesure la politique commerciale agricole peut contribuer plus efficacement à minimiser les effets posés par la volatilité des prix.

En effet, alors que certains économistes citent les pays asiatiques comme des expériences réussies dans la mise en place des taxes à l'exportation pour protéger les consommateurs de la volatilité des prix, d'autres provoquent l'augmentation de plusieurs d'autres instruments de politique commerciale après 2008.³

de Schutter (2011), souligne les effets positifs d'une politique commerciale agricole stratégique et l'importance de la production propre d'un pays et de son indépendance vis-à-vis des importations alimentaires pour le renforcement à long terme de la sécurité alimentaire. Selon l'auteur, la stimulation de la production locale est le seul moyen de protéger les marchés intérieurs contre les fluctuations des prix internationaux, et des mesures protectionnistes sont nécessaires pour y parvenir sur de longues périodes.⁴

Ce raisonnement est contredit par certains économistes tels que *Tangermann (2011)*, ancien directeur de l'OCDE, qui estime que les mesures de protection ayant le même effet qu'une taxe sur les aliments, elles réduisent l'accès à la nourriture. La preuve que les mesures protectionnistes augmentent davantage la volatilité des prix a été rapportée lorsque des restrictions à l'exportation ont été imposées par certains PED pendant la crise des prix alimentaires de 2008.⁵

En outre, dans une étude réalisée pour la FAO, *Demeke et al. (2008)* ont réalisé une étude sur les mesures prises par 81 PED pour atténuer les effets de la hausse des prix internationaux, il a été

¹ Chadwick, A. (2017). op. cit.

² FAO. (2009). La situation des marchés des produits agricoles Flambée des prix et crise alimentaire : expériences et enseignements. FAO, Rome, p. 29.

³ Hoffken, J., & Dill, J. (2013). Agricultural Trade Policy for Rural Development and Food Security: Handbook for Agricultural Trade Policy Advisory Services in Developing and Emerging Countries. GIZ, p. 08.

⁴ De Schutter, O. (2011). International trade in agriculture and the right to food. In De Schutter, O., & Cordes, K. Y. (Eds.). *Accounting for hunger: the right to food in the era of globalisation*, (pp. 137-191). Oxford, Hart Publishing.

⁵ Tangermann, S. (2012). Policy Solutions to Agricultural Market Volatility: A Synthesis, ICTSD Issue Paper N°33, hrsg. vom International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD). Genf, am, 1, p. 30

constaté que 43 pays ont réduit leurs droits de douane et que 25 pays ont imposé des taxes ou des restrictions à l'exportation.¹

Le Tableau 2.2 montre que cette étude a constaté également que des mesures nationales, comme, la réduction des taxes sur les denrées alimentaires, les subventions et la libération des stocks étaient utilisées pour compléter ces mesures commerciales visant à empêcher la transmission de la variabilité des prix mondiaux aux marchés intérieurs. Les objectifs politiques nationaux, notamment le souci des consommateurs urbains et la lutte contre les émeutes de la faim, ont pris le pas sur l'exacerbation de l'instabilité des marchés internationaux.²

Tableau 2.2. Les mesures de politique commerciale communément adoptées par certains pays durant la période de crise alimentaire de 2007-08 (au 1er décembre 2008)

Politiques	Afrique	Asie	Amérique latine	Ensemble des pays
Pays étudiés	33	26	22	81
Interventions sur le marché				
Politique commerciale				
Réduction des tarifs et des frais de douane sur les importations	18	13	12	43
Restriction ou interdiction des exportations	8	13	4	25
Mesures relatives au marché intérieur				
Suspension/réduction de la taxe sur la valeur ajoutée ou d'autres taxes	14	5	4	23
Libération des stocks à des prix subventionnés	13	15	7	35
Prix administrés	10	6	5	21
Soutien à la production				
Soutien à la production	12	11	12	35
Filets de sécurité pour la production	6	4	5	15
Programmes d'engrais et de semences	4	2	3	9
Interventions sur le marché	4	9	2	15
Filets de sécurité pour les consommateurs				
Transferts en espèces	6	8	9	23
Augmentation du revenu disponible	4	8	4	16

Source : Tangermann, S. (2012). Policy Solutions to Agricultural Market Volatility: A Synthesis, ICTSD Issue Paper N°33. hrsg. vom International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD), Genf, am, 1, p. 30.

¹ Demeke, M., Pangrazio, G., & Maetz, M. (2008). Country responses to the food security crisis: Nature and preliminary implications of the policies pursued. Rome, Agricultural Policy Support Service, FAO.

² Tangermann, S. (2012). Policy Solutions to Agricultural Market Volatility: A Synthesis. op. cit., p. 30.

En mai 2012, l'OMC a confirmé cette tendance à l'augmentation du recours aux mesures restrictives à l'exportation par les économies du G20 au cours de la période allant d'avril 2009 à mai 2012, en passant de 80 nouvelles mesures d'interdiction d'exportation imposées à environ 124, dont beaucoup étaient appliquées à des produits alimentaires.¹

Selon un autre rapport de l'OMC, l'agriculture est devenue la principale cible des mesures protectionnistes. En effet, selon le rapport, les membres de l'OMC ont appliqué 154 nouvelles mesures de restriction du commerce entre la mi-octobre 2015 et la mi-mai 2016, soit 22 nouvelles mesures par mois, ce qui constitue la moyenne mensuelle la plus élevée enregistrée depuis 2011. En plus, sur l'ensemble des mesures recensées entre 2012 et 2015, plus de 20% visaient les produits agricoles.²

En conséquence, la crise alimentaire a marqué une nouvelle étape pour la politique de stabilisation dans les PED, dans laquelle la libéralisation du commerce semblait être une option inefficace et a donc été rejetée par de nombreux gouvernements.

Ce débat montre qu'il n'y a pas de consensus sur les mesures appropriées pour lutter contre la volatilité des prix à long terme. Il confirme également que les mesures commerciales ne devraient être utilisées qu'après avoir analysé et discuté des mesures alternatives.³

Cette situation a conduit 17 pays exportateurs agricoles à imposer des mesures d'interdiction à l'exportation de certains produits agricoles de bases. En outre, au cours de la période 2010-14, 24 pays sur 73 ont imposé des taxes sur les exportations. Même si cette décision pourrait compromettre le bien-être du pays concerné, en conséquence, ces politiques commerciales protectionnistes ont provoqué de graves actions de représailles de la part des importateurs et des exportateurs. Malgré que ces politiques commerciales perturbent davantage le marché international des produits alimentaires et agricoles.⁴

Comme suite à la crise alimentaire de 2007-08, et plus particulièrement en raison de la flambée des prix des denrées alimentaires en 2010-11, de nombreuses études économiques ont été consacrées aux causes et aux conséquences engendrées par les prix élevés et instables des denrées alimentaires dans le commerce international enregistrés durant cette période.

¹ OMC (2012), Report on G20 Trade Measures (2012): Mid-October 2011 to Mid-May 2012. OMC. Geneva. <https://doi.org/10.30875/027cb750-en>.

² OMC. (2016). Examen statistique du commerce mondial 2016. OMC. Geneve, p. 66.

³ Höffken, J., & Dill, J. (2013). op. cit., p. 08.

⁴ Yan, W., & Deng, G. (2019). Origin of production shocks, agricultural price spikes and trade policy. *The Manchester School*, 87(1), 81-102.

En ce qui concerne l'explication des causes de l'augmentation extrême des prix des denrées alimentaires, Lovre et Brankov (2015) ont trouvé que les principales causes sont liées aux facteurs simultanés suivants :¹

- Une croissance économique rapide en Chine, en Inde et dans d'autres pays asiatiques ;
- Le désinvestissement à long terme dans l'agriculture ;
- La baisse des stocks de la plupart des produits agricoles et alimentaires ;
- De mauvaises récoltes dans certaines régions du monde en raison de désordres climatiques (sécheresse en Australie, inondations en Europe du Nord et canicule en Europe du Sud) ;
- La dépréciation du dollar américain ;
- L'expansion de la production de biocarburants ; et
- La financiarisation (activités spéculatives) du système alimentaire.

Von Braun et Tadesse (2012) ont classé tous ces facteurs mondiaux en trois groupes :

1. Causes profondes : événements climatiques extrêmes, augmentation de la demande de matières premières pour les biocarburants, augmentation du volume des échanges à terme sur les marchés des matières premières ;
2. Causes intermédiaires : concentration de la production alimentaire dans quelques régions, manque d'informations sur l'alimentation mondiale, croissance économique dans les marchés émergents ; et
3. Les causes immédiates : restrictions à l'exportation, importations alimentaires agressives, le déclin des réserves alimentaires mondiales.

Au début de 2016, les prix réels des denrées alimentaires sur les marchés internationaux ont retrouvé leur niveau de tendance stable de 1985-2005, soit un cinquième de plus seulement (voir le Tableau 2.1). Une partie de cette baisse est due au fait que les prix du pétrole et des autres combustibles fossiles sont tombés à moins de la moitié de leur niveau record de 2008 à 2013. À ces niveaux de prix inférieurs des carburants, la seule demande supplémentaire de produits agricoles par les fabricants de biocarburants est celle due à des augmentations obligatoires de l'utilisation minimale de biocarburants aux États-Unis et dans l'UE.²

L'analyse de la crise alimentaire et la flambée des prix des aliments en 2007-08 et les émeutes qui en ont résulté peuvent être interprétées comme une forme d'externalisation de la crise du régime alimentaire des entreprises. En effet, *McMichael (2013)* appuie cette thèse et estime que

¹ Brankov, T., & Lovre, K. (2018). op. cit., p. 96.

² Anderson, K. (2016). *Agricultural Trade, Policy Reforms, and Global Food Security*. Palgrave Macmillan, p. 1.

les PED, après avoir mis en place des politiques d'ajustement structurel et appliqué les réglementations de l'OMC, ces dernières les ont empêchées à mener à bien leurs ambitions d'autosuffisance alimentaire. En conséquence, la réalisation de la sécurité alimentaire a été attribuée aux entreprises en raison de leur capacité présumée à organiser les échanges mondiaux de production et de distribution des aliments.¹

Tel que nous l'avons indiqué précédemment, la défaillance du système alimentaire mondiale actuel est le reflet du régime alimentaire des entreprises, vulnérable sur le plan environnemental, inéquitable sur le plan social et volatile sur le plan économique. Selon *Holt-Giménez (2010)*, si ce régime ne subit pas de profonds changements, il répétera ses cycles de libéralisation et de réforme, plongeant le système alimentaire mondial dans des crises toujours plus graves. Bien que les réformes du système alimentaire soient certainement nécessaires et attendues depuis longtemps notamment par les PED, comme la localisation de l'aide alimentaire, l'augmentation de l'aide à l'agriculture dans les PED, l'augmentation du financement des programmes de recherche en agriculture biologique sont certainement nécessaires et attendues depuis longtemps, elles ne modifieront pas pour autant l'équilibre des forces au sein du système alimentaire et, dans certains cas, peuvent même renforcer les relations de pouvoir inéquitables existantes. Il est donc nécessaire, pour mettre fin à la faim dans le monde, de modifier les pratiques, les règles et les institutions de la GMSE qui déterminent la production et la distribution alimentaire.²

En conclusion, ces hausses dramatiques des prix des denrées alimentaires en quelques années seulement représentent une preuve concrète des menaces que peut provoquer rapidement une combinaison de facteurs sur la sécurité alimentaire de millions de personnes dans le monde.

1.2. La défaillance de la GMSA dans la gestion de ces crises alimentaires

La crise mondiale des prix alimentaires de 2007-08 a provoqué un réexamen sérieux des approches de la faim et de la malnutrition qui avaient prévalu dans le passé. Elle a incité de nombreux gouvernements et OI à reconnaître que les causes immédiates de l'augmentation des prix des produits agricoles de base étaient dues à un certain nombre de facteurs structurels, qui ne pouvaient être traités que par une meilleure gouvernance dans les institutions de coopération

¹ McMichael, P. (2013). *Food Regimes and Agrarian Questions*. Halifax & Winnipeg. Fernwood Publishing, pp. 110-11. In McKeon, N. (2015). *Food Security Governance: Empowering Communities, Regulating Corporations*. Routledge (Routledge Critical Security Studies Series), London and New York, p. 29.

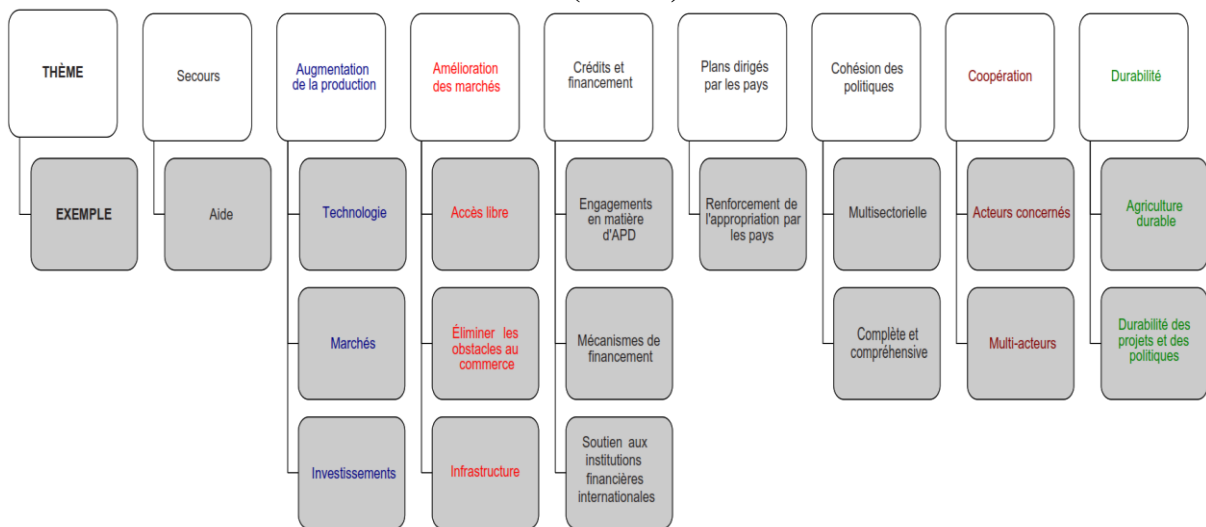
² Holt-Giménez, E. (2011). Food security, food justice, or food sovereignty? Crises, Food Movements, and Regime Change. In Alkon, A. H., & Agyeman, J. (Eds.). *Cultivating food justice: Race, class, and sustainability*, (pp. 309-330). MIT press.

internationale. La crise mondiale des prix des denrées alimentaires a été, en fin de compte, un échec de la gouvernance mondiale.¹

En effet, un examen des politiques promues dans l'espace politique transnational en réponse à la crise des prix alimentaires a révélé un ensemble différent de thèmes. Plus précisément, une analyse du cadre des principales recommandations politiques issues de la flambée des prix alimentaires de 2007-08 initié par *Duncan (2015)* a met en évidence huit thèmes dominants et répétitifs qui marquent la réponse post-crise et encadrent les réactions internationales :²

1. Secours immédiat ;
2. Augmentation de la production ;
3. L'amélioration des marchés ;
4. Crédits et financement ;
5. Plans dirigés par les pays ;
6. Cohésions des politiques ;
7. La coopération ; et
8. La durabilité.

Figure 2.3. Les Thèmes des politiques dominants en réponse à la crise des prix alimentaires (2007-8).



Source: Traduit par l'auteur depuis Duncan, J. (2015). *Global Food Security Governance: Civil society engagement in the reformed Committee on World Food Security*. London : Routledge, p. 35.

Cette crise a été considérée comme étant la conséquence logique de plusieurs tendances qui ont été développées simultanément dans le régime agro-alimentaire des entreprises ; la hausse des coûts du carburant combinée à l'inflation intentionnelle des prix des denrées alimentaires par les

¹ De Schutter, O. (2014). The reform of the Committee on World Food Security: The quest for coherence in global governance. In Lambek, N. C., Claeys, P., Wong, A., & Brilmayer, L. (Eds.). *Rethinking food systems: structural challenges, new strategies and the law*, (pp. 219-238). Dordrecht, Springer Science & Business Media.

² Duncan, J. (2015). *Global food security governance*. op. cit., p. 34.

entreprises agro-alimentaires monopolistiques ainsi que ce que *Clapp (2012)* a défini comme la financiarisation de l'agriculture et de l'alimentation par la spéculation.¹

Ces facteurs qui ont contribué à cette volatilité des prix alimentaires ont beaucoup à voir avec les forces économiques mondiales et les faiblesses dans les arrangements de gouvernance économique existants, comme indiqué ci-dessus. Bien que les organismes mondiaux de gouvernance de l'alimentation, tels que la FAO et le PAM, aient participé activement aux discussions sur la manière dont la communauté mondiale devrait y répondre, ces agences ne sont pas toujours capables de s'attaquer aux forces économiques plus larges qui ont été à l'origine de problème.

En effet, la FAO se spécialise dans l'analyse de la faim et de la production alimentaire et le PAM est l'organisme-chef de file en matière d'intervention d'urgence et d'aide alimentaire. En tant que tels, ces organismes doivent compter sur d'autres forums de gouvernance économique pour mettre en œuvre des réformes de la gouvernance qui abordent la manière dont le commerce, les finances et les investissements internationaux influent sur la volatilité des prix alimentaires.²

Comme on l'a déjà indiqué auparavant, la production alimentaire se caractérise par sa grande incertitude, en particulier dans les économies à faible revenu qui sont relativement dépendantes de l'agriculture pluviale. En revanche, et compte tenu des besoins de consommation par habitant relativement stables et des faibles reports de stocks céréaliers interannuels dans les pays pauvres, les fluctuations de la production intérieure par habitant entraînent des besoins annuels en volume d'importation très variable dans les pays importateurs nets de denrées alimentaires.³

Dans une telle situation, au niveau macroéconomique, le commerce est en effet le principal moyen de distribution internationale des denrées alimentaires. Cependant, les pays pauvres se trouvent souvent dans l'impossibilité d'acheter commercialement toutes les denrées alimentaires nécessaires pour répondre aux besoins nutritionnels de leur population. De ce fait, l'aide alimentaire est souvent considérée comme un moyen adapté pour faire face aux besoins variables d'importations alimentaires et à la capacité limitée d'importations commerciales dans les économies à faible revenu.⁴

Un autre moyen utilisé pour réduire la pauvreté au niveau national est le recours à l'aide étrangère ou internationale en tant qu'une réponse cruciale à court terme, qui consiste à

¹ Vinge, H. (2015). op.cit.

² Clapp, J. (2014). Food price volatility and global economic governance. In Payne, A., & Phillips, N. (Eds.). *Handbook of the International Political Economy of Governance*, (pp.220-237). Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing. doi: <https://doi.org/10.4337/9780857933485.00019>.

³ Barrett, C. B. (2001). Does food aid stabilize food availability? *Economic development and cultural change*, 49(2), 335-349.

⁴ Ibid.

transférer volontairement des ressources d'un pays donateur (généralement les pays développés) à un autre pays (généralement les PED ou PMA).

Pour la seule année 2008, le volume de l'aide alimentaire internationale en 2008 a été sans précédent, le PAM a fourni une aide alimentaire de plus de 5 milliards de dollars à 102 millions de personnes dans 78 pays. En outre, cette crise alimentaire mondiale a marqué l'arrivée de donateurs non traditionnels pour l'aide alimentaire internationale, comme l'Arabie saoudite, des organisations philanthropiques telles que la Fondation Bill et Melinda Gates, Warren Buffett, et des dons privés de particuliers en réponse aux campagnes de collecte de fonds du PAM.¹

Historiquement, l'aide alimentaire a été un outil très important sur le plan de la gouvernance internationale. En tant que tel, il a été utilisé pour tenter de satisfaire un certain nombre d'objectifs différents : promouvoir le commerce international, aider à faire progresser le développement et soutenir les efforts de secours humanitaire.²

L'aide alimentaire consiste à fournir ces ressources à des conditions confessionnelles sous forme de nourriture ou pour en fournir. Dans la comptabilité, l'aide alimentaire internationale est un flux transfrontalier qui entre dans la balance des paiements d'un pays. Les pays fournissent toutefois une aide alimentaire à l'intérieur de leurs propres frontières.

En général, l'aide alimentaire est considérée comme une assistance fournie par les pays donateurs et les agences humanitaires pour résoudre les problèmes de la faim, de l'insuffisance alimentaire et de la malnutrition, et en effet, une partie de l'aide alimentaire est expressément destinée à cette fin. Cependant, au cours de l'histoire de l'aide alimentaire moderne, des quantités considérables d'aide alimentaire ont peu contribué à lutter contre la faim.

La source de l'aide étrangère peut être des individus, des organisations privées ou des gouvernements. Il existe trois principaux types d'aide étrangère, à savoir l'aide humanitaire, l'aide alimentaire et l'aide au développement :³

1. L'aide humanitaire (aide d'urgence), vise généralement à fournir une assistance immédiate pour soulager les souffrances causées par les situations d'urgence créées par l'homme (conflits armés) et les catastrophes naturelles, et non à éliminer les inégalités ou à réduire la pauvreté.
2. L'aide alimentaire vise à aider les personnes souffrant d'une pénurie de nourriture dans des communautés entières et à améliorer la vie des gens à court terme.

¹ Margulis, M. (2014). *The World Trade Organization and Food Security after the Global Food Crises*. op. cit.

² Ferrer, M. (2011). Food aid: how it should be done. In De Schutter, O., & Cordes, K. Y. (Eds.). *Accounting for hunger: the right to food in the Era of globalization*, (pp. 239-264). Bloomsbury Publishing.

³ Cheong, P. C., & LAM Cheung, R. (2014). Reducing the world's income inequality. In Yu, F. L., Yuen, W. K., & Kwan, D. S. (Eds.). *International economic development: Leading issues and challenges*, (pp. 205-218). Abingdon, Oxon: Routledge.

3. L'aide au développement vise à réduire la pauvreté à long terme en finançant et en soutenant le développement économique et social.

Préoccupé par le déficit croissant de gouvernance et l'échec politique en matière de sécurité alimentaire, le Secrétaire général de l'ONU a créé un " Groupe de travail de haut niveau " sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire. Le G8, pour sa part, a fait part de ses préoccupations en encourageant la rhétorique autour d'un " Partenariat mondial sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition ". Ces déclarations étaient accompagnées de promesses de milliards de dollars de nouveaux investissements dans l'agriculture, surtout en ce qui concerne les solutions technologiques vertes.¹

Des acteurs philanthropiques, comme la Fondation Bill et Melinda Gates, ont également apporté leur soutien. D'une part, la montée de la philanthropie dans le domaine du développement reflétait l'incapacité de l'aide publique au développement à apporter des changements constructifs en Afrique ; d'autre part, elle reflétait les inégalités économiques mondiales croissantes. Les gouvernements africains, pour leur part, ont accepté d'orienter 10% des budgets publics vers l'agriculture. Jusqu'à ce jour, ces promesses n'ont été que partiellement tenues.²

Les dispositions liées à la gouvernance de l'aide alimentaire sont largement centrées sur les engagements des pays donateurs pour fournir des aides et sur les politiques qui facilitent l'acheminement de cette aide par le biais de canaux multilatéraux et bilatéraux.

Tableau 2.3. Les pays ayant besoin d'une aide extérieure pour l'alimentation (année 2013)

Situation de la sécurité alimentaire	Les pays
Déficit exceptionnel de la production/des approvisionnements alimentaires globaux	République centrafricaine, Irak, République arabe syrienne, Zimbabwe
Manque d'accès généralisé	Burkina Faso, Djibouti, Érythrée, Guinée, Liberia, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, République populaire démocratique de Corée, Sierra Leone, Yémen, Tchad.
Insécurité alimentaire grave et localisée	Afghanistan, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Éthiopie, Kirghizistan, Madagascar, Mozambique, Sénégal, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Philippines, Ouganda.

Source : Sharma, S. B., & Wightman, J. A. (2015). *Vision Infinity for Food Security: Some Whys, Why Nots and Hows!*. Springer, Cham, p. 26.

Les États-Unis sont de loin le plus grand donateur d'aide alimentaire et, à ce titre, ils exercent une influence considérable sur les flux et les pratiques de l'aide alimentaire internationale. Les États-Unis jouent un rôle important dans l'élaboration des normes et règles internationales qui la régissent. Tandis que l'UE est un acteur important, même si son importance en tant que donateur

¹ Havnevik, K. (2015). From Food Security to Food Sovereignty? In Havnevik, K., Oestigaard, T., Tobisson, E., Virtanen, T. (Eds.). *Framing African Development. Challenging Concepts*, (pp. 169-193). Leiden, Nederland: BRILL.

² Ibid.

d'aide alimentaire a diminué au cours des dernières décennies. Le Canada, en tant que grand exportateur de céréales, a toujours été et reste un important donateur d'aide alimentaire et a un poids considérable dans le contexte de la gouvernance internationale de l'aide alimentaire.

Bien que les gouvernements donateurs établissent leurs propres politiques d'aide alimentaire dans le cadre de leurs politiques nationales, ils sont également liés, dans une certaine mesure, par un ensemble complexe d'accords internationaux qui visent à régir l'aide alimentaire au niveau international. Ces divers arrangements de gouvernance ont tous des liens directs avec l'aide alimentaire, mais ils remplissent des fonctions quelque peu différentes et sont issus de leurs propres histoires distinctes.

Il en résulte une série de dispositifs de gouvernance de l'aide alimentaire qui ont tous des règles distinctes et sont situés dans des cultures institutionnelles et des lieux physiques distincts. La composition de ces organismes varie également, ce qui fait que chacun d'entre eux possède un cadre diplomatique unique.¹

La crise alimentaire actuelle est le reflet du régime alimentaire des entreprises, vulnérable sur le plan environnemental, inéquitable sur le plan social et volatile sur le plan économique. Si ce régime ne subit pas de profonds changements, il répétera ses cycles de libéralisation et de réforme, plongeant les systèmes alimentaires mondiaux dans des crises toujours plus graves.

Bien que les réformes du système alimentaire, comme la localisation de l'aide alimentaire, l'augmentation de l'aide à l'agriculture dans les PED, l'augmentation du financement des programmes de coupons alimentaires ou de la recherche en agriculture biologique sont certainement nécessaires et attendues depuis longtemps, elles ne modifieront pas l'équilibre fondamental du pouvoir au sein du système alimentaire mondial, et dans certains cas, elles peuvent même renforcer les relations de pouvoir inéquitables existantes. Pour mettre un terme à la faim dans le monde, les pratiques, les règles et les institutions qui déterminent la production et la distribution des aliments doivent être modifiées.

Dans le tableau 14.1, *Rosin et al. (2013)* ont catalogué un ensemble sélectionné de recommandations récentes pour reconfigurer le système alimentaire mondial. Celles-ci ont été classées en fonction de leur capacité à initier ou à contribuer au changement du statu quo dans le système alimentaire mondial.

¹ Clapp, J. (2013). Food Security. In Cooper, A. F., Heine, J., & Thakur, R. (Eds.). *The Oxford handbook of modern diplomacy*, (pp. 642-657). OUP Oxford.

Tableau 2.4. Les récentes recommandations pour reconfigurer le système alimentaire mondial

Les changements systémiques	Les changements non systémiques
<p>Systèmes alternatifs de production alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'agriculture "verte" - agroécologie - intensification durable (ID) - les exploitations agricoles en tant qu'écosystèmes, avec un accent sur l'internalisation des externalités - la réduction des déchets - la multifonctionnalité de l'agriculture - la reconnaissance des femmes dans l'agriculture <p>Les systèmes alternatifs de consommation alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - programmes de certification qui font connaître la qualité et l'origine - mouvements sociaux promouvant la qualité des aliments - régimes alimentaires durables <p>Systèmes alternatifs de gouvernance alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Banque alimentaire mondiale - approche intégrée de la sécurité alimentaire, de la durabilité et des connaissances, sciences et technologies agricoles - accent mis sur la pauvreté et les moyens de subsistance, l'environnement, la santé et la nutrition, l'équité - mouvements sociaux pour une alimentation durable - santé publique écologique <p>Systèmes alternatifs d'évaluation des aliments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'alimentation en tant que valeurs - imaginer des systèmes alimentaires durables 	<p>Systèmes de production alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - science agronomique - modification génétique des cultures/animaux <p>Systèmes de consommation alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - investissements dans les infrastructures <p>Systèmes de gouvernance alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réformer les structures existantes comme le CGIAR et l'OMC - se concentrer sur la sécurité alimentaire et les investissements - libre-échange - le contrôle de la population <p>Systèmes de valorisation des aliments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - commerce à terme de produits alimentaires

Source: Rosin, C., Stock, P., & Campbell, H. (2013). Conclusions: towards a more just and flexible global food system. In Rosin, C., Stock, P., & Campbell, H. (Eds.). *Food systems failure: The global food crisis and the future of agriculture*, (pp. 233-247). Routledge.

Enfin, au-delà de l'aide alimentaire d'urgence, les interventions multilatérales ont également tenté de développer plusieurs actions à moyen terme. Celles-ci ont porté sur le recours à l'assistance fournie par les institutions financières internationales pour aider les pays à surmonter les problèmes de balance des paiements résultant de la hausse des prix alimentaires. D'autres efforts ont été entrepris pour aider les PED à accroître leur production alimentaire, tandis que nombre d'entre eux ont bénéficié d'une assistance technique et technologique et d'un accès favorable aux intrants de production alimentaire avec l'aide de donateurs bilatéraux, d'institutions internationales et de banques régionales de développement.¹

¹ Margulis, M. (2014). The World Trade Organization and Food Security after the Global Food Crises. op. cit.

Section 2. Évolution de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire

En réponse à la flambée des prix des denrées alimentaires de 2007-08, le champ d'action international en matière de sécurité alimentaire a commencé à être redéfini en fonction de nouveaux enjeux et par un noyau d'organisations multilatérales qui travaillent les unes avec les autres tout en étant simultanément en concurrence les unes avec les autres. Ces acteurs ont présenté des cadres politiques de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et ont mis en œuvre des programmes pour faire progresser la sécurité alimentaire de différentes manières.

Cependant, de nombreux observateurs ont estimé que la fragmentation de la gouvernance mondiale de l'alimentation et de l'agriculture et sa séparation en régimes différents et parfois conflictuels étaient un grand facteur de blocage qu'il convenait de surmonter de toute urgence.

2.1. La gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire (GMSA)

2.1.1. Le concept de gouvernance mondiale

Le concept de gouvernance est étroitement lié à la répartition de l'autorité. Ce terme est dérivé du mot latin "gubernare", qui signifie "diriger".¹ Le dictionnaire anglais Oxford définit la gouvernance comme l'action ou la manière de gouverner, c'est-à-dire de diriger, guider ou réglementer des individus, des organisations (publiques, privées ou les deux), ONG, FMN, des nations ou des organisations multinationales, dans leur conduite ou leurs actions.²

En outre, selon la définition développée par *Krahmann (2003)*, dans laquelle il avance que la gouvernance signifie la fragmentation de l'autorité politique dans différentes dimensions, par exemple la géographie, la fonction, les ressources, les intérêts, les normes, la prise de décision et l'application des politiques soulignent cet aspect. Ces dimensions peuvent être réparties comme suit :³

- Dans la première dimension, l'autorité est répartie à différents niveaux.
- Dans la deuxième dimension, l'autorité est répartie entre différents domaines, qui nécessitent une stratégie de gouvernance différente (les stratégies les plus pertinentes sont : la réglementation, la dissémination des connaissances, l'établissement de normes et l'aide).
- Dans la troisième dimension, l'autorité est répartie entre les détenteurs de ressources.

¹ Von Braun, J., & Birner, R. (2017). Designing global governance for agricultural development and food and nutrition security. *Review of development economics*, 21(2), 265-284.

² Lynn Jr, L. E. (2012). The many faces of governance: adaptation? Transformation? Both? Neither?. In Levi-Faur, D. (Ed.). *The Oxford handbook of governance*, (pp. 49-64). Oxford University Press.

³ Krahmann, E. (2003). National, Regional, and Global Governance: One Phenomenon or Many? *Global Governance*, 9(3), 323-346.

Pour ce qui est de la sécurité alimentaire, nous constatons certainement que ces dimensions sont présentes. De sorte que les règles internationales sur le commerce alimentaire, les politiques agricoles, la qualité des aliments et l'accès au marché sont des exemples de règles contraignantes. D'autre part, la production, la distribution et l'aide alimentaire peuvent être considérées comme des formes d'approvisionnement alimentaire.

- **La bonne gouvernance** : Depuis le début des années 1980, le concept de gouvernance a en effet intégré le discours sur le développement et les programmes de recherche. La même dynamique s'applique au concept de "bonne gouvernance", dont la définition varie considérablement selon la nature institutionnelle de l'organisme qui la met en œuvre.¹

Dans la littérature sur le développement, on peut trouver toute une série de définitions fournies par diverses organisations internationales ou intergouvernementales. D'autres mélangent cette définition avec une perspective sociologique et élargissent ainsi la notion d'institutions pour y inclure non seulement les règles, les réglementations et les normes, mais aussi les organisations, car leur fonctionnement est influencé par les premières.²

Étant donné que le terme "bonne gouvernance" est ambigu, il n'est pas surprenant que sa signification prenne un sens différent. Bien qu'il existe des chevauchements dans les pratiques de promotion de la bonne gouvernance au sein des deux institutions, il convient d'examiner chacune d'entre elles séparément, car le chemin qu'elles ont emprunté est différent.³

De son côté, la Banque mondiale définit la bonne gouvernance comme étant la capacité d'élaborer des politiques prévisibles, ouvertes et éclairées. Elle considère que la bonne gouvernance est l'exercice efficace du pouvoir sur le plan politique et la manière dont le pouvoir est orienté vers une gestion optimale des ressources économiques et la capacité du gouvernement à concevoir, formuler et mettre en œuvre des politiques en faveur du développement.⁴ Dès 2005 le Directeur général de la Banque mondiale, M. Wolfowitz, a intégré une nouvelle approche axée sur la participation locale dans sa stratégie en matière de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.⁵

De plus, selon le modèle de l'OCDE, la bonne gouvernance repose sur la capacité d'un gouvernement à concevoir une structure économiquement efficace pour la distribution des ressources, à savoir l'utilisation de l'autorité politique et l'exercice du contrôle social lié à la

¹ Maidana-Eletti, M. (2016). *Global Food Governance. Implications of Food Safety and Quality Standards in International Trade Law*. Peter Lang Edition, p. 10.

² Von Braun, J., & Birner, R. (2017). op. cit.

³ Best, J. (2014). *Governing Failure: Provisional Expertise and the Transformation of Global Development Finance*. Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9781139542739, p. 118.

⁴ World Bank, Development in practice: Governance – the World's Bank experience, Report n° 13134, 1994, p. vii.

⁵ Best, J. (2014). op. cit., p. 121.

gestion des ressources à des fins sociales et économiques, par lequel l'autorité publique établit un cadre pour le fonctionnement de l'opérateur économique et détermine ainsi la distribution équitable des bénéfices.¹

Pour la FAO (2011), la bonne gouvernance en matière de sécurité alimentaire est une condition préalable à l'action sur deux axes, à savoir l'éradication de la pauvreté dans le monde, qui nécessite un meilleur accès à la nourriture grâce à des transferts, des filets de sécurité et d'autres programmes sociaux, d'une part, et des investissements dans le développement, en particulier à l'appui de l'agriculture et du développement rural, d'autre part. La bonne gouvernance pour la sécurité alimentaire offre un environnement favorable à l'efficacité de ces deux axes.²

- **La gouvernance mondiale** : Parallèlement à la gouvernance et la bonne gouvernance, le concept de gouvernance mondiale est apparu comme une sorte de conceptualisation des changements rapides qui ont été produits dans l'économie et la politique mondiales par les processus de mondialisation. Ces processus associés à ces forces qui en résultent ont modifié le paysage politique, économique et social, entraînant ainsi, au sein des systèmes internationaux, une redistribution du pouvoir de l'État-nation vers de nouveaux acteurs internationaux non étatiques".³

Dans la littérature sur la gouvernance mondiale, le terme a été défini selon Finkelstein comme étant « le fait de gouverner, sans autorité souveraine, des relations qui transcendent les frontières nationales ». ⁴

La compréhension du concept par *Dingwerth et Pattberg (2006)* reflète également cette position, en précisant que le concept de gouvernance mondiale se caractérise également par un changement d'orientation des acteurs internationaux et de leurs relations pour inclure les règles, normes et standards mondiaux. Ils ont ainsi constaté l'existence de deux approches dominantes de la gouvernance mondiale en tant que concept :⁵

- La gouvernance mondiale comme phénomène observable et
- La gouvernance mondiale comme programme politique.

¹ Francesco, F. D., & Guaschino, E. (2020). Reframing knowledge: A comparison of OECD and World Bank discourse on public governance reform. *Policy and Society*, 39(1), 113-128.

² FAO. (2011). Good Food Security Governance: The Crucial Premise to the Twin-Track Approach. Workshop Report Organized by the Agricultural Development Economics Division (ESA) of the FAO. Rome.

³ Duncan, J. (2015). Global Food Security Governance. op. cit., p. 21.

⁴ Von Braun, J., & Birner, R. (2017). op. cit.

⁵ Dingwerth, K., & Pattberg, P. (2006). Global Governance as a Perspective on World Politics, *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations*, 12(2), 185-204. doi: <https://doi.org/10.1163/19426720-01202006>.

Cependant, *Duncan (2015)*, souligne que le concept de gouvernance mondiale ne doit pas être assimilé à une règle mondiale, mais plutôt se référant à des niveaux de gouvernance multiples et interconnectés aux niveaux national, international, sous-national, régional et local.¹

Le processus de la gouvernance mondiale englobe un large éventail d'acteurs. Outre les organisations économiques publiques (interétatiques) telles que le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, les États conservent un rôle décisionnel essentiel. Les grandes entreprises privées ou les FMNs participent également à la gouvernance en essayant d'influencer l'activité des organisations internationales et des États. Dans certains cas, les entreprises privées ont créé leurs propres systèmes de réglementation et de gouvernance.²

2.1.2. Les institutions de la GMSA

Dans la pratique, les récents débats sur la gouvernance de la sécurité alimentaire ont fait émerger l'idée, largement partagée, selon laquelle les solutions ou les approches en matière de sécurité alimentaire ne doivent pas seulement prendre en compte les dimensions techniques et environnementales de la question, mais aussi les aspects sociaux, économiques et politiques. La gouvernance de la sécurité alimentaire devrait également mobiliser tous les secteurs d'intervention publique, agriculture, emploi, santé, environnement, commerce, etc.³

Selon *Mason et Lang (2017)*, aujourd'hui, la gouvernance alimentaire fait référence aux actions, décisions et rôles joués par de nombreux acteurs, chacun d'entre eux ayant un intérêt à tirer dans le processus décisionnel du système alimentaire.⁴

Le concept de gouvernance a été utilisé et développé dans un large éventail de disciplines universitaires, ce qui a donné lieu à une pluralité de définitions et d'applications. Comme on peut le constater à la Figure 2.4, ces dernières années, le concept de gouvernance a été de plus en plus associé à la notion de sécurité alimentaire. Ces interactions ont lieu à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des systèmes alimentaires, et couvrent des facteurs tels que les prix des denrées alimentaires, le commerce agricole, la réduction de la pauvreté, les infrastructures, l'éducation et la gestion des crises.

Outre les interactions visant à améliorer la sécurité alimentaire, la gouvernance de la sécurité alimentaire concerne la gestion du contexte dans lequel ces interactions ont lieu. Parmi les risques et les problèmes publics identifiés de longue date, certains peuvent être qualifiés comme

¹ Duncan, J. (2015). *Global Food Security Governance*. op. cit., p. 22.

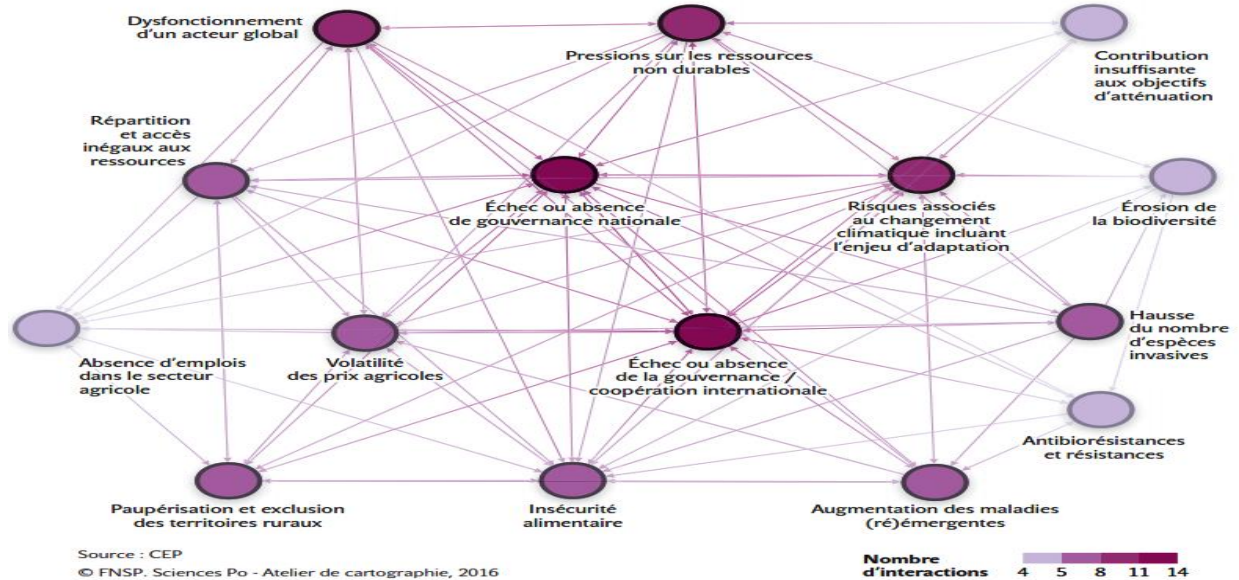
² O'brien, R., Goetz, A. M., Scholte, J. A., & Williams, M. (2000). *Contesting global governance: Multilateral economic institutions and global social movements*. Vol. 71. Cambridge University Press, p. 02.

³ Fouilleux, E., Alpha, A. (2018). op. cit.

⁴ Mason, P., & Lang, T. (2017). op. cit., p. 260.

étant connexes aux systèmes alimentaires tels que les questions sanitaires et les risques de fluctuation des prix. D'autres sont plus universels, comme les questions géopolitiques et environnementales et le changement climatique.

Figure 2.4. Les interactions entre risques et problèmes connexes aux systèmes alimentaires



Source : Delgoutet, E. (2017). Risques et problèmes publics au cœur de la mondialisation des systèmes alimentaires. In Claquin P., Martin A., Deram C., Bidaud F., Delgoutet E., Gassie J., Hérault B., (Eds.), *MOND'Alim 2030, panorama prospectif de la mondialisation des systèmes alimentaires*, (pp. 101-125). Paris. La Documentation française.

Candel (2014) propose la définition suivante de la gouvernance de la sécurité alimentaire : "Les interactions formelles et informelles à travers les entités publiques et/ou privées visant en fin de compte à la réalisation de la disponibilité alimentaire, l'accès à la nourriture et l'utilisation de la nourriture, et leur stabilité dans le temps". Il a également identifié sept thèmes qui recourent l'ensemble croissant de la littérature sur la gouvernance de la sécurité alimentaire :¹

1. La gouvernance est à la fois un défi et une solution à la sécurité alimentaire.
2. La gouvernance de la sécurité alimentaire se caractérise par un degré élevé de complexité.
3. Il y a des défaillances dans l'architecture actuelle de la GMSE.
4. De nouveaux acteurs se placent à l'avant-garde de la gouvernance.
5. Il est nécessaire de renforcer la cohérence et la coordination entre les multiples échelles de gouvernance.
6. Il y a des variations et des conflits dans la façon dont les questions clés sont comprises.
7. On réclame des ressources adéquates et l'intégration des valeurs démocratiques dans la GMSE.

¹ Candel, J. J. (2014). Food security governance: a systematic literature review. *Food Security*, 6(4), 585-601. Retrieved (<http://link.springer.com/10.1007/s12571-014-0364-2>).

Au niveau national, la responsabilité première de la gouvernance de la sécurité alimentaire des populations incombe aux autorités nationales.¹ Dans ce sens, les gouvernements sont souverains, libres de mettre en œuvre des politiques qu'ils jugent essentielles pour assurer la sécurité alimentaire de leurs populations, tout en respectant pleinement leurs obligations internationales y compris l'offre des aides alimentaires à ceux qui en ont besoin.²

Quant au niveau international, la sécurité alimentaire est une question clé qui donne lieu à de vifs débats. Toutefois, il n'existe aucune organisation mondiale pour organiser et mettre en œuvre à elle seule la politique alimentaire internationale et la sécurité. Dans ce contexte, certaines agences mondiales s'efforcent d'assurer la convergence des politiques des pays en utilisant plusieurs modes, dont le transfert institutionnel et le transfert de solutions qui sont les outils les plus importants.³

La GMSA peut donc être conceptualisée comme le montre le Tableau 2.1 en tant qu'une gamme complexe d'organisations internationales (OI) et d'arrangements de gouvernance (y compris des organisations interétatiques formelles et des organisations non gouvernementales [ONG]), qui sont pertinents pour établir des règles, des normes et des actions politiques orientées vers la réalisation progressive de la sécurité alimentaire mondiale à plusieurs échelles.⁴

Ce qui caractérise la GMSA, ce sont les regroupements non hiérarchiques des organisations internationales et d'autres parties prenantes. De ce point de vue, la gouvernance mondiale fait référence à l'ensemble des normes, règles, organisations, acteurs et pratiques qui régissent une question donnée à l'échelle mondiale ou locale. Cela comprend les modes internationaux et publics de gouvernance mondiale tels que les organisations internationales formelles, les accords juridiques et les traités.

Toutefois, les modes de gouvernance mondiale non étatiques/privés en matière de sécurité alimentaire, et leur chevauchement avec les modes internationaux/publics, revêtent aussi une importance particulière. Les clusters d'organisations internationales font référence à des ensembles d'acteurs basés dans des organisations internationales (le plus souvent constitués parmi le personnel de ces organisations) qui travaillent sur des dimensions politiques, scientifiques, organisationnelles et juridiques concernant précisément la sécurité alimentaire ; cependant, dans la pratique, ces clusters sont souvent complétés par des experts, notamment des

¹ Michiels D. et al., (2008). Nouveaux contextes et enjeux de sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Document préparatoire à l'actualisation de la Charte de l'aide alimentaire, CSAO/OCDE, p. 18.

² Boonekamp, C., & Perez-Estevé, M., 2012, How can trade contribute to food security ? WTO Research and Analysis, <https://www.wto.org/english/forums_e/public_forum12_e/art_pf12_e/art1.htm>. Page consultée le 3 avril 2017.

³ Warr, P., (2011). Food Security vs. Food Self-Sufficiency: The Indonesian Case. Canberra, The Australian National University, Crawford School Research Paper No. 2011/04.

⁴ Margulis, M. (2017). The Global Governance of Food Security. op. cit.

fonctionnaires au niveau des États, des responsables du secteur privé, des universitaires et des acteurs de la société civile mondiale.

Tableau 2.5. Types d'organisations et de réseaux mondiaux connexes à l'agriculture.

Secteur/spécialisation	Organisations intergouvernementales	Autres organisations
Organisations spécialisées dans le secteur agricole	FAO	Réseaux mondiaux d'organisations d'agriculteurs (ex. la Fédération internationale des producteurs agricoles, Via Campesina) (a)
	FIDA	Firmes agro-industrielles multinationales (ex. Monsanto, Dow Chemicals) (b)
	Organisation mondiale de la santé animale	Chaînes de supermarchés
	PAM	Groupe consultatif sur le développement agricole international (c)
	Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural (incluant des donateurs bilatéraux)	
Organisations et réseaux intersectoriels qui englobent l'agriculture	Codex Alimentarius	HarvestPlus (c)
Organisations de développement et organismes de financement avec des programmes agricoles	Groupe de la Banque mondiale	Fondations et organismes privés de financement (ex. les fondations Rockefeller et Gates) (a)
	PNUD	Organisation non gouvernementale axée sur le développement (ex. Oxfam, CARE, Services de secours catholiques) (a)
Organisations spécialisées dans l'environnement	PNUE	ONG spécialisées dans l'environnement (ex. le Fonds mondial pour la nature, Greenpeace) (a)
	Panel intergouvernemental sur les changements climatiques	Union internationale pour la conservation de la nature (c)
	Fonds pour l'environnement mondial (GEF)	
Organisations spécialisées dans d'autres secteurs	OMS	Compagnies pharmaceutiques et biotechnologiques multinationales (b)
	OMC	Organisation internationale de normalisation (c)
	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	
Instances mondiales de gouvernance générale	Sommet du G8 ; G8+5	
	Secrétariat, Assemblée et Conseils économique et social des Nations Unies	
(a). Organisations et réseaux non gouvernementaux. (b). Entreprises du secteur privé. (c). Organisations à adhésions mixtes (gouvernementales et/ou société civile et/ou secteur privé)		

Source : Banque mondiale. (2008). L'agriculture au service du développement. Rapport sur le développement dans le monde. Washington, p. 313.

Les organisations concernées couvrent un large éventail de domaines politiques et varient considérablement en termes de forme institutionnelle (par exemple, allant des institutions formelles liées à des traités internationaux aux clubs informels d'États-nations).

Il en ressort donc que la réalisation de la sécurité alimentaire mondiale n'est pas simplement un objectif ambitieux ; c'est un domaine d'activité concertée qui nécessite des succès démontrables. Réduire la faim dans le monde est depuis longtemps un objectif majeur de l'ordre d'après-guerre. La création de la FAO en 1943 peut être considérée comme l'origine de la gouvernance mondiale contemporaine de la sécurité alimentaire.

En effet, la FAO en tant qu'une agence spécialisée de l'ONU chargée de la faim et de la malnutrition, est considéré comme l'enceinte dans laquelle la sécurité alimentaire et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie de tous, en particulier des plus pauvres, d'une façon durable sur les plans économiques, social et environnemental. Les trois objectifs mondiaux des États membres de la FAO consistent à :¹

- Éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires et de mener ainsi une vie saine et active.
- Éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en promouvant des moyens d'existence durables.
- Gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, pour le bien des générations présentes et futures.
- La FAO s'implique dans les grandes épidémies de maladies animales et aviaires, soutient les travaux sur les techniques de sélection par mutation pour produire de meilleures variétés de cultures et mène des efforts pour améliorer la sécurité des aliments.

Avec la création du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) en 1971, la communauté internationale a instauré également le principe consistant à considérer la science et la technologie agricoles comme étant un bien public mondial.²

Depuis lors, cinq nouveaux objectifs stratégiques représentant les principaux domaines d'activité sur lesquels la FAO concentrera ses efforts pour tenter de réaliser sa vision et ses objectifs mondiaux ont été extrapolés, à savoir :³

- Créer les conditions nécessaires pour éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition

¹ Coit, M., & Feitshans, T. A. (2020). op. cit., 112.

² Banque mondiale. (2008). L'agriculture au service du développement. Rapport sur le développement dans le monde. Washington, p. 317.

³ FAO. (2013). Cadre stratégique révisé. Conférence de la FAO. Trente-huitième session. Rome, 15-23 juin 2013. C. 2013/7. [<http://www.fao.org/docrep/meeting/027/mg015f.pdf>]. (Page consultée le 15 septembre 2015).

- Intensifier et améliorer de manière durable la fourniture de biens et de services par l'agriculture, la foresterie et la pêche,
- Réduire la pauvreté rurale,
- Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus efficaces et plus ouverts au niveau local, national et international,
- Améliorer la résilience des moyens de subsistance face à des menaces ou en situation de crise.

Toutefois, dans la littérature portant sur des questions liées à la mondialisation, la plus grande attention est souvent consacrée à la gouvernance trans-mondiale par des organismes de réglementation mondiaux autres que la FAO, tels que la Banque mondiale et le FMI. Comme le soutient *McMichael (2004)* (cité par Higgins et Lawrence, 2005), ces organismes facilitent à la fois un " projet de mondialisation " et sont des agents importants de la gouvernance économique mondiale. Ces institutions de gouvernance transnationales telles que l'OMC, le FMI et l'OCDE ont acquis un pouvoir et une compétence réglementaires considérables, en particulier dans la surveillance des politiques économiques des gouvernements nationaux. Dans le même temps, la gestion de la dégradation de l'environnement mondial, les conflits régionaux et les droits de l'homme.¹

Par ailleurs, la participation de ces organisations n'est pas censée diluer le rôle des organes et institutions spécialisées de l'ONU autorisés à le faire (FAO, PAM...), mais plutôt contribuer à la réalisation de ses objectifs. La gouvernance mondiale en matière de sécurité alimentaire fait l'objet d'une attention grandissante, notamment depuis la crise alimentaire de 2007-08.²

La plupart de ces organisations internationales sont influentes et souvent efficaces, mais elles partagent toutes une faiblesse qu'elles n'ont généralement pas d'autorité décisive sur les nations pour le compte de qui elles travaillent. Pour au moins un cas, celui du FMI qui a utilisé son pouvoir significatif pour imposer à certains pays un vaste programme d'ajustement structurel, ces efforts se sont soldés en revanche par des résultats négatifs décevants.³

Au cours des dernières décennies, il y a eu une activité croissante de gouvernance mondiale pour la sécurité alimentaire qui peut être résumée dans le Tableau 2.6. Ceux-ci incluent non seulement les mécanismes de gouvernance qui sont importants dans la sphère alimentaire (FAO et CFS), mais aussi ceux de la sphère économique (l'OMC, le G20 et les mesures volontaires privées basées sur le marché), ainsi que la sphère environnementale (la Convention-cadre des Nations

¹ Higgins, V., & Lawrence, G. A. (2005). Introduction: Globalization and agricultural governance. In: Higgins, V. & Lawrence, G. (Eds). *Agricultural Governance: Globalization and the New Politics of Regulation*, (pp. 1-15). Routledge, London, UK.

² Duncan, J. (2015). *Global Food Security Governance*. op. cit., p. 313.

³ Callahan, D. (2016). *The Five Horsemen of the Modern World: Climate, Food, Water, Disease, and Obesity*. Columbia University Press, p. 43.

unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques).

Ce n'est pas seulement que ces institutions sont fragmentées parce qu'elles se répartissent dans des « domaines prioritaires » visiblement différents et que les systèmes alimentaires font partie intégrante de chacun, mais il existe un déséquilibre dans ce paysage institutionnel où les institutions de gouvernance dans la sphère économique ont plus de poids que d'autres dans la gouvernance mondiale, en grande partie en raison de la forte cohérence institutionnelle interne et du poids juridique de l'OMC.

Par ailleurs, la crise alimentaire mondiale de 2007-08 a entraîné de nouveaux changements dans la GMSA, en réformant les institutions mondiales existantes et en créant de nouvelles pour faire face aux futurs facteurs d'insécurité alimentaire comme le changement climatique et la financiarisation de l'alimentation. Les gouvernements se sont engagés à mettre fin à la faim dans le monde d'ici 2030 dans le cadre des ODD, que nous allons développer par la suite.¹

Certes, avec la pratique, la communauté internationale s'est dotée progressivement de nombreuses institutions destinées à relever les grands défis posés aux agricultures. Il existe depuis 2009 un comité de sécurité alimentaire qui dépend directement de l'ONU. En son sein travaille un panel d'experts de haut niveau créé sur le modèle du GIEC. Ce panel prend en charge le traitement de toutes les grandes questions liées à l'agriculture, comme l'accès au foncier et aux autres ressources naturelles (eau, biodiversité, etc.).

Le système de l'ONU compte trois agences qui focalisent leurs efforts sur les questions alimentaires (la FAO, le PAM et le FIDA). De nombreuses autres agences travaillent également sur des aspects de la politique alimentaire, l'UNICEF en passant par la CNUCED.²

Les facteurs qui contribuent à la volatilité des prix alimentaires ont beaucoup à voir avec les forces économiques mondiales et les faiblesses dans les arrangements de gouvernance économique existants, comme indiqué ci-dessus. Bien que les organismes mondiaux de gouvernance de l'alimentation, tels que la FAO et le PAM, aient participé activement aux discussions sur la manière dont la communauté mondiale devrait répondre à la crise, ces agences ne sont pas en mesure de s'attaquer aux forces économiques profondes qui sont à l'origine du problème. Selon *Clapp (2014)*, la FAO se spécialise dans l'analyse de la faim et de la production alimentaire et le PAM est l'organisme-chef de file en matière d'intervention d'urgence et d'aide alimentaire. En tant que tels, ces organismes doivent compter sur d'autres forums de gouvernance

¹ Margulis, M. (2017). *The Global Governance of Food Security*. op. cit.

² Clapp, J., & Murphy, S. (2013). The G20 and food security: a mismatch in global governance? *Global Policy*, 4(2), 129-138.

économique pour mettre en œuvre des réformes de la gouvernance qui abordent la manière dont le commerce, les finances et les investissements internationaux influent sur la volatilité des prix alimentaires.¹

Toutefois, comme nous l'avons dit précédemment, il n'existe aucune organisation mondiale pour organiser et mettre en œuvre les politiques internationales de sécurité alimentaire. Il existe cependant un certain nombre d'organisations internationales importantes et des ONG qui s'occupent de problèmes et de ces politiques alimentaires : l'OMS, la FAO, le CGIAR, le FMI, la BM, le PAM, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'OMC. Sur le papier, l'OMC semble avoir le plus d'influence, avec son pouvoir de définir les règles du commerce international, mais elle a mal fait face aux subventions agricoles qui faussent les échanges et la crise alimentaire 2007-08 a permis de constater plusieurs lacunes quant à son efficacité.²

Alors que les pays deviennent de plus en plus interdépendants avec l'expansion du commerce international, la sécurité alimentaire est devenue une question internationale d'une grande importance. Inévitablement, le droit international a de profondes implications pour la sécurité alimentaire, et dans certaines circonstances, il aborde même directement cette question. Voici seulement quelques exemples de liens étroits entre le droit international et la sécurité alimentaire :³

- La promotion de la sécurité alimentaire est au centre des fonctions de la FAO. En plus de ces activités, une série de traités internationaux sur la sécurité alimentaire ont été conclus sous ses auspices.
- La sécurité alimentaire signifie en fait le droit à l'alimentation en termes de droits de l'homme. Comme l'insécurité alimentaire menace ce droit, le droit international de l'homme impose aux États l'obligation de respecter, de protéger et de réaliser ce droit, au même titre que tout autre droit fondamental. Ainsi, assurer la sécurité alimentaire revient en fait à mettre en œuvre les obligations découlant du droit international des droits de l'homme.
- L'alimentation est l'un des principaux produits de base du commerce international et la sécurité alimentaire est étroitement liée au commerce. En conséquence, les règles et régimes commerciaux internationaux ont un impact important sur la sécurité alimentaire.
- La SAD ne peut être atteinte que sur la base d'un équilibre écologique. La sécurité alimentaire est donc étroitement liée à la protection de l'environnement. Les règles et

¹ Clapp, J. (2014). Food price volatility and global economic governance. *op. cit.*

² Callahan, D. (2016). *op. cit.*, p.43.

³ Ruosi, Z. (2006). Food Trade and Food Aid: What Is the Impact of International Law on Food Security? In Mahiou, A. & Snyder, F. (Eds.). *La sécurité alimentaire/Food security and Food Safety*, (pp. 703-724). Martinus Nijhoff. The Hague, the Netherlands.

régimes internationaux en matière d'environnement sont d'une grande importance pour la sécurité alimentaire, en particulier la durabilité de la sécurité alimentaire.

Ci-dessous, *Margulis (2017)* a défini les grands axes de la GMSA qui existe actuellement, en fonction des différentes questions à aborder, à savoir : la Nutrition, la production agricole, le commerce agricole, la sécurité alimentaire, le droit de l'homme à l'alimentation, l'agriculture et le développement, l'agriculture et le changement climatique. L'auteur a sélectionné ces sept domaines thématiques parce qu'ils couvrent les principaux sous-ensembles des aspects politiques, juridiques et stratégiques de la sécurité alimentaire mondiale les plus pertinents pour permettre de mieux comprendre les organisations internationales et leurs interactions.

Au sein de ces sept domaines thématiques, on trouve des groupes d'organisations internationales qui ont tendance à présenter des mandats, des fonctions opérationnelles, des ressources et des compétences variables. Dans certains cas, une organisation internationale peut être active dans un ou plusieurs des domaines thématiques ; c'est notamment le cas des grandes organisations internationales complexes. Ci-dessous, la GMSA est présentée par domaine thématique ou politique avec les organisations internationales correspondantes :¹

- **Le droit à l'alimentation** : L'activité dans ce domaine consiste principalement à promouvoir le droit à l'alimentation au niveau international et national, y compris le contrôle de l'action des États. Les principales organisations internationales concernées par cette question sont le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), qui est au service du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et qui soutient le travail du Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur le droit à l'alimentation et la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits culturels, sociaux et économiques. La FAO est également active dans ce domaine en aidant ses États membres à adopter et à mettre en œuvre le droit à l'alimentation dans leurs législations et institutions nationales.
- **Agriculture et développement** : Cette thématique est celle qui se rapproche le plus au développement international et englobe toute une série d'interventions politiques qui, en général, visent à améliorer le niveau de vie matérielle des populations rurales et des paysans dans les PED. Les acteurs les plus actifs dans ce domaine sont la BM, le FIDA et les banques régionales de développement telles que la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement, qui financent et suivent les projets de

¹ Margulis, M. (2017). *The Global Governance of Food Security*. op. cit.

développement agricole. En outre, la FAO et la CNUCED sont présentes en tant qu'acteurs dans la formulation des politiques et l'évaluation des projets dans ce domaine.

- **Nutrition** : Ce domaine d'action comprend les activités visant à établir des normes internationales en matière de nutrition, les activités d'élaboration de politiques de santé publique liées à la nutrition, ainsi que la mobilisation de ressources et la fourniture directe d'une aide alimentaire internationale aux populations en situation d'insécurité alimentaire et marginale. Les principales organisations internationales actives dans ce domaine sont l'OMS, la FAO, le PAM et la Convention relative à l'aide alimentaire. Outre ces organisations internationales formelles, le Comité permanent de la nutrition et de la sécurité alimentaire des Nations unies (SCNFS), HLTF et le G8 sont en fait des organisations/réseaux informels importants qui travaillent dans ce domaine politique.
- **La production agricole** : Il s'agit d'un domaine très vaste de la politique alimentaire. Les activités dans ce domaine comprennent la production et la diffusion de connaissances sur les techniques de production alimentaire et agricole (y compris la recherche appliquée en matière de sélection végétale et d'éradication des maladies). La FAO, le CGIAR et l'IFPRI sont les institutions les plus importantes.
- **Les échanges de produits alimentaires et agricoles** : Il s'agit de l'harmonisation des politiques douanières et tarifaires applicables aux flux transfrontaliers de produits alimentaires et agricoles, des programmes nationaux de soutien au secteur agricole, des obstacles techniques au commerce, des droits de propriété intellectuelle pour les semences et le matériel phytogénétique, et du règlement des différends internationaux. En outre, ce domaine thématique recouvre désormais des questions connexes telles que les investissements étrangers dans le secteur agricole et le commerce des produits financiers agricoles. Les principales organisations internationales actives dans ce domaine sont l'OMC, le Conseil international des céréales (CIG), l'OCDE, la CNUCED et la BM.
- **La salubrité des aliments** : Ce domaine est associé à l'établissement de normes transnationales en matière de sécurité alimentaire, à la prévention des épidémies de maladies et de parasites internationaux d'origine alimentaire et à la promotion générale de l'hygiène et de la santé alimentaires. Il s'agit du domaine le plus institutionnalisé de la gouvernance de la sécurité alimentaire mondiale, avec une normalisation mondiale qui se fait au sein du Codex Alimentarius, cogéré par l'OMS et la FAO; l'application internationale est assurée par l'Accord SPS de l'OMC.
- **L'agriculture et le changement climatique** : Il s'agit d'un domaine d'activité inter-organisationnel qui en est encore à ses débuts et qui est motivé par l'amélioration des

connaissances sur les liens entre la production agricole et le changement climatique. L'augmentation de la production bioénergétique à partir de produits agricoles est également un lien clé. Les principales organisations internationales actives dans ce domaine sont la CCNUCC, le PNUE, la FAO et l'IFPRI, les travaux portent essentiellement sur la transition vers des formes de production agricole durables et à faible intensité de carbone, y compris les stratégies d'adaptation et de réduction des effets indésirables des changements climatiques.

Pascal Lamy, ancien directeur général de l'OMC, a noté que la gouvernance mondiale est une question complexe et difficile dont une partie réside dans l'écart entre la théorie et la pratique qui caractérise celle-ci. Afin de remédier à ce "manque de cohérence", des tentatives ont été faites pour établir des rapprochements juridiques entre les organisations internationales. Des ponts juridiques clairs et solides ont été établis, par exemple, entre l'OMC et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.¹

¹ Lamy, P. (2012). Global governance: From theory to practice. *Journal of International Economic Law*, 15(3), 721-728.

Tableau 2.6. Chronologie indicative de la gouvernance alimentaire : institutions/paradigmes/acteurs/ régimes alimentaires

	Institutions et/ou processus mondiaux	Paradigmes	Acteurs et/ou processus non mondiaux (État, société civile, secteur privé)	Régimes alimentaires
1940s	<ul style="list-style-type: none"> - Fin de la Seconde Guerre mondiale (1945) - La FAO a été créée (1945), mais ... - Défaite du Conseil mondial de l'alimentation - Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) - Entrée en vigueur du GATT (1948). 	<ul style="list-style-type: none"> - Modernisation de l'agriculture / productivisme (discours de Truman Pt 4, 1949) 	<ul style="list-style-type: none"> - Fondation du partenariat Rockefeller-Borlag (1944) - Int. Fédération des producteurs agricoles fondée (1946) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ventilation du 1er régime alimentaire (centré sur le Royaume-Uni)
1950s	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne de la FAO contre la faim (1959) 	<ul style="list-style-type: none"> - ...modernisation/productivisme... - development planning + food self-sufficiency 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi américaine sur l'aide alimentaire (1954) - Conférence de Bandung (1955) 	<ul style="list-style-type: none"> - 2e régime alimentaire (centré sur les États-Unis)
1960s	<ul style="list-style-type: none"> - Première décennie du développement - Programme alimentaire mondial (1961) - Congrès mondial de l'alimentation (1963) - Codex Alimentarius (1963) - Naissance du Groupe des 77 (G77) (1964) -Conférence mondiale sur la réforme agraire (1966) - UPOV (1968) 	<ul style="list-style-type: none"> - la révolution verte (1968) - Rostow, Stades de développement (1960) - Carson, Printemps silencieux (1962) 	<ul style="list-style-type: none"> - la décolonisation en Afrique - Politique agricole commune de l'UE (1962) - La société Walmart incorporée (1969) 	<ul style="list-style-type: none"> - ... 2e régime alimentaire ...
1970s	<ul style="list-style-type: none"> - Création du CGIAR (1971) - Conférence des Nations unies sur l'environnement humain (1972) - Crise alimentaire (1971-1974) - Conférence mondiale de l'alimentation (1974) - Crise pétrolière/crédit facilitée (1973-1974) - Déclaration nouvel ordre économique international (1974) - Pacte des droits économiques, sociaux et culturels (1976) - Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (1979). 	<ul style="list-style-type: none"> - ...modernisation/productivisme... - sécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Naissance du Forum économique mondial (1971) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ventilation du 2e régime alimentaire
1980s	<ul style="list-style-type: none"> - mettre fin à la guerre froide (1989) - Imposition des régimes d'ajustement structurel de la Banque mondiale et du FMI 	<ul style="list-style-type: none"> - ...modernisation/productivisme... - ...la sécurité alimentaire... - Sen sur les actifs (1981) - le néolibéralisme de marché "libre" (Consensus de Washington 1989) 	<ul style="list-style-type: none"> - MST brésilienne (1984) 	<ul style="list-style-type: none"> -3e régime alimentaire (entreprises)

Chapitre 2. La fragmentation et l'incohérence de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire dans l'ère post-crise mondiale

1990s	<ul style="list-style-type: none"> - Conférence de Rio (1992) - Conférence internationale sur la nutrition (1992) - ADPIC (1994) - OMC (1995) - Sommet mondial de l'alimentation (1996) - Adoption du protocole de Kyoto (1997) 	<ul style="list-style-type: none"> - ...modernisation/productivisme... - ...la sécurité alimentaire... - ...le néolibéralisme... - La "bonne gouvernance". - la souveraineté alimentaire (1995) - IAASTD (2009) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du McDonald's à Pékin (1992) - La via Campesina (1993) - Le coton Bt de Monsanto approuvé pour la commercialisation (1994) - ALENA (1994) - Réseau agroalimentaire international (1996) - Manifestation de l'OMC à Seattle (1999) 	-...3e régime alimentaire
2000s	<ul style="list-style-type: none"> - Pacte mondial des Nations unies (2000) - OMD (2000) - Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation (2000) - TIRPAA adopté (2001) - Cycle de Doha de l'OMC (2001) - Sommet mondial de l'alimentation (2002) - Directives sur le droit à l'alimentation (2004) - Le protocole de Kyoto est entré en vigueur (2005) - WB WDR sur l'agriculture (2007) - Crise des prix alimentaires (2007-2008) - UN HLTF (2008) - G8 L'Aquila (2009) - Sommet mondial sur la sécurité alimentaire (2009) - Réforme du CSA (2009) - Première réunion du BRIC 	<ul style="list-style-type: none"> - ...modernisation/productivisme/intensification durable... - ...la sécurité alimentaire... - ...le néolibéralisme... - ...la bonne gouvernance... - ...la souveraineté alimentaire... - attention croissante au bien vivre, à la décroissance 	<ul style="list-style-type: none"> - ROPPA (2000) - Le Congrès américain démantèle la réglementation des produits dérivés (2000) - IPC pour la souveraineté alimentaire (2002) - Lancement de la négociation des APE (2003) - 1er Forum social mondial (2001) - Gates entre dans l'agriculture (2006) - Création de l'AGRA (2006) - Nyéléni (2007) 	- ventilation du 3e régime alimentaire
2010s	<ul style="list-style-type: none"> - GAFSP (2010) - Mécanisme de la société civile/CFS (2010) - Cadre pour la mise à l'échelle de la nutrition (2010) - Lignes directrices du CSA sur la titularisation et cadre stratégique mondial (2012) - G8 Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2012) - Mini-accord à l'OMC du Doha (2013) - ICN2 (2014) 	<ul style="list-style-type: none"> - ...modernisation/productivisme/intensification durable - économie verte/agriculture intelligente - ...la sécurité alimentaire - ...le néolibéralisme - ...la bonne gouvernance - ...la souveraineté alimentaire - ...bien vivre, décroissance 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation panafricaine des agriculteurs (2010) - Dissolution de la FIPA, création de l'Organisation mondiale des agriculteurs - Loi sur la régulation financière du Dodd-Frank américain (2010) - Loi sur les instruments financiers de l'UE (2014) 	????

Source: McKeon, N. (2015). *Food Security Governance*. op.cit., pp. 26-28.

Du point de vue de la promotion d'une croissance inclusive dans les PED, c'est-à-dire, placer ces pays sur la voie d'une croissance économique soutenue et rapide. Timmer (2009), avance que les institutions de la gouvernance mondiale ont raté trois occasions au cours des dernières décennies qui peuvent être résumées comme suit :¹

1. Deux décennies se sont écoulées entre la première et la deuxième Conférence mondiale de l'alimentation, avec peu de résultats en termes d'amélioration de la sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté dans les pays les plus vulnérables.
2. Les subventions aux agriculteurs des pays riches restent extrêmement importantes, malgré les promesses faites lors du Cycle d'Uruguay de les réduire de manière significative.
3. La guerre froide et l'aide au développement malavisée ont terriblement nui à la bonne gouvernance. De nombreuses décennies ont été perdues dans la création d'une bonne gouvernance économique, et elles ne peuvent être rattrapées du jour au lendemain. L'impatience de la part des donateurs n'aidera pas, et elle pourrait bien entraver les progrès.

2.2. Chevauchement entre les institutions de la GMSA

Les politiques qui régissent la sécurité alimentaire au niveau international proviennent de nombreuses organisations différentes, chacune ayant son propre objectif. Cela a conduit à une certaine fragmentation, à des problèmes de dysfonctionnement et un chevauchement avec d'autres programmes, en particulier lorsque le volet "sécurité alimentaire" ne fait pas partie intégrante de leur mission.

Aujourd'hui, la gouvernance alimentaire mondiale est devenue de plus en plus étroitement liée par une multitude de politiques et de réglementations formelles qui se chevauchent et qui sont même parfois en contradiction les unes avec les autres, tout en étant compliquées en raison de l'absence et du manque d'instrument juridique qui énonce clairement les règles et les pratiques qui régissent leurs interventions.²

La GMSA revêt en effet les caractéristiques d'un régime complexe. Selon *Orsini et al.*, (2013), il apparaît que dans le régime complexe de la sécurité alimentaire il y a un chevauchement de trois régimes élémentaires à savoir :³

- Agriculture et alimentation ;
- Les droits de l'homme, et ;
- Les échanges internationaux ;

¹ Timmer, C. P. (2009). *A world without agriculture: The structural transformation in historical perspective*. Washington, DC: Aei Press, p. 56.

² McKeon, N. (2015). *Food Security Governance*. Op. cit., p.3.

³ Orsini, A., Morin, J. F., & Young, O. (2013). Regime complexes: A buzz, a boom, or a boost for global governance? *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations*, 19(1), 27-39.

La notion de chevauchement demeure relativement mal définie, même si elle est largement utilisée. Le chevauchement implique « que les adhésions, ainsi que les portées réglementaires, de deux ou plusieurs institutions internationales établies séparément se chevauchent ». Cela peut être préjudiciable si les règles entre les institutions entrent en conflit, ce qui peut saper la logique institutionnalisée de la coopération.¹

S'appuyant sur le concept complexe de régime, *Margulis (2013)* soutient que des conflits peuvent émerger entre les acteurs de la gouvernance de la sécurité alimentaire même s'il n'y a pas de règles formelles qui se chevauchent.²

Le Tableau 2.3 résume les différents aspects essentiels des principales organisations intergouvernementales engagées dans l'analyse des politiques agricoles et de ces questions connexes, généralement dans le cadre de leur programme de travail global plutôt que de leur seul objectif. Les organisations mentionnées dans ce tableau sont les suivantes : la FAO et l'une de ses organisations connexes, le CSA ; l'OCDE ; l'OMC ; la Banque mondiale ; l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) ; et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

¹ Heucher, A. (2019). Reconsidering overlap in global food security governance. *Food Security*, 11(3), 555-558. <https://doi.org/10.1007/s12571-019-00916-z>

² Margulis, M. (2013). The regime complex for food security: Implications for the global hunger challenge. *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations*, 19(1), 53-67.

Tableau 2.7. Institutions internationales impliquées dans l'analyse des politiques de sécurité alimentaire

	FAO/CSA	IFPRI	OCDE	Banque mondiale	OMC	GIEC
	1945/1974	1975	1961	1945	1995	1988
Membres	194 pays, 2 membres associés et l'Union européenne Les États membres des Nations unies et les multiples acteurs de la sécurité alimentaire	Centre de Recherche et d'Étude en Sciences sociales et humaines du CGIAR	35 pays à économie de marché et l'UE, initialement créée en 1948 pour administrer le plan Marshall	188 pays, créés à la suite des accords de Bretton Woods de 1944	164 pays, en remplacement du GATT, qui a été établi en 1948	Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) : 195 pays, établi par l'Organisation météorologique mondiale et le PNUE
Objectifs	Contribuer à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition ; rendre l'agriculture plus productive et plus durable ; coordonner les approches globales de la sécurité alimentaire	Déterminer des solutions politiques fondées sur la recherche pour réduire la pauvreté et mettre fin à la faim et à la malnutrition dans les PED	Stimuler le progrès économique, la stabilité financière et le commerce, en tenant compte des implications environnementales et sociales	Mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée en favorisant la croissance des revenus	Assurer un commerce ouvert grâce à un système mondial fondé sur des règles commerciales, en offrant un forum pour la négociation des accords commerciaux et en résolvant les différends commerciaux	Fournir aux décideurs politiques des évaluations scientifiques régulières du changement climatique, de ses impacts et des options d'adaptation et d'atténuation
Activités	Assistance sur terrain, informations/données, projections et analyses, recommandations politiques Recherche sur la sécurité alimentaire ; fournir des conseils aux pays sur les meilleures pratiques	Recherche en collaboration avec les praticiens du développement ; gestion des connaissances ; renforcement des capacités	Un forum pour le partage d'informations/données/indicateurs, de projections et d'analyses, d'examen par les pairs, d'accords, de normes, et de recommandations politiques	Finances, informations/données, analyse, recommandations politiques	Gardien des règles du commerce international et du règlement des différends	Évaluer les aspects scientifiques du climat et du changement climatique ; identifier les options d'adaptation et d'atténuation ; élaborer une méthodologie pour le calcul des émissions nationales de GES
Site web	www.fao.org www.fao.org/cfs	www.ifpri.org	www.oecd.org	www.worldbank.org	www.wto.org	www.ipcc.ch

Source: Legg, W. & Blandford, D. (2019). The Role of International Organizations in Agricultural Policy Analysis. In Timothy, J. (Ed.). *Global Challenges for Future Food and Agricultural Policies*, (pp. 307-332). Vol. 1. World Scientific.

Dans ce contexte, il a été relativement facile pour les intérêts puissants de veiller à ce que les normes de durabilité dans les domaines de la gouvernance alimentaire soient articulées de manière à soutenir la libéralisation du commerce. En effet, le texte de chacun de ces domaines de gouvernance renforce la légitimité et l'autorité de l'OMC sur cette question (comme nous le verrons dans le troisième chapitre de cette thèse), même si l'OMC n'est pas une organisation environnementale ni une organisation de sécurité alimentaire. Cette situation laisse peu de marge de manœuvre pour suggérer de nouvelles approches de gouvernance qui mettent en cause les normes ou les institutions dominantes dans le complexe du régime.

La gouvernance alimentaire est devenue un réseau complexe de politiques et de réglementations officielles souvent chevauchantes ou contradictoires, compliquées par des règles et pratiques non écrites. De plus en plus, les responsabilités en matière de réglementation sont transférées du secteur public au secteur privé, qui profite des règles qu'il met en place. Les décisions qui affectent la sécurité alimentaire de la population d'un pays ou du monde en général sont, en théorie, ouvertes à la négociation entre divers groupes d'intérêts et forces sociales qui mettent sur la table des objectifs différents et conflictuels.¹

En juillet 2008, le G8, sous la direction de la France et de la Grande-Bretagne, a proposé la création d'un Partenariat mondial sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition (GPAFS) avec trois piliers :

- Un investissement accru dans l'agriculture,
- Une expertise accrue en matière de sécurité alimentaire et
- Un forum politique mondial de prise de décision.

Selon *McKeon (2015)*, il existe un problème particulier de gouvernance de la sécurité alimentaire mondiale qui opère à différents niveaux. Le système qui existe pour sa surveillance et sa gouvernance est fragmenté et n'a pas de comptes à rendre. Dans cette atmosphère de remise en question des institutions, l'éclatement de la crise alimentaire à la fin de 2007-08 a révélé un vide dans la gouvernance mondiale. En l'absence d'un organe mondial faisant autorité et ouvert à tous pour débattre des questions alimentaires, les décisions dans ce domaine stratégique étaient prises par défaut par des institutions internationales telles que l'OMC et la Banque mondiale, pour lesquelles la sécurité alimentaire n'est pas une activité essentielle.²

D'un côté, il y a des acteurs, orientés vers le marché et dominés par le Nord, tels que le FMI, la Banque mondiale et l'OMC. De l'autre côté se trouvent les institutions des Nations Unies, qui

¹ Mckeon, N. (2015). *Food security governance. op. cit*, p. 03.

² Mckeon, N. (2011). *Global Governance for World Food Security: A Scorecard Four Years After the Eruption of the "Food Crisis"*. Berlin. Heinrich Böll Foundation, p. 07.

cherchent à tempérer (au moins dans une certaine mesure) la relation entre la libéralisation économique et la sécurité alimentaire, telles que la FAO, le FIDA et quelques organisations et groupes de défense des droits de l'homme. Cependant, même ce deuxième ensemble d'acteurs/institutions est fortement dicté et influencé par les rapports de force entre toutes les parties prenantes impliquées dans le 3^e régime agro-alimentaire néolibéral dirigé par les entreprises, notamment les réseaux d'experts et les conseils en matière de politiques et par le lobbying du secteur commercial privé en faveur de mécanismes d'autorégulation tout au long de la chaîne alimentaire. Les acteurs du secteur privé ont pu se créer de grands espaces non réglementés et ont également réussi à obtenir un rôle clé dans l'établissement des règles qui visent à réglementer leurs activités, par exemple le Codex Alimentarius. Le secteur privé et les institutions axées sur le marché sont incapables de s'attaquer aux causes et à la complexité de la sécurité alimentaire, et ils ne peuvent pas promouvoir des stratégies constructives et des conseils politiques pour réduire la faim dans le monde conformément aux objectifs des OMD.¹

Un autre signe de la complexité des structures institutionnelles est la pratique croissante de la diplomatie de liaison entre les secrétariats des organisations internationales, qui s'ajoute à la diplomatie traditionnelle des États membres. Ainsi, les OI ouvrent des bureaux de coordination et demandent le statut d'observateur dans d'autres enceintes. L'OMC, par exemple, a le statut d'observateur dans 31 autres OI et plus de 60 OI ont le statut d'observateur dans un ou plusieurs organes de l'OMC.²

Ainsi, il convient notamment de se demander comment les règles de l'OMC affectent certaines communautés et comment les initiatives locales affectent à leur tour les initiatives nationales, régionales ou même mondiales. Étant donné que cette thèse tente d'examiner la gouvernance au niveau mondial dans le but d'éradiquer la faim et que cette dernière est ressentie avant tout au niveau individuel, une approche de gouvernance mondiale est un point de discussion utile.

À titre d'exemple, *Margulis (2013)* évoque le conflit entre l'OMC et le PAM sur les règles relatives à l'aide alimentaire.³ L'OMC traite de questions de commerce international qui sont également abordées par de nombreuses institutions commerciales régionales, notamment la Zone de libre-échange nord-américaine (ALENA), l'Union européenne (UE) et d'autres accords de libre-échange. En raison de son énorme portée réglementaire, elle empiète également sur les activités d'institutions internationales situées dans d'autres domaines politiques dont :

¹ Havnevik, K. (2015). From Food Security to Food Sovereignty? op. cit.

² Orsini, A., Morin, J. F., & Young, O. (2013). op. cit.

³ Margulis, M. (2013). The regime complex for food security: Implications for the global hunger challenge. *Global Governance*, 19(1), 53–67.

- L'Organisation mondiale de la santé.
- Les régimes environnementaux internationaux qui visent à restreindre le commerce international de certains produits nuisibles à l'environnement, tels que les organismes génétiquement modifiés.
- Les déchets dangereux ou les espèces de faune et de flore menacées, ou qui recourent à des restrictions commerciales pour faire respecter des obligations environnementales, comme le Protocole de Montréal visant à protéger la couche d'ozone. Certains de ces cadres ont déclenché des batailles féroces entre différents groupes de parties prenantes, peut-être parce qu'ils sont économiquement très pertinents et parce que les institutions sont organisées en fonction d'objectifs réglementaires assez différents (par exemple, commerce contre environnement).

2.3. La GMSA et les Objectifs de développement durable

2.3.1. Les Objectifs de développement durable

Sur la base des résultats des négociations internationales et des consultations avec plusieurs organisations de la société civile et d'autres parties prenantes, les États membres de l'ONU ont adopté à l'unanimité, le 25 septembre 2015, la résolution 70/1, intitulée :¹

« Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

En cette occasion, les États membres de l'ONU ont affirmé dans son préambule qui :

« Nous sommes résolus à libérer l'humanité de la tyrannie de la pauvreté et du besoin, à prendre soin de la planète et à la préserver. ». Il ajoute : **« Nous sommes déterminés à prendre les mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent d'urgence pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience. Et nous nous engageons à ne laisser personne de côté dans cette quête collective. »**

Pour la communauté internationale, l'année 2015 a été une année de référence. L'échéance des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en 2015 a représenté l'aboutissement d'un vaste programme conçu pour améliorer le bien-être humain dans le monde entier. Adoptés en 2000 par les pays membres de l'ONU, les OMD ont été un projet ambitieux qui a permis de réaliser des avancées remarquables.

En effet, l'extrême pauvreté, la mortalité infantile et la faim ont toutes été réduites environ de moitié entre 1990 et 2015. En outre, d'autres progrès importants ont été réalisés en matière de

¹United Nations (2015). Transforming our World: The 2030 Agenda for Sustainable Development. United Nations : A/RES/70/1. Document disponible sur le lien suivant : <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/21252030%20Agenda%20for%20Sustainable%20Development%20web.pdf> (consulté le 11/03/2017).

réduction de la mortalité maternelle, de lutte contre le VIH/sida et la malaria, l'augmentation du taux de scolarisation dans le primaire et l'accroissement de l'aide publique au développement.¹

Toutefois, bien que la FAO ait indiqué avoir atteint certains de ces objectifs, les progrès ont été très inégaux non seulement entre les pays, mais aussi entre les régions et les sous-régions.

Néanmoins, à mesure que les pays ne cessent de faire des efforts pour lutter contre la faim et l'insécurité alimentaire, il est de plus en plus fréquent que de nouvelles approches soient adoptées pour aborder et discuter de ces problèmes par la communauté internationale. Ces questions deviennent donc de plus en plus intégrées à d'autres questions telles que le changement climatique, la durabilité, l'environnement, le développement rural et l'agriculture, et la santé, faisant la preuve que la sécurité alimentaire ne peut être assurée sans tenir compte de ses causes et de ses conséquences dans un tel cycle de carence.²

Au cours du XXe siècle, l'objectif des systèmes alimentaires était d'augmenter la production alimentaire et on peut dire que cela a été tout à fait efficace. Cependant, cela a eu un coût important en termes d'externalités négatives, en engendrant davantage entre autres, l'augmentation des inégalités sociales et la dégradation de l'environnement.

En effet, les changements d'orientation en matière de sécurité alimentaire vers l'accès, plutôt que la disponibilité alimentaire, et de la sécurité nationale vers la sécurité humaine ont ouvert la voie à la fixation d'objectifs mondiaux, auxquels se sont ajoutées des obligations parallèles visant à améliorer la surveillance alimentaire et nutritionnelle.³

Ce constat explique pourquoi la communauté internationale s'est fixé les ODD en 2015 ; à ces buts, les systèmes alimentaires peuvent contribuer bien au-delà du seul objectif d'éradication de la faim. Quatorze contributions importantes de ces systèmes peuvent être identifiées sur les 17 ODD et celles-ci peuvent être regroupées en trois objectifs principaux comme illustrés dans la Figure 2.5 à savoir :

- a. La sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition ;
- b. Le développement inclusif ; et
- c. La création d'un environnement durable et la lutte contre le changement climatique.

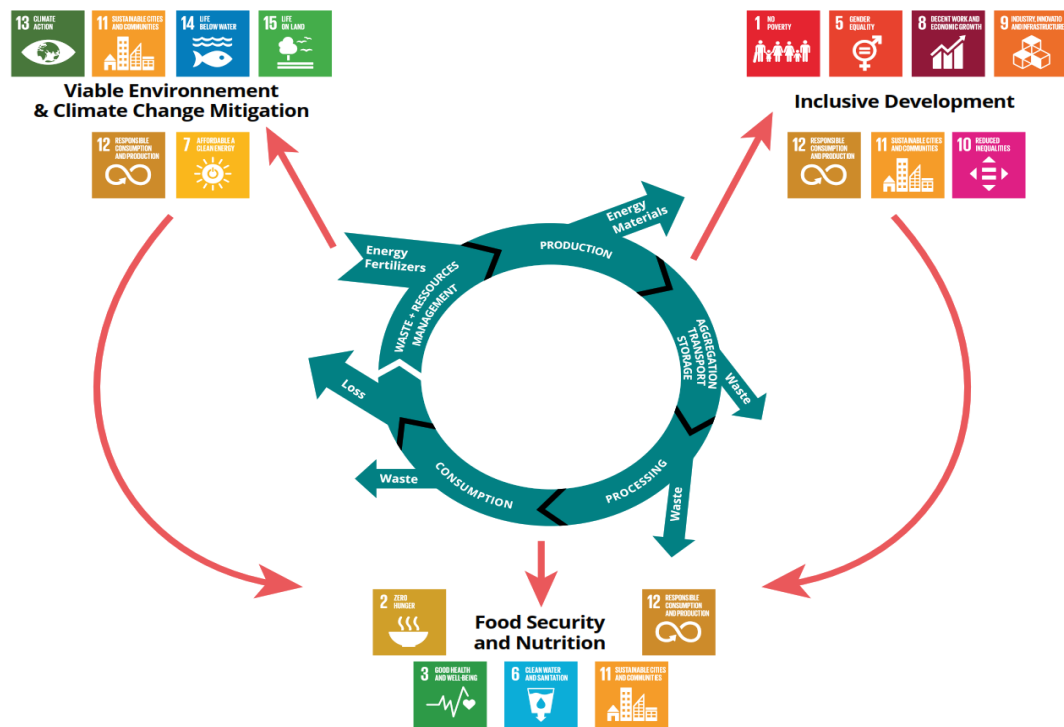
¹ Fan, S. (2016). Reshaping the global food system for sustainable development. In IFPRI (Ed.). *Global Food Policy Report*, (pp. 1-11). Washington, DC: International Food Policy Research Institute.

² Scanlan, S. (2018). Hunger and Food Insecurity. In Treviño, A. (Ed.), *The Cambridge Handbook of Social Problems*, (pp. 423-440). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/9781108656184.024

³ Pritchard, B. (2016). Future priorities for research and policy. In Pritchard, B., Ortiz, R., & Shekar, M. (Eds.). *Routledge handbook of food and nutrition security*, (pp. 1-23). Routledge.

Ces trois objectifs sont interdépendants : la sécurité alimentaire et nutritionnelle ne saurait donc être atteinte sans lutter contre l'appauvrissement et réduire les effets de la dégradation de l'environnement.

Figure 2.5. Les systèmes alimentaires et les ODD



Source: Bricas, N., (2019). The scope of the analysis: food systems. In. Dury, S., Bendjebbar, P., Hainzelin, E., Giordano, T. and Bricas, N., (eds). *Food Systems at risk: new trends and challenges*, (pp. 15-18). Rome, Montpellier, Brussels, FAO, CIRAD and European Commission. DOI : 10.19182/agritrop/00080

Lors du Sommet mondial de l'alimentation (SMA) de 1996, les participants se sont engagés à travailler pour réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde en deux décennies, c'est-à-dire au plus tard à la fin de 2015. En 1996, les estimations de la FAO ont indiqué qu'il y avait 839 millions de personnes sous-alimentées entre 1990 à 1992. Des révisions plus récentes de cette estimation suggèrent maintenant qu'il y avait à cette époque 1,011 milliard de personnes sous-alimentées dans le monde. Sur la base de cette dernière estimation, pour atteindre l'objectif fixé par le SMA en 1996, il aurait fallu ramener le nombre de personnes sous-alimentées à environ 505 millions pour atteindre l'objectif fixé pour 2015.¹

Les OMD ont joué un rôle important dans l'élaboration du discours sur le développement, mais ils ont été largement critiqués et bon nombre de ces critiques ont été prises en compte dans les ODD. Concernant l'objectif visant à assurer la sécurité alimentaire, ce dernier aurait été

¹ Pritchard, B. (2016). Future priorities for research and policy. op. cit.

particulièrement peu convaincant, non seulement en ce qui concerne les résultats obtenus, mais également en ce qui concerne les voies empruntées pour atteindre ses piliers.

Battersby (2017) soutient que les OMD et les ODD ne parviennent pas à répondre à l'évolution des manifestations de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle face à une aggravation de la situation dans les zones urbaines en ce qui concerne l'insécurité alimentaire et la transition rapide de la nutrition qui se déroule actuellement dans la plupart des PED, et pourrait en fait exacerber encore plus l'insécurité alimentaire qui se manifeste de plus en plus sous de nouvelles formes. Ces transitions sont particulièrement rapides en Afrique.¹

Le 1^{er} janvier 2016, les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui doivent être atteints d'ici 2030, adoptés par les dirigeants mondiaux en septembre 2015 lors d'un sommet historique des Nations unies, sont devenus opérationnels. D'ici 2030, grâce à de nouveaux objectifs qui s'appliquent à tous, les pays pourront mobiliser toutes leurs énergies pour mettre fin à toutes les formes de pauvreté, lutter contre les inégalités et faire face au changement climatique, tout en veillant à ce que personne ne soit laissé en marge. Les ODD se reposent sur les réussites accomplies dans le cadre des OMD et visent à aller plus loin pour mettre fin à tous les types de pauvreté. Avec ces objectifs, les dirigeants mondiaux reconnaissent que l'élimination de la pauvreté doit s'accompagner de stratégies qui renforcent la croissance économique et visent à satisfaire toute une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et l'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et en protégeant l'environnement.²

2.3.2. Les défis de la sécurité alimentaire et ses opportunités dans les ODD

a. La sécurité alimentaire dans L'ODD 2

L'objectif 2 engage les gouvernements à "mettre fin à la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable". L'objectif est complété par cinq objectifs spécifiques, dont chacun comporte des échéances pour leur réalisation.

L'ODD 2 vise à "éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et la nutrition et promouvoir une agriculture durable".

L'objectif est de mettre fin à la faim et à toutes les formes de malnutrition d'ici 2030. Il s'engage également à "assurer l'accès universel à une alimentation sûre, nutritive et suffisante à tout

¹ Battersby, J. (2017). MDGs to SDGs—new goals, same gaps: The continued absence of urban food security in the post-2015 global development agenda. *African Geographical Review*, 36(1), 115–129. <https://doi.org/10.1080/19376812.2016.1208769>.

² UN General Assembly. (2015). Transforming our world: the 2030 agenda for sustainable development, 21 October 2015, A/RES/70/1. Consultable sur le lien : www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E (consulté le 17/06/2019).

moment de l'année" (tableau 2.1). Le texte décrit en outre comment la réalisation du SDG 2 nécessitera des systèmes de production alimentaire durables et des pratiques agricoles résistantes, un accès équitable aux terres pour les agriculteurs et les communautés, à la technologie et aux marchés, ainsi qu'une coopération internationale en matière d'investissements dans les infrastructures et la technologie pour stimuler la productivité agricole.¹

Les deux premiers objectifs concernent la faim et la malnutrition : Le GDG 2.1 s'engage à "mettre fin à la faim et assurer l'accès de tous... à une alimentation saine, nutritive et suffisante tout au long de l'année " d'ici 2030 ; à son tour, le GDG 2.2 engage les gouvernements, également d'ici 2030, à "mettre fin à toute forme de malnutrition ", avec la promesse supplémentaire d'atteindre les objectifs convenus au niveau international en matière de retard de croissance et d'atrophie des enfants de moins de cinq ans et l'engagement à "répondre aux besoins alimentaires des adolescentes, femmes enceintes et allaitantes et des personnes âgées ".

L'ODD 2 comporte également trois autres objectifs liés à l'appui aux petits producteurs alimentaires et aux groupes vulnérables : ODD 2.3, qui vise à doubler "la productivité et les revenus agricoles des petits producteurs de denrées alimentaires... y compris par un accès sûr et égal à la terre, aux autres ressources et intrants productifs, aux connaissances, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'emplois à valeur ajoutée et non agricole " ; la durabilité et la résistance des systèmes de production alimentaire (ODD 2.4) ; le maintien et l'accès équitable de la diversité génétique (ODD 2.5).

L'ODD 2 comprend également trois cibles de "moyens de mise en œuvre " qui précisent les mesures à prendre pour aider les gouvernements à atteindre les objectifs dans ce domaine. Il s'agit notamment de la nécessité "d'accroître les investissements dans les infrastructures rurales, les services de recherche et de vulgarisation agricoles, le développement technologique et les banques de gènes végétaux et animaux" (ODD 2.a) ; de "corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux", conformément au mandat du Cycle de Doha pour le développement (ODD 2.b) et "adopter des mesures pour assurer le fonctionnement correct des marchés des produits alimentaires" (ODD 2.c). Au paragraphe 40 de la Déclaration, il est indiqué que "les moyens de mise en œuvre des objectifs fixés dans le cadre de l'Objectif et de chaque ODD sont essentiels à la réalisation de notre programme et revêtent la même importance que les autres objectifs et cibles ".

On peut donc considérer que les cinq objectifs du ODD 2 existent indépendamment les uns des autres, bien qu'il existe clairement des relations entre eux. Par exemple, étant donné que de

¹ Sunderland, T., O'Connor, A., Muir, G., Nerfa, L., Rota Nodari, G., Widmark, C., Bahar, N., Ickowitz, A. (2019). op. cit.

nombreuses personnes souffrant de malnutrition sont des producteurs d'aliments pauvres qui n'ont pas un accès économique à une alimentation adéquate, la réalisation de l'ODD 2.3 est susceptible, dans la pratique, de contribuer également à la réalisation des ODD 2.1 et 2.2. Plus généralement, si "la dignité de la personne humaine est fondamentale" (paragraphe 4 de l'Agenda pour le développement durable de 2030) et que, par conséquent, les êtres humains, présents et futurs, sont au centre de ces engagements, alors même au sein des buts et objectifs, il peut exister une hiérarchie intrinsèque, avec certains buts et objectifs plus directement liés aux résultats humains spécifiques (par exemple, l'élimination de la pauvreté et la faim) alors que d'autres pourraient être considérés comme un moyen pour atteindre ces fins. En améliorant le bien-être des populations, une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle pourrait contribuer à la réalisation des ODD axée sur le développement humain, en particulier l'objectif 3 sur une vie saine, et d'objectifs tels que l'objectif 8 sur le plein-emploi et la croissance économique.

Il est important de noter que les cibles de l'ODD 2 relatives à l'éradication de la faim et de toutes les formes de malnutrition font écho à l'universalité des engagements antérieurs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tels que ceux prévus dans les OMD ou de la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale.

L'engagement sur la nutrition peut en outre être compris comme faisant référence au "triple fardeau de la malnutrition" qui porte sur :¹

- L'apport insuffisant en calories (ce qu'on appelle la sous-alimentation aiguë ou la faim), le point de mire traditionnel de l'insécurité alimentaire ;
- Carence en protéines, vitamines, minéraux et micronutriments, causant divers problèmes de santé (parfois appelés " faim inapparente ") ; et
- Une consommation excessive de calories (sucre, graisses et autres), entraînant des problèmes tels que l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires (que l'on peut appeler "surnutrition").

L'ODD 2.4, qui engage les gouvernements à garantir des systèmes de production alimentaire durables, peut être utilement considéré conjointement avec d'autres initiatives pertinentes, telles que celles de l'Objectif 12 sur les modes de consommation et de production durables et les Objectifs 14 et 15 sur les écosystèmes marins et terrestres. Ensemble, ces mesures peuvent être considérées comme une reconnaissance du fait que les gouvernements doivent mettre en place des systèmes plus robustes afin de s'attaquer aux problèmes associés à la dégradation de l'environnement. Entre-temps, d'autres engagements pris au titre des objectifs du Millénaire pour

¹ Pinstrup-Andersen, P. (2007). op. cit.

le développement reconnaissent effectivement que de nombreuses personnes sont encore souvent trop pauvres pour pouvoir se procurer la nourriture dont elles ont besoin. Dans son ensemble, l'Agenda 2030 propose un ensemble de réponses qui permettraient de résoudre le double problème de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement, notamment par des actions qui affecteraient le commerce et le fonctionnement des marchés.

b. La sécurité alimentaire dans les autres ODD

Enfin, les engagements pris dans le cadre d'autres objectifs pourraient également obliger les gouvernements à mettre en œuvre des politiques et des règles ayant une incidence sur le commerce et les marchés d'une manière qui ait des conséquences importantes sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Bien que l'on puisse soutenir que tous les objectifs sont pertinents, ce qui suit peut-être considéré comme particulièrement important :

- Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde

Les engagements dans ce domaine sont susceptibles d'être importants pour surmonter les obstacles à l'accès économique à la nourriture. Les politiques et règles commerciales pourraient y contribuer. En outre, l'ODD 1.3 traite de l'importance de la mise en œuvre de systèmes de protection sociale pour tous, y compris les planchers, et la cible 1.a. fait référence à l'importance de la mobilisation des ressources, notamment par le biais d'une coopération au développement renforcée. Enfin, le paragraphe 1.5 se réfère au renforcement de la "résilience" des pauvres, une entreprise susceptible d'obliger les pays à adopter des mesures commerciales qui améliorent la sécurité alimentaire des pauvres dans des zones autrement vulnérables aux chocs liés au climat.

- Objectif 4 : Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous

Les engagements pris dans le cadre de cet objectif pourraient être particulièrement pertinents pour la réalisation de la cible 2.3 des OMD, qui fait référence à un " accès sûr et égal au savoir " dans le contexte du doublement de la productivité et des revenus des petits producteurs alimentaires.

- Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Les moyens de mise en œuvre 5.a se réfèrent explicitement aux " réformes visant à donner aux femmes des droits égaux aux ressources économiques " : la mise en œuvre pourrait avoir des ramifications importantes pour les marchés alimentaires et agricoles, par exemple dans le domaine des titres fonciers.

- Objectif 7 : Assurer à tous l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne

La cible 7.2 engage les gouvernements à accroître sensiblement la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial. Considéré conjointement avec d'autres engagements tels que l'ODD 12.c sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles, cela pourrait impliquer une expansion significative de la production et de la consommation de biocarburants, ce qui pourrait avoir d'autres implications sur l'offre et la demande des marchés alimentaires et agricoles. Plus généralement, l'objectif 7 pourrait avoir des répercussions sur les coûts des intrants tels que les engrais, les coûts d'exploitation des machines agricoles, les coûts de transport et les coûts associés au chauffage et à la réfrigération pendant la production, le stockage et la vente au détail.

- Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein-emploi productif et le travail décent pour tous

La création d'emplois dans les secteurs agricole et non agricole est susceptible d'être cruciale pour atteindre l'ODD2 concernant l'élimination de la faim et de la malnutrition : les politiques gouvernementales affectant le commerce et les marchés sont en outre susceptibles d'avoir des implications importantes dans ce domaine. L'ODD 2.3 fait explicitement référence à l'emploi non agricole, bien qu'étant donné l'importance de l'agriculture pour générer des revenus et des emplois dans les zones rurales, il est probable que les emplois agricoles et non agricoles seront tous deux pertinents. L'engagement pris dans l'ODD 8.5, de réaliser d'ici 2030 " le plein-emploi productif et un travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes ", est également susceptible d'être essentiel, tout comme l'ODD 8.8, qui engage les gouvernements à protéger les droits des travailleurs, notamment les migrants.

- Objectif 10 : Réduire l'inégalité au sein de la société et dans la société et entre les pays

La cible 10.6 pourrait être considérée comme particulièrement pertinente, dans la mesure où la référence qui y est faite aux "institutions économiques et financières mondiales" est interprétée comme visant l'OMC, et dans les moyens de mise en œuvre 10.a.

En résumé, les gouvernements se sont engagés à éradiquer la faim, à assurer la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition et à promouvoir une agriculture durable, dans le cadre d'une approche politique globale qui comprend le soutien aux petits producteurs alimentaires, l'amélioration de la résilience, de la durabilité et de la diversité génétique des systèmes alimentaires et la garantie que tous les consommateurs (particulièrement les pauvres et vulnérables) peuvent se permettre d'acheter des aliments sains tout en aidant les habitudes de consommation globale à être plus saines, moins gaspillables et plus durables. Les politiques

affectant le commerce et les marchés internationaux peuvent jouer un rôle dans le soutien de ces objectifs, dans le cadre d'une structure de gouvernance mondiale plus équitable et fonctionnant mieux (comme envisagé dans le ODD 17).

Sur la base des tendances actuelles, *Benton et Bailey. (2019)*, avancent que la réalisation des projections de la demande alimentaire selon le scénario du statu quo créerait un réchauffement suffisant pour dépasser les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, et il est clair que les ODD ne peuvent être atteints si la stratégie visant à atteindre l'objectif de la faim zéro (ODD 2) est fondée sur l'intensification agricole, car cela risque de saper les objectifs liés à la terre (ODD 15), à l'eau (ODD 6), au climat (ODD 13), à la mer (ODD 14) et à la santé (ODD 3). Au contraire, pour atteindre les objectifs mondiaux, qu'il s'agisse des ODD ou de ceux de l'Accord de Paris, les auteurs concluent qu'il faudra passer de l'efficacité agricole à l'efficacité des systèmes alimentaires.¹

Il est communément admis que les PED devraient se voir accorder un rôle plus important au sein des organisations multilatérales qui sont responsables de la gestion et de la réglementation de l'économie mondiale. Ce point de vue a été exprimé le plus souvent à l'égard des organisations du Consensus de Washington, du FMI et de la Banque mondiale, mais aussi de l'OMC, des Nations Unies, de la Banque des règlements internationaux (BRI) et du G20. À Ekaterinbourg en juin 2009, après leur premier sommet, les grandes économies émergentes du groupe BRIC ont appelé à l'instauration d'un ordre mondial équitable, démocratique et multipolaire. La demande particulière d'un rôle accru diffère d'une organisation à l'autre parce que chacune fonctionne différemment en termes de droits de vote et de mode de fonctionnement. L'élément commun est l'appel à une plus grande participation à la prise de décision, à une plus grande " voix " au sein de ces organisations.²

¹ Benton, T., & Bailey, R. (2019). op. cit.

² Lloyd, P. (2012). The role of developing countries in global economic governance. *The Singapore Economic Review*, 57(02), 1250008. doi:10.1142/s0217590812500087

Conclusion

Le présent chapitre nous a permis de faire le point sur la façon dont le nouvel ordre alimentaire mondial a émergé en réponse à la crise alimentaire de 2007-08. Les questions de la lutte contre la faim et de l'agriculture sont devenues des sujets d'attention internationale, ce qui explique la prolifération et l'implication des organisations internationales de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire qui ont déployé de grands efforts pour renforcer leur coordination et leur coopération en la matière.

Nous avons exploré, en cette occasion, de nombreuses pistes et soulevé plusieurs questions concernant les divers enjeux auxquels les structures mondiales de gouvernance ont été confrontées. Force est de constater que presque toutes ces questions restent en grande partie non résolues.

Aujourd'hui, le monde est doté des ressources et des technologies nécessaires pour lutter contre la faim et assurer la sécurité alimentaire à long terme pour tous, et cela malgré de nombreux défis et risques. Cependant, il est nécessaire de mobiliser une gouvernance mondiale fondée sur une vision du développement durable et de mettre en place des institutions capables de garantir la prise et la mise en œuvre effective de ses politiques et ses principes de bases.

Le cadre d'un nouvel agenda succédant aux OMD pour la période 2015-30, qui s'articule autour de la notion des objectifs de développement durable, est à présent pratiquement en place, mais il reste à mobiliser l'attention du monde entier pour arriver à atteindre tous les objectifs auxquels la sécurité alimentaire durable a fait appel.

Ces ODD illustrent bien l'émergence d'un consensus sur la corrélation entre la performance de la gouvernance mondiale et la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Non seulement ces objectifs reflètent la notion d'une obligation éthique de la communauté internationale envers les personnes souffrant de la faim et de la malnutrition dans les PED, mais ils reflètent également l'obligation éthique de mettre fin aux structures défavorables à l'instauration d'une sécurité alimentaire durable. Parmi ces structures figurent a priori ceux concernés par la réglementation des échanges internationaux de produits agricoles à savoir les règles et disciplines de l'OMC imposées à ses pays membres. Une question qui sera abordée dans le troisième chapitre de ce travail.

Chapitre 3. L'Accord sur l'Agriculture de l'OMC et la GMSA

Introduction

Bien que la responsabilité de relever le défi de la sécurité alimentaire incombe principalement aux pays, qui, tout en respectant leurs obligations internationales, sont souverains et libres de mettre en œuvre les politiques qu'ils jugent nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire de leurs propres populations. Toutefois, comme cela a été indiqué dans le chapitre précédent, cette question est devenue aussi un point important dans le programme des instances de gouvernance internationales.

En effet, étant donné les grandes différences dans les dotations des ressources dans certains pays, seul le commerce international permettrait de répondre à la demande alimentaire dans ces pays à un coût raisonnable et pour parvenir ainsi à atteindre l'ODD2 pour 2030. Plus précisément, le commerce permet un transfert efficace des régions ayant des excédents alimentaires vers les régions déficitaires en leur permettant d'être auto-alimentés plutôt qu'autosuffisants.

Cependant, pour évaluer l'incidence macroéconomique des variations des prix des produits alimentaires, il faut faire une distinction entre la situation des pays exportateurs et celle des pays importateurs. À court terme, en période de hausse des prix, il va de soi que les pays du premier groupe voient leurs revenus augmenter et sont donc gagnants, tandis que l'autre groupe sont défavorisés et vice versa.

Tous ces éléments sont maintenant au cœur des travaux de l'OMC sur l'agriculture. En effet, pour les 164 membres de l'OMC, parmi les plus importantes obligations qui incombent ces pays, dans la conception de leurs politiques agricoles et lors des efforts de promotion de la sécurité alimentaire, figurent ceux qui ont été négociés dans l'AsA de l'OMC.

Certes, l'objectif de ce chapitre est de présenter un aperçu sur les implications de l'AsA de l'OMC en matière de la GMSA. Son objectif est de présenter un aperçu sur les implications de l'AsA de l'OMC en matière de la GMSA. Pour ce, nous examinons dans la première section le rôle de l'OMC dans la GMSA, par la suite et pour comprendre l'importance de l'AsA dans la régulation du commerce agricole mondial, nous présentons un aperçu historique des processus de négociation qui ont abouti à sa conclusion et nous mettons en évidence par la suite l'importance de ses trois piliers dans le contexte du commerce international. Enfin, la deuxième section s'intéresse à l'interaction de cet accord avec la sécurité alimentaire et comment les pays développés ont pu favoriser systématiquement leurs producteurs agricoles au détriment des agriculteurs des PED.

Section 1. Les implications de l'OMC dans la GMSA

1.1. L'OMC dans la gouvernance mondiale

1.1.1. Le cadre institutionnel de l'OMC

Les règles régissant le commerce entre les nations, adoptées au niveau international, ont une longue histoire, mais dans le sens où nous les connaissons aujourd'hui, elles remontent plutôt aux années 40s. En effet, la création du GATT/OMC a constitué, comme nous le verrons dans ce qui suit, un élément clé de la stratégie institutionnelle, dans l'histoire de l'après-Seconde Guerre mondiale, pour prévenir une répétition des conflits dans le monde.

En 1944, lors d'une conférence tenue à Bretton Woods, deux institutions chargées des relations monétaires et bancaires internationales, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont été créés. À cette occasion, la nécessité de créer une institution équivalente pour s'occuper du commerce a été reconnue, mais comme la conférence avait été organisée par les ministères des Finances, ses résultats se sont limités seulement aux questions financières.

En conséquence, la création d'un cadre pour le commerce a été laissée au Conseil économique et social des Nations unies qui a convenu, lors de sa première session en 1946, de convoquer une conférence des Nations unies sur le commerce et l'emploi. Un comité intergouvernemental chargé de préparer cette conférence a rédigé une charte pour la création de l'Organisation internationale du commerce (OIC), sur la base d'un texte soumis par les États-Unis. Cette charte était considérée comme "un texte très compliqué, comportant une multitude de compromis et dans lequel le principe de libre-échange était suivi par des exceptions qui autorisent certaines restrictions commerciales ", les buts de OIC, formulés dans la Charte, sont les suivants :¹

- Assurer l'accroissement du revenu réel et de la demande effective des biens, le développement de la production, de la consommation et des échanges commerciaux, et contribuer à l'équilibre de l'économie mondiale ;
- Stimuler le développement industriel et le développement économique en général et encourager le mouvement international des capitaux destinés aux investissements productifs ;
- Faciliter à tous les pays l'accès aux marchés et aux sources d'approvisionnement.

Cependant, deux pays seulement ont ratifié l'accord (le Liberia et l'Australie) malgré que 53 des 56 pays présents à la conférence de La Havane aient donné leur accord à la création de l'OIT. Cette organisation a été considérée comme étant inapplicable par le congrès des États-Unis et sans intérêt pour le Royaume-Uni. De ce fait, l'OIT n'a jamais vu le jour en laissant apparaître

¹ Nyahoho, E., Proulx, P., & Deblock, C. (2011). *Le commerce international*. 4e édition. Canada : Presses de l'Université du Québec, p. 383.

une faille majeure dans la structure des institutions économiques internationales de l'après-guerre.¹

Parallèlement, d'autres négociations ont eu lieu sur un éventuel accord multilatéral visant à des réductions tarifaires réciproques. Celles-ci ont abouti, en 1947, à la conclusion du GATT et signé par 23 pays. Mais seulement sous la forme d'un protocole d'application provisoire au vu que toutes les tentatives ultérieures pour convenir à une application définitive ont échoué. Le GATT était encore moins une institution au sens propre du terme. Son organe directeur était constitué par le nombre progressivement croissant de ses pays signataires (les parties contractantes). Aucun secrétariat n'a été créé pour le GATT, mais le petit personnel au service de la Commission intérimaire pour l'OTI (mort-né) s'est transformé par la suite en un secrétariat informel du GATT, dirigé par un secrétaire exécutif, puis par un directeur général.²

Mais à vrai dire, le caractère semi-institutionnel n'a pas empêché le GATT de devenir la force décisive régissant les relations commerciales internationales tout au long de la période allant de la fin des années 1940 jusqu'au milieu des années 1990. L'un des principes clés du GATT était la non-discrimination, à la fois entre les produits importés et les produits nationaux et entre les produits importés de toutes provenances, ce dernier principe incluant l'obligation de traiter les importations en provenance de tout pays de manière non moins favorable que celles de la nation la plus favorisée. Les règles relatives à la conduite des échanges étaient ouvertes au règlement des différends dans le cadre du GATT. Et des cycles de négociations périodiques entre les parties contractantes ont été organisés pour réduire les barrières commerciales et améliorer les règles.³

Ce n'est qu'à l'issue des négociations de l'Uruguay Round du GATT, en 1994 à Marrakech, au Maroc, qu'une institution "propre" a pu voir le jour, à savoir l'OMC. Elle a été instituée en 1995 en tant qu'une instance de gouvernance mondiale du commerce en remplacement du GATT de 1947, dotée d'une personnalité juridique. Elle se voit accorder, par chacun de ses membres, les privilèges et immunités nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Son objectif principal consistait à instaurer un système commercial sûr et cohérent, fondé sur des règles équitables, transparentes et applicables à tous les pays membres. En élargissant son champ d'action au-delà des produits manufacturés, l'OMC s'est notamment penchée sur d'autres domaines dont figure, en tête des priorités, le commerce des produits agricoles.

¹ Footer, M. (2005). *An institutional and normative analysis of the World Trade Organization*. BRILL, p. 16.

² Ibid., p. 15.

³ Tangermann, S. (2017). Multilateral rules for agriculture: From GATT to WTO. In Meilke K. & Josling T. (Eds.). *Handbook of international food and agricultural policies*, (pp. 63-91). Volume III: International traderules for food and agricultural products. London (Royaume-Uni): World Scientific Press.

1.1.2. Le système commercial multilatéral de l'OMC

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la division du travail et les politiques de libéralisation des échanges menées de longue date ont renforcé les flux commerciaux et l'interdépendance des nations d'une manière sans précédent. Grâce à l'apparition et à l'utilisation de nouvelles technologies de communication et le développement des moyens de transport dans le monde entier, la mondialisation durant cette période s'était trouvée ainsi redéfinie pour une nouvelle génération, où les marchés transnationaux et les relations internationales ont progressé de manière spectaculaire au cours des dernières décennies, ce qui a rendu nécessaire la mise en place d'un organisme de gouvernance du commerce international dépassant les frontières nationales.¹

Comme le montre le Tableau 3.1, il y a eu un écart de sept ans entre le cycle de négociations de Tokyo et celui de l'Uruguay, ce qui a donné aux pays beaucoup de temps pour repenser les règles et les règlements de la mondialisation sur le commerce, l'investissement, les droits de propriété intellectuelle et d'autres questions. Le cycle de l'Uruguay était le dernier cycle de négociations dans le cadre du GATT de 1947 pour négocier des produits "difficiles ou complexes", tels que l'agriculture, les textiles et autres. C'était peut-être le plus complet en ce qui concerne le grand nombre de points à négocier, notamment : la réduction des subventions agricoles ; la levée des restrictions à l'investissement étranger ; l'inclusion des services bancaires et autres ; la redéfinition des barrières non tarifaires ; la réduction tarifaire ; l'établissement de codes de droits de propriété intellectuelle ; et la rédaction et la conclusion d'un accord pour former l'OMC.²

De ce fait, le domaine de la réglementation du commerce a constitué un facteur déterminant dans l'évolution du droit économique international et s'est retrouvé sur le devant de la scène en tant qu'une priorité pour la communauté internationale. En effet, les négociations du Cycle d'Uruguay ont constitué un élément essentiel dans la préparation et la mise en œuvre de l'Accord instituant l'OMC et ont été officiellement conclues avec la ratification du protocole de Marrakech du 15 avril 1994 et sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1995.

¹ Cottier, T., Delimatsis, P., Gehne, K., & Payosova, T. (2011). Introduction: Fragmentation and coherence in international trade regulation: Analysis and conceptual foundations. In Cottier, T. & Delimatsis, P. (Eds.). *The Prospects of International Trade Regulation: From Fragmentation to Coherence*, (pp. 1-66). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9780511792496.002

² Moak, K., (2017). *Developed Nations and the Economic Impact of Globalization*, Palgrave Macmillan, p. 103.

Tableau 3.1. Les cycles de négociation du GATT/OMC

Cycle	Période	Nombre de pays	La valeur des échanges couverts (10 ⁹ USD)	Les questions couvertes	Réalisations
Genève	1947	23	10	Tarifs	Signature du GATT, 45 000 concessions tarifaires concernant 10 milliards de dollars d'échanges.
Annecey	1949	13	/	Tarifs	Les pays ont échangé quelque 5 000 concessions tarifaires.
Torquay	1951	38	/	Tarifs	Les pays ont échangé quelque 8 700 concessions tarifaires, réduisant ainsi les niveaux tarifaires de 1948 de 25 %.
Genève	1956	26	2,5	Tarifs	2,5 milliards de dollars de réductions tarifaires
Dillon	1960-1961	26	4,9	Tarifs	Des concessions tarifaires représentant 4,9 milliards de dollars du commerce mondial
Kennedy	1964-1967	62	40	Tarifs, mesures antidumping	Des concessions tarifaires représentant 40 milliards de dollars du commerce mondial
Tokyo	1973-1979	102	155	Tarifs, mesures non tarifaires, Accords-cadres	Des réductions tarifaires d'une valeur de plus de 300 milliards de dollars réalisés.
Uruguay	1986-1993	123	464	Tarifs, mesures non tarifaires, règles, services, propriété intellectuelle, textile et vêtement, agriculture, cadre de l'OMC	Ce cycle a donné lieu à la naissance de l'OMC et a permis d'élargir le champ des négociations commerciales, ce qui a conduit à des réductions importantes des droits de douane (environ 40 %) et des subventions agricoles, à un accord permettant le plein accès des textiles et des vêtements des PED et à une extension des droits de propriété intellectuelle.
Doha	2001-	159	/	Tarifs, agriculture, services, politique de concurrence, marchés publics, environnement, liens entre commerce et investissement, accès aux marchés non agricoles, droits de propriété intellectuelle, normes, poursuite des travaux sur les points de l'UR et les questions liées à la mise en œuvre, développement et facilitation des échanges.	Le cycle n'est pas encore terminé

Source : Kallummal, M. (2015). North-South Imbalances in the Doha Round: The Use of Specific Duties as a Trade Policy Instrument. *Agrarian South: Journal of Political Economy*, 4(1), 85-124.

En termes de lignes tarifaires, le cycle de l'Uruguay a augmenté le pourcentage de consolidation tarifaire des pays développés de 78 à 99%, des PED de 21 à 73% et des économies en transition de 73 à 98%. Comme résultat final du cycle de l'Uruguay, l'OMC a remplacé le régime provisoire du GATT par un régime international permanent, dont la couverture a été étendue des biens aux services et à la propriété intellectuelle, et qui s'appuie sur un système de règlement des

différends beaucoup plus solide, appelé "Mémorandum d'accord sur le règlement des différends" (MRD).¹

Toutefois, étant donné que les règles commerciales internationales de l'OMC, issues de négociations commerciales multilatérales du cycle de l'Uruguay (1986-1994), sont si nombreuses et rigoureusement détaillées de sorte que seuls les accords et décisions publiés par le secrétariat de l'OMC sont au nombre de 60 et comptant au total 550 pages.² Il nous semble donc impossible de pouvoir les détailler dans un seul travail.³

Par ailleurs, dans le cadre des échanges internationaux, le terme de « multilatéral » signifie que :⁴

- Les négociations commerciales impliquent tous les pays membres et les accords éventuels s'appliquent à tous ;
- La règle du consensus (aucun pays ne s'oppose) assure la légitimité des obligations qui en découlent ;
- La politique commerciale des pays membres concerne tous les pays membres, sans discrimination.

Depuis ses origines en tant que forum de règlement des affaires entre ses membres, le SCM de l'OMC est constitué de trois paramètres fondamentaux qui sont la non-discrimination (clause de la nation la plus favorisée, principe du traitement national), la réciprocité et l'équilibre des pouvoirs. L'OMC reste en dépit de tous les discours sur la "mondialisation" et son caractère supranational dans les années 1990, comme son prédécesseur, le GATT, une organisation axée sur les négociations et dirigée par ses membres.

Actuellement, l'OMC régit les règles commerciales multilatérales entre ses 164 pays membres et préside à la mise en œuvre de leurs 24 accords commerciaux multilatéraux.⁵ Toutefois, l'OMC est ainsi dotée du pouvoir nécessaire pour assurer la réglementation du commerce international par un ensemble de règles construites autour de ses principes fondamentaux intégrés dans sa structure juridique étendue. Comme il ressort de la Figure 3.1, ces règles sont organisées en une série d'accords dont chacun soumet un aspect de l'activité commerciale et ses domaines connexes aux disciplines de la NPF et de la réciprocité, tout en accordant à ses pays membres la possibilité

¹ Guan, W. (2020). *WTO Jurisprudence: Governments, Private Rights, and International Trade*. Routledge, p. 03.

² https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/legal_f.htm (page consultée le 14/06/2015).

³ Luff, D. (2004). Le droit de l'Organisation mondiale du Commerce : analyse critique : la prise en compte par le système de l'Organisation mondiale du Commerce d'objectifs de nature non-commerciale, coll. de la Faculté de droit, Université libre de Bruxelles/Paris, Bruylant/Igdj, p. 15.

⁴ Siroën, J. M. (2015). Commerce international : le multilatéralisme face à l'essor des accords bilatéraux. In *Problèmes économiques : Comprendre l'économie. 2. Questions économiques contemporaines* (pp. 108-115). (8), hors-série, septembre 2015. La Documentation Française.

⁵ Friel, S., Schram, A., & Townsend, B. (2020). The nexus between international trade, food systems, malnutrition and climate change. *Nature Food*, 1(1), 51-58.

de régler les différends relatifs à l'interprétation des règles par le biais d'un processus de règlement des différends. Le cadre juridique lui-même est organisé en six sections, qui sont toutes annexées à l'accord constitutif :¹

1. Le commerce des marchandises (Annexe 1A) ;
2. Le commerce des services (Annexe 1B) ;
3. Les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Annexe 1C) ;
4. Les procédures de règlement des différends (Annexe 2) ;
5. Examen de la politique commerciale (Annexe 3) ; et
6. Les accords commerciaux plurilatéraux (Annexe 4).

Ces accords sont complétés par une série de décisions et de déclarations ministérielles qui servent à donner plus de poids à l'interprétation de diverses dispositions du cadre juridique, à définir les intentions quant à la fonction et à l'orientation future de l'OMC, ainsi qu'à définir son rôle central dans la gouvernance de l'économie mondiale.

Figure 3.1. Les Textes juridiques des Accords de l'OMC en vigueur.



Source : Complétée par l'auteur depuis Fiorentino, R. (2005). *Regional Trade Agreements & the WTO*. ESCAP/ITD/DTN/WTO Capacity Building for Free Trade Agreement Negotiations 20 – 24 August 2012 Bangkok, Thailand. Disponible sur le lien : <https://www.slideserve.com/zia/escap-itd-dtn-wto-capacity-building-for-free-trade-agreement-negotiations-20-24-august-2012> (consulté le 10/05/2017).

Les membres de l'OMC ont adopté, le 27 novembre 2014, le Protocole d'amendement visant à insérer l'Accord sur la facilitation des échanges dans l'Annexe 1A de l'Accord sur l'OMC. Cet accord a été convenu lors de la conférence ministérielle de Bali en décembre 2013 et entrera en vigueur lorsque les deux tiers des membres de l'OMC auront achevé leur processus de ratification interne.²

¹ Wilkinson, R. (2006). *Multilateralism and the World Trade Organisation: the architecture and extension of international trade regulation*. Routledge, p. 59.

² Van den Bossche, P., & Zdouc, W. (2017). *The Law and Policy of the World Trade Organization: Text, Cases and Materials*. (4th ed.). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/9781316662496, p. 44.

Ces accords couvrent un large éventail d'obligations contraignantes.¹ En ce qui concerne l'agriculture, le nouvel ordre de l'OMC a introduit de nouvelles disciplines importantes pour réglementer le commerce international des produits agricoles. Les implications pour les arrangements de soutien interne et les politiques de commerce extérieur des signataires. Le Cycle d'Uruguay a conclu plusieurs nouveaux accords intéressant l'agriculture. Ceux-ci comprenaient non seulement un accord spécifique sur l'agriculture (URAA) avec des règles spécifiques pour le commerce agricole international en remplacement des dispositions plus générales de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) précédemment applicables, mais aussi l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS), l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC) et l'Accord sur les subventions. Ensemble, ils représentent un changement majeur du cadre réglementaire pour le commerce agricole.²

Par le biais de ces accords commerciaux, les États membres sont tenus d'ouvrir leurs marchés, y compris les marchés agroalimentaires, en réduisant les droits de douane et les obstacles non tarifaires liés aux importations, aux subventions des exportations et aux mesures de soutien agricole interne. Les règles de l'OMC favorisent l'intégration mondiale des marchés et fournissent un environnement opérationnel favorable au secteur privé. Ces politiques et ces accords de libéralisation ont permis l'expansion rapide du système alimentaire industriel.

D'autres accords à l'OMC peuvent également affecter de manière significative la sécurité alimentaire. Les disciplines sur l'accès aux marchés non agricoles (NAMA) ont le potentiel d'influencer les flux commerciaux de manière plus significative que les règles agricoles, car la valeur du commerce mondial non agricole dépasse largement la valeur du commerce agricole. L'accès aux services des pays développés et aux marchés manufacturiers peut avoir d'importants effets sur le revenu dans les PED avec des secteurs non agricoles en plein essor. Notez cependant que les barrières commerciales dans les industries non agricoles sont beaucoup plus faibles, en moyenne, que pour les industries agricoles. Les effets des changements futurs sur les politiques de NAMA seront probablement plus faibles que les effets des changements dans les politiques agricoles qui faussent les échanges parce qu'il y a moins de réformes à faire.³

La principale motivation des pays à conclure des accords commerciaux multilatéraux dans le cadre de l'OMC est de fournir un environnement commercial international fondé sur des règles, dans lequel les pays peuvent se spécialiser et récolter les bénéfices du commerce. En effet, la

¹ Lannoye, P., & Trépant, I. (2007). *L'OMC : quand le politique se soumet au marché*. Couleur livres, p. 17.

² Rodgers, C.P., and Cardwell, M. N. (2003). The WTO, International Trade and Agricultural Policy Reform. In Cardwell, M., Grossman, M. R., & Rodgers, C. P. (Eds.). *Agriculture and international trade: law, policy, and the WTO*, (pp. 1-25). Oxford: CABI.

³ Cardwell, R. (2014). Food Security and International Trade. In Thompson P.B. & Kaplan D.M. (Eds.). *Encyclopedia of Food and Agricultural Ethics*, (pp. 964-972). Springer, Dordrecht.

réduction des tarifs douaniers et des barrières non tarifaires est non seulement bénéfique pour les consommateurs et les producteurs, mais aussi pour l'instauration d'un système commercial mondial stable, fiable et prévisible. Un tel système crée un environnement de confiance qui rend plus attrayants les investissements à long terme et facilite également l'entrée sur les marchés étrangers. En outre, le respect des règles empêche la montée en puissance des partisans du protectionnisme.

La plupart des accords de l'OMC ont été conçus pour réduire la prévalence des politiques qui faussent les échanges (c'est-à-dire les politiques qui influencent le comportement des producteurs et des consommateurs d'une manière qui nuit aux flux commerciaux) dans les pays membres. L'OMC n'a pas de mandat de développement ou de sécurité alimentaire comme le font certaines organisations internationales telles que le Fonds international de développement agricole ou l'IFPRI, mais les réformes politiques que les États membres sont tenus de mettre en œuvre peuvent avoir des effets importants sur leurs revenus et leur bien-être. Le principe sur lequel reposent les négociations de l'OMC est que la libéralisation des échanges induira la spécialisation, qui à son tour augmentera les revenus et améliorera les résultats en matière de sécurité alimentaire.¹

1.1.3. L'OMC et le règlement des différends commerciaux

a. Le Mémoire d'accord sur le règlement des différends (MRD)

L'Organe de règlement des différends (ORD) se présente comme le principal élément novateur de l'OMC par rapport au GATT. Alors qu'auparavant, le GATT de 1947 disposait également d'une procédure de règlement des différends, mais celle-ci était extrêmement peu opérationnelle et donc peu efficace. Grâce aux nouvelles règles de l'ORD, l'OMC dispose désormais de pouvoirs uniques. En effet, l'ORD n'est pas seulement un lieu d'arbitrage des différends, mais aussi un lieu où l'on produit du droit par le biais de sa jurisprudence. Entre 1995 et 2017, plus de 500 plaintes ont été enregistrées et plus de 350 décisions ont été rendues.²

L'OMC dispose d'un organisme auprès duquel les États signataires peuvent porter plainte, lorsqu'ils s'estiment lésés par d'autres en matière commerciale. Il permet de régler ces conflits avec :

- Une procédure amiable, et en cas d'échec,
- Une procédure contraignante

¹ Cardwell, R. (2012). *op. cit.*

² Constant, K., Domingues, P., Duchêne, G., Guillin, G., Kablan, S., Lenain, P. & Lochard, J. (2018). *Economie internationale : Cours et applications*. Paris. Edition Vuibert, p. 261.

Le règlement des différends se fait en quatre étapes :¹

1. Les consultations : Les parties examinent le problème entre elles ; elles arrivent fréquemment à un accord dès cette étape.
2. L'examen par le groupe spécial : Si aucune solution n'est trouvée dans les 60 jours, l'ORD crée un groupe spécial à la demande du plaignant. Le groupe spécial, formé d'experts indépendants, dispose de six mois pour rendre son verdict.
3. L'appel : Les parties peuvent faire appel du verdict prononcé par le groupe spécial auprès de l'Organe d'appel de l'OMC. Ces procédures d'appel ne peuvent dépasser deux ou trois mois, selon les cas.
4. L'adoption et la mise en œuvre du rapport : L'ORD adopte le rapport du groupe spécial (et de l'Organe d'appel, s'il y a lieu) dans un délai de 30 à 60 jours après sa publication. La partie mise en cause par le rapport doit informer l'ORD de la façon dont elle entend mettre en œuvre les recommandations du rapport.

Environ un quart des 100 premières plaintes déposées à l'OMC ont été résolues dès la première étape. Les autres plaintes ont toutes fait l'objet d'un appel. L'ORD adopte les rapports dans un délai d'un an ou deux.

b. Les PED et le règlement des différends à l'OMC

Le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends (MRD) contient diverses garanties procédurales conçues au profit des PED membres. Parmi celles-ci, on trouve :²

- L'article 12.10, qui accorde aux PED un délai supplémentaire pour répondre à une plainte déposée contre eux, et
- L'article 2.11, qui exige que les groupes spéciaux, lorsqu'une ou plusieurs des parties à un différend sont des PED, indiquent explicitement la forme sous laquelle il a été tenu compte des dispositions pertinentes sur le traitement spécial et différencié pour les PED membres qui ont été soulevées par ces derniers au cours des procédures de règlement des différends.
- L'article 8.10 prévoit que dans les différends impliquant un PED membre et un pays développé membre, si le PED membre le demande, au moins un des membres du groupe spécial doit être un PED membre.
- Enfin, l'article 24 exige que les pays développés membres fassent preuve de "retenue" lorsqu'ils engagent des procédures de règlement de différends commerciaux et de demandes de compensation commerciale à l'encontre des PMA membres, et prévoit un processus de

¹ Bouret, R. (2013). *Relations économiques internationales*. 5e édition. Montréal. Chenelière éducation, p. 82.

² Trebilcock, M. J., & Trachtman, J. (2020). *op. cit.*, pp. 212-213.

médiation renforcé pour les différends impliquant un PED membre avant que le différend ne soit soumis à un groupe spécial.

Toutefois, de nombreux PED sont encore confrontés à plusieurs contraintes en matière de ressources pour participer efficacement au règlement formel des différends, notamment l'absence des réseaux de soutien du secteur privé qui sont une caractéristique importante des procédures de règlement des différends dans les pays développés. Le Centre consultatif pour le droit de l'OMC tente d'atténuer ces inconvénients dans certains cas.¹

La mise en place du MRD au sein de l'OMC a marqué une augmentation notable du niveau de participation des PED aux différends. Au cours des seize années qui ont suivi la création de l'OMC, il y a eu 173 cas où un PED a été plaignant, 158 cas où un PED a été défendeur et 704 cas de participation de tiers intéressés. Ces chiffres suggèrent que la création du processus de règlement des différends de l'OMC a donné un accès beaucoup plus large aux PED. Néanmoins, ces chiffres globaux sont trompeurs à plusieurs égards. Premièrement, les PED qui ont utilisé les dispositions de règlement des différends dans le cadre du GATT sont toujours les principaux utilisateurs dans le cadre de l'OMC. À lui seul, le Brésil totalise 103 cas de participation à un différend en tant que plaignant, défendeur ou tierce partie, et l'Inde totalisent 106 cas. Le Mexique a participé à 90 cas. Viennent ensuite l'Argentine et la Thaïlande, comme dans le cadre du GATT, avec plus de 60 cas chacun. La Chine est le principal nouveau venu, avec 108 cas de participation, principalement en tant que tierce partie. Quelques autres pays d'Amérique latine et d'Asie du Sud représentent également une participation modérée. Cependant, comme dans le GATT, la plupart des PED, en particulier les pays africains, n'ont pratiquement jamais participé à des différends ; la participation en tant que tierce partie reste le moyen le plus populaire d'accéder au processus. Sur les 35 PMA qui sont membres de l'OMC, le Bangladesh est le seul à avoir participé à un différend en tant que partie principale (plaignant ou défendeur), mais au cours des cinq dernières années, quelques-uns ont participé en tant que tierces parties.²

1.2. L'AsA de l'OMC : Le nouveau "régime" de l'économie alimentaire mondiale

En ignorant les sujets qui intéressaient les PED, le GATT de 1947 a joué le rôle d'un club destiné à servir les pays développés. À cette époque, les distorsions politiques sur les marchés agricoles étaient importantes et coûteuses. De ce fait, l'un des principaux problèmes auxquels les négociateurs ont dû faire face était que les pays protégeaient leurs producteurs agricoles par une série complexe de mesures, notamment des droits de douane, des quotas d'importation, des soutiens des prix intérieurs et des subventions à l'exportation.

¹ Trebilcock, M. J., & Trachtman, J. (2020). *op. cit.*, p. 213.

² Rolland, S. E. (2012). *Development at the World Trade Organization*. Oxford: Oxford University Press, p. 142.

En effet, avant le cycle d'Uruguay, l'agriculture est restée à l'écart des réductions tarifaires convenues lors des cycles de négociations précédents (cycles de Dillon, Kennedy et Tokyo). Néanmoins, compte tenu de l'écart important entre les cycles de Tokyo et d'Uruguay qui a duré presque sept ans, les pays ont eu tout le temps de se pencher sur les règles et réglementations de certaines activités commerciales, dont notamment les investissements, les droits de propriété intellectuelle et des produits jugés auparavant "difficiles ou complexes", tels que l'agriculture, les textiles et autres.

Le cycle de l'Uruguay était peut-être le plus complet en ce qui concerne le grand nombre de points à négocier, notamment : la réduction des subventions agricoles ; la levée des restrictions à l'investissement étranger ; l'inclusion des services bancaires et autres ; la redéfinition des barrières non tarifaires ; la réduction tarifaire ; l'établissement de codes de droits de propriété intellectuelle ; et la rédaction et la conclusion d'un accord pour former l'OMC.

1.2.1. L'agriculture dans un environnement post-GATT de 1947

a. L'ampleur du protectionnisme agricole durant la période du GATT de 1947

Compte tenu d'un aperçu historique de l'évolution des règles du commerce international, le déficit de l'agriculture est évident.¹ Selon Vincent (2010), pour conclure que les mesures protectionnistes dans l'agriculture ont été une pratique courante dans les pays développés, il n'est pas question de revenir sur les origines des théories mercantiles, physiocratiques ou sur les Corn Laws en Angleterre. Cette conclusion se vérifie de façon évidente pendant l'entre-deux-guerres, lorsque la crise économique mondiale des années 1930 a touché les pays développés, entraînant de lourdes conséquences sur l'agriculture de ces derniers comme sur les PED.²

À vrai dire, les marchés agricoles internationaux ont toujours été faussés par l'intervention des pouvoirs publics.³ Dans cette période entre-deux-guerres, c'est l'instabilité de l'économie de marché et le protectionnisme discriminatoire qui ont fait émerger l'idée d'une intervention publique nécessaire en même temps que celle de non-discrimination et de libéralisation coordonnée des tarifs douaniers.⁴

¹ Nassar, A. and Perez, C. (2011). Why WTO members should not give up the Doha Round: The case of agricultural trade. In Baldwin, R. and Evenett, S. (Eds.). *Why World Leaders Must Resist the False Promise of a Doha Delay*, A VoxEU eBook.

² Vincent, P. (2010). *L'OMC et les pays en développement*. Larcier, Bruxelles, p. 140.

³ Landau, A. (2005). *The International Trading System*. 1st ed. Routledge Studies in the Modern World Economy Book 48. Routledge, p. 31.

⁴ Daviron, B., & Voituriez, T. (2006). Quelle régulation des échanges agricoles internationaux ? Un éclairage par la théorie des régimes. In Berthaud P., Kébadjan G. (Eds.). *La question politique en économie internationale*, (pp. 110-123). La Découverte.

Le système commercial mondial durant le GATT 1947 a permis une protection et des subventions considérables des secteurs agricoles au profit des pays développés. Les principes que les États-Unis ont apportés, en tant que principal architecte de ce régime à la création du système commercial d'après-guerre, ont été appliqués uniquement aux domaines dans lesquels les États industrialisés les plus puissants détenaient un avantage comparatif.¹

Il en a résulté une prolifération de barrières commerciales qui ont entraîné à leur tour une instabilité des marchés ; les excédents des pays bénéficiant d'un soutien interne ont été écoulés sur les marchés mondiaux à des prix subventionnés, tandis que les autres pays, souvent les PED, étaient moins disposés à utiliser leur avantage comparatif dans l'agriculture.²

Au cours des années 1950, l'UE et les États-Unis ont insisté pour que le secteur agricole reste en dehors du système commercial mondial et du GATT. Cela représentait un traitement spécial et différencié remarquable accordé aux pays développés.³

Ces exceptions accordées par le GATT au profit de ces membres à cette époque signifiait que l'agriculture était un secteur presque "normal" au sein du GATT jusqu'en 1994. La phrase habituelle, souvent exprimée avant l'Uruguay Round, selon laquelle "l'agriculture a été laissée en dehors du GATT" n'était certainement pas vraie dans un sens formel.⁴ L'agriculture a joué un rôle dans les différents cycles de négociations du GATT et dans ses activités quotidiennes. Comme l'ensemble du texte du GATT s'applique à toutes les marchandises, les produits agricoles sont bien entendu des marchandises dans ce sens. Il serait donc erroné de penser que les règles du GATT n'étaient pas appliquées uniformément et que le secteur agricole était exclu.⁵

Au contraire, les 38 articles de l'Accord général ont toujours été applicables aussi bien à l'agriculture qu'au commerce des produits manufacturés. L'agriculture n'a pas bénéficié d'une exemption générale des disciplines du GATT, mais plutôt que quelques exceptions spéciales ont été intégrées dans l'accord en faveur de ce secteur.⁶ Trois de ces dispositions spécifiques à l'agriculture dans le GATT de 1947 sont particulièrement importantes :

¹ Scott, J. (2017). The future of agricultural trade governance in the World Trade Organization. *International Affairs*, 93(5), 1167-1184.

² Boonekamp, C. (2016). The WTO and food security – and a possible step forward. In Ewing-Chow, M., & Vilarasau Slade, M. (Eds.). *International Trade and Food Security*, (pp. 193-202). Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing. doi: <https://doi.org/10.4337/9781785361890.00023>

³ Mohamadieh, K., Shaw, J., & De France, J. (2011). *The Arab Region and Trade Liberalization Policies. A Look into Sectoral Implications*. Beirut, Lebanon: The Arab NGO Network for Development (ANND), p. 26.

⁴ Tangermann, S. (2002). Agriculture on the way to firm international trading rules. In Kennedy, D. & Southwick, J. (Eds.). *The Political Economy of International Trade Law: Essays in Honor of Robert E. Hudec*, (pp. 254-282). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9780511494512.015.

⁵ Josling, T., Tangermann, S., & Warley, K. (1996). *Agriculture in the GATT*. Springer, p. 113.

⁶ Trebilcock, M. J., & Trachtman, J. (2020). op. cit., p. 123.

- L'article XI.2(a), autorise les interdictions ou restrictions à l'exportation temporairement appliquées pour prévenir ou soulager les pénuries critiques de denrées alimentaires ou d'autres produits essentiels à la partie contractante exportatrice
- L'article XI:2(c) qui s'applique aux règles relatives aux importations et autorise les parties contractantes à introduire des contingents tarifaires lorsque les gouvernements se trouvaient engagés dans des réajustements dans le domaine agricole, ou tentaient de réduire ou protéger leur production.¹
- l'article XVI du GATT prévoit que les parties contractantes devraient chercher à éviter l'utilisation de subventions sur les exportations de produits primaires et exige que, lorsque ces subventions sont utilisées, elles ne doivent pas être appliquées d'une manière qui fait en sorte que ce pays ait plus d'une part équitable du commerce mondial d'exportation de ce produit, compte tenu des parts des parties contractantes dans ce commerce du produit au cours d'une période représentative précédente. En fin de compte, l'équité n'a pas été définie et cette disposition n'a jamais été appliquée sérieusement. Cette disposition a été largement reprise dans le Code des subventions du Cycle de Tokyo négocié à la fin des années 1970.

Dans les pays qui ont subventionné l'agriculture telle que les pays d'Amérique du Nord, d'Europe et du Japon, la chute des prix des produits de base a entraîné une augmentation constante des subventions afin de protéger les revenus de leurs agriculteurs. L'objectif d'une telle politique était double et consistait à assurer le niveau de vie de leurs populations rurales et à réduire leur dépendance à l'égard des importations agricoles.²

En effet, dans ces conditions, les États-Unis et l'UE sont entrés en concurrence pour accroître leurs parts respectives des marchés agricoles mondiaux. L'UE s'était transformée d'importateur net de denrées alimentaires en exportateur net de denrées alimentaires, et gagnait rapidement des parts de marché en écoulant sa production excédentaire sur les marchés mondiaux grâce à une combinaison de mesures de soutien des prix intérieurs et de subventions à l'exportation adoptées dans le cadre de sa politique agricole commune.³

Pour l'UE, ces fortes subventions étaient donc nécessaires pour concurrencer des pays de production agricole efficaces comme les États-Unis et le Groupe de Cairns, composé de 19 pays, dont l'Australie et le Canada. Et comme la PAC a effectivement exclu leurs produits agricoles

¹ Landau, A. (2005). op. cit., p. 31.

² Villoria, N. B. (2018). The Food Trade System: Structural Features and Policy Foundations. *Reference Module in Food Science* (64-73). doi:10.1016/b978-0-08-100596-5.21965-3

³ O'Brien, R. (2016). Subsidy Regulation and State Transformation in North America, the GATT and the EU. Springer, pp. 131-132.

des négociations, les États-Unis et le groupe de Cairns ont également exigé une réduction des subventions agricoles européennes.¹

En raison de ces politiques protectionnistes, l'offre excédentaire et la forte baisse des prix des produits de base ont entraîné autant de contraintes pour les pays qui n'ont pas protégé leur agriculture, puisqu'ils étaient davantage exposés aux produits subventionnés qui cherchent à faire baisser artificiellement les prix.²

Cependant, le caractère intenable du système de protection qui a dominé la période de l'après-guerre a atteint son apogée dans les années 1980, avec l'effondrement des prix des produits de base en 1986, qui a conduit l'Europe et les États-Unis à s'engager dans une coûteuse guerre de subventions. Les États-Unis et l'UE ont constaté que le coût de la protection de leurs secteurs agricoles, principalement sous la forme d'aides agricoles nationales dans le cas des États-Unis et de subventions à l'exportation dans le cas de l'UE, ainsi que de droits de douane élevés sur certains produits pour les deux pays, était devenant incontrôlable, l'un essayant de concurrencer l'autre. Au milieu des années 80, les subventions agricoles de l'OCDE totalisaient quelque 300 milliards de dollars par an. En conséquence, le coût croissant du maintien du système de soutien a conduit les États-Unis à défendre l'idée d'inclure officiellement l'agriculture dans le GATT.³

À vrai dire, qu'à l'origine, ces politiques agricoles des pays développés n'étaient pas principalement dirigées contre la production des PED. Comme le montre le Tableau 3.2, les politiques des européens étaient principalement dirigées contre les exportations agricoles des États-Unis, qui à leur tour se protégeaient principalement contre les productions européennes, une fois ces derniers ont mis en place leur politique agricole commune (PAC)*, australienne et canadienne. Pourtant, le secteur agricole est un secteur clé pour de nombreux PED, de sorte que les politiques agricoles protectionnistes des pays développés ont causé un impact important sur leurs économies. En effet, pour des pays comme l'Inde, l'Indonésie, les Philippines et la quasi-totalité des pays les moins avancés, l'agriculture représente entre 20 et 50% de leur PIB, et constitue souvent la principale ressource de leurs exportations.⁴

¹ Moak, K., (2017). *op. cit.*, p. 104.

² Vincent, P. (2010). *op. cit.*, p. 140.

³ Clapp, J. (2007). WTO agriculture negotiations and the global south. In Lee, D., & Wilkinson, R. (Eds.). *The WTO after Hong Kong: progress in, and prospects for, the Doha Development Agenda*, (pp. 37-55). Routledge.

* Grâce au PAC, les pays de l'UE ont vu leur part des exportations alimentaires mondiales, hors commerce intra-européen, passer entre 1972 et 1986, d'environ 8% à 16% du total mondial, atteignant ainsi le niveau des États-Unis. In Daviron, B., & Voituriez, T. (2006). *op. cit.*

⁴ Vincent, P. (2010). *op. cit.*, p. 140.

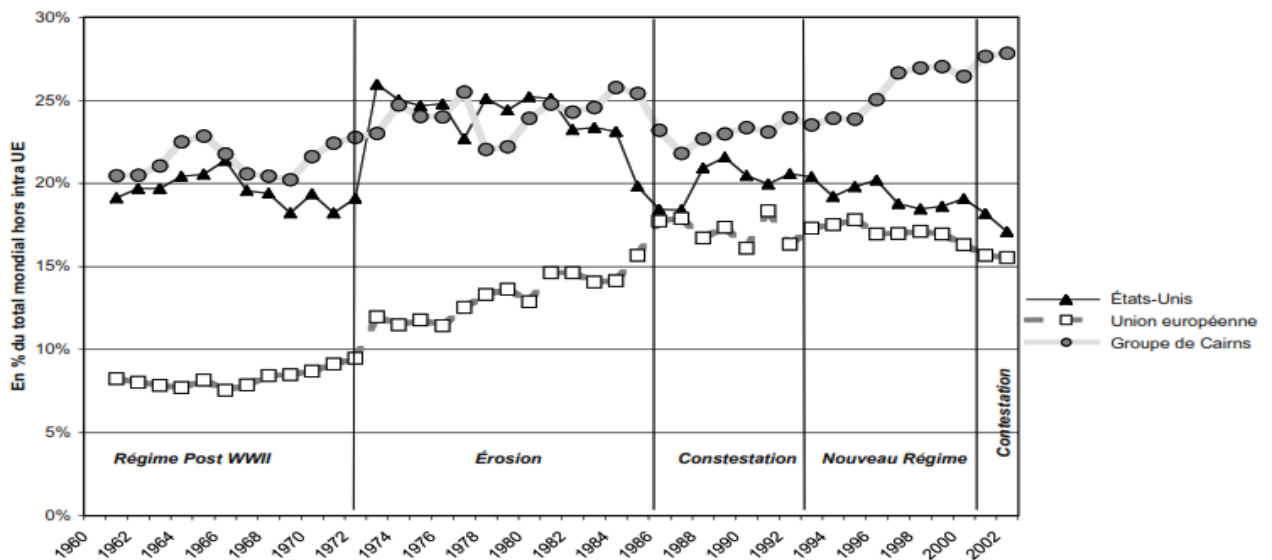
Tableau 3.2. Les différentes mesures employées par les pays développés pour se protéger des importations, 1979-1988

Pays	Sauvegardes	Anti-dumping	Compensatoires	Autres	Total
États-Unis	2	427	371	78	878
L'UE	6	406	13	33	458
Australie	22	478	1	/	501
Canada	1	447	22	/	470

Source: Landau, A. (2005). *The International Trading System*. Routledge, p. 13.

Parallèlement à cela, plusieurs autres PED ont commencé à renforcer leurs positions dans les exportations mondiales de produits alimentaires en créant de nouveaux canaux d'exportation de leurs produits agricoles dont figure le Brésil en tant que leader du secteur avec une avancée spectaculaire sur le marché du soja puis du poulet ; d'autres pays d'Amérique latine (Chili, Argentine) ont pris suivi son exemple ; de même, en Asie, avec les exportations thaïlandaises et chinoises de produits non exotiques. Ces pays ont créé en août 1986, à l'issue d'une réunion à Cairns (Australie), un groupe de négociation composé essentiellement des pays qui n'utilisent pas de subventions à l'exportation et comme le montre la Figure 3.2, ils sont à l'origine d'environ un quart des exportations alimentaires mondiales.¹

Figure 3.2. Évolution des exportations mondiales de produits alimentaires (1960-2002, hors Boissons tropicales)



Source : Daviron, B., & Voituriez, T. (2006). Quelle régulation des échanges agricoles internationaux ? Un éclairage par la théorie des régimes. In Berthaud P., Kébadjan G. (Eds.). *La question politique en économie internationale* (pp. 110-123). La Découverte.

Ce groupe de négociation, considéré comme composé essentiellement de pays dits "exportateurs loyaux", a plaidé en faveur d'une très forte libéralisation des échanges de produits agricoles et a

¹ Daviron, B., & Voituriez, T. (2006). op. cit.

dénoncé les pratiques de l'Europe et des États-Unis, qui utilisent les marchés internationaux comme un " espace de dumping des excédents ".

Cependant, la situation n'a guère changé jusqu'au lancement du dernier cycle de négociations du GATT, l'Uruguay Round, en 1986. Il est toutefois bien entendu que l'accord du GATT était gravement déficient. Même l'ancien directeur général de l'OMC, Mike Moore a déclaré que les PED avaient été " délaissés " par le GATT.¹

b. Le rapport Haberler du GATT

L'idée de remplacer le soutien des prix agricoles par des paiements directs aux agriculteurs découplés de la production trouve son origine à la fin des années 50, lorsque la douzième session des parties contractantes du GATT a chargé un groupe d'experts présidé par Gottfried Haberler pour examiner la relation entre le protectionnisme agricole, les fluctuations excessives à court terme des prix des produits primaires avec l'incapacité des PED à accroître leur commerce aussi rapidement que celui des pays industrialisés. (GATT, décision du 29 novembre 1957, 6S/18).

Le rapport a formulé une sévère critique envers les politiques des pays industrialisés, visant en particulier le protectionnisme agricole des États-Unis et de la CEE. Le rapport a constitué ainsi la première étape d'un long cheminement vers la libéralisation des échanges agricoles dans le cadre du GATT de 1947 puis de l'OMC en 1994. En effet, dans ce rapport, il a été souligné qu'il est important de minimiser l'effet des subventions agricoles sur la compétitivité et a recommandé de remplacer le soutien des prix par des paiements directs aux agriculteurs qui ne sont pas liés à la production, proposition qui a été partiellement adoptée avec les subventions de la boîte verte (définies à l'annexe 2 de l'AsA) dans le cadre du cycle de l'Uruguay. Toutefois, le rapport n'a pas été en mesure de conclure s'il y avait eu une augmentation de la protection agricole dans les pays industriels, étant donné l'absence d'une méthodologie convenue au niveau international pour mesurer la protection, le peu de données comparatives et la puissance limitée des ordinateurs et des modèles alors disponibles.²

Malgré que les recommandations du rapport n'aient pas été adoptées dans leur intégralité, ce dernier a débouché sur la création de divers comités au sein du GATT. Un différend est apparu quant aux termes de référence du Comité II, qui a été établi pour examiner les aspects agricoles du rapport. Certains membres du Comité ont considéré le GATT comme un code de règles de politique commerciale, tandis que d'autres l'ont considéré comme un mécanisme destiné à sauvegarder l'efficacité des concessions tarifaires convenues d'un commun accord.

¹ Scott, J. (2017). op. cit.

² Legg, W. & Blandford, D. (2019). The Role of International Organizations in Agricultural Policy Analysis. In Timothy, J. (Ed.). *Global Challenges for Future Food and Agricultural Policies*, (pp. 307-332). Vol. 1. World Scientific.

Ce différend a reflété des divergences d'opinions quant à l'étendue de l'impact possible du GATT sur les politiques agricoles nationales, mais il n'a pas empêché le Comité de parvenir à une série de conclusions. Tout en réaffirmant la nécessité de modérer la protection de l'agriculture, le Comité n'a pas recommandé, comme l'avait fait le rapport Haberler, de passer à une aide au revenu. Il a plutôt plaidé pour un changement de la nature du soutien des prix, en vertu duquel les prix seraient fixés à un niveau qui serait rémunérateur pour les producteurs efficaces, plutôt que de fournir une garantie de prix à tous les producteurs. Comme indiqué plus haut, la CE n'a pas suivi cette approche, et le protectionnisme a continué. Toutefois, une occasion de changement allait bientôt se présenter à la suite d'une modification de la politique commerciale américaine.¹

1.2.2. Intégration de l'agriculture dans les négociations du GATT

Comme nous avons vu précédemment, le conflit qui a opposé l'UE aux États-Unis s'est traduit par un blocage du GATT entre 1986 et 1994, lors du cycle de l'Uruguay. Dans le but de résoudre ce conflit, les pays du groupe de Cairns ont joué un rôle important et leur intervention s'est soldée par la signature de l'accord de Blair House en 1992. Cet accord a abouti à un consensus sur la réduction des soutiens internes, des subventions à l'exportation et sur l'ouverture des marchés intérieurs aux produits étrangers. Cet accord a également permis de débloquent les négociations de l'Uruguay Round et d'aboutir à la signature de l'accord de Marrakech en 1994 avec la création de l'OMC.²

Il convient de préciser à ce propos que l'AsA, qui repose sur l'accord de Blair House, a été principalement rédigé par les États-Unis et l'UE. Les PED n'ont joué qu'un rôle mineur dans la conclusion de cet accord, malgré que ce dernier fût très important à la fois pour leurs propres économies puisqu'ils exportent une grande partie des produits agricoles, et également pour leur sécurité alimentaire.³ Cependant, la forte résistance des agriculteurs de l'UE, du Japon, de la Corée du Sud et même des États-Unis a empêché toute réduction significative et est restée un point sensible dans les négociations commerciales.⁴

La création d'un régime sectoriel spécial pour l'agriculture dans le cadre de l'Uruguay Round était, cependant, le prix à payer pour mettre fin à ce qui était en réalité un non-traitement dont l'agriculture. D'un point de vue économique, ce qui compte vraiment, ce n'est pas tant l'approche

¹ McMahon, J. A. (2007). The agreement on agriculture. In Appleton, A. E., & Plummer, M. G. (Eds.). *The World Trade Organization: legal, economic and political analysis*, (pp. 187-229). Springer Science & Business Media.

² Loyat, J. (2013). *op. cit.*, p. 77.

³ Pasquier, C. (2006). Sécurité alimentaire et liberté du commerce international. In Mahiou, A. & Snyder, F. (Eds.). *La sécurité alimentaire/Food security and Food Safety*, (pp. 628-673). Martinus Nijhoff. The Hague, the Netherlands.

⁴ Moak, K., (2017). *op. cit.*, p. 104.

juridique et institutionnelle choisie que la réduction effective des grandes distorsions qui ont affecté le commerce mondial des produits agricoles pendant des décennies. Et l'on peut affirmer que l'AsA a ouvert une voie dans cette direction.¹

En fait, la réalisation la plus significative du cycle d'Uruguay dans le domaine de l'agriculture réside dans le fait que les règles qualitatives vagues de l'"ancien" GATT ont donné lieu à des engagements quantitatifs raisonnablement bien définis au point que les pays membres de l'OMC sont désormais tenus de les respecter dans la mise en œuvre de leurs politiques agricoles.

Plus important encore, dans le domaine de l'accès au marché, la multitude de barrières non tarifaires (BNT) qui étaient tellement présentes dans le commerce agricole avant le cycle de l'Uruguay ont été "tarifées" et remplacées par des droits consolidés comme la montre le Tableau 3.3. À cet égard, l'agriculture est aujourd'hui un secteur particulier, puisqu'elle présente la part la plus élevée de droits consolidés.

L'AsA du Cycle d'Uruguay a permis aux PED, autres que les moins avancés, de réduire les subventions et les droits de douane de deux tiers autant que les pays riches. Afin d'empêcher que de nouvelles politiques ne compromettent les disciplines adoptées, l'accord interdisait également aux pays qui n'avaient pas pris d'engagements de réduction d'introduire de nouvelles subventions intérieures à l'exportation ou ayant des effets de distorsion des échanges.

Si les pays les plus riches, y compris les pays à revenu intermédiaire plus avancés, ne sont peut-être pas aussi préoccupés par l'accès aux petits marchés pauvres, ils résistent probablement à des politiques qui augmenteraient la concurrence subventionnée de leurs exportateurs sur les marchés mondiaux. Par conséquent, les restrictions sur les nouvelles subventions ayant des effets de distorsion des échanges devraient être maintenues, et les pays qui souhaitent promouvoir le développement rural devraient être encouragés à le faire en faussant le moins possible les mécanismes de la catégorie verte.²

¹ Tangermann, S. (2012). Agriculture. In Heydon, K., Woolcock, S. (Ed.). *The Ashgate Research Companion to International Trade Policy*, (pp. 145-166). London: Routledge.

² Elliott, K. A. (2006), *Delivering on Doha: Farm Trade and the Poor*, Peterson Institute for International Economics, Washington DC, p. 120.

Tableau 3.3. Consolidations tarifaires sur les produits industriels et agricoles, avant et après l'Uruguay Round

Groupe de pays	Les produits industriels		Les produits agricoles	
	Avant l'Uruguay Round	Après l'Uruguay Round	Avant l'Uruguay Round	Après l'Uruguay Round
Pourcentage de lignes tarifaires consolidées				
Pays développés	78	99	58	100
Pays en développement	21	73	17	100
Économies en transition	73	98	57	100
Total	43	83	35	100
Pourcentage des importations sous tarifs consolidés				
Pays développés	94	99	81	100
Pays en développement	13	61	22	100
Économies en transition	74	96	59	100
Total	68	87	63	100

Source: Tangermann, S. (2002). Agriculture on the way to firm international trading rules. In Kennedy, D., & Southwick, J. (Eds.), *The Political Economy of International Trade Law: Essays in Honor of Robert E. Hudec*, (pp. 254-282). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9780511494512.015.

En ce qui concerne la concurrence à l'exportation, la règle insoutenable de la "part équitable" du GATT dans le commerce mondial a été remplacée par des limites quantitativement définies du montant des subventions à l'exportation et des dépenses budgétaires consacrées à ces subventions, ainsi que par un engagement visant à réduire ces limites au fil du temps.

Concernant les denrées alimentaires de large consommation comme le blé, les céréales secondaires, les produits laitiers et le sucre, ils reçoivent des subventions exceptionnelles et très élevées. Au terme de la période envisagée au titre de l'AsA, le montant total des subventions aux exportations agricoles sera ramené de 22,500 milliards de dollars à 14,500 milliards de dollars, dont la moitié est imputable à l'UE.¹ Ces chiffres ont été revus à la baisse et estimés de 4,6 milliards de dollars à 2,72 milliards de dollars et ont atteint 117,18 millions de dollars en 2016.²

En ce qui concerne le soutien interne, les règles qualitatives du Code des subventions ont été complétées par un nouvel étalon de mesure des niveaux de soutien (la mesure globale du soutien, MGS), des montants maximaux quantifiés des engagements de soutien et de réduction et des règles concernant la mise en œuvre de ces nouveaux éléments.³

L'accord visait également à garantir un meilleur accès au marché en exigeant à tous les pays de convertir toutes les barrières non tarifaires (par exemple, prélèvements variables à l'importation, quotas et interdictions d'importation, restrictions volontaires à l'exportation) en un tarif

¹ Landau, A. (2005). op. cit., p. 37.

² <https://ourworldindata.org/grapher/agricultural-export-subsidies?tab=table> (consulté le 16/02/2019).

³ Tangermann, S., (2012). Agriculture. In Heydon, K., Woolcock, S. (Eds.). *The Ashgate Research Companion to International Trade Policy*, (145-166). London: Routledge.

d'importation unique. Bien que le degré de libéralisation ait été limité, l'accord a constitué une première étape importante pour mettre les barrières commerciales agricoles sur la table des négociations.¹

Dans tous ces domaines, l'AsA est apparu comme une avancée vers un régime encadré par des règles dans l'agriculture. Cela a mis fin à ce que certains appellent "l'exception agricole" dans le droit commercial, en vertu de laquelle les produits agricoles avaient été efficacement protégés des principales disciplines du GATT.²

L'AsA a marqué un tournant important dans la réglementation du commerce international des produits agricoles. La durée estimée de sa mise en œuvre a été fixée à six ans à compter de son entrée en vigueur pour les pays développés (du 1er janvier 1995 au 31 décembre 2000), et à dix ans pour les PED (du 1er janvier 1995 au 31 décembre 2004). L'accord vise à réformer le commerce agricole et la politique agricole nationale pour la période à venir, et a pour vocation de contribuer à la mise en œuvre de politiques axées sur le marché afin d'accroître la prévisibilité et la stabilité tant pour les pays exportateurs que pour les pays importateurs de produits agricoles.

En outre, l'article 20 pose le principe de la poursuite des processus de négociation permettant de parvenir à l'établissement d'un "système de commerce agricole équitable et axé sur le marché". Il indique également que ces négociations doivent prendre en considération, entre autres, les "considérations autres que d'ordre commercial", et le préambule de l'Accord sur l'agriculture mentionne la sécurité alimentaire comme un exemple de ces préoccupations.³

1.3. Les trois piliers de l'AsA de l'OMC

L'AsA énonce les conditions applicables aux produits agricoles et prévoit un soutien pour le secteur agricole au cours d'une période de mise en œuvre de six ans prenant fin en 2000/2001. Les engagements de l'accord seront fixés si aucun terme renouvelé n'a été négocié à la fin de la période de mise en œuvre. L'AsA préconisait une libéralisation reposant sur trois piliers importants à savoir : les mesures d'accès aux marchés (conversion des restrictions quantitatives et autres mesures aux frontières en droits de douane et réduction des tarifs agricoles), les mesures de soutien interne (réduction des subventions agricoles qui faussent les échanges) et la concurrence à l'exportation (réduction des subventions aux exportations). Il est cependant utile de les examiner afin de mieux cerner les liens entre le commerce agricole, l'AsA et la sécurité alimentaire.

¹ Irwin, D. A. (2020). *Free trade under fire*. Princeton University Press, p. 265-266.

² Bouët, A. (2002). *La fin de l'exception agricole*. CEPII, L'économie mondiale, 77-89.

³ Díaz-Bonilla, E., Thomas, M., Robinson, S., & Cattaneo, A. (2006). *op. cit.*

1.3.1. Accès au marché

En termes de réglementation, l'une des principales réalisations de l'AsA sur l'accès au marché a été l'élimination de presque tous les types de barrières non tarifaires, qui devaient être converties en équivalents tarifaires, dans le cadre d'un processus appelé "tarification". En vertu de l'article 4.2 : "Les Membres ne pourront maintenir, recourir ou revenir à des mesures du type de celles qui ont dû être converties en droits de douane ordinaires, sauf disposition contraire de l'article 5 et de l'annexe 5". C'est peut-être l'aspect le plus significatif de l'ensemble de l'accord, car il signifie que pratiquement toute la protection agricole se fait désormais sous forme de tarifs, qui sont plus transparents et plus faciles à négocier que les mesures non tarifaires.¹

En vertu des règles d'accès aux marchés, les droits de douane proprement dits sont la seule forme permise d'instruments de protection à la frontière. Ils sont soumis à des niveaux maximums de consolidation que les droits de douane appliqués ne peuvent dépasser. Les consolidations tarifaires prévues ne peuvent pas être relevées sans compensation (article XXVIII du GATT). Toutes les mesures non tarifaires (MNT), comme les restrictions quantitatives à l'importation, les interdictions complètes d'importer ou les droits de douane variables à l'importation, sont prohibées (article 4 de l'AsA ; article XI du GATT).²

Les règles d'accès aux marchés applicables aux produits agricoles permettent néanmoins des exceptions limitées dans le temps si certaines conditions sont réunies. Ainsi, l'article 5 de l'AsA définit les conditions auxquelles des mesures de sauvegarde fondées sur le prix ou le volume peuvent être temporairement appliquées pour faire face à une augmentation subite des importations. Les règles de l'OMC sur les droits antidumping et droits compensateurs permettent également aux États de prendre des mesures correctives contre des importations qui font l'objet d'un dumping ou de subventions. En outre, une protection à la frontière limitée dans le temps contre des importations menaçant la production locale est permise en vertu de l'article XIX du GATT et de l'Accord de l'OMC sur les sauvegardes, ce qui permet aux États d'appliquer des droits de douane supplémentaires ou d'imposer des restrictions quantitatives temporaires.

Cependant, tant que le changement climatique ne constitue pas une justification valide au regard de ces exceptions, l'utilisation de mesures d'accès aux marchés à des fins d'adaptation et d'atténuation est limitée, à moins qu'on puisse démontrer que les produits peuvent être différenciés sur la base des émissions produites par leurs procédés de fabrication respectifs et remplissent les conditions autorisant des tarifs douaniers différents.

¹ McMahon, J. A., & Desta, M. (2012). The Agreement on Agriculture: Setting the Scene. In McMahon, J., & Desta, M. G. (Eds.). *Research Handbook on the WTO Agriculture Agreement: New and Emerging Issues in International Agricultural Trade Law*, (pp. 1-44). Edward Elgar Publishing.

² FAO. (2018). La situation des marchés des produits agricoles 2018. op.cit., p. 39.

Les conditions les plus importantes dans les règles d'accès aux marchés sont les suivantes :

- Conversion des obstacles non tarifaires aux importations de produits agricoles (interdictions d'importation, quotas, droits de douane variables, prix minimaux à l'importation, etc.) en équivalents de traction,
- Des réductions des droits de douane et des équivalents pneumatiques de 36% en moyenne au cours de la période de mise en œuvre pour tous les groupes de produits, sur la base de la période de référence 1986-88. La réduction doit être d'au moins 15% pour chaque numéro de douane,
- Maintenir les possibilités d'importation qui existaient pendant la période de base grâce à ce que l'on appelle quotas d'accès actuels (accès actuel). Ces quotas doivent permettre certaines importations préférentielles correspondant à la moyenne 1986-1988 et aux conditions préférentielles correspondantes,
- Une garantie que la part de la consommation des tarifs représentera au moins 3% de la consommation au cours de la période de base. Cette possibilité est créée par l'ouverture de ce que l'on appelle Limites d'accès minimales (accès minimal) avec des niveaux de douane réduits. Ces quotas augmenteront à 5% de la consommation d'ici la fin de la période de mise en œuvre,
- Pour les produits soumis à des droits de douane, il est possible d'appliquer des droits supplémentaires spéciaux si les prix à l'importation chutent de plus de 10% par rapport au prix de référence 1986-88 ou lorsque les volumes d'importation dépassent un certain niveau (seuil de déclenchement calculé sur la base de l'accès au marché existant). Afin d'appliquer cette clause de sauvegarde, l'État membre réserve cette option dans sa liste d'obligations,
- Exemption de l'obligation d'appliquer des droits de douane dans certains cas particuliers et dans certaines conditions, par exemple lorsque les importations représentent moins de 3% de la consommation intérieure au cours de la période de base,

1.3.2. Soutien interne

Grâce au Cycle d'Uruguay, l'insertion de l'agriculture dans les négociations a radicalement changé la façon dont le soutien interne aux producteurs agricoles était traité dans le cadre du GATT de 1947.¹ L'objectif était de réglementer et de réduire le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges tout en laissant aux gouvernements la possibilité de concevoir leurs

¹ https://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/ag_intro03_domestic_f.htm (consultée le 16/05/2018).

propres mécanismes de soutien en fonction d'une grande variété de circonstances spécifiques à chaque pays et à chaque secteur.

Les engagements pris dans le cadre de l'AsA ont été jugés très pertinents, dans la mesure où ils ont permis de formuler des règles totalement nouvelles qui distinguent clairement le secteur agricole du secteur industriel.¹

L'approche adoptée consiste à classer le soutien interne en fonction de ses effets sur le commerce et la production.² La réduction des subventions publiques à la production agricole était le deuxième grand objectif des membres exportateurs et importateurs de produits agricoles : les premiers les ont encouragés afin de promouvoir leurs intérêts commerciaux, les seconds les ont repoussés un peu moins que ce n'aurait été le cas lors du cycle de Tokyo ou avant, en raison des ravages visibles que ces subventions ont causés aux plans budgétaires des pays membres.³

L'article 6 de l'accord de l'OMC sur l'agriculture permet aux pays de fournir un soutien interne tant qu'il ne dépasse pas une limite "consolidée" préalablement convenue. Pour de nombreux pays qui ont traditionnellement fourni ce type de soutien, la limite est le plafond de leur mesure globale de soutien (MGS), y compris le soutien conditionné aux produits et intrants agricoles, ou le soutien des prix du marché.

Ces types de paiements sont appelés "boîte orange" par les négociateurs commerciaux comme le montre le tableau ci-dessous. La méthode de calcul utilisée pour évaluer l'ampleur des soutiens de ce type est celle de la MGS. La fourniture d'un soutien dont on juge qu'il ne crée que peu d'effets de distorsion, voire aucun (« catégorie verte ») conformément aux critères établis n'est pas soumis à des limites financières. Un soutien relevant de la catégorie orange accordé aux producteurs agricoles, qu'il soit ou non en rapport avec un produit donné, n'est pas pris en compte dans la MGS s'il n'excède pas le niveau de minimis spécifié. Les paiements directs dans le cadre de programmes de limitation de la production (catégorie bleue) ne sont pas plafonnés.

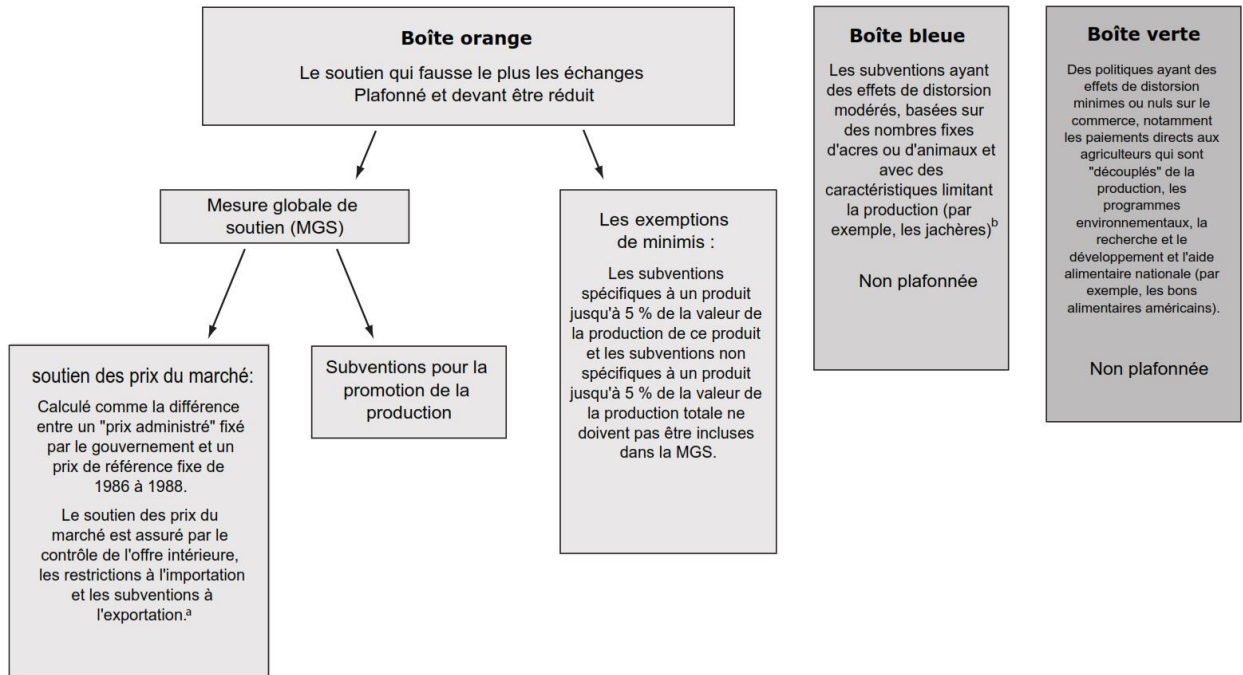
La Figure 3.3 fournit une description plus détaillée des disciplines de l'OMC concernant le soutien interne.

¹ Tangermann, S. (2002). op. cit.

² Peters, R., Mashayekhi, M., & Ito, T. (2013). Legal aspects of trade in agriculture: WTO Agreement on agriculture and preferential trade agreements. In Cheong, D., Jansen, M., & Peters, R. (Eds.). *Shared Harvests: Agriculture, Trade and Employment*, (pp. 73-101). International Labour Office and United Nations Conference on Trade Development – Geneva: ILO and UNCTAD.

³ Matsushita, M., Schoenbaum, T. J., Mavroidis, P. C., & Hahn, M. (2015). *The World Trade Organization: law, practice, and policy*. Oxford University Press, p. 269.

Figure 3.3. Les dispositions de réduction du soutien interne prévues par l'AsA



a. Les restrictions à l'importation de produits de base sans prix administré ne sont pas incluses dans la MGS.

b. Les États-Unis proposent de modifier cette définition pour permettre les paiements liés aux prix mais avec une base fixe et sans obligation de produire.

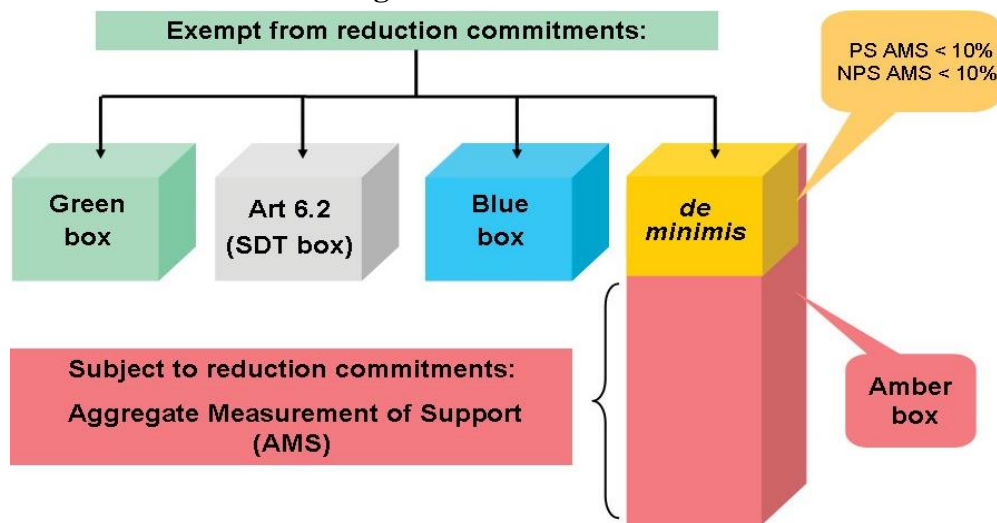
Source : Elliott, K. A. (2006). *Delivering on Doha: Farm trade and the poor*. Columbia University Press., p. 18.

Un soutien qui crée des effets de distorsion des échanges et qui, normalement, serait couvert par les dispositions de la catégorie orange est malgré tout permis sans limites financières s'il est utilisé par un PED en tant que subvention à l'investissement généralement disponible pour l'agriculture, subvention aux intrants ciblant les producteurs ayant de faibles revenus ou dotés de ressources limitées, ou mesure d'encouragement du remplacement des cultures de plantes narcotiques illicites (catégorie développement). Cela étant, l'adaptation aux effets du changement climatique n'est pas directement citée comme un motif permettant de libérer une politique des règles en vertu de l'article 6.2, et aucun différend de cette nature n'a encore été porté devant l'OMC.

Schématiquement, les disciplines de l'AsA sur le soutien interne telles qu'elles s'appliquent aux PED sont décrites dans la Figure 3.4.¹

¹ Konandreas, P. et Mermigkas, G. (2014). WTO Domestic Support Disciplines: Options for Alleviating Constraints to Stockholding in Developing Countries in the Follow-up to Bali, FAO commodity and trade policy research working paper n° 45. Rome: FAO, p. 04.

Figure 3.4. Marge de manœuvre en matière de soutien interne pour les PED dans le cadre des règles existantes de l'OMC.



Source : Konandreas, P. et Mermigkas, G. (2014). WTO Domestic Support Disciplines: Options for Alleviating Constraints to Stockholding in Developing Countries in the Follow-up to Bali, FAO commodity and trade policy research working paper n° 45. Rome : FAO, p : 04.

a. Les dispositions de l'AsA en matière de soutien interne

L'approche générale de l'Accord sur l'agriculture en matière de soutien interne consiste à prendre des mesures disciplinaires à l'égard des mesures qui sont considérées comme ayant des effets de distorsion sur la production et les échanges, mais à exclure les politiques considérées comme ayant peu ou pas de distorsions commerciales.

b. La catégorie (boîte) verte (Politiques de l'annexe 2)

La « boîte verte » comprend deux groupes de soutien. La première porte sur les programmes de services publics (par exemple, recherche, formation, vulgarisation, promotion, infrastructures, aide alimentaire intérieure ou stocks publics à des fins de sécurité alimentaire). Le second a trait aux versements directs aux producteurs qui sont totalement découplés de la production. Il s'agit principalement de programmes de garanties de revenu et de sécurité (catastrophes naturelles, participation financière de l'État à l'assurance récolte, etc.), de programmes destinés à l'ajustement des structures et de programmes visant à la protection de l'environnement. Toutes les aides de la boîte verte, jugées compatibles avec le cadre de l'OMC, bénéficient d'une exemption totale de réduction.

Toujours en ce qui concerne la sécurité alimentaire, les PED sont susceptibles d'être les principaux bénéficiaires des exemptions de la " catégorie verte " accordées en ce qui concerne les stocks publics de produits agricoles destinés à la sécurité alimentaire (paragraphe 3 de l'annexe 2) et l'aide alimentaire intérieure (paragraphe 4 de l'annexe 2). Cela dit, comme on pouvait s'y attendre, les conditions détaillées ciblent ces formes de soutien sur des

préoccupations humanitaires, au lieu de promouvoir la production pour répondre aux demandes plus importantes qui s'adressent actuellement à l'agriculture. Par exemple, dans le cas de la détention de stocks publics, il est expressément prévu que "le volume et l'accumulation de ces stocks correspondent à des objectifs prédéterminés liés uniquement à la sécurité alimentaire", tandis que, dans le cas de l'aide alimentaire intérieure, l'éligibilité dépend de "critères clairement définis concernant les objectifs nutritionnels". Il convient en outre de noter que, dans le cadre des négociations du Cycle de Doha, il est proposé de renforcer l'aspect humanitaire en exemptant également "l'achat de denrées alimentaires à des prix subventionnés lorsqu'elles sont généralement achetées à des producteurs à faible revenu ou pauvres en ressources dans les PED dans le but de lutter contre la faim et la pauvreté rurale".¹

L'URAA distingue 11 catégories de politiques de la catégorie verte :²

1. Les services généraux,
2. Le stockage public à des fins de sécurité alimentaire,
3. L'aide alimentaire intérieure,
4. Le soutien au revenu découplé,
5. La participation financière de l'État aux programmes d'assurance et de sécurité du revenu,
6. Les paiements en cas de catastrophe,
7. Les régimes de retraite des producteurs,
8. Les régimes de retrait des ressources,
9. Les aides aux investissements,
10. Les paiements environnementaux, et,
11. Les aides régionales.

Plusieurs catégories de politiques ont été conçues pour répondre aux préoccupations non commerciales : sécurité alimentaire pour les programmes (catégorie 2 et éventuellement catégorie 3), externalités environnementales (catégorie 10) et développement de programmes pour les zones rurales agricoles (catégorie 11). La catégorie 4 a été spécifiquement définie pour répondre à l'objectif de politique endogène de soutien du revenu agricole. Les programmes relevant des catégories 5 et 6 peuvent être interprétés comme visant à remédier aux défaillances du marché liées au risque et à l'incertitude, plus précisément au caractère incomplet des marchés

¹ Cardwell, M., & Smith, F. (2013). Renegotiation of the WTO Agreement on Agriculture: Accommodating the new big issues. *International and Comparative Law Quarterly*, 62(04), 865–898. doi:10.1017/s0020589313000341

² Dwyer, J., & Guyomard, H. (2006). International trade, agricultural policy reform and the multifunctionality of EU agriculture. In Kaditi, E., Swinnen, J., & Swinnen, J. F. (Eds.). *Trade agreements, multifunctionality and EU agriculture*, (187-203). CEPS.

de risque et d'incertitude. Enfin, les programmes relevant des catégories 7, 8 et 9 ont été explicitement conçus pour faciliter l'ajustement et l'adaptation.¹

c. La catégorie (boîte) orange

La « boîte orange » ou « boîte ambre », aussi nommée « mesure globale de soutien - MGS », regroupe le soutien par les prix et les aides couplées à la production non exempté d'obligation de réduction. Elle devait être réduite de 20% sur 6 ans par rapport à la période de référence 1986-1988. Par ailleurs, tous les membres de l'OMC peuvent appliquer la « clause de minimis ».²

Clause de minimis : L'article 6.4 de l'AsA permet aux membres d'accorder des soutiens spécifiques, ou non, à des produits agricoles, qui sont qualifiés comme ayant des effets de distorsion des échanges s'ils ne dépassent pas un seuil convenu. Le seuil est défini comme une part de la valeur de la production agricole (VDP). Les PED peuvent apporter des aides allant jusqu'à 10% de la valeur de la production, pour les aides spécifiques à un produit et le même montant pour les aides non spécifiques à un produit. Les pays développés sont soumis à une limite de 5% dans les deux catégories. La Chine, pour sa part, a accepté une limite de 8,5% pour les deux types de soutien lorsqu'elle a adhéré à l'OMC en 2001.³

Trente-deux Membres de l'OMC figurant dans le Tableau 3.4 se sont engagés à réduire leurs mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges qui relèvent de la catégorie orange (c'est-à-dire réduire la "mesure globale du soutien totale" ou MGS).

Tableau 3.4. Les pays qui se sont engagés à réduire leur MGS

Argentine	Jordanie	Afrique du Sud
Australie	Corée	Suisse-Liechtenstein
Brésil	Mexique	Taipei chinois
Canada	Moldova	Tadjikistan
Colombie	Monténégro	Thaïlande
Costa Rica	Maroc	Tunisie
Union européenne	Nouvelle-Zélande	Ukraine
Ex-République yougoslave de Macédoine	Norvège	États-Unis
Islande	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Venezuela
Israël	Fédération de Russie	Viet Nam
Japon	Arabie saoudite	

Source : Secrétariat de l'OMC. Disponible sur le lien : https://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/agboxes_f.htm (consulté le 15/06/2016).

¹ Dwyer, J., & Guyomard, H. (2006). op. cit.

² Disponible sur le lien : <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/111/l-accord-de-l-omc-sur-l-agriculture> (consulté le 15/08/2017).

³ Bellmann, C. (2019). Subsidies and Sustainable Agriculture: Mapping the Policy Landscape. The Royal Institute of International Affairs. Chatham House. Rapport disponible sur le lien : <https://www.chathamhouse.org/publication/subsidies-and-sustainable-agriculture-mapping-policy-landscape> (consulté le 03/03/2020).

d. La catégorie (boîte) bleue (Article 6.5)

La troisième catégorie exemptée des engagements de réduction est constituée par les versements directs dans le cadre de programmes de limitation de la production, cette catégorie étant connue sous le nom de "boîte bleue". L'article 6 de l'accord sur l'agriculture prévoit l'exemption si l'une des conditions suivantes est remplie :¹

- Ces versements sont fondés sur une superficie et des rendements fixes ; où
- Ces versements sont effectués sur 85% ou moins du niveau de base de la production ; où
- Les versements pour le bétail sont effectués sur un nombre fixe de têtes.

Cette disposition a été introduite dans l'AsA après des négociations entre la CEE et les États-Unis, pour faciliter le processus de réforme dans certains pays développés. Si son applicabilité est générale, y compris dans les PED, dans la pratique, elle n'a pas d'importance pour eux, car leur grande majorité a le problème inverse, à savoir qu'ils ont besoin d'accroître et non de limiter leur production.²

D'autres pays membres ont accepté cette exemption parce qu'ils ont estimé que ces paiements avaient moins d'effets de distorsion que le soutien des prix à durée indéterminée, étant donné qu'ils étaient limités à une production ou une capacité de production fixe. Un point crucial sur lequel l'attention n'a pas été portée est que les règles stipulaient seulement que les versements devaient être basés sur une superficie et des rendements fixés et elles ne spécifiaient pas les niveaux auxquels ceux-ci pouvaient être fixés. Cette dernière précision a donné aux membres la possibilité de fixer la superficie et les rendements de base pour les paiements directs à des niveaux supérieurs à ceux qui existaient. Il convient également de noter que, bien que l'exception en faveur des PED exclue tout soutien par produit, les versements de la catégorie bleue ont été exemptés même s'ils visent des produits particuliers.³

e. Article 6.2 (Boîte de Développement)

Les PED disposent de flexibilités supplémentaires pour soutenir l'agriculture dans le cadre de ce que l'on appelle la boîte de développement de l'AsA. En vertu de cette disposition, les dépenses relatives à certaines mesures, directes ou indirectes, qui faussent le commerce, qui sont destinées à promouvoir le développement agricole et rural et qui font partie de programmes de développement ne sont pas prises en compte dans les dépenses de ces pays au titre de la catégorie orange. Ces mesures comprennent des subventions aux intrants agricoles généralement

¹ Hoda, A., & Gulati, A. (2008). *WTO negotiations on agriculture and developing countries*. (No. 48). International Food Policy Research Institute (IFPRI), p. 25.

² Konandreas, P., George, M. (2014). *op. cit.*

³ Hoda, A., & Gulati, A. (2008). *op. cit.*, p. 25.

disponibles pour les producteurs pauvres en ressources ou en revenus, des subventions aux investissements généralement disponibles et un soutien à la diversification des cultures (loin des cultures illicites et des cultures de stupéfiants).¹

Tableau 3.5. Marge de manœuvre pour le soutien interne dans l'AsA

Membres	Mesures exemptées	Mesures non exemptées	Nombre (début 2015)
Membres ayant des niveaux d'engagement de MGS totale consolidée spécifiée dans la Liste de concessions et d'engagements.	Tenus de respecter les critères d'exemption pertinents.	Tenus de ne pas dépasser les niveaux d'engagement de MGS totale consolidée (article 3.2)	15 pays développés. 17 PED.
Membres n'ayant pas de niveaux d'engagement de MGS totale consolidée spécifiée dans la Liste de concessions et d'engagements.		Tenus de ne pas excéder les niveaux de minimis pertinents.	4 pays développés. 96 PED.

Source : FAO. (2015). La situation des marchés des produits agricoles 2015-16. Commerce et sécurité alimentaire : trouver un meilleur équilibre entre les priorités nationales et le bien commun, Rome, p. 65.

f. Les liens entre les catégories orange et verte dans le contexte de la SA

La politique de sécurité alimentaire comporte trois aspects principaux : les achats, le stockage et la distribution. Les dépenses liées au stockage et à la distribution relèvent de la catégorie verte (annexes 2.3 et 2.4 de l'AsA, voire l'Annexe 01). Toutefois, la note 5 de bas de page de l'AsA, qui traite du stockage public, lie les dépenses liées au stockage au soutien de la catégorie orange. En d'autres termes, les dépenses de stockage public font partie de la catégorie verte à condition que la différence entre le prix d'acquisition et le prix de référence externe soit comptabilisée dans la MGS pour les stocks acquis et libérés au prix administré. La lecture de l'annexe 2.4 et des notes 5 et 6 de bas de page de l'AsA montre également clairement que les dépenses liées à la distribution de céréales vivrières aux populations pauvres sont autorisées au titre du soutien de la catégorie verte. Les dépenses relatives aux stocks publics et aux denrées alimentaires nationales relèvent de la catégorie verte pour autant que le prix administré soit inférieur au PRE (Prix de référence externe - External reference price). Toutefois, si le prix administré est supérieur à la PRE, la différence est comptabilisée dans la MGS.²

¹ Boonekamp, C., 2015. Food Security and the World Trade Organization. In Gillson, I., Fouad, A. (Eds). *Trade Policy and Food Security: Improving Access to Food in Developing Countries in the Wake of High World Prices*, (pp. 135-152). Directions in Development-Trade. Washington, DC: World Bank.

² Sharma, S. K. (2016). *WTO and food security in developing countries*. Springer, p. 25.

1.3.3. Les subventions à l'exportation

Les membres se sont engagés à réduire les subventions à l'exportation reprises à l'article 9, § 1, de l'Accord. Il s'agit de :¹

- L'octroi de subventions directes par les pouvoirs publics subordonné aux résultats à l'exportation ;
- La vente à l'exportation par les pouvoirs publics de stocks de produits agricoles ;
- Versements à l'exportation d'un produit agricole financés par les pouvoirs publics ;
- L'octroi de subventions pour réduire les coûts de commercialisation des exportations ;
- Tarifs de transport plus avantageux pour les expéditions à l'exportation ;
- Subventions aux produits agricoles subordonnées à l'incorporation de ces produits dans des produits exportés.

Selon ces engagements, pour les pays développés, les exportations subventionnées seront réduites de 21% sur six ans à compter de l'entrée en vigueur de l'accord, cette valeur est réduite à 14% sur dix ans pour les PED, et la valeur des subventions à l'exportation sera réduite de 36% pour les pays développés et de 24% sur dix ans pour les PED.²

Pour ce qui est des subventions agricoles, il convient de noter que ces pratiques étaient très concentrées au cours des années 90. En 1999, seuls 25 des 134 membres de l'OMC étaient autorisés à subventionner leurs exportations, tandis que 2 ou 3 pays exportateurs se partageaient la majeure partie de ces subventions. Dans le cas du blé, trois pays exportateurs représentent 93% des exportations subventionnées, tandis que pour la viande bovine et le beurre, on trouve seulement 2 pays exportateurs qui détiennent respectivement 80% et 94% des subventions.³

Pour savoir comment les subventions à l'exportation doivent-elles être traitées dans un accord commercial. *Bagwell et Staiger (2004)*, ont souligné l'existence de diverses positions sur cette question. Dans certains cas, on fait valoir que les subventions à l'exportation méritent d'être encouragées, car elles augmentent le volume des échanges et améliorent le bien-être des consommateurs. Selon cette perspective, un pays importateur a intérêt à exprimer son appréciation positive lorsqu'un partenaire commercial propose une subvention à l'exportation. Mais il est aussi parfois avancé que les subventions devraient être découragées, voire interdites, parce qu'elles créent des avantages déloyaux. Les partisans de ce point de vue soutiennent que

¹ Vincent, P. (2013). *Institutions économiques internationales : Elément de droit international économiques*. 2^{ème} Ed. Bruxelles: Editions Larcier, p. 168.

² Filipiak, E., & Perrin, S. (2003). *Agriculture et commerce, quels enjeux pour l'aide au développement ?* Agence française de développement, p. 26.

³ Greenhill, R., Kennan, J., & Devereux, S. (Eds.). (2000). *The WTO agreement on agriculture and food security* (Vol. 42). Commonwealth Secretariat, p. 48.

les subventions à l'exportation ont pour effet de fausser les forces du marché et de favoriser des schémas commerciaux inefficaces.¹

À la lumière de ces points de vue contradictoires, il est évident que le traitement des subventions dans le cadre du GATT/OMC soit complexe. Il existe plusieurs formes de soutien gouvernemental par le biais de la concurrence à l'exportation. Les négociations du cycle de l'Uruguay ont abouti à des disciplines substantielles en matière de subventions à l'exportation et, pour la première fois, elles ont plafonné ces subventions. Mais elles n'ont guère modifié, voire pas du tout, la concurrence à l'exportation sous trois autres formes, à savoir les crédits à l'exportation, le commerce d'État à l'exportation et l'aide alimentaire internationale. En outre, les dépenses publiques pour les services de marketing et de promotion, sauf si elles servent à réduire les prix de vente, sont même couvertes par l'exemption de la catégorie verte de l'annexe 2 de l'AsA, qu'elles soient utilisées pour les ventes intérieures ou les exportations.²

Lors de la 10^e Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Nairobi en 2015, les participants ont adopté la décision visant à mettre fin à toute subvention à l'exportation dans le respect d'un échéancier convenu, les membres de l'OMC ont accepté que ces subventions à l'exportation soient immédiatement supprimées par les pays développés, à l'exception de quelques produits agricoles, et que les PED le fassent à partir de 2018 seulement pour certains pays un délai plus long sera accordé.

Par ailleurs, ce sont aussi les autres dispositifs potentiellement pertinents qui favorisent les exportations, à savoir les crédits à l'exportation, l'aide alimentaire internationale et les entreprises commerciales d'État exportatrices, qui ont fait l'objet de nouvelles disciplines. Ces disciplines viennent renforcer celles qui sont déjà applicables dont, notamment l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, l'AsA et l'article XVII du GATT sur les entreprises commerciales d'État.³

¹ Bagwell, K., & Staiger, R. W. (2004). op. cit., p. 163.

² Häberli, C. (2010). Food security and WTO rules. In B. Karapinar & C. Häberli (Authors), *Food Crises and the WTO: World Trade Forum*, (pp. 297-322). Cambridge. Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9780511712005.013

³ FAO. (2018). La situation des marchés des produits agricoles 2018. op. cit., p. 41.

Section 2. La politique commerciale internationale et la sécurité alimentaire

Comme nous l'avons souligné précédemment, l'agriculture a toujours été protégée des règles applicables aux produits industriels et a bénéficié de régimes spéciaux qui dérogent aux règles du GATT. Pour motiver ce traitement exceptionnel en faveur de l'agriculture, la sécurité alimentaire a été mise en avant comme une raison permettant d'assurer aux consommateurs des prix raisonnables et de protéger les producteurs contre les fluctuations des prix des produits agricoles afin de garantir l'approvisionnement alimentaire. Ces inquiétudes ont conduit les pays à protéger le secteur par le biais de droits de douane élevés et par un soutien aux agriculteurs.

En effet, à l'ère actuelle du régime alimentaire des entreprises, ce qui est particulièrement marquant, c'est d'ailleurs qu'il s'agissait de la première fois que les agriculteurs étaient universellement soumis au prix du marché mondial. Ainsi, bien qu'il existe certainement une continuité dans les politiques agricoles des pays développés, la diffusion de ces politiques à l'échelle mondiale par le biais des prix imposés aux cultures des petits exploitants n'était pas une continuité.

Il s'agissait au contraire de nouveaux bouleversements dans la politique visant à incorporer l'agriculture, par lesquels l'OMC s'est conformée aux intérêts des entreprises en construisant un prix mondial artificiellement subventionné comme pièce maîtresse d'un régime alimentaire bon marché déployé contre les petits exploitants du monde entier.

Ces faits sont confirmés par la Banque mondiale, qui a constaté que les PED aient tendance à se spécialiser dans l'exportation de produits agricoles bruts et à importer des produits transformés ou manufacturés qui proviennent généralement de pays à revenu moyen ou élevé.¹

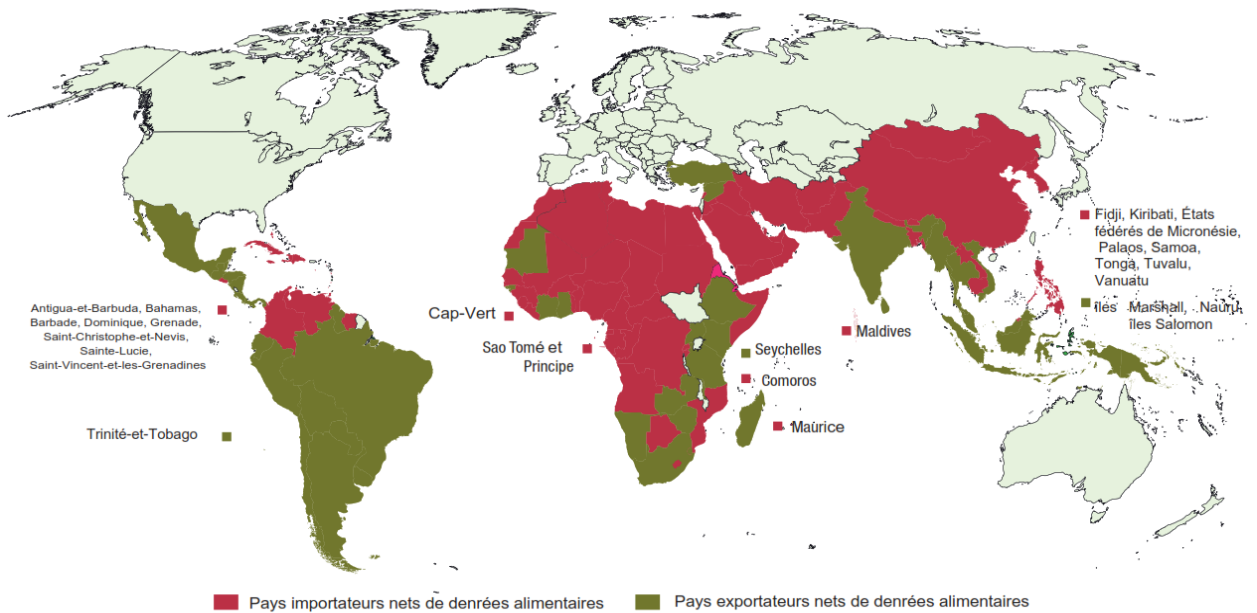
À son tour, la CNUCED a indiqué que près de 68% des PED étaient dépendants des exportations de produits de base en 2014-15, ce qui représente une augmentation de 61% par rapport au 2009-2010 ; parmi ces PED dépendants des produits de base, 41% sont exportateurs de produits principalement agricoles conformément à la Figure 3.5.²

D'une manière générale, il existe peu de preuves claires et directes permettant d'isoler l'impact probable la libéralisation du commerce agricole sur la sécurité alimentaire des PED.

¹ Johnson, H. (2018). *op.cit.*, p. 279.

² UNCTAD. (2017). *The State of Commodity Dependence 2016*, New York and Geneva. United Nations publication, p. 19.

Figure 3.5. Les PED importateurs et exportateurs nets de denrées alimentaires (2014-15)



Source : Unité spéciale sur les produits de base, CNUCED, à partir des données de UNCTADStat. In UNCTAD. (2017). State of Commodity Dependence 2016. Geneva, Switzerland, p. 36.

Les preuves telles qu'elles existent ne permettent pas selon *McCorriston et al.*, (2013) d'aboutir à un résultat sans ambiguïté. Il y a peut-être une bonne et évidente raison à cela : dans de nombreux PED, la libéralisation du commerce agricole ne se fait pas dans un vide politique. D'autres réformes politiques au niveau sectoriel ou macro-économique tendent à être une caractéristique des ensembles de réformes politiques dans de nombreux PED, qui peuvent tous avoir un impact sur la sécurité alimentaire. Il peut donc être difficile d'isoler l'effet d'une réforme politique particulière, comme le montrent le présent rapport et d'autres études sur l'impact des politiques commerciales dans les PED, notamment celles qui examinent les liens entre le commerce et la pauvreté.¹

En outre, les différents pays ont des points de départ différents avec le biais de protection qui varie d'un pays à l'autre avant la réforme. Par exemple, certains pays auront des taux de protection nominaux positifs et d'autres des taux négatifs et cette variation peut également varier selon les secteurs de produits de base au sein des pays.

La politique commerciale peut avoir des répercussions importantes sur la sécurité alimentaire. Ces effets dépendent fortement de la nature des mesures commerciales de chaque pays et de l'interaction entre ces mesures avec l'état de la sécurité alimentaire du pays concerné ou les pays tiers, notamment lorsqu'il y a un manque de nourritures pendant les crises alimentaires.

¹ McCorriston, S., Hemming, D., Lamontagne-Godwin, J. D., Osborn, J., Parr, M. J., & Roberts, P. D. (2013). op. cit.

2.1. Les interactions entre la sécurité alimentaire et le commerce international

2.1.1. Les effets du commerce international sur la sécurité alimentaire

Le commerce international est essentiel pour la sécurité alimentaire mondiale, car il peut stimuler la croissance économique, augmenter les niveaux de revenu et améliorer ainsi la sécurité alimentaire.¹ Le commerce international est également un canal efficace qui permet un transfert efficace des régions ayant des excédents alimentaires vers les régions déficitaires et permet aux pays d'être auto-approvisionnés plutôt qu'autosuffisants grâce à la localisation de la production dans les zones où les ressources sont utilisées le plus efficacement.²

Dans la Figure 3.6, *Huchet-Bourdon et Laroche-Dupraz (2014)* ont développé à partir de la définition traditionnelle de la sécurité alimentaire et des études antérieures de (*Díaz-Bonilla et Ron, 2010 ; Diaz-Bonilla et al. 2000 ; et Smith, 1998*), un nouveau cadre conceptuel de la sécurité alimentaire qui montre les multiples liens tissés entre le commerce et la sécurité alimentaire à chaque niveau, allant du niveau individuel au niveau mondial. Ils ont également proposé de prendre en compte un certain nombre d'effets positifs sur l'emploi et la réduction de la pauvreté de politiques macroéconomiques appropriées dans d'autres domaines tels que les préoccupations agricoles, financières, humaines et institutionnelles.³

En plus, *Díaz-Bonilla et Ron (2010)* ont démontré l'importance du commerce et des politiques commerciales pour assurer la sécurité alimentaire au niveau national, en mettant en évidence les voies d'influence suivantes :⁴

1. Leurs influences tant sur la disponibilité alimentaire mondiale que sur la production et les importations alimentaires (y compris l'aide alimentaire) au niveau national (ces trois derniers aspects définissent la disponibilité alimentaire nationale).
2. Leurs impacts sur les bénéfices des producteurs de denrées alimentaires et le coût de ces denrées pour les consommateurs. Par leur effet sur les prix mondiaux et sur les prix pour les producteurs et les consommateurs sur le marché intérieur.

¹ Timmermann, C., (2018). Food security as a global public good. In Vivero-Pol, J. L., Ferrando, T., De Schutter, O., & Mattei, U. (Eds.). *Routledge Handbook of Food as a Commons*, (pp. 85-99). London: Routledge, <https://doi.org/10.4324/9781315161495-6>.

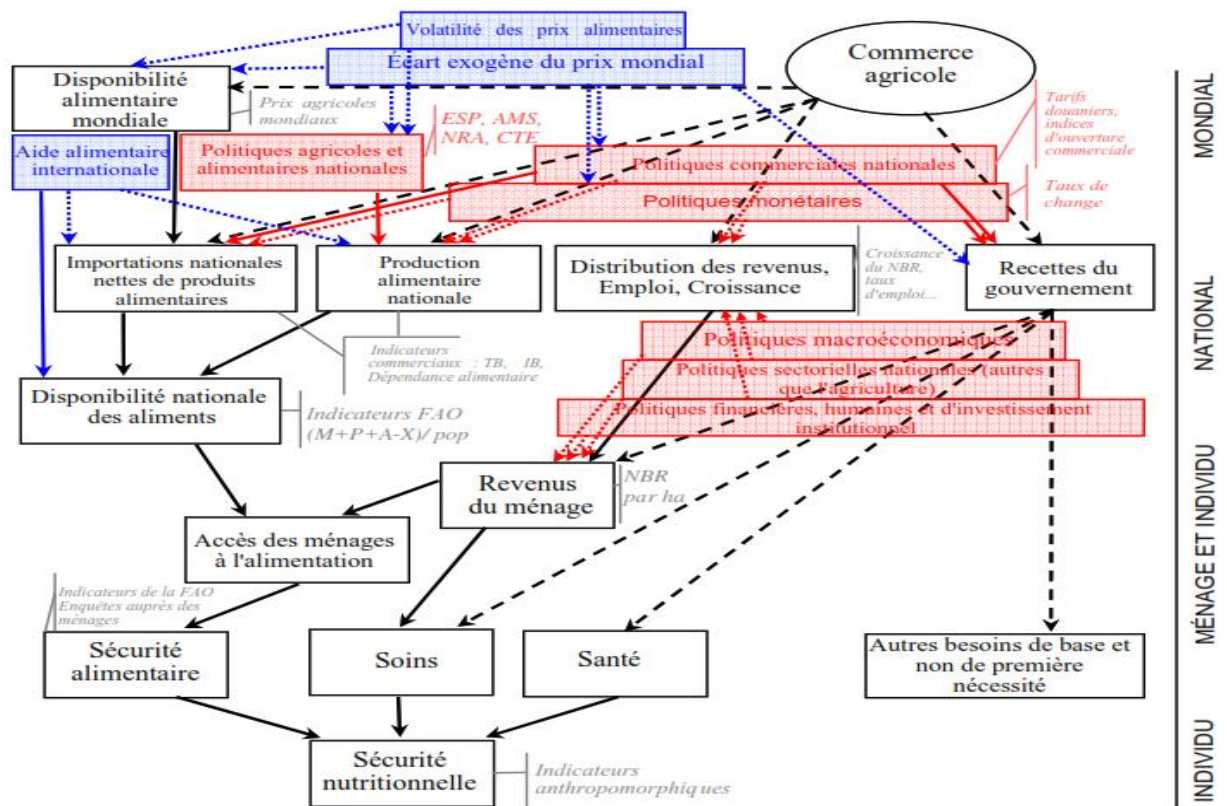
² Brooks, J. and A. Matthews (2015), "Trade Dimensions of Food Security", OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers, No. 77, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/5js65xn790nv-en>.

³ Huchet-Bourdon, M., & Laroche-Dupraz, C. (2014). National food security: a framework for public policy and international trade. Foodsecure Working paper n°17. LEI Wageningen UR.

⁴ Díaz-Bonilla, E., & Ron, J. (2010). Food security, price volatility and trade. ICTSD Program on Agricultural Trade and Sustainable Development, International Centre for Trade and Sustainable Development, Issue Paper n°27, Geneva, Switzerland.

3. Ils ont un impact sur les décisions prises en matière d'investissement dans l'agriculture et d'adoption de nouvelles technologies, générant des effets dynamiques qui sont généralement plus importants que les impacts à court terme de toute politique.
4. Du côté de la consommation, ils affectent le coût des denrées alimentaires, avec des conséquences importantes sur les salaires et le maintien et l'accumulation du capital humain, ce qui génère également des effets à moyen terme sur le bien-être et la production.
5. Leurs impacts sur le niveau et la stabilité du taux de croissance, ainsi que sur la création d'emplois, les modes de répartition des revenus et les effets de cette croissance sur la pauvreté. Ces variables définissent le niveau et la variabilité des revenus de la population et indiquent si la croissance est favorable aux pauvres ou non.
6. Ils ont aussi une influence directe sur les recettes publiques, par le biais de la perception des taxes commerciales et indirectement par l'impact du taux et de la variabilité de la croissance sur la perception générale des impôts.
7. Ils peuvent entraîner une volatilité plus ou moins grande en termes de production, de stocks et de prix au niveau mondial et/ou national pour différents produits et marchés.

Figure 3.6. Un cadre conceptuel étendu pour la sécurité alimentaire et ses interactions avec le commerce international



Les indicateurs correspondants (en italique), les politiques nationales (en rouge) et les déterminants exogènes (en bleu).

Source : Huchet-Bourdon, M., & Laroche-Dupraz, C. (2014). National food security: a framework for public policy and international trade. Foodsecure Working paper n°17. LEI Wageningen UR.

Par ailleurs, si un pays veut s'approvisionner en denrées alimentaires depuis les marchés internationaux, cela est tributaire de sa capacité à générer des ressources financières suffisantes par l'exportation de produits et de services pour pouvoir importer des produits alimentaires. En effet, cette capacité constitue un élément essentiel de la sécurité alimentaire de cet État. Il s'agit d'assurer un équilibre alimentaire par le biais du commerce international. Un État est donc considéré comme vulnérable à l'insécurité alimentaire lorsque sa production alimentaire n'est pas en mesure de garantir un approvisionnement suffisant et régulier en denrées alimentaires, et lorsque ses recettes d'exportation ne lui permettent pas d'importer des denrées alimentaires pour combler ce déficit.¹

Pour des considérations géographiques et/ou climatiques, il arrive souvent que les pays ne soient pas en mesure d'acquérir une production sur leur propre territoire. En effet, le changement climatique pourrait accroître le risque à court terme en augmentant la fréquence des événements extrêmes, ce qui pourrait entraîner une plus grande instabilité de l'approvisionnement alimentaire.²

En conséquence, les risques à long terme tels que la variation des précipitations et des températures moyennes à long terme modifieront probablement l'avantage comparatif de la production alimentaire. Dans ces cas, le commerce constitue un canal important pour gérer ce type de risques. Dans des telles situations, les gouvernements peuvent adapter leurs politiques liées au commerce en offrant le libre accès aux marchés internationaux ou en équilibrant les pertes et les surplus de production.

Cependant, les réformes commerciales, entreprises tant par un pays lui-même que par ses partenaires commerciaux, ont un impact sur les termes de l'échange, ce qui entraîne des gagnants et des perdants. Certes, la conclusion des accords commerciaux internationaux pose d'énormes défis politiques, comme la réduction des barrières commerciales pour faciliter le commerce mondial. Néanmoins, des progrès considérables dans l'atténuation des situations de malnutrition sont évidents lorsque l'intégration est renforcée sur différents marchés.

Le système de l'OMC peut contribuer dans ce cas à la sécurité alimentaire mondiale par la réduction ou l'élimination des mesures de distorsion des échanges et en fournissant un cadre contraignant et prévisible pour guider l'intervention des gouvernements dans leurs secteurs agricoles. Les engagements internationaux que les gouvernements ont négociés au sein de l'OMC ont plutôt pour vocation d'aider, et non d'entraver, la réalisation des objectifs de sécurité

¹ Qin, Q. (2017). La sécurité alimentaire en droit international du commerce (Doctoral dissertation, Paris 2), pp. 61-62.

² Chen, J., McCarl, B. A., & Thayer, A. (2017). Climate Change and Food Security: Threats and Adaptation. In Schmitz, A., Kennedy, P. L., & Schmitz, T. G. (Eds.). *World Agricultural Resources and Food Security: International Food Security*, (pp. 69-84). Emerald Publishing Limited.

alimentaire. Quatre aspects spécifiques liés au système commercial multilatéral doivent être soulignés dans le contexte du débat sur la sécurité alimentaire.¹

Durant ce temps, le commerce mondial de l'alimentation n'a cessé d'augmenter depuis des décennies sous l'effet conjugué de la demande et de l'offre. Cette augmentation est stimulée au côté de la demande par l'accroissement des revenus et l'expansion des populations, notamment dans les PED et du côté de l'offre par l'abondance des aliments depuis la propagation de la révolution verte, par l'amélioration des technologies de production, l'évolution de la structure industrielle et les progrès dans le transport, l'emballage et d'autres technologies agroalimentaires.²

Un des aspects de la question de la sécurité alimentaire est de savoir si les aliments sûrs et nutritifs sur le marché national et international sont disponibles pour chaque ménage ou individu à un prix abordable et stable afin de répondre aux besoins nécessaires à une vie saine. Il en découle que le commerce international peut affecter l'offre et le prix des denrées alimentaires qui étaient couverts par le système commercial multilatéral de l'OMC.

Cependant, la tâche qui consiste à développer l'interconnexion entre la sécurité alimentaire et le commerce international, ou à traiter la question de la sécurité alimentaire dans la dimension du commerce international, n'est pas si facile. Ce point peut être illustré par le Tableau 3.6 suivant qui définit la complexité de la relation entre le commerce et la sécurité alimentaire en énumérant les effets possibles du commerce, tant positifs que négatifs, sur différents indicateurs de la sécurité alimentaire.³

Tableau 3.6. Les effets du commerce international sur la sécurité alimentaire

Indicateurs de la sécurité alimentaire	Les effets positifs possibles	Les effets négatifs possibles
Disponibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Le commerce stimule les importations et augmente à la fois la quantité et la variété des denrées alimentaires disponibles. - Les effets dynamiques sur la production intérieure : Une concurrence étrangère accrue peut entraîner des améliorations de la productivité grâce à des investissements plus importants, un renforcement de la R&D et une meilleure transmission des technologies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les pays exportateurs nets de denrées alimentaires, la hausse des prix sur les marchés internationaux peut faire détourner vers l'exportation une partie de la production auparavant disponible pour la consommation intérieure, ce qui peut réduire la disponibilité intérieure des aliments de base. - Pour les PINDA, les producteurs nationaux incapables de concurrencer les importations sont susceptibles de réduire la production, ce qui diminuerait l'offre intérieure et entraînerait la disparition d'importants effets multiplicateurs des activités agricoles dans les économies rurales.

¹ Rogerson, E., & Dixit, D. (2016). op. cit.

² Timmer, C.P., 2017. Food Security, Structural Transformation, Markets and Government Policy. *Asia Pacific Policy Stud.* 4, 4–19. doi:10.1002/app5.161

³ Zhu, Y. (2016). op. cit.

<p>Accès</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les PINDA, les prix des denrées alimentaires diminuent généralement lorsque la protection aux frontières est réduite. - Dans les secteurs concurrentiels, les revenus sont susceptibles d'augmenter grâce à un meilleur accès au marché pour les exportations. - Les prix des intrants sont susceptibles de diminuer. - Les avantages macroéconomiques de l'ouverture commerciale, tels que la croissance des exportations et l'afflux d'investissements directs étrangers, soutiennent la croissance et l'emploi, qui à leur tour stimulent les revenus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les pays exportateurs nets de denrées alimentaires, les prix intérieurs des produits exportables peuvent augmenter. L'emploi et les revenus dans les secteurs sensibles et en concurrence avec les importations peuvent diminuer.
<p>Utilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une plus grande variété d'aliments disponibles peut favoriser une alimentation plus équilibrée et permettre de répondre à des préférences et des goûts différents. - La sécurité et la qualité des aliments peuvent s'améliorer si les exportateurs disposent de systèmes de contrôle nationaux plus avancés ou si les normes internationales sont appliquées plus rigoureusement 	<ul style="list-style-type: none"> - Une plus grande dépendance aux aliments importés peut être associée à une consommation accrue d'aliments à haute teneur calorique et à faible valeur nutritionnelle, moins chers et plus facilement disponibles. - La priorité accordée aux exportations de produits de base peut détourner des terres et des ressources des aliments produits localement qui sont souvent de meilleure qualité d'un point de vue nutritionnel.
<p>Stabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les importations réduisent les effets saisonniers sur la disponibilité des denrées alimentaires et les prix à la consommation. - Les importations atténuent les risques liés à la production locale. - Les marchés mondiaux sont moins exposés aux chocs liés aux politiques, ou aux conditions météorologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les PINDA, le fait de compter principalement sur les marchés mondiaux pour l'approvisionnement alimentaire et les politiques commerciales ouvertes réduit la marge de manœuvre politique pour faire face aux chocs. - Les PINDA peuvent être vulnérables aux changements de politique commerciale des exportateurs, tels que les interdictions d'exportation. - Les secteurs à des stades de développement plus précoces peuvent devenir plus sensibles aux chocs de prix et/ou aux poussées d'importations.

Source: Zhu, Y. (2016). International trade and food security: conceptual discussion, WTO and the case of China. *China Agricultural Economic Review*, 8(3), 399-411.

En effet, il ressort du Tableau 3.6, que le commerce peut produire des effets tant positifs que négatifs pour chacune des quatre dimensions de la sécurité alimentaire, et ce, en influant sur de nombreuses variables économiques et sociales à court, moyen et long terme. En effet, les fondamentaux du marché, l'offre, la demande et les prix alimentaires intérieurs, sont affectés

presque immédiatement par les changements qui entraînent une augmentation ou une diminution des importations et des exportations, qui peuvent se résumer comme suit :¹

- À très court terme, aucun mouvement de facteurs entre les secteurs n'a lieu et les effets de premier ordre du commerce sur les consommateurs et les producteurs passent par les prix des biens produits et consommés sur les marchés intérieurs.
- À moyen terme, les prix des facteurs s'ajustent, et la main-d'œuvre et le capital se déplacent en réponse à ces changements, faisant évoluer l'économie vers un nouvel équilibre en matière d'emploi, de marchés, de revenus et d'autres variables clés.
- Les effets dynamiques du commerce sur la structure de production, de la productivité, l'utilisation des terres, les habitudes alimentaires et sur d'autres facteurs peuvent prendre plus de temps pour se matérialiser, renforçant ou inversant les effets initiaux à long terme.

Parmi les quatre piliers de la sécurité alimentaire, la disponibilité, l'accès et la stabilité sont les plus susceptibles d'être affectés par le commerce international. D'une manière générale, en réduisant les subventions nationales (pour éliminer les distorsions commerciales et garantir une concurrence équitable) et les droits de douane à l'importation (pour améliorer l'accès au marché), la libéralisation du commerce des produits agricoles améliore le transfert des denrées alimentaires au-delà des frontières et renforce la disponibilité des denrées alimentaires sur le marché mondial.²

Toutefois, le faible prix des importations et la dépendance excessive à l'égard du marché international peuvent détériorer ou entraver la croissance régulière de la production et de la productivité des pays importateurs et rendre le consommateur national plus sensible aux fluctuations des prix et des quantités disponibles sur le marché mondial.

Birchfield et Corsi (2010) ont fait valoir qu'avec l'abaissement des barrières commerciales et l'amélioration de l'accès au marché, les PED risquent d'accroître la pauvreté et la famine en saturant leurs marchés avec des produits fortement subventionnés, notamment ceux provenant des programmes d'aide alimentaire des États-Unis et de l'Union européenne qui altèrent les échanges, ce qui pousse les petits et moyens agriculteurs à la faillite et augmente ainsi la pauvreté et la faim.

En d'autres termes, le commerce international peut faire baisser le pouvoir d'achat des ménages des PED pour qu'ils achètent des denrées alimentaires adéquates sur le marché si des importations à bas prix surgissent sur le marché intérieur, nuit à leurs activités dans le secteur

¹ Gadhok, I. (2016). How does agricultural trade impact food security? This brief is based on The State of Agricultural Commodity Markets 2015-2016. No. 17. MAY 2016. FAO.

² Zhu, Y. (2016). op. cit.

soumis à la concurrence des importations en réduisant leur revenu réel. À cet égard, l'accessibilité à des aliments appropriés pour un régime alimentaire nutritif, c'est-à-dire la dimension d'accès de la sécurité alimentaire, sera affectée de manière négative.

Les crises alimentaires mondiales, qui sont le plus étroitement liées à la fin de la baisse des prix des denrées alimentaires et à l'augmentation massive du nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde, qui dépasse le milliard, ont placé la relation entre la sécurité alimentaire et le commerce international, et ses implications pour la politique alimentaire mondiale, sous un examen beaucoup plus attentif. Bien que les États et les acteurs internationaux n'aient pas appelé à un retour à l'autosuffisance nationale ou à la fin du libre-échange dans le secteur agricole, le nouveau consensus mondial sur la politique alimentaire indique une érosion significative de la confiance internationale dans le statu quo du commerce des denrées alimentaires. La primauté du commerce international des produits agricoles en tant qu'élément de la politique alimentaire est de plus en plus contestée depuis la création de l'OMC.¹

Derrière le nouveau consensus se cache une lutte permanente sur la relation entre la sécurité alimentaire et le commerce international et son impact sur l'avenir de la politique alimentaire mondiale. Le débat sur la sécurité alimentaire reste en tête de l'agenda international. Il est largement débattu dans des forums clés tels que les Nations unies, la Banque mondiale, l'OMC et le G8/G20. Le consensus redéfinit l'objectif et la destination de l'aide publique au développement et de la philanthropie privée en matière de sécurité alimentaire. Le consensus redimensionne également la politique de défense de la sécurité alimentaire au sein des ONG internationales traditionnelles et du mouvement croissant pour la souveraineté alimentaire.²

Il existe quatre grands canaux par lesquels le commerce a un impact sur la sécurité alimentaire :³

1. Les changements de revenus résultant de l'ouverture au commerce,
2. Les impacts sur la volatilité des prix alimentaires,
3. Les gains de productivité résultant du commerce, et
4. Les changements dans la diversité et la qualité de l'alimentation.

Par ailleurs, *Cardwell (2019)* a souligné que les réflexions sur la réalisation de la sécurité alimentaire au niveau national prennent souvent la forme de débats concernant le choix éthique entre l'autosuffisance alimentaire nationale et l'ouverture au commerce international. Selon l'auteur, il arrive bien souvent que les considérations idéologiques prennent le dessus sur ces débats, mais si l'objectif éthique est d'améliorer les résultats en matière de sécurité alimentaire, il

¹ Margulis, M. (2014). The World Trade Organization and Food Security after the Global Food Crises. op. cit.

² Ibid.

³ Martin, W. (2017). Agricultural trade and food security. (No. 664). ADBI Working Paper.

est alors plus utile de centrer le débat sur les effets du commerce international sur la sécurité alimentaire. Il faut dire que ces effets sont complexes et plusieurs facteurs de confusion peuvent empêcher l'identification de ces relations causales.¹

Ci-après sont examinées les grandes approches par lesquelles le commerce international peut affecter la sécurité alimentaire :

2.1.2. Spécialisation et croissance des revenus

L'un des principes fondamentaux de la théorie économique est que les pays qui pratiquent le libre-échange entre eux se spécialisent dans la production de produits pour lesquels ils ont des avantages comparatifs. De même, des modèles plus récents ont permis de mieux prendre en compte les dotations en facteurs ainsi que les différences de productivité, et pourtant, ils aboutissent toujours à la même conclusion. Tant les pays pauvres que les pays riches peuvent gagner en échangeant entre eux.²

La spécialisation augmentera la production et générera un revenu total plus élevé dans les deux pays. Un revenu plus élevé devrait, si l'on considère les droits de Sen expliqué dans le premier chapitre de cette thèse, peut se traduire par un meilleur accès économique à la nourriture et garantir ainsi une meilleure sécurité alimentaire. Cet argument s'étend aux pays qui adaptent leurs modèles de production en dehors de l'alimentation ; Un revenu plus élevé qui est généré par une production et des exportations plus efficaces de produits non alimentaires peut être utilisé pour importer plus de nourriture que celle qui était disponible avant d'entreprendre le commerce international. Une production alimentaire intérieure plus faible ne doit pas nécessairement réduire la sécurité alimentaire, les liens passent entre la spécialisation vers la croissance des revenus, vers la réduction de la pauvreté vers l'amélioration de la sécurité alimentaire.

La spécialisation implique une réaffectation des ressources et augmente nécessairement la demande de certains intrants et réduit la demande pour d'autres. Une telle réaffectation modifie les paiements relatifs des facteurs (salaires des ouvriers, loyer des propriétaires fonciers et du capital) et génère des gagnants et des perdants à court terme. Une grande partie des ménages pauvres et souffrants d'insécurité alimentaire tirent la majorité de leurs revenus du travail salarié, de sorte que la direction des mouvements des salaires réels après la libéralisation aura des effets importants sur la sécurité alimentaire. Lorsqu'un pays se spécialise dans la production de produits à forte intensité de main-d'œuvre, la demande de travailleurs augmentera et il y aura une

¹ Cardwell, R. (2019). Food Security and International Trade. In Kaplan, David M., ed. Encyclopedia of food and agricultural ethics (pp. 1249-1256). Springer Netherlands.

² Martin, W. (2017). Agricultural trade and food security (No. 664). ADBI Working Paper. Asian Development Bank Institute (ADBI), Tokyo.

pression à la hausse sur les salaires. Une telle spécialisation pourrait cependant réduire la demande de terres, entraînant ainsi une baisse des taux de location et des revenus des propriétaires fonciers. Il est impossible de généraliser l'effet de la libéralisation sur les salaires entre les pays, car l'expérience de chaque pays est tributaire des orientations de la spécialisation.¹

2.1.3. La Stabilité de l'approvisionnement en denrées alimentaires

Les chocs subis par la production agricole sont intrinsèquement de nature très variable d'un producteur à l'autre - les chocs liés aux conditions météorologiques, aux parasites ou à la violence qui touche un producteur sont susceptibles de toucher tous les producteurs situés dans la région concernée. Étant donné ce genre de chocs, la production alimentaire dans une zone géographique donnée devient précaire et une population qui ne dépend que de la production locale demeure vulnérable aux défaillances de la production qui pourraient affecter de manière significative l'offre et les prix du marché.

La dépendance à l'égard des aliments produits localement est l'une des extrémités de tout le système commercial, tandis que le libre-échange mondial en est l'autre. Une population qui s'approvisionne en denrées alimentaires sur un marché mondial sans barrières commerciales est nécessairement moins vulnérable à l'offre induite par la production et à la volatilité des prix, car un marché plus vaste assure une diversification des risques de production qui affectent l'agriculture. Un marché alimentaire intégré à l'échelle mondiale se chargera de transmettre les informations sur les prix depuis les régions où il y a des pénuries jusqu'à celles où il y a des excédents afin de provoquer des échanges de marchandises résultants sur le plan de l'arbitrage.²

La crise alimentaire de 2008 a mis en évidence l'un des risques importants que les PED affrontent en augmentant leur dépendance vis-à-vis des approvisionnements alimentaires étrangers.

Plusieurs PED exportateurs nets de produits alimentaires ont imposé des restrictions à l'exportation de produits alimentaires dans le but de maîtriser l'inflation des prix des denrées alimentaires sur le marché intérieur, selon le Tableau 3.7, sur 105 pays, 33 (soit 31%) ont eu recours à une ou plusieurs restrictions à l'exportation au cours de la période couverte, et la plupart de ces restrictions à l'exportation ont été appliquées entre 2007/2008 et 2008.³

¹ Cardwell, R. (2019). *op. cit.*

² Ibid.

³ Sharma, R. (2011). Food export restrictions: Review of the 2007-2010 experience and considerations for disciplining restrictive measures. FAO Commodity and trade Policy research Working Paper No. 32, Rome: FAO, p. 8.

Tableau 3.7. Les pays ayant imposé des restrictions aux exportations de produits alimentaires et d'autres mesures restrictives, entre 2007 et fin mars 2011

Région.	Nombre de pays concernés	Nombre de pays ayant imposé des restrictions à l'exportation	% des pays ayant imposé des restrictions	Nombre de mesures de restriction à l'exportation	Toutes les mesures restrictives
L'Afrique	42	9	21	15	142
L'Asie	30	15	50	49	210
L'Amérique latine et les Caraïbes	28	5	18	15	148
Autres	5	4	80	8	28
Total	105	33	31	87	528

Source: Sharma, R. (2011). Food export restrictions: Review of the 2007-2010 experience and considerations for disciplining restrictive measures. FAO Commodity and trade Policy research Working Paper N°32. FAO, p. 8.

De telles politiques sont forcément des politiques protectionnisme, car la diminution de l'offre mondiale engendre une pression à la hausse sur les prix mondiaux et a des retombées négatives sur les PINDA. Les PED importateurs nets de denrées alimentaires qui dépendaient historiquement de ces produits ont été confrontés soit à des prix plus élevés, soit à la nécessité de trouver d'autres sources alternatives pour leur approvisionnement. Cela soulève une question de fond pour les pays qui imposent des restrictions à l'exportation, mais comme ces décisions sont politiques, il n'est pas réaliste de s'attendre à ce que les préoccupations concernant les effets négatifs sur les partenaires commerciaux priment sur les pressions politiques intérieures en période de prix élevés des denrées alimentaires.¹

Les disciplines de l'OMC en matière de restrictions à l'exportation ne s'appliquaient pas aux types de politiques mises en œuvre ces dernières années, et ce type de comportement anti-commerce reste incontrôlé. La crédibilité du système mondial de commerce alimentaire a été ébranlée par ces politiques et plusieurs pays ont pris des mesures pour réduire leur dépendance à l'égard des aliments importés. Il est important de noter que la restriction des exportations (politiques anti-commerce) constitue le cœur du problème, et non pas l'ouverture des pays importateurs au commerce alimentaire (politiques pro-commerce).²

La théorie économique, et certaines études empiriques suggèrent que le libre-échange augmentera la croissance des revenus, réduira la pauvreté et stabilisera la disponibilité et les prix des denrées alimentaires. Il est important de noter, cependant, que ces prévisions sont faites dans le contexte du manque théorique d'un monde de premier choix où il n'y a pas de déviations par rapport aux meilleures politiques. Selon Cardwell, (2019), si une ou plusieurs des hypothèses de base de ces modèles sont violées, il est impossible de faire des prévisions précises, par exemple

¹ Desta, M. G. (2016). Trade in agricultural products: should developing countries give up on the WTO promise for a fair and market-oriented agricultural trading system? A historical and theoretical analysis. In Bungenberg, M., Herrmann, C., Krajewski, M. & Terhechte, J. P. (Eds.). *European Yearbook of International Economic Law 2016*, (pp. 67-102). Springer.

² Cardwell, R. (2019). op. cit.

sur la réduction des barrières à l'importation pour améliorer la sécurité alimentaire. C'est le fondement de la théorie du second choix de Lipsey et Lancaster (1956), qui est essentiel pour comprendre les effets des accords commerciaux internationaux.¹

Les accords de l'OMC prévoient des périodes de mise en œuvre au cours desquelles les pays peuvent adapter leurs politiques pour respecter leurs obligations, et toutes les industries ne sont pas libéralisées au même degré (par exemple, les politiques faussant les échanges dans les industries agricoles n'étaient pas soumises à de nombreuses disciplines avant la conclusion de l'AsA du cycle de l'Uruguay de 1995).

De telles complications rendent très difficile la projection, même à un niveau théorique, de ce qu'il arrivera aux revenus et à la sécurité alimentaire à court terme avec la libéralisation des échanges. Le cas des restrictions à l'exportation en est un exemple clair, dans le deuxième chapitre comme dans les paragraphes ci-dessus nous avons vu que certains pays comme les PINDA ont réduit leurs barrières à l'importation de denrées alimentaires pour bénéficier de prix plus faibles et plus stables se sont heurtés à cause de la crise alimentaire de 2007-08 à de nouvelles restrictions à l'exportation anti-commerciales dans les pays exportateurs. Cette série d'événements peut avoir aggravé à court terme la sécurité alimentaire dans certains pays importateurs.

En réduisant la nécessité de compter sur l'approvisionnement national. Le commerce peut également contribuer à la durabilité des systèmes alimentaires et réduire à la fois le risque de surexploitation des ressources naturelles et les impacts environnementaux négatifs liés à la production, appelés externalités. Le commerce des produits agricoles peut réduire l'utilisation locale d'eau et d'engrais dans les pays où ces intrants sont relativement rares.² L'analyse des principales cultures des deux plus grands exportateurs mondiaux, les États-Unis et la Chine ont permis de mettre en évidence l'ampleur de ces effets. Alors que les États-Unis sont un exportateur net d'eau "virtuelle" celle utilisée pour produire des produits agricoles qui est incorporée dans les produits échangés et d'engrais "virtuels", la Chine, dont les ressources nationales sont déjà mises à rude épreuve, économise des ressources substantielles grâce aux importations, en partie parce que ses partenaires utilisent une technologie moins gourmande en engrais et en eau que celle que la Chine devrait utiliser pour remplacer ces importations.³

¹ Cardwell, R. (2019). op. cit

² IFPRI. (2018). Global Food Policy Report 2018. Washington, DC: International Food Policy Research Institute. <https://doi.org/10.2499/9780896292970>, p. 24.

³ Ibid., p. 24.

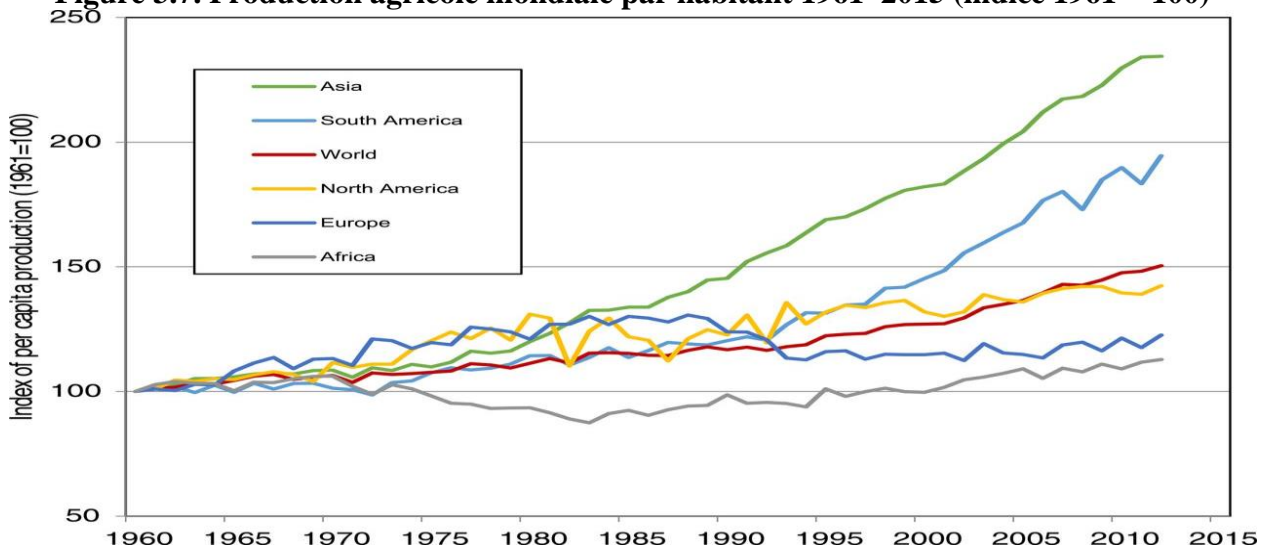
2.2. Le commerce international des produits alimentaires et agricoles

2.2.1. L'importance croissante du commerce international de l'alimentation

Dans la mesure où le commerce international joue un rôle important dans l'équilibre entre l'offre et la demande de produits alimentaires, il est nécessaire de mieux comprendre son potentiel pour améliorer la sécurité alimentaire mondiale.

En effet, les données sur la production alimentaire confirment que la production alimentaire par personne a augmenté au cours des 50 dernières années. Selon la Figure 3.7, les augmentations les plus spectaculaires ont eu lieu en Asie et en Amérique latine. Depuis 1990, la région où le déclin de la production alimentaire par habitant est le plus prononcé est l'Europe, où la famine n'est pas un problème, contrairement à l'obésité, qui est un problème nutritionnel plus grave que la famine et est largement présente dans le continent européen.

Figure 3.7. Production agricole mondiale par habitant 1961–2015 (indice 1961 = 100)



Source: Pretty, J. (2018). Intensification for redesigned and sustainable agricultural systems. *Science*, 362(6417).

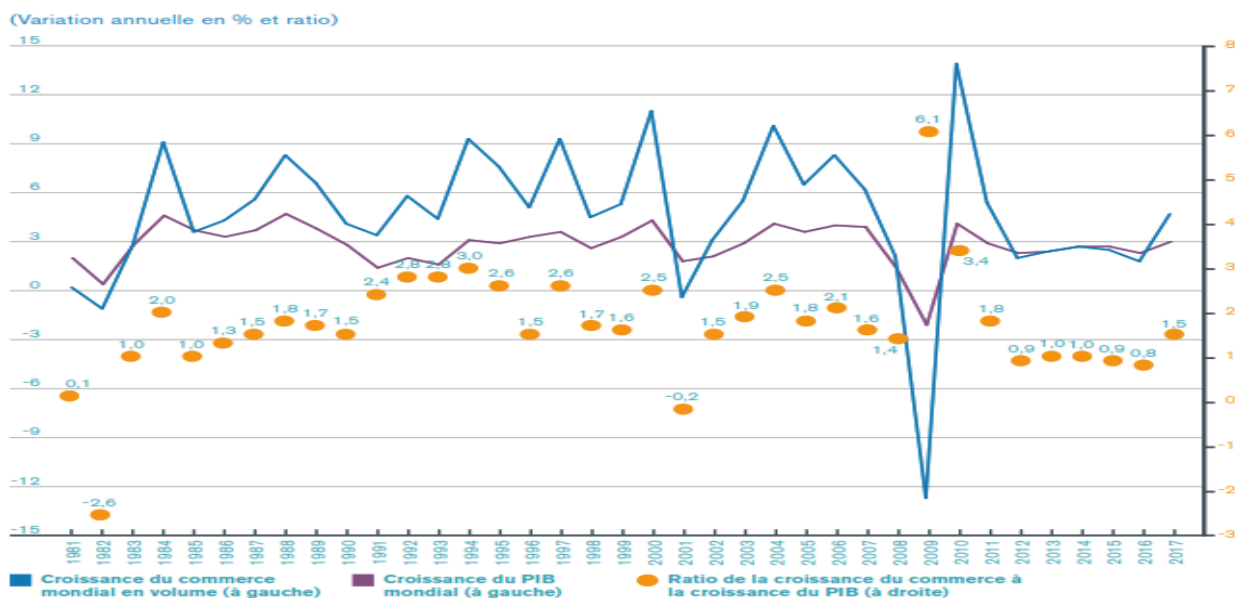
Au cours des 40 dernières années, la part des calories alimentaires traversant les frontières internationales dans le monde est passée d'environ 12% à plus de 19%. Au cours de cette période, les PED ont joué un rôle croissant dans le commerce des denrées alimentaires en tant qu'exportateurs et importateurs.¹

Ce bilan qui réfute Malthus est devenu réalisable grâce en grande partie aux améliorations technologiques. Dans la mesure où le " pouvoir de la terre de produire la subsistance de l'homme " a été supérieur au pouvoir de la croissance démographique. Néanmoins, le monde continue de connaître des famines récurrentes et même lorsque la famine est évitée, les gens souffrent de faim chronique (voir le premier chapitre).

¹ Martin, W., Laborde, D. (2018). How trade wars threaten food security. IFPRI. Disponible sur le lien suivant : <https://www.ifpri.org/blog/how-trade-wars-threaten-food-security> (page consultée le 26/03/2019).

C'est le constat pour l'Afrique, où la production alimentaire par personne a certes baissé dans les années 1970 et au début des années 1980, malgré une augmentation de la population du continent, la tendance de la production alimentaire est désormais inquiétante et reste faible. Malgré son vaste potentiel agricole, l'Afrique demeure un importateur net de produits agricoles au cours des trois dernières décennies. En 1980, les exportations et les importations agricoles de l'Afrique étaient équilibrées et évaluées à 14 milliards de dollars, mais en 2007, ses importations agricoles dépassaient les exportations agricoles d'environ 22 milliards de dollars. Les importations agricoles de l'Afrique ont augmenté pour atteindre 61 milliards de dollars en 2016.¹ Depuis le milieu du 20^e siècle, une nouvelle vague de mondialisation, associée à une libéralisation rapide des échanges commerciaux et financiers, a conduit à un processus intensif et continu d'ouverture des économies mondiales. Pendant plus de 50 ans, jusqu'à la crise internationale qui a débuté en 2008 comme illustré dans la Figure 3.8, les exportations mondiales de marchandises ont augmenté presque deux fois plus vite que la production mondiale, notamment, à la suite de l'industrialisation rapide de certains PED et de la délocalisation massive de l'industrie manufacturière, en particulier en Chine.² Durant les 50 dernières années, le volume du commerce international a été multiplié par 17, soit plus de trois fois plus vite que la croissance de la production économique mondiale.³

Figure 3.8. Ratio de la croissance du commerce mondial des marchandises en volume à la croissance du PIB réel mondial, 1981-2017



Source : Estimations de l'OMC pour le commerce, estimations consensuelles pour le PIB. OMC. (2017). Examen statistique du commerce mondial 2018. Genève. Suisse, p. 29.

¹ Raheem, D., Dayoub, M., Birech, R., & Nakiyemba, A. (2021). The Contribution of Cereal Grains to Food Security and Sustainability in Africa: Potential Application of UAV in Ghana, Nigeria, Uganda, and Namibia. *Urban Science*, 5(1), 8.

² OMC. (2017). *Examen statistique du commerce mondial 2018*. Genève. Suisse, p. 29

³ Bruinsma, J. (2003). *World agriculture: towards 2015/2030: an FAO perspective*. Earthscan, p. 233.

Cela s'est accompagné d'une restructuration rapide du commerce international marquée par une tendance à la baisse de la part des pays industrialisés en faveur des pays émergents, une nouvelle division internationale du travail et fragmentation géographique des processus de production au sein des chaînes de valeur, etc.¹

En outre, plusieurs indicateurs montrent clairement que les PED ont étendu leur présence économique mondiale, notamment en ce qui concerne leur part du produit intérieur brut (PIB) mondial, en particulier lorsqu'elle est mesurée en parité de pouvoir d'achat (PPA). Selon la base de données des Perspectives de l'économie mondiale du FMI, la part mondiale du PIB mondial (en valeur PPA) des PED et émergents est passée de 36% en 1980 à près de 58% en 2015, dépassant la part des pays développés.

Cette augmentation du PIB, et l'augmentation simultanée des revenus des PED, ont entraîné une réduction des niveaux de pauvreté et une amélioration de divers indicateurs de santé, de nutrition et de sécurité alimentaire, bien qu'avec des variations importantes entre les pays et les régions en développement. Une autre conséquence de l'augmentation des revenus dans les PED est que les recettes supplémentaires du secteur public ont facilité l'expansion du soutien interne à l'agriculture.²

La libéralisation du commerce multilatéral s'est poursuivie sans interruption depuis 1947, d'abord au sein du GATT, puis son successeur l'OMC depuis 1994. Ce processus de libéralisation des échanges (non seulement multilatéral, mais aussi unilatéral et bilatéral) s'est accéléré et généralisé à partir des années 80. Dans l'ensemble, les accords de Marrakech formant l'OMC ont marqué l'âge d'or du libéralisme, lorsque tous les pays se sont convertis à l'économie de marché et au libre-échange. L'esprit de l'OMC était d'appliquer un modèle universel de libre-échange à tous les pays développés et en développement et à tous les secteurs économiques. Suivant ce modèle, l'OMC a contribué à l'approfondissement et à la consolidation de la libéralisation du commerce international depuis sa création. À cet égard, la crise actuelle de l'OMC est aussi l'indicateur d'une crise plus générale de la gouvernance commerciale mondiale.³

¹ Abbas, M. (2011). L'Organisation mondiale du commerce au jeu de miroir des crises. In Echinard, Y., & Labondance, F. (Eds.). *La crise dans tous ses états*, (pp.75-86). Collection : Économie en plus. Presses universitaires de Grenoble.

² Diaz-Bonilla, E. (2017). Food security stocks: Economic and operational issues. In Bouët, A., & Laborde Debucquet, D. (Eds.). *Agriculture, development, and the global trading system: 2000–2015*. (pp. 233-283). International Food Policy Research Institute (IFPRI).

³ Cling, J. P. (2014). The future of global trade and the WTO. *Foresight-The journal of future studies, strategic thinking and policy*, 16(2), 109-125, <https://doi.org/10.1108/FS-06-2012-0044>

Dans un certain nombre d'adhésions, certains intérêts nationaux ou sectoriels ont influencé le désir de l'État en question d'adhérer au système commercial multilatéral.¹ Dans une étude sur le commerce agricole et le GATT/OMC, il a été constaté que l'adhésion génère des gains commerciaux importants et crée un climat propice aux échanges commerciaux. Ces résultats concordent avec les études réalisées sur le commerce agricole et la sécurité alimentaire en Chine. Il a été observé que l'adhésion à l'OMC a été bénéfique pour le secteur agricole de la Chine,² mais il a également été noté que, là encore, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour "améliorer la transparence, l'information, la qualité, les mesures sanitaires et autres mesures afin de tirer pleinement parties des opportunités".

S'agissant des résultats plus spécifiques à chaque pays, une étude a révélé que l'adhésion peut également avoir un impact positif sur la réduction de la pauvreté des ménages. Certaines études ont également abordé l'impact de l'adhésion à l'OMC au niveau de l'entreprise ou dans des secteurs spécifiques.³

L'OMC permet à un État membre de protéger et d'élargir son accès au marché extérieur en contestant les pratiques commerciales extérieures et en défendant ses mesures par le biais d'une procédure de consultation, de litige et de mise en œuvre. L'un des principaux objectifs du Mémorandum d'accord de l'OMC est d'améliorer la croissance et le développement économique global d'un pays, en réduisant les obstacles au commerce et en élargissant le commerce extérieur par le biais d'une réglementation multilatérale.⁴

Staiger et Sykes (2011),⁵ Michida (2017),⁶ soulignent également qu'une grande économie ouverte est incitée à imposer des normes réglementaires strictes parce que les coûts de conformité sont transférés aux pays étrangers par le biais du commerce international et que la conformité peut être obtenue à moindre coût en raison du nombre croissant de fournisseurs à l'intérieur et à l'extérieur de l'économie.

¹ Mahbubani, K., (2013). *The great convergence: Asia, the West, and the logic of one world*, New York, NY, Public Affairs, pp: 129-130.

² Palma, C. (2015). WTO Implications of China's Food Security Policy. *Global Trade and Customs Journal*, 10(6), 217-227.

³ Geraets, D. (2018). *Accession to the World Trade Organization*. Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing, pp. 27-28.

⁴ Bahri, A. (2018). *Public private partnership for WTO dispute settlement*. Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing, p. 14.

⁵ Staiger, R. W., & Sykes, A. O. (2011). International trade, national treatment, and domestic regulation. *The Journal of Legal Studies*, 40(1), 149–203.

⁶ Michida, E., (2017). Regulatory Diffusion from Europe to Asia. In: Michida, E., Humphrey, J., & Nabeshima, K. (Eds.). *Regulations and International Trade: New Sustainability Challenges for East Asia*, (pp.59-84). Springer.

Les pays, en fonction de leur puissance économique et de leur position sur le marché mondial, appliquent des politiques différentes en termes de relation entre le protectionnisme et la libéralisation dans le domaine du commerce international.¹

Les pays développés disposent de tous les pouvoirs économiques et politiques nécessaires pour mettre en œuvre un large éventail d'outils visant à protéger leurs producteurs nationaux et à promouvoir leur influence sur les pays les plus faibles sur le marché mondial.

Les PED sont encore, d'une manière ou d'une autre, dépendantes du marché mondial par rapport aux pays développés. Ils fournissent des matières premières, des ressources minérales et des produits agricoles et consomment des produits à plus forte conversion.

De toute évidence, étant dépendants, les économies en développement s'inquiètent beaucoup plus du fait que la majeure partie des avantages de la libéralisation des échanges va aux pays développés. Shah (2010) affirme que souvent les nations qui promeuvent le libre-échange pour tous, veulent du protectionnisme pour elles-mêmes. La principale préoccupation partagée par Smith (2005) et Akyüz (2005) est que les pays développés demandent aux PED sous pression d'abandonner tout protectionnisme avant que leurs économies ne soient prêtes à entrer sur les marchés mondiaux.²

2.2.2. L'évolution des marchés et des échanges agricoles

Pour la plupart des pays, la production intérieure est la principale source de consommation intérieure et le commerce joue un rôle relativement mineur.³ Au niveau mondial, la part du commerce par rapport à la production varie selon les produits. En effet, selon Verhaegen (2018), il est estimé que les paysans fournissent 70% des aliments produits dans le monde, dont la moitié sert à l'autoconsommation, alors que la quantité sur le marché international ne représente que 10% de l'offre alimentaire mondiale.⁴ Cette proportion est très variable, passant de 80% pour le café vert contre plus de 35% pour le soja, à environ 20% pour la production de blé, et à seulement de moins de 10% pour le riz commercialisé au niveau mondial.⁵

¹ Erokhin, V. (2017). Trade in Agricultural Products and Food Security Concerns on Emerging Markets: How to Balance Protection and Liberalization. In Erokhin, V. (Ed.), *Establishing Food Security and Alternatives to International Trade in Emerging Economies*, (pp. 28-54). Hershey, PA: IGI Global.

² Erokhin, V. (2017). op. cit.

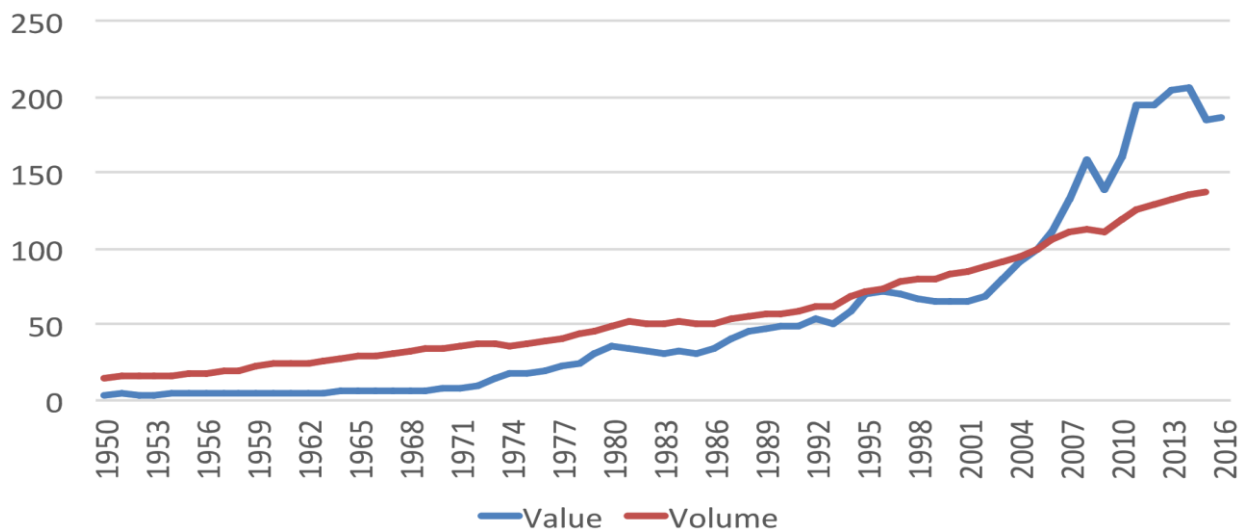
³ Brooks, J., & Matthews, A. (2015). Trade dimensions of food security. OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers, No. 77, OECD Publishing, Paris, p. 08. (<http://dx.doi.org/10.1787/5js65xn790nv-en>).

⁴ Verhaegen, É. (2018). La « voie paysanne » et ses critiques : de la question agraire classique à une alternative politique contemporaine. *Mondes en développement*, 1(1), 85-99. <https://doi-org.snd11.arn.dz/10.3917/med.181.0085>

⁵ <https://unctadstat.unctad.org/FR/Index.html> (page consultée le 19/03/2019).

En outre, selon la Figure 3.9, les exportations agricoles mondiales ont plus que triplé en valeur entre 2000 et 2014. Une grande partie de cette croissance s'est produite au cours de la période 2005-2014 dont notamment durant la période de la crise alimentaire, lorsque les prix agricoles ont atteint des sommets en raison de l'augmentation de la demande de biocarburants, des pénuries de production, des prix élevés de l'énergie et d'autres facteurs. En 2015 et 2016, la valeur des échanges a diminué en raison de la baisse des prix agricoles, mais elle reste élevée par rapport aux niveaux historiques. En outre entre 2000 et 2014, les volumes du commerce agricole mondial ont doublé et ont continué à augmenter jusqu'en 2015.

Figure 3.9. Les exportations agricoles mondiales 1950-2016 (2005=100)

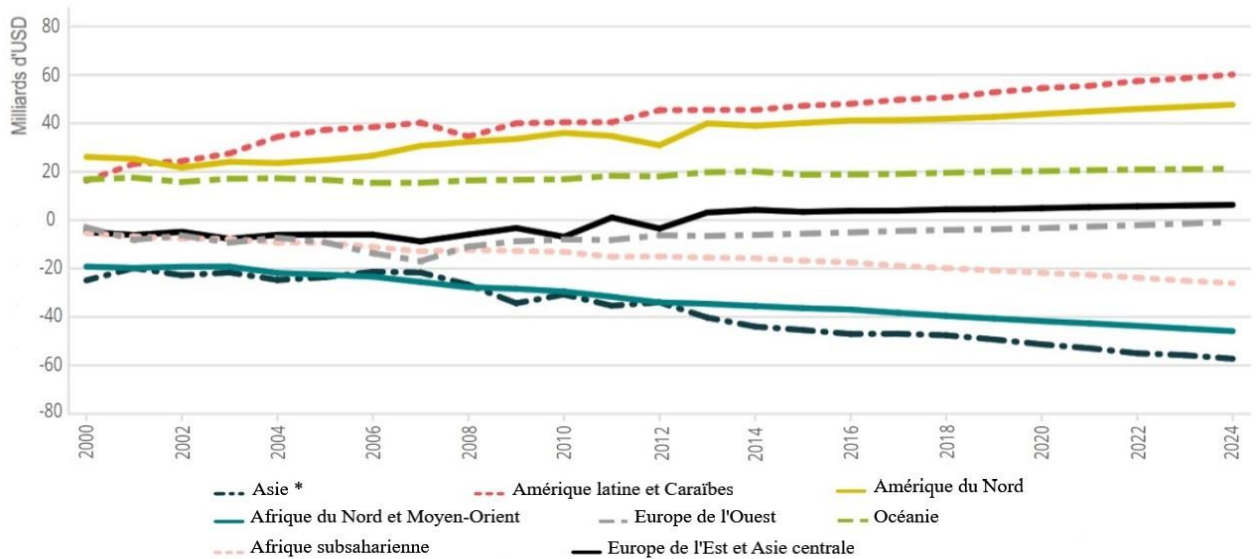


Source : Glauber, J. W. (2019). Negotiating agricultural trade in a new policy environment (Vol. 1831). Intl Food Policy Res Inst.

Aussi, comme l'a constaté Liapis (2012), pour la plupart des produits de base, la part de la production destinée à l'exportation n'a pas changé de manière spectaculaire au cours des dernières décennies. Le riz, le sucre, le lait entier en poudre et l'huile de soja ont vu leurs parts d'exportation augmenter, celles du maïs et du beurre ont diminué et aucune tendance n'est perceptible dans les parts du blé, du soja et du bœuf.¹

¹ Liapis, P. (2012). Structural change in commodity markets: have agricultural markets become thinner?. OECD Food, Agriculture and Fisheries Working Papers, (54). Cited In Brooks, J., & Matthews, A. (2015). Trade dimensions of food security. OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers, No. 77, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/5js65xn790nv-en>

Figure 3.10. Les progrès des échanges nets de produits agricoles par région, 2000-24 (en milliards de dollars US)



notes : Les exportations nettes de céréales, oléagineux, cultures sucrières, viandes, poissons et produits laitiers sont évaluées aux prix de référence internationaux constants de 2004-06. Pour les données à partir de 2014, il s'agit de projections.

* "Asie" couvre toute l'Asie à l'exception de l'Asie centrale qui comprend l'Asie du Sud-Est, l'Asie du Sud et l'Asie de l'Est (y compris la Chine).

Source: OECD-FAO Agricultural Outlook 2015–2024 cited in FAO, 2015.

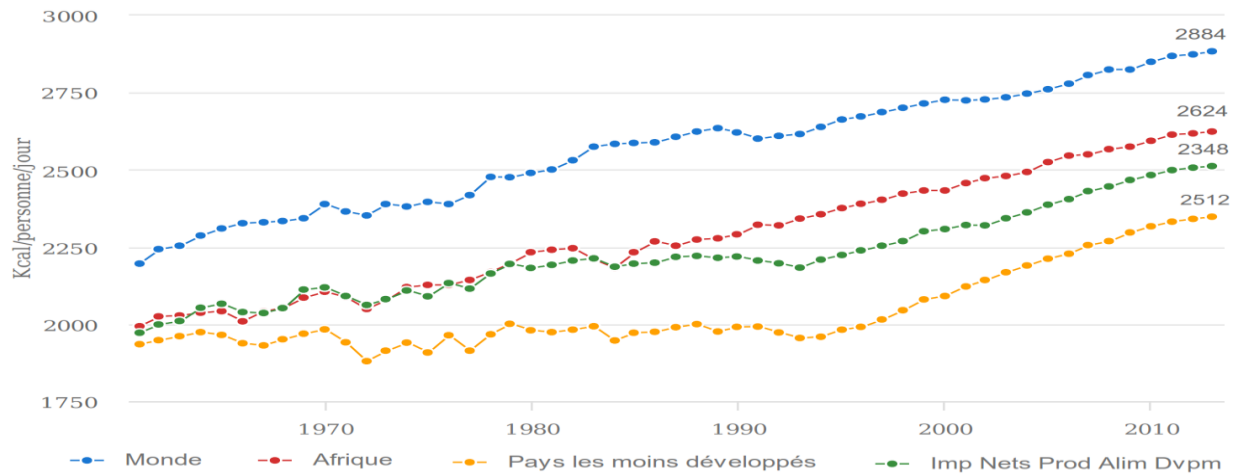
Le commerce agricole a également augmenté au cours des 50 dernières années, mais seulement à peu près au rythme de la production économique mondiale. Parmi les facteurs qui ont contribué à cette croissance relativement lente des échanges, il convient de noter que l'agriculture n'a pas été pleinement prise en compte dans les négociations commerciales multilatérales du GATT de 1947, qui ont si bien réussi à réduire les tarifs industriels. En conséquence, les tarifs agricoles sont aujourd'hui aussi élevés, en moyenne, que les tarifs industriels l'étaient en 1950. Les effets d'une protection élevée aux frontières ont été aggravés par les politiques de soutien interne dans de nombreux pays développés comme nous allons le voir plus loin, et dans certains PED par des politiques qui encourageaient la substitution des importations aux frais du commerce international.

En dépit de cette variation modeste des produits alimentaires de bases destinés à l'exportation, l'accroissement du commerce des denrées alimentaires a également contribué à améliorer la disponibilité alimentaire au cours des dernières décennies. Les importations alimentaires ont complété le manque des gains de productivité dans de nombreux pays et ont joué un rôle plus important dans les pays où le climat et les ressources limitent le potentiel de gains d'efficacité dans la production intérieure.¹

¹ Tandon, S., Landes, M., Christensen, C., LeGrand, S., Broussard, N., Farrin, K., & Thome, K. (2017). *Progress and Challenges in Global Food Security*. United States Department of Agriculture, Economic Research Service.p: 08.

La disponibilité alimentaire par habitant s'est considérablement améliorée dans le monde, comme le montre la Figure 3.11 ci-dessous. En termes de calories, l'offre alimentaire moyenne dans le monde a été pratiquement améliorée depuis 1961, en allant de 2196 (Kcal/personne/jour) en 1961 à 2884 (Kcal/personne/jour) en 2013. Cette valeur énergétique de la disponibilité alimentaire est aussi typique en Afrique, dans les PMA et dans les importateurs nets de produits alimentaires.

Figure 3.11. La disponibilité alimentaire par habitant, de 1961 à 2013



Source : FAOSTAT, données disponibles sur le lien : <http://www.fao.org/faostat/fr/#compare> (page consultée le 22 mars 2020)

Bien que les importations alimentaires contribuent souvent de manière significative à l'amélioration de la disponibilité, de l'accès et de la stabilité des aliments, les préoccupations concernant l'effet des importations sur la production et l'emploi locaux sont souvent utilisées pour atténuer les stratégies impliquant une forte dépendance vis-à-vis des importations alimentaires. Des limites pratiques, telles que l'insuffisance des infrastructures et (dans le contexte de la diminution de l'offre d'aide alimentaire internationale) les contraintes qui pèsent sur les capacités financières d'importation commerciale de denrées alimentaires, peuvent également limiter la dépendance des pays à faible revenu vis-à-vis du commerce.

Tandon, et al. (2017), soutiennent que le fait que l'accroissement des échanges commerciaux puisse exposer les producteurs et les consommateurs nationaux à la volatilité des prix sur les marchés mondiaux influe également sur les décisions quant à la mesure dans laquelle ils doivent compter sur le commerce des denrées alimentaires. Toutefois, bien que de nombreux pays aient ressenti les effets des récentes flambées des prix alimentaires mondiaux de 2007-08, selon les auteurs les récentes données disponibles donnent à penser que les prix mondiaux et intérieurs ne sont pas devenus beaucoup plus volatils ces dernières années.¹

¹ Tandon, S., Landes, M., Christensen, C., LeGrand, S., Broussard, N., Farrin, K., & Thome, K. (2017). op. cit., p. 08.

La logique de la politique visant à atténuer ou à prévenir l'insécurité alimentaire due aux défaillances du marché est fondée sur l'hypothèse de la souveraineté alimentaire. Les gouvernements doivent pouvoir agir pour promouvoir et garantir la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation. Toutefois, cette nécessité est souvent en conflit avec les règles établies par l'OMC ou par les ALE pour gérer le commerce international. Par définition, tout gouvernement qui accepte de participer à un accord international cède une partie de sa souveraineté. Ce n'est évidemment pas nécessairement négatif, pour autant que les avantages de tels accords l'emportent sur leurs coûts.¹

Bien que le scénario gagnant-gagnant du commerce international proposé dans l'optique néolibérale soit souvent prédit à partir de l'hypothèse que le commerce entre marchés libres apportera des gains d'efficacité, ces gains peuvent ne pas être réalisés en présence de défaillances du marché. Ainsi, l'identification des sources des défaillances du marché dans le commerce international et des politiques appropriées pour les corriger peut-être essentielle à la conception d'un régime commercial efficace (vraiment efficace). D'importantes défaillances du marché dans le commerce international peuvent découler de deux sources : les subventions perverses et le pouvoir de marché.

2.2.3. L'impact des pratiques commerciales des pays développés sur la sécurité alimentaire des PED

La persistance de subventions agricoles dans les pays développés a permis de poursuivre le dumping de leurs excédents sur les marchés mondiaux. Dans ces conditions, les agriculteurs pauvres des PED et des PMA, qui sont à peine soutenus par leurs gouvernements, sont souvent confrontés, sur les marchés mondiaux, à la concurrence des producteurs agricoles plus puissants, qui bénéficient souvent de subventions massives de la part de leurs gouvernements. En conséquence, les producteurs agricoles des pays développés ont tendance à s'enrichir tandis que les agriculteurs des exploitations paysannes pauvres des PED sont de plus en plus appauvris.²

Les questions relatives au commerce des produits agricoles sont traitées par le Comité de l'agriculture, qui donne aux pays membres la possibilité de se consulter sur des questions concernant la mise en œuvre de leurs engagements au titre de l'AsA. Son travail est basé sur les notifications transmises par les Membres concernant leurs engagements. En outre, l'article 18.6

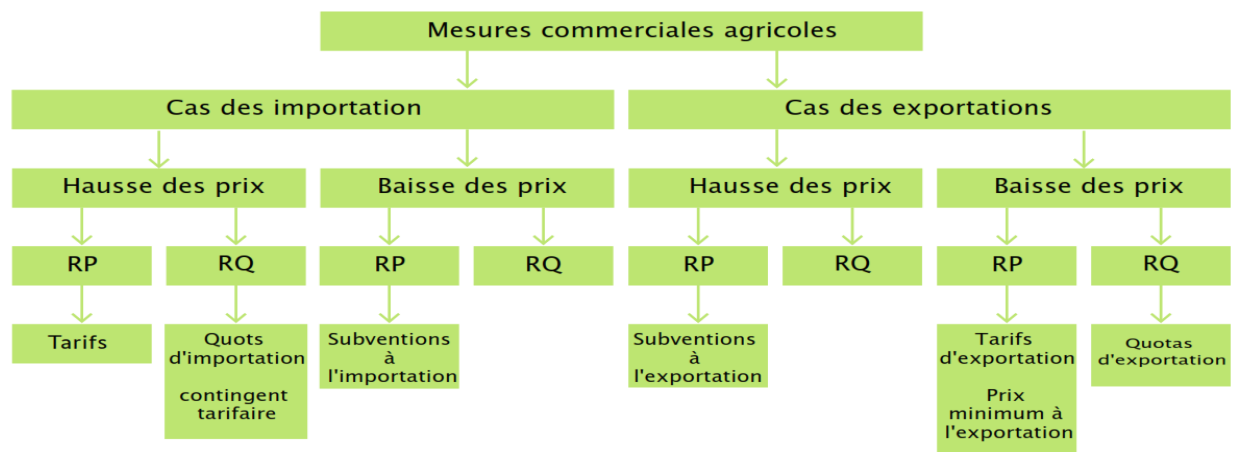
¹ Rocha, C. (2007). Food insecurity as market failure: A contribution from economics. *Journal of Hunger & Environmental Nutrition*, 1(4), 5–22. doi.org/10.1300/J477v01n04_02.

² Nagabhushana, S. (2014). *World trade organisation (WTO): A critical evaluation*. New Delhi. Scholars World A Division of Astral International (P) Ltd, p. 136.

de l'AsA permet aux pays membres de soulever toute question concernant la mise en œuvre des engagements au titre de cet accord (questions spécifiques de mise en œuvre).¹

En effet, la Figure 3.12 montre que les mesures commerciales agricoles sont des outils fiscaux à la disposition des gouvernements qui peuvent être utilisés pour réduire les inefficacités du marché (les conditions d'accès au marché ou les politiques nationales de soutien internes), notamment dans le cas des importations à travers la mise en place de certaines restrictions quantitatives (RQ) ou d'autres restrictions résultant d'une régulation par les prix (RP), ou pour provoquer des effets de distorsion sur le commerce, notamment dans le cas des exportations en offrant des certaines incitations aux producteurs locaux (subventions à l'exportation) à travers la mise en place de certaines régularisations par les prix (PR) ou par les quantités (QR). Cependant, l'utilisation de ces subventions a exacerbé l'insécurité alimentaire dans certains PED, car elles servent souvent à masquer les défaillances des pouvoirs publics, ce qui peut réduire l'efficacité sociale en entraînant une augmentation de ses coûts. Les subventions ont comme conséquence de créer des externalités négatives plutôt que de les réduire.

Figure 3.12. Les mesures de régularisation commerciales agricoles



Source : Hoffken, J., & Dill, J. (2013). Agricultural Trade Policy for Rural Development and Food Security: Handbook for Agricultural Trade Policy Advisory Services in Developing and Emerging Countries. GIZ, p. 25.

Une subvention est considérée comme existante dans le cadre de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (Accord SMC) de l'OMC, s'il existe une contribution financière des pouvoirs publics ou de tout autre organisme public sur le territoire d'un pays membre [...] ou s'il existe une forme quelconque de soutien des revenus ou des prix [...] et qu'un avantage est ainsi conféré. L'Accord sur les subventions précise en outre qu'une contribution financière peut comprendre un transfert direct de fonds (par exemple, des subventions, des prêts et des prises de participation) ; ou de dettes (par exemple, des garanties de prêt) ; des recettes abandonnées ou

¹ OMC. (2020). Tour d'horizon de l'évolution de l'environnement commercial international rapport annuel du directeur général 1 (Mi-octobre 2019 à mi-octobre 2020), WT/TPR/OV/23, p. 79.

non perçues (par exemple, des crédits d'impôt) ; ou la fourniture ou l'achat de biens ou de services. Il y a également subvention si l'État verse un mécanisme de financement, ou confie ou ordonne à un organisme privé de remplir l'une des fonctions décrites.¹

L'AsA de l'OMC va un peu plus loin en définissant a priori certaines catégories de subventions agricoles en fonction de leur effet de distorsion sur les échanges. En plafonnant les formes de soutien ayant le plus d'effets de distorsion sur les échanges, le système encourage les membres à réorienter les subventions vers un soutien interne ayant un minimum d'effets de distorsion sur les échanges et pour lequel aucune limite n'est envisagée. Si cette approche peut convenir à l'élaboration de disciplines commerciales internationales, dans la pratique, même les mesures politiques les plus apparemment "découplées" des décisions de production ont toujours tendance à avoir un certain impact sur le commerce, et avec l'augmentation rapide de ces dépenses dans certaines parties du monde dont notamment aux États-Unis et l'UE et d'autres PED émergents, même un impact commercial faible par dollar peut ne plus rester faible s'il est multiplié par un grand nombre de dollars. Un exemple de cela est fourni par l'UE, qui a considérablement réduit ses subventions ayant des effets de distorsion sur les échanges dans les années 1990 et 2000, mais les a remplacées par des soutiens n'ayant pas ou peu d'effets de distorsion sur les échanges dans le cadre de la catégorie de la "boîte verte" de l'AsA), suscitant des inquiétudes quant au fait que la simple ampleur de ces soutiens aurait inévitablement un certain effet sur la production.² Néanmoins, le traitement des subventions dans l'accord SMC de l'OMC est beaucoup plus restrictif et se caractérise par deux aspects :³

- Premièrement, à l'exception de ce qui est autorisé dans l'AsA, les subventions à l'exportation (et également les subventions au contenu local) sont interdites.
- Deuxièmement, les subventions "spécifiques" qui ont des "effets défavorables" sur d'autres membres peuvent faire l'objet d'une action, ces effets défavorables pouvant prendre la forme d'un préjudice causé à une industrie dans un autre pays membre, de l'annulation ou de la réduction des avantages attendus par un autre membre de l'OMC et d'un "préjudice grave" pour les intérêts d'un autre membre de l'OMC. Les deux premières formes d'effets défavorables sont largement reflétées dans le traitement des subventions par le GATT et peuvent être associées à l'utilisation de droits compensateurs et de plaintes pour non-violation par le pays membre affecté (ORD).

¹ Disponible sur le lien suivant : https://www.wto.org/french/tratop_f/scm_f/subs_f.htm (consulté le 23/01/2020).

² Bellmann, C. (2019). Subsidies and Sustainable Agriculture: Mapping the Policy Landscape. op. cit.

³ Bagwell, K., Bown, C. P., & Staiger, R. W. (2016). Is the WTO passé? *Journal of Economic Literature*, 54(4), 1125-1231.

La partie la plus nouvelle est le préjudice grave qui peut se produire si l'effet d'une subvention offerte par un pays est susceptible d'entraîner une baisse des exportations d'un membre de l'OMC sur ce marché ou sur le marché d'un pays tiers. Il est important de noter qu'une subvention à la production nationale peut faire l'objet d'une action en vertu de l'Accord SMC indépendamment du fait que la subvention annule ou compromette les attentes en matière d'accès au marché associées à une négociation tarifaire antérieure.

a. Les dépenses pour les subventions à l'exportation

Les subventions aux exportations agricoles sont des paiements ou tout autre avantage accordés aux agriculteurs qui les encouragent directement à exporter des produits alimentaires ou agricoles, ou qui y sont subordonnés. Même les avantages indirects sont inclus, par exemple lorsqu'un gouvernement subventionne le coût de l'expédition de produits alimentaires à des clients étrangers. L'aide alimentaire aux pays les plus pauvres n'est pas considérée comme étant une subvention à l'exportation et n'est pas directement affectée par les dispositions de l'AsA. Bien que ces subventions à l'exportation aient été réduites de 36% dans les pays développés en 2001 et ont été réduites dans une moindre mesure dans les PED en 2004.¹

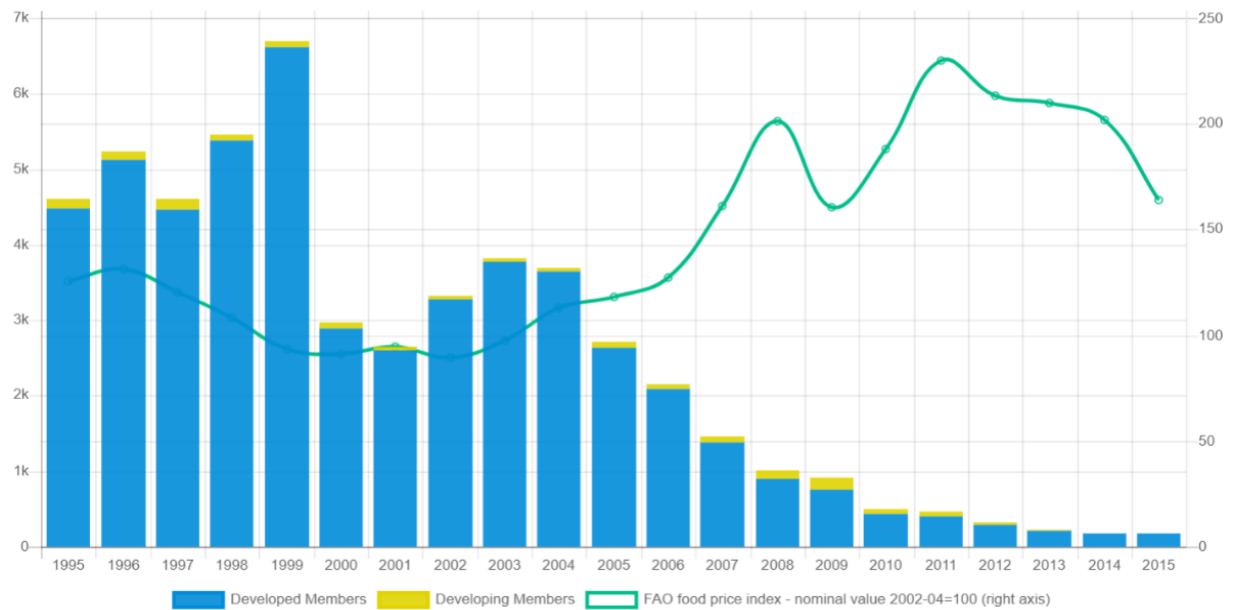
En effet, selon la Figure 3.13, malgré ces engagements, la tendance de la concurrence à l'exportation des pays développés a été orientée à la hausse entre la période 1995-1999, les subventions à l'exportation ont représenté plus de 10 milliards d'euros (soit environ 11 milliards de dollars) par an durant cette période,² et par la suite, cette tendance a été nettement inversée à la baisse, en particulier dans l'UE, qui est de loin le plus grand utilisateur de ces subventions. Ce changement est dû en partie à la réforme des politiques, comme la baisse des prix de soutien dans l'UE ; la hausse des prix alimentaires mondiaux a également joué un rôle relativement important. Les subventions à l'exportation ont toujours été faibles en termes absolus par rapport au soutien interne, et leurs effets de distorsion, bien qu'importants, sont mineurs par rapport à l'impact combiné des subventions internes et des droits de douane encore élevés.

¹ Schaffer, R., Agusti, F., & Dhooge, L. (2014). *International business law and its environment*. Cengage Learning, p. 340.

² ICTSD. (2015). *National Agricultural Policies, Trade, and the New Multilateral Agenda*; ICTSD Programme on Agricultural Trade and Sustainable Development; Information Note; ICTSD, Geneva, Switzerland.

Figure 3.13. Dépenses budgétaires des subventions à l'exportation, 1995-2015

(Millions de dollars EU)



Source : ITC / CNUCED / OMC, disponible sur le lien suivant : <https://developmentfinance.un.org/chart/1552> (consulté le 11/03/2018)

En effet, lors de la conférence ministérielle de Nairobi en 2015, les membres se sont engagés à éliminer les subventions à l'exportation pour les produits agricoles et à élaborer des règles pour d'autres formes de soutien. Ils ont également maintenu le mécanisme de sauvegarde spéciale pour les PED, qui leur permet de relever les droits de douane sur une base ad hoc lorsqu'ils sont confrontés à une augmentation importante des importations ou à une baisse des prix.¹

La décision envisage l'élimination des subventions à l'exportation selon des calendriers différents pour les pays développés et les PED. Des exceptions spécifiques ont été convenues pour certains produits et pour certains membres développés et en développement. Ces exceptions, sous la forme d'une élimination différée des subventions à l'exportation, comme indiqué au Tableau 3.8. Un autre élément important de la décision est la prolongation jusqu'en 2023 du délai accordé aux PED pour l'utilisation de l'article 9.43 de l'AsA*. Les PMA et les NFIDC bénéficient de sept années supplémentaires par rapport aux autres PED, jusqu'à la fin de 2030.²

¹ Juillard, P., Carreau, D., Bismuth, R., & Hamann, A. (2017). *Droit international économique*. 6^e édition, Paris, Dalloz, p. 169.

* L'article 9.4 de l'AsA, qui prévoit des exceptions temporaires pour les PED, leur permettant de subventionner la commercialisation, y compris la manutention et la valorisation ainsi que le transport interne ou international.

² Mermigkas, G., & Krivosos, E. (2017). The World Trade Organization (WTO) Agreement on Agriculture: Export Competition after the Nairobi Ministerial Conference. Trade policy briefs: WTO negotiations. n°. 21. May 2017. FAO.

Tableau 3.8. Date de fin des subventions à l'exportation par catégorie de produits selon la décision de Nairobi

Membre	Produit	Date de fin
Pays développés (en général)	Tous les produits	Élimination immédiate
Canada	Produits laitiers, produits transformés	Fin 2020
Union européenne	- Viande de porc, produits transformés - Sucre	- Fin 2020 - Septembre 2017
Norvège	- Viande de porc, produits laitiers, produits transformés	- Fin 2020
Suisse	- Produits transformés	- Fin 2020
Pays en développement (en général)	Tous les produits	Fin 2018
Brazil	- Coton	- Fin 2016
Colombie	- Coton	- Fin 2016
Afrique du sud	- Coton	- Fin 2016
Turquie *	- 19 produits	- Fin 2022
Venezuela *	- 50 produits	- Fin 2022

La Turquie et le Venezuela ont soumis leurs notifications correspondantes les plus récentes en 2003 et 1998, respectivement. Toutefois, cela ne signifie pas que ces deux membres ont fait usage de cet outil au cours des dernières années. L'outil au cours des dernières années.

Source : Mermigkas, G., & Krivonos, E. (2017). The World Trade Organization (WTO) Agreement on Agriculture: Export Competition after the Nairobi Ministerial Conference. Trade policy briefs : WTO negotiations. n°. 21. May 2017. FAO.

b. Les restrictions à l'exportation

Si les distorsions liées aux subventions à l'exportation ont considérablement diminué, les restrictions à l'exportation sont devenues plus fréquentes, notamment lors des récentes flambées des prix alimentaires de 2007-08, comme expliqué précédemment dans la première section du deuxième chapitre. Au-delà des mesures d'urgence à court terme visant à prévenir les pénuries alimentaires, certains pays ont eu recours à de telles mesures de manière plus permanente.¹

c. Les conditions d'accès au marché

Bien que l'objectif du système commercial d'après-guerre repose sur la libéralisation et le multilatéralisme, en réalité, le protectionnisme et les sentiments mercantilistes ont toujours été présents. Dans presque tous les accords commerciaux multilatéraux, bilatéraux ou régionaux, l'agriculture a bénéficié d'un traitement spécial. Ce traitement exceptionnel reflète un certain nombre de facteurs, dont la plupart peuvent être attribués à l'attention particulière accordée par les gouvernements des pays développés à leurs secteurs agricoles dans l'après-guerre.²

¹ ICTSD. (2015). National Agricultural Policies, Trade, and the New Multilateral Agenda. op. cit.

² O'Brien, R., Goetz, A. M., Scholte, J. A., & Williams, M. (2000). op. cit., p. 141.

Cette attention s'est traduite par une protection tarifaire substantielle pour de nombreux produits de base et par des mesures de soutien des prix mises en œuvre par l'État pour acheter, stocker et souvent exporter les produits excédentaires avec des subventions. Dans de nombreux cas, l'État est devenu le principal acheteur de produits agricoles, les gouvernements ont créé des ministères et organismes spécifiques pour aider, réglementer et surveiller les secteurs agricole et alimentaire. Ce traitement spécial reflétait une série de préoccupations de nature économique, politique et sociale, toutes ancrées dans des récits historiques, selon lesquelles on ne pouvait pas faire confiance aux marchés ouverts dans les secteurs agricole et alimentaire. L'agriculture a été perçue comme quelque peu "différente".¹

Aujourd'hui, le système de la gouvernance mondiale de l'agriculture est fortement inéquitable, dans la mesure où de nombreux pays développés accordent à leurs agriculteurs une protection tarifaire élevée et des subventions généreuses ce qui empêche les exportateurs de produits agricoles des PED d'accéder au marché.

Dans l'AsA, la sécurité alimentaire se trouve présente dans son préambule, mais elle est loin d'être au centre de ses préoccupations. En effet, le préambule rappelle aux parties contractantes que les engagements qu'elles prennent doivent être élaborés "d'une manière équitable" et "compte tenu des considérations autres que d'ordre commercial, y compris dans une double perspective la sécurité alimentaire et la nécessité de protéger l'environnement".

En outre, concernant les mesures qui pourraient avoir produit des effets de distorsion de la production et des échanges et sont donc soumises à des restrictions dans le cadre du système commercial multilatéral. Or, deux des trois cibles de l'ODD 2 liées aux moyens de mise en œuvre sont axées sur l'amélioration du fonctionnement des marchés agricoles. Plus précisément, l'ODD 2.b appelle les pays à :

Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, notamment par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation d'effet équivalent, conformément au mandat du cycle de Doha pour le développement

Les prix moyens des produits agricoles varient considérablement dans le monde. Les droits de douane agricoles en Asie, par exemple, sont les plus élevés du monde, soit environ 15% pour l'Asie de l'Est et 23% pour l'Asie du Sud. En Asie du Sud, les prix agricoles moyens pondérés étaient plus élevés en 2014 qu'en 2008. Cela résulte d'une augmentation des importations de

¹ Josling, T. (2015). Reflections on the Exceptional Treatment of Agriculture in the WTO. In Timothy, J. (Ed.). *Farm Policies and World Markets: Monitoring and Disciplining the International Trade Impacts of Agricultural Policies*, (pp. 122-135). (Vol. 43). World Scientific.

produits à droits de douane plus élevés dans la composition des importations agricoles de la région. En comparaison, les droits de douane pour les produits manufacturés et les ressources naturelles étaient nettement inférieurs en 2014.

Les exportations agricoles des pays d'Afrique subsaharienne vers les pays développés et les économies en transition sont en moyenne soumises aux droits de douane les plus bas, entre 1,4 et 1,8%. Leurs exportations vers d'autres PED sont soumises à des droits de douane plus élevés. Toutefois, si l'on compare leurs exportations à celles de leurs concurrents des différentes régions importatrices, les exportations agricoles des pays d'Afrique subsaharienne sont soumises à des droits de douane relativement moins élevés que ceux de leurs concurrents des régions exportatrices. La Figure 3.14 montre également que le taux tarifaire moyen appliqué aux exportations agricoles de l'Amérique latine vers l'Asie de l'Est a diminué de 0,7% entre 2008 et 2014.¹

Entre 2008 et 2014, les droits de douane sur les produits agricoles ont généralement diminué, à l'exception de ceux liés aux importations et aux exportations en provenance d'Asie du Sud. Si l'on ajoute à cela les droits de douane relativement élevés sur les importations en Asie du Sud, on peut en déduire que cette région est la moins exposée aux accords commerciaux bilatéraux ou interrégionaux avec le reste du monde. La même tendance se retrouve dans les importations et les exportations de l'Afrique sub-saharienne parmi les autres régions de PED, et dans les exportations des économies en transition.²

Figure 3.14. Barrières tarifaires aux exportations agricoles en 2014 et évolution par rapport au niveau de 2008.

		Exporting region						
		Developed countries	East Asia	Latin America	South Asia	Sub-Saharan Africa	Transition countries	W.Asia & N.Africa
Importing region	Developed countries	10.3	8.4	4.5	3.8	1.4	5.1	4
		-0.5	1.3	0.8	-0.2	-1	-1.4	-1.3
	East Asia	12.7	9.1	13	13.3	9.1	19.2	8.8
		-5	-3.5	-0.7	-2.3	0.7	-4.4	-1.5
	Latin America	5.3	11.1	2.2	11.3	12.9	13	11.7
		-0.1	-0.9	-1.7	0.7	0.4	8.7	-0.2
	South Asia	37.9	34	32.1	6.9	17.6	7.9	20.5
		8.3	10.8	0.5	-0.1	1.5	0.1	-5.2
	Sub-Saharan Africa	12	13.3	11	16.3	7.7	6.4	18.5
		-0.9	0.2	-0.1	3.9	-1.5	-11.3	0.6
	Transition countries	10.1	6.1	10.3	5.6	1.8	1.3	6.7
		-0.9	-0.6	-2.8	-0.6	-0.9	1.1	-1.2
	W.Asia & N.Africa	13.7	9.7	6.6	4.3	7.3	22	2.4
		0.1	-1.4	-2.3	0.4	-1.7	14.3	-1.6

Nb. Taux tarifaire moyen de 2014 ; évolution en points de pourcentage par rapport au niveau de 2008 (en gras)

Source: UNCTAD. (2016). Development and globalization facts and figures 2016, p. 18.

¹ UNCTAD, (2016). Development and globalization facts and figures 2016, pp. 17-18.

² Ibid., p. 18.

Dans une telle situation, l'OMC permet à un pays membre de protéger et d'élargir son accès au marché extérieur en contestant les pratiques commerciales extérieures et en défendant ses mesures par le biais d'une procédure de consultation, de litige et de mise en œuvre.¹ Néanmoins, selon Staiger et Sykes (2011), une grande économie ouverte est incitée à imposer en revanche, des normes réglementaires strictes parce que les coûts de conformité sont transférés aux pays étrangers par le biais du commerce international et que la conformité peut être obtenue à moindre coût en raison du nombre croissant de fournisseurs à l'intérieur et à l'extérieur de l'économie.²

d. Les politiques nationales de soutien internes

Si les États-Unis et l'UE, ont considérablement réduit leurs subventions ayant des effets de distorsion sur les échanges dans les années 1990 et 2000, mais en revanche ils les ont remplacées par des aides n'ayant pas ou peu d'effets de distorsion sur les échanges dans la catégorie de la "boîte verte" de l'AsA, ce qui a suscité des inquiétudes quant au fait que la simple ampleur de ces aides aurait inévitablement un effet sur la production dans les PED.

En effet, dans ces pays, les pratiques de production alimentaire continuent d'être façonnées par les restrictions commerciales agricoles nationales ou par les politiques nationales de soutien des prix agricoles et de subvention des revenus. De 2016 à 2018, les pays de l'OCDE ont fourni 325 milliards de dollars de soutien aux producteurs agricoles, dont les trois quarts ont été transférés directement aux producteurs. Ce soutien représente près de 20% des recettes agricoles brutes dans l'ensemble des pays de l'OCDE, contre 30% il y a deux décennies.³

Ces pays n'ont pas encore été disposés à soumettre leurs politiques nationales de soutien agricole à une discipline internationale significative. Les obligations de réduction des soutiens agricoles et de limitation des subventions directes à l'exportation qui ont résulté jusqu'à présent des négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha étaient si modestes qu'elles n'ont obligé ni les États-Unis ni l'UE à entreprendre des réformes autres que celles déjà envisagées pour d'autres raisons telles que des contraintes budgétaires.

- Les politiques agricoles de soutien interne des États-Unis :

En effet, comme illustré dans la Figure 3.15, les mesures de soutien interne à l'agriculture sont élevées dans les États-Unis malgré que dans l'ensemble, les distorsions causées par les aides publiques aux producteurs agricoles ont considérablement diminué au cours de la dernière décennie. L'"estimation du soutien aux producteurs", une mesure de la part du revenu agricole américain provenant des programmes gouvernementaux, est passée de 22% en 1986-88 à 10% en 2016-18. En fait, la loi agricole américaine adoptée en 2014 a mis fin aux paiements directs en

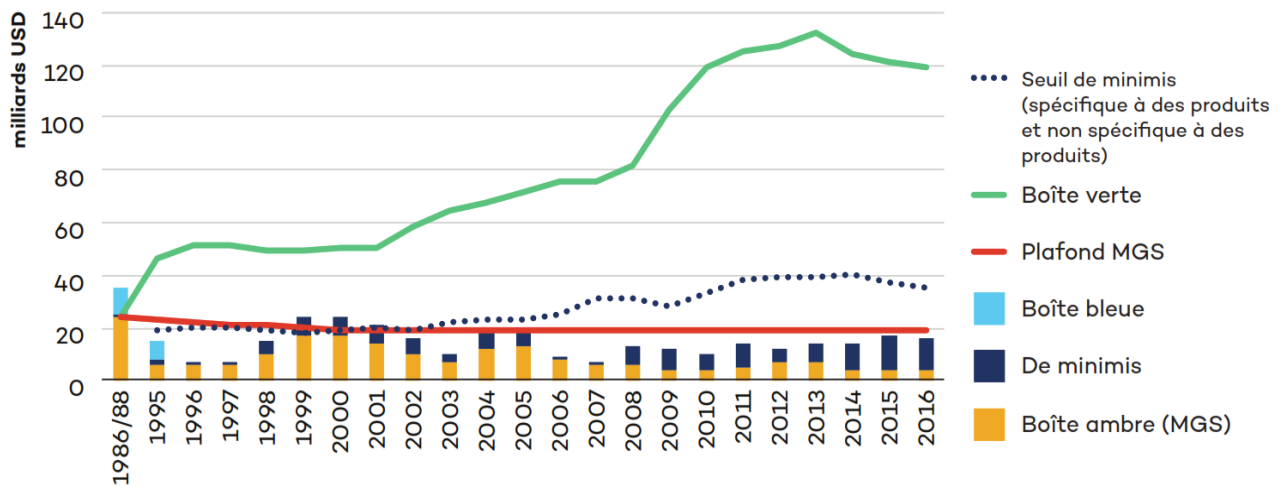
¹ Bahri, A., (2018). *op.cit.*, p. 14.

² Staiger, R. W., & Sykes, A. O. (2011). *op. cit.*

³ Irwin, D. A. (2020). *op. cit.*, p. 266.

espèces aux agriculteurs, bien que ces derniers disposent toujours d'un filet de sécurité important sous la forme d'une assurance récolte et d'une aide en cas de catastrophe.¹

Figure 3.15. Soutien interne à l'agriculture aux États-Unis (1986-2016)



Source: Glauber, J. W., Hepburn, J., Laborde, D., & Murphy, S. (2020). Que pourraient signifier les tendances en matière de politiques agricoles nationales face aux efforts d'adaptation des règles de l'OMC concernant les mesures de soutien interne ? IISD Rapport. Winnipeg, Canada. IISD, p. 12.

Pour les États-Unis, le plafond de la MGS sur les subventions du programme de la boîte orange (ombre) est de 19,1 milliards de dollars.² Ces paiements comprenaient les subventions d'assurance récolte, les paiements ARC (Agricultural Risk Coverage) et PLC (Price Loss Coverage) versés sur ce que l'on appelait les acres de base génériques, les soutiens des prix du marché pour le sucre, la commercialisation, les paiements de prêts d'assistance et les subventions de taux d'intérêt. Les soutiens de la boîte orange (ombre) non spécifiques à un produit comprenaient les subventions à la production généralement disponibles (telles que les subventions aux frais de pâturage, les subventions au stockage, les subventions aux assurances pour l'ensemble de l'exploitation et les subventions à l'irrigation) et les paiements au titre du programme ARC et PLC.³

De façon générale, depuis le début des déclarations en 1995, les niveaux de soutien interne des États-Unis, tels que mesurés par la MGS déclarée, sont restés en dessous des limites fixées par l'OMC. Si on inclut le soutien de minimis, la MGS totale aurait dépassé les limites en 1999-2001. En raison de la nature anticyclique de nombreux programmes agricoles américains, les dépenses et les niveaux de la MGS peuvent connaître des changements d'une année à l'autre en

¹ Irwin, D. A. (2020). op. cit., p. 266.

² Glauber, J. W., & Efland, A. (2018). US agricultural policy. In Meyers, W. H., & Johnson, T. (Eds.). *Handbook of International Food and Agricultural Policies: Volume I: Policies for Agricultural Markets and Rural Economic Activity*, (pp. 17-41). World Scientific

³ Glauber, J. W. (2019). Agricultural trade aid: Implications and consequences for US global trade relationships in the context of the World Trade Organization. American Enterprise Institute, Report, Nov.

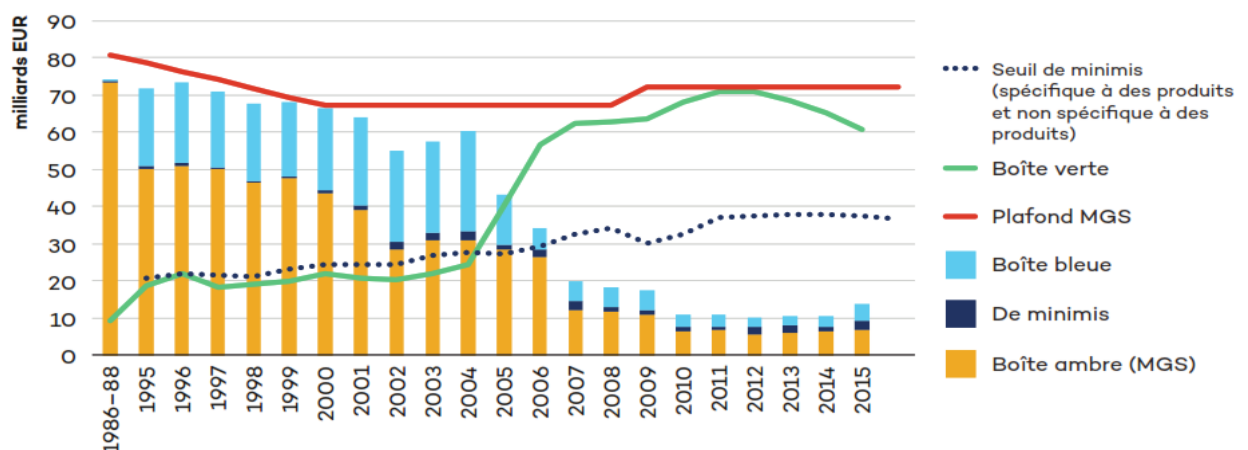
fonction des prix, ce qui a suscité des inquiétudes quant à la possibilité que les nouveaux programmes ne respectent pas les limites de la MGS si les prix des principaux produits de base devaient tomber à de faibles niveaux. En outre, les subventions américaines ont été critiquées pour avoir fait baisser les prix mondiaux des produits agricoles de base, réduisant ainsi les revenus des agriculteurs pauvres d'autres pays qui produisent des produits de base en concurrence avec les exportations américaines. Cette question s'inscrit dans le cadre d'une controverse mondiale sur la politique américaine en matière de coton, liée à la contestation réussie par le Brésil des programmes américains de soutien au coton dans le cadre de l'accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires, qui a conclu que les subventions américaines causaient un préjudice grave aux producteurs de coton du Brésil.¹

- **Les politiques agricoles de soutien interne de l'UE**

Dans le cas de l'UE, ces politiques de protection et de subventions agricoles ont été regroupées dans une politique régionale à travers les institutions de gouvernance de la politique agricole commune (PAC) qui implique un éventail perplexité de subventions et d'autres programmes qui occupent environ 40% du budget de l'UE. Certaines organisations internationales telles que l'OMC, l'OCDE et bien d'autres PED, ont tenté à plusieurs reprises d'imposer des restrictions aux politiques de subventions agricoles et de soutien des prix dans les pays développés, mais les associations d'agriculteurs bien organisées politiquement dans ces pays ont exercé une influence suffisante pour maintenir les systèmes de subventions lucratifs en place.

En effet, comme présenté dans la Figure 3.16, pour la période 1986-88 quand les négociations du cycle d'Uruguay étaient en cours jusqu'au 2015.

Figure 3.16. Soutien interne à l'agriculture dans l'UE (1986-2015)



Source: Glauber, J. W., Hepburn, J., Laborde, D., & Murphy, S. (2020). Que pourraient signifier les tendances en matière de politiques agricoles nationales face aux efforts d'adaptation des règles de l'OMC concernant les mesures de soutien interne ? IISD Rapport. Winnipeg, Canada. IISD, p. 13.

¹ Glauber, J. W., & Effland, A. (2018). op. cit.

L'UE consacre la majeure partie de son soutien aux paiements directs. S'il s'agit essentiellement d'une aide au revenu découplée, ces paiements sont de plus en plus conditionnés à des exigences environnementales.¹ Néanmoins, l'UE a réduit son estimation de soutien aux producteurs de 39% en 1986-88 à 19% en 2010-12, où elle est restée depuis. Les paiements publics aux agriculteurs sont également passés du soutien des prix, qui faussait les marchés parce qu'il incitait les agriculteurs à surproduire, au soutien des revenus, qui dissocie le transfert financier de la décision de produire.²

Tout récemment, les PED se sont alors rendu compte qu'ils avaient signé un accord qui donnait aux pays développés le droit de continuer à soutenir leur agriculture plus ou moins autant qu'ils le fassent avant le Cycle d'Uruguay grâce à une mesure globale très généreuse des niveaux de soutien (gonflés par les prix relativement bas en vigueur pendant la période de base 1986-88), un accès illimité à la catégorie bleue, ainsi que des mesures non consolidées au titre de la catégorie verte.³

Ses subventions annuelles des pays développés, qui s'élèvent à 300 milliards de dollars, sont donc le témoignage du déséquilibre flagrant du commerce international des produits agricoles. On estime que l'élimination des subventions des pays développés triplera le commerce agricole net des PED. Le gain estimé pour tous les pays, tant développés qu'en développement, serait d'environ 100 milliards de dollars si les subventions et les droits de douane dans les pays développés étaient éliminés.⁴

Alors même que l'OMC évoque les avantages de la suppression des subventions dans les PED, l'organisation ignore plusieurs vérités dérangeantes sur le marché mondial, notamment le fait que les économies les plus pauvres pourront tirer le plus grand profit à mesure que les pays développés réduiront leurs subventions. Malheureusement, c'est en raison de l'incapacité de l'OMC à s'occuper des économies enracinées des pays puissants que l'on s'interroge encore sur sa capacité à réduire équitablement les barrières commerciales.⁵

Les PMA, les PED enclavés et les petits États insulaires en développement (PEID) sont souvent très désavantagés lorsqu'ils sont en concurrence sur les marchés agricoles avec les pays développés et émergents. L'une des principales raisons est l'écart de productivité du travail qui existe en général entre les pays développés et ces. Les pays développés et les pays émergents (nouvellement industrialisés) disposent des ressources nécessaires pour augmenter la

¹ ICTSD. (2015). National Agricultural Policies, Trade, and the New Multilateral Agenda. op. cit.

² Irwin, D. A. (2020). op. cit., p. 267.

³ Konandreas, P., George, M. (2014). op. cit.

⁴ Ragavan, S. (2012). Patent and trade disparities in developing countries. Oxford University Press, p. 270

⁵ idem.

productivité par hectare. Ces pays ont tendance à avoir un vaste segment d'exploitations agricoles orientées vers l'exportation qui utilisent de manière significative des intrants externes pour remplacer la main-d'œuvre, notamment les technologies mécanisées et chimiques. En revanche, les PMA ont tendance à avoir un taux d'emploi comparativement plus élevé dans le secteur agricole, mais produisent moins de denrées alimentaires. Cela met en évidence des différences significatives de productivité par travailleur agricole actif. La libéralisation des marchés ne permet pas de combler cet écart, et l'ouverture des marchés dans ces pays pourrait aggraver ce problème.¹

¹ Johnson, H. (2018). *op.cit.*, p. 279.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons cherché à présenter quelques éléments de réflexion sur la question de l'implication de l'OMC dans la GMSE. Au sein de l'OMC, il s'agit de l'AsA qui s'applique sur le commerce des produits agricoles et qui constitue donc, pour les pays membres, la référence de base des négociations sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Ce chapitre nous a permis de voir comment les subventions agricoles dans les pays développés sont depuis longtemps reconnues en tant qu'une composante des politiques gouvernementales et qui ont largement servi à la mise en valeur des ressources agricole et à la poursuite de différents objectifs politiques en faveur de ces pays dont notamment le contrôle des marchés mondiaux en détriment les PED.

Toutefois, comme nous l'avons vu dans ce chapitre et au cours des chapitres précédents, ce type de soutien influence largement les modèles de production et de consommation, avec des effets potentiellement significatifs sur la pauvreté, la sécurité alimentaire et d'autres préoccupations liées à la durabilité telle que le changement climatique et les pratiques de gestion des terres et les répercussions de ces contraintes pèsent lourdement sur les PED.

Pour ces raisons, ce chapitre a fait apparaître également que les PED bénéficient d'un certain nombre de dispositions dérogatoires dans le cadre de l'AsA, énoncées dans un certain nombre d'articles. En effet, l'existence de ces dispositions est censée apporter des avantages à tous les pays participants, dont certaines prévoient l'obligation pour les pays développés d'accorder toute leur attention aux besoins spéciaux et aux conditions particulières des PED. Elles comprennent, entre autres, la reconnaissance de la différenciation existante entre les membres de l'OMC et le traitement spécial de tous les PED membres.

Néanmoins, bien que l'AsA soit mis en œuvre en mettant davantage l'accent sur le secteur agricole et en accordant une priorité spécifique aux PED en termes de développement rural et de sécurité alimentaire comme base principale de l'agriculture, il a été constaté que la réduction effective des subventions par les pays développés et l'adoption de disciplines plus strictes pour empêcher ces pays de contourner leurs engagements n'ont pas été opérées de manière satisfaisante.

Comblant les insuffisances que présente le régime commercial actuel est devenu un élément clé depuis le lancement du premier cycle de négociations commerciales de Doha pour le développement (PDD). Dans ces négociations, la question de l'agriculture demeure toujours une source de conflits entre les pays membres. Elle s'avère à nouveau être la pierre d'achoppement principale que nous allons aborder dans le quatrième chapitre de cette thèse.

Chapitre 4. Les PED et les questions de la sécurité alimentaire durable dans les négociations de l'AsA

Introduction

Compte tenu des grands préjudices causés à leur développement et à leurs exportations, les PED doivent faire avancer les négociations sur les questions qui pourraient finir par nuire à leurs économies dans le cadre de l'AsA. Pour les pays agro-exportateurs, l'obtention d'un accès effectif aux différents marchés est indispensable à leur développement et c'est pourquoi les négociations sur ce pilier restent en tête de leurs agendas. Pour les pays importateurs, il s'agit également d'un moyen déterminant pour pouvoir assurer une sécurité alimentaire durable et mettre en relation les fournisseurs et les acheteurs dans les régions à déficit alimentaire.

Dans les négociations commerciales de l'OMC, il existe un débat de longue date sur la question de savoir si les règles de l'OMC sont compatibles avec les efforts déployés pour renforcer le développement et la sécurité alimentaire dans les PED et si la poursuite de ces négociations pour soutenir davantage la libéralisation des politiques commerciales et agricoles peut favoriser ou entraver les efforts des PED dans la poursuite de ces politiques du développement interne.

En effet, dans ce chapitre, nous avons fait le choix d'étudier la problématique de la participation des PED à l'OMC, nous analysons les débats menés sur certains enjeux impliquant les PED dans les NCM de l'OMC pour réformer le secteur agricole et à renforcer le rôle du marché dans l'orientation des politiques appliquées dans ce secteur. Le premier objectif de la première section consiste à examiner la question de la différenciation entre les PED dans le contexte de l'OMC et à mieux comprendre les enjeux de l'application des règles de l'OMC sur les PED. Le deuxième objectif consiste à étudier la nécessité d'accorder un traitement spécial et différencié aux PED. En examinant ces questions, nous serons amenés à observer comment ces pays collaborent et contribuent d'une manière directe aux activités principales de cette organisation à travers les coalitions. Nous allons également, examiner les enjeux de la participation des PED à l'OMC et essayer de fournir une description de la situation des PED dans les négociations de l'OMC dans le domaine de l'agriculture et de déterminer la position de ces pays sur certaines questions en cours de négociation.

Dans cette optique, le chapitre présente également dans la deuxième section, les orientations des PED en réponse aux défis posés par les impasses prolongées de l'OMC, en analysons la place des PED dans les perspectives de réforme de l'OMC et enfin, le dernier point de cette section examine et évalue les différentes voies possibles pour que les PED puissent parvenir à assurer leur développement économique et atteindre ainsi leur sécurité alimentaire.

Section 1. Les PED dans les négociations agricoles

1.1. Les PED dans les négociations agricoles

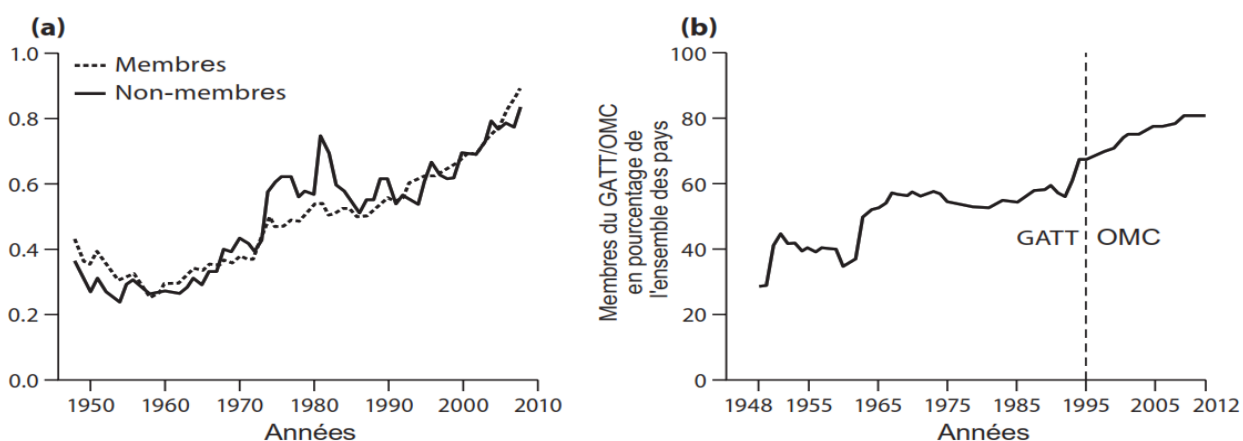
1.1.1. La différenciation entre les PED au sein de l'OMC

a. Les PED et le système d'auto-classification de l'OMC

Lorsque le GATT a commencé à réglementer multilatéralement les relations commerciales internationales en 1947, il ne comptait que 23 membres. Une grande majorité était constituée de pays à revenu élevé, avec quelques pays à revenu moyen et aucun pays à faible revenu. Aujourd'hui, le successeur du GATT, l'OMC, compte désormais 164 membres (en juillet 2016) et 23 autres pays négocient actuellement leur adhésion (au 3 mars 2020). Il ne reste donc que 17 pays en dehors du système de l'OMC, dont les plus importants sont l'Éthiopie, l'Érythrée, la Corée du Nord, la Somalie et le Turkménistan.¹

La Figure 4.1 montre que l'ouverture commerciale a augmenté de manière égale entre les membres et les non-membres et fait apparaître une augmentation du nombre de membres suite à la création de l'OMC.²

Figure 4.1. (a) Ouverture commerciale et (b) évolution du nombre de membres du GATT/OMC



Source: Davis, C. L., & Wilf, M. (2015). WTO membership. In Martin, L. L. (Ed.). *The Oxford handbook of the political economy of international trade*, (pp. 380-399). Oxford University Press.

En vertu du GATT de 1947, le terme " en développement " était utilisé pour désigner le pays dont l'économie « . . . ne peut assurer à la population qu'un faible niveau de vie et en est aux premiers stades de son développement ». ³ Tout comme le concept de développement échappe à une définition cohérente et uniforme, la description juridique d'un "pays en développement" reste également difficile à déterminer. ⁴

¹ OMC. (2020). Rapport Annuel 2019 Organisation Mondiale du Commerce, OMC, Genève, p. 192.

² de Melo, J., & Olarreaga, M. (2020). Trade related institutions and development. In Baland, J. M. (Eds). *The Handbook of Economic Development and Institutions*, (pp. 255-307). Princeton University Press.

³ Bahri, A. (2018). *op. cit.*, pp. 21-22.

⁴ Rolland, S. E. (2012). *op. cit.*, p. 78.

Dans la pratique, les pays se sont désignés comme "en développement" soit lors de la création de l'OMC, soit dans le cadre de leurs négociations d'adhésion.¹

Les accords de l'OMC n'ont fourni aucune définition ou classification de ce terme, car ils ont incorporé un système d'auto-classification. L'OMC permet aux États membres de se désigner eux-mêmes comme pays développés ou en développement. Tandis que les pays les moins avancés (PMA) sont ceux qui ont été désignés comme tels par l'ONU, qui est fondée sur le PNB par habitant, le capital humain et les indicateurs de vulnérabilité économique.

Le système d'auto-classification de l'OMC a donné naissance à un groupe large et hétérogène parmi les PED, car il va des petites économies qui reposent principalement sur l'agriculture de subsistance aux grandes économies émergentes comme la Chine, le Brésil, le Mexique et l'Inde. À une extrémité de cette catégorie, il y a des pays à revenu élevé comme l'Argentine et la Corée, l'autre extrémité, le même groupe comprend les pays les moins avancés dont le revenu par habitant et le PIB sont très faibles.

La catégorie des PED comprend un grand nombre de nations, une classification simple et limitée telle qu'adoptée par l'OMC ne peut refléter le poids réel de ces pays ni l'ensemble de leurs intérêts ou de leurs objectifs, c'est pourquoi ils peuvent être divisés comme suit :²

- Classification sur la base du PIB par habitant,
- Classification sur la base de la position commerciale nette,
- Classification sur la base des caractéristiques communes,
- Classification sur la base du développement humain,
- Classification sur la base de la situation géographique.

Ces pays ont donc des niveaux de développement, des tailles de marché et des intérêts commerciaux extérieurs très différents. En outre, ils ont une expérience extrêmement diversifiée dans la participation au Mémoire d'accord de l'OMC, certains d'entre eux ayant participé activement, tandis que d'autres n'ont eu qu'une expérience de participation minimale, voire aucune, au Mémoire d'accord.³

Par exemple, de janvier 1995 à janvier 2017, le Brésil a déposé 30 plaintes auprès de l'Organe de règlement des différends (ORD) et a répondu à 16 plaintes, tandis que Cuba a déposé une seule plainte et n'en a répondu à aucune au Mémoire d'accord de l'OMC. Il n'est donc ni réalisable

¹ Wolf, R. (2008). Can the Trading System Be Governed? Institutional Implications of the WTO's Suspended Animation. In: Alexandroff, A. S. (Ed.). *Can the World Be Governed? Possibilities for Effective Multilateralism*, (pp. 289-352). Waterloo: Wilfrid Laurier University Press.

² Singh, G. (2017). *Subsidies in the Context of the WTO's Free Trade System: A Legal and Economic Analysis*. Springer, pp. 21-22.

³ Sieber-Gasser, C. (2016). *Developing Countries and Preferential Services Trade*. Cambridge International Trade and Economic Law. Cambridge: Cambridge University Press, p. 12.

ni significatif d'identifier et d'analyser l'utilité et les faiblesses des stratégies communes qui peuvent être utilisées, d'une manière générale, par tout pays "en développement" membre qui s'efforce de faire respecter ses droits au sein de l'OMC.¹

Les pays membres qui sont classés dans la catégorie des PED peuvent revendiquer plusieurs types d'exceptions à la clause NPF. Ces clauses prennent principalement la forme d'un système de préférences généralisées (SPG) et d'un traitement spécial et différencié (TSD).² Cependant, il convient de noter ce qui suit :³

- Les accords existants et le programme de Doha comportent plusieurs demandes de traitement spécial et différencié. Au sein de l'OMC, le recours généralisé à ces exceptions grâce au statut de "pays en développement" n'aide pas cette organisation à progresser, et ce, autant pour la Chine que pour l'Ouganda à titre d'exemple, qui doivent être traité sur un pied d'égalité en ce qui concerne leur capacité à participer aux négociations ou à assumer de nouvelles obligations.
- En outre, la déclaration de Doha contient d'importantes offres d'assistance technique dans de nombreux domaines, mais ces efforts détournent des ressources rares du Secrétariat de l'OMC de l'appui aux négociations ; ces ressources sont, en tout état de cause, insignifiantes par rapport à d'autres organisations internationales dont les budgets sont supérieurs à celui de l'OMC.

Néanmoins, en raison de ce type de manque de souplesse dans la définition des critères généraux, une grande partie du débat de Doha porte désormais sur les critères permettant de distinguer trois groupes de Membres :⁴

- Ceux auxquels toutes les règles s'appliquent,
- Ceux pour lesquels certaines exigences sont assouplies et,
- Ceux pour lesquels aucune nouvelle obligation ne s'applique.

Les PMA obtiendront, en effet, le traitement le plus "gratuit", en particulier dans la manière dont les flexibilités sont intégrées dans les propositions sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA).

¹ Bahri, A. (2018). op. cit., p. 21-22.

² Singh, G. (2017). op. cit., p. 22.

³ Wolf, R. (2008). op. cit.

⁴ Ibid.

b. La diversité des profils agricoles et de sécurité alimentaire des PED

La situation des PED au sein de l'AsA de l'OMC est donc très variée et dépend dans une large mesure des profils agricoles et de sécurité alimentaire d'un pays à l'autre. En effet, comme les PED ont des profils agricoles et de sécurité alimentaire différents, des vulnérabilités différentes aux chocs de prix extérieurs dans l'agriculture et des besoins différents en matière de stabilisation des prix et de politiques de soutien, il suffit ici de dresser la carte des profils agricoles et de sécurité alimentaire de certains sous-groupes importants pour illustrer autrement le regroupement des PED au sein de l'OMC aussi différents en termes de taille, de population, de richesse et de capacités commerciales, de conditions géographiques et politiques.

- **Les PED exportateurs de produits agricoles** : Certains PED sont d'importants exportateurs de produits agricoles. C'est le cas du Brésil, pour le sucre et le soja, de l'Argentine pour le soja et de la Thaïlande pour le riz, pour n'en citer que quelques-uns. Ces pays doivent agir avec prudence dans leurs politiques de prix intérieurs, car leur action unilatérale aurait probablement des répercussions au-delà de la frontière.¹

Un groupe qui se recoupe partiellement comprend d'autres grandes économies diversifiées, dont la structure de l'emploi est encore largement agraire, comme l'Inde et la Chine. Ces pays se distinguent par le fait qu'ils sont confrontés à des problèmes urgents d'équité et de sécurité alimentaire, notamment en termes d'écart de revenus ruraux et urbains. La réglementation commerciale des politiques nationales de stabilisation des prix soulève ici des questions particulièrement difficiles à résoudre, principalement pour les produits alimentaires de base et notamment le riz. D'une part, les règles commerciales devraient permettre de stabiliser les prix intérieurs dans ces pays, y compris à des niveaux de soutien. En effet, la stabilisation et le soutien des exploitations agricoles sont ici essentiels pour la stabilité sociale et politique. Elle ne sert pas seulement les préoccupations de politique intérieure, elle sert aussi les intérêts des consommateurs à l'échelle mondiale.

En fait, si la Chine ou l'Inde abandonnaient leurs politiques de soutien à l'agriculture et de réserves et s'ils dépendaient davantage du marché mondial, les marchés céréaliers subiraient d'importants chocs de demande, qui seraient transmis aux consommateurs ailleurs. D'autre part, les contraintes qui pèsent sur l'espace politique doivent être fixées au niveau multilatéral, afin d'éviter les abus. En fait, ces pays ont d'énormes dépenses budgétaires pour la stabilisation de leurs agricultures et les politiques de soutien. En outre, bien que ces pays soient peu orientés vers l'exportation, celle-ci demeure élevée en termes absolus. Si l'utilisation de politiques de

¹ Musselli, I. (2017). *Agriculture, Price Stabilisation and Trade Rules: A Principled Approach*, Leiden, Nederland, Brill, p. 217.

subvention dans ces pays aboutit à une augmentation de la production qui sera ensuite vendue sur les marchés étrangers, cela pourrait nuire gravement aux producteurs paysans d'autres régions du monde.¹

Les PED importateurs nets de denrées alimentaires : Une autre catégorie comprend les PED importateurs nets de denrées alimentaires. Il s'agit d'économies en développement relativement grandes et différenciées, principalement dans le groupe à revenu intermédiaire inférieur. Ils sont fortement dépendants des importations de denrées alimentaires de base et, en général, des exportations de cultures de rente. Parmi ces pays figurent le Sénégal et la Côte d'Ivoire, fortement dépendants des importations de riz asiatique, ainsi que quelques pays d'Afrique du Nord (Égypte, Maroc et Tunisie). Dans tous ces pays, les consommateurs urbains ont une influence politique et l'inflation des prix des produits de base, qu'il s'agisse d'aliments de base ou de combustibles, est politiquement très sensible.

Les pays vulnérables aux fluctuations des prix extérieurs des produits agricoles de base : Un autre groupe de pays présentant des caractéristiques distinctes est un sous-ensemble de PED particulièrement vulnérable aux fluctuations des prix extérieurs des produits agricoles de base : les petites économies en développement qui dépendent des exportations d'un seul produit. Il s'agit d'États relativement petits dans les groupes à revenu moyen et faible. Ils sont généralement des importateurs nets de denrées alimentaires et dépendent d'une ou, au mieux, de deux cultures commerciales pour l'essentiel de leurs recettes d'exportation. Quelques exemples incluent les petits États insulaires en développement des Caraïbes, qui dépendent fortement des exportations de sucre et/ou de bananes, ainsi que quelques États d'Afrique subsaharienne. En tant que "preneurs de prix" tant pour les importations que pour les exportations, ces pays sont extrêmement vulnérables aux chocs exogènes des prix des produits agricoles. À certains égards, ils sont les otages des décisions politiques des grands donneurs de prix.

- **Les PMA :** La dernière catégorie comprend les PMA, comme reconnue par le Conseil économique et social des Nations Unies. Il s'agit de pays à faible revenu qui souffrent de graves obstacles structurels au développement durable. Les infrastructures de marché fonctionnent mal et les contraintes aiguës du côté de l'offre persistent. Dans les sociétés encore largement agraires, les LDCS agricoles ont tendance à présenter une structure duale, avec un secteur d'exportation orienté commercialement dans les cultures de rente et la production vivrière de denrées de base. Les règles commerciales donneront à ces pays une marge de manœuvre totale pour mener des politiques de stabilisation agricole favorables aux moyens d'existence ruraux et à la sécurité

¹ Musselli, I. (2017). op. cit., p. 218.

alimentaire. Les principes d'équité appellent à une "particularisation" des règles commerciales, en tenant compte de ces différences.

Comme nous l'avons déjà souligné auparavant, les pays classés aujourd'hui comme PED à l'OMC constituent un groupe de pays très hétérogène. On peut trouver dans ce grand groupe des pays plus émergents, mais aussi un grand nombre de pays pauvres qui souffrent d'une situation difficile en matière de sécurité alimentaire.

Dans une étude réalisée par *Kasteng, Karlsson et Lindberg (2004)*, qui vise à déterminer la façon la plus appropriée pour différencier les PED au sein de l'OMC en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire. Un aspect important a été fixé est celui d'identifier et de développer de différents critères pertinents et objectifs qui serviront de base à une différenciation entre les PED au sein de l'OMC.¹

En effet, dans le domaine de l'agriculture, on peut trouver qu'au sein de l'OMC que certains PED ont suggéré d'étendre et de renforcer le traitement spécial et différencié (TSD) afin de protéger leur agriculture, de lutter contre la pauvreté et de créer de nouvelles possibilités d'exportation. Tandis que d'autres PED producteurs agricoles performants qui exportent des quantités importantes ont plaidé pour un meilleur accès aux marchés des pays développés.

Pour ces raisons, les auteurs ont présenté une nouvelle approche de différenciation entre les PED au sein de l'OMC en ce qui concerne l'AsA. Au total, ils ont présenté cinq groupes différents de PED :²

- Les pays les moins avancés (PMA) (50 pays),
- Les pays en situation d'insécurité alimentaire, à l'exception des PMA (34 pays)
- Les PED ayant des besoins particuliers en matière de développement rural (44 pays)
- Les principaux PED exportateurs nets de produits agricoles (4 pays)
- Les PED émergents (14 pays)

La question de la différenciation entre les PED au sein de l'OMC est étroitement liée à la discussion sur le TSD et aux NCM en cours sur l'agriculture dans le cycle de Doha pour le développement. Cette approche d'une nouvelle différenciation entre les PED au sein de l'OMC est donc présentée avec des suggestions provisoires sur les nouvelles dispositions de l'AsA relatives au TSD concernant les cinq groupes de pays qui sont identifiés. Les auteurs de cette étude ont inclus tous les pays membres et observateurs de l'OMC (environ 180 pays au total en 2004).

¹ Kasteng, J., Karlsson, A., Lindberg, C, (2004). op. cit.

² Ibid.

Outre la classification générale des PED à l'OMC, l'AsA distingue aujourd'hui deux sous-groupes de PED : les pays les moins avancés (PMA) et les PED importateurs nets de produits alimentaires (PDINDA). Entre ces deux sous-groupes de PED, seule la catégorie des NFIDCs est définie sur la base d'un critère spécifique concernant un indicateur de disponibilité alimentaire dans les pays. Cependant, il ne semble pas y avoir de corrélation convaincante entre le fait qu'un pays est un importateur net de denrées alimentaires et son statut en matière de sécurité alimentaire. La position commerciale nette ne nous dit rien sur le coût d'obtention de la nourriture ou sur la vulnérabilité des pays aux changements de prix ou à d'autres mesures qui affectent la disponibilité de la nourriture. La catégorie des NFIDCs est, en outre, un groupe très hétérogène où les pays ont des caractéristiques différentes et ont atteint des niveaux de développement différents.¹

Il ressort de ce qui précède que les deux sous-groupes actuels de PED de l'OMC ne sont pas les plus appropriés et semblent ne pas prendre en compte les intérêts des PED en ce qui concerne le critère de la sécurité alimentaire. Il est également évident que la classification générale des PED de l'OMC est trop hétérogène pour parvenir à un TSD plus approprié et opérationnel pour les PED dans l'AsA. En outre, il existe une contradiction apparente entre le principe de non-discrimination et d'égalité de traitement au sein de l'OMC, d'une part, et la différenciation plutôt arbitraire entre les pays dans différents accords commerciaux de libre-échange (ALE) bilatéraux et régionaux, d'autre part. L'intérêt majeur que suscite aujourd'hui le nouveau TSD rend encore plus difficiles l'inventaire et la compréhension des dispositions spécifiques des différents pays. Une différenciation entre les PED fondée sur des critères pertinents et objectifs différents pourrait donc être hautement justifiée.²

En ce qui concerne les PMA, le secteur agricole connaît des difficultés particulières. Dans l'ensemble, ils sont beaucoup moins intégrés dans l'économie mondiale que les PED en tant que groupe, et ils sont confrontés à un déficit commercial important et croissant dans le domaine de l'agriculture. Ils présentent également un faible degré d'intégration de leur secteur agricole dans les marchés mondiaux par rapport à l'ensemble des autres PED.

De nombreuses études économiques ont tenté d'estimer les gains potentiels de la libéralisation du commerce agricole pour les PED. Avant la réunion ministérielle de Cancún en 2003, la Banque mondiale était très optimiste quant aux bénéfices potentiels de la libéralisation du commerce agricole, en estimant à plus de 500 milliards de dollars les bénéfices de la libéralisation pour les PED. Une autre étude a montré qu'une conclusion réussie du cycle de Doha sur l'agriculture

¹ Kasteng, J., Karlsson, A., Lindberg, C. (2004). op. cit.

² Ibid.

aurait le potentiel de faire bénéficier les PED de quelque 142 milliards de dollars par an dans ce seul secteur. Toutefois, depuis Cancún, la Banque mondiale a revu ses chiffres à la baisse, la part des bénéficiaires pour les PED ayant considérablement diminué. Cette révision à la baisse est due à plusieurs facteurs, notamment l'utilisation de taux de droits appliqués plutôt que consolidés et la reconnaissance de la réalité selon laquelle la libéralisation mondiale complète n'est même pas dans le scénario le plus optimiste - susceptible de se produire au cours du cycle de Doha. Dans une étude réalisée en 2005, Anderson, Martin et van der Mensbrugghe ont constaté que les PED ont effectivement des avantages à tirer de la libéralisation de l'agriculture, mais que l'ampleur de ces avantages dépendra fortement du niveau des réductions des droits de douane et des subventions.¹

Diversité des niveaux de sécurité alimentaire dans PED : En matière de sécurité alimentaire, les PED ne sont pas tous dans la même situation ; on peut les classer sommairement en trois groupes :²

- Un groupe qui assure localement sa production pour nourrir ces populations et enregistre éventuellement un excédent exportable ; ce groupe doit simplement maintenir son équilibre en tenant compte de sa croissance démographique ;
- L'autre groupe est constitué de pays qui dépendent de l'exportation de quelques produits (pétrole, gaz, textiles, etc.) et qui, en cas de manque ou d'insuffisance de ressources agricoles, ont les moyens financiers nécessaires pour importer suffisamment de nourriture pour assurer leur sécurité alimentaire ;
- Enfin, le troisième groupe concerne les PMA, dont les ressources, y compris agricoles, sont très limitées et c'est précisément dans cette catégorie de pays que le problème de la sécurité alimentaire est le plus préoccupant.

Comme nous l'avons vu dans le premier et le deuxième chapitre, les politiques internationales mondiales depuis plusieurs décennies n'ont pas apporté de solution au problème de l'insécurité alimentaire dans le monde. Le bilan est controversé et oppose les partisans de la libéralisation complète aux partisans de politiques interventionnistes, voire protectionnistes, de la part des PED. La relation entre les règles commerciales et la sécurité alimentaire a été un élément central des négociations sur l'AsA et ce dernier est critiqué parce qu'il ne tient pas suffisamment compte des besoins des PED pour mener les politiques nécessaires à la promotion de leur sécurité alimentaire.

¹ Anderson, K., Martin, W., & Van der Mensbrugghe, D. (2006). Market and welfare implications of Doha reform scenarios. In Anderson, K., & Martin, W. (Eds.). *Agricultural trade reform and the Doha Development Agenda*, (pp. 333-399). The World Bank.

² Mahiou, A. (2006). op. cit.

Pourtant, le fait que les règles commerciales empiètent sur la sécurité alimentaire est officiellement reconnu dans le préambule de l'AsA et est explicitement mentionné dans plusieurs dispositions de l'Accord qui sont énoncées dans le Tableau 4.1:

Tableau 4.1. Les dispositions de l'AsA de l'OMC en faveur des PED en termes de politique de sécurité alimentaire

Article	Description	Pertinence
Préambule de l'AsA		Note « que les engagements au titre du programme de réforme devraient être pris de manière équitable entre tous les membres, compte tenu des considérations autres que d'ordre commercial, y compris la sécurité alimentaire (...) »
Article 5	Dispositions spéciales de sauvegarde	Permet aux pays de limiter l'importation de la quantité de produits agricoles en imposant des droits supplémentaires (pour empêcher le dumping des marchandises)
Article 6	Engagements en matière de soutien interne	Décrit les formes autorisées d'aide publique au développement agricole et rural, y compris les subventions à l'investissement et les subventions aux intrants agricoles pour les producteurs à faible revenu ou pauvres en ressources dans les PED.
Article 10.4	Aide alimentaire internationale	Établit les critères de différenciation entre les denrées alimentaires internationales légitimes et les subventions gouvernementales à l'exportation déguisées.
Article 12	Disciplines sur les interdictions et les restrictions à l'exportation	Définit le processus de consultation pour la mise en œuvre de restrictions ou d'interdictions d'exportation autorisées pour remédier à des pénuries critiques de denrées alimentaires ou de produits essentiels.
Article 15.2	Traitement spécial et différencié	Établit moins d'obligations et des périodes de mise en œuvre plus longues pour les PED. Exempte les PMA.
Article 16	PMA et PED importateurs nets de produits alimentaires (PEDINPA)	Spécifie les obligations des membres de l'OMC pour fournir une assistance aux PMA et aux PEDINPA en cas de hausse des prix des denrées alimentaires liée à la libéralisation des échanges.
Annexe II, Paragraph 2	Services généraux du gouvernement	Spécifie les types de services gouvernementaux aux agriculteurs (autorisés et classés comme ne faussant pas le commerce). Il énonce les conditions permettant d'exempter les dépenses consacrées à l'accumulation et à la détention de stocks alimentaires qui font partie intégrante d'un programme de sécurité alimentaire ainsi que les programmes nationaux d'aide alimentaire du calcul du plafond autorisé par un pays pour le soutien ayant des effets de distorsion des échanges.

Source : à partir de Margulis, M. (2014). The World Trade Organization and Food Security after the Global Food Crises. In Drache, D. & Jacobs, L. (Eds.), *Linking Global Trade and Human Rights*, (pp. 236-256). Cambridge University Press. Et hews, A. (2015). Food security, developing countries and multilateral trade rules. Background paper prepared for The State of Agricultural Commodity Markets, 2015-16.FAO, Rome.

En outre, plusieurs études portant sur le sujet de différenciation des PED au sein de l'AsA de l'OMC (Díaz-Bonilla et al., 2000¹ ; Kasteng, J., Karlsson, A., Lindberg, C., 2004² ; Margulis, 2014³ ; Matthews, A. 2015⁴) ont tenté de classer les PED en différents groupes présentant des caractéristiques similaires sur la base de certains indicateurs de sécurité alimentaire, dont notamment les suivants :

- Production alimentaire par habitant ;
- La capacité d'importation de denrées alimentaires ;
- Calories et protéines (en grammes) par personne et par jour ; et
- Population non agricole.

Sur la base des groupes identifiés dans cette analyse, les pays sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- L'insécurité alimentaire ;
- Neutre sur le plan alimentaire ; où
- La sécurité alimentaire.

Finalement, les auteurs s'accordent à classer, les pays dans des catégories dans chaque catégorie regroupent les pays ayant un statut de sécurité alimentaire et des caractéristiques générales similaires. Le Tableau 4.2 ci-dessous établit une distinction entre les membres de l'OMC et les observateurs en ce qui concerne le critère de sécurité alimentaire comme discuter par Díaz-Bonilla et al (2000). Il indique également la répartition des catégories actuelles de pays de l'OMC, à savoir les pays développés, les PED, les PMA et les NFIDC.

Tableau 4.2. La situation des pays membres et observateurs de l'OMC en ce qui concerne la sécurité alimentaire et le développement économique

Situation en matière de sécurité alimentaire	Situation économique dans les pays			
	À revenu faible	À faible revenu et à revenu intermédiaire	À revenu intermédiaire de la tranche supérieure	À revenus élevés
Insécurité alimentaire	Angola, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Congo (Brazzaville), Congo (Kinshasa), Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Géorgie, Ghana, Guinée, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Inde, Kenya, République centrafricaine, Tchad,	Albanie, Arménie, Bolivie, Cuba, Djibouti, El Salvador, Guatemala, Honduras, Namibie, Pérou,	Botswana, Grenade, Seychelles, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie.	

¹ Díaz-Bonilla, E., Thomas, M., Robinson, S., & Cattaneo, A. (2000). Food security and trade negotiations in the World Trade Organization. N°. 59. International Food Policy Research Institute (IFPRI).

² Kasteng, J., Karlsson, A., Lindberg, C. (2004). op. cit., p: 23.

³ Margulis, M. (2014). The World Trade Organization and Food Security after the Global Food Crises. op. cit.

⁴ Matthews, A. (2015). Food security, developing countries and multilateral trade rules. Background paper prepared for The State of Agricultural Commodity Markets, 2015-16.FAO, Rome.

	Congo (Brazzaville), Géorgie, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Laos, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Ouganda, Îles Salomon, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tadjikistan, Tanzanie, Togo, Vietnam, Zambie, Zimbabwe.	Philippines, République dominicaine, Sri Lanka, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Vanuatu.		
Neutre sur le plan alimentaire	Indonésie, Kirghizistan, Moldavie, Myanmar, Nigéria, Ouzbékistan.	Afrique du Sud, Algérie, Brésil, Bulgarie, Cap-Vert, Chine, Colombie, Égypte, Équateur, Égypte, Fidji, Guyana, Jamaïque, Jordanie, Macédoine (ARY), Maldives, Maroc, Paraguay, Russie, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Tunisie.	Belize, Arabie saoudite, Chili, Costa Rica, Croatie, Dominique, Estonie, Gabon, Lettonie, Liban, Malaisie, Maurice, Mexique, Panama, République slovaque, République tchèque, Trinité-et-Tobago, Venezuela.	Antigua & Barbuda, Barbade, Brunei, Koweït, Corée du Sud.
Sécurité alimentaire		Bélarus, Kazakhstan, Roumanie, Turquie, Ukraine.	Argentine, Hongrie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Hongrie, Uruguay	Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Émirats arabes unis, Finlande, France, Grèce, Hong Kong, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, États-Unis.

Source: Kasteng, J., Karlsson, A., Lindberg, C. (2004). Differentiation between Developing Countries in the WTO, Report 2004 :14 E. Swedish Board of Agriculture, International Affairs Division June 2004, p. 23. Rempli sur la base des données : Derived from WTO, World Bank, Díaz-Bonilla (2000)

Comme il ressort du Tableau 4.2, cette nouvelle classification des pays en situation d'insécurité alimentaire couvrirait presque tous les PMA, à l'exception du Cap-Vert, des Maldives et du Myanmar. En outre, ce système de différenciation inclurait et fait bien ressortir les nombreux

pays souffrant d'insécurité alimentaire qui ne sont actuellement pas couverts par la Décision de Marrakech, puisque cette initiative de TSD ne s'applique qu'aux PMA et aux PDINA.

Cette classification selon ce système de différenciation est également pertinente en ce qui concerne les futures positions de négociation des PED à l'OMC. Ce constat est particulièrement vrai pour les pays en situation d'insécurité alimentaire qui ont les meilleures conditions pour adhérer à une stratégie commune de négociation. Il y a moins d'homogénéité entre les pays neutres sur le plan alimentaire et la majorité d'entre eux pourraient avoir des allégeances multiples d'un groupe à l'autre. Il est également évident que même un degré plus élevé de sécurité alimentaire n'implique pas d'intérêts communs dans le domaine des négociations sur l'agriculture. Par conséquent, notre analyse de la différenciation entre les PED devra tenter d'identifier d'autres critères pertinents.

c. Les besoins des PED en aide pour le commerce, en assistance technique et de renforcement de capacités

Un meilleur accès aux marchés ne sert à rien si les pays n'ont pas la capacité de fournir aux marchés d'exportation des produits compétitifs. Les gains de la libéralisation des échanges sont conditionnés par un environnement qui facilite l'investissement dans de nouveaux secteurs d'activité nécessitant, entre autres, un système financier efficace et de bons services de transport/logistique. Plusieurs recherches scientifiques ont montré qu'un facteur déterminant du succès commercial est que les coûts d'exploitation liés au commerce ne soient pas trop élevés. Une réforme commerciale entreprise en conjonction avec des mesures politiques et des investissements concomitants "derrière les frontières" a un potentiel important pour générer des opportunités commerciales supplémentaires qui contribueraient à sortir un grand nombre de personnes de la pauvreté. Si elle est complétée par des actions visant à redistribuer une partie des gains mondiaux de la libéralisation pour aider à répondre aux programmes de commerce et de croissance dans les pays les plus pauvres, la probabilité de réaliser les gains potentiels augmenterait considérablement. Un tel raisonnement a contribué au lancement de l'initiative Aide pour le commerce (AFT).¹

Lors du Forum Public de l'OMC de 2017 intitulé « Comment l'OMC peut-elle aider à maîtriser la mondialisation ? » plusieurs participants ont soulevé les difficultés rencontrées par les PED pour former des négociateurs et des professionnels ayant une maîtrise approfondie du fonctionnement du système commercial international. Selon l'OMC, plusieurs difficultés subsistent dans les PED

¹ Hoekman, B. M., & Mavroidis, P. C. (2015). *World Trade Organization (WTO): law, economics, and politics*. 2nd Ed. Routledge, pp. 122-123.

du fait de l'insuffisance des ressources humaines, institutionnelles et relatives à l'infrastructure nécessaire pour garantir une meilleure insertion au commerce international et sans assistance.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les PED ont beaucoup de mal à tirer parti des opportunités comme ils le devraient du système commercial multilatéral, c'est pour cela que la majeure partie des dépenses d'"assistance technique" sert à aider entre autres les fonctionnaires de ces pays à mieux comprendre et décryptés les règles et les disciplines complexes de l'OMC pour qu'ils puissent mettre en œuvre les Accords de l'OMC de manière à renforcer leurs régimes commerciaux et négocier plus efficacement avec leurs partenaires commerciaux.

Les programmes d'assistance technique aident les Membres de l'OMC à mieux comprendre leurs droits et obligations dans le système commercial multilatéral, ce qui renforce la capacité de ces pays de tirer profit de leur participation au système.¹ À travers ses activités, ces programmes visent à assurer le renforcement durable des capacités commerciales des pays bénéficiaires.²

Dans la Déclaration ministérielle publiée à l'issue de la Conférence ministérielle de l'OMC tenue en décembre 2015, les ministres ont dit :

“Nous prenons note des progrès substantiels concernant l'assistance technique et le renforcement des capacités assurés par l'OMC, qui sont axés sur les besoins et priorités des Membres bénéficiaires. Nous reconnaissons que les mécanismes spécifiques comme le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce et le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges contribuent grandement à aider les pays en développement membres et les pays les moins avancés (PMA) à mettre en œuvre les accords pertinents de l'OMC. Nous réaffirmons aussi l'importance de programmes ciblés et durables d'assistance financière, technique et de renforcement des capacités pour aider les pays en développement membres, en particulier les PMA, à mettre en œuvre leurs accords, à s'ajuster au processus de réforme et à tirer parti des opportunités offertes.”³

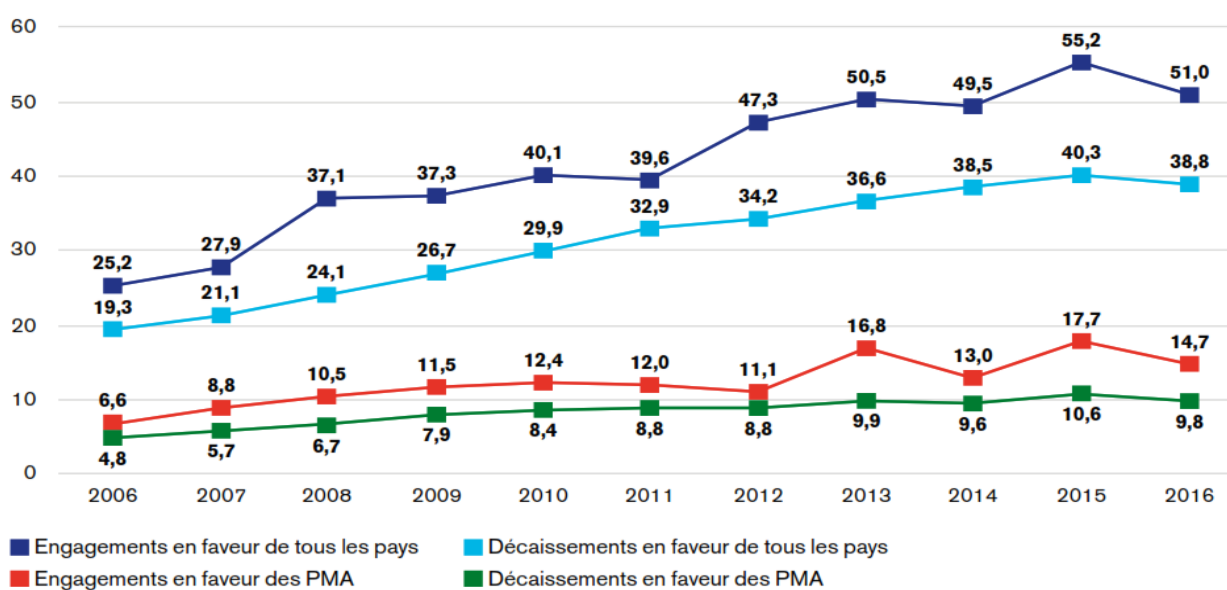
Le lancement de l'initiative Aide pour le commerce et la création du Cadre intégré renforcé (CIR), bien qu'ils ne soient pas formellement liés au PDD, a été la preuve que les membres de l'OMC ont reconnu que l'accès aux marchés et les règles connexes ne suffisaient pas. Une assistance technique et financière était nécessaire pour aider les pays à faible revenu à améliorer leur capacité d'offre comme le montre la Figure 4.2.

¹ OMC. (2017). Rapport Annuel 2017 Organisation Mondiale du Commerce, OMC, Genève. p. 134.

² Disponible sur le lien : https://www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/teccop_f/tct_f.htm (consulté le 13/07/2019).

³ Ibid.

Figure 4.2. Engagements et décaissements au titre de l'Aide pour le commerce par catégorie (en milliards de dollars EU, aux prix de 2016)



Source : OMC (2020). Rapport annuel 2019. OMC. Geneve, p. 144.

L'aide au commerce est devenue un mécanisme permettant d'impliquer davantage les agences de développement (bilatérales et multilatérales) dans le programme d'intégration commerciale et contribue à mettre en avant les questions commerciales dans le processus de détermination des priorités d'investissement et de réforme politique au niveau national. Le principal défi et la principale opportunité pour l'avenir est de faire davantage pour s'assurer que l'aide au commerce a un impact plus important en termes d'amélioration des capacités commerciales et de la compétitivité.¹

La mise en place de capacités commerciales dans les PED est également très importante pour les pays de l'OCDE. Les pays membres de l'OCDE ont partagé les initiatives de l'OMC dans ce domaine et ils ont fortement contribué à aider les PED à combler les lacunes de leurs capacités commerciales, à négocier de manière efficace et crédible, à mettre en œuvre les accords commerciaux et à respecter les obligations qui en découlent. Sans une telle action, les PED pourraient cesser de faire confiance au potentiel des marchés ouverts et devenir incapables de maintenir leurs niveaux d'importation, tout en restant dépendants de l'aide étrangère.²

¹ Hoekman, B. M., & Mavroidis, P. C. (2015). op. cit., p. 124.

² OCDE (2001). Les lignes directrices du CAD : Renforcer les capacités commerciales au service du développement, France. OCDE, p. 08.

1.2. Les PED à la quête de la sécurité alimentaire durable dans le cycle de Doha

1.2.1. L'Agriculture et la sécurité alimentaire dans le Cycle de Doha

Les négociations commerciales du cycle de Doha de l'OMC, lancées en 2001 pour aider les PED à développer leurs économies par le biais du libre-échange, se sont heurtées à un contexte de négociation politiquement difficile au cours des vingt dernières années. Rien de surprenant donc à voir le cycle de Doha dégénérer rapidement et à se déplacer de l'impasse à un autre. Là encore, les raisons en sont multiples et dépassent le cadre de l'AsA, mais l'agriculture reste au centre des préoccupations.¹

Les membres de l'OMC sont restés profondément divisés sur les subventions et plusieurs autres questions dans le domaine agricole. Les subventions accordées en faveur de l'agriculture ont constitué un point de blocage majeur entre les pays développés et les PED, alors qu'une tentative a été faite pour mettre sur un pied d'égalité la réglementation des subventions agricoles et des subventions en général. Les ordres du jour présentés par les PED et les demandes basées sur des concessions étaient assez étendus. Les PED ont exigé que les pays développés éliminent les règles d'accès arbitraires à leur marché et que le SPG soit fondé sur l'histoire économique d'un État membre, plutôt que d'être appliqué sur une base arbitraire.²

Les PED ont également souligné que la question de la sécurité alimentaire est fondamentale pour eux, et qu'ils devraient donc être autorisés à maintenir un certain niveau de protection contre les importations agricoles en cas de besoin. En outre, il a également été proposé qu'ils soient exemptés des mesures compensatoires ou d'autres actions relatives aux subventions, afin de promouvoir les besoins de développement de base. Celles-ci peuvent être décrites comme des subventions ayant "des objectifs de développement légitimes, ce qui couvre le soutien à la croissance régionale, la recherche et le développement technologiques, le soutien de l'État à la diversification, le développement et la mise en œuvre d'une méthode de production respectueuse de l'environnement".³

Certes, un objectif fondamental du cycle de négociations de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est d'améliorer les perspectives commerciales agricoles des PED. À cette fin, la déclaration de la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Doha, au Qatar, le 14 novembre 2001, stipule notamment ce qui suit :

«13. Nous reconnaissons les travaux déjà entrepris dans les négociations engagées au début de 2000 au titre de l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture Nous rappelons l'objectif à long terme mentionné

¹ Weis, T. (2007). *The global food economy: The battle for the future of farming*. Zed Books, p. 143.

² Singh, G. (2017). op. cit., p. 114.

³ Ibid.

dans l'Accord, qui est d'établir un système de commerce équitable et axé sur le marché au moyen d'un programme de réforme fondamentale comprenant des règles renforcées et des engagements spécifiques concernant le soutien et la protection afin de remédier aux restrictions et distorsions touchant les marchés agricoles mondiaux et de les prévenir. Nous reconfirmons notre adhésion à ce programme. Faisant fond sur les travaux accomplis à ce jour et sans préjuger du résultat des négociations, nous nous engageons à mener des négociations globales visant à : des améliorations substantielles de l'accès aux marchés ; des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation, en vue de leur retrait progressif ; et des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Nous convenons que le traitement spécial et différencié pour les pays en développement fera partie intégrante de tous les éléments des négociations et sera incorporé dans les Listes de concessions et d'engagements et selon qu'il sera approprié dans les règles et disciplines à négocier, de manière à être effectif d'un point de vue opérationnel et à permettre aux pays en développement de tenir effectivement compte de leurs besoins de développement, y compris en matière de sécurité alimentaire et de développement rural. Nous prenons note des considérations autres que d'ordre commercial reflétées dans les propositions de négociation présentées par les Membres et confirmons que les considérations autres que d'ordre commercial seront prises en compte dans les négociations comme il est prévu dans l'Accord sur l'agriculture ».¹

En effet, comme le reconnaît son article 20, l'AsA est un processus en construction, tout comme les décisions prises par la suite. Les négociations sont en cours pour améliorer ces disciplines avec bien sûr des implications pour les politiques de sécurité alimentaire des gouvernements membres. Mais dans le cadre des modalités de négociation actuelles, le nouvel AsA est devenu plus complexe et pourrait être plus difficile à mettre en œuvre et susceptible de provoquer des controverses.²

Selon Abbas (2016), deux changements structurels différents, mais interdépendants ont eu lieu au cours du PDD. Ces deux changements ont rendu le SCM moins asymétrique que la structure quadrilatérale qui a dominé tout au long de l'ère néolibérale, et ont entraîné une transition vers un SCM plus pluraliste :³

- Le premier est la nouvelle répartition des richesses et du pouvoir au sein de l'économie géopolitique qui a commencé avec l'entrée de la Chine dans l'OMC en 2001, suivie d'un rééquilibrage en faveur des économies émergentes. Cette nouvelle forme de répartition du pouvoir est à la fois la cause et la conséquence d'une nouvelle répartition de la richesse et d'une nouvelle division internationale du travail.

¹ Le Mandat de Doha, extrait de la Déclaration ministérielle de Doha, novembre 2001 sur l'Agriculture. Disponible sur le lien : https://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/dohaagmandate_f.htm (consulté le 16/02/2017).

² Boonekamp, C. (2016). op. cit.

³ Abbas, M. (2016). Uneven and combined development in the Doha stalemate. In Desai, R., & Zarembka, P. (Eds.). Analytical Gains of Geopolitical Economy, (pp. 127-160). Emerald Group Publishing Limited.

- Le deuxième est la récession qui a suivi la crise financière de 2007-08, et qui dure jusqu'à aujourd'hui, a renforcé le pouvoir de négociation des économies émergentes dans l'économie mondiale.

Tandis que, selon Boonekamp et Perez-Estevé (2012), l'AsA dans sa forme actuelle n'est pas parfait, ce qui rend nécessaire de procéder à des négociations et des réformes supplémentaires pour rendre son contenu plus juste et plus équitable. Ainsi, les négociations en cours sur l'agriculture dans le cadre du cycle de Doha visent à obtenir des réductions importantes, notamment de la part des pays développés, en matière de soutien interne, l'amélioration considérable des conditions d'accès aux marchés et l'élimination des subventions à l'exportation. La mise en œuvre effective de ces mesures permettrait à de nombreux PED de mieux exploiter leur avantage comparatif dans le domaine agricole. Les négociations continuent également à accorder une attention particulière aux aspects du commerce liés au développement et aux flexibilités nécessaires pour que les PED puissent mettre en œuvre les politiques de sécurité alimentaire de leur choix.¹

Depuis longtemps, les NCM sur l'agriculture ont toujours été marquées par des divergences de positions, ce qui a rendu plus difficile de trouver des solutions appropriées aux problèmes conflictuels entre les pays membres. À ce stade, il convient de souligner que les points importants qui ont suscité autant d'opposition sont les suivants :²

- Plusieurs PED s'opposent au processus de réduction tarifaire en raison du risque d'érosion des préférences, à cause de leur situation économique défavorable ;
- Plusieurs PED souffrant d'insécurité alimentaire ont montré leur inquiétude quant à l'aggravation de leur situation à cause des éventuelles conséquences négatives que pourrait avoir le processus de libéralisation des échanges ;
- Les PED réclament l'extension du TSD pour couvrir plusieurs d'autres dispositions ;
- Les grands pays développés, tels que l'UE et les États-Unis, ne sont pas favorables à l'extension et au renforcement des dispositions relatives au traitement spécial et différencié pour tous les PED, ils souhaitent entre autres que les pays exportateurs nets de produits agricoles soient exclus des dispositions générales relatives au traitement spécial et différencié.

Dans la Déclaration ministérielle de Doha, les gouvernements des pays membres se sont engagés à négocier des réductions substantielles des droits de douane sur les produits agricoles, des

¹ Boonekamp, C., Perez-Estevé, M. (2012). How can Trade Contribute to Food Security? Research and analysis. Disponible sur le lien suivant : https://www.wto.org/english/forums_e/public_forum12_e/art_pf12_e/art1.htm (page consulté le 12/06/2018)

² Kasteng, J., Karlsson, A., Lindberg, C. (2004). op. cit., p: 39.

réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation, en vue de leur élimination progressive, et des réductions substantielles du soutien interne. Cependant, il est rapidement apparu que la Déclaration était ouverte à des interprétations contradictoires et inquiétantes, citons, à titre d'exemple :¹

- En ce qui concerne les subventions à l'exportation : Certains membres du groupe de Cairns ont interprété la déclaration de Doha comme un engagement à éliminer ce type de subvention. Alors que les représentants de l'UE ont souligné que les membres s'engageaient uniquement à "travailler dans le sens".
- En ce qui concerne les réductions substantielles des subventions intérieures : certains membres du groupe de Cairns et du Like-Minded Group ont considéré ce mandat comme une porte potentielle pour des négociations portant sur tous les types de subventions intérieures, qu'elles faussent ou non les échanges, alors que l'UE a déclaré que cela ne porterait que sur les subventions qui faussent les échanges et ne sont pas liées à des programmes qui limitent la production.
- Les États-Unis, à leur tour, ont rejeté l'interprétation de l'UE selon laquelle "toutes les formes de subventions à l'exportation" s'appliquaient aux subventions à l'exportation dans d'autres régimes de concurrence à l'exportation, telle que les crédits à l'exportation, l'aide alimentaire ou les entreprises commerciales d'État.

Les négociations actuelles menées au sein de l'OMC, dans le cadre du cycle de Doha, sont susceptibles d'avoir des répercussions profondes et étendues sur les PED. Bien que les questions de sécurité alimentaire ne soient pas un sujet nouveau dans les négociations commerciales mondiales, le contexte général de ces négociations depuis le début du cycle de Doha a changé ces dernières années. Comme ces négociations visent surtout le secteur agricole, ce sont les pays membres les plus pauvres de ces PED qui seront les plus directement touchés.

Les négociations agricoles dans les Conférences ministérielles de Doha

Les Conférences ministérielles avant le lancement du cycle de Doha

- Singapour, 9-13 décembre 1996

Accord pour ouvrir les négociations à quatre nouvelles questions (« questions de Singapour ») : commerce et investissement, commerce et politique de la concurrence, transparence des marchés publics et facilitation des échanges.

- Genève, 18-20 mai 1998

Adoption d'un programme de travail sur le commerce électronique international.

- Seattle, 30 novembre-3 décembre 1999

¹ Chorev, N. (2007). Political and institutional manoeuvres in international trade negotiations: The United States and the doha development round. In Blaas, W., & Becker, J. (Eds.). *Strategic arena switching in international trade negotiations*, (pp. 33-65). Ashgate Publishing.

Échec à ouvrir de nouvelles négociations ; forte pression des altermondialistes.

Les Conférences ministérielles après le lancement du cycle de Doha

- Doha, 9-13 novembre 2001

Lancement d'un nouveau cycle de négociations : le « Programme de Doha pour le développement » ; négociations sur l'agriculture, la propriété intellectuelle et les médicaments.

- Cancún, 10-14 septembre 2003

Aucun accord, sauf sur l'accès aux médicaments des PMA.

- Hong Kong, 13-18 décembre 2005

Accord sur l'agriculture (suppression des subventions à l'exportation pour les produits agricoles fin 2013 et fin 2006 pour le coton) et sur l'accès aux marchés des PMA (les pays développés s'engagent à importer 97 % des produits des PMA sans droits de douane ni contingent à partir de 2008).

Les Conférences ministérielles pendant la crise alimentaire

- Genève, 30 novembre - 2 décembre 2009

Échec à relancer les négociations dans le cadre du cycle de Doha.

- Genève, 15-17 décembre 2011

Peu de résultats.

Les Conférences ministérielles post-crise alimentaire

- Bali, 3-6 décembre 2013

Accord sur la facilitation des échanges (afin de réduire les « tracasseries administratives » à la frontière) et sur la sécurité alimentaire (permettant aux PED d'acheter aux agriculteurs des denrées alimentaires à des prix bénéficiant d'un soutien pour constituer des stocks).

- Nairobi, 15-19 décembre 2015

Accord sur l'agriculture (engagement des pays développés de supprimer immédiatement les subventions à l'exportation de produits agricoles et à partir de 2018, pour les PED) ; renforcement des possibilités d'exportation des PMA (règles d'origine préférentielle).

- Buenos Aires, 10-13 décembre 2017

Aucun accord final, mais quelques décisions notamment sur les subventions à la pêche et les droits de douane sur le commerce électronique.

Seul l'accord-cadre de juillet 2004* est considéré comme une avancée majeure, mais selon l'analyse de Combes et al. (2015), cet accord a permis aux pays développés de renforcer davantage leurs subventions agricoles et de maintenir les barrières commerciales existantes au détriment des autres pays.¹

Récemment, lors de la Conférence ministérielle de Bali en décembre 2013, le programme de Doha pour le développement a fait l'objet d'une révision. L'agriculture et le développement

* L'accord-cadre de juillet 2004 prévoit un TSD en matière de droits de douane, de subventions à l'exportation et de règles de soutien interne. Le TSD permettrait également aux PED de procéder à des réductions tarifaires moins importantes et à une moindre expansion des contingents tarifaires, leur accorderait des périodes de mise en œuvre plus longues, leur donnerait la possibilité de désigner certains produits comme produits spéciaux et établirait un "mécanisme de sauvegarde spéciale" pour les PED. (voir : Epps, T. D., & Trebilcock, M. J. (2009). Special and differential treatment in agricultural trade: breaking the impasse. In Thomas, C., & Trachtman, J. P. (Eds.). *Developing countries in the WTO legal system* (pp. 323-362). Oxford University Press)

¹ Combes, M., Coutrot, T., Lemaire, F., Plihon, D. & Trouvé, A. (2015). op. cit., p. 11.

étaient au centre de l'agenda. De nombreux PED ont exprimé le souhait d'éviter les négociations menées par le groupe restreint du Salon vert. La conclusion du paquet de Bali a été le premier résultat positif du cycle de développement de Doha. Il comprend trois piliers : la facilitation des échanges (réduction des formalités administratives et accélération des formalités portuaires) ; l'agriculture, axée sur la sécurité alimentaire et incluant finalement un accord sur les produits du coton provenant des pays les moins avancés ; et les dispositions visant à aider le groupe des PMA. Dans le cadre de cette série d'accords conclus, il est bien évident que les PED et les PMA ont pu jouer un rôle déterminant. En outre, le mandat du mécanisme de surveillance est étendu à la mise en œuvre des dispositions relatives au traitement spécial et différencié. Il est encore très tôt pour affirmer si la portée de ces accords provoque une amélioration notable de la position des PED.¹

À l'occasion d'une réunion entre des organisations de la société civile africaine et asiatique, tenue sous l'initiative du réseau Our World Is Not For Sale (OWINFS) en marge du Forum social mondial de Tunis en mars 2015, les participants ont identifié quatre principes de base sur lesquels il convient que les PED insistent à l'OMC à savoir :²

1. Il convient que tous les pays tant développés qu'en développement soient en mesure de mettre en place des programmes de soutien complets visant à instaurer des systèmes de production alimentaire durables permettant d'assurer la sécurité alimentaire nationale. Par conséquent, les dépenses publiques et le stockage à des fins de sécurité alimentaire devraient figurer dans la liste des subventions de la catégorie verte.
2. Tous les pays doivent se doter de mécanismes susceptibles de les protéger contre les chocs et les déséquilibres du libre-échange. L'exportation de produits subventionnés susceptibles d'avoir causé des dommages à la production alimentaire nationale d'un autre pays ne doit pas être autorisée. Les denrées alimentaires achetées à des prix subventionnés au niveau national dans le cadre d'un programme de stockage public, ainsi que les denrées alimentaires produites avec des intrants subventionnés, ne doivent pas être exportées à des prix inférieurs à ceux du marché mondial.
3. Les conditions strictes et les éléments déclencheurs concernant le déclenchement des mécanismes de sauvegarde spéciale actuellement négociés devraient être réexaminés et assouplis afin que les pays puissent réellement les utiliser pour se protéger contre les poussées d'importation.

¹ Panezi, M. (2015). Through the looking glass: Transparency in the WTO. Doctoral dissertation, York University Toronto, pp. 161-162.

² Biraj Patnaik (2015). Iniquité à volonté : l'alimentation à la table de l'OMC. In : L'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition - La nutrition des peuples n'est pas un business 2015/édition 07.

4. Enfin, les PED devraient être autorisés à utiliser les tarifs douaniers pour protéger leurs marchés alimentaires intérieurs. Toutefois, dans le cas de négociations sur de futures réductions tarifaires, les PED devraient avoir pleinement recours à ces mécanismes lorsqu'il s'agit de produits sensibles et spéciaux.

a. Les Coalitions des PED dans les négociations agricoles de l'OMC

Au sein de l'OMC, la formation de coalitions de négociation interétatiques a largement contribué à accroître l'influence des PED. Même si le recours à de telles coalitions n'est pas une nouveauté, l'efficacité accrue de ces dernières a été un phénomène nouveau.¹

En effet, bien qu'il soit sans exagération affirmée que les États-Unis et les pays de l'Europe occidentale ont été et continue d'être les acteurs dominants de l'économie commerciale internationale. Néanmoins, lors de la réunion de Seattle en 1999, la domination occidentale au sein de l'OMC a été remise en question pour la première fois par les PED dont notamment les PMA, qui ont refusé l'inscription à l'ordre du jour des propositions formulées par les États-Unis et l'Europe. Les discussions de Seattle ont été le témoin d'un développement nouveau et potentiellement important dans la gouvernance de l'OMC. Sous l'impulsion du Brésil, de l'Égypte et de l'Inde, les PED et les PMA, qui possèdent une majorité écrasante des voix à l'OMC et se sont efficacement mobilisés.²

Bien qu'ils n'aient pas été en mesure de réaliser leur propre programme, les PED ont fait échouer les efforts des États-Unis pour intégrer les normes de travail et la protection de l'environnement dans le régime commercial. Les PMA ont découvert à Seattle qu'ils pouvaient influencer les règles régissant l'économie internationale et au moins empêcher l'adoption de nouvelles règles contraires à leurs intérêts. La manière dont les PED et les PMA ont exercé ce nouveau pouvoir dans la gouvernance de l'économie mondiale est depuis lors restée une question déterminante.³

En raison de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations commerciales de l'OMC. La montée en puissance, d'un certain nombre de PED en tant que grandes puissances dans les relations économiques internationales, est en train de prendre de l'ampleur.

¹ Narlikar, A. (2020). *Poverty Narratives and Power Paradoxes in International Trade Negotiations and Beyond*. Cambridge University Press, p. 15.

² Gilpin, R., & Gilpin, J. M. (2001). *Global political economy: understanding the international economic order*. Princeton University Press, pp. 385-386.

³ Ibid., pp. 386.

L'une des questions soulevées concerne les effets que cette nouvelle reconfiguration sur la répartition des pouvoirs au sein des institutions de la gouvernance internationale.¹ Abbas (2011) a décrit ces différents comportements comme suit :

*« La diffusion de l'influence au sein de l'OMC et la possible affirmation d'un modèle coalitionnel conduisent à poser la problématique de l'évolution du multilatéralisme. L'enjeu n'est pas tant que le système commercial multilatéral soit multipolaire ou polycentrique. La question est de savoir si l'hétérogénéité des membres appelle une différenciation qui conduirait à une rupture dans l'universalisme du multilatéralisme et où l'égalité formelle des membres ne serait plus légalement garantie. Le système évoluerait vers un modèle de cercles concentriques au périmètre variable selon les dossiers et impliquant des droits et obligations différenciés ».*²

En effet, la façon dont les PED se positionnent dans les négociations agricoles multilatérales autour de ces nouvelles puissances émergentes qui englobent le Brésil, la Chine, l'Inde, la Russie, l'Afrique du Sud, ne fait qu'accentuer les inégalités de pouvoir et d'influence à l'OMC.³

Alors que Seattle marquait l'entrée de la société civile, quatre ans plus tard, Cancún a signalé le regain de confiance du monde en développement, en marquant un nouveau tournant dans le processus diplomatique. La pression exercée par les ONG et la croissance exponentielle du nombre de membres de l'OMC avaient désormais changé la donne diplomatique, offrant des opportunités politiques à ceux qui étaient auparavant de simples figurants. Aujourd'hui, les PED se sont efforcés d'accroître leur influence en articulant leurs intérêts spécifiques et en construisant des coalitions, question par question. Ces coalitions sont volontaires aucun membre de l'OMC n'est obligé d'adhérer à une coalition, et aucun membre ne s'engage à en rester membre. Mais leur émergence et leur prolifération comme illustrée dans la Figure 4.3, ont ajouté de nouvelles questions de fond à l'ordre du jour et modifié la dynamique générale de la recherche du consensus. Les coalitions sont désormais des acteurs incontournables dans les négociations.⁴

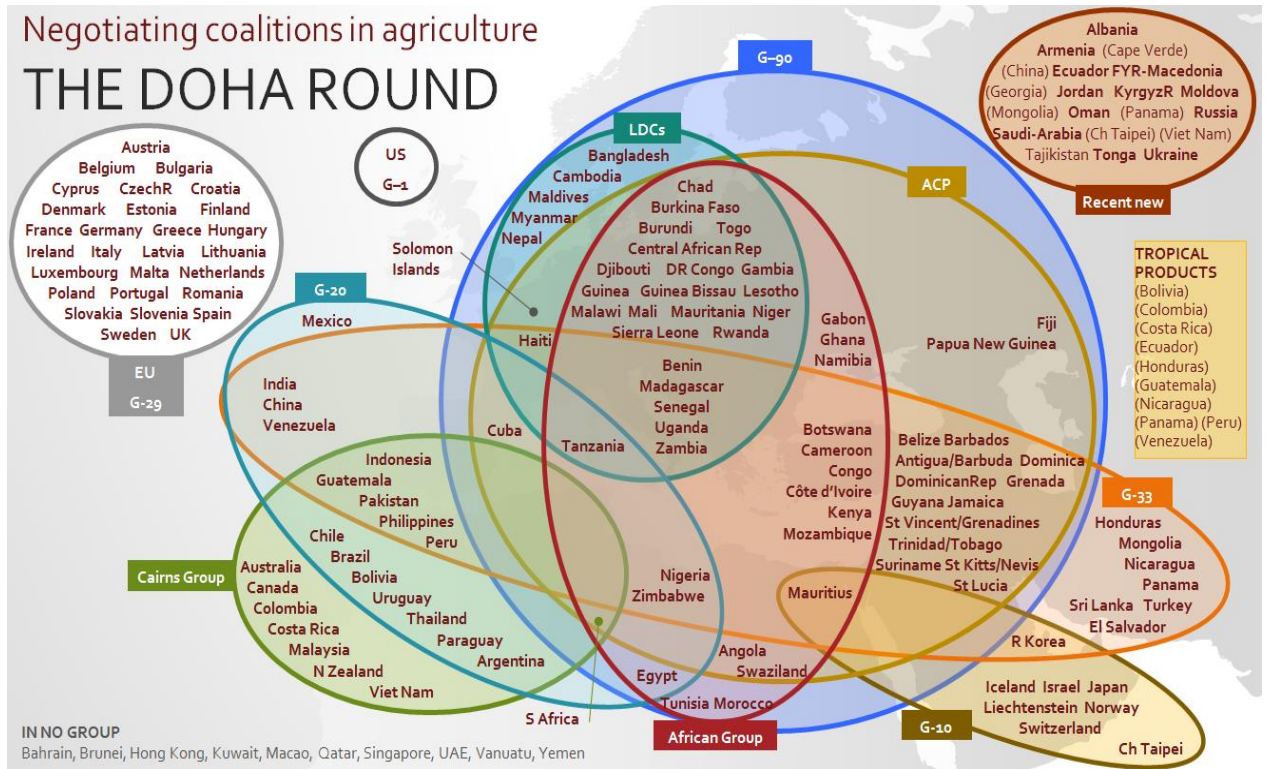
¹ Abbas, M. (2011). Émergence et dynamique institutionnelle multilatérale : le NAMA-11 dans la négociation de l'Organisation mondiale du commerce. *Mondes en développement*, (1), 77-92.

² Abbas, M. (2011). L'Organisation mondiale du commerce au jeu de miroir des crises. In Echinard, Y., & Labondance, F. (Eds.). *La crise dans tous ses états*, (pp. 75-86). Presses universitaires de Grenoble.

³ Agbodjan Prince, H. (2011). Le droit de l'OMC et l'agriculture : analyse critique et prospective du système de régulation des subventions agricoles, Thèse, Bordeaux, p. 56.

⁴ Tussie, D. (2013). Trade diplomacy. In Cooper, A. F., Heine, J., & Thakur, R. (Eds.). *The Oxford handbook of modern diplomacy*, (pp. 625-642). Oxford: OUP.

Figure 4.3. Les coalitions de négociation sur le secteur agricole dans le cycle de Doha



Source: Ungphakorn, P. (2020). The 20-year saga of the WTO agriculture negotiations. Disponible sur le lien : <https://tradebetablog.wordpress.com/2020/03/23/20-year-wto-ag-negotiations/> (consulté le 26/04/2020)

Dans les négociations agricoles de Doha, les PED ont marqué fortement leur présence. Après avoir été systématiquement ignorés au cours des premières années du cycle de Doha, les PED ont pris des mesures pour influencer à la fois le processus et la substance des négociations. La naissance des principales coalitions de PED (voir l'annexe n° 04) juste avant la réunion ministérielle de Cancún, notamment le G20, le G33 et l'UA/ACP/PMA, sont le résultat de leurs insatisfactions à l'égard des négociations. Ces groupes ont pu exprimer leurs préoccupations par le biais de propositions formelles et faire pression sur les autres acteurs clés, principalement les États-Unis et l'UE, pour qu'ils intègrent leurs points de vue ou en subissent les conséquences. Ils ont imposé un changement de dynamique. Cette nouvelle dynamique a été très apparente à Cancún, lorsque les négociations ont échoué, en partie à cause de l'absence de prise en compte des préoccupations des PED sur l'agriculture dans le texte officiel. Le tournant pris à Cancún n'était pas transitoire, puisque les groupements de PED, le G20 en particulier, sont devenus des participants clés. Parce qu'il présente un mélange unique de pays aux intérêts divers et qu'il a tenté de se rapprocher également des autres coalitions de PED, le G20 a obtenu le soutien et le respect de la plupart des PED.¹

¹ Clapp, J. (2007). op. cit.

En effet, le cycle de négociations de Doha ne s'est pas contenté de reprendre l'agenda intégré. Il est allé plus loin, et les négociations sont devenues encore plus complexes après 2003 et la conférence ministérielle de Cancún, lorsque différents groupements de PED (le G-20 et en particulier le G-33) ont fait de la sécurité alimentaire une priorité absolue des négociations. L'agriculture sert de multiples objectifs simultanément, du commerce au développement rural en passant par la gestion de l'environnement. L'économie politique de l'alimentation et de l'agriculture est complexe, et les gouvernements qui ont préconisé une ligne d'exportation agricole plus simple n'ont pas rencontré un grand succès, que ce soit auprès des pays développés ou en développement. L'économie politique de la sécurité alimentaire est à l'origine de programmes concurrents : l'un préconise une plus grande ouverture des marchés afin de garantir aux populations urbaines des denrées alimentaires bon marché provenant des marchés internationaux, tandis que l'autre se concentre sur la sécurité des moyens de subsistance des populations rurales, ce qui tend à susciter un programme contradictoire en faveur d'une plus grande protection. La plupart des pays finissent par se ranger d'un côté ou de l'autre - les groupes suivants sont une indication de leurs intérêts.¹

À présent, les PED, en particulier les pays émergents comme l'Inde, la Chine et le Brésil, se sont imposés comme des acteurs majeurs dans les NCM de l'OMC, ce qui a donné lieu à la création de nombreuses coalitions entre pays, comprenant à la fois des pays développés et des PED, ayant des intérêts communs à défendre pendant les processus de négociation.²

Individuellement, de nombreux PED sont trop petits et ont un pouvoir de négociation limité dans les négociations commerciales internationales. Par ailleurs, les PED ont souvent fait appel à des coalitions afin de se regrouper autour d'une question spécifique ou d'une conférence particulière.³

Si un membre veut faire partie de plusieurs coalitions, rien ne lui interdit de se joindre en tant que celles-ci reflètent ses intérêts commerciaux. Les négociations sur l'agriculture, par exemple, rassemblent les représentants de 37 délégations représentant les intérêts de ces membres.⁴

Ainsi, lorsque certains grands PED cherchent à renforcer leur pouvoir de négociation ils cherchent plutôt à se joindre à une coalition que de négocier seule, tandis que certains autres pays plus petits se joignent à ces coalitions à des fins défensives.

¹ ICTSD & WEF. (2013). *Agriculture, Trade and Food Security Challenges: Proposals and Analysis*. E15Initiative. Geneva. International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD) and World Economic Forum (WEF). www.e15initiative.org.

² Constant, K., Domingues, P., Duchêne, G., Guillin, G., Kablan, S., Lenain, P. & Lochard, J. (2018). *op. cit.*, p. 266.

³ O'Brien, R., & Williams, M. (2016). *Global political economy: Evolution and dynamics*. Macmillan, p. 116.

⁴ Vincent, P. (2013). *op. cit.*, p. 55.

Avant les négociations du cycle de l'Uruguay, la politique de coalition se faisait de manière binaire ou distributive. Avec des PED qui réclamaient l'inclusion de l'agriculture dans les négociations commerciales et des pays développés qui s'y opposaient. L'impossibilité de parvenir à un accord au niveau international a créé le besoin de paiements annexes, tels que des préférences commerciales non réciproques plutôt qu'une libéralisation agricole. L'absence d'un ensemble de conditions favorables a également entraîné le maintien d'un système de préférences historiques ou impériales. Après le cycle de l'Uruguay, les pays développés n'ont pas eu la possibilité de recourir aux paiements latéraux, même s'ils ont continué à en effectuer dans certains cas, et ont eu du mal à libéraliser leur économie nationale. Pour de nombreux PED, le passage d'une demande de libéralisation à des concessions de libéralisation elles-mêmes a été tout aussi difficile à l'instar des pays développés, les circonscriptions nationales de pays comme l'Inde ne soutiennent pas la libéralisation agricole. C'est pourquoi, alors que les coalitions se sont multipliées au niveau mondial, la liste des pays gagnants ne s'est pas tout à fait élargie pour parvenir à un accord, même si quelques voix se sont rapprochées.¹

Les trois "piliers" du programme de Doha pour le développement à savoir les biens agricoles, les biens non agricoles et les services, ont été les principaux déterminants de l'équilibre des pouvoirs entre les États membres de l'OMC avec lesquels un pays membre fait son choix entre le développement d'une stratégie propre à lui ou intégrer une coalition. Durant la conférence de Cancún (2003), les pays pauvres ont exigé la conclusion d'un AsA afin de poursuivre les négociations dans le cadre du programme de Doha pour le développement, ce qui a conduit à l'échec du sommet. Depuis lors, ces mêmes pays ont démontré leur capacité de négociations à travers la création des coalitions à travers lesquelles, ils sont même arrivés à bloquer certains sujets, notamment sous la direction de certaines économies émergentes (Brésil, Inde...) qui jouent les rôles principaux en tant que porte-parole des pays présentant des revendications sur une question donnée. Ci-dessous quelques exemples de coalitions de PED :

- La coalition G20.

L'examen du volet agricole de l'OMC a fait apparaître le rôle crucial que doivent jouer les PED dans les mécanismes de négociations. Cela a été fortement souligné lorsqu'un groupe de 20 PED et émergents (le G20 agricole) a commencé à agir conjointement lors de la cinquième conférence ministérielle de l'OMC à Cancún, au Mexique, en 2003. Le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud sont apparus comme les représentants les plus visibles de ce nouveau groupement dans lequel de nombreux pays avaient des intérêts majeurs en tant qu'exportateurs de produits

¹ Singh, J. P., & Gupta, S. (2016). Agriculture and Its discontents: Coalitional politics at the WTO with special reference to India's food security interests. *International Negotiation*, 21(2), 295-326.

agricoles. La formation du G20 était révélatrice de l'évolution de l'équilibre des pouvoirs géopolitiques depuis la fin de la guerre froide. Le poids économique des pays émergents et leur part dans le commerce mondial avaient augmenté de manière significative. En conséquence, ils ont également exigé une place plus importante à la table des négociations. La création du G20 était en partie une réponse à un nouveau consensus d'intérêts parmi les pays développés. Les États-Unis et l'UE ont uni leurs forces et soumis une proposition commune de modalités agricoles durant la conférence de Cancún, ce qui a constitué un changement majeur par rapport au passé. Ainsi, il est devenu de plus en plus évident qu'une ligne de division décisive dans les négociations de Doha sur l'agriculture ne se trouvait plus entre les États-Unis et l'UE, mais entre les pays développés et les pays émergents. Il était hors de question que le G20 permette aux États-Unis et à l'UE de façonner le résultat du cycle de Doha de manière à tenir compte de leurs intérêts en matière de politique agricole, comme ils l'avaient fait lors du cycle d'Uruguay à Blair House. Le G20 a insisté sur la nécessité de réformer l'agriculture dans les pays développés, en faisant valoir qu'il était juste et équitable de permettre aux agriculteurs des pays les plus pauvres de pouvoir affronter la concurrence sur un pied d'égalité avec ceux des pays riches.¹

- La coalition G33.

Un peu plus tard dans le cycle de Doha, un autre groupe de PED ayant d'importantes populations rurales et des intérêts principalement en tant qu'importateurs agricoles, dirigé par l'Indonésie, a émergé, appelé le G33. La position de négociation de ce groupe était principalement défensive et visait en particulier à permettre aux PED d'offrir une protection et un soutien à leurs communautés agricoles pauvres, l'accent est également mis sur la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance ruraux et le développement rural, ainsi que sur le problème des poussées d'importations.

Dans le cadre du cycle de Doha, les pays développés se sont donc trouvés confrontés à deux séries de demandes assez différentes de la part des PED et des économies émergentes. D'un côté, il y avait les demandes de réformes majeures de la politique agricole dans les pays riches. D'autre part, les pays développés étaient censés tolérer que les PED ne soient pas soumis aux disciplines plus strictes en matière de politique intérieure et commerciale dans le domaine de l'agriculture que le cycle de Doha avait espéré obtenir. Un autre fil conducteur des négociations de Doha sur l'agriculture s'est concentré sur les intérêts des pays producteurs de coton, principalement en Afrique, de voir diminuer le soutien et la protection trop généreux des producteurs de coton des pays riches, surtout des États-Unis.²

¹ Tangermann, S. (2017). Multilateral rules for agriculture: From GATT to WTO. op. cit.

² Ibid.

Pour les partisans d'une solution de stockage public, qui comprend des coalitions membres comme le G33, des organisations intergouvernementales comme le Centre-Sud et certains groupes de la société civile, la situation actuelle est considérée comme intenable. En vertu de l'Accord sur l'agriculture, les pays développés sont autorisés à fournir des subventions importantes à leurs agriculteurs chaque année, tandis que les PED sont soumis à des contraintes beaucoup plus strictes malgré la forte prévalence de la pauvreté rurale dans les pays pauvres et la nécessité de fournir des aliments abordables à ceux qui en ont besoin. Il s'agit d'une inégalité historique qui, selon les PED, devrait être corrigée en priorité avant que l'ordre du jour ne puisse passer à de nouvelles questions. L'Inde a exprimé cette position avec force dans son discours d'ouverture de la conférence de Buenos Aires, arguant que " c'est une question de survie pour huit cents millions de personnes affamées et sous-alimentées dans le monde.... ". Dans ce contexte, nous ne pouvons envisager aucun résultat négocié à MC11, qui n'inclut pas une solution permanente". Le G33 a souligné l'accord conclu à Bali pour trouver une solution permanente sur le stockage public et l'absence de progrès depuis lors.¹

Si le cycle de Doha devait s'achever prochainement, les PED et les PMA n'en tireraient que peu d'avantages. Les estimations les plus récentes montrent que les " gains " probables pour les PMA sont d'environ 16 milliards de dollars, les gains probables pour tous les PED liés à l'AsA se situant à moins de 9 milliards. L'Afrique dans son ensemble ne réalisera qu'un gain unique qui pourrait atteindre la barre des 400 millions de dollars US. Ce montant est beaucoup trop faible pour améliorer de manière substantielle la capacité des pauvres à accéder à la nourriture².

Ce qui est intéressant dans le contexte des négociations commerciales du Cycle de Doha, c'est que les PED, qui étaient auparavant réticents à s'engager dans un nouveau cycle de négociations commerciales en 2001, sont maintenant les principaux acteurs qui souhaitent une conclusion rapide de ces négociations, même si le consensus sur le contenu du programme de développement envisagé à Doha reste difficile à atteindre. Dans le même temps, l'agriculture a suscité une attention particulière dans le contexte de la lutte contre la faim, la pauvreté et l'insécurité alimentaire.³

¹ Hannah, E., Scott, J., & Wilkinson, R. (2018). The WTO in Buenos Aires: The outcome and its significance for the future of the multilateral trading system. *The world economy*, 41(10), 2578-2598.

² Clapp, J. (2011). op. cit.

³ Bellmann, C., Latif, A. A., & Hepburn, J. (2011). Advancing Sustainable Development in Global Trade and Multilateral Negotiations. In Carbonnier, G. (Ed.). *International Development Policy: Energy and Development*, (pp. 137-163). Palgrave Macmillan, London.

Aujourd'hui, le processus et le contenu des négociations commerciales au sein de l'OMC se distinguent nettement de ceux du GATT et même des premières années de l'OMC sur certains points :¹

1. Face aux critiques qui ont été formulées par le Groupe de pays aux vues similaires (Like-Minded Group) et certaines autres PED et ONG, l'OMC a réformé ses principaux processus décisionnels. En effet, le plus important de ces changements est la transformation des réunions qui se tenaient pendant la période du GATT, dans le salon vert, sur invitation seulement et dans le plus grand secret, par des réunions en petits groupes dont l'ordre du jour est rendu public et dont les délibérations sont rapportées aux membres. Ces réunions sont explicitement de nature consultative, plutôt que décisionnelle.
2. En outre, contrairement au GATT et aux premières années de l'OMC, le Secrétariat de l'OMC a considérablement renforcé la transparence, et les détails du processus sont facilement accessibles sur le site Web de l'OMC.
3. Une autre série de changements importants a révélé la réactivité de l'organisation à l'évolution des équilibres de pouvoir. En effet, l'Inde en faisant partie du G7 qui rassemble également l'Australie, l'UE, le Japon, les États-Unis, le Brésil et la Chine, a été invitée par le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, lors des derniers pourparlers de Genève. Dès lors, l'Inde a acquis une position d'une importance considérable à la table haute des négociations commerciales. Il s'agit d'une position de pouvoir où le Brésil et l'Inde ont démontré leur capacité à opposer leur veto à un accord, et tous les membres, y compris l'UE et les États-Unis, ont bien compris que la conclusion du cycle de Doha sera impossible tant que les nouvelles puissances ne seront pas impliquées.
4. La réactivité de l'OMC face au dynamisme diplomatique et à l'essor économique des PED se confirme dans le contenu de ses négociations. Le PDD réserve une grande place aux préoccupations des PED. Le paragraphe 2 de la déclaration principale de Doha stipule ce qui suit : "***La majorité des Membres de l'OMC sont des pays en développement. Nous visons à mettre leurs besoins et leurs intérêts au centre du Programme de travail adopté dans la présente déclaration***". Les négociations de Doha ne répondent pas seulement aux besoins des pays les moins avancés par l'examen des dispositions du TSD et de questions spécifiques telles que le coton, mais elles intègrent également les demandes des grands PED, notamment le Brésil, la Chine et l'Inde, sur l'agriculture et l'accès aux marchés des produits non agricoles (AMNA).

¹ Narlikar, A. (2010). Reforming Institutions: Unreformed India? In Alexandroff, A. S., & Cooper, A. F. (Eds.). *Rising states, rising institutions: Challenges for global governance*, (pp. 105-127). Brookings Institution Press.

En effet, tout au long du processus de négociation, les PED se sont imposés comme une force de négociation puissante. Cela a notamment été le constat, en particulier après l'échec de la conférence ministérielle de l'OMC à Cancún en septembre 2003, lorsque les pays industrialisés ont réalisé que la position hégémonique des États-Unis et de l'UE dans le processus de négociation avait été affaiblie. Le principal acteur sur la scène était le G20, un groupe de PED hétérogène comprenant des membres puissants tels que le Brésil, la Chine et l'Inde, qui a obtenu un grand consensus des PED avancés et très pauvres. Depuis la réunion ministérielle de Cancún, le G20 a vivement critiqué les politiques agricoles et les droits de douane agricoles appliqués par les pays développés. Au cours des deux dernières années, 2004 et 2005, les PED ont obtenu certaines concessions de la part des pays développés en ce qui concerne l'abandon des subventions à l'exportation de l'UE et la promesse d'une réduction substantielle des droits de douane jugée hautement protectrice.¹

b. Le règlement des différends en agriculture

Étant donné que le commerce agroalimentaire mondial a évolué conformément à ces tendances générales largement en faveur des pays développés, à savoir l'UE et les États-Unis, il continu néanmoins à y avoir des approches politiques de plus en plus protectionnistes dans certaines grandes économies comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent et ainsi qu'il est susceptible d'y avoir des conflits commerciaux plus fréquents entre les pays membres de l'OMC sur ce secteur.

En effet, au cours des 25 dernières années, le mécanisme de règlement des différends de l'OMC s'est avéré être un moyen permettant de faire respecter les règles commerciales et de régler les différends commerciaux entre ses membres. De 1995 à 2019, 593 différends ont été initiés dont le commerce agricole figure parmi les secteurs les plus ciblés en comptant presque 14 % de ces différends.

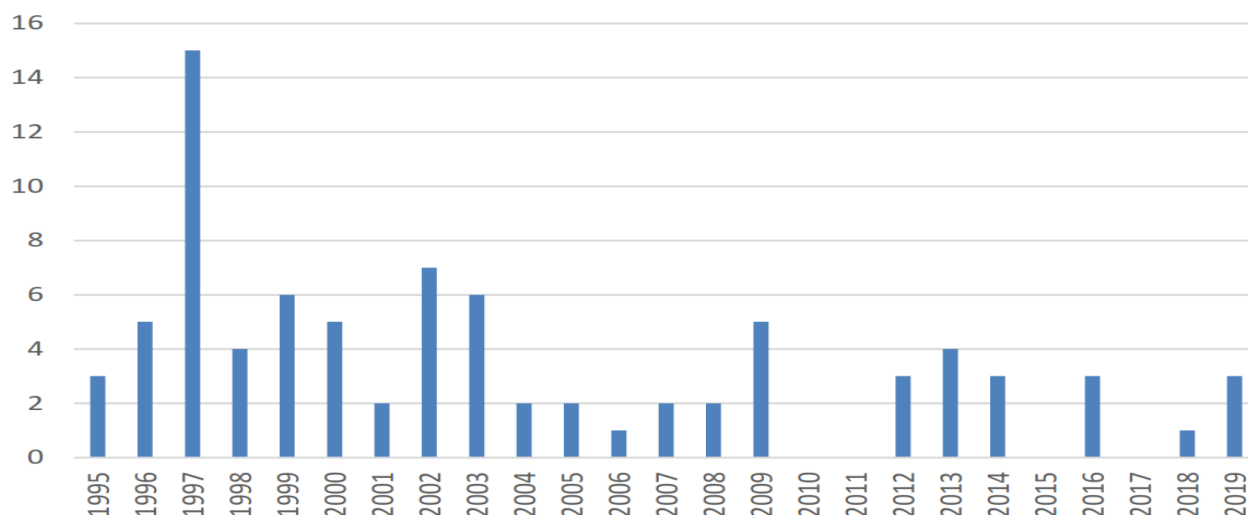
Dans l'AsA, plus de la moitié des membres de l'OMC ont été impliqués dans un différend. Il n'est peut-être pas surprenant que les pays développés aient été ceux qui ont le plus fréquemment utilisé le mécanisme de règlement des différends, en particulier au cours des dix premières années d'existence de l'OMC comme le montre la Figure 4.4. Au cours des 15 dernières années, les pays émergents, tels que le Brésil et la Chine, sont devenus des utilisateurs plus fréquents de l'ORD en raison de l'augmentation de leur part dans les exportations et les importations agricoles.²

¹ Costantini, V. (2009). op. cit.

² Glauber, J. W., & Xing, X. (2020). WTO dispute settlement cases involving the agreement on agriculture, 1995–2019 (Vol. 1917). Intl Food Policy Res Inst.

D'autres PED ont été incapables de s'engager et/ ou de participer efficacement au système de règlement des différends de l'OMC dont notamment les pays africains,¹ et ce, malgré qu'ils aient bénéficié en 2001 d'un centre consultatif sur le droit de l'OMC, pour les aider à surmonter leur expertise limitée en matière de droit de l'OMC et les aider à maîtriser la complexité des différends commerciaux.²

Figure 4.4. Les différends initiés impliquant l'Accord sur l'agriculture entre 1995 et 2019



Source : Glauber, J. W., & Xing, X. (2020). WTO dispute settlement cases involving the agreement on agriculture, 1995–2019 (Vol. 1917). Intl Food Policy Res Inst.

La répartition des affaires par pilier et par groupe économique des plaignants et des défendeurs peut se résumer comme suit :

- Les pays à revenu élevé ont été mis en cause dans 50% des différends concernant des dispositions de soutien interne, 54% des différends concernant des dispositions relatives à l'accès aux marchés et près de 58% des différends concernant des subventions à l'exportation.
- Les pays à revenu moyen supérieur ont été mis en cause dans 26% des cas de subventions à l'exportation.
- Tandis que les pays à revenu moyen inférieur étaient impliqués dans 27% des différends concernant les dispositions relatives à l'accès aux marchés.

En outre, il est important de noter que la majorité des réclamations dans les différends agricoles se rapportent aux "trois piliers" de l'AsA, dont les réclamations portant sur les dispositions relatives à l'accès aux marchés sont les plus fréquemment formulées par les membres avec 59 cas, suivies par la concurrence à l'exportation avec 19 cas et le soutien interne, 10 cas.

¹ Laker, J. A. (2013). African Participation at the World Trade Organization: Legal and Institutional Aspects, 1995-2010. Martinus Nijhoff Publishers, 23.

² Parr, J. (2018). op. cit., p. 42.

1.2.2. Les négociations sur le traitement spécial et différencié pour les PED

a. Dispositions actuelles de l'AsA en matière de TSD

Actuellement, environ deux tiers des 164 membres de l'OMC sont identifiés comme des PED. Or, le traité initial du GATT en 1947 ne prévoyait aucun traitement spécial pour ces pays. Les grands principes du GATT que sont la non-discrimination par l'application du principe de la nation la plus favorisée (NPF) et le traitement national étaient censés être appliqués à tous les pays membres.

Toutefois, en 1955, une révision de l'article XVIII, traitant de l'aide gouvernementale au développement économique, a introduit une certaine souplesse pour les parties contractantes "dont l'économie ne peut supporter qu'un faible niveau de vie et se trouve aux premiers stades du développement" dans l'utilisation des restrictions quantitatives pour résoudre les problèmes de balance des paiements et dans l'utilisation des tarifs douaniers pour promouvoir le développement d'une industrie particulière.

D'autres changements ont été introduits en 1965 par l'article XXXVI sur le commerce et le développement. Dans cet article, les pays développés considèrent la réduction et l'élimination des obstacles au commerce des produits des PED comme une priorité absolue. L'article introduit également le concept de non-réciprocité dans les négociations commerciales entre les pays développés et les PED, c'est-à-dire l'octroi de concessions commerciales accordées par les pays développés qui ne sont pas compensés par des concessions de la part des PED.

Une décision ultérieure de 1979, connue sous le nom de "clause d'habilitation", a consolidé le concept de traitement spécial et différencié et de non-réciprocité dans les négociations commerciales. Elle a légitimé le traitement tarifaire préférentiel pour les exportations des PED dans le cadre du système de préférences généralisées (SPG) et a prévu un traitement différentiel et plus favorable sur les dispositions relatives aux mesures non tarifaires ; elle a sanctionné les arrangements régionaux ou mondiaux pour la réduction ou l'élimination des droits de douane entre les PED ; et a prévu un traitement spécial pour les pays les moins avancés dans le contexte des mesures pour les PED dans leur ensemble.¹ Sur les 46 pays actuellement identifiés par les Nations unies comme étant des pays les moins avancés (PMA), 35 sont membres de l'OMC, 8 autres sont en cours d'adhésion et 2 sont des observateurs de l'OMC.²

¹ Blandford, D. (2007). How to increase the benefits of the DOHA development round for the least developed countries. In Koning, N., & Pinstrup-Andersen, P. (Eds.). *Agricultural trade liberalization and the least developed countries*, (pp. 105-128). Vol. 19. Springer Science & Business Media.

² Les PMA dans l'OMC, données disponibles sur le lien : https://www.wto.org/english/thewto_e/whatis_e/tif_e/org7_e.htm#:~:text=Eight%20more%20least%2Ddeveloped%20countries,%E2%80%9D%20or%20%E2%80%9Cdeveloping%E2%80%9D%20countries. (consulté le 26/03/2019)

Tout comme la plupart des accords de l'OMC, l'AsA comprend un certain nombre de dispositions visant à accorder un traitement spécial et différencié aux PED et aux PMA. Une attention particulière a également été accordée à l'impact des changements requis par la décision sur les pays importateurs nets de produits alimentaires.¹

L'AsA contient une série de mesures qui exemptent les PED et, dans une mesure plus large encore les PMA, des disciplines et des obligations qui s'appliquent de manière générale, et il prévoit des calendriers plus longs ou des réductions plus modestes du soutien et des subventions publiques que ce qui est exigé des autres membres. Par exemple, les subventions à l'investissement ou aux intrants pour les producteurs à faible revenu sont exemptées du calcul des mesures globales de soutien (MGS) ; les réductions des subventions à l'exportation sont soit fixées à un niveau inférieur, soit peuvent s'étaler sur une période plus longue ; et il existe des dispositions spécifiques pour le fonctionnement des programmes de stockage gouvernementaux visant à renforcer la sécurité alimentaire ainsi que des dispositions moins exigeantes en matière d'accès minimum pour les produits agricoles primaires qui constituent les denrées de base essentielles dans le régime alimentaire traditionnel du PED en question. Un certain nombre de PED ont notifié à l'OMC qu'ils mettent en œuvre des programmes qui tiennent compte des exemptions spécifiques contenues dans ces dispositions.²

Les bases sur lesquelles repose le TSD ont été jetées dans le cadre de la thèse de Prebisch-Singer, selon laquelle les exportations des PED se concentraient principalement sur des produits de base dont les termes de l'échange étaient volatils et en déclin.³ Cette théorie reposait sur l'argument selon lequel les PED devaient favoriser la capacité industrielle pour réduire la dépendance à l'égard des importations et diversifier le système économique, en déplaçant les facteurs de production des produits de base traditionnels vers le secteur industriel. Ces politiques étaient justifiées par la détérioration des termes de l'échange des produits de base traditionnels à long terme, souvent affectées par la volatilité des prix à court terme.⁴

Dans la pratique, la protection de l'industrie naissante a été obtenue par la mise en place des barrières commerciales visant à réduire les flux d'importation. La spécialisation internationale selon le principe de l'avantage comparatif statique avait exclu les PED des fruits du progrès technologique qui a tant enrichi le monde industrialisé. Dans le même temps, il a été reconnu que les exportations étaient une source importante de devises et que le marché local pouvait être trop

¹ McMahan, J. A. (2007). *op. cit.*

² Michalopoulos, C. (2017). *Aid, Trade and Development: 50 Years of Globalization*. Palgrave Macmillan, p.134.

³ Santeramo, F. G., & Lamonaca, E. (2020). The role of non-tariff measures in the agri-food sector: positive or negative instruments for trade? In Krämer-Hoppe, R. (Ed.). *Positive Integration-EU and WTO Approaches Towards the "Trade and" Debate* (pp. 35-59). Springer, Cham.

⁴ Costantini, V. (2009). *op. cit.*

petit pour que l'industrie locale puisse réaliser des économies d'échelle. C'est pourquoi, en 1968, le Système de préférences généralisées (SPG) a été lancé sous les auspices de la CNUCED et a appelé les pays développés à accorder un accès préférentiel aux exportations des PED sur une base volontaire.¹

Étant donné que les programmes du SPG se trouvent en violation de la règle de la nation la plus favorisée (NPF) du GATT, en 1979, à l'issue du cycle de Tokyo, une couverture juridique permanente du SPG a été obtenue par le biais de la décision sur le traitement différencié et plus favorable, la réciprocité et la participation plus complète des PED, mieux connues sous le nom de "Clause d'habilitation", qui demandait un accès commercial préférentiel pour les PED et une réciprocité limitée durant les cycles de négociation du GATT avec des niveaux compatibles avec leurs besoins en termes de développement.

Il fait désormais partie intégrante de l'URAA et a été mis en avant dans le DDA. Actuellement, les dispositions du TSD dans les règles de l'OMC prévoient un accès préférentiel aux marchés des pays développés, des exemptions de certaines règles et des promesses d'aide au développement (Tableau 4.3).²

Dans la déclaration ministérielle de Doha, les pays membres ont réaffirmé l'importance du TSD pour les PED et ont convenu que toutes les dispositions relatives au TSD "seront réexaminées en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, efficaces et opérationnelles." Les négociations ont été divisées selon un schéma PED/pays développés. Les PED souhaitent négocier les modifications des dispositions relatives au TSD, regrouper les propositions au sein du Comité du commerce et du développement et fixer des délais plus courts. Quant aux pays développés, ils souhaitent étudier les dispositions du TSD, transmettre certaines propositions aux groupes de négociation et laisser les délais ouverts. Les PED ont affirmé que les pays développés ne négociaient pas de bonne foi, tandis que les pays développés ont affirmé que les PED étaient non raisonnables dans leurs propositions. Lors de la réunion de Hong Kong en décembre 2005, les membres ont convenu sur cinq dispositions du TSD pour les PMA, dont l'accès en franchise de droits et de quotas. Les recherches menées par l'ODI ont mis en lumière les priorités des PMA lors du cycle de Doha. Il est avancé que les subventions à l'agriculture, en particulier au coton, unissent davantage les PED dans leur opposition par rapport aux dispositions relatives au TSD et font donc l'objet d'un plus grand consensus. L'accès en franchise de droits et de contingents (AFDQ) actuellement discuté couvre 97% des lignes tarifaires et si les États-Unis devaient à eux seuls mettre en œuvre cette initiative, cela pourrait augmenter les exportations des PMA de 10%

¹ Costantini, V. (2009). op. cit.

² Ibid.

(soit 1 milliard de dollars). De nombreuses grandes puissances commerciales offrent déjà un accès préférentiel aux PMA par le biais d'initiatives telles que l'initiative "Tout sauf les armes" (TSA) et la loi sur la croissance et les opportunités en Afrique.¹

En ce qui concerne la dimension exportation dans le cadre du TSD, c'est-à-dire les préférences commerciales non réciproques pour les exportations des PED vers les pays développés, des recherches récentes suggèrent qu'elles ne se sont pas avérées aussi précieuses pour les PED que beaucoup l'avaient espéré :²

- Les avantages des préférences semblent se concentrer sur les PED les plus avancés qui en ont le moins besoin ;
- Ces préférences ont eu tendance à perdre de leur valeur au fil du temps, car les marges de préférence ont été érodées par les réductions des niveaux tarifaires NPF ;
- Les préférences se sont souvent révélées non durables, car elles sont souvent liées au niveau de développement économique d'un pays ;
- Les pays donateurs se réservent souvent le droit de retirer les préférences si les importations deviennent trop compétitives par rapport aux produits nationaux ;
- De nombreux produits sensibles aux importations et présentant un intérêt majeur pour les exportations des PED ont été exclus de ces régimes préférentiels.

L'OMC a été pleinement consciente des difficultés que rencontrent les PED pour intégrer leur économie au système commercial multilatéral, à tel point qu'en 2001, au début du neuvième cycle de négociations commerciales, elle a adopté un "programme de développement" en leur faveur. Auparavant, les sujets prédominants du discours lors des cycles étaient centrés sur les tarifs douaniers. Les neuf cycles de négociations commerciales et les domaines d'intérêt sont présentés dans le tableau suivant :

Certains PED se sont vu accorder un meilleur accès aux marchés des pays développés pour une sélection de produits dans le cadre de divers accords préférentiels. Citons par exemple les dispositions de l'UE pour les anciennes colonies dans le cadre du programme ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) et pour les PMA dans le cadre de l'accord TSA. De même, les États-Unis ont adopté la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA) et l'initiative pour le bassin des Caraïbes (CBI). Ces programmes ont réduit les demandes pour que les pays développés réforment leur politique agricole, mais ont également exacerbé les inquiétudes de nombreux pays qui ont été exclus de ces programmes et ont vu leur situation se

¹ Parr, J. (2018). op. cit., p. 106.

² Trebilcock, M. J., & Trachtman, J. (2020). Op. cit., p. 12.

dégrader en raison de la baisse des termes de l'échange, ce qui pourrait même entraîner une détérioration plutôt qu'une amélioration du bien-être global et même de celui des PED.¹

L'hétérogénéité des PED dans le cadre du droit de l'OMC pose un problème pour l'efficacité des règles de TSD : les pays développés ne sont généralement pas prêts à offrir des préférences substantielles à l'ensemble du groupe de ces pays, car ils ont fait remarquer que certains de ces pays sont bien dotés financièrement comme la Chine et ne nécessitent pas de traitement spécial. Les pays développés sont donc réticents à accepter d'intégrer des préférences générales et substantielles en leur faveur dans le corps juridique de l'OMC.²

Selon l'AsA, les PED de l'OMC ont droit à un traitement spécial et différencié (TSD). Les dispositions relatives au traitement spécial et différencié donnent aux PED le droit à des dérogations spécifiques aux engagements généraux de l'Accord sur l'agriculture ; en outre, les pays développés ont pris certains engagements à l'égard des PED. Les dispositions générales de TSD d'aujourd'hui ne couvrent que deux catégories de membres de l'OMC :

1. Les PED auto-désignés, et
2. Les pays les moins avancés (PMA).

D'autres formes de TSD, en principe des décisions sur l'aide financière et l'assistance technique, ont été acceptées d'une manière qui n'est pas applicable au sein de l'OMC. Dans ces décisions, d'autres sous-groupes plus spécifiques de PED peuvent exister, comme les NFIDCs dans la Décision de Marrakech. Avant d'aborder la question de la pertinence d'une différenciation nouvelle et élargie entre les PED en matière de TSD, il est important d'analyser l'Accord sur l'agriculture dès aujourd'hui.

Conformément à l'article 15 de l'AsA, les PED ont droit à des dispositions de TSD en ce qui concerne leurs engagements dans les trois piliers :

1. L'accès au marché ;
2. Le soutien interne ; et
3. Subventions à l'exportation.

Le principe fondamental est que leurs engagements de réduction doivent correspondre au moins aux deux tiers des engagements de réduction des pays développés membres et qu'ils doivent avoir la souplesse nécessaire pour mettre en œuvre les engagements de réduction sur une période maximale de 10 ans, au lieu de 6 ans. Dans la plupart des dispositions de TSD, les PED suivent la même voie que les pays développés, mais à un rythme plus lent. Les PMA ne sont pas du tout tenus de prendre des engagements de réduction. Il convient également de noter que les dispositions existantes et contraignantes en matière de TSD cessent d'accorder un traitement

¹ Anderson, K. (2016). *op. cit.*, p. 227.

² Sieber-Gasser, C. (2016). *op. cit.*, p. 12.

spécial et différencié à la fin de la période de mise en œuvre. Les dispositions relatives au traitement spécial et différencié pour l'agriculture relèvent des rubriques suivantes ¹:

1. *Dispositions visant à accroître les débouchés commerciaux pour les PED* : Le préambule de l'AsA contient la disposition selon laquelle les pays développés membres amélioreraient davantage l'accès aux marchés des produits agricoles présentant un intérêt particulier pour les PED.
2. *Périodes de transition* : Cette disposition donne aux PED membres la souplesse nécessaire pour mettre en œuvre leurs engagements de réduction sur une période maximale de 10 ans.
3. *Souplesse des engagements, de l'action et de l'utilisation des instruments politiques* : Neuf dispositions sont énumérées sous cette rubrique comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 4.3. Dispositions de l'AsA relatives à la flexibilité pour les PED membres

Article 6.2	Les subventions à l'investissement, qui sont généralement accordées à l'agriculture, les subventions aux intrants agricoles généralement accordés aux producteurs à faible revenu ou pauvres en ressources et le soutien visant à encourager la diversification des cultures illicites de plantes servant à la fabrication de stupéfiants, sont exemptées des engagements de réduction du soutien interne.
Article 6.4(b)	Un pourcentage de minimis plus élevé de 10% (contre 5% pour les autres membres) pour les engagements de MGS (Mesure globale du soutien) au titre de ce paragraphe.
Article 9.2(b)	Taux de réduction plus faible pour les engagements en matière de subventions à l'exportation sur les dépenses budgétaires et les quantités bénéficiant de ces subventions.
Article 9.4	Certaines subventions à l'exportation sont exclues des engagements de réduction : subventions visant à réduire le coût de commercialisation des exportations de produits agricoles et à fournir des frais de transport interne sur les exportations plus favorables que ceux du soutien interne.
Article 12.2	Exemption pour les importateurs nets de denrées alimentaires des PED de l'obligation d'accorder l'attention nécessaire aux effets des interdictions d'exportation et des restrictions à la sécurité alimentaire des autres membres importateurs et de donner avis et de consulter les autres membres importateurs au sujet de ces mesures.
Article 15.1	Exigence générale selon laquelle le TSD doit être pris en compte dans les engagements pris au titre de l'AsA. Cet engagement a été mis en œuvre en ce qui concerne l'accès aux marchés, les subventions à l'exportation et le soutien interne en imposant des engagements de réduction correspondant aux deux tiers de ceux exigés des pays développés membres.
Article 15.2	Les PED doivent disposer de la souplesse nécessaire pour mettre en œuvre les engagements de réduction sur une période pouvant aller jusqu'à 10 ans. Les PMA ne sont pas tenus de prendre des engagements de réduction.
Annexe 2	Les programmes gouvernementaux de stockage à des fins de sécurité alimentaire dont le fonctionnement est transparent et conforme aux critères officiellement publiés, ainsi que les programmes nationaux d'aide alimentaire et de subventions, sont considérés comme des mesures de la catégorie verte.
Annexe 5	Exemption de la tarification pour les produits de base prédominants si certaines possibilités d'accès minimales sont offertes.

Source: Kasteng, J., Karlsson, A., Lindberg, C. (2004). Differentiation between Developing Countries in the WTO, Report 2004 :14 E. Swedish Board of Agriculture, International Affairs Division June 2004, p. 32.

4. *Dispositions relatives aux mesures de sauvegarde des intérêts des PMA et des PDINPA* : Le principal instrument à cet égard est la "Décision sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les PED importateurs nets de produits alimentaires" et ses engagements.

¹ Kasteng, J., Karlsson, A., Lindberg, C. (2004). op. cit., p. 32.

b. La détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire : Définition et contexte

Les causes de l'insécurité alimentaire sont multiples et vont des risques naturels comme la famine à la surproduction de denrées alimentaires, aux subventions agricoles et à la structure actuelle de l'approvisionnement alimentaire mondial. Le droit et la politique font partie de ce problème structurel. De nombreux États disposent d'une législation et d'une réglementation nationales régissant la production, le stockage, l'approvisionnement, la vente, la distribution et le contrôle de la qualité des aliments. L'application de ces lois nationales à des effets transfrontaliers sur la stabilité du marché alimentaire mondial en raison de l'expansion du commerce international. À titre d'exemple, les normes strictes de sécurité sanitaire des aliments dans les pays développés peuvent nuire à la sécurité alimentaire dans les PED.¹

Bien que les questions de sécurité alimentaire ne soient pas un sujet nouveau dans les négociations commerciales mondiales, le contexte général de ces négociations a changé ces dernières années. Pendant cette période, les négociations commerciales agricoles se sont concentrées sur des politiques qui ont artificiellement augmenté l'offre dans certains pays à travers des subventions ou une réduction de la demande dans d'autres pays grâce à la protection.²

L'une des questions liées à l'alimentation dans un pays est celle des réserves alimentaires publiques ou du stockage public. Les PED qui comptent une population importante et assument d'importantes responsabilités pour répondre aux besoins alimentaires de leur population, la stratégie couramment utilisée consiste à subventionner. Cette subvention peut prendre la forme de subventions sur les intrants, comme les engrais, ou sur la production, comme les subventions sur les prix des aliments. Les droits et les responsabilités des PED ayant une population aussi importante se heurtent alors aux intérêts des pays développés, en particulier de ceux qui sont exportateurs de produits agricoles fortement protégés et subventionnés, ce qui peut entraîner des distorsions sur les marchés internationaux.³

La question du stockage public est également un bon instrument qui permettra la concrétisation des ODD dans le deuxième point, Faim zéro et le douzième point, Consommation et production responsables. Certains pays comme la Chine, l'Inde, le Brésil et bien d'autres, sont des pays à forte population qui risquent de connaître une crise alimentaire. En raison des risques encourus

¹ Nasu, H., McLaughlin, R., Rothwell, D., & Tan, S. (2019). Food Security. In Nasu, H., McLaughlin, R., Rothwell, D. R., & Tan, S. S. (Eds.). *The legal authority of ASEAN as a security institution (Integration through Law: The Role of Law and the Rule of Law in ASEAN Integration)*, (pp. 191-210). Cambridge: Cambridge University Press.

² Díaz-Bonilla, E. (2017). Food security stocks: Economic and operational issues. op. cit.

³ Zaki, M & Adolf, H & Chandrawulan, A & Dewi, S. (2019). Public Stockholding Regulations and Domestic Agricultural Subsidies in China, India, Brazil and Indonesia to Achieve Food Security in Sustainable Development Goals. WOMELA-GG. 10.4108/eai.26-1-2019.2283274.

par le déséquilibre démographique et la forte instabilité de la production alimentaire et de l'approvisionnement. Ces pays doivent se réserver le privilège de gérer leurs ressources alimentaires nationales. Fournir des subventions alimentaires nationales afin de soutenir une production agricole capable de répondre aux besoins alimentaires nationaux. Le gouvernement doit maintenir un équilibre environnemental en créant un portefeuille de politiques qui accorde la priorité à l'équilibre entre la proportion du développement et la disponibilité des terres agricoles.¹

Les règles de l'OMC en matière de programmes de stockage public sont définies par l'AsA qui font partie des disciplines du soutien interne, car les marchés publics à prix administrés sont considérés comme un moyen d'offrir aux agriculteurs un soutien des prix. Le soutien fourni par les programmes de stockage public devrait être comptabilisé avec les autres formes de soutien interne non exemptées.

L'AsA avait prévu de tels systèmes de stockage public, mais les détails s'étaient par la suite révélés très restrictifs. Lorsqu'ils comportaient des prix minimaux, les régimes publics de stockage étaient considérés comme des subventions, la valeur de la subvention étant calculée comme la différence entre ce prix et un prix de référence fixé aux prix mondiaux courants entre 1986 et 1988. La suite de l'augmentation des prix mondiaux des denrées alimentaires en 2007, ce prix de référence était de loin inférieur aux prix du marché en vigueur, et le niveau de subvention calculé a augmenté en conséquence. Étant donné que les PED disposaient généralement de régimes de subventions minimales au moment de la conclusion du Cycle d'Uruguay, leur taux de subvention consolidé a été fixé à zéro et, par conséquent, le projet de loi indien sur la sécurité alimentaire a dépassé sa MGS obligatoire.²

À cet égard, de Schutter (2011), l'ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation a fait des suggestions concrètes pour rendre les règles de l'OMC compatibles avec les politiques de sécurité alimentaire des PED. Il a suggéré que :

1. Les futurs critères de la Catégorie verte ne devraient pas entraver l'élaboration de politiques et de programmes visant à soutenir la sécurité alimentaire et devraient être adaptés à la situation nationale des PED ;
2. Les membres devraient s'abstenir de considérer l'établissement et la gestion des stocks alimentaires comme un soutien ayant des effets de distorsion des échanges ;
3. Les membres devraient modifier les dispositions de l'AsA et d'autres accords de l'OMC pour assurer la compatibilité avec la constitution de réserves alimentaires aux niveaux national, régional et international.

¹ Zaki, M & Adolf, H & Chandrawulan, A & Dewi, S. (2019). op.cit.

² Scott, J. (2017). op. cit.

c. Les négociations sur les programmes de stockage publics

Les règles de l'OMC sur les programmes de stockage public ont été remises en question par certains pays membres. En 2012 et 2013, l'Inde et le G33 ont proposé des modifications à ces règles, qui ont été débattues lors de la Conférence ministérielle de Bali en décembre 2013. Cependant, la conférence de Bali n'a pas abouti à un accord sur cette question : les membres se sont simplement mis d'accord sur une clause de paix exemptant les programmes de stockage public déjà existants des contestations judiciaires jusqu'à ce qu'une "solution permanente" soit trouvée (voir l'Annexe 02). La nécessité de trouver une solution permanente à la question du stockage public à des fins de sécurité alimentaire a été réaffirmée en décembre 2015 lors de la Conférence ministérielle de Nairobi (voir l'Annexe 03).

Les auteurs de propositions considèrent que les stocks achetés à des prix administrés sont nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire, mais d'autres craignent qu'en l'absence de disciplines appropriées, ces programmes entraînent une surproduction et des stocks trop importants, ce qui pourrait faire baisser les prix et affecter les revenus des agriculteurs et la sécurité alimentaire dans d'autres pays.¹

Lors de la Conférence de Nairobi (2015), il a été décidé que les membres de l'OMC continueront à s'engager de manière constructive dans la recherche d'une solution permanente à la question du stockage public à des fins de sécurité alimentaire et que les négociations à ce sujet se tiendront en sessions spéciales et selon un calendrier accéléré. Quel que soit le résultat des discussions sur une solution permanente à cette question, les membres de l'OMC devraient veiller à ce que personne ne meure de faim et que personne ne soit victime de l'extrême pauvreté à cause des dispositions inéquitables et injustes des AsA. Les intérêts en matière commerciale et marchande de quelques pays ne devraient pas entraver le bien-être des pauvres vivant dans les PED.²

Une position de négociation commune est essentielle pour parvenir à une solution permanente qui permette aux pays membres de mettre en œuvre leurs politiques de sécurité alimentaire sans être contraints par les règles de l'OMC.

1.2.3. Les récentes tensions en matière de sécurité alimentaire à l'OMC

Il en ressort que l'AsA, ainsi que l'amendement proposé dans le cadre des négociations du cycle de Doha, semble offrir aux PED une latitude particulière pour fournir un soutien national à l'agriculture durable sans que ce soutien soit soumis à des engagements de réduction. D'autre part, dans le cas des PED, un thème récurrent est que la mise en œuvre effective de ces politiques

¹ Roudart, L. (2002). L'alimentation dans le monde et les politiques publiques de lutte contre la faim. *Mondes en développement*, (1), 9-23.

² Sharma, S. K. (2016). WTO and food security in developing countries. op. cit., p. 217.

se fait en pratique par manque des ressources nécessaires : pour donner un exemple graphique, il a été estimé que l'expansion de la production agricole des PED nécessiterait un investissement net annuel moyen de 83 milliards de dollars en agriculture primaire et services nécessaires en aval. Dans le même temps, on pourrait sans doute faire davantage en matière d'élaboration de politiques pour faire face aux récentes pénuries alimentaires. Par exemple, on a préconisé la création d'une " boîte de la sécurité alimentaire " pour les PED, qui permet l'octroi de subventions générales pour accroître la production alimentaire nationale (de telles subventions pour couvrir, entre autres, les semences et les engrais), sans exiger que les bénéficiaires soient des agriculteurs à faible revenu ou pauvres en ressources. Une telle initiative devrait avoir la capacité de mobiliser la production dans toute une gamme de structures agricoles, avec un résultat positif en termes de promotion d'une plus grande autosuffisance nationale (bien qu'il soit nécessaire) de veiller à la durabilité de cette augmentation de production.¹

La difficulté d'instaurer un régime commercial plus libéral dans l'agriculture est renforcée par la tendance croissante des puissances émergentes à introduire leurs propres régimes de subventions. Alors que la plupart des PED continuent de manquer de ressources financières pour subventionner leurs agriculteurs, ceux qui ont connu une croissance économique soutenue se tournent de plus en plus vers le soutien à l'agriculture, ce qui conduit à une certaine convergence de ces pratiques parmi le petit groupe des États membres les plus puissants de l'OMC. Les principales puissances émergentes, le Brésil, la Chine et l'Inde ont été rejoints par d'autres, dont l'Indonésie, le Nigéria et la Turquie, pour accroître le soutien interne aux agriculteurs. Cette tendance commence à créer de nouvelles tensions, qui sont apparues notamment lors de la conférence ministérielle de Bali en 2013. En réponse à la forte augmentation et à la volatilité accrue des prix des denrées alimentaires observées depuis 2007, l'Inde a présenté en septembre 2013 le projet de loi national sur la sécurité alimentaire, ou " loi sur le droit à l'alimentation ", qui prévoit l'achat de denrées alimentaires de base à des prix garantis aux petits exploitants agricoles pour les vendre ensuite à bas prix aux personnes en dessous du seuil de pauvreté.²

Au cours de ces dernières années, les questions de sécurité alimentaire sont devenues un sujet brûlant à l'OMC, tout comme les tentatives entreprises pour relancer les négociations commerciales, et cela a révélé à quel point l'agriculture est au centre des préoccupations internationales et a mis en évidence la nature des différentes normes commerciales agricoles, qui demeurent profondément contestées au sein du régime commercial.

¹ Cardwell, M., & Smith, F. (2013). op. cit.

² Scott, J. (2017). op. cit.

Dans ce contexte, les PED ont commencé à revendiquer la libéralisation des échanges et un traitement spécial pour la sécurité alimentaire lors de la réunion ministérielle de Bali tenue fin 2013, ce qui a entraîné des tensions persistantes au sein de l'organisation sur cette question pendant la majeure partie de l'année 2014.¹

En effet, la polémique est née suite à une tentative de redonner vie aux négociations de l'OMC afin d'obtenir un accord sur un petit paquet de questions considérées comme non controversées lors de la conférence ministérielle de Bali. L'un des points agricoles abordés était le stockage public à des fins de sécurité alimentaire, lequel a provoqué des tensions dans les négociations. En effet, pour défendre une proposition du G33 visant à exempter les programmes de stockage public à des fins de sécurité alimentaire des disciplines commerciales, l'Inde a menacé de retirer son soutien à la mise en place d'un accord sur la facilitation des échanges plus large, tant qu'un consensus ne serait pas atteint également sur les règles relatives au stockage public.²

Tout au long des négociations de Doha, le G33 comme d'autres groupes de PED ont régulièrement formulé des propositions sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, mais ces propositions se sont heurtées à la résistance répétée des pays industrialisés.³ Dans la perspective de Bali, les États-Unis ont affirmé fermement leur rejet de la dernière proposition du G33. Les États-Unis ont accusé le programme de stockage public de l'Inde, qui faisait partie de sa nouvelle politique intérieure de sécurité alimentaire, comme étant une violation aux règles de l'AsA de 1994, en raison que celui-ci comprenait un prix d'achat garanti par le gouvernement, une pratique qui est soumise à des disciplines si ce prix dépasse le prix de référence fixé et est donc considérée comme une subvention. Cette question est compliquée puisque le prix de référence dans l'accord de l'OMC est fixé sur la base des prix en vigueur durant la période 1986-88, ce qui est totalement dépassé depuis la hausse drastique des prix alimentaires de 2007-08. Au début de la réunion de Bali, les deux parties ont refusé de céder.

Malgré que les tensions étaient vives à Bali, mais l'impasse a finalement été surmontée lorsqu'une " clause de paix " a été convenue, en stipulant qu'aucune contestation juridique ne pouvait être lancée contre les programmes publics de stockage existant avant qu'une solution permanente ne soit trouvée (voir l'Annexe 2).

Bien que le libellé de la clause de paix soit ambigu, l'Inde a pris l'accord de Bali pour indiquer qu'une solution permanente serait recherchée. Mais plus tard en 2014, il est devenu clair que l'Inde et les États-Unis avaient des interprétations différentes quant à savoir si la clause de paix

¹ Clapp, J. (2015). Food security and contested agricultural trade norms. *J. Int'l L & Int'l Rel.*, 11, 104.

² Ibid.

³ Mellal, A., & Derbal, A. (2020). *op. cit.*

était temporaire ou permanente. L'Inde a de nouveau refusé d'adopter les mesures de facilitation du commerce tant qu'elle n'aurait pas clarifié la question de la sécurité alimentaire. La position de l'Inde a une fois de plus donné lieu à des discussions animées et intenses à l'OMC, mais un accord a finalement été conclu à la fin de 2015 lors de la conférence de Nairobi, pour préciser que la clause de paix resterait en vigueur jusqu'à ce qu'une solution permanente soit convenue et que des efforts seront faits pour trouver une solution permanente aux programmes publics de stockage (voir l'Annexe 3).

Les règles de l'OMC sont importantes pour le débat mondial sur les réserves alimentaires et leur gouvernance. La catégorie verte, par exemple, énonce les conditions dans lesquelles les États peuvent maintenir des stocks publics de denrées alimentaires aux fins de la sécurité alimentaire, qui précisent les conditions suivantes :¹

1. Le niveau des stocks doit correspondre à des niveaux prédéterminés et ces niveaux doivent également être explicitement fixés dans la législation nationale ;
2. Ils doivent être transparents ; et
3. Les achats de denrées alimentaires par les gouvernements ou leurs organismes doivent être effectués aux prix du marché en vigueur et les ventes de stocks de sécurité alimentaire ne peuvent être effectuées à un prix inférieur au prix du marché en vigueur pour le produit en question.

Les conditions 1 et 2 sont assez simples et servent à assurer aux membres de l'OMC que les programmes de stockage sont légitimes et transparents. Les PED disposent potentiellement d'une marge de manœuvre supplémentaire dans ce domaine, car ils sont autorisés à acquérir et à écouler des stocks alimentaires à des prix administrés au lieu des prix du marché.

Toutefois, ils doivent déclarer toute perte dans le cadre de leurs dépenses de soutien à l'agriculture. Les PED ont demandé que des modifications soient apportées à ces dispositions pour faire en sorte que les stocks alimentaires répondent aux normes de la catégorie verte en matière de soutien n'ayant pas ou peu d'effet de distorsion sur les échanges lorsqu'ils sont acquis auprès de producteurs à faible revenu ou pauvres en ressources pour stockage et qui sont ensuite fournis à la population générale à des prix subventionnés. Ce changement potentiel à l'AsA serait un écart par rapport aux règles existantes et fournirait un environnement politique plus favorable pour les réserves alimentaires.

Une étude récente de l'Institute for Agriculture and Trade Policy a identifié plusieurs dispositions dans l'AsA et dans d'autres accords de l'OMC, qui constituent des obstacles importants à l'efficacité

¹ Margulis, M. (2014). *The World Trade Organization and Food Security after the Global Food Crises*. op. cit.

opérationnelle des réserves. Cela comprend les entreprises du commerce d'État (ECE), les marchés publics et les fourchettes de prix. Des problèmes peuvent survenir même si un programme de réserves alimentaires répond à tous les critères de la catégorie verte. L'étude a souligné que les règles actuelles de l'OMC interdisent aux pays d'établir des fourchettes de prix qui sont essentielles au fonctionnement d'un système de réserves. Par conséquent, les règles de l'OMC interdisent l'un des objectifs sous-jacents des réserves alimentaires, qui consiste à assurer leur réactivité aux fluctuations des prix alimentaires mondiaux. Les réserves alimentaires se heurtent également à une opposition interne à l'OMC, ce qui réduit la probabilité de contestation des règles à l'avenir. Plus tôt dans le cycle de Doha, les membres de l'OMC ont examiné plusieurs propositions visant à établir des stocks alimentaires internationaux pour faire face aux prix élevés des denrées alimentaires. Les États-Unis, le Canada et l'Australie étaient fortement opposés à ce mécanisme non marchand, et l'idée a été abandonnée des négociations en dépit de nombreuses années de travail technique par les institutions internationales. La marée de l'opinion mondiale est désormais clairement en faveur des réserves alimentaires. Pourtant, il est peu probable que si la question était remise à l'ordre du jour de l'OMC, elle produirait un résultat différent, car les positions des membres de l'OMC demeurent inchangées. Il n'est pas certain que l'OMC soit un forum approprié pour élaborer des règles commerciales internationales plus favorables aux réserves alimentaires.¹

Sur le front agricole, certains réclament des cadres de politique commerciale qui soutiennent mieux l'agriculture et les systèmes alimentaires durables et régénérateurs. Alors que les liens entre les chaînes d'approvisionnement agricoles mondiales et les flux commerciaux sont de plus en plus reconnus comme des facteurs de déforestation, de perte de biodiversité, de dégradation des terres, d'érosion des sols et de désertification, l'importance vitale du commerce agricole pour de nombreux PED rend l'action sur ces questions politiquement complexes. Déjà, les préoccupations concernant les liens entre le commerce, la déforestation et l'expansion de la production d'huile de palme, de viande bovine et de biocarburants ont suscité des appels en faveur d'une élaboration plus intégrée des politiques en matière d'énergie, d'agriculture, de forêts et de commerce, ainsi que des initiatives visant à promouvoir des produits de base ne présentant pas de risque de déforestation. Alors que les défenseurs du climat plaident en faveur d'une alimentation plus végétale, on peut également s'attendre à des appels en faveur d'une politique commerciale agricole permettant de mieux prendre en compte les intersections entre le climat, l'environnement, la santé publique et le bien-être des animaux.²

¹ Margulis, M. (2014). *The World Trade Organization and Food Security after the Global Food Crises*. op. cit.

² Deere-Birkbeck, C. (2019), « WTO Reform: A Forward-looking Agenda on Environmental Sustainability », dans Soobramanien, T., Vickers, B. et Enos-Edu, H. (Eds.). *WTO Reform: Reshaping Global Trade Governance for 21st Century Challenges*, (pp. 33-59), Commonwealth Secretariat, London, <https://doi.org/10.14217/86877f45-en>.

Section 2. Les orientations des PED en réponse aux défis posés par les impasses de l'OMC

Au cours des trois dernières décennies, le système alimentaire mondial a clairement évolué dans un contexte purement néolibéral. Ce système est fermement maintenu en place par les grandes institutions financières et de développement international, ainsi que par les grandes entreprises agroalimentaires, certains pays développés et d'autres acteurs importants. En vertu de cette conception du développement économique axé sur le marché, l'approche néolibérale s'appuie sur le discours alimentaire des entreprises pour éliminer la faim. Selon ce point de vue, la faim peut être éradiquée en développant les marchés mondiaux et en augmentant la production grâce à l'innovation technologique. Cette tendance renforce un modèle de surproduction excessive et de monopolisation du système alimentaire par les multinationales.

À travers ce modèle, les solutions à la faim actuellement proposées par les pays développés, la Banque mondiale, l'OMC, le FMI, l'USDA et USAID appellent toutes à l'adoption des mêmes mesures néolibérales qui ont créé le régime alimentaire actuel et qui a été à l'origine de la récente crise alimentaire. Ces mesures comprennent une plus grande libéralisation des marchés mondiaux, le financement public de produits brevetés, des "solutions" technologiques et la "mobilité des terres", c'est-à-dire la privation continue des pauvres vivant dans les régions richement dotées en ressources agricoles pour les remplacer par des producteurs plus efficaces offrant des rendements plus élevés.¹

Les contraintes multiples qui pèsent sur le secteur agricole dans les PED constituent un lourd défi : demande en produits agricoles en augmentation, une SAD à la population qui devrait être assurée, les éventuels effets négatifs du changement climatique sur le niveau des récoltes, dégradation environnementale sévère, inégalités sociales prononcées notamment dans les zones rurales, les petites exploitations ont tendance à disparaître, compétitivité économique menacée par la concurrence internationale, d'où ces pays s'interrogent sur ce qu'ils devraient faire face à ces enjeux d'aujourd'hui et du demain ?

Compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouve le cycle de négociations de Doha de l'OMC, qui portent sur un éventail de sujets tellement large au point qu'il est peu probable que des consensus entre les pays membres puissent être dégagés. Le lien entre les réformes commerciales et la sécurité alimentaire se trouve parmi les principaux sujets débattus, relayé en particulier par la société civile et les ONG qui dénoncent :²

¹ Holt-Giménez, E. (2011). Food security, food justice, or food sovereignty? Crises, Food Movements, and Regime Change. op. cit.

² Lutringer, C. (2012). *Gouvernance de l'agriculture et mouvements paysans en Inde*. Paris: Karthala, p: 68.

- Le déséquilibre flagrant entre le niveau de protectionnisme agricole persistant dans les pays développés par rapport à celui des PED, et ;
- Les conséquences du processus de libéralisation des marchés agricoles domestiques à l'œuvre dans bon nombre de PED, mais souvent absent dans les pays développés, en dépit de leurs engagements dans ce sens.

2.1. Les PED et les perspectives de réforme de l'OMC

Étant donné que les prix des produits agricoles et alimentaires ont commencé à augmenter au milieu des années 2000, avec des hausses colossales de prix en 2008 et 2011, la sécurité alimentaire a été analysée dans un contexte de hausse des prix nominaux et de volatilité des prix, tandis que le contexte de la baisse des prix mondiaux des aliments a été observé au milieu des années 1980 et dans les années 1990. En effet, les personnes les plus vulnérables, qui vivent en grande majorité dans des zones rurales, consomment plus de produits agricoles et tirent une part plus importante de leurs revenus du secteur agricole. La question de savoir si les effets nets des réformes de Doha aideront ou nuiront à cette catégorie de populations les plus vulnérables n'est pas claire, car les réformes spécifiques et leurs canaux d'impact sont nombreux et complexes.¹

En effet, alors que l'OMC a célébré son 25e anniversaire en 2020, le sentiment qui prévaut selon *Vickers, Soobramanien et Enos-Edu (2019)* est loin d'être réjouissant en termes de performance, de fonctionnement et/ou d'avenir de cette organisation. En fait, dans un système commercial multilatéral qui est censé être fondé sur des règles et dont l'OMC est la pierre angulaire, la transparence, la prévisibilité et la stabilité du commerce mondial sont nécessaires pour faire face aux conséquences de la montée du protectionnisme et de l'unilatéralisme de certains pays, et pour générer une croissance accrue du commerce mondial, et surtout pour aider les PED à atteindre les objectifs de développement durable (SDG).²

Il ressort clairement selon plusieurs sources que les lacunes de l'OMC, lorsqu'il s'agit de rendre la libéralisation des échanges plus avantageuse et réalisable au profit de ces PED membres, sont non seulement un problème économique ou politique au regard de certains pays développés, mais aussi un problème qui découle du cadre juridique de l'OMC lui-même.³

Cherchant à mettre en œuvre une réforme globale, la majorité des pays membres considèrent actuellement que le débat sur l'OMC devrait porter davantage sur la redéfinition du rôle de cette organisation au 21e siècle et plus particulièrement sur les moyens nécessaires pour la réformer afin

¹ Annabi, N., Khondker, B., Raihan, S., Cockburn, J., & Decaluwé, B. (2006). Implications of WTO ... Policy Reforms for Poverty in Bangladesh: Short-versus Long-Run Impacts. In Hertel, T. W., & Winters, L. A. (Eds.). *Poverty and the WTO: Impacts of the Doha development agenda*, (pp. 429-466). World Bank Publications.

² Vickers, B., Soobramanien, T., & Enos-Edu, H. (2019). Introduction. In Soobramanien, T., Vickers, B., & EnosEdu, H. (Eds.). *WTO Reform: Reshaping Global Trade Governance for 21st Century Challenges*, (pp. 1-5). Commonwealth Secretariat.

³ Rolland, S. E. (2012). op. cit., p. 327.

qu'elle puisse remplir ses mandats actuels et surmonter ainsi les origines de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations commerciales du Cycle de Doha dans notamment les négociations sur l'agriculture.

La gouvernance et les procédures de l'OMC ont été largement remises en question par de nombreux pays et acteurs. La réunion ministérielle de 1999 à Seattle et la réunion de 2003 à Cancún ont montré que les réunions des ministres du Commerce peuvent faire peu pour faire avancer les discussions ou pour générer des décisions en l'absence d'un ordre du jour et d'options claires. Les pays membres ont abordé la réunion ministérielle de Cancún avec des positions divergentes sur plusieurs sujets importants concernant les négociations agricoles et non agricoles, sur l'opportunité de lancer des négociations sur les questions dites de Singapour et leur portée éventuelle, sur l'approche à adopter pour renforcer les dispositions existantes de l'OMC relatives au traitement spécial et différencié des PED et sur la manière de traiter les problèmes de mise en œuvre hérités du cycle d'Uruguay.¹

L'une des raisons pour lesquelles le cycle de Doha s'est avéré difficile à clôturer est que de nombreuses questions considérées comme importantes par les principaux acteurs ont été retirées de l'ordre du jour, par exemple la plupart des questions de Singapour. Plus récemment, la tentative d'utiliser la règle du consensus par l'Inde en 2014 pour bloquer l'adoption du protocole visant à incorporer l'Accord sur la facilitation des échanges dans l'OMC, bien que celui-ci ait été accepté par tous les ministres à Bali, illustre la portée de cette règle de décision pour arrêter les choses en cours de route.²

En effet, tout au long de ces deux dernières décennies, ces débats autour de la gouvernance du SCM et les appels à la réforme institutionnelle de l'OMC ont pris de l'ampleur. La réforme institutionnelle de l'OMC est devenue importante à plusieurs égards, le monde traverse actuellement une période de transformation notamment avec l'essor rapide des économies émergentes comme la Chine, l'Inde et le Brésil qui a modifié l'équilibre des forces au niveau mondial, et dont l'influence de la "Quadrilatérale", c'est-à-dire les États-Unis, la Communauté européenne, le Japon et le Canada, en tant que force hégémonique, est en déclin.³

Il y a seulement 12 ans, le déclenchement de la crise mondiale en 2008 a renouvelé un regain d'intérêt pour le rôle de l'OMC dans la gestion de l'économie mondiale, suscitant des appels à l'OMC pour qu'elle fasse davantage pour soutenir un système commercial mondial ouvert, et en particulier pour qu'elle prenne davantage l'initiative sur certaines questions touchant au

¹ Hoekman, B. M., & Mavroidis, P. C. (2015). op. cit., pp. 138-139.

² *ibid.*

³ Deere Birkbeck, C. (2009). Reinvigorating debate on WTO reform: the contours of a functional and normative approach to analyzing the WTO system. In Steger, D. P. (Ed.). *Redesigning the World Trade Organization for the twenty-first century*, (pp. 11-40). Wilfrid Laurier Univ Press.

renforcement de la capacité des PED, à l'aide au commerce et à la surveillance des politiques commerciales restrictives des pays membres.

En effet, lors des différentes conférences ministérielles de Doha, les ministres du Commerce et autres représentants de haut niveau représentant les économies des pays membres de l'OMC n'ont pas pu trouver de consensus ni sur les nouvelles dispositions agricoles ni sur les autres questions inscrites au programme. Ce constat montre à quel point les stratégies de négociation actuelles des membres de l'OMC ne sont pas fructueuses. Il convient donc de trouver une nouvelle approche qui prévoit l'élaboration d'un autre système de négociation plus axé sur le développement durable. Une telle approche serait conforme avec les ODD de 2030 et avec les objectifs principaux de l'AsA de l'OMC qui visent à instituer des réformes fondamentales pour parvenir à des réductions substantielles et progressives du soutien et de la protection.

Dans l'approche de la réforme de l'OMC, plusieurs réflexions fondamentales s'imposent pour mettre les propositions de réforme dans une perspective plus large de changement institutionnel. Les projets de réforme sont susceptibles de prendre plusieurs formes. En effet, le type de réforme le plus avancé est de nature progressive et se caractérise par des mesures petites et modestes visant à répondre à certaines des pressions exercées à l'extérieur et à l'intérieur du SCM. Parmi les exemples de ce type de changement progressif figurent la modification des processus informels, les pratiques visant à accroître la transparence et l'octroi d'un accès plus large à un groupe plus important de membres pour leur permettre de participer à des cercles de négociation restreints (par exemple, le salon vert).¹

À cela il faut ajouter d'autres questions importantes, concernant l'utilisation du processus d'adhésion pour imposer des conditions d'entrée toujours plus strictes aux nouveaux membres. En effet, certains membres les plus puissants de l'OMC sont conscients de ce fait et se servent de plus en plus pour que les nouveaux membres les plus récents soient en mesure d'harmoniser un grand nombre de leurs lois économiques avec celles des membres existants, que cela soit ou non dans leur intérêt économique. En conséquence, le processus d'adhésion est devenu de plus en plus complexe, long et coûteux, et il est de plus en plus dominé par la capacité des pays candidats à faire des concessions envers des pays plus puissants qui deviennent, en quelque sorte, pour eux, des dominateurs sur le plan économique et politique. Cette même subordination est ensuite imprimée dans les processus décisionnels de l'OMC.² Les mesures individuelles ne font pas l'objet d'un vote visant à construire progressivement un corpus de droit commercial international acceptable par une majorité de membres de l'OMC, comme on pourrait s'y attendre dans un système véritablement participatif. Au contraire, lors de chaque réunion ministérielle de l'OMC, les membres doivent décider s'ils acceptent dans son ensemble un paquet de

¹ Elsig, M. (2010). WTO decision-making: Can we get a little help from the secretariat and the critical mass. In Steger, D. P. (Ed.). *Redesigning the World Trade Organization for the twenty-first century*, (pp. 67-90). Wilfrid Laurier Univ Press.

² Watson, M. (2020). Global trade and global finance. In Baylis, J., Smith, S., & Owens, P. (Eds.). *The Globalization of World Politics: An Introduction to International Relations*, (pp. 435-448). 8th Ed. Oxford University Press.

réformes connu sous le nom "d'engagement unique". La teneur économique de ce paquet est en grande partie convenue à l'avance, en dehors de tout contexte démocratique par une alliance informelle de pays que l'on appelle familièrement la Quad et qui fixe l'ordre du jour des discussions. Ainsi, la teneur économique de ce paquet est en grande partie convenue à l'avance et en dehors de tout contexte démocratique par une alliance informelle de pays que l'on appelle communément la Quad. Ainsi, la nature politique de ces discussions informelles peut réduire l'efficacité des réunions ministérielles de façon à inciter les membres réticents à accepter l'engagement unique.¹

En outre, et comme il n'est pas facile de faire changer les principaux modèles de gestion de l'OMC qui sont incarnés par trois modèles centraux à savoir, le caractère de l'OMC en tant qu'une organisation "dirigée par les membres", le "principe du consensus" et l'"engagement unique". Et que ces modèles remplissent diverses fonctions dont ils sont souvent construits, avancés et défendus par les puissants initiés d'un système et par ceux qui espèrent profiter du statu quo dont la perception de nombreux membres de l'OMC est que ces modèles servent leurs intérêts et qu'ils sont donc réticents à s'engager dans des débats sur le changement. Il est donc nécessaire, par conséquent, que la dynamique de la réforme se développe en dehors des cercles internes des organisations internationales.

Enfin, si la confiance envers le multilatéralisme axé sur les règles continue de s'éroder, il sera selon *Irwin et O'Rourke (2013)* de plus en plus difficile d'obtenir un soutien pour la politique commerciale multilatérale de l'OMC. Certes, le retour à un protectionnisme à part entière n'est certainement pas une option viable. Pourtant, il ressort clairement des tendances qui se dessinent dans de nombreux pays qu'il y a moins d'engagements en faveur d'une libéralisation à grande échelle et plus de tendances en faveur de politiques économiques nationalistes ou de blocs commerciaux régionaux qui pourraient constituer une alternative au modèle GATT/OMC.²

2.2. L'émergence de nouvelles approches alternatives suite aux impasses de Doha

2.2.1. L'approche de la souveraineté alimentaire

Si le développement d'un débat mondial renouvelé sur la sécurité alimentaire s'est accéléré au cours des deux dernières décennies sans pour autant qu'il aboutisse à un consensus, il a également donné lieu à un discours contre-hégémonique fort. Ce discours est issu d'un groupe très hétérogène allant des mouvements d'agriculteurs des PED aux militants de l'alimentation des pays développés, ainsi que de plusieurs experts et dirigeants politiques mondiaux. Ce discours alternatif englobe de nombreuses solutions divergentes, mais partage un rejet de l'approche axée sur la technologie et le

¹ Watson, M. (2020). op.cit.

² Irwin, D. A., & O'Rourke, K. H. (2013). Coping with shocks and shifts: The multilateral trading system in historical perspective. In Feenstra, R. C., & Taylor, A. M. (Eds.). *Globalization in an Age of Crisis: Multilateral economic cooperation in the twenty-first century*, (pp. 11-37). University of Chicago Press.

maintien du statu quo. Elle plaide plutôt en faveur d'un système agroalimentaire non seulement plus durable, mais aussi plus résilient et qui aspire à une plus grande justice sociale.¹

Au milieu de tous ces débats, le concept de souveraineté alimentaire est apparu en tant qu'une réponse aux demandes des mouvements sociaux qui ont jugé négativement les activités de commerce de produits agricoles qui se pratique sur de longues distances ou avec l'étranger.² Dans le contexte de ces activités, le terme "souveraineté alimentaire" a été employé pour la première fois dans les années 1980 en réponse à l'intégration de l'agriculture dans les négociations commerciales du cycle d'Uruguay dans le but de faire échapper le secteur agricole à toute implication dans le système de l'OMC, mais c'est lors du Sommet mondial de l'alimentation organisé par la FAO en 1996 qu'il est devenu populaire et l'un des objectifs du mouvement de la Via Campesina.³

En vertu des analyses effectuées par *Edelman et al.*, (2014), la reconfiguration des terres et des relations sociales en vue de produire des produits de base destinés à l'exportation trouve ses origines dans les pratiques coloniales européennes et, dans de nombreux endroits, la production agroalimentaire continue de reposer sur et/ou de générer de graves inégalités foncières et sociales.⁴ Ce constat est conforme à ce que nous avons indiqué précédemment dans notre analyse des caractéristiques du premier et de deuxièmes régimes agro-alimentaire

En suivant cette logique, il nous apparaît clairement que la dépendance à l'égard des systèmes de commerce à longues distances ou avec l'étranger est souvent considérée comme une arme à double tranchant pour les petits agriculteurs et les travailleurs agricoles, avec des effets particulièrement néfastes sur la sécurité alimentaire dans de nombreux pays parmi les plus pauvres du monde.

Il est ainsi apparu évident que, contrairement au discours néolibéral qui cherche à atteindre la sécurité alimentaire par le biais des mécanismes du marché du libre-échange, les mouvements pour la souveraineté alimentaire cherchent à atteindre cette dernière principalement par le biais des droits de l'homme. En effet, selon le discours des partisans de la souveraineté alimentaire, l'alimentation est perçue comme un droit et non comme une marchandise.⁵

En effet, depuis que la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974 a présenté la liberté de ne pas souffrir de la faim comme un droit inaliénable, beaucoup de travail a été fait pour élaborer et instrumentaliser le droit à l'alimentation. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1976 reconnaît explicitement le droit à une alimentation adéquate. En 1998, le

¹ Sage, C. (2019). op. cit.

² Mumenthaler, C., Schweizer, R., & Cavin, J. S. (2020). Food Sovereignty: A Nirvana Concept for Swiss Urban Agriculture? In Thornton, A. (Ed.). *Urban Food Democracy and Governance in North and South*, (pp. 87-100). Palgrave Macmillan, Cham.

³ FAO. (2015). La situation des marchés des produits agricoles 2015-16. op. cit., p. 22.

⁴ Edelman, M., Weis, T., Baviskar, A., Borras Jr, S. M., Holt-Giménez, E., Kandiotti, D., & Wolford, W. (2014). Introduction: critical perspectives on food sovereignty. *Journal of Peasant Studies*, 41(6), 911-931.

⁵ Saab, A. (2019). op. cit., pp. 48-49.

Comité des droits économiques, sociaux et culturels a rédigé une "Observation générale" sur le droit à l'alimentation afin de rendre ce droit plus concret et plus opérationnel.

À son tour, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a établi le mandat du rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation en 2000. L'ancien rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, *Olivier de Schutter*, a accompli un travail considérable pour promouvoir et concrétiser le droit à l'alimentation, notamment en soutenant la notion de souveraineté alimentaire. Les voix dans le récit de la souveraineté alimentaire utilisent fréquemment le langage du droit humain à l'alimentation dans le but de souligner l'importance de l'accès des personnes à l'alimentation et de déplacer le discours sur la faim des marchés vers les personnes. Le discours sur la souveraineté alimentaire soutient que les semences prêtes pour le climat monopolisées par les géants des semences peuvent enrichir les sociétés semencières, mais ne contribuent pas à la réalisation du droit à l'alimentation de tous.

En effet, pour décrire sa vision des politiques de développement rural participatives au niveau national, le mouvement syndical paysan international Via Campesina, a insisté sur l'adoption de ce terme au moment où les négociations à l'OMC se sont soldées par un échec le 24 juillet 2006, à défaut d'un accord entre les pays développés visant la réduction des droits de douane à l'importation des produits agricoles, ainsi que sur la réduction des subventions agricoles, le mouvement Via Campesina a donc revendiqué par conséquent la reconnaissance de ce concept qu'il avait déjà porté auprès de la communauté internationale lors du SMA, dont il a déclaré que la souveraineté alimentaire est une condition indispensable pour assurer la sécurité alimentaire:

*« La sécurité alimentaire à long terme dépend de ceux qui produisent la nourriture tout en veillant à la protection de l'environnement naturel. En tant qu'intendants des ressources de production alimentaire, nous considérons les principes suivants comme le fondement nécessaire pour parvenir à la sécurité alimentaire. ... La nourriture est un droit humain fondamental. Ce droit ne peut être réalisé que dans un système où la souveraineté alimentaire est garantie La souveraineté alimentaire est une condition préalable à une véritable sécurité alimentaire ».*¹

La souveraineté alimentaire apparaît ici comme une alternative mondiale critique au concept de sécurité alimentaire, qui s'est établi dans la période de l'après-guerre via l'OMC, la Banque mondiale et le FMI, sur la base de principes économiques tels que la libéralisation du commerce, la privatisation, la déréglementation et l'ouverture des marchés économiques. Autrement dit, elle est présentée comme une alternative à la production industrialisée, intensive et à grande échelle, basée sur le libre-échange et l'exportation, qui implique le recours à une production à petite échelle basée sur l'utilisation durable des ressources naturelles.²

¹ Campesina, V. (1996). Food sovereignty: A future without hunger. World Food Summit, Rome. Retrieved from <http://www.voiceoftheturtle.org/library/1996, 20>.

² Mumenthaler, C., Schweizer, R., & Cavin, J. S. (2020). op. cit.

Au cours du Forum de Nyéléni pour la Souveraineté alimentaire, qui s'est tenu en 2007 au Mali, la souveraineté alimentaire a été définie comme " le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée, produite selon des méthodes écologiquement saines et durables, et leur droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles ".¹ La souveraineté alimentaire a été largement proclamée et réaffirmée, et en 2012, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO a approuvé son adoption.

En effet, la montée en puissance de la souveraineté alimentaire en tant que proposition politique potentielle l'a aidée à passer d'un terme purement oppositionnel associé à un programme antimondialisation à un terme qui est maintenant lié à la sécurité alimentaire. En insistant sur la dimension relationnelle et des droits de l'alimentation, la notion de souveraineté alimentaire a commencé à établir non seulement le droit à l'alimentation, mais aussi le droit à la production. À cet égard, elle remet en question le système alimentaire existant, fondé sur la production désencastrée de produits commercialisables et transformés par une production à grande échelle en marques mondiales transformées et bon marché. Car, à mesure que les régimes alimentaires dans le monde deviennent plus homogènes, ils semblent également être moins sains, avec une consommation plus élevée d'aliments transformés et prêts à consommer riches en graisses saturées, en sodium et en sucre.²

Dans ce contexte, la communauté scientifique intéressée par la souveraineté alimentaire est en pleine mutation. Selon *Hospes, O. (2014)*, tant que ce concept n'a pas été largement adopté par les autorités publiques aux niveaux national et international, la souveraineté alimentaire continue ainsi de jouer un rôle limité dans la politique alimentaire et agricole et en revanche cette communauté continuera à présenter la souveraineté alimentaire comme un paradigme alternatif à la pensée néo-libérale sur l'alimentation et l'agriculture. Bien qu'il soit peu probable que cela conduira à un débat significatif et à un changement fondamental de la politique alimentaire et agricole, une autre voie à suivre est de mettre fin à cette confusion et d'organiser un débat significatif avec les autorités publiques en discutant les rapports entre la souveraineté, le territoire et les flux, et en présentant la fin de la violence alimentaire comme un cadre commun pour le débat politique.³

2.2.2. La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture

Comme déjà mentionnés dans le premier chapitre, les problèmes auxquels le système alimentaire mondial doit faire face sont liés et doivent être résolus en tirant parti de la multifonctionnalité de l'agriculture dont cette dernière ne devrait pas simplement être considérée comme un moyen de production de denrées alimentaires qui cherchent seulement à maximiser la production, mais aussi comme une activité permettant d'assurer l'équilibre des territoires et de l'emploi et la gestion de

¹ Déclaration finale de Nyéléni, disponible sur le lien suivant : <https://nyeleni.org/IMG/pdf/declarationfinalmars.pdf> (page consulté le 25/03/2018).

² Sage, C. (2019). op. cit.

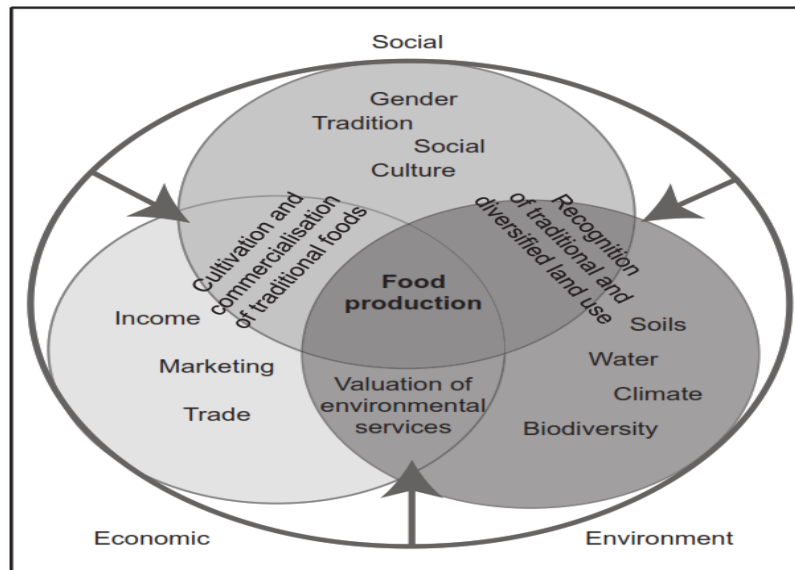
³ Hospes, O. (2014). Food sovereignty: the debate, the deadlock, and a suggested detour. *Agriculture and Human Values*, 31(1), 119-130.

l'espace et des ressources naturelles. Le concept de multifonctionnalité de l'agriculture a émergé durant les années 1990 à la suite des négociations internationales sur le commerce mondial visant à inclure l'agriculture dans le cadre des accords multilatéraux du GATT.¹

La question de la multifonctionnalité de l'agriculture est qualifiée par le terme de "considérations autres que d'ordre commercial" introduit par certains pays de l'OCDE notamment européens. L'objectif était d'accorder une plus grande attention à ces préoccupations lors de la négociation de la poursuite du processus de réforme agricole après 1999. Bien que l'accord reste assez vague, ces préoccupations comprennent entre autres la sécurité des approvisionnements alimentaires, l'environnement et la viabilité des zones rurales. Les gouvernements qui ont soulevé ces questions les caractérisent comme des externalités positives et font valoir que, dans certains cas, elles sont produites conjointement avec les aliments et les fibres, d'où l'expression de "multifonctionnalité". Anderson (1999) fait référence de manière plutôt désobligeante à ce concept comme à la "soi-disant multifonctionnalité de l'agriculture" (c'est nous qui soulignons).²

L'agriculture multifonctionnelle apparaît donc comme une alternative à l'agriculture de productivité traditionnelle. Une activité est multifonctionnelle pour l'agriculture si elle apporte des avantages à ce secteur, si elle contribue à construire un nouveau paradigme dans le secteur agricole, et si les contributions facilitent le bien-être de l'ensemble de la population.³

Figure 4.5. Les diverses activités associées à la multifonctionnalité de l'agriculture



Source: Hoffmann, U. (2011). Assuring food security in developing countries under the challenges of climate change: key trade and development issues of a fundamental transformation of agriculture. In Discussion Papers-UNCTAD. N°. 201. United Nations Conference on Trade and Development.

¹ Barthélemy, D. (2008). Présentation-Positionnement. In Polanyi, G. (Eds.). *La multifonctionnalité de l'agriculture : une dialectique entre marché et identité*, (pp. 1-16). Editions Quae.

² Schuh, G. (2002). Developing country interests in WTO agricultural policy. In Kennedy, D. & Southwick, J. (Eds.). *The Political Economy of International Trade Law: Essays in Honor of Robert E. Hudec*, (pp. 435-449). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9780511494512.024

³ Marsden, T., & Sonnino, R. (2008). Rural development and the regional state: Denying multifunctional agriculture in the UK. *Journal of Rural Studies*, 24(4), 422-431.

La multifonctionnalité de l'agriculture signifie que, en dépit de sa fonction initiale de production, dans le contexte de changements plus profonds de la société vers la durabilité, le secteur peut contribuer également à renforcer la dynamique économique, sociale et environnementale par le biais de diverses activités qui sont résumées dans la Figure 4.5.¹

Économiques ou productives : Produire des biens alimentaires, des activités touristiques, des produits de niche, fournir des matières premières aux industries textiles et agroalimentaires, etc.

Sociales : Contribuer au maintien, à la viabilité et au dynamisme du tissu social dans les zones rurales, développer ou maintenir l'occupation et l'aménagement du territoire, préserver et transmettre l'héritage culturel, contribuer à l'attractivité des territoires, assurer la sécurité alimentaire, etc.

Environnementales : Préserver des habitats naturels (biodiversité), mettre en valeur le paysage, améliorer la qualité et l'approvisionnement en eau, réguler le climat, etc.

Heringa et al., (2013) ont identifié les quatre formes de multifonctionnalité suivantes dans l'agriculture : les préoccupations environnementales, le tourisme, les services durables et les ventes directes aux consommateurs.²

Selon les partisans de la multifonctionnalité de l'agriculture, cette dernière présente plusieurs avantages dont les plus marquants sont les suivants :³

- Permettre aux agriculteurs de subsistance de contrôler leur destin.
- Améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance ruraux / urbains, en réduisant la faim
- Améliorer la sécurité nutritionnelle et la santé, en réduisant la malnutrition et les maladies
- Améliorer les opportunités de génération de revenus, en réduisant la pauvreté
- Diversifier le système d'exploitation à l'échelle locale et à l'échelle du paysage, améliorer les services des bassins versants et la production durable
- Créer de nouveaux produits agricoles
- Diversifier l'économie de marché et amortir les fluctuations des prix des produits de base
- Décentraliser les opportunités d'affaires pour les villageois
- Créer des emplois dans le traitement et la commercialisation
- Construire la responsabilité sociale de la « base »

¹ Renting, H., Rossing, W.A.H., Groot, J. C. J., Van der Ploeg, J. D., Laurent, C., Perraud, D., Stobbelaar, D.J., & Van Ittersum, M. K. (2009). Exploring multifunctional agriculture. A review of conceptual approaches and prospects for an integrative transitional framework. *Journal of environmental management*, 90, S112-S123.

² Martinho, V. J. P. D. (2015). Agricultural economics in the context of Portuguese Rural Development. In Martinho, V. J. P. D. (Ed.). *The agricultural economics of the 21st century*, (pp. 121-136). Springer, Cham.

³ Leakey, R. R. B. (2014). Agroforestry: participatory domestication of trees. In Van Alfen, Neal K. (Ed.). *Encyclopedia of agriculture and food systems*, (pp. 253-269). Vol. 1. (2nd ed.). Amsterdam, Academic Press.

- Améliorer les biens et services publics internationaux, réduire les changements climatiques et la perte de biodiversité
- Offrir des opportunités pour de nouvelles interventions politiques pour lutter contre la déforestation, la désertification et la dégradation des terres
- Ventiler les déconnexions entre disciplines et organisations responsables de la politique et de sa mise en œuvre dans le développement rural

Agenda 2000 a en outre introduit le thème de la multifonctionnalité de l'agriculture européenne, soulignant que pour rendre la PAC plus légitime, le « rôle crucial joué par l'agriculture dans la production de produits alimentaires de haute qualité, dans le maintien de campagnes vivantes, dans la protection des paysages et la préservation des valeurs culturelles, doit être clairement démontré »¹

La multifonctionnalité est apparue comme un concept politique clé dans les négociations de l'OMC sur l'agriculture, définissant les termes d'un débat important sur les préoccupations non commerciales dans la libéralisation du commerce agricole et la mesure dans laquelle il est légitime de compromettre les disciplines du GATT dans l'intérêt de considérations de politique intérieure. Il a de nombreuses dimensions, touchant la contribution de l'agriculture au développement rural, à la sécurité alimentaire et au bien-être des animaux.

En ce qui concerne l'aspect environnemental, ce n'est pas l'existence de la multifonctionnalité en tant que telle qui est controversée, mais plutôt les implications pour la conception des subventions nationales et la mesure dans laquelle elles sont considérées comme faussant les échanges. Selon le modèle politique promu par les Amis de la Multifonctionnalité dont figure l'UE, le phénomène de production conjointe en agriculture signifie qu'il est nécessaire de maintenir certains systèmes agricoles extensifs à travers l'espace rural afin de maintenir des paysages agricoles valorisés et la biodiversité qu'ils contiennent. De ce point de vue, la libéralisation des marchés agricoles et la restructuration de la production agricole, en particulier dans les zones marginales, peuvent avoir des conséquences environnementales indésirables qui doivent être anticipées dans la conception des subventions internes. Le modèle envisage le besoin continu d'instruments multifonctionnels qui soutiennent les revenus des agriculteurs dans les zones marginales afin d'assurer l'occupation continue des terres rurales et donc la bonne gestion des paysages agricoles.²

2.2.3. Les accords de libre-échange et la sécurité alimentaire dans PED

Compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouve le cycle de négociations de Doha de l'OMC, qui portent sur un éventail de sujets tellement large au point qu'il est peu probable que des consensus entre les pays membres puissent être dégagés.

¹ Fouilleux, E. (2008). Les politiques agricoles et alimentaires. *Politiques publiques*, 1, 113-146.

² Potter, C., & Burney, J. (2002). *op. cit.*

Au-delà des accords multilatéraux conclus sous les auspices de l'OMC, on assiste ces dernières années à une multiplication des accords commerciaux régionaux et bilatéraux conclus entre les pays ayant des intérêts communs. En effet, bien que les négociations de l'OMC débouchent chaque fois sur un échec depuis la fin de l'année 2001, les accords d'intégration régionale tendent à se développer et à se généraliser.

Par ailleurs, formellement tous les membres de l'OMC aient des droits de vote égaux, selon Jawara et Kwa (2003), les différences dans les ressources dont ils disposent et les diverses dépendances font que le pouvoir de négociation est inégalement réparti dans l'OMC et que les pays développés parviennent plus facilement à faire contourner les négociations pour défendre leurs intérêts.¹

Cet effet est encore plus évident dans les accords bilatéraux, car dans ces cas-là, les PED n'ont pas la possibilité de former des coalitions avec d'autres pays.²

a. La prolifération des ALE au fil du temps

Bien que le régionalisme ne soit pas la solution optimale pour certains,³ c'est peut-être la seule issue à l'impasse dans laquelle se trouve l'OMC sur un si large éventail de sujets qu'il est peu probable qu'un consensus ne puisse jamais être atteint.⁴ En effet, alors que le cycle de Doha s'est étalé sur deux décennies de négociations infructueuses, l'OMC se trouve dans une situation délicate et sa pertinence a été remise en question. Les 164 États membres de l'OMC ont été incapables de parvenir à un accord sur des questions commerciales essentielles telles que l'accès aux marchés non agricoles et la réforme des subventions agricoles.

Malgré cette incapacité de l'OMC, les pays poursuivent activement la libéralisation du commerce international, en se tournant, de plus en plus, vers des accords de libre-échange (ALE) entre des groupes de pays plus petits, souvent composés de deux pays seulement, pour combler le manque de dynamisme du processus multilatéral. Il en résulte que le nombre des ALE a explosé ces dernières années, créant un énorme réseau de règles et de normes qui se chevauchent, dans ce que l'économiste Jagdish Bhagwati a appelé le phénomène du "spaghetti bowl". D'où, les pays cherchent à conclure ces ALE parce que cela leur procure des avantages qu'ils ne pourraient pas obtenir en agissant seuls ou en faisant seulement partie de l'OMC.⁵

¹ Jawara, F., & Kwa, A. (2004). Behind the scenes at the WTO: the real world of international trade negotiations. Zed Books, p. 52.

² Höffken, J., & Dill, J. (2013). op. cit., pp. 6-7.

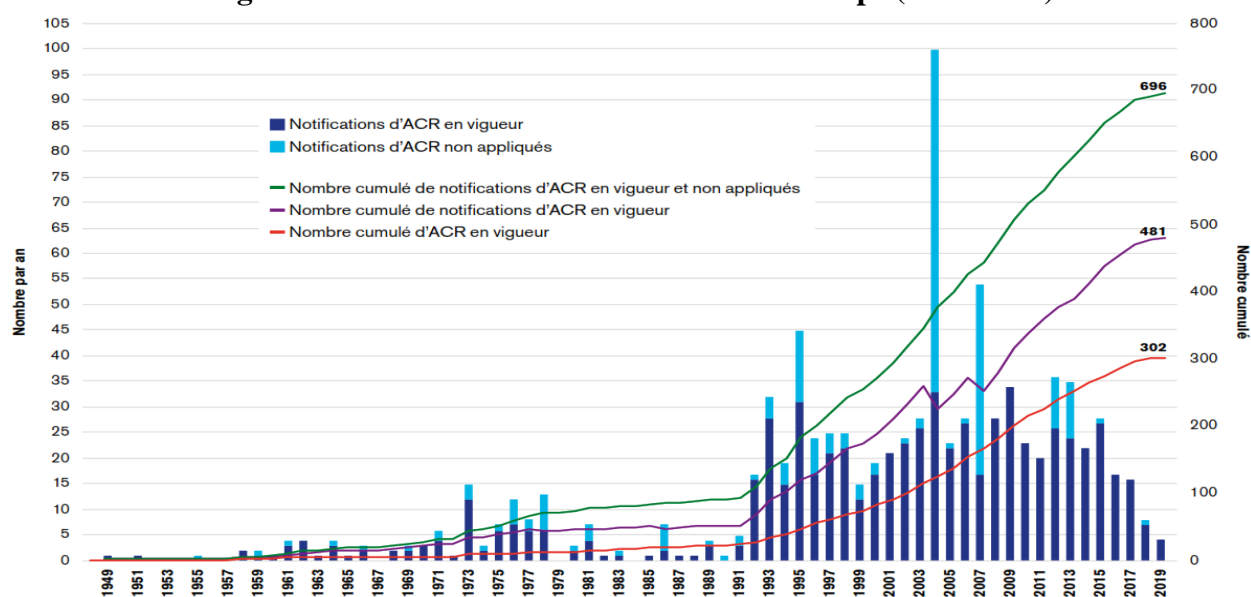
³ Bhagwati, J. (2008). Termites in the trading system: How preferential agreements undermine free trade. Oxford University Press, p. 50.

⁴ Murphy, J. P., & McLarney, C. (2018). op. cit.

⁵ Ibid.

La Figure 4.6 ci-dessous permet de constater que plus de 696 ALE ont été conclus dans le monde au cours de la période 1948-2019. Ces ALE sont notifiés à l'OMC et couvrent les biens, les services ou bien encore tous les deux. Il s'agit des ALE réciproques conclus entre deux ou plusieurs partenaires et qui sont conformes et notifiés à l'OMC au titre de l'article XXIV. Les dispositions relatives aux marchandises et aux services et les adhésions aux ALE existants sont notifiées et comptabilisées séparément. Si l'on compte ces trois éléments ensemble, on obtient 498 notifications concernant les APCr, dont 302 sont en vigueur.¹

Figure 4.6. La croissance des ALE au fil du temps (1948-2019)



Source : OMC. (2020). Rapport Annuel 2019 Organisation Mondiale du Commerce, OMC, Genève, p. 108.

Devant l'incapacité de l'OMC à faciliter les NCM, des ALE plus petits et plus faciles à gérer ont été élaborés en tirant les leçons et les sources d'inspiration du succès de ceux en vigueur dont notamment l'accord de l'UE et celui de libre-échange nord-américain (ALENA).²

À vrai dire, de tels accords régionaux ont été jugés mieux adaptés pour faire face à l'agenda commercial qui est devenu de plus en plus complexe et que ses questions s'étendent désormais bien au-delà des sujets classiques du commerce international tels que l'importation et l'exportation de biens et de services pour englober d'autres domaines qui vont au-delà des accords de l'OMC dits de type (OMC+ et OMC-X) touchant aux marchés publics, aux droits de propriété intellectuelle, aux subventions intérieures et aux droits compensateurs, ainsi qu'à leur impact sur la communauté nationale, le travail et l'environnement. Bien que ces accords commerciaux régionaux puissent entraîner des distorsions, leurs partisans considèrent que ce

¹ OMC. (2020). op. cit., p. 107.

² Gale, F. P. (2018). *The Political Economy of Sustainability*. Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing. doi: <https://doi.org/10.4337/9781785368011>, p. 174.

"régionalisme ouvert" fait progresser le programme de libre-échange en conduisant à des accords meilleurs et plus inclusifs, tels que ceux de type Nord-Sud ou de type Sus-Sud.

Les ALE qui couvrent les tarifs et autres mesures à la frontière sont des accords « superficiels » ; tandis que, les ALE qui couvrent un plus grand nombre de domaines politiques, à la frontière et derrière la frontière, sont des accords « profonds ».¹

b. L'agriculture et la sécurité alimentaire dans les ALE

Parallèlement à l'AsA, les ALE ont également une influence sur les structures de production et de commerce agricoles.² Cependant, si le secteur agricole représente une faible part du PIB dans la plupart des pays développés. Ce secteur revêt toutefois une importance capitale pour l'économie des PED, notamment pour ceux qui sont en mesure de produire des biens agricoles à moindre coût. Malheureusement, particulièrement dans ce secteur, les PED sont pratiquement écartés du marché en raison des structures de soutien à l'agriculture mise en place dans plusieurs pays développés.

Pour les PED, ce sont les ALE qui représentent désormais les alternatives pour assurer leur avenir et ses intérêts économiques et commerciaux. Les pays abaissent leurs droits de douane après avoir adhéré à un ALE, ce qui entraîne une augmentation des flux commerciaux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et qui permet ainsi d'ouvrir la voie à une plus grande libéralisation des échanges multilatéraux au profit du système commercial multilatéral.³

Dans les ALE, le traitement de l'agriculture comporte souvent des dispositions visant à réduire les droits de douane, à augmenter les contingents tarifaires, à améliorer la coordination et la transparence afin de réglementer l'application des mesures non tarifaires et des restrictions à l'exportation. Les ALE comprennent souvent des mécanismes de sauvegarde pour l'agriculture tels que des augmentations temporaires des droits de douane. Toutefois, ces accords ne contiennent généralement pas de dispositions relatives au soutien interne à l'agriculture. Aussi, en vertu de la décision de Nairobi sur la concurrence à l'exportation, les ALE sont censés ne plus contenir de dispositions ayant pour objet les subventions à l'exportation. Ainsi, la présence de dispositions sur l'agriculture dans les ALE a pour but de combler les fossés qui existent dans les négociations agricoles au sein du système commercial multilatéral de l'OMC.⁴

¹ Deblock, C. (2012). Accords commerciaux : entre coopération et compétition. *Politique étrangère*, (4), 819-831.

² Höffken, J., & Dill, J. (2013). op. cit.

³ Murphy, J. P., & McLarney, C. (2018). op. cit.

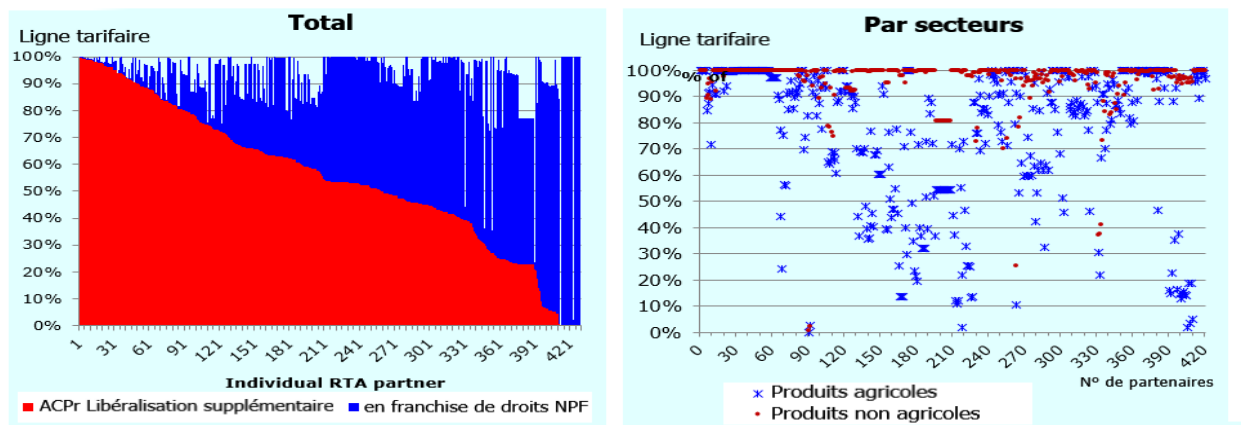
⁴ FAO. (2017). Le traitement de l'agriculture dans les accords commerciaux régionaux, dossiers de la FAO sur les politiques commerciales, n° 29 - octobre 2017

Dans le secteur de l'agriculture, la différence entre les accords bilatéraux et l'accord de l'OMC sur l'agriculture est souvent qu'ils ont une portée beaucoup plus large ; certains prévoient par exemple des réductions tarifaires plus importantes.

En revanche, les accords bilatéraux traitent rarement des subventions internes. Cela est particulièrement pertinent pour les PED, et potentiellement risqué dans la mesure où leur manque de ressources fait qu'ils ne peuvent apporter qu'un soutien limité à leur propre secteur agricole et qu'ils doivent concurrencer les produits subventionnés de leurs partenaires commerciaux.

En effet, alors que les ALE se traduisent souvent par une baisse des prix pour les consommateurs, de nombreux accords entravent le développement des secteurs agricoles nationaux. Les accords bilatéraux contiennent des dispositions encore plus strictes que l'accord de l'OMC sur la protection des secteurs particulièrement vulnérables des PED contre une hausse des droits de douane. Pour y remédier, des "produits sensibles" sont intégrés dans les accords commerciaux, des produits qui sont exemptés de la libéralisation ou pour lesquels de longues périodes de transition sont accordées afin de permettre l'adaptation à l'ouverture du marché. Le choix des produits sensibles appropriés sur la base de critères tels que la compétitivité et les marchés de vente potentiels, et également pour des raisons liées à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire, est un défi majeur pour les PED.¹

Figure 4.7. Les couvertures des ALE (la libéralisation dans les ALE)



Source : WTO secrétariat – aout 2020 https://www.wto.org/french/news_f/news20_f/ddgaw_11aug20_f.htm (consulté 05/09/2020)

Alors que les droits de douane restent importants pour de nombreux PED, en particulier les PMA, les mesures OTC et SPS ont gagné en importance à mesure que les droits de douane étaient réduits ou éliminés. Pour les PED qui dépendent encore fortement de l'exportation de

¹ Höffken, J., & Dill, J. (2013). op. cit., p. 07.

produits agricoles, les mesures SPS peuvent constituer un obstacle majeur à l'accès aux marchés du Nord en entravant les efforts déployés pour remonter la chaîne de valeur et exporter des produits à plus forte valeur ajoutée.¹

Un accord préférentiel implique des dispositions OMC-Plus, c'est-à-dire des dispositions qui vont au-delà des dispositions multilatérales existantes. Dans le cas des obstacles techniques au commerce et des mesures sanitaires et phytosanitaires, les règles de l'OMC sont généralement fondées sur le traitement national, c'est-à-dire le traitement des marchandises étrangères de la même manière que les marchandises produites dans le pays lorsqu'il s'agit de réglementations sanitaires ou de sécurité alimentaire.

L'accord de l'OMC sur les OTC encourage toutefois également l'utilisation de normes internationales et la reconnaissance mutuelle. Même dans le cas de la reconnaissance mutuelle, l'autorité réglementaire du pays importateur accepte la certification par les organismes de contrôle du pays exportateur que les produits sont conformes aux normes requises dans le pays importateur. Les dispositions de l'OMC relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires sont essentiellement fondées sur la science. Il est possible de recourir à la précaution en vertu de l'article 5 de l'accord SPS, ce qui signifie que des interdictions temporaires de vente de produits importés peuvent être introduites en l'absence de toute preuve scientifique que le produit est dangereux. Mais l'accent est mis ici sur les interdictions temporaires et il est exigé que des preuves scientifiques soient recueillies pour évaluer le degré de risque.

La sécurité alimentaire dans les ALE et l'avantage de coopération

D'après les résultats d'une récente étude consacrée à la structure du commerce agricole mondial, il a été constaté que la plupart des échanges se font entre pays développés. Environ 80% des exportations agricoles des pays développés sont destinées à d'autres pays développés et plus de 70% des importations agricoles des pays développés proviennent de ces pays. Toutefois, les PED dépendent encore dans une large mesure des pays développés, à la fois comme marchés pour leurs exportations agricoles et comme fournisseurs de leurs importations agricoles.²

Dans ce contexte, *Rodrik (2018)* a noté que l'expansion des accords commerciaux et son renforcement sont façonnés en grande partie par la recherche de rente, le comportement intéressé du côté de l'exportation. Plutôt que de contenir les protectionnistes, les accords commerciaux ont pour effet de renforcer un autre ensemble d'intérêts particuliers et d'entreprises politiquement

¹ Woolcock, S. (2011). The scope for asymmetry in the World Trade Organisation (WTO). In Bilal, S., De Lombaerde, P., & Tussie, D. (Eds.). *Asymmetric Trade Negotiations* (pp. 43-60). Routledge.

² Epps, T. D., & Trebilcock, M. J. (2009). Special and differential treatment in agricultural trade: breaking the impasse. In Thomas, C., & Trachtman, J. P. (Eds.). *Developing countries in the WTO legal system* (pp. 323-362). Oxford University Press.

bien connectées, comme les banques internationales, les sociétés pharmaceutiques et les FMN. Ces accords peuvent déboucher sur un commerce plus libre et mutuellement bénéfique, grâce à l'échange d'accès au marché. Mais ils sont tout aussi susceptibles de produire des résultats ayant pour effet de réduire le bien-être ou d'entraîner une redistribution pure et simple sous le couvert du libre-échange.¹

Il est donc probable que ces accords deviennent de plus en plus des instruments de maximisation de la rente pour les grandes entreprises exportatrices, notamment grâce à règlement de différends entre investisseurs et État et l'harmonisation des normes réglementaires, entre autres choses, qui ont peu à voir avec le commerce stricto sensu.²

Ce sont autant des raisons pour lesquelles le commerce Sud-Sud s'est développé depuis les années 1990. La proportion des exportations agricoles des PED vers d'autres PED étant passée de 31% en 1990 à 40% en 2002, tandis que du côté des importations, ceux en provenance d'autres PED sont passés de 36% à 45% au cours de la même période.³

Devant ce constat de manque de coopération entre les pays développés et les PED pour des raisons de manque d'ambitions visant la croissance économique et de sécurité alimentaire dans ces derniers pays. L'impact de ces accords de type Nord-Sud devrait être ré-évalué afin d'estimer le manque à gagner en matière du développement et de sécurité alimentaire dans les PED et de chercher davantage de conclure des accords gagnant-gagnant.

Cela dit, si l'objectif de ces accords est de parvenir à un arrangement gagnant-gagnant et à un partenariat durable, certains principes de base peuvent être appliqués, notamment ceux en relation avec la sécurité alimentaire et du développement dans les PED.

En effet, la Figure 4.8 ci-dessous démontre les avantages que peut avoir une éventuelle coopération entre les pays développés et les PED. Car si le problème de la sécurité alimentaire concerne l'ensemble des pays, c'est-à-dire à la fois les pays développés et les PED, il est admis au départ que les pays développés ont atteint le niveau minimum de sécurité alimentaire, tandis que les PED sont encore loin (le point A sur la courbe MM). Cette situation des PED pourrait s'améliorer avec leur croissance économique. Selon le même raisonnement, s'il n'existe pas de relation de coopération en matière de sécurité alimentaire entre les PED et les pays développés, il est possible que cela réduise le niveau de sécurité alimentaire dans les pays développés ce qui pourrait entraîner un déplacement vers le point C. Cependant, si les pays développés et les PED

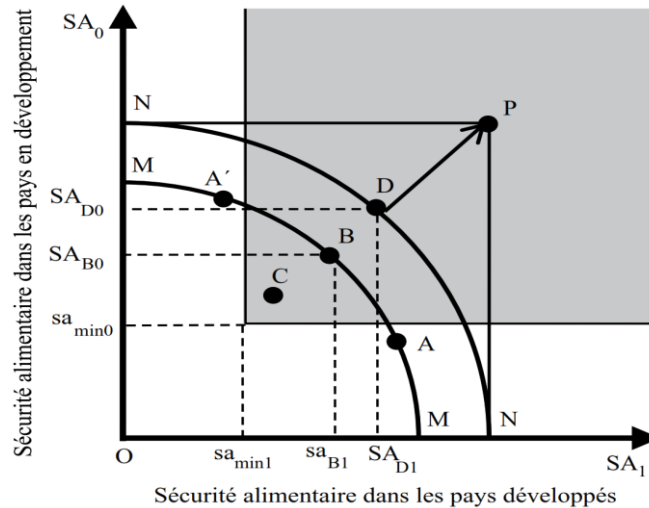
¹ Rodrik, D. (2018). What do trade agreements really do?. *Journal of economic perspectives*, 32(2), 73-90.

² CNUCED. (2018). Rapport sur le commerce et le développement 2018 : pouvoir, plateformes et l'illusion du libre-échange. United Nations, Geneva, p. 48.

³ Epps, T. D., & Trebilcock, M. J. (2009). op. cit.

coopèrent et se font concurrence (en se convertissant en une relation complémentaire via des compromis), il est possible que le niveau de sécurité alimentaire des deux parties soit amélioré pour atteindre le point **D** sur la courbe **NN**.¹

Figure 4.8. La sécurité alimentaire en tant qu'une valeur ajoutée de la coopération entre les pays développés et les PED



SA_1 : Sécurité alimentaire dans les pays développés ; SA_0 : Sécurité alimentaire dans les pays en développement
 sa_{min} : Niveau minimum de sécurité alimentaire ; MM : Frontière au niveau existant ; NN : Nouvelle frontière après la création d'une innovation ; B, D : Efficace et durable ; A, A' : Efficace mais non durable ; C : Durable mais inefficace
 ■ Zone de durabilité ; NPN : Nouvelle frontière après la réalisation de l'avantage collaboratif ; P : Le but de l'avantage collaboratif.

Source: Kiminami, L. (2016). Food security and collaborative advantage: scoping the scene. In Kiminami, L., & Nakamura, T. (Eds.). *Food Security and Industrial Clustering in Northeast Asia*, (pp. 1-18). Springer, Tokyo.

Il faut cependant noter que dans le contexte du programme de Doha, la prolifération de ces ALE risque de compromettre le principe de réciprocité à l'OMC. Dans la mesure où les engagements envisagés dans le cadre PDD soulignent que les pays développés s'engagent à procéder à des réformes commerciales dans le domaine de l'agriculture et que les PED ouvrent leurs marchés aux biens industriels et aux services. Néanmoins, étant donné que les pays développés qui sont en faveur de la libéralisation du marché des services seront en mesure de satisfaire leurs intérêts stratégiques par le biais des ALE. En conséquence, ils seront de ce fait moins poussés à accepter des réformes commerciales ambitieuses dans le domaine de l'agriculture. Alors que les politiques commerciales dans l'agriculture et les biens industriels peuvent être négociées de manière égale dans les ALE, la réduction du soutien interne dans l'agriculture, par nature, ne peut être négociée sur une base préférentielle, laissant l'OMC comme seul forum de négociation.²

¹ Kiminami, L. (2016). Food security and collaborative advantage: scoping the scene. In Kiminami, L., & Nakamura, T. (Eds.). *Food Security and Industrial Clustering in Northeast Asia*, (pp. 1-18). Springer, Tokyo.

² Fink, C., & Jansen, M. (2009). Services provisions in regional trade agreements: Stumbling blocks or building blocks for multilateral liberalization? In Baldwin, R., & Low, P. (Eds.). *Multilateralizing regionalism: challenges for the global trading system*, (pp. 221-261). Cambridge University Press.

c. La montée en puissance du commerce Sud-Sud

Le commerce Sud-Sud, qu'il soit intrarégional ou interrégional, fait des progrès considérables et représente rapidement la moitié du commerce mondial des PED, due à la stratégie d'ouverture des PED et émergents dont seule, la Chine et l'Inde représentant la moitié de cette croissance.¹

Annoncé comme étant une véritable prospérité pour les PED qui les serve à dépasser les injustices inhérentes aux marchés internationaux que ces derniers subissent. Le commerce Sud-Sud n'a pas encore donné de résultats concrets, mais les économistes s'accordent à dire que la plupart des PED ont plus à gagner d'un accroissement des échanges entre eux qu'avec les pays développés. Toutefois, Rolland (2012) estime qu'il convient de prendre en considération quelques hypothèses et mises en garde qui peuvent être résumées comme suit.²

- Tout d'abord, la mesure prospective des gains tirés du commerce est assez spéculative, comme l'a montré le cycle de l'Uruguay. De même, les projections concernant l'impact économique du cycle de Doha ont déjà fait l'objet de débats et de révisions à la baisse.
- Deuxièmement, l'affirmation concernant la valeur du commerce Sud-Sud est fondée sur une utilité marginale. L'argument n'est pas tant que les PED n'ont rien à gagner ou à perdre dans le commerce Nord-Sud, mais qu'ils gagneraient plus pour leur contribution au commerce Sud-Sud. L'hypothèse est que le commerce Nord-Sud a déjà atteint (ou est proche) de son efficacité maximale. Par conséquent, seule une réorientation vers le commerce Sud-Sud permettrait d'accroître les avantages marginaux.

Cela peut être vrai si le commerce Nord-Sud ne change pas, mais est-ce une conclusion si évidente ? Toujours selon Rolland (2012), la réponse dépend de la question de savoir si les pays du Nord modifient leurs politiques commerciales, l'accès à leurs marchés et les autres facteurs qui déterminent la valeur des échanges commerciaux avec eux pour les PED. Dans la mesure où les pays développés ne sont pas disposés à céder aux demandes des PED en ce qui concerne la libéralisation de l'agriculture, la réduction des clauses de progressivité des droits de douane et d'autres obstacles à l'accès au marché, cette hypothèse sera probablement vérifiée. Mais si les négociations sur l'agriculture et l'AMNA aboutissent, il faudra peut-être réévaluer la comparaison entre les gains commerciaux à tirer respectivement du commerce Sud-Sud et du commerce Nord-Sud.

- Troisièmement, même si le commerce Sud-Sud est susceptible de générer un gain substantiel dans un avenir proche, la répartition de ce gain projeté entre les PED reste

¹ Boutin, D., Caldeira, E., & Renard, J. F. (2015). Les pays en développement : quelles politiques, quelles trajectoires ? Problèmes économiques, 130-138.

² Rolland, S. E. (2012). op. cit., p. 267.

incertaine. Ce qui nécessitera des recherches supplémentaires sur le plan économique pour déterminer quels pays ou groupes de pays pourraient en bénéficier.

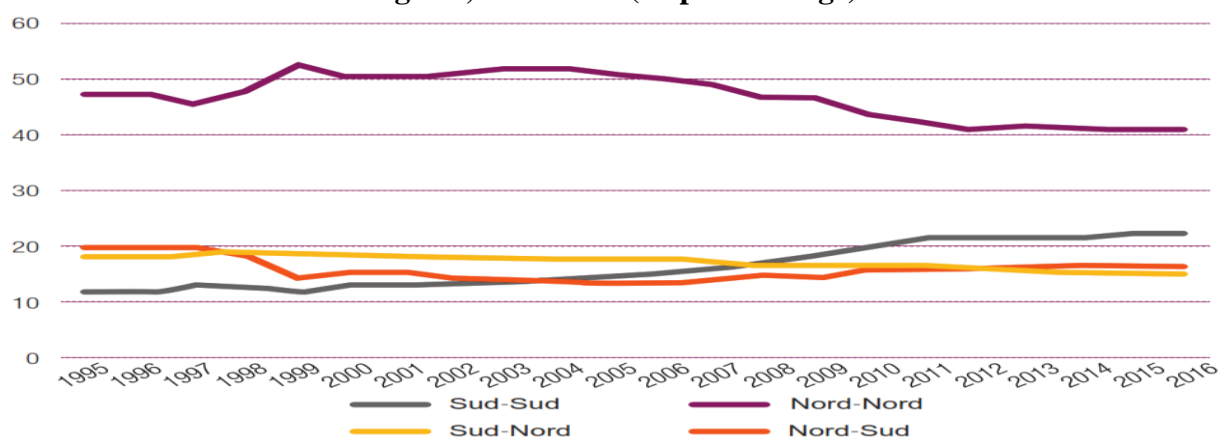
- Quatrièmement, un facteur limitant le commerce Sud-Sud est la taille des marchés de nombreux PED. À l'exception de quelques grands PED (dont la Chine, l'Inde et le Brésil), les marchés intérieurs sont généralement petits, et les échanges avec des pays de taille similaire pourraient ne pas leur permettre d'atteindre une masse critique en termes de taille de marché. Le commerce Sud-Sud est donc plus susceptible d'impliquer des échanges entre de petits PED avec un nombre restreint de très grandes économies en développement. L'expérience des ACR Sud-Sud dans les années 1990 est un autre signe d'alerte. Ces échecs ont été imputés aux limites institutionnelles et au manque de diversification des économies qui produisent des produits similaires non transformés. En contrepartie, la récente reprise des ACR entre PED pourrait être un signe encourageant que les institutions des pays participants ont acquis suffisamment de force pour soutenir l'élaboration des politiques commerciales au niveau régional.
- Cinquièmement, la poussée en faveur du commerce Sud-Sud suppose un changement dans l'allocation des ressources consacrées à la libéralisation du commerce. En raison de ressources humaines et financières limitées, de nombreux PED ne sont pas en mesure de poursuivre une stratégie commerciale visant à la fois les pays développés et les autres PED.

En termes politiques, l'échec actuel du cycle de Doha et les positions désavantageuses des PED dans les accords Nord-Sud pourraient bien donner la plus grande impulsion au commerce Sud-Sud. L'énorme activité déployée par l'Inde et la Chine pour se positionner en tant que leaders régionaux dans la région Asie-Pacifique est peut-être le signe le plus marquant d'un tel repositionnement.

Il est donc possible que cette stratégie soit un instrument au service du développement économique des PED, mais il est également possible de l'utiliser comme une sorte de prétexte pour convaincre les pays développés à éliminer les barrières commerciales qui affectent les exportateurs des PED. En attendant, le cadre juridique de la dimension développement de l'OMC doit continuer à prendre en compte les trois aspects des besoins commerciaux des PED : le commerce Nord-Sud, le commerce Sud-Sud, et la capacité à mettre en œuvre un large éventail de politiques nationales de développement qui peuvent ne pas être compatibles avec certaines disciplines de l'OMC.¹

¹ Rolland, S. E. (2012). op. cit., p. 269.

Figure 4.9. Répartition des exportations alimentaires mondiales selon les différentes régions, 1995-2016 (en pourcentage)



Source : Tous les produits alimentaires inclus (SITC 0 + 1 + 22 + 4) UNCTAD depuis les données Symposium de l'OMC sur le commerce agricole, 2018

Du point de vue des flux commerciaux, la montée en puissance de nouveaux centres de production s'est traduite par une intensification des échanges entre PED (échanges dits « Sud-Sud »).¹

Selon l'OMC, depuis 2011, les PED exportent davantage vers d'autres PED que vers les pays développés, en représentant en 2018, environ 4280 milliards de dollars EU, soit 52% de l'ensemble des exportations des PED.²

Au cours des 20 dernières années, le commerce des produits agricoles (à l'exclusion des flux intra-UE) a plus que triplé, pour atteindre 1,33 trillion de dollars, principalement sous l'effet de la croissance de la demande dans les grandes économies émergentes et de l'augmentation du volume des échanges Sud-Sud. Le centre de gravité du commerce alimentaire mondial s'est progressivement déplacé du nord (UE et États-Unis) vers le Sud, et de l'Atlantique vers le Pacifique. Si l'UE, les États-Unis et le Japon restent des acteurs importants, leur importance relative a diminué. En revanche, la majeure partie de la croissance du commerce peut être attribuée à quelques PED comme le Brésil, la Chine, l'Inde et la Turquie. Leur progression en tant que nations commerciales mondiales est due principalement au développement du commerce Sud-Sud, qui représente désormais environ un quart du total des flux commerciaux agricoles.³

Le volume des échanges commerciaux de l'Afrique avec ses partenaires émergents a doublé en termes nominaux au cours de la dernière décennie et représente désormais 37% des transactions

¹ OCDE (2016), Évolution des politiques et des marchés agricoles : Implications pour les réformes du système commercial multilatéral, Éditions OCDE, Paris, p. 14. (<http://dx.doi.org/10.1787/9789264267169-fr>)

² OMC (2019). Examen statistique du commerce mondial 2019, p. 13.

³ Bellmann, C., Lee, B., & Hepburn, J. (2019). op. cit., p. 34.

totales du continent. Si la Chine est le principal partenaire émergent de l'Afrique, dépassant les États-Unis en termes de volume, le total des échanges commerciaux du continent avec ses autres partenaires émergents (dont la Turquie, le Brésil, la Corée du Sud et l'Inde) est désormais supérieur à ses échanges avec la Chine. Si ces évolutions créent de nouvelles opportunités (marchés d'exportation, transfert de technologie, aide et autres formes de coopération), les exportations africaines vers les autres PED restent largement concentrées sur les produits primaires et il n'y a actuellement que peu de preuves d'une réelle transformation structurelle induite par le commerce Sud-Sud.¹

Anderson, K. (2016), a défendu la nécessité d'accorder des concessions dans les ALE, en particulier entre les PED, ce qui signifie qu'il faut reconsidérer la possibilité pour les PED de se libéraliser moins. Étant donné que les PED commercent beaucoup plus entre eux aujourd'hui, ils sont les principaux bénéficiaires des réformes au sein de leur propre région. Les pays à revenu moyen supérieur pourraient envisager d'accorder aux pays les moins avancés un accès en franchise de droits à leurs marchés (à l'instar des initiatives des pays développés), mais il vaudrait mieux qu'ils procèdent à des réductions tarifaires NPF plutôt qu'à une telle action discriminatoire. Même les PMA devraient envisager de réduire au moins leur surcharge tarifaire, car cela, dans le contexte de Doha, leur donne plus de latitude pour demander des "concessions" (ou des compensations en raison de l'érosion des préférences ou d'autres facteurs contribuant à la détérioration des termes de l'échange) à la faveur des pays plus riches, sans pour autant les obliger à réduire beaucoup leurs propres tarifs appliqués.²

Bien qu'il soit souvent admis que les programmes de préférences existants ont été établis dans le but de stimuler les exportations des pays bénéficiaires. De toute évidence, le débat sur ces préférences ne concerne pas seulement la valeur commerciale à court terme qui y est associée, mais aussi les implications à long terme pour la croissance économique tirée par les exportations. De plus, comme ce traitement favorable n'est pas censé être constant et permanent, les barrières commerciales NPF de référence dans le domaine de l'agriculture ont été réduites à la suite du cycle de l'Uruguay et elles ne cessent de se réduire au terme des négociations de Doha, la raison d'être des efforts de pression en faveur de ce traitement temporaire a également été remise en question.³

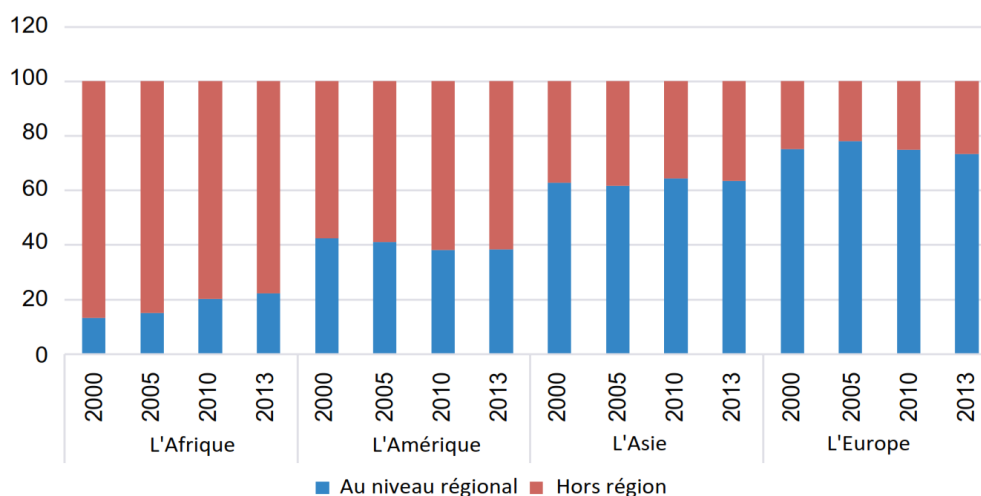
¹ Bellmann, C., Hepburn, J., & Wilke, M. (2012). Le système commercial multilatéral face aux défis des politiques publiques globales. *International Development Policy. Revue internationale de politique de développement*, 3(3).

² Anderson, K. (2016). *op. cit.*, p. 250.

³ Yu, W. (2009). Preference Erosion, the Doha Round, and African LDCs. In Pinstrup-Andersen, P., & Cheng, F. (Eds.). *Case Studies in Food Policy for Developing Countries: Institutions and International Trade Policies*, (217-230). Vol. 3. Cornell University Press.

En conséquence, pour renforcer la résilience aux chocs du marché international, il est en effet important d'approfondir le commerce intrarégional. Conscients de cela, plusieurs PED ont fait de l'intégration économique une question centrale dans leur stratégie. Plusieurs accords commerciaux régionaux, tels que la création de zones de libre-échange, d'unions douanières et d'unions économiques et monétaires, ont permis de déployer des efforts considérables dans le renforcement de leur intégration commerciale. En ce qui concerne les produits agricoles, sur la période 2000-2013, la Figure 4.10 ci-dessous fait apparaître clairement que la part du commerce intrarégional a généralement avoisiné les 40% pour les pays d'Amérique du Nord, centrale et du Sud, 63% pour les pays d'Asie et 75% pour les pays d'Europe sur la même période. Pour les pays africains, la part du commerce agricole dans le commerce total se situait entre 13 et 20%. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces faibles niveaux de commerce intrarégional en Afrique, dont notamment la faiblesse des capacités productives, le manque d'infrastructures et de services liés au commerce, le rôle limité du secteur privé dans les initiatives d'intégration régionale, la faible diversification des produits échangés, l'étroitesse des marchés de consommation et la qualité des institutions.¹

Figure 4.10. La part du commerce agricole intrarégional dans le commerce agricole total par région, 2000, 2005, 2010 et 2013.



Source : Goundan, A., & Fall, C. S. (2018). Regional trade patterns across Africa. In Badiane, O., Odjo, S. P., & Collins, J. (Eds.). *Africa agriculture trade monitor 2018*, (pp. 24-49). Washington, DC : IFPRI.

Toutefois, Parr (2018) estime que la CNUCED peut jouer un rôle déterminant pour faciliter et consolider le dynamisme des PED, qui sont en train de se déplacer progressivement de la périphérie vers le centre et de la dépendance vers l'interdépendance. Selon l'auteur, cette tendance doit être encouragée, reproduite et approfondie au sein des pays et des continents, ainsi

¹ Goundan, A., & Fall, C. S. (2018). Regional trade patterns across Africa. In Badiane, O., Odjo, S. P., & Collins, J. (Eds.). *Africa agriculture trade monitor 2018*, (pp. 24-49). Washington, DC: International Food Policy Research Institute (IFPRI).

qu'entre eux, car elle peut se traduire par un gain global positif pour tous les pays. Dans le même temps, si les PED les plus performants parviennent à monter dans l'échelle, ils doivent également contribuer à ouvrir la voie aux autres. De nouveaux modèles et de nouvelles perspectives ont créé des possibilités de relations commerciales et d'investissement "porteuses de développement" dans le Sud. Avec le soutien de la CNUCED, il est possible de les identifier et de les promouvoir.¹

Un des aspects caractéristiques des accords Sud-Sud est l'accent mis sur la coopération et l'aide au commerce. Le document final de Busan*, qui reconnaît également l'importance de l'aide au commerce en tant que moteur du développement durable, fournit également une structure de référence pour renforcer la coopération Sud-Sud avec le CAD (Comité d'aide au développement de l'OCDE) afin de fournir une aide au commerce plus importante et de meilleure qualité. Le Partenariat mondial peut être utilisé comme une plateforme pour un partage actif des connaissances, y compris les leçons tirées du succès de la coopération Sud-Sud liée au commerce.²

¹ Parr, J. (2018). op. cit., p. 275.

* L'accord de partenariat de Busan est un consensus largement soutenu par un grand nombre de gouvernements et d'organisations. Il offre un cadre pour la poursuite du dialogue et des efforts visant à améliorer l'efficacité de la coopération au développement dans notamment les PED. Il offre un cadre pour un dialogue et des efforts continus pour renforcer l'efficacité de la coopération pour le développement. Disponible sur le lien suivant : https://www.oecd-ilibrary.org/development/busan-partnership-for-effective-development-co-operation_54de7baa-en (consulté le 26/04/2020)

² Hayashikawa, M. (2012). Chinese aid for trade and its impact on the global aid effectiveness agenda. In ICTSD (Ed.); The Future and the WTO: Confronting the Challenges. A Collection of Short Essays, (pp. 80-87); ICTSD Programme on Global Economic Policy and Institutions, Geneva, Switzerland.

Conclusion

Durant le lancement des négociations commerciales du cycle de Doha, une nouvelle répartition des forces s'est opérée, au sein de l'OMC, entre les différentes parties prenantes. Certains PED émergents, comme l'Inde et le Brésil, sont apparus comme des leaders, jouant ainsi le rôle de fer de lance dans certaines coalitions pour rendre le système commercial plus équitable pour les PED. Dès lors, l'importance d'accorder une plus grande attention aux intérêts des PED a été reconnue, la déclaration ministérielle à elle seule a déjà noté que "la majorité des membres de l'OMC sont des PED" et a convenu donc "de placer leurs besoins et leurs intérêts au cœur du programme de travail adopté dans la présente déclaration".

Mais suite aux blocages des négociations du cycle de Doha qui perdure depuis 2001, les négociations agricoles n'ont pas pu aller assez loin pour répondre parfaitement aux attentes des PED. En effet, le caractère extrêmement sensible de l'agriculture a rendu le processus de son intégration dans les disciplines de l'OMC très délicat, dans la mesure où tous les pays sont devenus réticents à soumettre leurs politiques agricoles à la discipline internationale. Ainsi, les engagements concernent les politiques du commerce de produits alimentaires et agricoles et les politiques commerciales dans leur ensemble font toujours l'objet de lourdes interventions gouvernementales.

Bien qu'il y ait des problèmes clairs et complexes en même temps, grâce aux négociations, le cycle de Doha reste cependant une opportunité pour mener à bien les réformes supplémentaires nécessaires pour permettre aux pays membres de l'OMC en vertu de la législation des droits humains de respecter, protéger et réaliser le droit à une alimentation adéquate. Ce sont les raisons qui ont conduit les PED à émettre constamment des réserves sur les nouveaux engagements de l'AsA, en estimant que ces derniers ne font qu'accroître les exigences juridiques qui leur incombent par l'OMC, alors qu'elles sont allégées pour les pays développés. En conséquence, certaines voix ont plaidé pour reformer cette organisation.

Par ailleurs, devant ces questions les plus controversées dans les négociations agricoles de l'OMC, et qui ont déclenché la suspension des négociations du cycle de Doha et des appels à maintes reprises pour réformer cette organisation. D'autres approches alternatives possibles sont désormais perçues comme une priorité par les PED et un modèle à suivre pour les autres pour aborder la spécificité de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. En effet, derrière cette logique visant à atténuer ou à prévenir l'insécurité alimentaire due aux défaillances du marché et l'incapacité de l'OMC à répondre aux attentes des PED, se discute actuellement d'autres approches fondées sur la souveraineté alimentaire, la multifonctionnalité de l'agriculture et, en grande partie, sur les ALE de type Sus-Sud. Ce sont autant de questions qui mériteraient d'être approfondies dans le cadre de futures études.

Conclusion générale

Conclusion générale

L'objectif de cette thèse était d'analyser les enjeux et les dimensions des défis sans précédent auxquels la communauté internationale est confrontée en matière de sécurité alimentaire. Son contenu est focalisé sur le contexte particulier et difficile de la sécurité alimentaire dans les PED pour lequel nous avons tenté de mettre en évidence ses relations avec les tendances globales de re-régulation de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire dont notamment ceux concernant les mécanismes du commerce agricole qui se développent au sein de l'OMC, afin qu'il nous soit possible de déterminer et de qualifier si l'OMC est en mesure de mettre en place un système alimentaire mondial sain, durable et inclusif.

En effet, après avoir développé dans cette thèse tous les éléments nécessaires à la compréhension de ces enjeux et mieux cerné la problématique des implications des négociations commerciales multilatérales de l'OMC pour les PED, en guise de conclusion générale, nous pouvons noter l'ensemble des enseignements suivants :

Dans le premier chapitre, nous avons constaté que l'état de l'insécurité alimentaire qui perdure encore dans le monde n'est pas un fait isolé, mais plutôt un fait profondément ancré dans les modes de fonctionnement de notre système alimentaire mondial largement débattu et remis en cause en tant que premier responsable de l'état actuel de l'insécurité alimentaire et de la faim qui fait encore souffrir des milliers de personnes, dont la plupart vivent dans les PED.

En effet, contrairement à l'augmentation de la production et l'expansion du commerce, la dynamique agroalimentaire actuelle empêche toujours les populations pauvres d'avoir accès à la nourriture. Sans compter que les coûts socio-économiques et environnementaux ont atteint un niveau élevé. À cet égard, le système alimentaire mondial a engendré des inégalités en termes de richesse et de pouvoir, ce qui porterait atteinte aux principes d'équité sociale et économique et pèse lourdement sur les autres domaines dont notamment le fonctionnement des écosystèmes naturels, le management environnemental et les impacts du changement climatique.

D'un point de vue historique, on a vu qu'en dépit des aspects bien spécifiques de chacun des trois régimes alimentaires qui ont joué un rôle important dans la vie socio-économique et politique depuis le 19^e siècle, leur point de convergence réside dans le fait qu'ils ont permis l'intégration des processus de production et de consommation alimentaire dans les systèmes d'industrialisation et d'accumulation capitaliste. Tous ces éléments nous ont conduits à mettre en lumière les points fondamentaux des tendances économiques et politiques qui sont à présent les fondements du système alimentaire mondial, dont la concentration dans les chaînes de

production et de distribution des denrées alimentaires s'est considérablement accrue et fonctionne a priori à l'avantage des pays industrialisés et de leurs firmes multinationales.

En dépit de leurs différences, les tenants de la théorie des régimes alimentaires s'accordent à dire que le régime alimentaire néolibéral dominant a montré sa défaillance et son incapacité à nourrir le monde et de mettre fin à la faim. Ils réclament donc un changement radical vers un nouveau régime alimentaire durable, que ce soit une version réformée du régime néolibéral ou une autre qui s'en écarte radicalement.

Alors qu'à l'origine, le système alimentaire mondial a trouvé ses raisons profondes dans la nécessité de stimuler la consommation à l'échelle mondiale, à une époque où le manque d'accès à la nourriture était un réel problème tandis que la dégradation de l'environnement ne l'était pas. Maintenant, ces conditions semblent avoir changé. La malnutrition due à la surconsommation de calories touche plus de personnes que la dénutrition, tandis que l'agriculture menace les écosystèmes dont elle dépend.

Pour faire le bilan à la lumière de tous ces éléments, il apparaît clairement que notre *première hypothèse* est validée, de telle sorte que dans le contexte actuel, le système alimentaire mondial a tendance de ne pas garantir le droit à une alimentation adéquate pour les personnes souffrant de la faim. Il est donc indispensable de mettre en place des réformes multidimensionnelles pour garantir un système alimentaire mondial plus équitable, plus durable et plus résilient, capable de nourrir efficacement tout le monde d'ici 2050.

Certes, malgré toutes les défaillances constatées jusqu'à présent dans le système alimentaire mondial, celui-ci peut contribuer à la sécurité alimentaire durable de plusieurs manières. En effet, notre monde est en pleine évolution et de nombreux facteurs peuvent déterminer la teneur des mesures prises et savoir qui en bénéficie.

En abordant ces arguments, il convient donc de reconnaître maintenant qu'il est très indispensable d'adopter une nouvelle façon d'envisager la complexité des systèmes alimentaires pour parvenir à mettre fin à cette situation de la faim et de l'insécurité alimentaire dans le monde. Dans une telle optique, il est essentiel d'abord de suivre une approche qui reconnaisse que les défis auxquels est confronté le système alimentaire mondial actuel sont systémiques et ne peuvent être résolus assez rapidement. Une vision plus systémique pourrait contribuer à changer le système alimentaire mondial, dans la mesure où elle tient compte du fait que la production alimentaire doit devenir plus durable sur le plan environnemental et doit être destinée à répondre aux besoins de la population mondiale d'une manière juste et équitable.

Tout cela est d'autant plus indispensable que les ressources naturelles se font de plus en plus rares, dans la mesure où d'autres activités et usages non-alimentaire pèsent sur ces ressources, notamment en raison de la mise à disposition de ces ressources pour la production de biocarburants, l'urbanisation et le développement industriel. L'évaluation de toutes ces activités doit faire la preuve que la durabilité de la sécurité alimentaire est intrinsèquement liée aux différents enjeux du développement dans plusieurs domaines : de l'économie, de l'environnement, de l'eau et de l'énergie aussi bien qu'aux questions foncières.

En outre, bien qu'il soit encore difficile de savoir à quoi ressemblent réellement les systèmes alimentaires durables, en dépit des progrès continus de notre compréhension. Il faut reconnaître que les systèmes alimentaires, pour qu'ils soient vraiment durables, sont censés fonctionner dans un contexte de viabilité et de rationalité tout en répondant aux besoins humains fondamentaux en matière de nutrition, d'emploi, et de santé, pour ne citer que quelques exemples.

En effet, le déclin de l'agriculture, la marginalisation des agriculteurs aux profits des FMN, la concurrence pour les ressources et les terres, et le déplacement des populations des zones rurales vers les zones urbaines sont des tendances décourageantes. Outre l'incapacité des pays de remédier à ces situations, ces derniers sont également confrontés à d'autres défis tels que les dégradations dans l'environnement et le changement climatique. Les défis auxquels l'agriculture est confrontée sont d'ordre technique, social, culturel, économique et surtout environnemental. Ce sont autant d'inconvénients et facteurs qui laissent entendre que les questions de production agricole ne peuvent être considérées séparément. C'est pourquoi une nouvelle approche fondée sur le développement technologique et des sciences est nécessaire pour répondre aux besoins agricoles des générations actuelles et futures sans épuiser notre base de ressources naturelles.

Néanmoins, tous ces facteurs de stress en termes de durabilité sont susceptibles d'engendrer des chocs et des difficultés imprévues. Il convient donc d'être vigilant et dynamique à cet égard, en définissant les réponses à apporter à ces défis, afin d'éviter des conséquences qui pourraient avoir une grande portée, à savoir une défaillance grave dans nos systèmes alimentaires. Pour ce faire, l'approche de l'économie verte en tient compte, car elle est plus sensible aux complexités de l'agriculture locale et comporte des critères de performance généraux qui incluent les propriétés de durabilité écologique, de sécurité alimentaire, de viabilité économique, de conservation des ressources et d'équité sociale, ainsi que l'augmentation de la production.

Par ailleurs, comme les systèmes alimentaires durables reposent sur des conceptions systémiques très complexes, il est difficile de remplir et de déterminer quelles sont ses conditions nécessaires et comment on pourrait les généraliser aussi bien aux pays développés qu'aux PED. Par

conséquent, ce travail a conclu entre autres que la gouvernance devrait également faire partie intégrante de la sécurité alimentaire en tant que concept, si la sécurité alimentaire doit maintenir sa durabilité et pour qu'elle soit à la hauteur des futurs défis.

Il est évident depuis longtemps que la production agricole mondiale dépasse de loin celle requise pour fournir à chaque personne de la planète une consommation adéquate de calories et de nutriments. Néanmoins, l'accès à la nourriture et son utilisation sont cependant les deux piliers qui constituent le maillon faible du système alimentaire mondiale qui est en grande partie structuré par des forces géographiques et des marchés qui façonnent la distribution de nourriture à l'échelle mondiale. Il s'agit ici bien évidemment d'un problème de gouvernance flagrant.

À titre d'exemple, ce système n'a pas pu lutter contre les causes courantes de la perte et du gaspillage d'aliments dans toutes les activités de la chaîne de valeur. Bien que la recherche de solutions à ce problème va sans aucun doute permettre d'augmenter la quantité de nourriture disponible pour la consommation humaine à un niveau élevé et ainsi optimiser l'efficacité de l'utilisation des ressources et réduire aussi les coûts économiques, environnementaux et éthiques que représentent ces pertes et gaspillages.

À ce titre, le deuxième chapitre fait état de certaines situations contemporaines de la crise alimentaire de 2007-08, ainsi que ceux concernant les questions architecturales liées à la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et ses interventions complexes, pour s'attaquer aux futurs moteurs émergents de l'insécurité alimentaire tels que nous avons mentionnés dans le premier et le deuxième chapitre.

Ce constat n'est pas surprenant, étant donné que le bilan des récentes crises alimentaires de 2007-08 et 2010-11 ont fait ressortir plusieurs perdants dans toutes les régions du monde: Malnutrition des populations, agriculteurs en détresse, volatilité des prix, diminution des terres arables face à l'avancée de l'urbanisation, faillite de l'agriculture paysanne face à l'agrobusiness, production alimentaire en masse, mais improprement répartie pour nourrir tout le monde, détournement de certaines productions alimentaires vers la fabrication de bioéthanol. Certes, le système alimentaire, soumis au règne de l'ouverture des marchés et du principe du tout à l'exportation, a été au bord d'un immense désastre alimentaire durant cette période.

Ce sont autant des raisons auxquelles le cadre de réflexion autour du concept de la sécurité alimentaire s'est considérablement développé, au fil du temps, pour arriver récemment à aborder la durabilité dans une perspective d'intérêt et de gouvernance mondiale fondée sur des valeurs et centrée sur la réalisation du droit à l'alimentation.

Toutefois, ces tendances sont également devenues plus importantes et plus complexes en raison de la mondialisation croissante du secteur agroalimentaire, largement contrôlé par les pays développés et les FMN, ce qui explique pourquoi le système alimentaire mondial a subi de profondes transformations ces dernières années. Ces évolutions sont assurément inquiétantes et sont susceptibles de compromettre les engagements pris par la communauté internationale pour faire face aux problèmes de sécurité alimentaire. Elles sapent également la capacité du système alimentaire mondial à produire suffisamment de nourriture pour tous, ainsi que sa capacité à déterminer exactement où la nourriture est nécessaire et comment pouvoir y apporter de l'aide.

Cependant, un problème majeur est apparu tout récemment, c'est celui de la fragmentation des institutions et le chevauchement dans les règles entre les nombreux forums internationaux qui s'intéressent à l'alimentation. Ces problèmes doivent être résolus et les futurs accords commerciaux doivent s'accompagner d'une aide obligatoire pour les engagements commerciaux.

Du point de vue du droit à l'alimentation, il est important de revitaliser la gouvernance mondiale du commerce agricole afin que les pays en situation d'insécurité alimentaire puissent mener des politiques appropriées pour répondre à leurs besoins de production et de consommation alimentaires. D'où, notre *deuxième hypothèse* qui sous-tend la promotion d'une SAD dans tout le monde, en particulier dans les PED importateurs nets de produits alimentaires, reste tributaire de la mobilisation d'une assistance adéquate de la part des instances de gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire pour leur permettre de relever les nombreux défis auxquels ils sont continuellement confrontés, est ainsi confirmée.

En revanche, dans le cadre de cette étude, nous avons examiné dans le troisième et le quatrième chapitre, la gouvernance et la durabilité de la sécurité alimentaire d'un point de vue centré sur le rôle du système commercial multilatéral de l'OMC ainsi que sur les enjeux et les implications des négociations menées en leur sein pour promouvoir au mieux la mise en place d'une SAD dans les PED. Les résultats de ces deux chapitres nous ont révélé que le monde est actuellement défaillant dans la mise en place d'un système alimentaire inclusif et durable. Ce constat se vérifie pour les trois paramètres de la durabilité : environnemental, social et économique.

Bien que la responsabilité d'assurer la sécurité alimentaire incombe principalement à chaque pays, il est de plus en plus évident que cette responsabilité est devenue une préoccupation partagée par tous. Les gouvernements nationaux mettent en œuvre les politiques qu'ils jugent nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire de leur population, mais en même temps, ils sont censés faire preuve d'un grand respect pour leurs obligations internationales. Dans le secteur de

l'agriculture, le rôle des pays était soumis à un ensemble minimal d'obligations commerciales multilatérales jusqu'à la conclusion du cycle de l'Uruguay et l'entrée en vigueur de l'AsA.

Les règles et disciplines commerciales multilatérales convenues dans cet accord illustrent parfaitement les possibilités offertes par la coopération internationale pour résoudre des problèmes qui ne peuvent être traités efficacement au niveau national. Dans ce contexte, la question de la sécurité alimentaire est particulièrement importante. Ces règles sont le résultat de la décision des États souverains d'exercer leur souveraineté de manière plus efficace, ce qui offre la plus grande marge de manœuvre pour obtenir des résultats en matière de sécurité alimentaire à l'échelle nationale et mondiale.

La création de l'OMC a suscité un vif débat politique et universitaire pour déterminer de façon concrète dans quelle mesure le libre-échange des produits alimentaires est compatible avec la stratégie visant à assurer la sécurité alimentaire d'un pays donné. En effet, bien que l'OMC ne soit qu'un élément de la chaîne du système alimentaire mondial, son cadre juridiquement contraignant et son orientation néolibérale façonnent le système alimentaire mondial. Non seulement les règles du commerce international ont limité les actions des pays, mais elles ont joué un rôle crucial dans la création d'un contexte favorable à la privatisation accrue des aliments, des semences et des ressources productives au sens large en faveur des FMN en instaurant les fondements de base du 3^e régime agro-alimentaire.

Cependant, il serait injuste de ne pas reconnaître que le commerce agroalimentaire est l'un des principaux moteurs de la sécurité alimentaire mondiale qui contribuent à la disponibilité, l'accès, l'utilisation et à la stabilité des aliments. Les règles actuelles de l'OMC offrent une certaine souplesse pour soutenir la sécurité alimentaire par des moyens liés au commerce. Depuis le tout début du GATT, les règles respectives en matière de sécurité alimentaire sont souvent définies explicitement et exclusivement. En raison de facteurs historiques, l'accent est mis de manière asymétrique sur les mesures d'importation, comme les tarifs douaniers, qui protègent contre les bas niveaux des prix plutôt que sur les mesures, comme les taxes à l'exportation, contre les hausses des prix.

Cela implique qu'il y a plus de possibilités de protection contre les hausses des prix, puisque ce domaine est moins réglementé. Toutefois, ce champ d'application peut avoir comme conséquence des déséquilibres sur les marchés des produits alimentaires si, par exemple, il est mis en œuvre sous la forme d'une interdiction d'exportation par un grand exportateur. En ce qui concerne les subventions intérieures, il y a plus d'exigences et de restrictions pour les producteurs que pour les subventions à la consommation. Cela laisse à nouveau la possibilité

d'utiliser ce dernier pour des raisons de sécurité alimentaire comme le soutien spécifique des stocks alimentaires à des fins de sécurité alimentaire qui sont en pleine négociation au cycle de Doha pour arracher une dérogation permanente en faveur des PED.

Mais comme les pays développés et les PED ont des priorités économiques différentes, ils ne sont pas disposés à accorder au secteur agricole une libéralisation équivalente à celle accordée aux produits manufacturés. C'est en partie la raison pour laquelle les discussions du cycle de Doha de l'OMC ont peu progressé et s'étalent, à ce jour, sur une longue période. Il est donc très préoccupant que ses négociations ne soient pas encore achevées après toute cette période de discussions et de négociations intenses qui a suivi le début du cycle en 2001.

En outre, concernant les implications du commerce et les options de réforme de l'OMC pour soutenir la sécurité alimentaire. Un certain nombre de facteurs déterminants sont à l'origine de la relation entre le commerce et la sécurité alimentaire. Il s'agit, en particulier le taux et le degré de libéralisation du commerce international, la flexibilité d'adaptation d'un pays ou d'une région donnée aux mutations socio-économiques, ainsi que la nature et les modalités des mesures d'intervention prises par les pays pour aider leurs producteurs à accéder aux marchés étrangers, sans pour autant violer ou compromettre leurs engagements au titre de l'accord de l'OMC sur l'agriculture.

En termes de politique agroalimentaire, l'AsA de l'OMC n'a fait que marquer le passage entre le 2^e et le 3^e régime alimentaire et a servi de texte de base au régime alimentaire néolibéral des entreprises. Dans ce travail, nous tenons donc à associer notre voix à ceux qui ont montré que le système actuel de l'OMC repose sur un ensemble de règles défavorables aux PED. C'est ce constat qui donne raison aux PED à agir de manière unilatérale pour arriver à respecter, défendre et réaliser le droit à l'alimentation.

Dans la mesure où les pays membres de l'OMC ne parviennent pas à un accord agricole consensuel, l'avenir du cycle de Doha pour le développement, qui était censé mettre la libéralisation des échanges au service du développement en faveur des PED, semble de plus en plus incertain. Les négociations autour de ce cycle, lancées en 2001 et qui étaient prévues d'être achevées en 2005, sont toujours en cours. Les négociations agricoles sont ralenties, voire bloquées par l'absence de réelles avancées et de convergence entre les positions des différents pays membres.

Cependant, comme l'agriculture est un secteur important notamment en tant que source de revenus dans de nombreux PED et PMA où la population agricole est également la plus forte, et qui sert directement à la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, à la croissance

économique nationale, les PED sont réticents envers la libéralisation des échanges agricoles, actuellement en vigueur ou en cours de négociation, dans le cadre de l'actuel cycle de Doha à l'OMC.

Ainsi, toute réforme des règles commerciales existantes pour assurer la sécurité alimentaire doit être évaluée en fonction de son impact réel sur la durabilité de la sécurité alimentaire. Il existe plusieurs options quant à la manière dont les règles commerciales peuvent être utilisées pour accroître la sécurité alimentaire. Toutefois, ce ne sont pas toujours les mesures les plus ciblées qui sont utilisées, mais plutôt les plus faciles à mettre en œuvre sur le plan politique.

Ce constat confirme également notre *première hypothèse*, qui suppose que la sécurité alimentaire est trop complexe pour être abordée uniquement par la politique commerciale. Néanmoins, les mesures commerciales sont fréquemment utilisées et constituent un outil politiquement pratique par rapport à d'autres changements intérieurs plus difficiles, par exemple les taxes. Dans la théorie du développement et de l'économie, il y a consensus sur le fait que l'ouverture commerciale favorise le développement économique et, par conséquent, la sécurité alimentaire. Cependant, il existe des exceptions explicites pour l'agriculture, par exemple en période de pénurie alimentaire inhabituelle qui peut justifier l'utilisation d'instruments de politique commerciale protectionnistes.

De plus, nous pouvons ajouter que cette étude nous a permis de conclure que l'AsA prévoit un système mondial qui empêche la mise en place d'un marché mondial des produits alimentaires qui répond parfaitement aux attentes et aux besoins des PED. À cet égard, nous avons constaté également que l'AsA a instauré un ensemble de règles qui sont discriminatoires envers les PED et qui obligent ces derniers à intervenir unilatéralement pour assurer le respect, la protection et la réalisation du droit à l'alimentation.

Il est évident de constater que les dispositions de l'AsA sont orientées en faveur des pays développés qui ont participé à la conception de son contenu, dans la mesure où elles ont été élaborées pour répondre à leurs problèmes, assurer leur sécurité alimentaire et éviter une éventuelle instabilité politique dans leurs pays, au détriment de ceux des PED, malgré leur forte adhésion à l'accord et leur volonté de s'intégrer dans le nouveau contexte commercial mondial.

Ainsi, l'AsA de l'OMC n'est pas seulement un accord commercial, il est également un ensemble de règles qui soutiennent un système profondément injuste qui impose un modèle de libre-échange aux PED démunis tandis qu'il accorde une protection aux autres pays développés sur le marché mondial, ce qui constitue une violation flagrante du Droit fondamental à l'alimentation.

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que les pays développés, au lieu de répondre aux besoins légitimes des PED membres, afin qu'ils puissent remplir leurs obligations en matière de sécurité alimentaire, poursuivent la stratégie "diviser pour régner", et ont tout fait pour compromettre les négociations en créant un certain fossé au sein des PED.

En effet, en matière de négociations commerciales, les PED sont souvent considérés comme des groupes hétérogènes. Certains pays ayant pris la tête des négociations au sein des coalitions formées à l'OMC ont choisi de ne défendre que leurs propres intérêts en laissant de côté les autres pays. Parmi les PED définis dans l'AsA, certains pays émergents sont dans certains contextes considérés comme des pays à haut revenu et il pourrait donc être raisonnable de se demander s'ils ont vraiment besoin de leur statut de PED dans l'AsA.

Par ailleurs, en raison des difficultés rencontrées par l'OMC suite à la défaillance du cycle de Doha, même si elle n'a pas été officiellement reconnue, l'OMC est actuellement soumise à plusieurs défis. En effet, à court terme, elle est appelée à identifier certains éléments du programme de Doha qui pourraient être encouragés et qui pourraient déboucher sur un accord multilatéral. Enfin, à plus long terme, l'OMC doit relever plusieurs autres défis concernant notamment :

- La façon dont il convient d'assurer que les accords commerciaux de libre-échange (ALE) bilatéraux et régionaux, en pleine expansion, renforcent le système commercial multilatéral plutôt que de lui porter préjudice ;
- Comment modifier les règles existantes concernant le traitement spécial et différencié pour s'assurer qu'elles reflètent les besoins des PED à faible revenu, les PINDA et des PMA tout en excluant les puissances émergentes qui n'ont pas besoin d'un traitement spécial.

Par conséquent, il convient également que l'OMC se concentre sur une réforme axée sur plusieurs priorités telles que :

1. Renforcer l'implication de l'OMC dans la gouvernance mondiale.
2. Réviser le cadre réglementaire actuel de l'OMC
3. Accélérer l'élaboration de nouvelles règles
4. Établir des mécanismes solides de règlement des différends
5. Promouvoir la cohérence entre la politique commerciale et les autres régimes internationaux.

6. Il convient de veiller à ce que les activités de recherche sur la SAD soient correctement coordonnées et à ce que les avantages escomptés soient optimisés pour répondre aux besoins des générations futures.
7. Il est indispensable de se concentrer sur les aspects relatifs à la vulnérabilité de l'environnement et à l'adaptation aux changements climatiques et de s'intéresser aux données qui permettront d'atténuer ces changements.
8. En outre, des données nationales sont nécessaires pour montrer les avantages et l'acceptabilité d'une variété de technologies liées au changement climatique.

En ce qui concerne l'urgence et les options pour l'amélioration du soutien à la sécurité alimentaire dans le cadre de l'OMC, on peut conclure que :

- À court terme, les pays développés pourraient contribuer à améliorer la compréhension et la connaissance des PED au sujet des règles et de la portée de l'OMC. Cela les incite à recourir à des mesures appropriées. Les pays développés pourraient partager leurs expériences de sorte que le champ d'application de la politique existante pourrait être mieux utilisé pour les mesures de sécurité alimentaire.
- Outre la compatibilité formelle avec les règles, l'objectif politique devrait être de trouver les meilleurs instruments de soutien à la sécurité alimentaire qui sont conçus sur mesure pour le pays vulnérable en jeu. Cela peut être suivi d'une évaluation spécifique et d'un suivi de l'efficacité des politiques appliquées.
- Les améliorations à moyen et à long terme portent sur tous les changements apportés aux règles de l'OMC : un véritable nouveau concept pour l'agriculture exige un contrôle général et autocritique de l'utilisation des subventions, en particulier par les pays développés. Historiquement, les pays développés appliquaient les subventions autorisées à un niveau qui soutenait leur compétitivité, souvent au détriment des PED. Une véritable nouvelle approche exigerait un examen honnête et une réduction générale des subventions.
- Toutefois, pour que cet élément moteur produise les effets multiplicateurs indispensables à une croissance favorable aux éléments susmentionnés, les PED doivent accroître leurs investissements dans les infrastructures rurales, la recherche et la technologie. Ils doivent aussi concevoir et mettre en œuvre des politiques qui faciliteront la mise en place d'institutions appropriées et le bon fonctionnement des marchés des intrants et des produits. Sans ces investissements et ces changements de politiques, tous les avantages tirés de la libéralisation du commerce agricole menée par les PED iront principalement aux pays à revenu intermédiaire et élevé, laissant en conséquence les PED avec peu ou

sans avantages et en matière de leurs SAD pour le moyen et long terme, ils risquent en fait d'être perdants.

Toutefois, pour répondre efficacement aux nouvelles réalités politiques du système économique international, l'OMC a besoin de plusieurs séries de réformes majeures. L'impasse dans laquelle se trouve actuellement le cycle de Doha est due en grande partie à la grande transformation des rapports de force géopolitiques qui se produit dans le monde.

Au-delà de la réforme institutionnelle, la paralysie actuelle du cycle de Doha affecte la capacité du système à relever les défis mondiaux urgents. Au cours des 25 dernières années de l'OMC, la perception du public quant à la pertinence et à la légitimité de l'organisation a fortement dépendu de la mesure dans laquelle elle peut prétendre de manière crédible à répondre efficacement aux exigences les plus larges des politiques publiques dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, les normes du travail et, plus récemment, la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Au sein de l'OMC, les questions relatives à l'agriculture restent en effet au centre des préoccupations des PED, notamment pour certains membres classés comme étant grands exportateurs de produits agricoles (comme l'Argentine, le Brésil, la Thaïlande...). Tandis que les PED ont donc intérêt à exercer une influence aussi constructive que possible. La présente étude a permis de mettre en lumière un certain nombre de questions que les négociateurs des PED devraient prendre en considération pour formuler leur position au cours des années à venir, une période critique.

- Les PED sont tenus de coopérer de manière approfondie tant sur l'agriculture que sur les autres questions.
- Pour que le commerce international soit capable de contribuer efficacement à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les PED, il faut qu'il fonctionne selon un avantage comparatif réel et que les instruments de type public comme privé puissent être utilisés pour se prémunir contre les risques et les incertitudes qui peuvent survenir au niveau général de l'économie (changement climatique, conflits, maladies, variations des taux de change et des prix, etc.)

À présent, le cycle de Doha tarde à se concrétiser de manière satisfaisante et tout laisse supposer que la création de l'OMC elle-même n'a pas apporté de réponse concrète aux aspirations des PED à une répartition plus équitable des richesses. Il était donc inévitable que ces pays décident de faire entendre leur voix sur la scène commerciale internationale et de participer activement aux négociations agricoles.

Tous ces éléments confirment notre *troisième hypothèse* qui consiste à estimer que le commerce international se présente comme un facteur déterminant pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans le monde. Néanmoins, la tenue de négociations sous l'égide de l'OMC reste un élément essentiel pour l'ensemble des PED, qui leur permettraient de défendre leurs intérêts communs et de prendre position pour bénéficier non seulement de dérogations aux disciplines de l'OMC, mais aussi pour exiger la mise en œuvre d'un système durable de développement économique et social compatible avec leurs spécificités nationales

Malgré cela, pour être en mesure de garantir à chaque pays et à chaque population le droit de définir des politiques agricoles qui répondent de manière adéquate aux défis économiques, sociaux, environnementaux et culturels de chaque région du monde et qui se traduisent par une meilleure répartition équitable des ressources alimentaires, et une meilleure protection des ressources naturelles, plusieurs solutions alternatives ont été mises en avant lors des négociations de Doha. Parmi ces alternatives figurent la souveraineté alimentaire, l'approche de la multifonctionnalité de l'agriculture et plus important encore la prolifération des échanges commerciaux par le biais des accords de libre-échange régionaux et bilatéraux dont notamment figure tout récemment en priorité les accords de type Sud-Sud, jugés par les pays du sud, plus pertinent, plus équitables et plus conformes à l'éthique.

En effet, on peut constater que ces différentes approches alternatives ont pour ambition de mettre fin à la logique de l'OMC en tant qu'institution chargée de mettre en œuvre les politiques agricoles, et un lieu où l'on cherche à jouer sur les prix pour avoir les produits agricoles les moins chers ou à soumettre la politique alimentaire mondiale à la logique de la concurrence pour permettre à quelques FMN agricoles de détenir le contrôle des marchés des produits agricoles. Avec ces approches, il s'agit de faire progresser l'agriculture en tant que moyen de développement pour les populations des PED, mais également en tant que garant du respect de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de la durabilité des ressources alimentaires et naturelles disponibles dans ces pays.

Enfin, au terme de cette conclusion, il apparaît que dans la mesure où l'OMC a pour ambition théorique de libéraliser le commerce afin de promouvoir la croissance économique sur des bases plus équitables, les règles de l'OMC en matière de commerce agricole contribuent à restreindre sérieusement l'autonomie des membres qui souhaitent améliorer leur situation en matière de sécurité alimentaire. En effet, ayant toujours privilégié les considérations commerciales aux impératifs alimentaires, les règles du commerce agricole de l'OMC ont tendance à restreindre gravement l'autonomie des membres qui cherchent à améliorer durablement leur situation en matière de sécurité alimentaire.

De ce fait, il serait clairement faux de supposer que la libéralisation multilatérale et/ou régionale du commerce conduira à elle seule à la reprise automatique de la production intérieure dans les pays pauvres, ou serait-elle suffisante pour causer un accroissement des investissements dans les cultures vivrières. Au contraire, une libéralisation rapide par le biais de ces accords commerciaux et le démantèlement unilatéral de la protection aux frontières pourrait même accélérer la dégradation de la base de production nationale, en particulier pour les petits producteurs vulnérables.

En effet, si les accords de l'OMC offrent à ses Membres certains moyens pour faire face au problème alimentaire, ces moyens ne sont ni suffisants ni efficaces pour atteindre cet objectif. Ainsi, les politiques internationales régissant le commerce agricole devraient être reformulées, de sorte que les Membres de l'OMC puissent répondre aux besoins vivriers des peuples.

Si une telle réforme ne parvient pas, pour l'instant, à établir des règles permettant aux Membres de l'OMC en déficit alimentaire de générer effectivement des ressources pour se procurer des aliments, elle doit viser au minimum à neutraliser les impacts négatifs des politiques commerciales en vigueur. Faute de cela, le système actuel de l'OMC risque de perdre sa légitimité et sa crédibilité.

Perspectives et recommandations pour les futures recherches

Cette étude reste marquée par la présence de certaines limites, dont la clarification permet d'approfondir et de mieux obtenir les résultats escomptés et de laisser le champ ouvert pour d'autres réflexions sur certains aspects de ce sujet.

En effet, alors que les questions de recherche, portant sur l'agriculture et l'OMC, la GMSA, les systèmes alimentaires et les analyses de la sécurité alimentaire en général, constituent autant de terrains propices à la recherche. L'impact de la législation et des politiques de l'OMC en matière d'alimentation et d'agriculture sur la durabilité de la sécurité alimentaire constitue un domaine important et extrêmement complexe qui ne peut pas être expliqué de manière approfondie dans un seul manuscrit de thèse. La poursuite des recherches dans ce sens peut également fournir d'autres informations précieuses.

Dans ce contexte, il convient de noter que les questions du droit à l'alimentation, et la promotion de la SAD dans les PED, devraient continuer à faire partie des facteurs à prendre en considération lors de la mise en œuvre des programmes de libéralisation du commerce dans le cadre de l'OMC et les autres accords de libre-échange.

Notre étude a été réalisée sur des questions limitées aux AsA afin de vérifier la pertinence du commerce international dans la promotion de la sécurité alimentaire dans les PED, ce qui

représente une partie importante pour les prochaines recherches. Néanmoins, il serait donc intéressant d'étendre le champ de recherche aux aspects non agricoles et de déceler d'éventuelles pistes de recherches sur les autres accords de l'OMC impliqués et ayant des effets sur la durabilité de la sécurité alimentaire des PED tels que l'accords SPS, TBT, ADPIC, NAMA et tout récemment l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE).

Il convient donc d'accorder une attention particulière à trois domaines essentiels à savoir, les recherches visant à comprendre les facteurs d'efficacité de chaque activité dans la chaîne de valeur alimentaire, c'est-à-dire l'ensemble du système alimentaire ; ceux visant à améliorer la gouvernance du système alimentaire et enfin la capacité des PED à s'adapter aux différentes exigences édictées dans ces accords et qui ont des incidences directes ou indirectes sur leur sécurité alimentaire.

En effet, un tel exercice requiert non seulement une analyse spécifique de la situation alimentaire dans chaque pays concerné, mais aussi il est nécessaire de faire la différence entre les contextes à long et à moyen terme, voire à court terme aussi.

Pour ce faire, il faut procéder à des analyses portant sur la consommation, la production, les importations et même la politique économique du pays concerné dans son ensemble.

Bien que l'agriculture soit largement reconnue dans les négociations de l'OMC comme étant une question clé qui a un impact significatif sur le développement des PED et qui constitue également le pilier fondamental pour assurer la sécurité alimentaire. Une autre étude peut aller bien au-delà de l'agriculture pour étudier la sécurité alimentaire, dans la mesure où les PED accordent déjà un grand intérêt à d'autres questions, cette étude devrait examiner l'impact et la superposition des différents accords conclus dans le cadre de différentes agences spécialisées sur la sécurité alimentaire.

D'autres éventuelles études pourraient aussi envisager d'inclure notre sujet dans le contexte de la libéralisation des échanges par le biais des accords de libre-échange. En inscrivant la recherche sur la sécurité alimentaire au niveau régional, il est possible de poser des questions de recherche intéressantes, notamment en ce qui concerne les objectifs stratégiques régionaux et la mise en œuvre des programmes de coopération en matière de gestion durable des ressources naturelles. On peut citer notamment les accords commerciaux de type Sud-Sud, dans la mesure où une multitude de possibilités d'adaptation apparaissent si l'on considère le contexte général de chaque région des PED, y compris, par exemple, l'amélioration de la chaîne de valeur régionale et l'établissement de stocks alimentaires stratégiques.

Références bibliographiques

Références bibliographiques

A

- Abbas, M. (2011). L'Organisation mondiale du commerce au jeu de miroir des crises. In Echinard, Y., & Labondance, F. (Eds.). *La crise dans tous ses états*, (pp.75-86). Collection : Économie en plus. Presses universitaires de Grenoble.
- Abbas, M. (2015). Émergence et dynamique institutionnelle multilatérale : le NAMA-11 dans la négociation de l'Organisation mondiale du commerce. *Mondes en développement*, (1), 77-92.
- Abbas, M. (2016). Uneven and combined development in the Doha stalemate. In Desai, R., & Zarembka, P. (Eds.). *Analytical Gains of Geopolitical Economy*, (pp. 127-160). Emerald Group Publishing Limited.
- Acharya, T., et al. (2014). *Assessing Sustainable Nutrition Security: The Role of Food Systems*. The International Life Sciences Institute, Research Foundation, Center for Integrated Modeling of Sustainable Agriculture and Nutrition, Washington, DC.
- Addison, T., Pikkarainen, V., Rönkkö, R., & Tarp, F. (2019). Development and poverty in sub-Saharan Africa. In Zheng, Y., & Qian, J. (Eds.). *Development and poverty reduction: a global comparative perspective*, (pp. 55-106). Routledge.
- Afifi, A., (2006). Sources et normes de sécurité alimentaire en droit international. In Mahiou, A. & Snyder, F. (Eds.). *La sécurité alimentaire/Food security and Food Safety*, (pp. 252-264). Martinus Nijhoff. The Hague, the Netherlands.
- Agbodjan Prince, H. (2011). *Le droit de l'OMC et l'agriculture : analyse critique et prospective du système de régulation des subventions agricoles*, Thèse, Bordeaux.
- Ahteensuu, M., & Siipi, H. (2016). Food security and ethics. In Rawlinson, M., & Ward, C. (Eds.). *The Routledge handbook of food ethics*, (pp. 409-418). Routledge.
- AK2C, I. C. (2016). Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire. Disponible sur le lien : <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/pertes-et-gaspillages-alimentaires-201605-rapport.pdf> (consulté le 16/03/2018).
- Alam, S. (2007). *Sustainable development and free trade: Institutional approaches*. Routledge, p. 59.
- Allen, T., & Prospero, P. (2016). Modeling sustainable food systems. *Environmental management*, 57(5), 956-975.
- Alpha, A., & Fouilleux, E. (2018). How to diagnose institutional conditions conducive to inter-sectoral food security policies? The example of Burkina Faso. *NJAS-Wageningen Journal of Life Sciences*, 84, 114-122.
- Anderson, J. R. (2019). Concepts of Stability in Food Security. In Ferranti, P., Berry, E., & Jock, A. (Eds.). *Encyclopedia of Food Security and Sustainability*, (pp. 1-8). Reference Module in Food Science. Elsevier.
- Anderson, K. (2016). *Agricultural Trade, Policy Reforms, and Global Food Security*. Palgrave Macmillan.

- Anderson, K., & Strutt, A. (2012). Agriculture and food security in Asia by 2030 (No. 368). ADBI Working Paper.
- Anderson, K., Martin, W., & Van der Mensbrugge, D. (2006). Market and welfare implications of Doha reform scenarios. In Anderson, K., & Martin, W. (Eds.). *Agricultural trade reform and the Doha Development Agenda*, (pp. 333-399). The World Bank.
- Annabi, N., Khondker, B., Raihan, S., Cockburn, J., & Decaluwé, B. (2006). Implications of WTO ... Policy Reforms for Poverty in Bangladesh: Short-versus Long-Run Impacts. In Hertel, T. W., & Winters, L. A. (Eds.). *Poverty and the WTO: Impacts of the Doha development agenda*, (pp. 429-466). World Bank Publications.
- Arias, D., Vieira, P. A., Contini, E., Farinelli, B., & Morris, M. (2017). Agriculture Productivity Growth in Brazil (No. 32202). The World Bank.
- Ashley, J. M. (2018). *Human Resilience Against Food Insecurity*. Academic Press, pp. 186-187.
- Aswathanarayana, U. (2012). Economic frameworks to inform decision-making. In Aswathanarayana, U. (Ed.). *Natural Resources-Technology, Economics & Policy*, (pp. 47-55). CRC Press. A Balkema, London, UK.
- Awe, O. O., Akinlana, D. M., Yaya, O. S., & Aromolaran, O. (2018). Time series analysis of the behaviour of import and export of agricultural and non-agricultural goods in West Africa: A case study of Nigeria. *AGRIIS on-line Papers in Economics and Informatics*, 10(665-2018-3621), 15-22.
- Ayeb, H., & Bush, R. (2019). *Food Insecurity and Revolution in the Middle East and North Africa: Agrarian Questions in Egypt and Tunisia*. Anthem Press.
- Ayers J.C. (2017). *Sustainability: An Environmental Science Perspective*. Taylor & Francis Group, CRC Press.
- Azoulay, G. (2006). Pour une sécurité alimentaire durable des pays les plus pauvres : quelques enjeux. In Hubert, B., & Clément, O. (Eds.). *Le monde peut-il nourrir tout le monde ? Sécuriser l'alimentation de la planète*, (pp. 133-145). Marseille : IRD Éditions.
- B**
- Bagwell, K., & Staiger, R. W. (2004). *The economics of the world trading system*. MIT press.
- Bagwell, K., Bown, C. P., & Staiger, R. W. (2016). Is the WTO passé? *Journal of Economic Literature*, 54(4), 1125-1231.
- Bahri, A. (2018). *Public private partnership for WTO dispute settlement*. Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing.
- Baker, S. (2015). *Sustainable Development* (2nd ed.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203121177>.
- Baldos, U. L. C., & Hertel, T. W. (2014). Global food security in 2050: the role of agricultural productivity and climate change. *Australian Journal of Agricultural and Resource Economics*, 58(4), 554-570.
- Baldwin, R. (2016). *The Great Convergence: Information Technology and the New Globalization*. Harvard University Press.

- Banque mondiale (2018). Rapport 2018 sur la pauvreté et la prospérité partagée : Compléter le puzzle de la pauvreté. Aperçu. Banque mondiale, Washington.
- Banque mondiale. (2008). L'agriculture au service du développement. Rapport sur le développement dans le monde. Washington.
- Barrett, C. B. & Burton, L. M. (2017). Hunger and food insecurity. In Brady, D., & Burton, L. M. (Eds.). *The Oxford handbook of the social science of poverty*, (pp. 602-622). Oxford University Press.
- Barrett, C. B. (2001). Does food aid stabilize food availability? *Economic development and cultural change*, 49(2), 335-349.
- Barthélemy, D. (2008). Présentation-Positionnement. In Polanyi, G. (Eds.). *La multifonctionnalité de l'agriculture : une dialectique entre marché et identité*, (pp. 1-16). Editions Quae.
- Bassett, T. J., & Winter-Nelson, A. (2010). *The atlas of world hunger*. University of Chicago Press.
- Battersby, J. (2017). MDGs to SDGs—new goals, same gaps: The continued absence of urban food security in the post-2015 global development agenda. *African Geographical Review*, 36(1), 115–129. <https://doi.org/10.1080/19376812.2016.1208769>.
- Battersby, J., & Haysom, G. (2019). Linking urban food security, urban food systems, poverty, and urbanisation. In Battersby, J. & Watson, V. (Eds.). *Urban Food Systems Governance and Poverty in African Cities*, (pp. 56-67). London: Routledge.
- BCFN. (2011). The challenges of food security - how to strengthen global governance mechanisms to increase agricultural productivity. Barilla Center for Food & Nutrition (BCFN) disponible sur le lien : <https://www.barillacfn.com/m/publications/pp-challenges-food-security.pdf> (consulté le 10/03/2018).
- Beauregard, H. (2013). *Relations économiques internationales*. Québec. Pearson ERPI.
- Behera, B. K., Rout, P. K., & Behera, S. (2019). *Move Towards Zero Hunger*. Springer Nature.
- Bellmann, C. (2019). Subsidies and Sustainable Agriculture: Mapping the Policy Landscape. The Royal Institute of International Affairs. Chatham House. Rapport disponible sur le lien : <https://www.chathamhouse.org/publication/subsidies-and-sustainable-agriculture-mapping-policy-landscape> (consulté le 03/03/2020).
- Bellmann, C., Hepburn, J., & Wilke, M. (2012). Le système commercial multilatéral face aux défis des politiques publiques globales. International Development Policy. *Revue internationale de politique de développement*, 3(3).
- Bellmann, C., Hepburn, J., et Wilke, M., (2012). The challenges facing the Multilateral trading system in Addressing global public Policy objectives. In Carbonnier, G. (Ed.) *International Development Policy: Aid, Emerging Economies and Global Policies*, (117-140). Palgrave-MacMillan, UK.
- Bellmann, C., Latif, A. A., & Hepburn, J. (2011). Advancing Sustainable Development in Global Trade and Multilateral Negotiations. In Carbonnier, G. (Ed.). *International Development Policy: Energy and Development*, (pp. 137-163). Palgrave Macmillan, London.
- Bellmann, C., Lee, B., & Hepburn, J. (2019). *Delivering Sustainable Food and Land Use Systems: The Role of International Trade*. The Royal Institute of International Affairs. Chatham House.

- Béné, C., Oosterveer, P., Lamotte, L., Brouwer, I., de Haan, S., Prager, S., Talsma, E. F., & Khoury, C. K. (2019). When food systems meet sustainability—Current narratives and implications for actions. *World Development*, 113, 116-130.
- Benson, T., Minot, N., Pender, J., Robles, M., & Von Braun, J. (2008). *Global food crises: Monitoring and assessing impact to inform policy responses*. Vol. 19. Intl Food Policy Res Inst.
- Benton, T., & Bailey, R. (2019). The paradox of productivity: Agricultural productivity promotes food system inefficiency. *Global Sustainability*, 2, E6. doi:10.1017/sus.2019.3
- Bernaschi, D., & Crisci, G. (2018). Towards a More Democratic and Sustainable Food System : The Reflexive Nature of Solidarity Purchase Groups and the Migrants' Social Cooperative "Barikamà". In Mattas, K., Baourakis, G., & Zopounidis, C. (Eds.). *Sustainable Agriculture and Food Security: Aspects of Euro-Mediterranean Business Cooperation*, (pp. 1-19). Springer.
- Berry, E., Dernini, S., Burlingame, B., Meybeck, A., & Conforti, P. (2015). Food security and sustainability: can one exist without the other? *Public health nutrition*, 18(13), 2293-2302.
- Best, J. (2014). *Governing Failure: Provisional Expertise and the Transformation of Global Development Finance*. Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9781139542739.
- Bhagwati, J. (2008). *Termites in the trading system: How preferential agreements undermine free trade*. Oxford University Press.
- Biesalski, H. K. (2013). *Hidden hunger*, Springer Berlin Heidelberg.
- Billand, A., & Caron, P. (2017). ODD 2 : le choix de réunir faim, sécurité alimentaire et agriculture durable. In Caron, P., & Châtaigner, J. M. (Eds.). *Un défi pour la planète : les objectifs de développement durable en débat*, (93-106). Editions Quae.
- Bina, O. (2013). The green economy and sustainable development: An uneasy balance? *Environment and Planning C: Government and Policy*, 31(6), 1023-1047.
- Biraj Patnaik (2015). Iniquité à volonté : l'alimentation à la table de l'OMC. In : L'observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition - La nutrition des peuples n'est pas un business 2015 /édition 07.
- Blandford, D. & Hassapoyannes, K. (2019). Introduction. In Josling, J., Blandford, D., & Hassapoyannes, K. (Eds.). *Global Challenges for Food and Agricultural Policies*, (pp. 1-3). Vol. IV. series Handbook on International Food and Agricultural Policy. World Scientific Publishing Company Pte Limited.
- Blandford, D. (2007). How to increase the benefits of the DOHA development round for the least developed countries. In Koning, N., & Pinstrup-Andersen, P. (Eds.). *Agricultural trade liberalization and the least developed countries*, (pp. 105-128). Vol. 19. Springer Science & Business Media.
- BM (2018). Rapport 2018 sur la pauvreté et la prospérité partagée : Compléter le puzzle de la pauvreté. Aperçu. Banque mondiale, Washington.
- Bokeloh, G., Gerster-Bentaya, M., & Weingärtner, L. (2011). *Assurer la Sécurité alimentaire et Nutritionnelle Actions visant à relever le défi global Manuel de référence*. 3 éd. Actualisée, In Klaus Klennert (Editeur), Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Feldafing, Allemagne.
- Boniface, P. (2020). *La géopolitique : 50 Fiches pour comprendre l'actualité*. Editions Eyrolles.

- Boonekamp, C. (2016). The WTO and food security – and a possible step forward. In Ewing-Chow, M., & Vilarasau Slade, M. (Eds.). *International Trade and Food Security*, (pp. 193-202). Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing. doi: <https://doi.org/10.4337/9781785361890.00023>
- Boonekamp, C., & Perez-Esteve, M., 2012, How can trade contribute to food security ? WTO Research and Analysis, <https://www.wto.org/english/forums_e/public_forum12_e/art_pf12_e/art1.htm>. Page consultée le 3 avril 2017.
- Boonekamp, C., 2015. Food Security and the World Trade Organization. In Gillson, I., Fouad, A. (Eds). *Trade Policy and Food Security: Improving Access to Food in Developing Countries in the Wake of High World Prices*, (pp. 135-152). Directions in Development-Trade. Washington, DC: World Bank.
- Boonekamp, C., Perez-Esteve, M. (2012). How can Trade Contribute to Food Security? Research and analysis. Disponible sur le lien suivant : https://www.wto.org/english/forums_e/public_forum12_e/art_pf12_e/art1.htm (page consulté le 12/06/2018)
- Bouët, A. (2002). La fin de l'exception agricole. CEPII, *L'économie mondiale*, 77-89.
- Bouët, A. (2008). The expected benefits of trade liberalization for world income and development: Opening the "black box" of global trade modeling, (Vol. 8). Intl Food Policy Res Inst.
- Bouret, R. (2013). *Relations économiques internationales*. 5e édition. Montréal. Chenelière éducation.
- Boutin, D., Caldeira, E., & Renard, J. F. (2015). Les pays en développement : quelles politiques, quelles trajectoires ? *Problèmes économiques*, 130-138.
- Branger, A., & Roustel, S. (2007). *Alimentation, sécurité et contrôles microbiologiques*. Educagri Editions.
- Brankov, T., & Lovre, K. (2018). *GM food systems and their economic impact*. Vol. 7. CABI.
- Bricas, N., & Daviron, B. (2008). De la hausse des prix au retour du « productionnisme » agricole : les enjeux du sommet sur la sécurité alimentaire de juin 2008 à Rome. *Hérodote*, (4), 31-39.
- Bricas, N., & Tchamda, C. (2017). Les profondes mutations des consommations alimentaires en Afrique subsaharienne. *So What?*, (2), 4-p.
- Bricas, N., (2019). The scope of the analysis: food systems. In. Dury, S., Bendjebbar, P., Hainzelin, E., Giordano, T. and Bricas, N., (Eds). *Food Systems at risk: new trends and challenges*, (pp. 15-18). Rome, Montpellier, Brussels, FAO, CIRAD and European Commission. DOI: 10.19182/agritrop/00080
- Brooks, J. and A. Matthews (2015), "Trade Dimensions of Food Security", OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers, No. 77, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/5js65xn790nv-en>.
- Brooks, J., & Matthews, A. (2015). Trade dimensions of food security. OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers, No. 77, OECD Publishing, Paris. (<http://dx.doi.org/10.1787/5js65xn790nv-en>).
- Bruinsma, J. (2003). *World agriculture: towards 2015/2030: an FAO perspective*. Earthscan.
- Brun, M., et Treyer, S. (2014). *Regards géopolitiques sur une gouvernance réformée de la sécurité alimentaire mondiale. Agriculture et géopolitique : rivalités, puissance, coopération*, Feb 2014, Saint Quentin en Yvelines, France.

Buck, M. (2014). Policing the new enclosure: on violence, primitive accumulation, and crisis in the neoliberal food system. In Wolf, S.A., & Bonanno, A. (Eds.). *The Neoliberal Regime in the Agri-Food Sector: Crisis, Resilience, and Restructuring*, (pp. 52-70). 1st ed. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203583111>.

Buttel, F. H. (2001). Some reflections on late twentieth century agrarian political economy. *Sociologia Ruralis*, 41(2), 165-181.

C

Caiafa, K., & Wrabel, M. (2019). National Policies and Programs for Food Security and Sustainability. *Elsevier* (1), 142-148.

Calicioglu, O., Flammini, A., Bracco, S., Bellù, L., & Sims, R. (2019). The future challenges of food and agriculture: An integrated analysis of trends and solutions. *Sustainability*, 11(1), 222.

Callahan, D. (2016). *The Five Horsemen of the Modern World: Climate, Food, Water, Disease, and Obesity*. Columbia University Press.

Campesina, V. (1996). Food sovereignty: A future without hunger. World Food Summit, Rome. Retrieved from <http://www.voiceoftheturtle.org/library/1996>, 20.

Candel, J. J. (2014). Food security governance: a systematic literature review. *Food Security*, 6(4), 585-601. Retrieved (<http://link.springer.com/10.1007/s12571-014-0364-2>).

Cardwell, M., & Smith, F. (2013). Renegotiation of the WTO Agreement on Agriculture: Accommodating the new big issues. *International and Comparative Law Quarterly*, 62(04), 865-898. doi:10.1017/s0020589313000341

Cardwell, R. (2012). Food Security and International Trade. Encyclopedia of food and agricultural ethics. Springer Science+Business Media Dordrecht. DOI 10.1007/978-94-007-6167-4_378-1.

Cardwell, R. (2014). Food Security and International Trade. In Thompson P.B. & Kaplan D.M. (Eds.). *Encyclopedia of Food and Agricultural Ethics*, (pp. 964-972). Springer, Dordrecht.

Cardwell, R. (2019). Food Security and International Trade. In Kaplan, D. M., & Thompson, P. B. (Eds.). *Encyclopedia of food and agricultural ethics*, (pp. 1249-1256). Springer Netherlands.

Carletto, C., Zezza, A., & Banerjee, R. (2013). Towards better measurement of household food security: Harmonizing indicators and the role of household surveys. *Global food security*, 2(1), 30-40.

Carroué, L., Ruiz, C. & Collet, D. (2005). *La mondialisation : genèse, acteurs et enjeux*. Editions Bréal.

Cassidy, E. S., West, P. C., Gerber, J. S., & Foley, J. A. (2013). Redefining agricultural yields: from tonnes to people nourished per hectare. *Environmental Research Letters*, 8(3), 034015.

Castleman, T., & Bergeron, G. (2015). Food Security and Program Integration: An Overview. In Ivers, L. (Ed.). *Food Insecurity and Public Health*, (pp. 22-43). Boca Raton: CRC Press.

Cathie, J. (2006). Food security. In Clark, D. (Ed.). *The Elgar companion to development studies*, (pp. 178-183). Edward Elgar Publishing.

Cawthorn, D. M., & Hoffman, L. C. (2015). The bushmeat and food security nexus: A global account of the contributions, conundrums and ethical collisions. *Food Research International*, 76, 906-925.

- Chadwick, A. (2017). World hunger, the 'global' food crisis and (international) law. *Manchester Journal of International Economic Law*, 14(1), 4.
- Chen, J., McCarl, B. A., & Thayer, A. (2017). Climate Change and Food Security: Threats and Adaptation. In Schmitz, A., Kennedy, P. L., & Schmitz, T. G. (Eds.). *World Agricultural Resources and Food Security: International Food Security*, (pp. 69-84). Emerald Publishing Limited.
- Cheong, P. C., & LAM Cheung, R. (2014). Reducing the world's income inequality. In Yu, F. L., Yuen, W. K., & Kwan, D. S. (Eds.). *International economic development: Leading issues and challenges*, (pp. 205-218). Abingdon, Oxon: Routledge.
- Chorev, N. (2007). Political and institutional manoeuvres in international trade negotiations: The United States and the doha development round. In Blaas, W., & Becker, J. (Eds.). *Strategic arena switching in international trade negotiations*, (pp. 33-65). Ashgate Publishing.
- Christaldi, J., & Castellanos, D. C. (2018). Child and Adult Food Insecurity in the United States. In Hoflund, A. B., Jones, J. C., & Pautz, M. C. (Eds.). *The Intersection of Food and Public Health: Current Policy Challenges and Solutions*, (pp. 15-31). CRC Press.
- Clapp, J. (2007). WTO agriculture negotiations and the global south. In Lee, D., & Wilkinson, R. (Eds.). *The WTO after Hong Kong: progress in, and prospects for, the Doha Development Agenda*, (pp. 37-55). Routledge.
- Clapp, J. (2011). Food security and the WTO: will the Doha Round make a difference? Manchester, UK, PovertyDialog.org and The University of Manchester Brooks World Poverty Institute.
- Clapp, J. (2012). Food Security and the WTO. In Wilkinson, R., & Scott, J. (Eds.). *Trade, Poverty, Development: Getting Beyond the WTO's Doha Deadlock*, (pp. 79-93). Vol. 67. Routledge.
- Clapp, J. (2013). Food Security. In Cooper, A. F., Heine, J., & Thakur, R. (Eds.). *The Oxford handbook of modern diplomacy*, (pp. 642-657). OUP Oxford.
- Clapp, J. (2014). Food and Hunger. In Thomas G. Weiss and Rorden Wilkinson (Eds.). *International Organization and Global Governance*, (pp. 644-655). London and New York: Routledge
- Clapp, J. (2014). Food price volatility and global economic governance. In Payne, A., & Phillips, N. (Eds.). *Handbook of the International Political Economy of Governance*, (pp.220-237). Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing. doi: <https://doi.org/10.4337/9780857933485.00019>.
- Clapp, J. (2015). Food security and contested agricultural trade norms. *J. Int'l L & Int'l Rel.*, 11, 104.
- Clapp, J. (2016). Trade and the sustainability challenge for global food governance. Global governance/politics, climate justice & agrarian/social justice: linkages and challenges (An international colloquium 4-5 February 2016), International Institute of Social Studies (ISS), The Hague, The Netherlands.
- Clapp, J., & Murphy, S. (2013). The G20 and food security: a mismatch in global governance? *Global Policy*, 4(2), 129-138.
- Clapp, J., & Scott, C. (2018). Introduction: The Global Environmental Politics of Food. *Global Environmental Politics*, 18(2), 1-11.
- Clendenning, J., & Dressler, W. (2013). Between empty lots and open pots: Understanding the rise of urban food movements in the USA. paper presented for discussion at: Food Sovereignty: A Critical

- Dialogue International Conference September 14-15, 2013, under the Agrarian Studies Program, Yale University (pp. 1-31).
- Cleveland, D. A. (2013). *Balancing on a planet: The future of food and agriculture*. Vol. 46. Univ of California Press.
- Cling, J. P. (2014). The future of global trade and the WTO. *Foresight-The journal of future studies, strategic thinking and policy*, 16(2), 109-125, <https://doi.org/10.1108/FS-06-2012-0044>.
- CNUCED. (2018). *Rapport sur le commerce et le développement 2018 : pouvoir, plateformes et l'illusion du libre-échange*. United Nations, Geneva.
- Cochrane, L., Adams, M., & Kunhibava, S. (2015). The Impact of Speculation on Global Food Accessibility and Food Security. *Arab law quarterly*, 29(1), 76-91. DOI: 10.1163/15730255-12341294
- Coit, M., & Feitshans, T. A. (2020). *Food Systems Law: An Introduction for Non-lawyers*. Routledge, pp. 144-145.
- Collier, P. (2013). Épargner les revenus tirés des ressources naturelles dans les pays en développement : principes et règles de politiques. *Revue d'économie du développement*, 4(4), 59-96. <https://doi.org/10.3917/edd.274.0059>
- Combes, M., Coutrot, T., Lemaire, F., Plihon, D. & Trouvé, A. (2015). *Les naufragés du libre-échange - De l'OMC au Tafta*. Éd. Les Liens qui Libèrent.
- Comité Consultatif Commun d'Éthique Pour La Recherche Agronomique (2009). Avis 1 sur la sécurité alimentaire et modèles de consommation alimentaire. INRA&Cirad. {hal-02816931} disponible sur le lien : <https://hal.inrae.fr/hal-02816931/document> (consulté le 15/05/2016)
- Constant, K., Domingues, P., Duchêne, G., Guillin, G., Kablan, S., Lenain, P. & Lochard, J. (2018). *Economie internationale : Cours et applications*. Paris. Edition Vuibert.
- Cornell University, INSEAD, and WIPO (2017). *The Global Innovation Index 2017: Innovation Feeding the World*, Ithaca, Fontainebleau, and Geneva.
- Cortina, J., Amat, B., Derak, M., Ribeiro da Silva, M.J., Disante, K.B., Fuentes, D., Tormo, J.R.T., (2011). On the restoration of degraded drylands. *Secheresse*, 22, 69–74.
- Costantini, V. (2009). WTO agricultural negotiations and developing countries: an overview. In Caldeira, T. N. (Ed.). *Economics of developing countries*, (pp. 21-51). Nova Science Publishers.
- Cottier, T., Delimatsis, P., Gehne, K., & Payosova, T. (2011). Introduction: Fragmentation and coherence in international trade regulation: Analysis and conceptual foundations. In Cottier, T. & Delimatsis, P. (Eds.). *The Prospects of International Trade Regulation: From Fragmentation to Coherence*, (pp. 1-66). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9780511792496.002
- Crawhall, N., Davies, J., Dudley, N., Gudka, M., Henwood, W. D., MacKinnon, K., ... & Smith, J. (2012). Conserving dryland biodiversity. Disponible sur le lien <https://www.iucn.org/resources/issues-briefs/drylands-and-land-degradation> (consulté le 18/06/2018).
- CSA. (2012). S'entendre sur la terminologie. Sécurité alimentaire, Sécurité nutritionnelle, Sécurité alimentaire et nutrition, Sécurité alimentaire et nutritionnelle., trente-neuvième session 15-20 octobre 2012, CFS 2012/39/4, Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), Rome, p : 04. (Disponible sur le lien suivant : <http://www.fao.org/docrep/meeting/026/MD776F.pdf> consulté le 17 septembre 2016)

D

- D'Aiglepierre, R., David, A. & Spielvogel, G. (2020). VI. La migration africaine. Dans : Agence française de développement éd., *L'économie africaine 2020*, (pp. 95-109). Paris. La Découverte.
- Daniel, S. (2011). Land grabbing and potential implications for world food security. In Benhassi, M., Shaid, S., & D'Silva, J. (Eds.). *Sustainable Agricultural Development: Recent Approaches in Resources Management and Environmentally-Balanced Production Enhancement*, (pp. 25-42). Springer, Dordrecht.
- Daviron, B., & Voituriez, T. (2006). Quelle régulation des échanges agricoles internationaux ? Un éclairage par la théorie des régimes. In Berthaud P., Kébadjan G. (Eds.). *La question politique en économie internationale*, (pp. 110-123). La Découverte.
- de Melo, J., & Olarreaga, M. (2020). Trade related institutions and development. In Baland, J. M. (Eds.). *The Handbook of Economic Development and Institutions*, (pp. 255-307). Princeton University Press.
- De Schutter, O. (2009). Report of the Special Rapporteur on the right to food: Agribusiness and the right to food. UN General Assembly. Human Rights Council. A/HRC/13/33.
- De Schutter, O. (2011). International trade in agriculture and the right to food. In De Schutter, O., & Cordes, K. Y. (Eds.). *Accounting for hunger: the right to food in the era of globalisation*, (pp. 137-191). Oxford, Hart Publishing.
- De Schutter, O. (2014). The reform of the Committee on World Food Security: The quest for coherence in global governance. In Lambek, N. C., Claey's, P., Wong, A., & Brilmayer, L. (Eds.). *Rethinking food systems: structural challenges, new strategies and the law*, (pp. 219-238). Dordrecht, Springer Science & Business Media.
- De Schutter, O. (2015). Commerce international et souveraineté alimentaire. Pourquoi la libéralisation accrue du commerce international des produits agricoles n'est pas la solution à la question de la faim. In Trépart, I., & Lannoye, P. (Eds.). *Commerce mondial : la démocratie confisquée. Le rouleau compresseur du libre-échange*, (pp. 29-55). 05000GAP. France. Éditions Yves Michel.
- De Schutter, O., & Cordes, K. Y. (2011). Accounting for Hunger: An Introduction to the Issues. In De Schutter, O., & Cordes, K. Y. (Eds.). *Accounting for hunger: the right to food in the era of globalisation*, (pp. 1-24). Bloomsbury Publishing.
- Deblock, C. (2012). Accords commerciaux : entre coopération et compétition. *Politique étrangère*, (4), 819-831.
- Déclaration finale de Nyéléni, disponible sur le lien suivant : <https://nyeleni.org/IMG/pdf/declarationfinalmars.pdf> (page consulté le 25/03/2018).
- Deere Birkbeck, C. (2009). Reinvigorating debate on WTO reform: the contours of a functional and normative approach to analyzing the WTO system. In Steger, D. P. (Ed.). *Redesigning the World Trade Organization for the twenty-first century*, (pp. 11-40). Wilfrid Laurier Univ Press.
- Deere-Birkbeck, C. (2019), « WTO Reform: A Forward-looking Agenda on Environmental Sustainability », dans Soobramanien, T., Vickers, B. et Enos-Edu, H. (dir.). *WTO Reform: Reshaping Global Trade Governance for 21st Century Challenges*, (pp. 33-59), Commonwealth Secretariat, London, <https://doi.org/10.14217/86877f45-en>.

- Demeke, M., Pangrazio, G., & Maetz, M. (2008). Country responses to the food security crisis: Nature and preliminary implications of the policies pursued. Rome, Agricultural Policy Support Service, FAO.
- Destà, M. G. (2016). Trade in agricultural products: should developing countries give up on the WTO promise for a fair and market-oriented agricultural trading system? A historical and theoretical analysis. In Bungenberg, M., Herrmann, C., Krajewski, M. & Terhechte, J. P. (Eds.). *European Yearbook of International Economic Law 2016*, (pp. 67-102). Springer.
- Detwiler, D. (2020). *Food Safety: Past, Present, and Predictions*. Academic Press.
- Díaz-Bonilla, E. (2017). Food security stocks: Economic and operational issues. In Bouët, A., & Laborde Debucquet, D. (Eds.). *Agriculture, development, and the global trading system: 2000–2015*. (pp. 233-283). International Food Policy Research Institute (IFPRI).
- Díaz-Bonilla, E., & Ron, J. (2010). Food security, price volatility and trade. ICTSD Program on Agricultural Trade and Sustainable Development, International Centre for Trade and Sustainable Development, Issue Paper n°27, Geneva, Switzerland.
- Díaz-Bonilla, E., Thomas, M., Robinson, S., & Cattaneo, A. (2000). Food security and trade negotiations in the World Trade Organization. N°. 59. International Food Policy Research Institute (IFPRI).
- Díaz-Bonilla, E., Thomas, M., Robinson, S., & Cattaneo, A. (2006). Food security and the World Trade Organization: A typology of countries. In Díaz-Bonilla, E., Frandsen, S. E., & Robinson, S. (Eds.). *WTO Negotiations and Agricultural Trade Liberalization, The Effect of Developed Countries Policies on Developing Countries*, (pp. 162-183), Cabi.
- Dingwerth, K., & Pattberg, P. (2006). Global Governance as a Perspective on World Politics, *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations*, 12(2), 185-204. doi: <https://doi.org/10.1163/19426720-01202006>.
- Doyon, M., & Klein, J.L. (2019). Introduction. In Doyon, M., & Klein, J. L. (Eds.). *Pour la sécurisation alimentaire au Québec : Perspective territoriale*, (pp. 1-18), Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Drimie, S., & Pereira, L. (2016). Advances in food security and sustainability in South Africa. In Barling, D. (Ed.). *Advances in Food Security and Sustainability*, (pp. 1-31). Vol. 1. Elsevier & Academic Press.
- Duhaime, G., & Godmaire, A. (2002). The conditions of sustainable food security: an integrated conceptual framework. *Sustainable Food Security in the Arctic: State of Knowledge*, 15, 45.
- Duncan, J. (2015). "Greening" global food governance. *Canadian Food Studies. La Revue canadienne des études sur l'alimentation*, 2(2), 335-344.
- Duncan, J. (2015). *Global Food Security Governance: Civil society engagement in the reformed Committee on World Food Security*, London: Routledge.
- Duncan, J. (2016). Governing in a Post-Political Era: Civil Society Participation for Improved Food Security Governance. In Barling, D. (Ed.). *Advances in Food Security and Sustainability*, (pp. 137-161). Vol. 1. Elsevier & Academic Press.
- Dunwell, J. (2013). Global population growth, food security and food and farming for the future. In Bennett, D. & Jennings, R. (Eds.). *Successful Agricultural Innovation in Emerging Economies: New Genetic Technologies for Global Food Production*, (pp. 23-38). Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9781139208475.003.

Dwyer, J., & Guyomard, H. (2006). International trade, agricultural policy reform and the multifunctionality of EU agriculture. In Kaditi, E., Swinnen, J., & Swinnen, J. F. (Eds.). *Trade agreements, multifunctionality and EU agriculture*, (187-203). CEPS.

E

EAT-Lancet Commission. (2019). Food in the anthropocene: Healthy diets from sustainable food systems.

Edelman, M., Weis, T., Baviskar, A., Borras Jr, S. M., Holt-Giménez, E., Kandiyoti, D., & Wolford, W. (2014). Introduction: critical perspectives on food sovereignty. *Journal of Peasant Studies*, 41(6), 911-931.

El Bilali, H., Callenius, C., Strassner, C., & Probst, L. (2019). Food and nutrition security and sustainability transitions in food systems. *Food and Energy Security*, 8(2), e00154.

Elliott, D., & Burnett, K. (2015). *The Relationship between food security policy measures and WTO trade rules*. Quaker United Nations Office, Geneva.

Elliott, K. A. (2006), *Delivering on Doha: Farm Trade and the Poor*, Peterson Institute for International Economics, Washington DC.

Elsig, M. (2010). WTO decision-making: Can we get a little help from the secretariat and the critical mass. In Steger, D. P. (Ed.). *Redesigning the World Trade Organization for the twenty-first century*, (pp. 67-90). Wilfrid Laurier Univ Press.

Epps, T. D., & Trebilcock, M. J. (2009). Special and differential treatment in agricultural trade: breaking the impasse. In Thomas, C., & Trachtman, J. P. (Eds.). *Developing countries in the WTO legal system*, (pp. 323-362). Oxford University Press.

Erokhin, V. (2017). Trade in Agricultural Products and Food Security Concerns on Emerging Markets: How to Balance Protection and Liberalization. In Erokhin, V. (Ed.), *Establishing Food Security and Alternatives to International Trade in Emerging Economies*, (pp. 28-54). Hershey, PA: IGI Global.

F

Faber, M., & Wenhold, F. (2016). Food security, dietary diversity, and biodiversity. In Temple, N. J., & Steyn, N. (Eds.). *Community nutrition for developing countries*, (pp. 22-46). Athabasca University Press and UNISA Press.

Faber, M., Schwabe, C., & Drimie, S. (2009). Dietary diversity in relation to other household food security indicators. *International Journal of Food Safety, Nutrition and Public Health*, 2(1), 1-15.

Fajobi, T. A. (2018). Land Degradation and Sustainable Human Development in Nigeria. In Adeniran, A., & Ikuteyijo, L. (Eds.). *Africa Now! Emerging Issues and Alternative Perspectives*, (pp. 101-117), Palgrave Macmillan, Cham.

Fan, S. (2016). Reshaping the global food system for sustainable development. In IFPRI (Ed.). *Global Food Policy Report*, (pp. 1-11). Washington, DC: International Food Policy Research Institute.

FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. (2019). *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019. Se prémunir contre les ralentissements et les fléchissements économiques*. Rome, FAO.

- FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. (2020). L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020. Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable. Rome, FAO.
- FAO. (2009). High Level Expert Forum - How to Feed the World in 2050. Office of the Director, Agricultural Development Economics Division Economic and Social Development Department. Rome, Italy disponible sur le lien : http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/Ion/HLEF2050_Global_Agriculture.pdf (consulté le 12/03/2016).
- FAO. (2009). How to Feed the World in 2050. Rome, Italy, Food and Agriculture Organization.
- FAO. (2009). La situation des marchés des produits agricoles Flambée des prix et crise alimentaire : expériences et enseignements. FAO, Rome.
- FAO. (2011). Good Food Security Governance: The Crucial Premise to the Twin-Track Approach. Workshop Report Organized by the Agricultural Development Economics Division (ESA) of the FAO. Rome.
- FAO. (2012). Energy-Smart Food at FAO: An Overview. Environment and Natural Resources Management Working Paper n°53. Food and Agriculture Organization of the United Nations Rome.
- FAO. (2012). Les TIC et l'agriculture dans le contexte de la croissance verte, <http://www.fao.org/3/aq000f/aq000f.pdf> (consulté le 25/06/2017).
- FAO. (2013). Cadre stratégique révisé. Conférence de la FAO. Trente-huitième session. Rome, 15-23 juin 2013. C. 2013/7. [<http://www.fao.org/docrep/meeting/027/mg015f.pdf>]. (page consultée le 15 septembre 2015).
- FAO. (2014). Food wastage footprint-full-cost accounting-Final Report. Food and Agriculture Organizations of the United Nations. Rome.
- FAO. (2017). Directives pour l'élaboration des bilans alimentaires. Publication de la FAO : Rome. Disponible sur le lien : <http://www.fao.org/3/ca6404fr/ca6404fr.pdf>. (Consulté le 03 avril 2019).
- FAO. (2017). Le traitement de l'agriculture dans les accords commerciaux régionaux, dossiers de la FAO sur les politiques commerciales, n° 29 - octobre 2017
- FAO. (2018). World food and agriculture – statistical pocketbook 2018. Rome.
- FAO. (2019). La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2019. Aller plus loin dans la réduction des pertes et gaspillages de denrées alimentaires. Rome.
- FAO. (2020). Agriculture and climate change: Law and governance in support of climate smart agriculture and international climate change goals. FAO Legislative Studies No. 115. Rome.
- Ferrer, M. (2011). Food aid: how it should be done. In De Schutter, O., & Cordes, K. Y. (Eds.). *Accounting for hunger: the right to food in the Era of globalization*, (pp. 239-264). Bloomsbury Publishing.
- Filipiak, E., & Perrin, S. (2003). *Agriculture et commerce, quels enjeux pour l'aide au développement ?* Agence française de développement.

- Fink, C., & Jansen, M. (2009). Services provisions in regional trade agreements: Stumbling blocks or building blocks for multilateral liberalization? In Baldwin, R., & Low, P. (Eds.). *Multilateralizing regionalism: challenges for the global trading system*, (pp. 221-261). Cambridge University Press.
- Flatin, I. T., & Nagothu, U. S. (2014). Food security in the context of global environmental and economic change. In Nagothu, U. S. (Ed.). *Food security and development: country case studies*, (pp.1-34). Routledge.
- Footer, M. (2005). *An institutional and normative analysis of the World Trade Organization*. BRILL.
- Foresight (2011). *Futur de l'alimentation et de l'agriculture : Défis et options pour la durabilité mondiale*. London: The Government Office for Science.
- Fouilleux, E. (2008). Les politiques agricoles et alimentaires. *Politiques publiques*, 1, 113-146.
- Francesco, F. D., & Guaschino, E. (2020). Reframing knowledge: A comparison of OECD and World Bank discourse on public governance reform. *Policy and Society*, 39(1), 113-128.
- Fresco, L. O. (2019). Governance and Institutions: Considerations from the Perspective of Sustainable and Equitable Food Systems. In: Campanhola, C., & Pandey, S. (Eds.). *Sustainable Food and Agriculture: An Integrated Approach*, (pp. 543-550). Academic Press.
- Friedmann, H. (2016). Commentary: Food regime analysis and agrarian questions: widening the conversation. *The Journal of Peasant Studies*, 43(3), 671-692.
- Friedmann, H., & McMichael, P. (1989). The rise and decline of national agricultures, 1870 to the present. *Sociologia ruralis*, 29(2), 93-117.
- Friel, S., Schram, A., & Townsend, B. (2020). The nexus between international trade, food systems, malnutrition and climate change. *Nature Food*, 1(1), 51-58.
- FSIN. (2020). Global Report on Food Security Crises 2020. Rome: Food Security Information Network.

G

- Gadhok, I. (2016). How does agricultural trade impact food security? This brief is based on The State of Agricultural Commodity Markets 2015-2016. No. 17. MAY 2016. FAO.
- Gaiani, S., & Fonseca, J. (2020). Food security and food waste: key issues. In Yahia, E. M. (Ed.). *Preventing food losses and waste to achieve food security and sustainability*, (pp. 1-35). Cambridge. Burleigh Dodds Science Publishing Limited.
- Gale, F. P. (2018). *The Political Economy of Sustainability*. Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing. doi: <https://doi.org/10.4337/9781785368011>.
- Gammage, C., & Novitz, T. (2019). The concept of sustainability and its application in international trade, investment and finance. In Gammage, C., & Novitz, T. (Eds.). *Sustainable Trade, Investment and Finance: Toward Responsible and Coherent Regulatory Frameworks*, (pp. 1-29). Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing. doi: <https://doi.org/10.4337/9781788971041.00006>
- Garrido, A., M'Barek, R., Bardají, I., Meuwissen, M. P., Morales-Opazo, C., & Sumpsi-Viñas, J. M. (2016). Scope and objectives. In Garrido, A., Brümmer, B., M'Barek, R., Meuwissen, M., & Morales-Opazo, C. (Eds.). *Agricultural markets instability: Revisiting the recent food crises*, (pp. 1-12). London and New York : Routledge.

- Gattuso, J., Hoegh-Guldberg, O., & Pörtner, H. (2014). Cross-Chapter Boxes. In Intergovernmental Panel on Climate Change (Author), *Climate Change 2014 – Impacts, Adaptation and Vulnerability: Part A: Global and Sectoral Aspects: Working Group II Contribution to the IPCC Fifth Assessment Report*, (pp. 97-166). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9781107415379.005
- Geraets, D. (2018). *Accession to the World Trade Organization*. Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing.
- Gibbs, D. (2018). Sustainable regions. In Paasi, A., Harrison, J., & Jones, M. (Eds.). *Handbook on the Geographies of Regions and Territories*, (pp. 182-194). Edward Elgar Publishing.
- Gibson, M. (2012). *The feeding of nations: redefining food security for the 21st century*. CRC Press.
- Gil, R., Bojacá, C. R., & Schrevens, E. (2019). Understanding the heterogeneity of smallholder production systems in the Andean tropics—The case of Colombian tomato growers. *NJAS-Wageningen Journal of Life Sciences*, 88, 1-9.
- Gilpin, R., & Gilpin, J. M. (2001). *Global political economy: understanding the international economic order*. Princeton University Press.
- Glauber, J. W. (2016). After Nairobi: Public stockholding for food security. In: ICTSD. *Evaluating Nairobi: What Does the Outcome Mean for Trade in Food and Farm Goods?* (pp. 69-82). Eds. Hepburn, J., and Bellmann, C., ICTSD Programme on Agricultural Trade and Sustainable Development; International Centre for Trade and Sustainable Development, Geneva, Switzerland, www.ictsd.org.
- Glauber, J. W. (2019). Agricultural trade aid: Implications and consequences for US global trade relationships in the context of the World Trade Organization. American Enterprise Institute, Report, Nov.
- Glauber, J. W., & Effland, A. (2018). US agricultural policy. In Meyers, W. H., & Johnson, T. (Eds.). *Handbook of International Food and Agricultural Policies: Volume I: Policies for Agricultural Markets and Rural Economic Activity*, (pp. 17-41). World Scientific
- Glauber, J. W., & Xing, X. (2020). WTO dispute settlement cases involving the agreement on agriculture, 1995–2019 (Vol. 1917). Intl Food Policy Res Inst.
- Godfray, H. C. J., Beddington, J. R., Crute, I. R., Haddad, L., Lawrence, D., Muir, J. F., ... & Toulmin, C. (2010). Food security: the challenge of feeding 9 billion people. *science*, 327(5967), 812-818.
- Goodwin, N., Harris, J.M., Nelson, J.A., Roach, B., Torras, M., & Rajkarnikar, P.J. (2019). *Macroeconomics in Context* (3rd ed.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203713075>
- Goundan, A., & Fall, C. S. (2018). Regional trade patterns across Africa. In Badiane, O., Odjo, S. P., & Collins, J. (Eds.). *Africa agriculture trade monitor 2018*, (pp. 24-49). Washington, DC: International Food Policy Research Institute (IFPRI).
- Greenhill, R., Kennan, J., & Devereux, S. (2000). *The WTO agreement on agriculture and food security*. (Vol. 42). Commonwealth Secretariat.
- Guan, W. (2020). *WTO Jurisprudence: Governments, Private Rights, and International Trade*. Routledge.

H

- Häberli, C. (2010). Food security and WTO rules. In B. Karapinar & C. Häberli (Authors), *Food Crises and the WTO: World Trade Forum*, (pp. 297-322). Cambridge. Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9780511712005.013
- Häberli, C. (2016). Agricultural trade: how bad is the WTO for development? In Bungenberg, M., Herrmann, C., Krajewski, M. & Terhechte, J. P. (Eds.). *European Yearbook of International Economic Law. 2016*, (pp. 103-117). Springer, Cham.
- Hadiprayitno, I. (2019). Food Security. In Kaplan, D. M. (Ed.). *Encyclopedia of Food and Agricultural Ethics*, (pp. 1235-1242). Netherlands, Springer Nature B.V.
- Hainzelin, E. (2019). Le Sud face au défi climatique. In Beaudet, P., Caouette, D., Haslam, P., & Benhmade, A. (Eds.). *Enjeux et défis du développement international : Acteurs et champs d'action*, (pp. 169-174). Édition nouvelle et actualisée. University of Ottawa Press.
- Hanjra, M. A., Ferede, T., Blackwell, J., Jackson, T., & Abbas, A. (2013). Global food security: facts, issues, interventions and public policy implications. In Hanjra, M. A. (Ed.). *Global food security: emerging issues and economic implications*, (pp. 1-35). Nova Science Publishers.
- Hannah, E., Scott, J., & Wilkinson, R. (2018). The WTO in Buenos Aires: The outcome and its significance for the future of the multilateral trading system. *The world economy*, 41(10), 2578-2598.
- Hansen, H. O. (2013). *Food Economics: Industry and Markets. Series: Textbooks in Environmental and Agricultural Economics*. London (UK) and NY (USA): Routledge (Taylor & Francis Group).
- Hatfield, J. L., & Walthall, C. L. (2014). Climate change: Cropping system changes and adaptations. In Van Alfen, N. K. (Eds.). *Encyclopedia of Agriculture and Food Systems*, (pp. 256-265). Vol. 2. Elsevier-Academic Press.
- Havnevik, K. (2015). From Food Security to Food Sovereignty? In Havnevik, K., Oestigaard, T., Tobisson, E., Virtanen, T. (Eds.). *Framing African Development. Challenging Concepts*, (pp. 169-193). Leiden, Nederland: BRILL.
- Hayashikawa, M. (2012). Chinese aid for trade and its impact on the global aid effectiveness agenda. In ICTSD (Ed.); *The Future and the WTO: Confronting the Challenges. A Collection of Short Essays*, (pp. 80-87); ICTSD Programme on Global Economic Policy and Institutions, Geneva, Switzerland.
- Hendriks, S. (2014). Food security in South Africa: Status quo and policy imperatives. *Agrekon*, 53(2), 1-24.
- Herdegen, M. (2016). *Principles of international economic law*. Oxford: Oxford University Press.
- Herrmann, M. (2007). Agricultural support measures of developed countries and food insecurity in developing countries. In Guha-Khasnobis, B., Acharya, S. S., & Davis, B. (Eds.). *Food security: Indicators, measurement, and the impact of trade openness*, (pp. 206-238). Oxford University Press on Demand.
- Heucher, A. (2019). Reconsidering overlap in global food security governance. *Food Security*, 11(3), 555-558. <https://doi.org/10.1007/s12571-019-00916-z>

- Higgins, V., & Lawrence, G. A. (2005). Introduction: Globalization and agricultural governance. In: Higgins, V. & Lawrence, G. (Eds). *Agricultural Governance: Globalization and the New Politics of Regulation*, (pp. 1-15). Routledge, London, UK.
- HLPE. (2017). Food systems: a report by the High-Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security. Committee on World Food Security: Rome, Italy.
- HLPE. (2017). Nutrition et systèmes alimentaires. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome.
- Hoda, A., & Gulati, A. (2008). WTO negotiations on agriculture and developing countries. (No. 48). International Food Policy Research Institute (IFPRI).
- Hoddinott, J. (1999). Choosing outcome indicators of household food security. Washington, DC: International Food Policy Research Institute.
- Hoffken, J., & Dill, J. (2013). Agricultural Trade Policy for Rural Development and Food Security: Handbook for Agricultural Trade Policy Advisory Services in Developing and Emerging Countries. GIZ.
- Holt-Giménez, E. (2011). Food security, food justice, or food sovereignty? Crises, Food Movements, and Regime Change. In Alkon, A. H., & Agyeman, J. (Eds.). *Cultivating food justice: Race, class, and sustainability*, (pp. 309-330). MIT press.
- Hospes, O. (2014). Food sovereignty: the debate, the deadlock, and a suggested detour. *Agriculture and Human Values*, 31(1), 119-130.
- Hospes, O., and Anke Brons, A. (2016). Food system governance: a systematic literature review. in, Kennedy, A., and Liljeblad, J., (Eds), *Food systems governance: Challenges for justice, equality and human rights*, (pp. 13-42). Routledge.
- House of Commons (2013). Global food security: first report, session 2013-14, Vol. 1: Report, together with formal minutes, oral and written evidence. United Kingdom. Stationery Office Limited.
- http://wsm.wsu.edu/researcher/2011fall_hunger_foodcost.php (page consultée le 15/06/2018)
- <http://www.fao.org/3/ca7518fr/ca7518fr.pdf> (consulté le 16/01/2019)
- <http://www.fao.org/3/w3613f/w3613f00.htm> (consulté le 17/03/2015).
- <http://www.fao.org/3/y4671e/y4671e06.htm#fn25> (page consulté le 15 avril 2015).
- <http://www.fao.org/economic/ess/ess-fs/fs-methods/fs-methods1/en/> (consultée le 16/02/2018).
- <http://www.fao.org/economic/ess/ess-fs/fs-methods/fs-methods1/en/>
- <http://www.fao.org/economic/ess/ess-fs/fs-methods/fs-methods1/en/>
- <http://www.fao.org/faostat/fr/#data/QC/visualize> (page consultée le 18/05/2019).
- <http://www.fao.org/in-action/mafap/home/fr/> (consulté le 25/07/2018)
- <http://www.fao.org/in-action/voices-of-the-hungry/background/fr/> (page consultée le 13/02/2019).
- <http://www.fao.org/nouvelle/1998/981204-f.htm> (Consulté le 03 avril 2019).
- <http://www.oecd.org/agriculture/topics/agricultural-trade/> (page consultée le 13/07/2019).

<https://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/newsroom/wfp142360.pdf> (consulté le 05/10/2018)

<https://foodsecurityindex.eiu.com/Home/About> (consulté le 13/10/2020).

<https://ourworldindata.org/grapher/agricultural-export-subsidies?tab=table> (consulté le 16/02/2019).

<https://unctadstat.unctad.org/FR/Index.html> (page consultée le 19/03/2019).

<https://www.banquemondiale.org/fr/home> (consulté se 25/06/2018).

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/international/agrarmaerkte-und-agrarhandel/entwicklung-der-agrarmaerkte/amis.html> (consulté le 05/01/2020).

<https://www.ers.usda.gov/topics/food-nutrition-assistance/food-security-in-the-us/definitions-of-food-security.aspx> (consulté le 12/03/2016).

<https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/111/l-accord-de-l-omc-sur-l-agriculture> (consulté le 15/08/2017).

https://www.lepoint.fr/environnement/nous-pourrions-nourrir-deux-fois-la-population-mondiale-et-pourtant-09-09-2014-1861529_1927.php (consulté le 16/07/2017).

https://www.oecd-ilibrary.org/development/busan-partnership-for-effective-development-co-operation_54de7baa-en (consulté le 26/04/2020)

<https://www.who.int/features/factfiles/obesity/fr/> (page consultée le 19/06/2019)

https://www.wto.org/english/thewto_e/whatis_e/tif_e/org7_e.htm#:~:text=Eight%20more%20least%2Ddeveloped%20countries,%E2%80%9D%20or%20%E2%80%9Cdeveloping%E2%80%9D%20countries. (Consulté le 26/03/2019)

https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/legal_f.htm (page consultée le 14/06/2015).

https://www.wto.org/french/thewto_f/glossary_f/glossary_f.htm (page consultée le 18/06/2015).

https://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/ag_intro03_domestic_f.htm (consultée le 16/05/2018).

https://www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/teccop_f/tct_f.htm (consulté le 13/07/2019).

https://www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/teccop_f/tct_f.htm (consulté le 13/07/2019).

https://www.wto.org/french/tratop_f/scm_f/subs_f.htm (consulté le 23/01/2020).

Huchet-Bourdon, M., & Laroche-Dupraz, C. (2014). National food security: a framework for public policy and international trade. Foodsecure Working paper n°17. LEI Wageningen UR.

I

IAASTD. (2008). Synthesis report with executive summary: a synthesis of the global and sub-global IAASTD reports. Edited by McIntyre, B.D., Herren, H.R., Wakhungu, J. and Watson, R.T., Island Press, Washington, DC.

ICTSD & WEF. (2013). Agriculture, Trade and Food Security Challenges: Proposals and Analysis. E15Initiative. Geneva. International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD) and World Economic Forum (WEF). www.e15initiative.org.

- ICTSD. (2015). National Agricultural Policies, Trade, and the New Multilateral Agenda; ICTSD Programme on Agricultural Trade and Sustainable Development; Information Note; ICTSD, Geneva, Switzerland.
- IFPRI. (2018). Global Food Policy Report 2018. Washington, DC: International Food Policy Research Institute. <https://doi.org/10.2499/9780896292970>.
- IFPRI. (2016). Global Food Policy Report 2016. Washington, DC: International Food Policy Research Institute.
- IPCC. (2014). Rural Areas. In Climate Change 2014 – Impacts, Adaptation and Vulnerability: Part A: Global and Sectoral Aspects: Working Group II Contribution to the IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) *Fifth Assessment Report* (pp. 613-658). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9781107415379.014.
- Irwin, D. A. (2020). *Free trade under fire*. Princeton University Press.
- Irwin, D. A., & O'Rourke, K. H. (2013). Coping with shocks and shifts: The multilateral trading system in historical perspective. In Feenstra, R. C., & Taylor, A. M. (Eds.). *Globalization in an Age of Crisis: Multilateral economic cooperation in the twenty-first century*, (pp. 11-37). University of Chicago Press.
- Ivanic, M., & Martin, W. (2008). Food prices and food security. The World Bank. Disponible sur https://voxeu.org/article/food-prices-and-food-security-don-t-blame-liberalisation?quicktabs_tabbed_recent_articles_block=0 (page consultée le 13/02/2016).

J

- Jambor, A., & Babu, S. C. (2017). *Competitiveness of global agriculture: Policy lessons for food security: Synopsis*. Springer International Publishing, Cham.
- Jarosz, L. (2009). The Political Economy of Global Governance and the World Food Crisis: The Case of the FAO. *Review Fernand Braudel Center*, 32(1), 37-60.
- Jawara, F., & Kwa, A. (2004). *Behind the scenes at the WTO: the real world of international trade negotiations*. Zed Books.
- Johnson, D. G. (1986). A World Food System: Actuality or Promise? *Perspectives in Biology and Medicine* 29(2), 180-198. Johns Hopkins University Press.
- Johnson, H. (2018). *International Agricultural Law and Policy. A Rights-Based Approach to Food Security*. New Horizons in Environmental and Energy Law series. Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing.
- Josling, T. (2015). Reflections on the Exceptional Treatment of Agriculture in the WTO. In Timothy, J. (Ed.). *Farm Policies and World Markets: Monitoring and Disciplining the International Trade Impacts of Agricultural Policies*, (pp. 122-135). (Vol. 43). World Scientific.
- Josling, T., Tangermann, S., & Warley, K. (1996). *Agriculture in the GATT*. Springer.
- Jourdain-Fortier, C., & Loquin, É. (2012). Droit du commerce international et sécurité alimentaire. *Revue internationale de droit économique*, 26(4), 21-47. DOI 10.3917/ride.258.0021
- Juillard, P., Carreau, D., Bismuth, R., & Hamann, A. (2017). *Droit international économique*. 6e édition, Paris, Dalloz.

K

Karunasagar, I., & Karunasagar, I. (2016). Challenges of food security—need for interdisciplinary collaboration. *Procedia food science*, 6, 31-33.

Kasteng, J., Karlsson, A., Lindberg, C. (2004). Differentiation between Developing Countries in the WTO, Report 2004 :14 E. Swedish Board of Agriculture, International Affairs Division June 2004.

Kent, G. (2011). *Ending Hunger Worldwide*. New York: Routledge.

Khaleque, A., Rahman, M. M., Anwar, K. S., & Uddin, M. N. (2015). Impact of Changing Lifestyles and Consumer Demands on Food Safety. In Bari, M. L., & Ukuku, D. O. (Eds.). *Foodborne pathogens and food safety*, (pp. 213-236). CRC press.

Khoury, C. K., Bjorkman, A. D., Dempewolf, H., Ramirez-Villegas, J., Guarino, L., Jarvis, A., Rieseberg, L.H., & Struik, P. C. (2014). Increasing homogeneity in global food supplies and the implications for food security. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 111(11), 4001-4006.

Kiminami, L. (2016). Food security and collaborative advantage: scoping the scene. In Kiminami, L., & Nakamura, T. (Eds.). *Food Security and Industrial Clustering in Northeast Asia*, (pp. 1-18). Springer, Tokyo.

Konandreas, P. et Mermigkas, G. (2014). WTO Domestic Support Disciplines: Options for Alleviating Constraints to Stockholding in Developing Countries in the Follow-up to Bali, FAO commodity and trade policy research working paper n° 45. Rome: FAO.

Konandreas, P., George, M. (2014). WTO domestic support disciplines: options for alleviating constraints to stockholding in developing countries in the follow-up to Bali. FAO Commodity and Trade Policy Research, Working Paper No. 45. Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome.

Krahmann, E. (2003). National, Regional, and Global Governance: One Phenomenon or Many? *Global Governance*, 9(3), 323-346.

Krasner, S. D. (1982). Structural causes and regime consequences: regimes as intervening variables. *International organisation*, 185-205.

Kummu, M., De Moel, H., Porkka, M., Siebert, S., Varis, O., & Ward, P. J. (2012). Lost food, wasted resources: Global food supply chain losses and their impacts on freshwater, cropland, and fertiliser use. *Science of the total environment*, 438, 477-489.

Kuzmin, E. (2015). Food security modelling. *Bioscience's biotechnology research Asia*, 12, p. 773-781.

L

Laborde, D., Martin, W. (2012). Agricultural Trade: What Matters in the Doha Round? Policy Research Working Paper; No. 6261. World Bank, Washington, DC. World Bank.

Laker, J. A. (2013). *African Participation at the World Trade Organization: Legal and Institutional Aspects, 1995-2010*. Martinus Nijhoff Publishers.

Lamy, P. (2012). Global governance: From theory to practice. *Journal of International Economic Law*, 15(3), 721-728.

LAN, X., Sachs, J. D., SCHMIDT-TRAUB, G. & Tubiana, L. (2013). Définir des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. In Genevey, R., Pachauri, R. K., Tubiana, L., Biagiotti, I.,

- Jozan, R., & Voituriez, T. (Eds.). *Regards sur la terre 2013 : Réduire les inégalités : un enjeu de développement durable*, (pp. 351-367). Armand Colin.
- Landau, A. (2005). *The International Trading System*. 1st ed. Routledge Studies in the Modern World Economy Book 48. Routledge.
- Lannoye, P., & Trépant, I. (2007). *L'OMC : quand le politique se soumet au marché*. Couleur livres.
- Le Mandat de Doha, extrait de la Déclaration ministérielle de Doha, novembre 2001 sur l'Agriculture. Disponible sur le lien : https://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/dohaagmandate_f.htm (consulté le 16/02/2017).
- Leakey, R. R. B. (2014). Agroforestry: participatory domestication of trees. In Van Alfen, Neal K., (Ed.). *Encyclopedia of agriculture and food systems*, (pp. 253-269). Vol. 1. (2nd ed.). Amsterdam, Academic Press.
- Legg, W. & Blandford, D. (2019). The Role of International Organizations in Agricultural Policy Analysis. In Timothy, J. (Ed.). *Global Challenges for Future Food and Agricultural Policies*, (pp. 307-332). Vol. 1. World Scientific.
- Lejeune, H. (2015). *Retour sur Terre : A propos de quelques idées reçues sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt*. Editions France Agricole.
- Lewis, B., Purser, K., & Mackie, K. (2020). *The Human Rights of Older Persons: A Human Rights-Based Approach to Elder Law*. Springer Nature.
- Liapis, P. (2012). Structural change in commodity markets: have agricultural markets become thinner?. OECD Food, Agriculture and Fisheries Working Papers, (54). Cited In Brooks, J., & Matthews, A. (2015). Trade dimensions of food security. OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers, No. 77, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/5js65xn790nv-en>
- Liese, A. (2018). Food Security. In Draude, A., Börzel, T., & Risse, T. (Eds.), *The Oxford Handbook of Governance and Limited Statehood*, (pp. 459-478).: First Edition, Oxford University Press.
- Liverman, D., & Kapadia, K. (2010). Food systems and the global environment: An overview. In Ingram, J., Ericksen, P., & Liverman, D. (Eds.). *Food security and global environmental change*, (pp. 3-24). Routledge.
- Lloyd, P. (2012). The role of developing countries in global economic governance. *The Singapore Economic Review*, 57(02), 1250008. doi:10.1142/s0217590812500087
- Lovendal, C. R., & Knowles, M. (2007). Tomorrow's hunger: A framework for analysing vulnerability to food security. In Guha-Khasnobis, B., Acharya, S. S., & Davis, B. (Eds.). *Food Security: Indicators, Measurements, and the Impacts of Trade Openness*, (pp. 62-94). Oxford University Press on Demand.
- Loyat, J. (2013). *Agricultures du monde : Les questions qui font peur, les solutions pour agir durablement*, Paris : Éd. France agricole.
- Luff, D. (2004). *Le droit de l'Organisation mondiale du Commerce : analyse critique : la prise en compte par le système de l'Organisation mondiale du Commerce d'objectifs de nature non-commerciale*, coll. de la Faculté de droit, Université libre de Bruxelles/Paris, Bruylant/lgdj.
- Lutringer, C. (2012). *Gouvernance de l'agriculture et mouvements paysans en Inde*. Paris: Karthala.

Lynn Jr, L. E. (2012). The many faces of governance: adaptation? Transformation? Both? Neither?. In Levi-Faur, D. (Ed.). *The Oxford handbook of governance*, (pp. 49-64). Oxford University Press.

M

Magnan, A. (2012). Food regimes. In Pilcher, J. M. (Ed.). *The Oxford handbook of food history*, (pp. 370-388). Oxford University Press.

Magnan, A. (2013). The Canadian Wheat Board in Food Regime History. In Wolf, S. A., & Bonanno, A. (Eds.). *The neoliberal regime in the agri-food sector: crisis, resilience, and restructuring*, (pp. 73-90). Routledge.

Mahubani, K., (2013). *The great convergence: Asia, the West, and the logic of one world*, New York, NY, Public Affairs.

Mahiou, A. (2006). La securite alimentaire. In Mahiou, A. & Snyder, F. (Eds.). *La sécurité alimentaire/Food security and Food Safety*, (pp. 1-77). Martinus Nijhoff. The Hague, the Netherlands.

Maidana-Eletti, M. (2016). *Global Food Governance. Implications of Food Safety and Quality Standards in International Trade Law*. Peter Lang Edition.

Margulis, M. (2013). The regime complex for food security: Implications for the global hunger challenge. *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations*, 19(1), 53-67.

Margulis, M. (2013). The regime complex for food security: Implications for the global hunger challenge. *Global Governance*, 19(1), 53–67.

Margulis, M. (2014). The World Trade Organization and Food Security after the Global Food Crises. In Drache, D. & Jacobs, L. (Eds.), *Linking Global Trade and Human Rights*, (pp. 236-256). Cambridge: Cambridge University Press.

Margulis, M. (2017). The forgotten history of food security in multilateral trade negotiations. *World Trade Review*, 16(1), 25-57.

Margulis, M. (2017). The Global Governance of Food Security. In Biermann, R., & Koops, J. A. (Eds.). *Palgrave Handbook of Inter-Organizational Relations in World Politics*, (pp. 503-525). Palgrave Macmillan UK.

Marsden, T., & Sonnino, R. (2008). Rural development and the regional state: Denying multifunctional agriculture in the UK. *Journal of Rural Studies*, 24(4), 422-431.

Martens, M., (2017). La sécurité alimentaire et hydrique au Moyen-Orient et en Afrique du nord. Rapport spécial n° 176 STC 17 F Bis, déposé par la commission des sciences et des technologies, enregistré à la présidence parlementaire de l'OTAN le 8 octobre.

Martens, M., (2017). La sécurité alimentaire et hydrique au Moyen-Orient et en Afrique du nord. Rapport spécial n° 176. La commission des sciences et des technologies, la présidence parlementaire de l'OTAN.

Martin, W. (2017). Agricultural trade and food security (No. 664). ADBI Working Paper. Asian Development Bank Institute (ADBI), Tokyo.

Martin, W., Laborde, D. (2018). How trade wars threaten food security. IFPRI. Disponible sur le lien suivant : <https://www.ifpri.org/blog/how-trade-wars-threaten-food-security> (page consultée le 26/03/2019).

- Martinho, V. J. P. D. (2015). Agricultural economics in the context of Portuguese Rural Development. In Martinho, V. J. P. D. (Ed.). *The agricultural economics of the 21st century*, (pp. 121-136). Springer, Cham.
- Marzęda-Młynarska, K. (2013). Food security: from national to global governance. *Annales Universitatis Mariae Curie-Skłodowska, sectio K–Politologia*, 20(1), 33.
- Mason, P., & Lang, T. (2017). *Sustainable diets: how ecological nutrition can transform consumption and the food system*. Taylor & Francis.
- Matsushita, M., Schoenbaum, T. J., Mavroidis, P. C., & Hahn, M. (2015). *The World Trade Organization: law, practice, and policy*. Oxford University Press.
- Matthews, A. (2015). Food security, developing countries and multilateral trade rules. Background paper prepared for The State of Agricultural Commodity Markets, 2015-16.FAO, Rome.
- Maxwell, S. (1996). Food security: a post-modern perspective, *Food Policy*, 21(2), 155–170.
- Maxwell, S., & Frankenberger, T. R. (1992). *Household Food Security: Concepts Indicators Measurement. A technical review*. New York: UNICEF, IFAD.
- Maya-Ambía, C. J. (2015). Agricultural industrialization and the presence of the “local” in the global food world. In Fitzpatrick, K. M., & Willis, D. (Eds.). *A Place-Based Perspective of Food in Society*, (pp. 37-57). Palgrave Macmillan, New York.
- Maye, D. (2018). The new food insecurity. In Zeunert, J. & Waterman, T. (Eds.). *Routledge Handbook of Landscape and Food*, (pp. 382-392). London: Routledge, <https://doi.org/10.4324/9781315647692>.
- Mayhew, S. (2015). *A dictionary of geography*. Oxford quick reference. Oxford University Press.
- Mbow, C., Rosenzweig, C., Barioni, L. G., Benton, T. G., Herrero, M., Krishnapillai, M., ... & Tubiello, F. N. (2019). Food security. In *Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems*. IPCC.
- McBeath, J. H., & McBeath, J. (2010). *Environmental change and food security in China*. Vol. 35. Springer Science & Business Media.
- McCorrison, S., Hemming, D., Lamontagne-Godwin, J. D., Osborn, J., Parr, M. J., & Roberts, P. D. (2013). *What is the evidence of the impact of agricultural trade liberalisation on food security in developing countries?* EPPI-Centre, Social Service Research Unit, Institute of Education, University of London.
- McKeon, N. (2011). *Global Governance for World Food Security: A Scorecard Four Years After the Eruption of the “Food Crisis”*. Berlin. Heinrich Böll Foundation.
- McKeon, N. (2015). *Food Security Governance: Empowering Communities, Regulating Corporations*. Routledge (Routledge Critical Security Studies Series), London and New York.
- McKeon, N. (2015). La Via Campesina: The ‘Peasants’ Way’to Changing the System, not the Climate. *Journal of World-Systems Research*, 21(2), 241-249.
- McMahon, J. A. (2007). The agreement on agriculture. In Appleton, A. E., & Plummer, M. G. (Eds.). *The World Trade Organization: legal, economic and political analysis*, (pp. 187-229). Springer Science & Business Media.

- McMahon, J. A., & Desta, M. (2012). The Agreement on Agriculture: Setting the Scene. In McMahon, J., & Desta, M. G. (Eds.). *Research Handbook on the WTO Agriculture Agreement: New and Emerging Issues in International Agricultural Trade Law*, (pp. 1-44). Edward Elgar Publishing.
- McMichael, P. (2002). La restructuration globale des systèmes agro-alimentaires. *Mondes en développement*, 1(1), 45-53. <https://doi-org.sndl1.arn.dz/10.3917/med.117.0045>
- McMichael, P. (2009). A food regime analysis of the 'world food crises'. *Agriculture and Human values*, 26(4), 281-295.
- McMichael, P. (2013). *Food regimes and agrarian questions: Agrarian change and peasant studies*. Nova Scotia, Canada: Fernwood Publishing.
- Mellal, A., & Derbal, A. (2020). L'OMC et les programmes de stockage publics à des fins de sécurité alimentaire dans les PED : avancées et perspectives. *Dirassat Journal Economic Issue*, 11(1), 547-566.
- Mentan, T. (2014). *Africa: Facing Human Security Challenges in the 21st Century*. Langaa RPCIG.
- Messer, E. (1998). Conflict as a cause of hunger. In Derose, L. F., Messer, E., Millman, S., & Millman, S. (Eds.). *Who's hungry? and how do we know? Food shortage, poverty, and deprivation*, (pp. 164-180). Hong Kong. The United Nations University.
- Messer, E., Cohen, M. J., & Marchione, T. (2001). Conflict: A cause and effect of hunger. Environmental Change and Security Project Report N°7. Washington: centre Woodrow Wilson. Smithsonian Institution.
- Meybeck, A., & Gitz, V. (2016). Quelle alimentation pour des systèmes alimentaires durables ? *Cahiers de Nutrition et de Diététique*, 51(6), 304-314.
- Meyers, W. H., & Kalaitzandonakes, N. (2015). World population, food growth, and food security challenges. In Schmitz, A., Kennedy, P. L., & Schmitz, T. G. (Eds.). *Food security in an uncertain world: an international perspective*, (pp. 161-177). Emerald Group Publishing Limited.
- Michalopoulos, C. (2017). *Aid, Trade and Development: 50 Years of Globalization*. Palgrave Macmillan.
- Michida, E., (2017). Regulatory Diffusion from Europe to Asia. In Michida, E., Humphrey, J., & Nabeshima, K. (Eds.). *Regulations and International Trade: New Sustainability Challenges for East Asia*, (pp.59-84). Springer.
- Michiels D. et al., (2008). Nouveaux contextes et enjeux de sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Document préparatoire à l'actualisation de la Charte de l'aide alimentaire, CSAO/OCDE.
- Mikler, J., & Ronit, K. (2020). Introduction: MNCs and their pathways of influence in global politics. In Mikler, J., & Ronit, K. (Eds.). *MNCs in Global Politics*, (pp. 1-29). Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing. doi: <https://doi.org/10.4337/9781789903232.00009>.
- Minot, N. (2010). Transmission of world food price changes to markets in Sub-Saharan Africa. Washington: International Food Policy Research Institute.
- Minot, N. (2014). Food price volatility in sub-Saharan Africa: Has it really increased? *Food Policy*, 45, 45-56.
- Moak, K., (2017). *Developed Nations and the Economic Impact of Globalization*, Palgrave Macmillan.
- Mohamadieh, K., Shaw, J., & De France, J. (2011). *The Arab Region and Trade Liberalization Policies. A Look into Sectoral Implications*. Beirut, Lebanon: The Arab NGO Network for Development (ANND).

- Morales, A. (2011). Growing food and justice: Dismantling racism through sustainable food systems. In Alkon, A. H., & Agyeman, J. (Eds.). *Cultivating food justice: Race, class, and sustainability*, (pp. 149-176). MIT press.
- Moss, C. B., Oehmke, J. F., & Lyambabaje, A. (2016). Food security, subsistence agriculture, and Working's model. In Schmitz, A., Kennedy, P. L., & Schmitz, T. G. (Eds.). *Food security in a food abundant world: an individual country perspective*, (pp. 19-32). Emerald Group Publishing.
- Mukharjee, A. (2012). *Food security in Asia*. SAGE Publications India.
- Müller, A. R. (2014). South Korea: Food Security, Development, and the Developmental State. In Christoplos, I., & Pain, A. (Eds.). *New challenges to food security: from climate change to fragile states*, (pp. 298-320). Routledge.
- Mumenthaler, C., Schweizer, R., & Cavin, J. S. (2020). Food Sovereignty: A Nirvana Concept for Swiss Urban Agriculture?. In Thornton, A. (Ed.). *Urban Food Democracy and Governance in North and South*, (pp. 87-100). Palgrave Macmillan, Cham.
- Murphy, J. P., & McLarney, C. (2018). Regionalism and the Multilateral Trading System: The Role of Regional Trade Agreements. In Presenza, A., & Sheehan, L. R. (Eds.). *Geopolitics and Strategic Management in the Global Economy*, (pp. 1-18). IGI Global.
- Murphy, S. (2016). International trade, food security and nutrition. In Pritchard, B., Ortiz, R., & Shekar, M. (Eds.). *Routledge Handbook of Food and Nutrition Security*, (pp. 286-300). Routledge.
- Musselli, I. (2017). *Agriculture, Price Stabilisation and Trade Rules: A Principled Approach*, Leiden, Nederland, Brill.
- N**
- Nagabhushana, S. (2014). *World trade organisation (WTO): A critical evaluation*. New Delhi. Scholars World A Division of Astral International (P) Ltd.
- Nagothu, U. S. (2015). The future of food security: Summary and recommendations. In Nagothu, U. S. (Ed.). *Food Security and Development: Country case studies*, (pp. 252-269). London: Routledge.
- Nanda, N. (2008). *Expanding frontiers of global trade rules: The political economy dynamics of the international trading system*. Routledge.
- Narlikar, A. (2010). Reforming Institutions: Unreformed India? In Alexandroff, A. S., & Cooper, A. F. (Eds.). *Rising states, rising institutions: Challenges for global governance*, (pp. 105-127). Brookings Institution Press.
- Narlikar, A. (2020). *Poverty Narratives and Power Paradoxes in International Trade Negotiations and Beyond*. Cambridge University Press.
- Narula, R. & Shakil Wahed, M. (2017), The dominant presence of MNEs in agro-food GVCs: implications for the developing countries. In: Mergos, G. and Papanastassiou, M. (Eds.). *Food Security and Sustainability: Investment and Financing along Agro-food Value Chains*. Palgrave Macmillan.
- Nassar, A. and Perez, C. (2011). Why WTO members should not give up the Doha Round: The case of agricultural trade. In Baldwin, R. and Evenett, S. (Eds.). *Why World Leaders Must Resist the False Promise of a Doha Delay*, A VoxEU eBook.

Nasu, H., McLaughlin, R., Rothwell, D., & Tan, S. (2019). Food Security. In Nasu, H., McLaughlin, R., Rothwell, D. R., & Tan, S. S. (Eds.). *The legal authority of ASEAN as a security institution (Integration through Law: The Role of Law and the Rule of Law in ASEAN Integration)*, (pp. 191-210). Cambridge: Cambridge University Press.

Neilson, J., & Arifin, B. (2012). Food security and the de-agrarianisation of the Indonesian economy. In C Rosin H Campbell P Stock (Eds), *Food systems failure: The global food crisis and the future of agriculture*, (pp. 147-165). London. Earthscan.

Nesheim, M. C., Oria, M. & Yih, P.T. (2015). *A framework for assessing effects of the food system. A framework for assessing effects of the food system*. Washington, DC, USA: The National Academies Press.

Neveu, A. (2017). Comment satisfaire les besoins alimentaires de l'humanité à l'horizon 2050 ? In Rastoin, J. L. & Ferault, C. (Eds.). *La sécurité alimentaire mondiale : Etat des lieux et perspectives*, (pp. 31-38). Paris. L'Harmattan.

Nyahoho, E., Proulx, P., & Deblock, C. (2011). *Le commerce international*. 4e édition. Canada : Presses de l'Université du Québec.

O

Obayelu, A. E. (2019). Integrating Environment, Food Systems, and Sustainability in Feeding the Growing Population in Developing Countries. In Khosrow, M., -Pour, D.B.A. (Eds.). *Urban Agriculture and Food Systems: Breakthroughs in Research and Practice*, (pp. 468-478). IGI Global.

O'Brien, R. (2016). *Subsidy Regulation and State Transformation in North America, the GATT and the EU*. Springer.

O'brien, R., & Williams, M. (2016). *Global political economy: Evolution and dynamics*. Macmillan.

O'brien, R., Goetz, A. M., Scholte, J. A., & Williams, M. (2000). *Contesting global governance: Multilateral economic institutions and global social movements*. Vol. 71. Cambridge University Press.

OCDE. (2001). Les lignes directrices du CAD : Renforcer les capacités commerciales au service du développement, France. OCDE.

OCDE. (2016). Évolution des politiques et des marchés agricoles : Implications pour les réformes du système commercial multilatéral, Éditions OCDE, Paris. (<http://dx.doi.org/10.1787/9789264267169-fr>)

OCDE. (2020). « Global value chains in agriculture and food: A synthesis of OECD analysis », OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers, n° 139, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6e3993fa-en>.

OCDE/FAO. (2016). Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO. Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>. <http://dx.doi.org/10.1787/888933385768>

OCDE/FAO. (2019). Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2019-2028, Éd. OCDE, Paris/FAO, Rome.

OMC. (2012). Report on G20 Trade Measures (2012): Mid-October 2011 to Mid-May 2012. OMC. Geneva. <https://doi.org/10.30875/027cb750-en>.

OMC. (2019). Examen statistique du commerce mondial 2019.

- OMC. (2016). Examen statistique du commerce mondial 2016. OMC. Genève.
- OMC. (2017). Examen statistique du commerce mondial 2018. Genève. Suisse.
- OMC. (2017). Rapport Annuel 2017 Organisation Mondiale du Commerce, OMC, Genève.
- OMC. (2020). Rapport Annuel 2019 Organisation Mondiale du Commerce, OMC, Genève.
- OMC. (2020). Tour d'horizon de l'évolution de l'environnement commercial international rapport annuel du directeur général 1 (Mi-octobre 2019 à mi-octobre 2020), WT/TPR/OV/23.
- Onodu, B., & Culas, R. (2017). The role of Cassava production in improving food security in the delta state of Nigeria. In Webb, J. (Ed.). *Food security: Threat factors, policies and challenges*, (pp. 1-34). Nova Science Publishers.
- Orsini, A., Morin, J. F., & Young, O. (2013). Regime complexes: A buzz, a boom, or a boost for global governance? *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations*, 19(1), 27-39.
- Osabohien, R., Osabuohien, E., & Urhie, E. (2018). Food Security, Institutional Framework and Technology: Examining the Nexus in Nigeria Using ARDL Approach. *Current nutrition and food science*, 14(2), 154-163.
- Otles, S., Despoudi, S., Bucatariu, C., & Kartal, C. (2015). Food waste management, valorization, and sustainability in the food industry. In Galanakis, C. M. (Ed.). *Food waste recovery: processing technologies and industrial techniques*, (pp. 3-23). Academic Press.
- ## P
- Paehlke, R. C. (2004). Sustainability. In Durant, R. F., Fiorino, D. J., & O'Leary, R. (Eds.). *Environmental governance reconsidered: challenges, choices, and opportunities*, (pp. 35-67). MIT Press.
- Page-Reeves, J. (2014). Conceptualizing food insecurity and women's agency: a synthetic introduction. In Page-Reeves, J. (Ed.). *Women Redefining the Experience of Food Insecurity: Life Off the Edge of the Table*, (pp. 3-41). Lexington Books.
- Pagett, R. (2017). *Building Global Resilience in the Aftermath of Sustainable Development Planet, People and Politics*. Palgrave Studies in Environmental Policy and Regulation. Palgrave Macmillan.
- Palma, C. (2015). WTO Implications of China's Food Security Policy. *Global Trade and Customs Journal*, 10(6), 217-227.
- Pandey, S., (2019). The Role of Irrigation for Food Security and Sustainability. In Ferranti, P., Berry, E.M. and Anderson, J. R. (Eds.), *Encyclopedia of Food Security and Sustainability. Vol.3. Sustainable Food Systems and Agriculture*, (pp. 142-146). Amsterdam, the Netherlands: Elsevier.
- Panezi, M. (2015). Through the looking glass: Transparency in the WTO. Doctoral dissertation, York University Toronto.
- Panitchpakdi, S. (2005). Pourquoi le commerce peut-il contribuer à améliorer la sécurité alimentaire ? Table ronde de haut niveau sur la réforme du commerce agricole et la sécurité alimentaire FAO, Rome, 13 avril 2005.
- Parasecoli, F. (2019). *Food*. MIT Press, 2019.

- Parent, G. (2012). Droit économique et sécurité alimentaire : un couple mal assorti ? *Revue internationale de droit économique*, 4(4), 15-19. <https://doi.org/10.3917/ride.258.0015>.
- Parr, J. (2018). *The History and Future of The World Trade Organization*, US. New Orleans. White Press Academic.
- Pasquier, C. (2006). Sécurité alimentaire et liberté du commerce international. In Mahiou, A. & Snyder, F. (Eds.). *La sécurité alimentaire/Food security and Food Safety*, (pp. 628-673). Martinus Nijhoff. The Hague, the Netherlands.
- Pechlaner, G., & Otero, G. (2010). The neoliberal food regime: Neoregulation and the new division of labor in North America. *Rural sociology*, 75(2), 179-208.
- Peng, W., & Berry, E. (2019). The Concept of Food Security. *Encyclopedia of Food Security and Sustainability*, 2, 1-7.
- Peters, R., Mashayekhi, M., & Ito, T.2. (2013). Legal aspects of trade in agriculture: WTO Agreement on agriculture and preferential trade agreements. In Cheong, D., Jansen, M., & Peters, R. (Eds.). *Shared Harvests: Agriculture, Trade and Employment*, (pp. 73-101). International Labour Office and United Nations Conference on Trade Development – Geneva: ILO and UNCTAD.
- Pietzsch, S., Talley, L. E., & Navarro-Colorado, C. (2018). Food Security. In: Townes, D. (Ed.). *Health in Humanitarian Emergencies: Principles and Practice for Public Health and Healthcare Practitioners*, (pp. 181-197). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/9781107477261.014.
- Pinstrup-Andersen, P. (2007). Agricultural research and policy for better health and nutrition in developing countries: a food systems approach. *Agricultural Economics*, 37, 187-198.
- Pinstrup-Andersen, P. (2007). Eliminating Poverty and Hunger in Developing Countries: A Moral Imperative or Enlightened Self-Interest? In Pinstrup-Andersen, P., & Sandøe, P. (Eds.). *Ethics, Hunger and Globalization*, (pp. 15-27). In search of appropriate policies (Vol. 12). Springer Science & Business Media.
- Plahe, J. K., Hawkes, S., & Ponnampereuma, S. (2013). The corporate food regime and food sovereignty in the Pacific Islands. *The Contemporary Pacific*, 309-338.
- Potter, C., & Burney, J. (2002). Agricultural multifunctionality in the WTO: legitimate non-trade concern or disguised protectionism? *Journal of Rural Studies*, 18(1), 35-47.
- Pretty, J. (2018). Intensification for redesigned and sustainable agricultural systems. *Science*, 362(6417).
- Pritchard, B. (2016). Food and nutrition security: future priorities for research and policy. In Pritchard, B., Ortiz, R., & Shekar, M. (Eds.). *Routledge Handbook of Food and Nutrition Security*, (pp. 19-42). London : Routledge.
- Pritchard, B. (2016). Future priorities for research and policy. In Pritchard, B., Ortiz, R., & Shekar, M. (Eds.). *Routledge handbook of food and nutrition security*, (pp. 1-23). Routledge.

Q

- Qin, Q. (2017). La sécurité alimentaire en droit international du commerce (Doctoral dissertation, Paris 2).

R

- Ragavan, S. (2012). *Patent and trade disparities in developing countries*. Oxford University Press.
- Raheem, D., Dayoub, M., Birech, R., & Nakiyemba, A. (2021). The Contribution of Cereal Grains to Food Security and Sustainability in Africa: Potential Application of UAV in Ghana, Nigeria, Uganda, and Namibia. *Urban Science*, 5(1), 8.
- Rainelli, M. (2006). Analyse de la mondialisation : les limites des approches traditionnelles en économie internationale. In Kebabdjian, G., & BERTHAUD, P. (Eds.). *La Question politique en économie internationale*, (pp. 31-38). Paris, La Découverte.
- Ramadan, R. (2015). Food security and its measurement in Egypt. *CIHEAM Watch Letter*, 32.
- Rastoin, J. L. (2013). Quelle place pour l'aide alimentaire dans un monde d'insécurité alimentaire ? In Aide alimentaire et accès à l'alimentation : du droit d'être nourri au droit à l'alimentation. 2013-03-21. EAPN – UMR Innovation – Chaire UNESCO AdM.Campus Montpellier SupAgro/Inra – 21 mars 2013.
- Rastoin, J. L. (2017). Introduction : La sécurité alimentaire : concepts et enjeux. In Rastoin, J. L. & Ferault, C. (Eds.). *La sécurité alimentaire mondiale. États des lieux et perspectives*, (pp. 17-28). Paris. L'Harmattan.
- Rastoin, J., Ghersi, G. (2010). *Le système alimentaire mondial : Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*. Versailles, France: Éditions Quæ.
- Rayfuse, R., & Weisfelt, N. (2012). The international policy and regulatory challenges of food security: An overview. In Rayfuse, R. G. & Weisfelt, N. (Eds.). *The challenge of food security: international policy and regulatory frameworks*, (pp. 3-15). Cheltenham: Edward Elgar Publishing.
- Rech, W. (2019). Ideology. In d'Aspremont, J., & Singh, S. (Eds.). *Concepts for International Law. Contributions to Disciplinary Thought*, (pp. 393-412). Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing.
- Renting, H., Rossing, W.A.H., Groot, J. C. J., Van der Ploeg, J. D., Laurent, C., Perraud, D., Stobbelaar, D.J., & Van Ittersum, M. K. (2009). Exploring multifunctional agriculture. A review of conceptual approaches and prospects for an integrative transitional framework. *Journal of environmental management*, 90, S112-S123.
- Resnick, D., Babu, S. C., Haggblade, S., Hendriks, S., & Mather, D. (2015). Conceptualizing drivers of policy change in agriculture, nutrition, and food security: The kaleidoscope model. IFPRI Discussion Paper 1414. Washington, D.C.: IFPRI. <http://ebrary.ifpri.org/cdm/ref/collection/p15738coll2/id/128953>.
- Rigaud, K. K., Sherbinin, A., Jones, B., Bergmann, J., Clement, V., Ober, K., & Midgley, A. (2018). Groundswell: Preparing for Internal Climate Migration. World Bank, Washington, DC.
- Rocha, C. (2007). Food insecurity as market failure: A contribution from economics. *Journal of Hunger & Environmental Nutrition*, 1(4), 5–22. doi.org/10.1300/J477v01n04_02.
- Rockstrom, J., Steffen, W., Noone, K., Persson, A., Chapin, FS., Lambin, EF., Lenton, TM., Scheffer, M., Folke, C., Schellnhuber, HJ., Nykvist, B., de Wit, CA., Hughes, T., van Der Leeuw, S., Rodhe, H., Sornlin, S., Snyder, PK., Costanza, R., Svedin, U., Falkenmark, M., Karlberg, L., Corell, RW., Fabry, VJ., Hansen, J., Walker, B., Liverman, D., Richardson, K., Crutzen, P., & Foley, J. A. (2009). A safe operating space for humanity. *Nature*, 461(7263), 472-475.

- Rodgers, C.P., and Cardwell, M. N. (2003). The WTO, International Trade and Agricultural Policy Reform. In Cardwell, M., Grossman, M. R., & Rodgers, C. P. (Eds.). *Agriculture and international trade: law, policy, and the WTO*, (pp. 1-25). Oxford: CABI.
- Rodrik, D. (2018). What do trade agreements really do?. *Journal of economic perspectives*, 32(2), 73-90.
- Rogerson, E., & Dixit, D. (2016). Food security issues and the role of the multilateral trading system. In Ewing-Chow, M., & Slade, M. V. (Eds.). *International Trade and Food Security: Exploring Collective Food Security in Asia*, (pp. 15-26). UK. Cheltenham, Edward Elgar Publishing.
- Rolland, S. E. (2012). *Development at the World Trade Organization*. Oxford: Oxford University Press.
- Rondeau, A. (1975). La Conférence mondiale de l'Alimentation ou le triomphe de la rhétorique. Rome, 5-16 novembre 1974. *Tiers-Monde*, tome 16 n°63, 671-684.
- Roudart, L. (2002). L'alimentation dans le monde et les politiques publiques de lutte contre la faim. *Mondes en développement*, (1), 9-23.
- Rozenblat, C. (2007). Les entreprises multinationales : un processus urbain dans un environnement international et transnational. *L'Information géographique*, vol. 71(2), 43-66.
- Ruosi, Z. (2006). Food Trade and Food Aid: What Is the Impact of International Law on Food Security? In Mahiou, A. & Snyder, F. (Eds.). *La sécurité alimentaire/Food security and Food Safety*, (pp. 703-724). Martinus Nijhoff. The Hague, the Netherlands.
- S**
- Saab, A. (2019). *Narratives of Hunger in International Law: Feeding the World in Times of Climate Change*. Cambridge Studies in International and Comparative Law. Cambridge. Cambridge University Press. doi:10.1017/9781108670906.
- Sachs, J.D. (2015). *The Age of Sustainable Development*. New York, Columbia University.
- Sage, C. (2013). The interconnected challenges for food security from a food regimes perspective: Energy, climate and malconsumption. *Journal of Rural Studies*, 29, 71-80.
- Sage, C. (2019). Food Security. In Richardson, D., Castree, N., Goodchild, M.F., Kobayashi, A., Liu, W., and Marston, R. A. (Eds.). *The International Encyclopedia of Geography: People, the Earth, Environment and Technology*. John Wiley & Sons. doi: 10.1002/9781118786352.wbieg0791.pub2
- Santeramo, F. G., & Lamonaca, E. (2020). The role of non-tariff measures in the agri-food sector: positive or negative instruments for trade? In Krämer-Hoppe, R. (Ed.). *Positive Integration-EU and WTO Approaches Towards the "Trade and" Debate*, (pp. 35-59). Springer, Cham.
- Sargant, E. (2014). *Sustainable food consumption: a practice-based approach*. Vol. 11. Wageningen Academic Publishers.
- Scanlan, S. (2018). Hunger and Food Insecurity. In Treviño, A. (Ed.), *The Cambridge Handbook of Social Problems*, (pp. 423-440). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/9781108656184.024
- Schaffer, R., Agusti, F., & Dhooge, L. (2014). *International business law and its environment*. Cengage Learning.

- Schmitz, A., Kennedy, P.L. & Schmitz, T.G. (2015). Food Security: Starvation in the Midst of Plenty. In Schmitz, A., & Kennedy, P.L. (Eds.). *Food Security in an Uncertain World*, (pp. 1-13). Frontiers of Economics and Globalization, Vol. 15. Emerald Group Publishing Limited.
- Schuh, G. (2002). Developing country interests in WTO agricultural policy. In Kennedy, D. & Southwick, J. (Eds.). *The Political Economy of International Trade Law: Essays in Honor of Robert E. Hudec*, (pp. 435-449). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9780511494512.024
- Scott, J. (2017). The future of agricultural trade governance in the World Trade Organization. *International Affairs*, 93(5), 1167-1184.
- Sen, A. (1982). *Poverty and famines: an essay on entitlement and deprivation*. Oxford. Oxford University Press.
- Severino, J.M. (2015). Introduction : Assurer une sécurité alimentaire durable dans un monde sous contraintes en eau, en énergie et en terres. In Baromètre de la Faim 2012. Edition publiée à l'occasion du Grand Débat Relever le défi de la faim Convergences 2015, le 15 octobre 2012 à Paris disponible sur le lien https://www.cfsi.asso.fr/wp-content/uploads/2021/01/barometre_faim_2012_bd.pdf (consulté le 19/05/2018).
- Shaheen, S., Ahmad, M., & Haroon, N. (2017). *Edible Wild Plants: An alternative approach to food security*. Springer International Publishing.
- Shanahan, M., Shubert, W., Scherer, C., & Corcoran, T. (2014). *Le Changement climatique en Afrique : guide à l'intention des journalistes*. UNESCO.
- Sharma, D., (2005). Trade Liberalization in Agriculture: Lessons from the First 10 Years of the WTO. Study commissioned by: APRODEV, Brussels and German NGO Forum Environment and Development. November 2005. (http://forumue.de/wp-content/uploads/2015/05/AG_Handel_Trade_Liberalization_EN.pdf)
- Sharma, R. (2011). Food export restrictions: Review of the 2007-2010 experience and considerations for disciplining restrictive measures. FAO Commodity and trade Policy research Working Paper No. 32, Rome: FAO.
- Sharma, S. K. (2016). WTO and food security in developing countries In Chakraborty, D., & Mukherjee, J. (Eds.). *Trade, Investment and Economic Development in Asia: Empirical and Policy Issues*, (pp. 303-315). Routledge.
- Sharma, S. K. (2016). *WTO and food security in developing countries*. Springer.
- Siddiqui, K. (2016). International trade, WTO and economic development. *World Review of Political Economy*, 7(4), 424-450.
- Sieber-Gasser, C. (2016). *Developing Countries and Preferential Services Trade*. Cambridge International Trade and Economic Law. Cambridge: Cambridge University Press.
- Singh, G. (2017). *Subsidies in the Context of the WTO's Free Trade System: A Legal and Economic Analysis*. Springer.
- Singh, J. P., & Gupta, S. (2016). Agriculture and Its discontents: Coalitional politics at the WTO with special reference to India's food security interests. *International Negotiation*, 21(2), 295-326.

- Siroën, J. M. (2015). Commerce international : le multilatéralisme face à l'essor des accords bilatéraux. In *Problèmes économiques : Comprendre l'économie. 2. Questions économiques contemporaines*, (pp. 108-115). (8), hors-série, septembre 2015. La Documentation Française.
- Smith, F. (2018). From Agriculture to Food Security: Embedded Liberalism and Stories of Regulatory Change. In G. Moon & L. Toohey (Eds.). *The Future of International Economic Integration: The Embedded Liberalism Compromise Revisited*, (pp. 81-102). Cambridge : Cambridge University Press.
- Smith, M. D., Rabbitt, M. P., & Coleman-Jensen, A. (2017). Who are the world's food insecure? New evidence from the Food and Agriculture Organization's food insecurity experience scale. *World Development*, 93, 402-412.
- Smyth, S., Kerr, W. A., & Phillips, P. W. (2019). *GM agriculture and food security: Fears and facts*. CABI.
- Sodano, V. (2012). Food policy beyond neo-liberalism. In Erasga, D. (Ed.). *Sociological Landscape: Theories, Realities and Trends*, (pp. 375-402). BoD–Books on Demand.
- Soma, A. (2009). Droit de l'homme à l'alimentation et sécurité alimentaire en Afrique. Thèse soutenue à Genève le 9 mars 2009, sous la direction de Giorgio Malinverni, Genève, Zurich, Bâle : Schulthess, 2010. (Disponible sur le lien suivant : <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:5683> (consulté le 17 septembre 2016))
- Staiger, R. W., & Sykes, A. O. (2011). International trade, national treatment, and domestic regulation. *The Journal of Legal Studies*, 40(1), 149–203.
- Stockbridge, M. (2007). Agricultural trade policy in developing countries during take-off. Oxfam Policy and Practice: Agriculture, *Food and Land*, 7(2), 136-196.
- Stordalen, G., & Fan, S. (2018). Food security: The global food system under radical change. In IFPRI. (Ed.). *2018 Global food policy report*, (pp. 14-19). Washington, DC: IFPRI. https://doi.org/10.2499/9780896292970_02.
- Stuart, T. (2009). *Waste: Uncovering the global food scandal*. WW Norton & Company.
- Sunderland, T., O'Connor, A., Muir, G., Nerfa, L., Rota Nodari, G., Widmark, C., Bahar, N. & Ickowitz, A. (2019). SDG 2: Zero Hunger – Challenging the Hegemony of Monoculture Agriculture for Forests and People. In P. Katila, C. Pierce Colfer, W. De Jong, G. Galloway, P. Pacheco, & G. Winkel (Eds.). *Sustainable Development Goals: Their Impacts on Forests and People*, (pp. 48-71). Cambridge. Cambridge University Press.
- T**
- Tadasse G., Algieri B., Kalkuhl M., von Braun J. (2016) Drivers and Triggers of International Food Price Spikes and Volatility. In: Kalkuhl M., von Braun J., Torero M. (Eds.). *Food Price Volatility and Its Implications for Food Security and Policy*. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-319-28201-5_3
- Talbot, J. M. (2015). Food Regimes and Food Import Dependence: An Analysis of Jamaica's Food Imports, 1950–2000. In Ervine, K., & Fridell, G. (Eds.). *Beyond free trade: alternative approaches to trade, politics and power*, (pp. 37-56). Palgrave Macmillan, London.
- Tandon, S., Landes, M., Christensen, C., LeGrand, S., Broussard, N., Farrin, K., & Thome, K. (2017). *Progress and Challenges in Global Food Security*. United States Department of Agriculture, Economic Research Service.

- Tangermann, S. (2002). Agriculture on the way to firm international trading rules. In Kennedy, D. & Southwick, J. (Eds.). *The Political Economy of International Trade Law: Essays in Honor of Robert E. Hudec*, (pp. 254-282). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9780511494512.015.
- Tangermann, S. (2012). Agriculture. In Heydon, K., Woolcock, S. (Ed.). *The Ashgate Research Companion to International Trade Policy*, (pp. 145-166). London: Routledge.
- Tangermann, S. (2012). Policy Solutions to Agricultural Market Volatility: A Synthesis, ICTSD Issue Paper N°33, hrsg. vom International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD). Genf, am.
- Tangermann, S. (2016). Agriculture and food security: new challenges and options for international policy. In E15 Expert Group on Agriculture, Trade and Food Security. Geneva: International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD) and World Economic Forum.
- Tangermann, S. (2017). Multilateral rules for agriculture: From GATT to WTO. In Meilke K. & Josling T. (Eds.). *Handbook of international food and agricultural policies*, (pp. 63-91). Volume III: International traderules for food and agricultural products. London (Royaume-Uni): World Scientific Press.
- Temple, N. J., & Steyn, N. P. (2016). *Community Nutrition for Developing Countries*. AU Press and UNISA.
- Teng, P., Lassa, J. (2015) Food Security. In Caballero-Anthony, M. (Ed.). *An introduction to non-traditional security studies: a transnational approach*, (pp. 114-133). Sage.
- The Economist Intelligence Unit Limited (2019). Global food security index 2019. Strengthening food systems and the environment through innovation and investment.
- Thirlwall, A. P. (2013). *Economic Growth in an Open Developing Economy: The Role of Structure and Demand*. Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing. doi: <https://doi.org/10.4337/9781781955338>.
- Thompson-Lipponen, C., & Greenville, J. (2019). The Evolution of the Treatment of Agriculture in Preferential Trade Agreements. OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers, n° 126, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/751d274f-en>.
- Tietenberg, T. H., & Lewis, L. (2018). *Environmental and natural resource economics*. Routledge.
- Timmer, C. P. (2009). *A world without agriculture: The structural transformation in historical perspective*. Washington, DC: Aei Press.
- Timmer, C. P. (2017) Food Security, Structural Transformation, Markets and Government Policy. *Asia & the Pacific Policy Studies*, 4: 4–19.
- Timmer, C. P., & Dawe, D. (2010). Food Crises Past, Present (and Future?): will we ever learn? In Dawe, D. (Ed.). *The Rice Crisis: Markets, Policies and Food Security*, (pp. 27-36). Routledge.
- Timmer, C.P., 2017. Food Security, Structural Transformation, Markets and Government Policy. *Asia Pacific Policy Stud.* 4, 4–19. doi:10.1002/app5.161
- Timmermann, C., (2018). Food security as a global public good. In Vivero-Pol, J. L., Ferrando, T., De Schutter, O., & Mattei, U. (Eds.). *Routledge Handbook of Food as a Commons*, (pp. 85-99). London: Routledge, <https://doi.org/10.4324/9781315161495-6>.

Tirado, C., Cohen, M. J., Aberman, N. L., & Thompson, B. (2009). The impact of climate change on nutrition. In Clapp, J., & Cohen, M. J. (Eds.). *The global food crisis: Governance challenges and opportunities*, (pp. 129-144). Wilfrid Laurier Univ. Press.

Traitler, H., Dubois, M., Heikes, K., Petiard, V., & Zilberman, D. (2017). *Megatrends in Food and Agriculture: Technology, Water Use and Nutrition*. John Wiley & Sons.

Tschirley, D. L., & Jayne, T. S. (2010). Exploring the logic behind southern Africa's food crises. *World Development*, 38(1), 76-87.

Tussie, D. (2013). Trade diplomacy. In Cooper, A. F., Heine, J., & Thakur, R. (Eds.). *The Oxford handbook of modern diplomacy*, (pp. 625-642). Oxford: OUP.

U

UN General Assembly. (2015). Transforming our world: the 2030 agenda for sustainable development, 21 October 2015, A/RES/70/1. Consultable sur le lien : www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E (consulté le 17/06/2019).

UN, 2012. Rio+20 The future we want: outcome document adopted at Rio+20. Disponible sur le lien : <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/743GE%20Issue%20nr%202.pdf> (consulté le 16/07/2017).

UN. (2019). World Population Prospects 2019: Highlights. Department of Economic and Social Affairs, Population Division (ST/ESA/SER.A/423). United Nations. New York.

UNCTAD. (2016). Development and globalization facts and figures 2016. United Nations publication. New York and Geneva.

UNCTAD. (2017). The State of Commodity Dependence 2016, New York and Geneva. United Nations publication.

UNEP, U. (2011). Towards a green economy: Pathways to sustainable development and poverty eradication. Nairobi, Kenya: UNEP.

UNEP. (2011). Towards a green economy: Pathways to sustainable development and poverty eradication. United Nations Environment Programme (UNEP).

UNICEF. (2019). La situation des enfants dans le monde 2019 : Bien grandir dans un monde en mutation. United Nations.

United Nations (2015). Transforming our World: The 2030 Agenda for Sustainable Development. United Nations.

United Nations (2019). World Economic Situation and Prospects 2019. United Nations publication. Sales No. E.19.II.C.1.

UNSDSN. (2013). Solutions for Sustainable Agriculture and Food Systems. Technical report for the post-2015 development agenda. Thematic Group on Sustainable Agriculture and Food Systems of the Sustainable Development Solutions Network.

USDA, Economic Research Service, produits de données relatifs à la productivité agricole internationale, octobre 2017. Les intrants comprennent les engrais, les machines, la main-d'œuvre et les autres ressources par acre de terre agricole. In : FAO. (2018). La situation des marchés des produits agricoles 2018. Commerce agricole, changement climatique et sécurité alimentaire. Rome.

V

- Valenzuela, E., van der Mensbrugge, D., & Anderson, K. (2008). General equilibrium effects of price distortions on global markets, farm incomes and welfare. In Anderson, K. (Ed.). *Distortions to agricultural incentives: A global perspective, 1955-2007*, (pp. 505-563). The World Bank.
- Van Berkum, S., Dengerink, J., & Ruben, R. (2018). The food systems approach: sustainable solutions for a sufficient supply of healthy food (No. 2018-064). Wageningen Economic Research.
- Van den Bossche, P., & Zdouc, W. (2017). *The Law and Policy of the World Trade Organization: Text, Cases and Materials*. (4th ed.). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/9781316662496.
- Van Der Ploeg, J. D. (2010). The food crisis, industrialized farming and the imperial regime. *Journal of Agrarian Change*, 10(1), 98-106.
- Verhaegen, É. (2012). Les paysanneries et territoires ruraux face à la globalisation : les limites de l'approche par les régimes agroalimentaire (Doctoral dissertation, thèse de doctorat en études du développement, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve).
- Verhaegen, É. (2018). La « voie paysanne » et ses critiques : de la question agraire classique à une alternative politique contemporaine. *Mondes en développement*, 1(1), 85-99. <https://doi-org.sndl1.arn.dz/10.3917/med.181.0085>
- Vickers, B., Soobramanien, T., & Enos-Edu, H. (2019). Introduction. In Soobramanien, T., Vickers, B., & EnosEdu, H. (Eds.). *WTO Reform: Reshaping Global Trade Governance for 21st Century Challenges*, (pp. 1-5). Commonwealth Secretariat.
- Villoria, N. B. (2018). The Food Trade System: Structural Features and Policy Foundations. Reference Module in Food Science (64-73). doi:10.1016/b978-0-08-100596-5.21965-3
- Vincent, P. (2010). *L'OMC et les pays en développement*. Larcier, Bruxelles.
- Vincent, P. (2013). *Institutions économiques internationales : Elément de droit international économiques*. 2ème Ed. Bruxelles: Editions Larcier.
- Vinge, H. (2015). Food Security, Food Sovereignty, and the Nation-State: Historicizing Norwegian Farmland Policy. In Trauger, A. (Ed.). *Food sovereignty in international context: discourse, politics and practice of place*, (pp. 87-105). Routledge.
- Von Braun, J., & Birner, R. (2017). Designing global governance for agricultural development and food and nutrition security. *Review of development economics*, 21(2), 265-284.
- von Grebmer, K., J. Bernstein, R. Alders, O. Dar, R. Kock, F. Rampa, M. Wiemers, K. Acheampong, A. Hanano, B. Higgins, R. Ní Chéilleachair, C. Foley, S. Gitter, K. Ekstrom, et H. Fritschel. (2020). *Synthèse : Indice de la faim dans le monde : Une décennie vers la faim zéro relier la santé et les systèmes alimentaires durables*. Dublin. Bonn, Chatham House.
- Von Grebmer, K., J. Bernstein, R. Alders, O. Dar, R. Kok, F. Rampa, M. Wiemers, K. Acheampong, A. Hanano, B. Higgins, R. Ní Chéilleachair, C. Foley, S. Gitter, K. Ekstrom, and H. Fritschel. (2020). 2020 Global Hunger Index: One Decade to Zero Hunger: Linking Health and Sustainable Food Systems. Bonn: Welthungerhilfe; and Dublin: Concern Worldwide.
- Vos, R. (2015), Thought for Food: Strengthening Global Governance of Food Security. CDP Background Paper

W

- Wafullah, T. N. (2019). *Agricultural Science and Food Security*. Oakville, Delve Publishing.
- Warr, P., (2011). Food Security vs. Food Self-Sufficiency: The Indonesian Case. Canberra, The Australian National University, Crawford School Research Paper No. 2011/04.
- Watson, M. (2020). Global trade and global finance. In Baylis, J., Smith, S., & Owens, P. (Eds.). *The Globalization of World Politics: An Introduction to International Relations*, (pp. 435-448). 8th Ed. Oxford University Press.
- Webb, P., & Thorne-Lyman, A. (2007). Entitlement failure from a food quality perspective: the life and death role of vitamins and minerals in humanitarian crises. In Guha-Khasnobis, B. (Ed.). *Food Insecurity, Vulnerability and Human Rights Failure*, (pp. 243-265). Palgrave Macmillan, London.
- Weis, T. (2007). *The global food economy: The battle for the future of farming*. Zed Books.
- Wild, A. (2003). Land degradation and its control. In Wild, A. (Ed.). *Soils, Land and Food: Managing the Land during the Twenty-First Century*, (pp. 69-92). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9780511815577.006.
- Wilkinson, R. (2006). *Multilateralism and the World Trade Organisation: the architecture and extension of international trade regulation*. Routledge.
- Wolf, R. (2008). Can the Trading System Be Governed? Institutional Implications of the WTO's Suspended Animation. In: Alexandroff, A. S. (Ed.). *Can the World Be Governed? Possibilities for Effective Multilateralism*, (pp. 289-352). Waterloo: Wilfrid Laurier University Press.
- Woolcock, S. (2011). The scope for asymmetry in the World Trade Organisation (WTO). In Bilal, S., De Lombaerde, P., & Tussie, D. (Eds.). *Asymmetric Trade Negotiations*, (pp. 43-60). Routledge.
- World Bank, Development in practice: Governance – the World's Bank experience, Report n° 13134, 1994.
- World Bank. (2007). World development report 2008: agriculture for development. Washington, D.C. World Bank Group.
- Wright, F. D. (2015). *Researching Developing Countries: A Data Resource Guide for Social Scientists*. Chandos Publishing.
- Wright, J. D., Donley, A. M., & Vega, S. S. (2019). *Hunger in the Land of Plenty: A Critical Look at Food Insecurity*. Lynne Rienner Publishers.

Y

- Yadav, S. S., Hegde, V. S., Habibi, A. B., Dia, M., & Verma, S. (2019). Climate Change, Agriculture and Food Security. In Yadav, S. S., Redden, R. J., Hatfield, J. L., Ebert, A. W. and Hunter, D., (Eds). *Food Security and Climate Change*, (1-24). Wiley-Blackwell.
- Yan, W., & Deng, G. (2019). Origin of production shocks, agricultural price spikes and trade policy. *The Manchester School*, 87(1), 81-102.
- Young, E. M. (2004). Globalization and food security: novel questions in a novel context? *Progress in Development Studies*, 4(1), 1-21.

Young, E. M. (2013). *Food and development*. Routledge.

Yu, W. (2009). Preference Erosion, the Doha Round, and African LDCs. In Pinstrip-Andersen, P., & Cheng, F. (Eds.). *Case Studies in Food Policy for Developing Countries: Institutions and International Trade Policies*, (217-230). Vol. 3. Cornell University Press.

Z

Zaki, M & Adolf, H & Chandrawulan, A & Dewi, S. (2019). Public Stockholding Regulations and Domestic Agricultural Subsidies in China, India, Brazil and Indonesia to Achieve Food Security in Sustainable Development Goals. WOMELA-GG. 10.4108/eai.26-1-2019.2283274.

Zheng, Y., & Qian, J. (2019). Introduction: Poverty reduction in comparative perspective. In Zheng, Y., & Qian, J. (Eds.). *Development and Poverty Reduction: A Global Comparative Perspective*, (pp. 3-15). (1st ed.). Routledge.

Zhu, Y. (2016). International trade and food security: conceptual discussion, WTO and the case of China. *China Agricultural Economic Review*, 8(3), 399-411.

Ziegler, J., Golay, C., Mahon, C., & Way, S. A. (2011). *The fight for the right to food*. Palgrave Macmillan.

Liste des Tableaux et Figures

Liste des Tableaux

Tableau 1.1. Quelques indicateurs pour évaluer la sécurité alimentaire	58
Tableau 1.2. Relation entre la part de l'alimentation dans le total des dépenses de consommation des ménages avec le classement GFSI dans différents pays (dans différents pays (Année 2018)	66
Tableau 1.3. Les pays les plus touchés par l'insécurité alimentaire selon le classement GFSI (Année 2019).....	67
Tableau 1.4. Les facteurs influençant la sécurité alimentaire	72
Tableau 1.5. Évolution des terres irriguées dans le monde (Unité : million d'hectares)	80
Tableau 1.6. L'utilisation des matières premières agricoles par le secteur de l'énergie entre 2007 et 2011	81
Tableau 1.7. Les principaux déterminants des prix alimentaires mondiaux	87
Tableau 1.8. Les régimes agro-alimentaires	104
Tableau 1.9. La forte concentration dans la chaîne de production alimentaire.....	121
Tableau 1.10. Composantes d'un système alimentaire durable.....	129
Tableau 2.1. Prix à l'exportation des produits alimentaires, 2007-2018 (Indices, 2005=100)	145
Tableau 2.2. Les mesures de politique commerciale communément adoptées par certains pays durant la période de crise alimentaire de 2007-08 (au 1er décembre 2008).....	149
Tableau 2.3. Les pays ayant besoin d'une aide extérieure pour l'alimentation (année 2013)	156
Tableau 2.4. Les récentes recommandations pour reconfigurer le système alimentaire mondial	158
Tableau 2.5. Types d'organisations et de réseaux mondiaux connexes à l'agriculture.	165
Tableau 2.6. Chronologie indicative de la gouvernance alimentaire : institutions/paradigmes/acteurs/ régimes alimentaires	173
Tableau 2.7. Institutions internationales impliquées dans l'analyse des politiques de sécurité alimentaire.....	177
Tableau 3.1. Les cycles de négociation du GATT/OMC.....	195
Tableau 3.2. Les différentes mesures employées par les pays développés pour se protéger des importations, 1979-1988.....	206
Tableau 3.3. Consolidations tarifaires sur les produits industriels et agricoles, avant et après l'Uruguay Round	210
Tableau 3.4. Les pays qui se sont engagés à réduire leur MGS.....	218
Tableau 3.5. Marge de manœuvre pour le soutien interne dans l'AsA.....	220
Tableau 3.6. Les effets du commerce international sur la sécurité alimentaire	228
Tableau 3.7. Les pays ayant imposé des restrictions aux exportations de produits alimentaires et d'autres mesures restrictives, entre 2007 et fin mars 2011.....	234
Tableau 3.8. Date de fin des subventions à l'exportation par catégorie de produits selon la décision de Nairobi.....	249
Tableau 4.1. Les dispositions de l'AsA de l'OMC en faveur des PED en termes de politique de sécurité alimentaire	268
Tableau 4.2. La situation des pays membres et observateurs de l'OMC en ce qui concerne la sécurité alimentaire et le développement économique	269
Tableau 4.3. Dispositions de l'AsA relatives à la flexibilité pour les PED membres	295

Liste des Figures

Figure 1.1. L'évolution des questions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	34
Figure 1.2. Le chevauchement des concepts dans le contexte de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.....	41
Figure 1.3. La sécurité alimentaire et les interactions entre ses quatre piliers essentiels.....	43
Figure 1.4. Insécurité alimentaire fondée sur l'échelle de mesure FIES	54
Figure 1.5. Répartition des personnes touchées par une insécurité alimentaire modérée ou grave dans le monde	64
Figure 1.6. Le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde (2005-2019) avec projections allant jusqu'en 2030.....	68
Figure 1.7. L'insécurité alimentaire, représentée par le score GHI.....	69
Figure 1.8. Sources de croissance de la production agricole mondiale	74
Figure 1.9. Population, production agricole et utilisation des terres agricoles à long terme	75
Figure 1.10. La surface productive par habitant, 1960-2025.....	75
Figure 1.11. Les neuf systèmes biophysiques critiques de la Terre.....	84
Figure 1.12. La croissance de la consommation intérieure et des exportations de certains produits agricoles dans les PED (1980-2005)	86
Figure 1.13. Les pertes/gaspillages alimentaires par habitant, aux phases de consommation et de pré-consommation, pour certaines régions.....	91
Figure 1.14. Projection de la croissance démographique par région, 1950-2049	93
Figure 1.15. Les facteurs de la migration	96
Figure 1.16. Les activités, interactions et les résultats du système alimentaire	112
Figure 1.17. Quelques aspects du fonctionnement de la chaîne alimentaire mondiale.....	120
Figure 1.18. La dimension temporelle de la sécurité alimentaire : stabilité à court terme (à gauche) ; durabilité à long terme (à droite).....	131
Figure 1.19. Évolution de la participation des pays aux accords multilatéraux sur l'environnement, 1971-2015 (Nombre de pays).....	134
Figure 2.1. Indice FAO des prix des produits alimentaires, en terme réel et nominal de 1961 à 2019 en USD (2005 = 100)	144
Figure 2.2. Les émeutes de la faim observées dans plus de 40 pays suite à l'augmentation soudaine des prix des denrées alimentaires	146
Figure 2.3. Les Thèmes des politiques dominants en réponse à la crise des prix alimentaires (2007-8).....	153
Figure 2.4. Les interactions entre risques et problèmes connexes aux systèmes alimentaires	163
Figure 2.5. Les systèmes alimentaires et les ODD	182
Figure 3.1. Les Textes juridiques des Accords de l'OMC en vigueur.....	197
Figure 3.2. Évolution des exportations mondiales de produits alimentaires (1960-2002, hors Boissons tropicales)	206
Figure 3.3. Les dispositions de réduction du soutien interne prévues par l'AsA	215
Figure 3.4. Marge de manœuvre en matière de soutien interne pour les PED dans le cadre des règles existantes de l'OMC.....	216
Figure 3.5. Les PED importateurs et exportateurs nets de denrées alimentaires (2014-15)	224

Figure 3.6. Un cadre conceptuel étendu pour la sécurité alimentaire et ses interactions avec le commerce international.....	226
Figure 3.7. Production agricole mondiale par habitant 1961–2015 (indice 1961 = 100)	236
Figure 3.8. Ratio de la croissance du commerce mondial des marchandises en volume à la croissance du PIB réel mondial, 1981-2017.....	237
Figure 3.9. Les exportations agricoles mondiales 1950-2016 (2005=100).....	241
Figure 3.10. Les progrès des échanges nets de produits agricoles par région, 2000-24 (en milliards de dollars US).....	242
Figure 3.11. La disponibilité alimentaire par habitant, de 1961 à 2013	243
Figure 3.12. Les mesures de régularisation commerciales agricoles	245
Figure 3.13. Dépenses budgétaires des subventions à l'exportation, 1995-2015	248
Figure 3.14. Barrières tarifaires aux exportations agricoles en 2014 et évolution par rapport au niveau de 2008.	251
Figure 3.15. Soutien interne à l'agriculture aux États-Unis (1986-2016).....	253
Figure 3.16. Soutien interne à l'agriculture dans l'UE (1986-2015)	254
Figure 4.1. (a) Ouverture commerciale et (b) évolution du nombre de membres du GATT/OMC	260
Figure 4.2. Engagements et décaissements au titre de l'Aide pour le commerce par catégorie (en milliards de dollars EU, aux prix de 2016)	273
Figure 4.3. Les coalitions de négociation sur le secteur agricole dans le cycle de Doha.....	282
Figure 4.4. Les différends initiés impliquant l'Accord sur l'agriculture entre 1995 et 2019	289
Figure 4.5. Les diverses activités associées à la multifonctionnalité de l'agriculture	311
Figure 4.6. La croissance des ALE au fil du temps (1948-2019)	315
Figure 4.7. Les couvertures des ALE (la libéralisation dans les ALE).....	317
Figure 4.8. La sécurité alimentaire en tant qu'une valeur ajoutée de la coopération entre les pays développés et les PED	320
Figure 4.9. Répartition des exportations alimentaires mondiales selon les différentes régions, 1995-2016 (en pourcentage)	323
Figure 4.10. La part du commerce agricole intrarégional dans le commerce agricole total	325

Liste des Annexes



ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE

ANNEXE N° 01. ACCORD SUR L'AGRICULTURE

Les Membres,

Ayant décidé d'établir une base pour entreprendre un processus de réforme du commerce des produits agricoles conformément aux objectifs des négociations énoncés dans la Déclaration de Punta del Este,

Rappelant que l'objectif à long terme dont ils sont convenus lors de l'examen à mi-parcours des Négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay "est d'établir un système de commerce des produits agricoles qui soit équitable et axé sur le marché et qu'un processus de réforme devrait être entrepris par la négociation d'engagements concernant le soutien et la protection et par l'établissement de règles et disciplines du GATT renforcées et rendues plus efficaces dans la pratique",

Rappelant en outre que "l'objectif à long terme susmentionné est d'arriver, par un processus suivi s'étendant sur une période convenue, à des réductions progressives substantielles du soutien et de la protection de l'agriculture, qui permettraient de remédier aux restrictions et distorsions touchant les marchés agricoles mondiaux et de les prévenir",

Résolus à arriver à des engagements contraignants et spécifiques dans chacun des domaines ci-après : accès aux marchés, soutien interne, concurrence à l'exportation, et à parvenir à un accord sur les questions sanitaires et phytosanitaires,

Etant convenus que, dans la mise en œuvre de leurs engagements en matière d'accès aux marchés, les pays développés Membres tiendraient pleinement compte des besoins et de la situation particuliers des pays en développement Membres en prévoyant une amélioration plus marquée des possibilités et modalités d'accès pour les produits agricoles présentant un intérêt particulier pour ces Membres, y compris la libéralisation la plus complète du commerce des produits agricoles tropicaux convenue lors de l'examen à mi-parcours, et pour les produits qui revêtent une importance particulière pour la diversification de la production en remplacement des cultures de plantes narcotiques illicites,

Notant que les engagements au titre du programme de réforme devraient être pris de manière équitable par tous les Membres, eu égard aux considérations autres que d'ordre commercial, y compris la sécurité alimentaire et la nécessité de protéger l'environnement, eu égard au fait qu'il est convenu qu'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement est un élément qui fait partie intégrante des négociations, et compte tenu des effets négatifs possibles de la mise en œuvre du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires,

Convient de ce qui suit :

Partie I

Article premier

Définitions

Dans le présent accord, à moins que le contexte ne suppose un sens différent,

- a) l'expression "mesure globale du soutien" et l'abréviation "MGS" s'entendent du niveau de soutien annuel, exprimé en termes monétaires, accordé pour un produit agricole en faveur des producteurs du produit agricole initial ou du soutien autre que par produit accordé en faveur des producteurs agricoles en général, autre que le soutien accordé au titre de programmes qui remplissent les conditions requises pour être exemptés de la réduction en vertu de l'Annexe 2 du présent accord, qui:
 - i) pour ce qui est du soutien accordé pendant la période de base, est spécifié dans les tableaux correspondants des données explicatives incorporés par renvoi dans la Partie IV de la Liste d'un Membre ; et

- ii) pour ce qui est du soutien accordé pendant toute année de la période de mise en œuvre et ensuite, est calculé conformément aux dispositions de l'Annexe 3 du présent accord et compte tenu des composantes et de la méthodologie utilisées dans les tableaux des données explicatives incorporés par renvoi dans la Partie IV de la Liste du Membre ;
- b) un "produit agricole initial" en relation avec les engagements en matière de soutien interne est défini comme le produit aussi près du point de la première vente que cela est réalisable, spécifié dans la Liste d'un Membre et dans les données explicatives s'y rapportant ;
- c) les "dépenses budgétaires" ou "dépenses" comprennent les recettes sacrifiées ;
- d) l'expression "mesure équivalente du soutien" s'entend du niveau de soutien annuel, exprimé en termes monétaires, accordé aux producteurs d'un produit agricole initial par l'application d'une ou plusieurs mesures, dont le calcul conformément à la méthode de la MGS est irréalizable, autre que le soutien accordé au titre de programmes qui remplissent les conditions requises pour être exemptés de la réduction en vertu de l'Annexe 2 du présent accord, et qui:
 - i) pour ce qui est du soutien accordé pendant la période de base, est spécifié dans les tableaux correspondants des données explicatives incorporés par renvoi dans la Partie IV de la Liste d'un Membre; et
 - ii) pour ce qui est du soutien accordé pendant toute année de la période de mise en œuvre et ensuite, est calculé conformément aux dispositions de l'Annexe 4 du présent accord et compte tenu des composantes et de la méthodologie utilisées dans les tableaux des données explicatives incorporés par renvoi dans la Partie IV de la Liste du Membre;
- e) l'expression "subventions à l'exportation" s'entend des subventions subordonnées aux résultats à l'exportation, y compris les subventions à l'exportation énumérées à l'article 9 du présent accord;
- f) l'expression "période de mise en œuvre" s'entend de la période de six ans commençant en 1995, sauf que, aux fins d'application de l'article 13, elle s'entend de la période de neuf ans commençant en 1995;
- g) les "concessions en matière d'accès aux marchés" comprennent tous les engagements en matière d'accès aux marchés contractés conformément au présent accord;
- h) les expressions "mesure globale du soutien totale" et "MGS totale" s'entendent de la somme de tout le soutien interne accordé en faveur des producteurs agricoles, calculée en additionnant toutes les mesures globales du soutien pour les produits agricoles initiaux, toutes les mesure globales du soutien autres que par produit et toutes les mesures équivalentes du soutien pour les produits agricoles, et qui:
 - i) pour ce qui est du soutien accordé pendant la période de base (c'est-à-dire la "MGS totale de base") et du soutien maximal qu'il est permis d'accorder pendant toute année de la période de mise en œuvre ou ensuite (c'est-à-dire les "Niveaux d'engagement consolidés annuels et finals"), est celle qui est spécifiée dans la Partie IV de la Liste d'un Membre; et
 - ii) pour ce qui est du niveau de soutien effectivement accordé pendant toute année de la période de mise en œuvre et ensuite (c'est-à-dire la "MGS totale courante"), est calculée conformément aux dispositions du présent accord, y compris l'article 6, et aux composantes et à la méthodologie utilisées dans les tableaux des données explicatives incorporés par renvoi dans la Partie IV de la Liste du Membre ;
- i) l'"année" visée au paragraphe f) ci-dessus et qui est en relation avec les engagements spécifiques d'un Membre s'entend de l'année civile, de l'exercice financier ou de la campagne de commercialisation spécifié dans la Liste se rapportant à ce Membre.

Article 2

Produits visés

Le présent accord s'applique aux produits énumérés à l'Annexe 1 du présent accord, qui sont ci-après dénommés les produits agricoles.

Partie II**Article 3*****Incorporation des concessions et des engagements***

1. Les engagements en matière de soutien interne et de subventions à l'exportation figurant dans la Partie IV de la Liste de chaque Membre constituent des engagements limitant le subventionnement et font partie intégrante du GATT de 1994.
2. Sous réserve des dispositions de l'article 6, un Membre n'accordera pas de soutien en faveur de producteurs nationaux excédant les niveaux d'engagement spécifiés dans la section I de la Partie IV de sa Liste.
3. Sous réserve des dispositions des paragraphes 2 b) et 4 de l'article 9, un Membre n'accordera pas de subventions à l'exportation énumérées au paragraphe 1 de l'article 9 pour ce qui est des produits agricoles ou groupes de produits spécifiés dans la section II de la Partie IV de sa Liste excédant les niveaux d'engagement en matière de dépenses budgétaires et de quantités qui y sont spécifiés et n'accordera pas de telles subventions pour ce qui est de tout produit agricole non spécifié dans cette section de sa Liste.

Partie III**Article 4*****Accès aux marchés***

1. Les concessions en matière d'accès aux marchés contenues dans les Listes se rapportent aux consolidations et aux réductions des tarifs, et aux autres engagements en matière d'accès aux marchés qui y sont spécifiés.
2. Les Membres ne maintiendront pas de mesures du type de celles qui ont dû être converties en droits de douane proprement dits¹, ni ne recourront ni ne reviendront à de telles mesures, exception faite de ce qui est prévu à l'article 5 et à l'Annexe 5.

Article 5***Clause de sauvegarde spéciale***

1. Nonobstant les dispositions du paragraphe 1 b) de l'article II du GATT de 1994, tout Membre pourra recourir aux dispositions des paragraphes 4 et 5 ci-après en relation avec l'importation d'un produit agricole, pour lequel des mesures visées au paragraphe 2 de l'article 4 du présent accord ont été converties en un droit de douane proprement dit et qui est désigné dans sa Liste par le symbole "SGS" comme faisant l'objet d'une concession pour laquelle les dispositions du présent article peuvent être invoquées si:
 - a) le volume des importations de ce produit entrant sur le territoire douanier du Membre accordant la concession pendant quelque année que ce soit excède un niveau de déclenchement qui se rapporte à la possibilité d'accès au marché existante ainsi qu'il est énoncé au paragraphe 4; ou, mais non concurremment,
 - b) le prix auquel les importations de ce produit peuvent entrer sur le territoire douanier du Membre accordant la concession, déterminé sur la base du prix à l'importation c.a.f. de l'expédition considérée exprimé en monnaie nationale, tombe au-dessous d'un prix de déclenchement égal au prix de référence moyen pour la période 1986 à 1988² du produit considéré.
2. Les importations faisant l'objet d'engagements en matière d'accès courant et minimal établis dans le cadre d'une concession visée au paragraphe 1 ci-dessus seront prises en compte pour déterminer si le volume des

¹ Ces mesures comprennent les restrictions quantitatives à l'importation, les prélèvements variables à l'importation, les prix minimaux à l'importation, les régimes d'importation discrétionnaires, les mesures non tarifaires appliquées par l'intermédiaire d'entreprises commerciales d'État, les autolimitations des exportations, et les mesures à la frontière similaires autres que les droits de douane proprement dits, que ces mesures soient ou non appliquées au titre de dérogations aux dispositions du GATT de 1947 dont bénéficient certains pays, mais non les mesures appliquées au titre de dispositions relatives à la balance des paiements ou au titre d'autres dispositions générales ne concernant pas spécifiquement l'agriculture du GATT de 1994 ou des autres Accords commerciaux multilatéraux figurant à l'Annexe 1A de l'Accord sur l'OMC.

² Le prix de référence utilisé pour invoquer les dispositions de cet alinéa sera, en règle générale, la valeur unitaire c.a.f. moyenne du produit considéré, ou sera sinon un prix approprié eu égard à la qualité du produit et à son stade de transformation. Après avoir été utilisé pour la première fois, il sera publié et mis à la disposition du public dans la mesure nécessaire pour permettre aux autres Membres d'évaluer le droit additionnel qui peut être perçu.

importations requis pour invoquer les dispositions de l'alinéa 1 a) et du paragraphe 4 est atteint, mais les importations faisant l'objet d'engagements de ce genre ne seront pas affectées par un droit additionnel qui pourrait être imposé au titre soit de l'alinéa 1 a) et du paragraphe 4 soit de l'alinéa 1 b) et du paragraphe 5 ci-après.

3. Toute expédition du produit considéré qui est en cours de route sur la base d'un contrat conclu avant que le droit additionnel ne soit imposé au titre de l'alinéa 1 a) et du paragraphe 4 sera exemptée de ce droit additionnel, étant entendu qu'elle pourra être prise en compte dans le volume des importations du produit considéré pendant l'année suivante aux fins du déclenchement des dispositions de l'alinéa 1 a) pendant ladite année.

4. Tout droit additionnel imposé au titre de l'alinéa 1 a) ne sera maintenu que jusqu'à la fin de l'année pendant laquelle il a été imposé et ne pourra être perçu qu'à un niveau qui n'excédera pas un tiers du niveau du droit de douane proprement dit applicable pendant l'année où la mesure est prise. Le niveau de déclenchement sera fixé conformément au barème ci-après sur la base des possibilités d'accès au marché définies comme étant les importations en pourcentage de la consommation intérieure correspondante¹ pendant les trois années précédentes pour lesquelles des données sont disponibles :

- a) dans les cas où ces possibilités d'accès au marché pour un produit seront inférieures ou égales à 10 %, le niveau de déclenchement de base sera égal à 125 % ;
- b) dans les cas où ces possibilités d'accès au marché pour un produit seront supérieures à 10 %, mais inférieures ou égales à 30 %, le niveau de déclenchement de base sera égal à 110 % ;
- c) dans les cas où ces possibilités d'accès au marché pour un produit seront supérieures à 30 %, le niveau de déclenchement de base sera égal à 105 %.

Dans tous les cas, le droit additionnel pourra être imposé toute année où le volume en chiffre absolu des importations du produit considéré entrant sur le territoire douanier du Membre accordant la concession excède la somme de (x) , niveau de déclenchement de base indiqué ci-dessus multiplié par la quantité moyenne importée pendant les trois années précédentes pour lesquelles des données sont disponibles, et de (y) , variation du volume en chiffre absolu de la consommation intérieure du produit considéré pendant l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles par rapport à l'année précédente, é tant entendu que le niveau de déclenchement ne sera pas inférieur à 105 % de la quantité moyenne importée visée sous (x) .

5. Le droit additionnel imposé au titre de l'alinéa 1 b) sera fixé suivant le barème ci-après :

- a) si la différence entre le prix à l'importation c.a.f. de l'expédition exprimé en monnaie nationale (ci-après dénommé le "prix à l'importation") et le prix de déclenchement défini audit alinéa est inférieure ou égale à 10 % du prix de déclenchement, aucun droit additionnel ne sera imposé ;
- b) si la différence entre le prix à l'importation et le prix de déclenchement (ci-après dénommé e la "différence") est supérieure à 10 %, mais inférieure ou égale à 40 % du prix de déclenchement, le droit additionnel sera égal à 30 % du montant en sus des 10 % ;
- c) si la différence est supérieure à 40 %, mais inférieure ou égale à 60 % du prix de déclenchement, le droit additionnel sera égal à 50 % du montant en sus des 40 %, à quoi s'ajoutera le droit additionnel autorisé en vertu de l'alinéa b) ;
- d) si la différence est supérieure à 60 %, mais inférieure ou égale à 75 %, le droit additionnel sera égal à 70 % du montant en sus des 60 % du prix de déclenchement, à quoi s'ajouteront les droits additionnels autorisés en vertu des alinéas b) et c) ;
- e) si la différence est supérieure à 75 % du prix de déclenchement, le droit additionnel sera égal à 90 % du montant en sus des 75 %, à quoi s'ajouteront les droits additionnels autorisés en vertu des alinéas b), c) et d).

6. Pour les produits périssables et saisonniers, les conditions énoncées ci-dessus seront appliquées de manière à tenir compte des caractéristiques spécifiques de ces produits. En particulier, il sera possible d'utiliser des périodes plus courtes en se reportant aux périodes correspondantes de la période de base, aux fins de l'alinéa 1 a) et du paragraphe 4, et des prix de référence différents pour des périodes différentes aux fins de l'alinéa 1 b).

¹ Dans les cas où la consommation intérieure ne sera pas prise en compte, le niveau de déclenchement de base prévu à l'alinéa 4 a) sera d'application.

7. Le fonctionnement de la clause de sauvegarde spéciale sera assuré de manière transparente. Tout Membre qui prendra des mesures au titre de l'alinéa 1 a) ci-dessus en informera le Comité de l'agriculture en lui adressant un avis écrit comprenant les données pertinentes aussi longtemps à l'avance que cela sera réalisable et, en tout état de cause, dans les 10 jours à compter de la mise en œuvre de ces mesures. Dans les cas où les variations des volumes de la consommation devront être ventilées entre différentes lignes tarifaires faisant l'objet de mesures au titre du paragraphe 4, les données pertinentes comprendront les renseignements et méthodes utilisés pour ventiler ces variations. Un Membre qui prendra des mesures au titre du paragraphe 4 ménagera à tous Membres intéressés la possibilité de procéder avec lui à des consultations au sujet des conditions d'application desdites mesures. Tout Membre qui prendra des mesures au titre de l'alinéa 1 b) ci-dessus en informera le Comité de l'agriculture en lui adressant un avis écrit comprenant les données pertinentes dans les 10 jours à compter de la mise en œuvre de la première de ces mesures ou, pour les produits périssables et saisonniers, de la première mesure prise dans quelque période que ce soit. Les Membres s'engagent, dans la mesure où cela sera réalisable, à ne pas recourir aux dispositions de l'alinéa 1 b) lorsque le volume des importations des produits considérés est en baisse. Dans l'un et l'autre cas, le Membre qui prendra de telles mesures ménagera à tous Membres intéressés la possibilité de procéder avec lui à des consultations au sujet des conditions d'application desdites mesures.

8. Dans les cas où des mesures sont prises en conformité avec les paragraphes 1 à 7 ci-dessus, les Membres s'engagent à ne pas recourir, pour ce qui est de ces mesures, aux dispositions des paragraphes 1 a) et 3 de l'article XIX du GATT de 1994 ni au paragraphe 2 de l'article 8 de l'Accord sur les sauvegardes.

9. Les dispositions du présent article resteront en vigueur pendant la durée du processus de réforme visé à l'article 20.

Partie IV

Article 6

Engagements en matière de soutien interne

1. Les engagements de réduction du soutien interne de chaque Membre contenus dans la Partie IV de sa Liste s'appliqueront à toutes ses mesures de soutien interne en faveur des producteurs agricoles, à l'exception des mesures internes qui ne sont pas soumises à réduction compte tenu des critères énoncés dans le présent article et à l'Annexe 2 du présent accord. Ces engagements sont exprimés au moyen d'une mesure globale du soutien totale et de "Niveaux d'engagement consolidés annuels et finals".

2. Conformément à ce qui a été convenu lors de l'examen à mi-parcours, à savoir que les mesures d'aide, directe ou indirecte, prises par les pouvoirs publics pour encourager le développement agricole et rural font partie intégrante des programmes de développement des pays en développement, les subventions à l'investissement qui sont généralement disponibles pour l'agriculture dans les pays en développement membres et les subventions aux intrants agricoles qui sont généralement disponibles pour les producteurs qui, dans les pays en développement membres, ont de faibles revenus ou sont dotés de ressources limitées seront exemptées des engagements de réduction du soutien interne qui leur seraient autrement applicables, tout comme le soutien interne aux producteurs des pays en développement membres destiné à encourager le remplacement des cultures de plantes narcotiques illicites. Le soutien interne qui satisfait aux critères énoncés dans le présent paragraphe n'aura pas à être inclus dans le calcul, par un Membre, de sa MGS totale courante.

3. Un Membre sera considéré comme respectant ses engagements de réduction du soutien interne toute année où son soutien interne en faveur des producteurs agricoles exprimé au moyen de la MGS totale courante n'excédera pas le niveau d'engagement consolidé annuel ou final correspondant spécifié dans la Partie IV de sa Liste.

4. a) Un Membre ne sera pas tenu d'inclure dans le calcul de sa MGS totale courante et ne sera pas tenu de réduire :

i) le soutien interne par produit qui devrait autrement être inclus dans le calcul, par un Membre, de sa MGS courante dans le cas où ce soutien n'excédera pas 5 % de la valeur totale de la production d'un produit agricole initial de ce Membre pendant l'année correspondante ; et

ii) le soutien interne autre que par produit qui devrait autrement être inclus dans le calcul, par un Membre, de sa MGS courante dans le cas où ce soutien n'excédera pas 5 % de la valeur de la production agricole totale de ce Membre.

- b) Pour les pays en développement membres, le pourcentage *de minimis* à retenir en vertu du présent paragraphe sera de 10 %.
- 5. a) Les versements directs au titre de programmes de limitation de la production ne seront pas soumis à l'engagement de réduire le soutien interne si:
 - i) ces versements sont fondés sur une superficie et des rendements fixes; ou
 - ii) ces versements sont effectués pour 85 % ou moins du niveau de base de la production; ou
 - iii) les versements pour le bétail sont effectués pour un nombre de têtes fixe.
- b) L'exemption de l'engagement de réduction des versements directs satisfaisant aux critères ci-dessus se traduira par l'exclusion de la valeur de ces versements directs dans le calcul, par un Membre, de sa MGS totale courante.

Article 7

Disciplines générales concernant le soutien interne

1. Chaque Membre fera en sorte que toutes les mesures de soutien interne en faveur des producteurs agricoles qui ne font pas l'objet d'engagements de réduction parce qu'elles répondent aux critères énoncés à l'Annexe 2 du présent accord soient maintenues en conformité avec ladite annexe.
2. a) Toute mesure de soutien interne en faveur des producteurs agricoles, y compris toute modification d'une telle mesure, et toute mesure introduite ultérieurement dont on ne peut pas démontrer qu'elle satisfait aux critères énoncés à l'Annexe 2 du présent accord ou qu'elle peut être exemptée de la réduction en vertu de toute autre disposition du présent accord seront incluses dans le calcul, par un Membre, de sa MGS totale courante.
- b) Dans les cas où il n'existera pas d'engagements en matière de MGS totale dans la Partie IV de la Liste d'un Membre, celui-ci n'accordera pas de soutien aux producteurs agricoles qui excède le niveau *de minimis* pertinent indiqué au paragraphe 4 de l'article 6.

Partie V

Article 8

Engagements en matière de concurrence à l'exportation

Chaque Membre s'engage à ne pas octroyer de subventions à l'exportation si ce n'est en conformité avec le présent accord et avec les engagements qui sont spécifiés dans la Liste de ce Membre.

Article 9

Engagements en matière de subventions à l'exportation

1. Les subventions à l'exportation ci-après font l'objet d'engagements de réduction en vertu du présent accord:
 - a) octroi, par les pouvoirs publics ou leurs organismes, de subventions directes, y compris des versements en nature, à une entreprise, à une branche de production, à des producteurs d'un produit agricole, à une coopérative ou autre association de ces producteurs ou à un office de commercialisation, subordonné aux résultats à l'exportation ;
 - b) vente ou écoulement à l'exportation, par les pouvoirs publics ou leurs organismes, de stocks de produits agricoles constitués à des fins non commerciales, à un prix inférieur au prix comparable demandé pour le produit similaire aux acheteurs sur le marché intérieur ;
 - c) versements à l'exportation d'un produit agricole qui sont financés en vertu d'une mesure des pouvoirs publics, qu'ils représentent ou non une charge pour le Trésor public, y compris les versements qui sont financés par les recettes provenant d'un prélèvement imposé sur le produit agricole considéré ou sur un produit agricole dont le produit exporté est tiré ;
 - d) octroi de subventions pour réduire les coûts de la commercialisation des exportations de produits agricoles (autres que les services de promotion des exportations et les services consultatifs largement disponibles), y compris les coûts de la manutention, de l'amélioration de la qualité et autres coûts de transformation, et les coûts du transport et du fret internationaux ;
 - e) tarifs de transport et de fret intérieurs pour des expéditions à l'exportation, établis ou imposés par les pouvoirs publics à des conditions plus favorables que pour les expéditions en trafic intérieur ;

- f) subventions aux produits agricoles subordonnées à l'incorporation de ces produits dans des produits exportés.
2. a) Exception faite de ce qui est prévu à l'alinéa b), les niveaux d'engagement en matière de subventions à l'exportation pour chaque année de la période de mise en œuvre, tels qu'ils sont spécifiés dans la Liste d'un Membre, représentent, pour ce qui est des subventions à l'exportation énumérées au paragraphe 1 du présent article :
- i) dans le cas des engagements de réduction des dépenses budgétaires, le niveau maximal des dépenses au titre de ces subventions qui peuvent être prévues ou engagées pendant cette année pour le produit agricole, ou groupe de produits, considéré ; et
 - ii) dans le cas des engagements de réduction des quantités exportées, la quantité maximale d'un produit agricole, ou d'un groupe de produits, pour laquelle ces subventions à l'exportation peuvent être octroyées pendant cette année.
- b) De la deuxième à la cinquième année de la période de mise en œuvre, un Membre pourra accorder des subventions à l'exportation énumérées au paragraphe 1 ci-dessus pendant une année donnée excédant les niveaux d'engagement annuels correspondants pour ce qui est des produits ou groupes de produits spécifiés dans la Partie IV de sa Liste, à condition :
- i) que les montants cumulés des dépenses budgétaires au titre de ces subventions, depuis le début de la période de mise en œuvre jusqu'à l'année en question, n'excèdent pas les montants cumulés qui auraient résulté du plein respect des niveaux d'engagement annuels pertinents en matière de dépenses spécifiés dans la Liste du Membre de plus de 3 % du niveau de ces dépenses budgétaires pendant la période de base ;
 - ii) que les quantités cumulées exportées en bénéficiant de ces subventions, depuis le début de la période de mise en œuvre jusqu'à l'année en question, n'excèdent pas les quantités cumulées qui auraient résulté du plein respect des niveaux d'engagement annuels pertinents en matière de quantités spécifiés dans la Liste du Membre de plus de 1,75 % des quantités de la période de base;
 - iii) que les montants cumulés totaux des dépenses budgétaires au titre de ces subventions à l'exportation et les quantités bénéficiant de ces subventions à l'exportation pendant toute la période de mise en œuvre ne soient pas supérieurs aux totaux qui auraient résulté du plein respect des niveaux d'engagement annuels pertinents spécifiés dans la Liste du Membre; et
 - iv) que les dépenses budgétaires du Membre au titre des subventions à l'exportation et les quantités bénéficiant de ces subventions, à l'achèvement de la période de mise en œuvre, ne soient pas supérieures à 64 % et 79 % des niveaux de la période de base 1986-1990, respectivement. Pour les pays en développement membres, ces pourcentages seront de 76 et 86 %, respectivement.
3. Les engagements se rapportant à des limitations concernant l'élargissement de la portée du subventionnement à l'exportation sont ceux qui sont spécifiés dans les Listes.
4. Pendant la période de mise en œuvre, les pays en développement membres ne seront pas tenus de contracter des engagements pour ce qui est des subventions à l'exportation énumérées aux alinéas d) et e) du paragraphe 1 ci-dessus, à condition que celles-ci ne soient pas appliquées d'une manière qui reviendrait à contourner les engagements de réduction.

Article 10

Prévention du contournement des engagements en matière de subventions à l'exportation

1. Les subventions à l'exportation qui ne sont pas énumérées au paragraphe 1 de l'article 9 ne seront pas appliquées d'une manière qui entraîne, ou menace d'entraîner, un contournement des engagements en matière de subventions à l'exportation ; il ne sera pas non plus recouru à des transactions non commerciales pour contourner ces engagements.

2. Les Membres s'engagent à œuvrer à l'élaboration de disciplines convenues au niveau international pour régir l'octroi de crédits à l'exportation, de garanties de crédit à l'exportation ou de programmes d'assurance et, après accord sur ces disciplines, à n'offrir de crédits à l'exportation, de garanties de crédit à l'exportation ou de programmes d'assurance qu'en conformité avec lesdites disciplines.
3. Tout Membre qui prétend que toute quantité exportée en dépassement du niveau d'un engagement de réduction n'est pas subventionnée devra démontrer qu'aucune subvention à l'exportation, figurant ou non sur la liste de l'article 9, n'a été accordée pour la quantité exportée en question.
4. Les Membres fournissant une aide alimentaire internationale feront en sorte :
- a) que l'octroi de l'aide alimentaire internationale ne soit pas lié directement ou indirectement aux exportations commerciales de produits agricoles à destination des pays bénéficiaires ;
 - b) que les transactions relevant de l'aide alimentaire internationale, y compris l'aide alimentaire bilatérale qui est monétisée, s'effectuent conformément aux "Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents et obligations consultatives", y compris, le cas échéant, le système des importations commerciales habituelles ; et
 - c) que cette aide soit fournie dans la mesure du possible intégralement à titre de dons ou à des conditions non moins favorables que celles qui sont prévues à l'article IV de la Convention de 1986 relative à l'aide alimentaire.

Article 11

Produits incorporés

En aucun cas la subvention unitaire payée pour un produit primaire agricole incorporé ne pourra excéder la subvention unitaire qui serait payable pour les exportations du produit primaire lui-même.

Partie VI

Article 12

Disciplines concernant les prohibitions et restrictions à l'exportation

1. Dans les cas où un Membre instituera une nouvelle prohibition ou restriction à l'exportation de produits alimentaires conformément au paragraphe 2 a) de l'article XI du GATT de 1994, il observera les dispositions ci-après :
- a) le Membre instituant la prohibition ou la restriction à l'exportation prendra dûment en considération les effets de cette prohibition ou restriction sur la sécurité alimentaire des Membres importateurs ;
 - b) avant d'instituer une prohibition ou une restriction à l'exportation, le Membre informera le Comité de l'agriculture, aussi longtemps à l'avance que cela sera réalisable, en lui adressant un avis écrit comprenant des renseignements tels que la nature et la durée de cette mesure, et procédera à des consultations, sur demande, avec tout autre Membre ayant un intérêt substantiel en tant qu'importateur au sujet de toute question liée à ladite mesure. Le Membre instituant une telle prohibition ou restriction à l'exportation fournira, sur demande, audit Membre les renseignements nécessaires.
2. Les dispositions du présent article ne s'appliqueront pas à un pays en développement Membre, à moins que la mesure ne soit prise par un pays en développement Membre qui est exportateur net du produit alimentaire spécifique considéré.

Partie VII

Article 13

Modération

Pendant la période de mise en œuvre, notwithstanding les dispositions du GATT de 1994 et de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (dénommé dans le présent article l'"Accord sur les subventions"):

- a) les mesures de soutien interne qui sont pleinement conformes aux dispositions de l'Annexe 2 du présent accord :

- i) seront des subventions ne donnant pas lieu à une action aux fins de l'application de droits compensateurs¹;
 - ii) seront exemptées des actions fondées sur l'article XVI du GATT de 1994 et la Partie III de l'Accord sur les subventions; et
 - iii) seront exemptées des actions fondées sur l'annulation ou la réduction, en situation de non-violation, des avantages des concessions tarifaires résultant pour un autre Membre de l'article II du GATT de 1994, au sens du paragraphe 1 b) de l'article XXIII du GATT de 1994 ;
- b) les mesures de soutien interne qui sont pleinement conformes aux dispositions de l'article 6 du présent accord, y compris les versements directs qui sont conformes aux prescriptions du paragraphe 5 dudit article, telles qu'elles apparaissent dans la Liste de chaque Membre, ainsi que le soutien interne dans les limites des niveaux *de minimis* et en conformité avec le paragraphe 2 de l'article 6:
 - i) seront exemptées de l'imposition de droits compensateurs à moins qu'une détermination de l'existence d'un dommage ou d'une menace de dommage ne soit établie conformément à l'article VI du GATT de 1994 et à la Partie V de l'Accord sur les subventions, et il sera fait preuve de modération pour l'ouverture de toute enquête en matière de droits compensateurs ;
 - ii) seront exemptées des actions fondées sur le paragraphe 1 de l'article XVI du GATT de 1994 ou les articles 5 et 6 de l'Accord sur les subventions, à condition que ces mesures n'accordent pas un soutien pour un produit spécifique qui excède celui qui a été décidé pendant la campagne de commercialisation 1992; et
 - iii) seront exemptées des actions fondées sur l'annulation ou la réduction, en situation de non-violation, des avantages des concessions tarifaires résultant pour un autre Membre de l'article II du GATT de 1994, au sens du paragraphe 1 b) de l'article XXIII du GATT de 1994, à condition que ces mesures n'accordent pas un soutien pour un produit spécifique qui excède celui qui a été décidé pendant la campagne de commercialisation 1992;
- c) les subventions à l'exportation qui sont pleinement conformes aux dispositions de la Partie V du présent accord, telles qu'elles apparaissent dans la Liste de chaque Membre:
 - i) seront passibles de droits compensateurs uniquement après qu'une détermination de l'existence d'un dommage ou d'une menace de dommage fondée sur le volume, l'effet sur les prix ou l'incidence aura été établie conformément à l'article VI du GATT de 1994 et à la Partie V de l'Accord sur les subventions et il sera fait preuve de modération pour l'ouverture de toute enquête en matière de droits compensateurs ; et
 - ii) seront exemptées des actions fondées sur l'article XVI du GATT de 1994 ou les articles 3, 5 et 6 de l'Accord sur les subventions.

Partie VIII

Article 14

Mesures sanitaires et phytosanitaires

Les Membres conviennent de donner effet à l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

¹ Les "droits compensateurs", lorsqu'ils sont mentionnés dans cet article, sont ceux qui font l'objet de l'article VI du GATT de 1994 et de la Partie V de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires.

Partie IX**Article 15****Traitement spécial et différencié**

1. Étant donné qu'il est reconnu qu'un traitement différencié et plus favorable pour les pays en développement membres fait partie intégrante de la négociation, un traitement spécial et différencié en matière d'engagements sera accordé conformément à ce qui est indiqué dans les dispositions pertinentes du présent accord et énoncé dans les Listes de concessions et d'engagements.
2. Les pays en développement membres auront la possibilité de mettre en œuvre les engagements de réduction sur une période pouvant aller jusqu'à 10 ans. Les pays les moins avancés membres ne seront pas tenus de contracter des engagements de réduction.

Partie X**Article 16****Pays les moins avancés et pays en développement importateurs nets de produits alimentaires**

1. Les pays développés membres prendront les mesures prévues dans le cadre de la Décision sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.
2. Le Comité de l'agriculture surveillera, selon qu'il sera approprié, la suite donnée à cette Décision.

Partie XI**Article 17****Comité de l'agriculture**

Il est institué un Comité de l'agriculture.

Article 18**Examen de la mise en œuvre des engagements**

1. L'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements négociés dans le cadre du programme de réforme issu du Cycle d'Uruguay sera examiné par le Comité de l'agriculture.
2. Ce processus d'examen sera fondé sur les notifications que les Membres présenteront au sujet de questions déterminées et à intervalles fixés, ainsi que sur la documentation que le Secrétariat pourra être invité à élaborer afin de faciliter ce processus.
3. Outre les notifications qui doivent être présentées au titre du paragraphe 2, toute nouvelle mesure de soutien interne, et toute modification d'une mesure existante, qu'il est demandé d'exempter de l'engagement de réduction, seront notifiées dans les moindres délais. La notification contiendra des détails sur la nouvelle mesure ou la mesure modifiée et sur sa conformité avec les critères convenus énoncés soit à l'article 6 soit à l'Annexe 2.
4. Dans le processus d'examen, les Membres prendront dûment en compte l'influence de taux d'inflation excessifs sur la capacité de tout Membre de se conformer à ses engagements en matière de soutien interne.
5. Les Membres conviennent de tenir chaque année des consultations au sein du Comité de l'agriculture au sujet de leur participation à la croissance normale du commerce mondial des produits agricoles dans le cadre des engagements en matière de subventions à l'exportation au titre du présent accord.
6. Le processus d'examen offrira aux Membres la possibilité de soulever toute question intéressant la mise en œuvre des engagements qui s'inscrivent dans le cadre du programme de réforme tels qu'ils sont énoncés dans le présent accord.
7. Tout Membre pourra porter à l'attention du Comité de l'agriculture toute mesure dont il considérera qu'elle aurait dû être notifiée par un autre Membre.

Article 19**Consultations et règlement des différends**

Les dispositions des articles XXII et XXIII du GATT de 1994, telles qu'elles sont précisées et mises en application par le Mémoire d'accord sur le règlement des différends, s'appliqueront aux consultations et au règlement des différends relevant du présent accord.

Partie XII**Article 20****Poursuite du processus de réforme**

Reconnaissant que l'objectif à long terme de réductions progressives substantielles du soutien et de la protection qui aboutiraient à une réforme fondamentale est un processus continu, les Membres conviennent que des négociations en vue de la poursuite du processus seront engagées un an avant la fin de la période de mise en œuvre, compte tenu:

- a) de ce qu'aura donné jusque-là la mise en œuvre des engagements de réduction;
- b) des effets des engagements de réduction sur le commerce mondial des produits agricoles;
- c) des considérations autres que d'ordre commercial, du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement membres et de l'objectif qui est d'établir un système de commerce des produits agricoles qui soit équitable et axé sur le marché, et des autres objectifs et préoccupations mentionnés dans le préambule du présent accord; et
- d) des autres engagements qui seront nécessaires pour atteindre l'objectif à long terme susmentionné.

Partie XIII**Article 21****Dispositions finales**

1. Les dispositions du GATT de 1994 et des autres Accords commerciaux multilatéraux figurant à l'Annexe 1A de l'Accord sur l'OMC seront applicables sous réserve des dispositions du présent accord.
2. Les Annexes du présent accord font partie intégrante de cet accord.

ANNEXE 1**PRODUITS VISES**

1. Le présent accord visera les produits ci-après :
 - i) Chapitres 1 à 24 du SH, moins le poisson et les produits à base de poisson, plus*
 - ii)

Code du SH	2905.43	(mannitol)
Code du SH	2905.44	(sorbitol)
Position du SH	33.01	(huiles essentielles)
Positions du SH	35.01 à 35.05	(matières albuminoïdes, produits à base d'amidons ou de féculés modifiés, colles)
Code du SH	3809.10	(agents d'apprêt ou de finissage)
Code du SH	3823.60	(sorbitol, n.d.a.)
Positions du SH	41.01 à 41.03	(peaux)
Position du SH	43.01	(pelleteries brutes)
Positions du SH	50.01 à 50.03	(soie grège et déchets de soie)
Positions du SH	51.01 à 51.03	(laine et poils d'animaux)
Positions du SH	52.01 à 52.03	(coton brut, déchets de coton et coton cardé ou peigné)
Position du SH	53.01	(lin brut)
Position du SH	53.02	(chanvre brut)
2. Les dispositions ci-dessus ne limiteront pas la liste des produits visés par l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

*Les désignations de produits entre parenthèses ne sont pas nécessairement exhaustives.

ANNEXE 2

SOUTIEN INTERNE : BASE DE L'EXEMPTION DES ENGAGEMENTS DE REDUCTION

1. Les mesures de soutien interne qu'il est demandé d'exempter des engagements de réduction répondront à une prescription fondamentale, à savoir que leurs effets de distorsion sur les échanges ou leurs effets sur la production doivent être nuls ou, au plus, minimales. En conséquence, toutes les mesures qu'il est demandé d'exempter devront être conformes aux critères de base suivants:

- a) le soutien en question sera fourni dans le cadre d'un programme public financé par des fonds publics (y compris les recettes publiques sacrifiées) n'impliquant pas de transferts de la part des consommateurs; et
- b) le soutien en question n'aura pas pour effet d'apporter un soutien des prix aux producteurs;

ainsi qu'aux critères et conditions spécifiques indiqués ci-dessous, suivant les politiques.

Programmes de services publics

2. Services de caractère général

Les politiques de la présente catégorie impliquent des dépenses (ou recettes sacrifiées) en rapport avec des programmes qui fournissent des services ou des avantages à l'agriculture ou à la communauté rurale. Elles n'impliqueront pas de versements directs aux producteurs ou aux transformateurs. Ces programmes, qui comprennent ceux de la liste ci-après, entre autres, seront conformes aux critères généraux énoncés au paragraphe 1 ci-dessus et, le cas échéant, aux conditions spécifiques indiquées ci-dessous:

- a) recherche, y compris la recherche de caractère général, la recherche liée aux programmes de protection de l'environnement, et les programmes de recherche se rapportant à des produits particuliers ;
- b) lutte contre les parasites et les maladies, y compris les mesures générales et les mesures par produit, telles que les systèmes d'avertissement rapide, la quarantaine et l'éradication;
- c) services de formation, y compris les moyens de formation générale et spécialisée ;
- d) services de vulgarisation et de consultation, y compris la fourniture de moyens destinés à faciliter le transfert d'informations et des résultats de la recherche aux producteurs et aux consommateurs;
- e) services d'inspection, y compris les services de caractère général et l'inspection de produits particuliers, pour des raisons de santé, de sécurité, de contrôle de la qualité ou de normalisation ;
- f) services de commercialisation et de promotion, y compris les renseignements sur les marchés, la consultation et la promotion en rapport avec des produits particuliers, mais non compris les dépenses à des fins non spécifiées qui pourraient être utilisées par les vendeurs pour abaisser leurs prix de vente ou conférer un avantage économique direct aux acheteurs ; et
- g) services d'infrastructure, y compris les réseaux électriques, les routes et autres moyens de transport, les marchés et les installations portuaires, les systèmes d'alimentation en eau, les barrages et les systèmes de drainage, et les infrastructures de programmes de protection de l'environnement. Dans tous les cas, les dépenses seront uniquement destinées à mettre en place ou à construire des équipements et excluront la fourniture subventionnée d'installations terminales au niveau des exploitations autres que pour l'extension de réseaux de services publics généralement disponibles. Ne seront pas comprises les subventions aux intrants ou aux frais d'exploitation, ni les redevances d'usage préférentielles.

3. Détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire¹

¹ Aux fins du paragraphe 3 de la présente annexe, les programmes gouvernementaux de détention de stocks à des fins de sécurité alimentaire dans les pays en développement dont le fonctionnement est transparent et assuré conformément à des critères ou directives objectifs publiés officiellement seront considérés comme étant conformes aux dispositions du présent paragraphe, y compris les programmes en vertu desquels des stocks de produits alimentaires à des fins de sécurité alimentaire sont acquis et débloqués à des prix administrés, à condition que la différence entre le prix d'acquisition et le prix de référence extérieur soit prise en compte dans la MGS.

Dépenses (ou recettes sacrifiées) en rapport avec la formation et la détention de stocks de produits faisant partie intégrante d'un programme de sécurité alimentaire défini dans la législation nationale. Peut être comprise l'aide publique au stockage privé de produits dans le cadre d'un tel programme.

Le volume et la formation de ces stocks correspondront à des objectifs prédéterminés se rapportant uniquement à la sécurité alimentaire. Le processus de formation et d'écoulement des stocks sera transparent d'un point de vue financier. Les achats de produits alimentaires par les pouvoirs publics s'effectueront aux prix courants du marché et les ventes de produits provenant des stocks de sécurité, à des prix qui ne seront pas inférieurs au prix courant du marché intérieur payé pour le produit et la qualité considérés.

4. Aide alimentaire intérieure¹

Dépenses (ou recettes sacrifiées) en rapport avec la fourniture d'aide alimentaire intérieure à des segments de la population qui sont dans le besoin.

Le droit à bénéficier de l'aide alimentaire sera déterminé en fonction de critères clairement définis liés à des objectifs en matière de nutrition. Une telle aide consistera à fournir directement des produits alimentaires aux intéressés ou à fournir à ceux qui remplissent les conditions requises des moyens pour leur permettre d'acheter des produits alimentaires aux prix du marché ou à des prix subventionnés. Les achats de produits alimentaires par les pouvoirs publics s'effectueront aux prix courants du marché et le financement et l'administration de l'aide seront transparents.

5. Versements directs aux producteurs

Le soutien fourni sous forme de versements directs aux producteurs (ou de recettes sacrifiées, y compris les paiements en nature) qu'il est demandé d'exempter des engagements de réduction sera conforme aux critères de base énoncés au paragraphe 1 ci-dessus, ainsi qu'aux critères spécifiques s'appliquant à divers types de versements directs, qui sont énoncés aux paragraphes 6 à 13 ci-après. Dans les cas où il est demandé d'exempter un type de versement direct existant ou nouveau autre que ceux qui sont spécifiés aux paragraphes 6 à 13, ce versement devra être conforme non seulement aux critères généraux qui sont énoncés au paragraphe 1, mais encore aux critères énoncés aux alinéas b) à e) du paragraphe 6.

6. Soutien du revenu découplé

- a) Le droit à bénéficier de versements à ce titre sera déterminé d'après des critères clairement définis, tels que le revenu, la qualité de producteur ou de propriétaire foncier, l'utilisation de facteurs ou le niveau de la production au cours d'une période de base définie et fixe.
- b) Pour une année donnée, le montant de ces versements ne sera pas fonction ni établi sur la base du type ou du volume de la production (y compris les têtes de bétail) réalisée par le producteur au cours d'une année suivant la période de base.
- c) Pour une année donnée, le montant de ces versements ne sera pas fonction ni établi sur la base des prix, intérieurs ou internationaux, s'appliquant à une production réalisée au cours d'une année suivant la période de base.
- d) Pour une année donnée, le montant de ces versements ne sera pas fonction ni établi sur la base des facteurs de production employés au cours d'une année suivant la période de base.
- e) Il ne sera pas obligatoire de produire pour pouvoir bénéficier de ces versements.

7. Participation financière de l'État à des programmes de garantie des revenus et à des programmes établissant un dispositif de sécurité pour les revenus

- a) Le droit à bénéficier de versements à ce titre sera subordonné à une perte de revenu, déterminée uniquement au regard des revenus provenant de l'agriculture, qui excède 30 % du revenu brut moyen ou l'équivalent en termes de revenu net (non compris les versements effectués dans le cadre des mêmes programmes ou de programmes similaires) pour les trois années précédentes ou

¹ Aux fins des paragraphes 3 et 4 de la présente annexe, la fourniture de produits alimentaires à des prix subventionnés ayant pour objectif de répondre aux besoins alimentaires des populations pauvres urbaines et rurales des pays en développement sur une base régulière à des prix raisonnables sera considérée comme étant conforme aux dispositions de ce paragraphe.

- d'une moyenne triennale basée sur les cinq années précédentes et excluant la valeur la plus forte et la valeur la plus faible. Tout producteur qui remplira cette condition aura droit à bénéficier de ces versements.
- b) Le montant de ces versements compensera moins de 70 % de la perte de revenu du producteur au cours de l'année où celui-ci acquiert le droit à bénéficier de cette aide.
 - c) Le montant de tout versement de ce genre sera uniquement fonction du revenu ; il ne sera pas fonction du type ou du volume de la production (y compris les têtes de bétail) réalisée par le producteur, ni des prix, intérieurs ou internationaux, s'appliquant à cette production, ni des facteurs de production employés.
 - d) Dans les cas où un producteur bénéficie la même année de versements en vertu du présent paragraphe et en vertu du paragraphe 8 (aide en cas de catastrophes naturelles), le total de ces versements sera inférieur à 100 % de la perte totale qu'il aura subie.
8. Versements (effectués, soit directement, soit par une participation financière de l'État à des programmes d'assurance-récolte) à titre d'aide en cas de catastrophes naturelles
- a) Le droit à bénéficier de tels versements n'existera qu'après que les autorités publiques auront formellement reconnu qu'une catastrophe naturelle ou une calamité similaire (y compris les épidémies, les infestations par des parasites, les accidents nucléaires, et la guerre sur le territoire du Membre concerné) s'est produite ou se produit; il sera subordonné à une perte de production qui excède 30 % de la production moyenne des trois années précédentes ou d'une moyenne triennale basée sur les cinq années précédentes et excluant la valeur la plus forte et la valeur la plus faible.
 - b) Les versements prévus en cas de catastrophe ne seront effectués que pour les pertes de revenu, de bétail (y compris les versements en rapport avec le traitement vétérinaire des animaux), de terres, ou d'autres facteurs de production, consécutives à la catastrophe naturelle en question.
 - c) Les versements ne compenseront pas plus du coût total du remplacement de ce qui aura été perdu et ne comporteront ni prescription ni spécification quant au type ou à la quantité de la production future.
 - d) Les versements effectués pendant une catastrophe n'excéderont pas le niveau requis pour empêcher ou atténuer de nouvelles pertes, telles qu'elles sont définies à l'alinéa b) ci-dessus.
 - e) Dans les cas où un producteur bénéficie la même année de versements en vertu du présent paragraphe et en vertu du paragraphe 7 (programmes de garantie des revenus et programmes établissant un dispositif de sécurité pour les revenus), le total de ces versements sera inférieur à 100 % de la perte totale qu'il aura subie.
9. Aide à l'ajustement des structures fournie au moyen de programmes incitant les producteurs à cesser leurs activités
- a) Le droit à bénéficier de versements à ce titre sera déterminé d'après des critères clairement définis dans des programmes destinés à faciliter la cessation d'activité de personnes se consacrant à des productions agricoles commercialisables, ou leur passage à des activités non agricoles.
 - b) Les versements seront subordonnés à la condition que les bénéficiaires abandonnent totalement et d'une manière permanente les productions agricoles commercialisables.
10. Aide à l'ajustement des structures fournie au moyen de programmes de retrait de ressources de la production
- a) Le droit à bénéficier de versements à ce titre sera déterminé d'après des critères clairement définis dans des programmes visant à retirer de la production de produits agricoles commercialisables des terres ou d'autres ressources, y compris le bétail.
 - b) Les versements seront subordonnés à la condition que les terres ne soient plus consacrées pendant trois ans au moins à des productions agricoles commercialisables et, dans le cas du bétail, à son abattage ou à sa liquidation permanente et définitive.

- c) Les versements ne comporteront ni prescription ni spécification quant aux autres usages devant être faits de ces terres ou autres ressources, qui impliquent la production de produits agricoles commercialisables.
 - d) Les versements ne seront pas fonction du type ou de la quantité de la production, ni des prix, intérieurs ou internationaux, s'appliquant à la production réalisée sur les terres ou avec d'autres ressources qui restent consacrées à la production.
11. Aide à l'ajustement des structures fournie au moyen d'aides à l'investissement
- a) Le droit à bénéficier de versements à ce titre sera déterminé d'après des critères clairement définis dans des programmes publics destinés à aider à la restructuration financière ou matérielle des activités d'un producteur pour répondre à des désavantages structurels dont l'existence aura été démontrée de manière objective. Le droit à bénéficier de ce genre de programmes pourra aussi être fondé sur un programme public clairement défini pour la reprivatisation de terres agricoles.
 - b) Pour une année donnée, le montant de ces versements ne sera pas fonction ni établi sur la base du type ou du volume de la production (y compris les têtes de bétail) réalisée par le producteur au cours d'une année suivant la période de base, si ce n'est comme il est prévu à l'alinéa e) ci-après.
 - c) Pour une année donnée, le montant de ces versements ne sera pas fonction ni établi sur la base des prix, intérieurs ou internationaux, s'appliquant à une production réalisée au cours d'une année suivant la période de base.
 - d) Les versements ne seront effectués que pendant la période nécessaire à la réalisation de l'investissement pour lequel ils sont accordés.
 - e) Les versements ne comporteront ni obligation ni indication d'aucune sorte quant aux produits agricoles devant être produits par les bénéficiaires, excepté pour prescrire à ceux-ci de ne pas produire un produit particulier.
 - f) Les versements seront limités au montant requis pour compenser le désavantage structurel.
12. Versements au titre de programmes de protection de l'environnement
- a) Le droit à bénéficier de ces versements sera déterminé dans le cadre d'un programme public clairement défini de protection de l'environnement ou de conservation et dépendra de l'observation de conditions spécifiques prévues par ce programme public, y compris les conditions liées aux méthodes de production ou aux intrants.
 - b) Le montant des versements sera limité aux coûts supplémentaires ou aux pertes de revenu découlant de l'observation du programme public.
13. Versements au titre de programmes d'aide régionale
- a) Le droit à bénéficier de ces versements sera limité aux producteurs des régions défavorisées. Chaque région de ce type doit être une zone géographique précise d'un seul tenant ayant une identité économique et administrative définissable, considérée comme défavorisée sur la base de critères neutres et objectifs clairement énoncés dans la législation ou la réglementation et indiquant que les difficultés de la région sont imputables à des circonstances qui ne sont pas uniquement passagères.
 - b) Pour une année donnée, le montant de ces versements ne sera pas fonction ni établi sur la base du type ou du volume de la production (y compris les têtes de bétail) réalisée par le producteur au cours d'une année suivant la période de base, sauf s'il s'agit de réduire cette production.
 - c) Pour une année donnée, le montant de ces versements ne sera pas fonction ni établi sur la base des prix, intérieurs ou internationaux, s'appliquant à une production réalisée au cours d'une année suivant la période de base.
 - d) Les versements seront uniquement disponibles pour les producteurs des régions remplissant les conditions requises, mais seront généralement disponibles pour tous les producteurs de ces régions.
 - e) Dans le cas où ils seront liés aux facteurs de production, les versements seront effectués à un taux dégressif au-delà d'un seuil fixé pour le facteur considéré.

- f) Les versements seront limités aux coûts supplémentaires ou aux pertes de revenu découlant de la réalisation d'une production agricole dans la région déterminée.

ANNEXE 3

SOUTIEN INTERNE : CALCUL DE LA MESURE GLOBALE DU SOUTIEN

1. Sous réserve des dispositions de l'article 6, une mesure globale du soutien (MGS) sera calculée individuellement pour chaque produit agricole initial qui bénéficie d'un soutien des prix du marché, de versements directs non exemptés, ou de toute autre subvention qui n'est pas exemptée de l'engagement de réduction ("autres politiques non exemptées"). Le soutien qui ne vise pas des produits déterminés sera totalisé dans une MGS autre que par produit, en termes de valeur monétaire totale.
2. Les subventions visées au paragraphe 1 comprendront à la fois les dépenses budgétaires et les recettes sacrifiées par les pouvoirs publics ou leurs agents.
3. Le soutien aux niveaux national et infranational sera inclus.
4. Les prélèvements ou redevances agricoles spécifiques payés par les producteurs seront déduits de la MGS.
5. La MGS calculée comme il est indiqué ci-dessous pour la période de base constituera le niveau de base pour la mise en œuvre de l'engagement de réduction du soutien interne.
6. Pour chaque produit agricole initial, il sera établi une MGS spécifique, exprimée en valeur monétaire totale.
7. La MGS sera calculée aussi près que cela sera réalisable du point de la première vente du produit agricole initial considéré. Les mesures visant les transformateurs agricoles seront incluses, dans la mesure où elles apportent des avantages aux producteurs des produits agricoles initiaux.
8. Soutien des prix du marché : le soutien des prix du marché sera calculé d'après l'écart entre un prix de référence extérieur fixe et le prix administré appliqué multiplié par la quantité produite pouvant bénéficier du prix administré appliqué. Les versements budgétaires effectués pour maintenir cet écart, tels que les coûts de l'achat ou du stockage, ne seront pas inclus dans la MGS.
9. Le prix de référence extérieur fixe sera établi sur la base des années 1986 à 1988 et sera généralement la valeur unitaire F.A.B. moyenne du produit agricole initial considéré dans un pays exportateur net et la valeur unitaire c.a.f. moyenne du produit agricole initial considéré dans un pays importateur net pendant la période de base. Le prix de référence fixe pourra être ajusté selon qu'il sera nécessaire pour tenir compte des différences de qualité.
10. Versements directs non exemptés : les versements directs non exemptés qui dépendent d'un écart des prix seront calculés soit d'après l'écart entre le prix de référence fixe et le prix administré appliqué multiplié par la quantité produite pouvant bénéficier du prix administré, soit d'après les dépenses budgétaires.
11. Le prix de référence fixe sera établi sur la base des années 1986 à 1988 et sera généralement le prix réel utilisé pour déterminer les taux de versement.
12. Les versements directs non exemptés qui sont fondés sur des facteurs autres que le prix seront calculés d'après les dépenses budgétaires.
13. Autres mesures non exemptées, y compris les subventions aux intrants et autres politiques telles que les mesures de réduction du coût de la commercialisation: la valeur de ces mesures sera mesurée d'après les dépenses budgétaires publiques ou, dans les cas où l'utilisation des dépenses budgétaires ne reflète pas toute l'étendue de la subvention considérée, la base de calcul de la subvention sera l'écart entre le prix du produit ou service subventionné et un prix du marché représentatif pour un produit ou service similaire multiplié par la quantité du produit ou service.

ANNEXE 4

SOUTIEN INTERNE : CALCUL DE LA MESURE EQUIVALENTE DU SOUTIEN

1. Sous réserve des dispositions de l'article 6, des mesures équivalentes du soutien seront calculées pour ce qui est de tous les produits agricoles initiaux dans les cas où il existe un soutien des prix du marché tel qu'il est défini dans l'Annexe 3, mais pour lesquels le calcul de cette composante de la MGS n'est pas réalisable. Pour ces produits, le niveau de base à utiliser pour la mise en œuvre des engagements de réduction du soutien interne comprendra une composante soutien des prix du marché exprimée sous forme de mesures équivalentes du soutien au

titre du paragraphe 2 ci-après, ainsi que tout versement direct non exempté et tout autre soutien non exempté qui seront évalués conformément au paragraphe 3 ci-après. Le soutien aux niveaux national et infranational sera inclus.

2. Les mesures équivalentes du soutien prévues au paragraphe 1 seront calculées individuellement pour tous les produits agricoles initiaux aussi près que cela sera réalisable du point de la première vente qui bénéficie d'un soutien des prix du marché et pour lesquels le calcul de la composante soutien des prix du marché de la MGS n'est pas réalisable. Pour ces produits agricoles initiaux, les mesures équivalentes du soutien des prix du marché seront faites en utilisant le prix administré appliqué et la quantité produite remplissant les conditions requises pour bénéficier de ce prix ou, dans les cas où cela ne sera pas réalisable, sur la base des dépenses budgétaires utilisées pour maintenir le prix à la production.

3. Dans les cas où des produits agricoles initiaux relevant du paragraphe 1 font l'objet de versements directs non exemptés ou de toute autre subvention par produit non exemptée de l'engagement de réduction, les mesures équivalentes du soutien concernant ces mesures seront fondées sur des calculs effectués comme pour les composantes correspondantes de la MGS (voir les paragraphes 10 à 13 de l'Annexe 3).

4. Les mesures équivalentes du soutien seront calculées sur la base du montant de la subvention aussi près que cela sera réalisable du point de la première vente du produit agricole initial considéré. Les mesures visant les transformateurs agricoles seront incluses dans la mesure où elles apportent des avantages aux producteurs des produits agricoles initiaux. Un montant correspondant aux prélèvements ou redevances agricoles spécifiques payés par les producteurs sera déduit des mesures équivalentes du soutien.

ANNEXE 5

TRAITEMENT SPECIAL EN CE QUI CONCERNE LE PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 4

Section A

1. Les dispositions du paragraphe 2 de l'article 4 ne s'appliqueront pas, à compter de l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC, à un produit agricole primaire ni à ses produits travaillés et/ou préparés ("produits désignés") pour lesquels les conditions ci-après sont remplies (traitement ci-après dénommé "traitement spécial"):

- a) les importations des produits désignés ont représenté moins de 3 % de la consommation intérieure correspondante pendant la période de base 1986-1988 ("la période de base");
- b) aucune subvention à l'exportation n'a été accordée depuis le début de la période de base pour les produits désignés ;
- c) des mesures effectives de restriction de la production sont appliquées au produit agricole primaire;
- d) ces produits sont désignés par le symbole "TS-Annexe 5" dans la section I-B de la Partie I de la Liste d'un Membre annexé e au Protocole de Marrakech, comme faisant l'objet d'un traitement spécial qui reflète des facteurs liés à des considérations autres que d'ordre commercial, comme la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement ; et
- e) les possibilités d'accès minimales pour les produits désignés correspondent, ainsi qu'il est spécifié à la section I-B de la Partie I de la Liste du Membre concerné, à 4 % de la consommation intérieure des produits désignés pendant la période de base à partir du début de la première année de la période de mise en œuvre et, ensuite, sont augmentées de 0,8 % de la consommation intérieure correspondante pendant la période de base chaque année pendant le reste de la période de mise en œuvre.

2. Au début d'une année quelconque de la période de mise en œuvre, un Membre pourra cesser d'appliquer le traitement spécial pour les produits désignés en se conformant aux dispositions du paragraphe 6. Dans ce cas, le Membre concerné maintiendra les possibilités d'accès minimales déjà en vigueur à ce moment-là et augmentera les possibilités d'accès minimales de 0,4 % de la consommation intérieure correspondante pendant la période de base chaque année pendant le reste de la période de mise en œuvre. Par la suite, le niveau des possibilités d'accès minimales résultant de cette formule pendant la dernière année de la période de mise en œuvre sera maintenu dans la Liste du Membre concerné.

3. Toute négociation sur la question de savoir si le traitement spécial énoncé au paragraphe 1 pourra être maintenu après la fin de la période de mise en œuvre sera achevée dans la limite de la période de mise en œuvre

elle-même, dans le cadre des négociations visées à l'article 20 du présent accord, en tenant compte des facteurs liés à des considérations autres que d'ordre commercial.

4. Si, à la suite de la négociation mentionnée au paragraphe 3, il est convenu qu'un Membre peut continuer d'appliquer le traitement spécial, ce Membre accordera les concessions additionnelles et acceptables qui auront été déterminées pendant cette négociation.

5. Dans le cas où le traitement spécial ne sera pas maintenu à la fin de la période de mise en œuvre, le Membre concerné mettra en œuvre les dispositions du paragraphe 6. Dans ce cas, après la fin de la période de mise en œuvre, les possibilités d'accès minimales pour les produits désignés seront maintenues au niveau de 8 % de la consommation intérieure correspondante pendant la période de base dans la Liste du Membre concerné.

6. Les mesures à la frontière autres que les droits de douane proprement dits maintenues pour les produits désignés seront assujettis aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 4 à partir du début de l'année où le traitement spécial cessera de s'appliquer. Les produits en question seront assujettis à des droits de douane proprement dits, qui seront consolidés dans la Liste du Membre concerné et appliqués, à partir du début de l'année où le traitement spécial cessera et ensuite, aux taux qui auraient été applicables si une réduction d'au moins 15 % avait été mise en œuvre pendant la période de mise en œuvre par tranches annuelles égales. Ces droits seront établis sur la base d'équivalents tarifaires qui seront calculés conformément aux lignes directrices énoncées dans l'Appendice de la présente annexe.

Section B

7. Les dispositions du paragraphe 2 de l'article 4 ne s'appliqueront pas non plus à compter de l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC à un produit agricole primaire qui est l'aliment de base prédominant du régime traditionnel de la population d'un pays en développement Membre et pour lequel les conditions ci-après, outre celles qui sont spécifiées au paragraphe 1 a) à 1 d), dans la mesure où elles s'appliquent aux produits considérés, sont remplies :

- a) les possibilités d'accès minimales pour les produits considérés, ainsi qu'il est spécifié dans la section I-B de la Partie I de la Liste du pays en développement Membre concerné, correspondent à 1 % de la consommation intérieure des produits considérés pendant la période de base à partir du début de la première année de la période de mise en œuvre et sont augmentées par tranches annuelles égales pour atteindre 2 % de la consommation intérieure correspondante pendant la période de base au début de la cinquième année de la période de mise en œuvre. A partir du début de la sixième année de la période de mise en œuvre, les possibilités d'accès minimales pour les produits considérés correspondent à 2 % de la consommation intérieure correspondante pendant la période de base et sont augmentées par tranches annuelles égales pour atteindre 4 % de la consommation intérieure correspondante pendant la période de base jusqu'au début de la 10e année. Ensuite, le niveau des possibilités d'accès minimales résultant de cette formule la 10e année sera maintenu dans la Liste du pays en développement Membre concerné ;
- b) des possibilités d'accès au marché appropriées ont été prévues pour d'autres produits au titre du présent accord.

8. Toute négociation sur la question de savoir si le traitement spécial énoncé au paragraphe 7 pourra être maintenu après la fin de la 10e année suivant le début de la période de mise en œuvre sera engagée et achevée dans la limite de la 10e année elle-même suivant le début de la période de mise en œuvre.

9. Si, à la suite de la négociation mentionnée au paragraphe 8, il est convenu qu'un Membre peut continuer d'appliquer le traitement spécial, ce Membre accordera les concessions additionnelles et acceptables qui auront été déterminées pendant cette négociation.

10. Dans le cas où le traitement spécial énoncé au paragraphe 7 ne sera pas maintenu au-delà de la 10e année suivant le début de la période de mise en œuvre, les produits considérés seront assujettis à des droits de douane proprement dits, établis sur la base d'un équivalent tarifaire qui sera calculé conformément aux lignes directrices énoncées dans l'Appendice de la présente annexe, qui seront consolidés dans la Liste du Membre concerné. Pour le reste, les dispositions du paragraphe 6 s'appliqueront, telles qu'elles sont modifiées par le traitement spécial et différencié pertinent accordé aux pays en développement membres en vertu du présent accord.

Appendice de l'Annexe 5**Lignes directrices pour le calcul des équivalents tarifaires aux fins spécifiques indiquées aux paragraphes 6 et 10 de la présente annexe**

1. Le calcul des équivalents tarifaires, qu'ils soient exprimés en droits ad valorem ou en droits spécifiques, se fera d'une manière transparente sur la base de la différence effective entre les prix intérieurs et les prix extérieurs. Les données utilisées seront celles des années 1986 à 1988. Les équivalents tarifaires :
 - a) seront principalement établis au niveau des positions à quatre chiffres du SH;
 - b) seront établis au niveau des positions à six chiffres du SH ou à un niveau plus détaillé chaque fois que cela sera approprié ;
 - c) seront généralement établis, pour les produits travaillés et/ou préparés, en multipliant l'(les) équivalent(s) tarifaire(s) spécifique(s) correspondant au(x) produit(s) agricole(s) primaire(s) par la (les) proportion(s) en valeur ou en grandeurs physiques, selon qu'il sera approprié, que le(s) produit(s) agricole(s) primaire(s) représente(nt) dans les produits travaillés et/ou préparés, et tiendront compte, dans les cas où cela sera nécessaire, de tout élément additionnel offrant alors une protection à la branche de production.
2. Les prix extérieurs seront, en général, les valeurs unitaires c.a.f. moyennes effectives pour le pays importateur. Dans les cas où les valeurs unitaires c.a.f. moyennes ne seront pas disponibles ou appropriées, les prix extérieurs :
 - a) seront les valeurs unitaires c.a.f. moyennes appropriées d'un pays proche; ou
 - b) seront estimés à partir des valeurs unitaires F.A.B. moyennes d'un (de) gros exportateur(s) choisi(s) de manière appropriée, majorées du montant estimatif des frais d'assurance, de transport et autres frais pertinents supportés par le pays importateur.
3. Les prix extérieurs seront généralement convertis en monnaie nationale suivant le taux de change annuel moyen du marché pour la même période que celle sur laquelle portent les données relatives aux prix.
4. Le prix intérieur sera généralement un prix de gros représentatif qui prévaut sur le marché intérieur, ou une estimation de ce prix dans les cas où il n'y a pas de données adéquates disponibles.
5. Les équivalents tarifaires initiaux pourront être ajustés, dans les cas où cela sera nécessaire, pour tenir compte des différences de qualité ou de variété, au moyen d'un coefficient approprié.
6. Dans les cas où un équivalent tarifaire résultant des présentes lignes directrices sera négatif ou inférieur au taux consolidé courant, l'équivalent tarifaire initial pourra être établi au niveau de ce taux ou sur la base des offres nationales relatives au produit considéré.
7. Dans les cas où le niveau d'un équivalent tarifaire qui aurait résulté des lignes directrices ci-dessus sera ajusté, le Membre concerné ménagera, sur demande, toutes possibilités de consultation en vue de négocier des solutions appropriées.



ANNEXE N° 02. DETENTION DE STOCKS PUBLICS A DES FINS DE SECURITE ALIMENTAIRE

Fait l'objet d'une décision ministérielle du 7 décembre 2013

(WT/MIN(13)/38; WT/L/913)

Conférence ministérielle

Neuvième session

Bali, 3-6 décembre 2013

La Conférence ministérielle,

Eu égard au paragraphe 1 de l'article IX de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce,

Décide ce qui suit :

1. Les Membres conviennent de mettre en place un mécanisme provisoire tel que défini ci-après et de négocier un accord pour une solution permanente¹ concernant la question de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire pour adoption par la onzième Conférence ministérielle.
2. Durant la période provisoire, jusqu'à ce qu'une solution permanente soit trouvée, et sous réserve que les conditions énoncées ci-après soient remplies, les Membres s'abstiendront de contester, dans le cadre du Mécanisme de règlement des différends de l'OMC, le respect par un Membre en développement de ses obligations au titre des articles 6:3 et 7:2 b) de l'AsA en ce qui concerne le soutien accordé pour les cultures vivrières essentielles traditionnelles² conformément aux programmes de détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire existant à la date de la présente décision, qui sont compatibles avec les critères énoncés au paragraphe 3, dans la note de bas de page 5 et dans la note de bas de page 5&6 de l'Annexe 2 de l'Accord sur l'agriculture lorsque le Membre en développement respectera les termes de la présente décision.³

NOTIFICATION ET TRANSPARENCE

3. Un Membre en développement relevant de la présente décision devra :
 - a. avoir notifié au Comité de l'agriculture qu'il dépasse ou risque de dépasser une ou les deux limites de la mesure globale du soutien (MGS) (la MGS totale consolidée du Membre ou le niveau *de minimis*) en raison des programmes susmentionnés;
 - b. s'être acquitté et continuer de s'acquitter de ses obligations en matière de notification du soutien interne au titre de l'AsA conformément au document G/AG/2 du 30 juin 1995, comme il est spécifié dans l'annexe;
 - c. avoir fourni, et continuer de fournir chaque année, des renseignements additionnels en remplissant le modèle contenu dans l'annexe, pour chaque programme de détention de stocks publics qu'il maintient à des fins de sécurité alimentaire; et
 - d. fournir toutes données statistiques pertinentes additionnelles indiquées dans l'appendice statistique de l'annexe dès qu'elles seront disponibles, ainsi que tous renseignements mettant à jour ou corrigeant les données communiquées précédemment.

¹ La solution permanente sera applicable à tous les Membres en développement.

² Cette expression désigne les produits agricoles primaires qui sont des aliments de base prédominants du régime traditionnel de la population d'un Membre en développement.

³ La présente décision n'empêche pas les Membres en développement de mettre en place des programmes de détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord sur l'agriculture.

ANTICONTOURNEMENT/SAUVEGARDES

4. Tout Membre en développement qui demandera que des programmes soient visés par le paragraphe 2 veillera à ce que les stocks achetés dans le cadre de ces programmes n'aient pas d'effet de distorsion des échanges et n'aient pas d'effet défavorable sur la sécurité alimentaire d'autres Membres.

5. La présente décision ne sera pas utilisée d'une manière qui entraîne un accroissement du soutien soumis à la limite de la MGS totale consolidée du Membre ou à la limite *de minimis* accordé au titre de programmes autres que ceux qui sont notifiés au titre du paragraphe 3.a.

CONSULTATIONS

6. Un Membre en développement relevant de la présente décision tiendra, sur demande, des consultations avec d'autres Membres sur le fonctionnement de ses programmes de détention de stocks publics notifiés au titre du paragraphe 3.a.

SURVEILLANCE

7. Le Comité de l'agriculture surveillera les renseignements communiqués au titre de la présente décision.

PROGRAMME DE TRAVAIL

8. Les Membres conviennent d'établir un programme de travail qui sera mené dans le cadre du Comité de l'agriculture pour poursuivre l'examen de cette question afin de formuler des recommandations en vue d'une solution permanente. Ce programme de travail prendra en compte les communications existantes et futures des Membres.

9. Dans le contexte du programme plus large de l'après-Bali, les Membres s'engagent à mener le programme de travail mentionné au paragraphe précédent dans le but de l'achever au plus tard à la onzième Conférence ministérielle.

10. Le Conseil général fera rapport à la dixième Conférence ministérielle en vue d'une évaluation du fonctionnement de la présente décision, en particulier au sujet des progrès accomplis sur le programme de travail.

ANNEXE

Modèle

[Nom du Membre en développement]

Renseignements généraux

1. Renseignements factuels confirmant que les notifications DS:1 et les tableaux explicatifs correspondants pour les 5 années antérieures sont à jour (par exemple date et détails du document)
2. Renseignements détaillés sur le programme permettant d'identifier l'objectif de sécurité alimentaire et l'échelle du programme, dont:
a. Nom du programme
b. Culture(s) vivrière(s) essentielle(s) traditionnelle(s) visée(s)
c. Organisme chargé de la mise en œuvre
d. Lois et réglementations pertinentes
e. Date de début du programme
f. Critères ou directives objectifs publiés officiellement
3. Description concrète de la manière dont le programme fonctionne, y compris :
a. Dispositions relatives à l'achat de stocks, y compris la façon dont le prix d'acquisition administré est déterminé
b. Dispositions relatives au volume et à l'accumulation des stocks, y compris toutes dispositions relatives à des objectifs et à des limites quantitatives prédéterminés
c. Dispositions relatives au déblocage de stocks, y compris la détermination du prix de déblocage et le ciblage (admissibilité à recevoir des stocks achetés)
4. Description de toutes mesures visant à réduire au minimum les effets de distorsion de la production ou du commerce du programme
5. Renseignements statistiques (suivant l'appendice statistique ci-après)
6. Tous autres renseignements jugés pertinents, y compris les données de sites Web

Appendice statistique (par culture) (Données pour les trois dernières années)

	Unité	[Année 1]	[Année 2]	[Année 3]
[Nom de la culture]				
a. État initial des stocks				
b. Achats annuels dans le cadre du programme (valeur)				
c. Achats annuels dans le cadre du programme (quantité)				
d. Débloquages annuels dans le cadre du programme (valeur)				
e. Débloquages annuels dans le cadre du programme (quantité)				
f. Prix d'achat				
g. Prix de déblocage				
h. Stocks en fin d'année				
i. Production totale (quantité)				
j. Production totale (valeur)				
k. Renseignements sur la population bénéficiant du déblocage de cette culture et des quantités débloquées :				
- Nombre estimé de bénéficiaires au niveau national et, si possible, au niveau infranational				
- Quantités débloquées pour les bénéficiaires au niveau national et, si possible, au niveau infranational				
- Autres				
l. Dans le cas d'une aide publique au stockage privé, statistiques sur le soutien accordé et toutes statistiques actualisées				
m. Importations totales (valeur)				
n. Importations totales (quantité)				
o. Exportations totales (valeur)				
p. Exportations totales (quantité)				

**ANNEXE N° 03. DETENTION DE STOCKS PUBLICS A DES FINS DE SECURITE ALIMENTAIRE**

Fait l'objet d'une décision ministérielle du 19 décembre 2015

(WT/MIN(15)/44; WT/L/979)

Conférence ministérielle**Dixième session****Nairobi, 15-18 décembre 2015**

La Conférence ministérielle,

Eu égard au paragraphe 1 de l'article IX de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce,

Prenant note des progrès accomplis jusqu'à présent,

Décide ce qui suit :

1. Les Membres prennent note de la Décision ministérielle du 7 décembre 2013 (WT/MIN(13)/38 et WT/L/913) et réaffirment la Décision du Conseil général du 27 novembre 2014 (WT/L/939).
 2. Les Membres s'engageront dans un esprit constructif à négocier et à faire tous les efforts concertés possibles pour convenir d'une solution permanente à la question de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et l'adopter. Pour arriver à une telle solution permanente, les négociations à ce sujet auront lieu au Comité de l'agriculture réuni en session extraordinaire, lors de sessions spécifiques et selon un calendrier accéléré, en marge des négociations sur l'agriculture dans le cadre du Programme de Doha pour le développement ("PDD").
 3. Le Conseil général examinera régulièrement les progrès accomplis.
-



**ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE**

ANNEXE N° 04. GROUPES (COALITIONS) DANS LES NEGOCIATIONS

(Dernière mise à jour : 18 décembre 2017)

Un certain nombre de pays ont formé des coalitions à l'OMC. Ces groupes parlent souvent d'une seule voix par l'intermédiaire d'un coordinateur ou d'une équipe de négociation unique. On trouvera ci-après les groupes les plus actifs à l'OMC.

Groupes	Description / questions	Pays
ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique auxquels l'UE accorde des préférences Questions : Préférences agricoles Nature : Géographique Site Web : http://www.acp.int/	Membres de l'OMC (62): Afrique du Sud, Angola, Antigua et Barbuda, Barbade, Belize, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Bénin, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Cuba, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Eswatini, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, République centrafricaine, République dominicaine, République démocratique du Congo, Saint Vincent et les Grenadines, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Samoa, Seychelles, Sierra Leone, Suriname, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Vanuatu, Zambie, Zimbabwe, Îles Salomon Observateurs auprès de l'OMC (8): Bahamas, Comores, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Soudan, Timor-Leste, Éthiopie Ni Membres ni observateurs (9): Kiribati, Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Tuvalu, Érythrée, Îles Cook, Îles Marshall
Groupe africain	Membres africains de l'OMC Questions : Générales Nature : Régionale	Membres de l'OMC (43) : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Bénin, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Eswatini, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Seychelles, Sierra Leone, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe, Égypte

Membres asiatiques en développement	Membres asiatiques en développement de l'OMC. Annoncé dans le document WT/GC/COM/6 du 27 mars 2012 Questions : Générales Nature : Régionale Documents : WT/GC/COM/6	Membres de l'OMC (31): Arabie saoudite, Royaume de, Bahreïn, Royaume de, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Hong Kong, Chine, Inde, Indonésie, Jordanie, Koweït, État du, Macao, Chine, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Oman, Pakistan, Philippines, Qatar, République de Corée, République démocratique populaire lao, République kirghize, Singapour, Sri Lanka, Taipei Chinois, Thaïlande, Turquie, Viet Nam, Émirats arabes unis
APEC	Forum de coopération économique Asie-Pacifique Questions : Générales Nature : Régionale Site Web : http://www.apec.org	Membres de l'OMC (21): Australie, Brunéi Darussalam, Canada, Chili, Chine, Fédération de Russie, Hong Kong, Chine, Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Pérou, République de Corée, Singapour, Taipei Chinois, Thaïlande, Viet Nam, États-Unis
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est Questions : Générales Nature : Régionale Site Web : http://www.asean.org	Membres de l'OMC (10): Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Viet Nam
MERCOSUR	Marché commun du cône Sud, union douanière (Mercosul en portugais) Questions : Générales Nature : Union douanière Site Web : http://www.mercosur.int	Membres de l'OMC (4): Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay
G-90	Groupe africain + pays ACP + pays les moins avancés Questions : Générales	Membres de l'OMC (72): Afghanistan, Afrique du Sud, Angola, Antigua et Barbuda, Bangladesh, Barbade, Belize, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Bénin, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Congo, Cuba, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Eswatini, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Niger, Nigéria, Népal, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, République centrafricaine, République dominicaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Saint Vincent et les Grenadines, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Samoa, Seychelles, Sierra Leone, Suriname, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Yémen, Zambie, Zimbabwe, Égypte, Îles Salomon Observateurs auprès de l'OMC (10): Bahamas,

		Bhoutan, Comores, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Timor-Leste, Éthiopie Ni Membres ni observateurs (9): Kiribati, Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Tuvalu, Érythrée, Îles Cook, Îles Marshall
Pays les moins avancés (PMA)	Pays les moins avancés : les pays les plus pauvres du monde. L'OMC utilise la liste des Nations Unies (pdf): www.un.org/en/development/desa/policy/cdp/ldc_info.shtml Questions: Générales Site Web: https://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/ldc_list.pdf	Membres de l'OMC (36): Afghanistan, Angola, Bangladesh, Burkina Faso, Burundi, Bénin, Cambodge, Djibouti, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Niger, Népal, Ouganda, Rwanda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Sierra Leone, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Togo, Vanuatu, Yémen, Zambie, Îles Salomon Observateurs auprès de l'OMC (8): Bhoutan, Comores, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Timor-Leste, Éthiopie Ni Membres ni observateurs (3): Kiribati, Tuvalu, Érythrée
Petites économies vulnérables (PEV)	Groupe de PED qui cherchent à obtenir, dans le cadre des négociations, des flexibilités et un traitement spécial et différencié renforcé pour les petites économies vulnérables Questions : Générales	Membres de l'OMC (26): Antigua et Barbuda, Barbade, Belize, Bolivie, État Plurinational de, Cuba, Dominique, El Salvador, Fidji, Grenade, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mauritanie, Nicaragua, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République dominicaine, Saint Vincent et les Grenadines, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Samoa, Seychelles, Sri Lanka, Tonga, Trinité-et-Tobago, Équateur Observateurs auprès de l'OMC (1): Bahamas
Membres relevant de l'article XII	Le Groupe des Membres relevant de l'article XII se compose des Membres qui ont accédé à l'OMC après 1995. Son objectif est de réduire l'écart entre les engagements des Membres originels et les engagements de niveau plus élevé contractés par les Membres appartenant au Groupe dans le cadre de leur accession à l'Organisation afin de garantir des conditions égales pour tous et un système commercial multilatéral plus équitable. Le Groupe ne comprend pas les pays les moins avancés et les membres de l'UE qui ont adhéré après 1995. Questions : Générales	Membres de l'OMC (22) : Albanie, Arabie saoudite, Royaume de, Arménie, Cabo Verde, Chine, Fédération de Russie, Géorgie, Jordanie, Kazakhstan, Macédoine du Nord, Moldova, République de, Mongolie, Oman, Panama, République kirghize, Seychelles, Tadjikistan, Taipei Chinois, Tonga, Ukraine, Viet Nam, Équateur

Économies en transition à faible revenu	Veulent obtenir le même traitement que les pays les moins avancés. (La Géorgie s'est formellement retirée de ce groupe, mais dans le projet sur l'agriculture, la liste complète est la suivante : Albanie, Arménie, Géorgie, Moldova et République kirghize.) <u>Questions : Agriculture</u>	Membres de l'OMC (3): Arménie, Moldova, République de, République kirghize
Groupe de Cairns	Coalition de pays exportateurs de produits agricoles qui militent en faveur de la libéralisation des échanges dans ce secteur Questions : Agriculture Site Web : http://www.cairnsgroup.org	Membres de l'OMC (19): Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Philippines, Pérou, Thaïlande, Uruguay, Viet Nam
Groupe des produits tropicaux	Coalition de PED qui veulent un meilleur accès aux marchés pour les produits tropicaux <u>Questions : Agriculture</u>	Membres de l'OMC (8) : Bolivie, État Plurinational de, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Nicaragua, Panama, Pérou, Équateur
G-10	Coalition de pays qui militent pour faire reconnaître la diversité et le caractère spécial de l'agriculture en raison de considérations autres que d'ordre commercial (à ne pas confondre avec le Groupe des dix gouverneurs de banques centrales) <u>Questions : Agriculture</u>	Membres de l'OMC (9): Islande, Israël, Japon, Liechtenstein, Maurice, Norvège, République de Corée, Suisse, Taipei Chinois
G-20	Coalition de PED qui cherchent à obtenir des réformes ambitieuses de l'agriculture dans les pays développés, avec une certaine flexibilité pour les PED (à ne pas confondre avec le G 20 qui regroupe des ministres des finances et des gouverneurs de banques centrales, et ses récentes réunions au sommet) <u>Questions : Agriculture</u>	Membres de l'OMC (23): Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, État Plurinational de, Brésil, Chili, Chine, Cuba, Guatemala, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Philippines, Pérou, Tanzanie, Thaïlande, Uruguay, Venezuela, République bolivarienne du, Zimbabwe, Égypte, Équateur
G-33	Aussi dénommé "Amis des produits spéciaux" dans le secteur agricole Coalition de PED souhaitant qu'une certaine flexibilité soit ménagée aux PED pour leur permettre d'ouvrir leurs marchés de façon limitée dans le secteur agricole <u>Questions : Agriculture</u>	Membres de l'OMC (47): Antigua et Barbuda, Barbade, Belize, Bolivie, État Plurinational de, Botswana, Bénin, Chine, Congo, Cuba, Côte d'Ivoire, Dominique, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Madagascar, Maurice, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Philippines, République de Corée, République dominicaine, Saint Vincent et

		les Grenadines, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Sri Lanka, Suriname, Sénégal, Taipei Chinois, Tanzanie, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela, République bolivarienne du, Zambie, Zimbabwe, Équateur
Groupe coton-4	Coalition de pays d'Afrique occidentale qui souhaitent une réduction des subventions et des tarifs dans le secteur du coton Questions : Agriculture (Coton)	Membres de l'OMC (5): Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Mali, Tchad
AMNA-11	Coalition de PED qui veulent obtenir des flexibilités pour limiter l'ouverture des marchés dans le secteur du commerce des produits industriels Questions : AMNA	Membres de l'OMC (10): Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Inde, Indonésie, Namibie, Philippines, Tunisie, Venezuela, République bolivarienne du, Égypte
Pays visés au paragraphe 6	Groupes de pays pour lesquels moins de 35% des produits non agricoles sont visés par des plafonds tarifaires légalement consolidés. Ils ont accepté d'étendre considérablement le champ des produits visés, mais veulent exempter certains produits. (Au paragraphe 6 de la première version du texte sur l'AMNA, ultérieurement devenu le paragraphe 8.) Questions : AMNA	Membres de l'OMC (12): Cameroun, Congo, Cuba, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Macao, Chine, Maurice, Nigéria, Sri Lanka, Suriname, Zimbabwe
Amis de l'ambition (AMNA)	Pays qui veulent maximiser les réductions tarifaires et obtenir un accès réel aux marchés dans le cadre de l'AMNA. (Quelques petites différences dans les positions) Questions : AMNA	Membres de l'OMC (34): Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, République slovaque, République tchèque, Slovénie, Suède, Suisse, Union européenne (anciennement CE), États-Unis
Amis des négociations antidumping	Coalition qui souhaite plus de disciplines en ce qui concerne le recours à des mesures antidumping Questions : Règles (antidumping)	Membres de l'OMC (15): Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Hong Kong, Chine, Israël, Japon, Mexique, Norvège, République de Corée, Singapour, Suisse, Taipei Chinois, Thaïlande, Turquie
Les Amis du poisson	Coalition informelle visant à obtenir une réduction substantielle des subventions à la pêche. De temps en temps, d'autres Membres de l'OMC se qualifient eux-	Membres de l'OMC (11): Argentine, Australie, Chili, Colombie, Islande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pérou, Équateur, États-Unis

	mêmes d'«Amis du poisson». Questions : Règles (subventions à la pêche)	
Auteurs du «W52»	Auteurs du document TN/C/W/52, proposition concernant des 'modalités' dans les négociations sur les indications géographiques (le registre multilatéral pour les vins et spiritueux et l'extension du niveau de protection plus élevé à des produits autres que les vins et spiritueux) ainsi que la "divulgateion" (les déposants de demandes de brevet devant divulguer l'origine des ressources génétiques et des savoirs traditionnels utilisés dans les inventions). La liste inclut les groupes ci-après : UE, Groupe ACP et Groupe africain. *La République dominicaine est membre du Groupe ACP et l'Afrique du Sud du Groupe africain, mais ils font partie des auteurs du document TN/IP/W/10/Rev.2 sur les indications géographiques Questions : Propriété intellectuelle (ADPIC) Documents : TN/C/W/52	Membres de l'OMC (108): Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Angola, Antigua et Barbuda, Autriche, Barbade, Belgique, Belize, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Bénin, Cabo Verde, Cameroun, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Croatie, Cuba, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Dominique, Espagne, Estonie, Eswatini, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Géorgie, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Moldova, République de Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Pérou, Roumanie, Rwanda, République centrafricaine, République dominicaine, République démocratique du Congo, République kirghize, République slovaque, République tchèque, Saint Vincent et les Grenadines, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Sierra Leone, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union européenne (anciennement CE), Zambie, Zimbabwe, Égypte, Équateur, Îles Salomon
Proposition conjointe (Propriété intellectuelle)	Auteurs du document TN/IP/W/10/Rev.4 dans lequel il est proposé d'établir une base de données reposant sur un système entièrement volontaire Questions: Registre des IG dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC Site Web: http://www.wto.org/adpic_f#issues Documents: TN/IP/W/10/Rev.4	Membres de l'OMC (20): Afrique du Sud, Argentine, Australie, Canada, Chili, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Israël, Japon, Mexique, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Paraguay, République de Corée, République dominicaine, Taïpei Chinois, Équateur, États-Unis
Groupe du Pacifique	PED membres du Forum des îles du Pacifique (PIF) Questions : Générales Nature : Géographique Site Web : http://www.forumsec.org/	Membres de l'OMC (6): Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Vanuatu, Îles Salomon Ni Membres ni observateurs (8): Kiribati, Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Tuvalu, Îles Cook, Îles Marshall

Table des matières

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Sommaire

<i>Introduction générale</i>	<i>1</i>
Le Contexte de l'étude :	1
Problématiques de recherche :	17
Hypothèses de recherche :	18
La méthodologie de recherche :	19
Plan du travail :	23
L'intérêt de ce travail :	24
<i>Chapitre 1. Promouvoir la sécurité alimentaire à travers des systèmes alimentaires durables : défis et opportunités.</i>	<i>27</i>
Introduction :	28
Section 1. La sécurité alimentaire : Un enjeu multidimensionnel	29
1.1. Le concept de la sécurité alimentaire.	29
1.1.1. Un bref aperçu étymologique du concept de la sécurité alimentaire.	29
a. L'alimentation dans le droit international :	29
b. Le concept de la sécurité alimentaire durant les années 70.	30
c. Le concept de la sécurité alimentaire durant les années 80.	32
d. Le concept de sécurité alimentaire dans le contexte actuel.	32
1.1.2. Définitions du concept de la sécurité alimentaire.	35
a. Définition du Sommet mondial de l'alimentation de la FAO :	36
b. Définitions américaines :	37
c. Définition de l'OMC :	39
d. Les différentes significations de la sécurité alimentaire :	39
e. Le chevauchement des concepts dans le contexte de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle :	40
1.2. Les quatre piliers de la sécurité alimentaire.	42
1.2.1. La disponibilité des produits alimentaires.	44
1.2.2. L'accessibilité aux denrées alimentaires :	45
1.2.3. L'utilisation de l'alimentation :	47
1.2.4. La stabilité des approvisionnements :	48
1.3. Les indicateurs de l'insécurité alimentaire et de la faim.	50
1.3.1. Les indicateurs de sécurité alimentaire de la FAO :	51
a. La prévalence de la sous-alimentation (PsA) :	52
b. La disponibilité énergétique alimentaire (DEA)	53
c. L'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire (FIES)	53
d. Les analyses des moyens de subsistance	54
e. L'indicateur de diversité alimentaire :	55
a. Le Système SMIAR/GIEWS	55
1.3.2. L'indice mondial de la sécurité alimentaire (GFSI)	55
1.3.3. Analyse et de cartographie de la vulnérabilité (VAM)	56
1.3.4. Global Hunger Index (GHI):	56
1.3.5. Les indicateurs de la stabilité et l'utilisation de la nourriture :	57

1.3.6. D'autres plateformes de surveillance.	59
Section 2. L'ampleur du problème de l'insécurité alimentaire dans le monde.	62
2.1. La faim et l'insécurité alimentaire dans le monde : un constat persistant.	62
2.2. Les principaux facteurs et défis de la sécurité alimentaire.	71
2.2.1. Facteurs agricoles et environnementaux :	72
a. Besoins alimentaires en forte croissance	72
b. La dégradation des terres :	76
c. La pénurie de ressources en eau :	79
d. La production de biocarburant :	80
e. Le changement climatique.	82
2.2.2. Facteurs économiques, commerciaux et sociaux.	85
a. Facteurs économiques :	85
b. Facteurs commerciaux :	86
c. La perte et le gaspillage des aliments.	88
2.2.3. Facteurs démographiques et politiques	92
a. La croissance démographique et l'effet de l'augmentation des revenus.	92
b. Les conflits armés :	94
c. Pressions migratoires :	96
2.2.4. Facteurs politiques de gouvernance locale et mondiale.	97
Section 3. Le système alimentaire mondial: entre échec et impératif de durabilité.	99
3.1. Les régimes agro-alimentaires (Food regime).	99
3.1.1. Définitions du régime agro-alimentaire :	100
3.1.2. Les théories du régime agro-alimentaire :	101
3.1.3. Évolution des régimes agro-alimentaires	103
a. Le 1 ^{er} régime agro-alimentaire basé sur la colonie de peuplement (1870s-1930s) :	105
b. Le 2 ^e régime agro-alimentaire d'après-guerre (1950s-1970s) :	106
c. Le 3 ^e régime agro-alimentaire néolibéral dirigé par les entreprises :	107
3.2. Le système alimentaire mondial.	108
3.2.1. Définitions des systèmes alimentaires	109
a. Définitions des systèmes alimentaires :	109
b. Les trois grandes catégories de systèmes alimentaires :	114
3.2.2. Un système alimentaire mondial complexe, mais défaillant.	117
a. La chaîne de valeur mondiale	119
b. Les firmes multinationales agro-alimentaires.	121
3.3. Assurer la transition vers des systèmes alimentaires durables.	124
3.3.1. Le système alimentaire durable.	124
a. La durabilité dans la sécurité alimentaire :	124
b. Les trois dimensions de la durabilité de la sécurité alimentaire	130
3.3.2. L'économie verte et les dimensions de la durabilité des systèmes alimentaires :	135
Conclusion :	139
<i>Chapitre 2. La fragmentation et l'incohérence de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire dans l'ère post-crise mondiale</i>	<i>140</i>
Introduction :	141
Section 1. Les répercussions de la crise alimentaire mondiale et ses enjeux.	142
1.1. La volatilité des prix sur les marchés agricoles et les crises alimentaires.	142

1.2. La défaillance de la GMSA dans la gestion de ces crises alimentaires. _____	152
Section 2. Évolution de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire. _____	159
2.1. La gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire (GMSA). _____	159
2.1.1. Le concept de gouvernance mondiale. _____	159
2.1.2. Les institutions de la GMSA. _____	162
2.2. Chevauchement entre les institutions de la GMSA. _____	175
2.3. La GMSA et les Objectifs de développement durable. _____	180
2.3.1. Les Objectifs de développement durable. _____	180
2.3.2. Les défis de la sécurité alimentaire et ses opportunités dans les ODD. _____	183
a. La sécurité alimentaire dans L'ODD 2. _____	183
b. La sécurité alimentaire dans les autres ODD. _____	186
Conclusion : _____	189
Chapitre 3. L'Accord sur l'Agriculture de l'OMC et la GMSA _____	190
Introduction : _____	191
Section 1. Les implications de l'OMC dans la GMSA. _____	192
1.1. L'OMC dans la gouvernance mondiale. _____	192
1.1.1. Le cadre institutionnel de l'OMC. _____	192
1.1.2. Le système commercial multilatéral de l'OMC. _____	194
1.1.3. L'OMC et le règlement des différends commerciaux. _____	199
a. Le Mémoire d'accord sur le règlement des différends (MRD). _____	199
b. Les PED et le règlement des différends à l'OMC. _____	200
1.2. L'AsA de l'OMC: Le nouveau "régime" de l'économie alimentaire mondiale. _____	201
1.2.1. L'agriculture dans un environnement post-GATT de 1947. _____	202
a. L'ampleur du protectionnisme agricole durant la période du GATT de 1947. _____	202
b. Le rapport Haberler du GATT. _____	207
1.2.2. Intégration de l'agriculture dans les négociations du GATT. _____	208
1.3. Les trois piliers de l'AsA de l'OMC. _____	211
1.3.1. Accès au marché. _____	212
1.3.2. Soutien interne. _____	213
a. Les dispositions de l'AsA en matière de soutien interne. _____	216
b. La catégorie (boîte) verte (Politiques de l'annexe 2). _____	216
c. La catégorie (boîte) orange. _____	218
d. La catégorie (boîte) bleue (Article 6.5 politiques). _____	219
e. Article 6.2 politiques (Boîte de Développement). _____	219
f. Les liens entre les catégories orange et verte dans le contexte de la SA. _____	220
1.3.3. Les subventions à l'exportation. _____	221
Section 2. La politique commerciale internationale et la sécurité alimentaire. _____	223
2.1. Les interactions entre la sécurité alimentaire et le commerce international. _____	225
2.1.1. Les effets du commerce international sur la sécurité alimentaire. _____	225
2.1.2. Spécialisation et croissance des revenus. _____	232
2.1.3. La Stabilité de l'approvisionnement en denrées alimentaires. _____	233
2.2. Le commerce international des produits alimentaire et agricole. _____	236
2.2.1. L'importance croissante du commerce international de l'alimentation. _____	236
2.2.2. L'évolution des marchés et des échanges agricoles. _____	240
2.2.3. L'impact des pratiques commerciales des pays développés sur la sécurité alimentaire des PED _____	244

a. Les dépenses pour les subventions à l'exportation.	247
b. Les restrictions à l'exportation.	249
c. Les conditions d'accès au marché.	249
d. Les politiques nationales de soutien internes.	252
Conclusion :	257
Chapitre 4. Les PED et les questions de la sécurité alimentaire durable dans les négociations de l'AsA	258
Introduction :	259
Section 1. Les PED dans les négociations agricoles.	260
1.1. Les PED dans les négociations agricoles.	260
1.1.1. La différenciation entre les PED au sein de l'OMC.	260
a. Les PED et le système d'auto-classification de l'OMC.	260
b. La diversité des profils agricoles et de sécurité alimentaire des PED.	263
c. Les besoins des PED en aide pour le commerce, en assistance technique et de renforcement de capacités.	271
1.2. Les PED à la quête de la sécurité alimentaire durable dans le cycle de Doha.	274
1.2.1. L'Agriculture et la sécurité alimentaire dans le Cycle de Doha.	274
a. Les Coalitions des PED dans les négociations agricoles de l'OMC.	280
b. Le règlement des différends en agriculture.	288
1.2.2. Les négociations sur le traitement spécial et différencié pour les PED.	290
a. Dispositions actuelles de l'AsA en matière de TSD.	290
b. La détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire : Définition et contexte.	296
c. Les négociations sur les programmes de stockage publics.	298
1.2.3. Les récentes tensions en matière de sécurité alimentaire à l'OMC.	298
Section 2. Les orientations des PED en réponse aux défis posés par les impasses de l'OMC.	303
2.1. Les PED et les perspectives de réforme de l'OMC.	304
2.2. L'émergence de nouvelles approches alternatives suite aux impasses de Doha.	307
2.2.1. L'approche de la souveraineté alimentaire.	307
2.2.2. La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture.	310
2.2.3. Les accords de libre-échange et la sécurité alimentaire dans PED.	313
a. La prolifération des ALE au fil du temps.	314
b. L'agriculture et la sécurité alimentaire dans les ALE.	316
c. La montée en puissance du commerce Sud-Sud.	321
Conclusion :	327
Conclusion générale	328
Références bibliographiques	343
Liste des Tableaux et Figures	380
Liste des Annexes	384
Table des matières	415

« L'OMC et l'Agriculture : Enjeux et implications des négociations commerciales multilatérales pour la promotion d'une sécurité alimentaire durable dans les pays en développement »

Résumé :

Cette présente thèse s'inscrit dans le cadre de débat international sur la lutte contre la faim et la pauvreté dans le monde, notamment dans les pays en développement (PED). Elle questionne les efforts déployés par la communauté internationale pour assurer et/ou améliorer la sécurité alimentaire mondiale de manière durable, avec un regard porté sur le rôle prééminent que joue l'OMC dans la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire (GMSA). Cette étude se penche donc sur les dispositions contenues dans l'Accord sur l'agriculture et la sécurité alimentaire qui sont actuellement en cours de renégociation. Par conséquent, cette thèse nous a permis de constater que les dispositions actuelles de cet accord ne permettent pas aux PED de se conformer aux obligations découlant du droit à une alimentation adéquate, produisant ainsi un débat toujours stérile durant les conférences ministérielles de cette organisation, notamment après l'éclatement de la crise alimentaire mondiale de 2007-08. L'objectif central de ces débats était de réitérer l'engagement de la communauté internationale en faveur de la conclusion du cycle de Doha sur l'agriculture afin de fournir aux PED, de par leur diversité, les mesures nécessaires pour répondre durablement à leurs besoins de sécurité alimentaire et de parvenir à un AsA qui met en évidence les spécificités de ce secteur pour ces PED et qui soit au service de la stabilité des marchés alimentaires internationaux. Toutefois, en raison des échecs répétés de ces négociations jusqu'à présent, il est devenu évident que ce cycle est condamné à rester dans une impasse prolongée. Plusieurs initiatives préconisent désormais la nécessité de procéder à une réforme urgente de l'OMC pour surmonter les oppositions entre les pays membres, et d'autres voies alternatives se développent d'ores et déjà pour combler ces lacunes dont notamment la conclusion des ALE Sus-Sud, historiquement piégés par les accords Nord-Sud, en plus d'un intérêt porté par ces États à assurer leur propre souveraineté alimentaire et reconnaître le caractère multifonctionnel de l'agriculture.

Mots clés : l'AsA de l'OMC, sécurité alimentaire durable, Négociations commerciales multilatérales, Gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire, PED, les régimes agro-alimentaires.

Classification JEL: F13, F53, F55, O13, Q17, Q18.

« WTO and Agriculture: Issues and Implications of Multilateral Trade Negotiations for the Promoting Sustainable Food Security in Developing Countries »

Abstract:

This thesis is part of the international debate on the fight against hunger and poverty in the world, especially in developing countries (DCs). It questions the international community's efforts to ensure and/or improve global food security in a sustainable manner, with a focus on the preeminent role played by the WTO in global governance of food security (GMSA). This study therefore looks at the arrangements contained in the Agreement on Agriculture and Food Security which are currently under renegotiation. Consequently, this thesis has allowed us to observe that the current provisions of this agreement fail to allow developing countries to fulfil their obligations arising from the right to food, thus provoking a sterile debate during the ministerial conferences of this organisation, especially after the eruption of the world food crisis of 2007-08. The central objective of these debates was to reiterate the commitment of the international community to the conclusion of the Doha Round on Agriculture in order to provide developing countries, with their diversity, with the necessary measures to sustainably meet their food security needs and to reach an Agreement on Agriculture that highlights the specificities of this sector for these developing countries and that serves the stability of international food markets. However, due to the repeated failures of these negotiations so far, it has become clear that this round is doomed to remain in a prolonged stalemate. Several initiatives are now advocating the need for urgent WTO reform to overcome the opposition between member countries, and other alternative avenues are already being developed to fill these gaps, including the conclusion of South-South FTAs, historically trapped by North-South agreements, in addition to an interest on the part of these states in ensuring their own food sovereignty and recognising the multifunctional nature of agriculture.

Key words: WTO Agreement on Agriculture, Sustainable Food Security, Multilateral Trade Negotiations, Global Food Security Governance. Developing countries, Food regimes.

"المنظمة العالمية للتجارة WTO والزراعة : القضايا والآثار المترتبة على المفاوضات التجارية المتعددة الأطراف الرامية لترقية الأمن الغذائي المستدام في البلدان النامية"

الملخص:

تدخل هذه الأطروحة ضمن الدراسات المتعلقة بمكافحة الجوع والفقر في العالم، من خلال محاولة تسليط الضوء على الجهود التي يبذلها المجتمع الدولي لضمان و/أو تحسين الأمن الغذائي العالمي على نحو مستدام. حيث يركز هذا العمل بشكل خاص على الدور المهم الذي تلعبه منظمة التجارة العالمية في الحوكمة العالمية للغذاء من خلال تطبيق ومتابعة الاتفاقات الناتجة عن المفاوضات التجارية المتعددة الأطراف التي تحكم وتنظم القواعد التجارية عامة بين دول العالم. إذ ركزت هذه الدراسة على الأحكام الواردة في اتفاقية الزراعة والأمن الغذائي لـ WTO والتي يجري إعادة التفاوض بشأنها حالياً. وعليه، فقد سمح لنا هذا العمل بالتأكيد على أن الأحكام الحالية لهذه الاتفاقية لا تسمح للبلدان النامية بالامتثال لالتزاماتها المترتبة عن القانون الدولي في شقه المتعلق في الحق في الحصول على الغذاء الكافي، مما ترتب عنه العديد من النقاشات القوية والغير مثمرة خلال المؤتمرات الوزارية لـ WTO، خاصة بعد اندلاع أزمة الغذاء العالمية 2007-2008 التي ولدت لدى المجتمع الدولي وعياً متزايداً حول أهمية المفاوضات في اختتام جولة الدوحة بشأن الزراعة من أجل تزويد وتمكين البلدان النامية، على الرغم من تنوعها واختلافاتها، بالتدابير اللازمة للاستجابة المستدامة لاحتياجاتها من الأمن الغذائي مما يعني تحقيق هدف الحصول على اتفاق بشأن الزراعة بشكل يجعله يسلط الضوء على خصوصيات هذا القطاع بالنسبة لهذه البلدان والذي يمكن من خلاله الوصول إلى استقرار أسواق الغذاء الدولية. ومع ذلك، فقد بينت هذه الدراسة أنه وبسبب الإخفاقات المتكررة لهذه المفاوضات حتى الآن، فقد أصبح من الواضح أن هذه الجولة أصبحت حبيسة تباين واختلاف الرؤى في العديد من المواضيع. مما مهد الأمر الآن إلى ظهور العديد من المبادرات التي تدعو وتنادي إلى الحاجة الملحة لإصلاح عاجل لـ WTO لتجاوز أسباب تلك الإخفاقات، كما تطورت في نفس السياق العديد من الحلول البديلة لسد تلك الثغرات داخل WTO، بما في ذلك على وجه الخصوص إبرام اتفاقيات التجارة الحرة خاصة بين دول الجنوب التي كانت سابقاً رهينة اتفاقيات عقية مع الدول المتقدمة، بالإضافة إلى الاهتمام المتزايد الذي أبدته هذه الدول لضمان سيادتها الغذائية والاعتراف بالطابع المتعدد الوظائف للزراعة.

كلمات مفتاحية: اتفاقية الزراعة في منظمة التجارة العالمية، الأمن الغذائي المستدام، المفاوضات التجارية المتعددة الأطراف، الحوكمة العالمية للأمن الغذائي، دول العالم الثالث، الأنظمة الغذائية.